

CRRNT

Commission régionale sur les ressources naturelles
et le territoire — Saguenay–Lac-Saint-Jean



TERRITOIRE

www.crrnt.ca

Portrait du territoire du Saguenay–Lac-Saint-Jean

Réalisé par la Commission sur les ressources naturelles et le territoire
du Saguenay–Lac-Saint-Jean dans le cadre de l'élaboration du
Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire

La Commission sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) a pour mission d'établir et de mettre en œuvre la vision du milieu régional pour son développement qui s'appuie sur la mise en valeur et la conservation des ressources naturelles et du territoire, définie à partir d'enjeux territoriaux et exprimée en termes d'orientations, d'objectifs, de priorités et d'actions.

RÉFÉRENCE À CITER

Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire du Saguenay–Lac-Saint-Jean, 2011. Portrait du territoire du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Préparé par Groupe Conseil Nutshimit inc., 322 pages et une annexe.



ÉQUIPE DE RÉALISATION

Groupe Conseil Nutshimit

Stéphane Bernard, chargé de projet

Daniel Courtois, biologiste

François Richard, biologiste

Élaine Bougie, architecte paysagiste

Myrian Robertson, biologiste

Jessie Moreau, biologiste éco-conseillère diplômée

Maxime Labrecque, géographe-aménagiste

Yves Leblanc, géomorphologue

Le Groupe Nippour

Dominique Gagnon, cartographe

COLLABORATEURS

CRRNT

Serges Chiasson, chef d'équipe, Conférence régionale des élus du Saguenay–Lac-Saint-Jean

Aldé Gauthier, ing.f., Conférence régionale des élus du Saguenay–Lac-Saint-Jean

Frédéric Martineau, ing.f., Conférence régionale des élus du Saguenay–Lac-Saint-Jean

Ursula Larouche, biologiste, Conférence régionale des élus du Saguenay–Lac-Saint-Jean

Julie Tremblay, biologiste, Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean

COMEX territoire

Nathalie Audet, MRC de Lac-Saint-Jean-Est

Hélène Boivin, Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean

Danny Bouchard, MRC du Domaine-du-Roy

Denis Coulombe, Ville de Saguenay

Bruno Girard, Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

Diane Larose, Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

Steeve Lemyre, MRC du Fjord-du-Saguenay

Jacques Potvin, MRC de Maria-Chapdelaine

Marc Saint-Onge, Conseil de la Première Nation des Innus Essipit



TABLE DES MATIÈRES

ÉQUIPE DE RÉALISATION	I
COLLABORATEURS	II
TABLE DES MATIÈRES	III
LISTE DES TABLEAUX	X
LISTE DES FIGURES	XIII
LISTE DES ANNEXES	XIII
LISTE DES ACRONYMES	XIV
RÉSUMÉ	1
AVANT-PROPOS	6
1. INTRODUCTION	8
2. LOCALISATION	9
3. PORTRAIT DU MILIEU BIOPHYSIQUE	10
3.1. Contexte physiographique	10
3.2. Contexte géologique	11
3.2.1. Socle rocheux	11
3.2.2. Dépôts meubles	12
3.3. Hydrographie	14
3.3.1. Eaux de surface	14
3.3.2. Eaux souterraines	15
3.4. Climat	16
3.5. Végétation	18
3.5.1. Distribution de la végétation	18
3.5.1.1. Pessière à mousses	18
3.5.1.2. Sapinière à bouleau blanc	18
3.5.1.3. Sapinière à bouleau jaune	19
3.5.1.4. Pessière à lichens	19
3.5.2. Espèces floristiques à statut particulier	19

3.6.	Faune	21
3.6.1.	Faune terrestre	21
3.6.1.1.	Grande faune	21
3.6.1.2.	Petite faune	22
3.6.1.3.	Animaux à fourrure	22
3.6.1.4.	Chiroptères	23
3.6.1.5.	Herpétofaune	23
3.6.2.	Faune aviaire	23
3.6.3.	Faune aquatique	25
3.7.	Provinces et régions naturelles	26
3.7.1.	Province naturelle des Laurentides centrales (D)	26
3.7.2.	Province naturelle des Laurentides méridionales (C)	27
3.7.3.	Province naturelle des Hautes-terres de Mistassini (G)	28
4.	PORTRAIT DU MILIEU HUMAIN	29
4.1.	Organisation territoriale	29
4.1.1.	Territoires fauniques structurés	29
4.1.1.1.	Réserves fauniques	30
4.1.1.2.	Aires fauniques communautaires (AFC)	32
4.1.1.3.	Zones d'exploitation contrôlée (zecs)	32
4.1.1.4.	Pourvoiries	37
4.1.1.5.	Petits lacs aménagés (PLA)	40
4.1.1.6.	Terrains de piégeage à bail exclusif	40
4.1.2.	Aires protégées	41
4.1.2.1.	Écosystèmes forestiers exceptionnels	43
4.1.2.2.	Habitats fauniques protégés	48
4.1.2.3.	Milieu marin protégé	49
4.1.2.4.	Parcs nationaux	50
4.1.2.5.	Refuges biologiques	53
4.1.2.6.	Refuge faunique	54
4.1.2.7.	Réserves aquatiques projetées	55
4.1.2.8.	Réserves de biodiversité projetées	58
4.1.2.9.	Réserve écologique	64
4.1.2.10.	Réserve naturelle en milieu privé	66
4.1.3.	Autres sites et territoires d'intérêt	67
4.1.3.1.	Territoires d'intérêt identifiés par le MDDEP	67
4.1.3.2.	Aires d'intérêt identifiées au PRDTP	69
4.1.3.3.	Zones d'aménagement de l'habitat du caribou forestier	69
4.1.3.4.	Rivières à saumon et rivières à ouananiche	71
4.1.3.5.	Sites protégés par la Fondation de la faune du Québec	72
4.1.3.6.	Site géologique exceptionnel	73
4.1.3.7.	Parc régional éclaté	73
4.1.3.8.	Fjord du Saguenay	74



4.1.4.	Territoire ancestral des Premières Nations	74
4.1.4.1.	Nitassinan	74
4.1.4.2.	Réserves à castor et terrains de piégeage	75
4.1.4.3.	Innu Assi	77
4.1.4.3.1.	Première Nation de Mashteuiatsh	77
4.1.4.3.2.	Première Nation d'Essipit	78
4.1.4.4.	Site patrimonial	78
4.1.4.5.	Parc innu	79
4.1.4.5.1.	Monts Otish	83
4.1.4.5.2.	Lac Connelly	83
4.1.4.6.	Aire d'aménagement et de développement innue (AADI)	84
4.2.	Acteurs régionaux	85
4.3.	Contexte socio-économique	96
4.3.1.	Communautés allochtones	96
4.3.1.1.	Démographie	96
4.3.1.1.1.	Évolution démographique	97
4.3.1.1.2.	Structure par âge	97
4.3.1.1.3.	Naissances, décès et accroissement naturel	98
4.3.1.1.4.	Migration	99
4.3.1.1.5.	Perspectives démographiques	101
4.3.1.2.	Structure économique et marché du travail	102
4.3.1.2.1.	Les caractéristiques du marché du travail	102
4.3.1.2.2.	Revenu	103
4.3.1.2.3.	Emplois par industrie	103
4.3.1.2.4.	Commerce extérieur	105
4.3.1.2.5.	Les principales activités économiques	106
4.3.2.	Premières Nations	114
4.3.2.1.	Première Nation de Mashteuiatsh	114
4.3.2.1.1.	Démographie	115
4.3.2.1.2.	Infrastructures et services communautaires et institutionnels	117
4.3.2.1.3.	Structure économique et marché du travail	117
4.3.2.2.	Première Nation d'Essipit	119
4.3.2.2.1.	Démographie	119
4.3.2.2.2.	Infrastructures et services communautaires et institutionnels	119
4.3.2.2.3.	Structure économique et marché du travail	120

4.4.	Occupation et utilisation du territoire	122
4.4.1.	Communautés allochtones	122
4.4.1.1.	Utilisation du territoire	122
4.4.1.1.1	Activités forestières	122
4.4.1.1.2	Activités agricoles	132
4.4.1.1.2.1	Répartition par MRC	135
4.4.1.1.2.2.	Culture du bleuets	140
4.4.1.1.3	Activités reliées au secteur énergétique	143
4.4.1.1.4	Hébergement et récréotourisme	151
4.4.1.1.5	Activités minières	169
4.4.2.	Premières Nations	174
4.4.2.1.	Utilisation du territoire	174
4.4.2.1.1	Innu Aitun	174
4.4.2.1.2	Activités communautaires et éducatives	177
4.4.2.1.3	Activités de développement	178
4.4.3.	Infrastructures et équipements	180
4.4.3.1.	Réseau routier	180
4.4.3.1.1	Réseau supérieur	180
4.4.3.1.2	Réseau de chemins forestiers	183
4.4.3.2.	Réseau ferroviaire	185
4.4.3.3.	Espace aérien	186
4.4.3.4.	Transport maritime	187
4.4.3.5.	Réseau d’approvisionnement en eau potable	188
4.4.3.6.	Autres infrastructures et équipements	190
4.4.4.	Patrimoine et archéologie	191
4.5.	Planification de l’aménagement et du développement du territoire par les MRC	193
4.5.1.	Grandes affectations du territoire	193
4.5.1.1.	Affectation urbaine	194
4.5.1.1.1	MRC de Maria-Chapdelaine	195
4.5.1.1.2	MRC de Lac-Saint-Jean-Est	195
4.5.1.1.3	MRC du Domaine-du-Roy	195
4.5.1.1.4	MRC du Fjord-du-Saguenay	195
4.5.1.1.5	Ville de Saguenay	196
4.5.1.2.	Affectation industrielle	196
4.5.1.2.1	MRC de Maria-Chapdelaine	196
4.5.1.2.2	MRC de Lac-Saint-Jean-Est	197
4.5.1.2.3	MRC du Domaine-du-Roy	197
4.5.1.2.4	MRC du Fjord-du-Saguenay	197
4.5.1.2.5	Ville de Saguenay	198



4.5.1.3.	Affectation agricole	198
4.5.1.3.1	MRC de Maria-Chapdelaine	199
4.5.1.3.2	MRC de Lac-Saint-Jean-Est	199
4.5.1.3.3	MRC du Domaine-du-Roy	200
4.5.1.3.4	MRC du Fjord-du-Saguenay	200
4.5.1.3.5	Ville de Saguenay	201
4.5.1.4.	Affectation agroforestière	201
4.5.1.4.1	MRC de Maria-Chapdelaine	201
4.5.1.4.2	MRC de Lac-Saint-Jean-Est	202
4.5.1.4.3	MRC du Domaine-du-Roy	202
4.5.1.4.4	MRC du Fjord-du-Saguenay	202
4.5.1.4.5	Ville de Saguenay	202
4.5.1.5.	Affectation forestière	203
4.5.1.5.1	MRC de Maria-Chapdelaine	203
4.5.1.5.2	MRC de Lac-Saint-Jean-Est	203
4.5.1.5.3	MRC du Domaine-du-Roy	204
4.5.1.5.4	MRC du Fjord-du-Saguenay	204
4.5.1.5.5	Ville de Saguenay	204
4.5.1.6.	Affectation récréotouristique	205
4.5.1.6.1	MRC de Maria-Chapdelaine	205
4.5.1.6.2	MRC de Lac-Saint-Jean-Est	206
4.5.1.6.3	MRC du Domaine-du-Roy	206
4.5.1.6.4	MRC du Fjord-du-Saguenay	207
4.5.1.6.5	Ville de Saguenay	208
4.5.1.7.	Affectation de récréation extensive	208
4.5.1.7.1	MRC de Maria-Chapdelaine	209
4.5.1.7.2	MRC de Lac-Saint-Jean-Est	209
4.5.1.7.3	MRC du Domaine-du-Roy	209
4.5.1.7.4	MRC du Fjord-du-Saguenay	210
4.5.1.7.5	Ville de Saguenay	210
4.5.1.8.	Affectation de villégiature	211
4.5.1.8.1	MRC de Maria-Chapdelaine	211
4.5.1.8.2	MRC de Lac-Saint-Jean-Est	211
4.5.1.8.3	MRC du Domaine-du-Roy	212
4.5.1.8.4	MRC du Fjord-du-Saguenay	212
4.5.1.8.5	Ville de Saguenay	213
4.5.1.9.	Affectation de conservation	213
4.5.1.9.1	MRC de Maria-Chapdelaine	213
4.5.1.9.2	MRC de Lac-Saint-Jean-Est	214
4.5.1.9.3	MRC du Domaine-du-Roy	214
4.5.1.9.4	MRC du Fjord-du-Saguenay	214
4.5.1.9.5	Ville de Saguenay	215

4.5.2. Zones de contraintes	215
4.5.2.1. Zones de contraintes naturelles	216
4.5.2.1.1. Zones d'inondation	216
4.5.2.1.1.1. MRC de Maria-Chapdelaine	216
4.5.2.1.1.2. MRC de Lac-Saint-Jean-Est	217
4.5.2.1.1.3. MRC du Domaine-du-Roy	217
4.5.2.1.1.4. MRC du Fjord-du-Saguenay	218
4.5.2.1.1.5. Ville de Saguenay	218
4.5.2.1.2. Zones à risques de mouvement de sol	218
4.5.2.1.2.1. MRC de Maria-Chapdelaine	219
4.5.2.1.2.2. MRC de Lac-Saint-Jean-Est	219
4.5.2.1.2.3. MRC du Domaine-du-Roy	220
4.5.2.1.2.4. MRC du Fjord-du-Saguenay	220
4.5.2.1.2.5. Ville de Saguenay	220
4.5.2.1.3. Zones d'érosion éolienne	220
4.5.2.1.3.1. MRC de Maria-Chapdelaine	221
4.5.2.1.3.2. MRC de Lac-Saint-Jean-Est	221
4.5.2.1.3.3. MRC du Domaine-du-Roy	221
4.5.2.1.3.4. MRC du Fjord-du-Saguenay	221
4.5.2.1.3.5. Ville de Saguenay	221
4.5.2.1.4. Zones d'érosion des berges	221
4.5.2.1.4.1. MRC de Maria-Chapdelaine	222
4.5.2.1.4.2. MRC de Lac-Saint-Jean-Est	222
4.5.2.1.4.3. MRC du Domaine-du-Roy	223
4.5.2.1.4.4. MRC du Fjord-du-Saguenay	223
4.5.2.1.4.5. Ville de Saguenay	223
4.5.2.2. Zones de contraintes anthropiques	223
4.5.2.2.1. Immeubles, activités et voies de circulation	223
4.5.2.2.1.1. MRC de Maria-Chapdelaine	224
4.5.2.2.1.2. MRC de Lac-Saint-Jean-Est	225
4.5.2.2.1.3. MRC du Domaine-du-Roy	225
4.5.2.2.1.4. MRC du Fjord-du-Saguenay	227
4.5.2.2.1.5. Ville de Saguenay	228
4.5.2.2.2. Anciennes aires de flottage du bois	229
4.5.2.2.2.1. MRC de Maria-Chapdelaine	229
4.5.2.2.2.2. MRC de Lac-Saint-Jean-Est	229
4.5.2.2.2.3. MRC du Domaine-du-Roy	229
4.5.2.2.2.4. MRC du Fjord-du-Saguenay	229
4.5.2.2.2.5. Ville de Saguenay	229
4.5.3. Territoires et sites d'intérêt	230
4.5.3.1. Territoires et sites d'intérêt historique et patrimonial	230
4.5.3.1.1. MRC de Maria-Chapdelaine	230
4.5.3.1.2. MRC de Lac-Saint-Jean-Est	232
4.5.3.1.3. MRC du Domaine-du-Roy	233
4.5.3.1.4. MRC du Fjord-du-Saguenay	236
4.5.3.1.5. Ville de Saguenay	239



4.5.3.2.	Territoires et sites d'intérêt culturel	240
4.5.3.2.1	MRC de Maria-Chapdelaine	240
4.5.3.2.2	MRC de Lac-Saint-Jean-Est	241
4.5.3.2.3	MRC du Domaine-du-Roy	243
4.5.3.2.4	MRC du Fjord-du-Saguenay	245
4.5.3.2.5	Ville de Saguenay	245
4.5.3.3.	Territoires et sites d'intérêt esthétique	245
4.5.3.3.1	MRC de Maria-Chapdelaine	246
4.5.3.3.2	MRC de Lac-Saint-Jean-Est	246
4.5.3.3.3	MRC du Domaine-du-Roy	249
4.5.3.3.4	MRC du Fjord-du-Saguenay	252
4.5.3.3.5	Ville de Saguenay	253
4.5.3.4.	Territoires et sites d'intérêt écologique	253
4.5.3.4.1	MRC de Maria-Chapdelaine	254
4.5.3.4.2	MRC de Lac-Saint-Jean-Est	254
4.5.3.4.3	MRC du Domaine-du-Roy	257
4.5.3.4.4	MRC du Fjord-du-Saguenay	259
4.5.3.4.5	Ville de Saguenay	260
5.	PAYSAGE	262
5.1.	Historique de gestion et de mise en valeur des paysages	263
5.2.	Mise en valeur et activités	265
6.	PROBLÉMATIQUES RÉGIONALES	268
6.1.	Déclin démographique	268
6.2.	Développement économique	269
6.3.	Occupation du territoire	271
6.4.	Conservation	273
6.4.1.	Aires protégées	273
6.4.2.	Caribou forestier	274
6.5.	Agriculture	275
6.6.	Hébergement et récréotourisme	276
6.6.1.	Villégiature	276
6.6.2.	Territoires fauniques structurés	278
6.6.3.	Tourisme d'aventure et écotourisme	279
6.6.4.	Véhicules hors route (VHR)	280
6.6.5.	Activités nautiques	282
6.7.	Premières Nations	283
6.8.	Accessibilité routière et sentiers récréatifs	285
6.9.	Superposition des droits et cohabitation des usages	287
6.10.	Paysage	288
7.	RÉFÉRENCES	290
8.	LISTE DES ORGANISMES CONSULTÉS	319
	ANNEXE A	323

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 3.1	Bassins versants de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean	16
Tableau 3.2	Moyennes annuelles de température et de précipitations au Saguenay–Lac-Saint-Jean	19
Tableau 3.3	Liste des espèces floristiques à statut particulier répertoriées dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean	22
Tableau 4.1	Superficie et proportion du territoire public régional occupée par des territoires fauniques structurés	33
Tableau 4.2	Réserves fauniques présentes sur le territoire régional	34
Tableau 4.3	Zones d'exploitation contrôlée présentes sur le territoire régional	36
Tableau 4.4	Pourvoiries avec droits exclusifs présentes au Saguenay–Lac-Saint-Jean	40
Tableau 4.5	Aires protégées de la région 02 figurant au Registre des aires protégées du Québec	45
Tableau 4.6	Liste des écosystèmes forestiers exceptionnels du Saguenay–Lac-Saint-Jean	47
Tableau 4.7	Habitats fauniques cartographiés et protégés dans la région 02	51
Tableau 4.8	Parcs nationaux du Québec présents sur le territoire régional	53
Tableau 4.9	Refuges biologiques de la région 02 figurant au Registre des aires protégées du Québec	56
Tableau 4.10	Réserves aquatiques projetées de la région 02	57
Tableau 4.11	Réserves de biodiversité projetées présentes sur le territoire régional	62
Tableau 4.12	Réserves écologiques répertoriées au Saguenay–Lac-Saint-Jean	69
Tableau 4.13	Projets de réserve écologique répertoriés dans la région 02	71
Tableau 4.14	Territoires d'intérêt étudiés par le MDDEP dans la région 02	72
Tableau 4.15	Sites protégés par la Fondation de la faune du Québec au Saguenay–Lac-Saint-Jean	77
Tableau 4.16	Réserves à castor présentes au Saguenay–Lac-Saint-Jean	81
Tableau 4.17	Liste des projets de site patrimonial de la Première Nation de Mashteuiatsh	85
Tableau 4.18	Projets de parcs ilnus de la Première Nation de Mashteuiatsh présentés dans l'EdPOG	89
Tableau 4.19	Aire d'aménagement et de développement innue (AADI) de la Première Nation d'Essipit	91
Tableau 4.20	Intervenants régionaux et outils de gestion, de planification et de développement du territoire	93
Tableau 4.21	Population totale: MRC et TE du Saguenay–Lac-Saint-Jean et ensemble du Québec, période 1996-2009	107
Tableau 4.22	Population par grand groupe d'âge : MRC et TE du Saguenay–Lac-Saint-Jean et ensemble du Québec, 2009	109
Tableau 4.23	Population et répartition selon le groupe d'âge, scénario A – Référence, Saguenay–Lac-Saint-Jean et ensemble du Québec, 2006-2031	113
Tableau 4.24	Caractéristique du marché du travail, Saguenay–Lac-Saint-Jean et ensemble du Québec, 2009	114
Tableau 4.25	Revenu personnel disponible par habitant, MRC, TE, Saguenay–Lac-Saint-Jean et ensemble du Québec, 2008	115
Tableau 4.26	Emplois par industrie, selon les secteurs du SCIAN, Saguenay–Lac-Saint-Jean et ensemble du Québec, 2009	116
Tableau 4.27	Exportateurs de marchandises et valeur des exportations selon le groupe d'industries, Saguenay–Lac-Saint-Jean, 2007	117
Tableau 4.28	Valeur et proportion des marchandises exportées selon leur destination, Saguenay–Lac-Saint-Jean, 2007	118



Tableau 4.29	Redevances forestières et crédits sylvicoles, 2008-2009 et 2009-2010	120
Tableau 4.30	Nombre d'entreprises agricoles, revenus et niveau de production, par catégorie de production au Saguenay-Lac-Saint-Jean, en 2009	121
Tableau 4.31	Répartition des emplois du secteur de la production agricole au Saguenay-Lac-Saint-Jean en 2005	122
Tableau 4.32	Volume et dépenses des touristes, Saguenay-Lac-Saint-Jean et ensemble du Québec, 2008	126
Tableau 4.33	Caractéristiques de l'hébergement, Saguenay-Lac-Saint-Jean et ensemble du Québec, 2009	126
Tableau 4.34	Distribution des entreprises ayant leur siège social à Mashteuiatsh en 2007 par secteur économique et appartenance autochtone du personnel	129
Tableau 4.35	Entreprises d'Essipit en 2009, leur nombre d'employés et l'appartenance autochtone du personnel	134
Tableau 4.36	Droits forestiers consentis et volumes de bois attribués par UAF sur les terres du domaine public de la région 02	138
Tableau 4.37	Agences régionales de mise en valeur des forêts privées du Saguenay-Lac-Saint-Jean	139
Tableau 4.38	Liste des usines de première transformation du bois de la région 02	140
Tableau 4.39	Portrait statistique du territoire agricole régional, 2009	147
Tableau 4.40	Évolution des superficies aménagées en bleuetière au Saguenay-Lac-Saint-Jean, 2002-2010	155
Tableau 4.41	Zones ciblées par le PATP pour le développement de bleuetières en territoire public	157
Tableau 4.42	Programme d'achat d'électricité d'Hydro-Québec provenant de projets hydroélectriques communautaires ou autochtones de 50 MW et moins, liste des projets retenus dans la région 02	159
Tableau 4.43	Réseau de transport d'électricité au Saguenay-Lac-Saint-Jean	165
Tableau 4.44	Réseau de distribution d'électricité au Saguenay-Lac-Saint-Jean	166
Tableau 4.45	Baux de villégiature privée sur le territoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean	168
Tableau 4.46	Portrait de l'offre d'hébergement touristique dans la région 02, en 2008	172
Tableau 4.47	Clubs de motoneige et kilomètres de sentiers entretenus au Saguenay-Lac-Saint-Jean (incluant le secteur de Chibougamau-Chapais)	180
Tableau 4.48	Clubs quads et kilomètres de sentiers de motoquad entretenus dans la région 02	181
Tableau 4.49	Chemins forestiers de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean	203
Tableau 4.50	Produits et tonnage du transport maritime, Saguenay-Lac-Saint-Jean	208
Tableau 4.51	Type d'alimentation en eau de consommation par MRC (Région du Saguenay-Lac-Saint-Jean)	209
Tableau 4.52	Éléments du patrimoine régional protégés par la Loi sur les biens culturels	212
Tableau 4.53	Les grandes affectations du territoire selon les MRC et TE de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean	214
Tableau 4.54	Liste partielle des territoires et sites d'intérêt historique et culturel présents sur le territoire de la Ville de Saguenay	264
Tableau 4.55	Les territoires et les sites d'intérêt culturel de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est	267
Tableau 4.56	Les sites d'intérêt esthétique de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est	271
Tableau 4.57	Les corridors routiers retenus comme corridors boisés dans la MRC de Lac-Saint-Jean-Est	273

Tableau 4.58	Les corridors routiers retenus comme corridors visuels dans la MRC de Lac-Saint-Jean-Est	273
Tableau 4.59	Territoires d'intérêt esthétique des contreforts laurentiens (MRC du Domaine-du-Roy)	274
Tableau 4.60	Territoires d'intérêt esthétique de la plaine agricole du lac Saint-Jean (MRC du Domaine-du-Roy)	274
Tableau 4.61	Territoires d'intérêt esthétique du lac Saint-Jean et de ses affluents (MRC du Domaine-du-Roy)	275
Tableau 5.1	Historique de la gestion et de la mise en valeur du paysage au Québec et dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean	288
Tableau 5.2	Intervenants et outils de planification et de gestion en matière de protection et de mise en valeur des paysages	294
Tableau 6.1	Superficies des projets connus d'aires protégées au Saguenay–Lac-Saint-Jean	303



LISTE DES FIGURES

Figure 3.1	Chronostratigraphie des dépôts meubles du Saguenay–Lac-Saint-Jean	14
Figure 4.1	Territoire d'application du plan de rétablissement du caribou forestier au Québec	75
Figure 4.2	Naissances, décès et accroissement naturel, Saguenay–Lac-Saint-Jean, 1998-2009	111
Figure 4.3	Solde migratoire interrégional, Saguenay–Lac-Saint-Jean, 1998-1999 à 2008-2009	112
Figure 4.4	Solde migratoire interrégional selon le groupe d'âge, Saguenay–Lac-Saint-Jean, 2007-2008	112

LISTE DES ANNEXES

Annexe A Dossier cartographique

- Carte 1 : Composantes physiques
- Carte 2 : Composantes biologiques
- Carte 3 : Grandes affectations du territoire (MRC)
- Carte 4 : Affectations autochtones
- Carte 5 : Droits et statuts environnementaux
- Carte 6 : Droits et statuts sociaux
- Carte 7 : Droits et statuts économiques

LISTE DES ACRONYMES

AADI	Aire d'aménagement et de développement innue
ACCORD	Action concertée de coopération régionale de développement
AEQ	Aventure Écotourisme Québec
AETSQ	Association des entrepreneurs sylvicoles du Québec
AFC	Aire faunique communautaire
AGIR	Agence de gestion intégrée des ressources
AMNC	Aire marine nationale de conservation du Canada
APSLSJ	Association des pourvoiries du Saguenay–Lac-Saint-Jean
ARUC	Alliance de recherche université-communauté monts Valin - monts Otish
ASSQ	Association des stations de ski du Québec
BAPE	Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
CAAF	Contrat d'aménagement et d'approvisionnement forestier
CAFN	Corporation d'aménagement forestier de Normandin
CCITM	Comité consultatif sur l'implantation d'un terminal méthanier
CDMLSJ	Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean
CDPNQ	Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec
CEHQ	Centre d'expertise hydrique du Québec
CER	Cadre écologique de référence
CERM	Centre d'étude sur les ressources minérales
CFILINQ	Chemin de fer d'intérêt local interne du nord du Québec
CGT	Convention de gestion territoriale
CLAP	Corporation de LACTivité Pêche Lac-Saint-Jean
CLD	Centre local de développement
CLE	Centre local d'emploi
CLS	Conseil du Loisir scientifique du Saguenay–Lac-Saint-Jean
CLSC	Centre local de services communautaires
CMAJ	Comité de maximisation des retombées économiques régionales
CPNIE	Conseil de la Première Nation des Innus Essipit
CPQ	Conseil du paysage québécois
CPEUM	Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal
CPTAQ	Commission de protection du territoire agricole du Québec
CQDD	Centre québécois de développement durable
CRÉSLSJ	Conférence régionale des élus du Saguenay–Lac-Saint-Jean
CRDT	Centre de recherche sur le développement territorial
CREDD	Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay–Lac-Saint-Jean
CTMN	Conseil tribal Mamuitun mak Nutakuan
CRRNT	Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire
CtAF	Contrat d'aménagement forestier
CvAF	Convention d'aménagement forestier
DJMA	Débit journalier moyen annuel
DPI	Développement Piekuakami Innuatsh
DRMC	Diagnostic résidentiel mieux consommer



EABF	Entente d'attribution de la biomasse forestière
EdPOG	Entente de principe d'ordre général
EFE	Écosystème forestier exceptionnel
FAEP	Fonds autochtones pour les espèces en péril
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FAPAQ	Société de la Faune et des Parcs du Québec
FCMQ	Fédération des clubs de motoneigistes du Québec
FE	Forêt d'expérimentation
FER	Forêt d'enseignement et de recherche
FFQ	Fondation de la faune du Québec
FMLSJ	Forêt modèle du Lac-Saint-Jean
FPQ	Fédération des pourvoiries du Québec
FQCK	Fédération québécoise du canot et du kayak
FQCQ	Fédération québécoise des clubs quads
FQM	Fédération québécoise des municipalités
GCN	Groupe Conseil Nutshimit
GES	Gaz à effet de serre
GRIR	Groupe de recherches et d'interventions régionales
GTR	Groupe de travail et de rédaction
ISAQ	Inventaire des sites archéologiques du Québec
ISPS	International ship and port facility security code
LCMVF	Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune
LES	Lieu d'enfouissement sanitaire
LET	Lieu d'enfouissement technique
LPTAA	Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles
LRQ	Loi refondue du Québec
MACQ	Ministère des Affaires culturelles du Québec
MAINC	Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien
MAMROT	Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MCC	Ministère de la Culture et des Communications
MCCCF	Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine
MCCQ	Ministère de la Culture et des Communications du Québec
MDDEP	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
MDEIE	Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation
MENV	Ministère de l'Environnement du Québec
MICC	Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles
MLCP	Ministère des Loisirs, de la Chasse et de la Pêche
MRC	Municipalité régionale de comté
MRN	Ministère des Ressources naturelles
MRNF	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
MTO	Ministère du Tourisme du Québec
MTQ	Ministère des Transports du Québec
OBV	Organisme de bassin versant
OMT	Organisation mondiale du tourisme

OPMV	Objectif de protection et de mise en valeur
OPPFQ	Office des producteurs de plants forestiers du Québec
PACES	Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines du Québec
PADE	Pouvoirie à droits exclusifs
PAF	Plan d'aménagement forestier
PAFD	Plan d'aménagement forestier durable
PAFIT	Plan d'aménagement forestier intégré tactique
PAFIO	Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel
PALÉE	Plan d'action local pour l'économie et l'emploi
PATP	Plan d'affectation du territoire public
PDAR	Plan de développement d'activités récréatives
PDCC	Programme de détermination des cotes de crues
PDE	Plan directeur de l'eau
PFNL	Produit forestier non ligneux
PGMR	Plan de gestion des matières résiduelles
PIB	Produit intérieur brut
PIIA	Plan d'implantation et d'intégration architectural
PIDU	Plan de développement et d'utilisation des terres publiques intramunicipales
PLA	Petit lac aménagé
PK	Point kilométrique
PMVRMF	Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier
PNIE	Première Nation des Innus d'Essipit
PPMV	Plan de protection et de mise en valeur des forêts privées
PRDIRT	Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire
PRDTP	Plan régional de développement du territoire public
PRDV	Plan régional de développement de la villégiature
PSADR	Projet de schéma d'aménagement et de développement révisé
PSIE	Programme de suivi de l'intégrité écologique
RBCQ	Registre des biens culturels du Québec
RPCQ	Répertoire du patrimoine culturel du Québec
RRGZ	Regroupement régional des gestionnaires de zecs du Saguenay–Lac-Saint-Jean
SA	Schéma d'aménagement
SAD	Schéma d'aménagement et de développement
SADR	Schéma d'aménagement et de développement révisé
SARP	Service d'aide en rénovation patrimoniale
SCIAN	Système de classification des industries de l'Amérique du Nord
SDEI	Société de Développement Économique Innu
SDMV	Espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable
SEC	Société en commandite
SÉPAQ	Société des établissements de plein air du Québec
SEPM	Sapins, épinettes, pins gris et mélèzes
SIH	Système d'informations hydrogéologiques
SLSJ	Saguenay–Lac-Saint-Jean
SPBSLSJ	Syndicat des producteurs de bois du Saguenay–Lac-Saint-Jean
SRAS	Syndrome respiratoire aigu-sévère
SRQ	Solidarité rurale du Québec



TBE	Tordeuse des bourgeons de l'épinette
TE	Territoire équivalent
TFD	Territoire forestier délimité
TI	Territoire d'intérêt
TLGIRT	Table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire
TNO	Territoire non organisé
TPI	Terre publique intramunicipale
UA	Unité d'aménagement
UAF	Unité d'aménagement forestier
UGAF	Unité de gestion des animaux à fourrure
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
UQAC	Université du Québec à Chicoutimi
UQAM	Université du Québec à Montréal
VHR	Véhicule hors route
VTT	Véhicule tout terrain
ZEC	Zone d'exploitation contrôlée

RÉSUMÉ

Le Saguenay–Lac-Saint-Jean s'étend sur 106 508 km², ce qui en fait la troisième région québécoise en termes de superficie après le Nord-du-Québec et la Côte-Nord. Les terres publiques comptent pour 94 % de ce territoire et les terres privées pour 6 %. Ces dernières se concentrent essentiellement dans la partie municipalisée de la plaine située autour du lac Saint-Jean et le long de la rivière Saguenay.

Le sous-sol de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean fait partie de la province géologique de Grenville, une subdivision du Bouclier canadien. Les roches de la région se divisent en trois groupes principaux : les roches métasédimentaires de la série de Grenville, les roches gneissiques mixtes et les roches plutoniques à pyroxènes du massif d'anorthosite. En ce qui concerne les dépôts de surface, ils se composent principalement de sédiments morainiques, fluvioglaciers et glacio-marins.

La région appartient majoritairement au bassin versant de la rivière Saguenay, cours d'eau qui s'étire sur une longueur de 175 km entre Alma et Tadoussac. La superficie en eau douce représente 7,4 % (7 929 km²) de l'ensemble du territoire régional. À lui seul, le lac Saint-Jean compte pour un peu plus de 13 % de cette superficie. Il occupe d'ailleurs la cinquième position au chapitre des plus grands plans d'eau du Québec.

Trois sous-zones de végétation recourent le territoire régional, soit la forêt boréale continue (94 %), la forêt mélangée (5 %) et la taïga (1 %). Le domaine bioclimatique de la pessière à mousses chevauche la majeure partie (73 %) du territoire, suivi des domaines de la sapinière à bouleau blanc (20 %), de la sapinière à bouleau jaune (6 %) et de la pessière à lichens (1 %). Les superficies forestières couvrent 85 688 km² dont près de 95 % se trouvent sur des terres du domaine de l'État. L'épinette noire est une espèce dominante sur le territoire. La mosaïque forestière est constituée de forêts résineuses, mélangées, en voie de régénération et feuillues, qui occupent respectivement 60 %, 20 %, 12 % et 8 % de la superficie forestière productive. Les forêts matures de 50 ans et plus dominent; elles couvrent environ 67 % de tout le territoire forestier productif.

Sur le plan faunique, la région se distingue notamment par sa faune halieutique composée d'espèces notoires et représentatives. Il s'agit principalement de la ouananiche et de l'omble de fontaine dulcicole (forme d'eau douce) et anadrome (forme marine « truite de mer »). Les principales espèces de grande faune qui sont présentes sur le territoire régional sont l'orignal et l'ours noir et, en moindre abondance, le caribou forestier, espèce désignée vulnérable par le gouvernement du Québec en 2005 et qui possède le statut d'espèce menacée sur la scène fédérale, depuis 2000. De plus, tout comme dans plusieurs autres régions de la province, le territoire abrite plusieurs espèces aviaires, de petits gibiers et d'animaux à fourrure, ainsi que quelques espèces de chiroptères et d'herpétofaune.

Le Saguenay–Lac-Saint-Jean compte 4 municipalités régionales de comté (Maria-Chapdelaine, Domaine-du-Roy, Lac-Saint-Jean-Est et Fjord-du-Saguenay), 1 territoire équivalent (Ville de Saguenay), 49 municipalités locales, 17 territoires non organisés et 1 réserve indienne (Mashteuiatsh). Environ 11,5 % du territoire régional est occupé par les municipalités locales et 53 % du territoire administratif de celles-ci est de tenure publique. Les territoires non organisés, essentiellement constitués de terres du domaine public, représentent 88,5 % de la superficie totale de la région.



Les territoires fauniques structurés s'étendent sur 21 087 km², soit 21,3 % de la superficie totale du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Ils regroupent en tout ou en partie, 3 réserves fauniques, 1 aire faunique communautaire (lac Saint-Jean), 19 zones d'exploitation contrôlée, 28 pourvoies à droits exclusifs, 1 petit lac aménagé et enfin, 173 terrains de piégeage à bail exclusif. Des problématiques de cohabitation avec d'autres utilisateurs du milieu, notamment avec les compagnies forestières et les villégiateurs, ont été soulevées par certains gestionnaires de réserves fauniques, de zecs et de pourvoies de la région. Ces problématiques font référence principalement à la multiplication des accès en forêt publique, au partage des frais d'entretien du réseau routier, à la perturbation des habitats et des paysages par les activités industrielles, ainsi qu'à une pression accrue sur les ressources fauniques.

Les aires protégées, au nombre de 121, couvrent une superficie totale de 5 313 km², ce qui correspond à 5 % de tout le territoire régional. Les superficies les plus importantes sont associées aux parcs nationaux, au parc marin du Saguenay–Saint-Laurent (milieu marin protégé), aux réserves de biodiversité projetées ainsi qu'aux réserves aquatiques projetées. Ensemble, ces territoires représentent 95,4 % des superficies protégées de la région. Les projets d'aires protégées connus actuellement totalisent environ 4 794 km². L'ajout de ces superficies porterait à 9,5 % la portion protégée du territoire régional.

Plusieurs éléments du patrimoine régional sont protégés par la *Loi sur les biens culturels*. La région compte en effet 138 inscriptions au *Registre du patrimoine culturel du Québec* dont 26 qui figurent également au *Registre des biens culturels du Québec*. À cela s'ajoutent plus de 500 sites archéologiques non classés.

Les communautés autochtones, représentées principalement par les Premières Nations de Mashteuiatsh et d'Essipit, occupent et utilisent le territoire régional. Celui-ci fait l'objet dans sa presque totalité (98 %) de négociations territoriales globales par ces Premières Nations, lesquelles ont convenu, le 31 mars 2004, avec les gouvernements du Québec et du Canada et les Premières Nations de Pessamit et de Nutashkuan, de l'Entente de principe d'ordre général (EdPOG) devant guider les parties dans la négociation et la rédaction d'un traité. L'EdPOG prévoit la reconnaissance, la confirmation et la continuation sur Nitassinan (territoire ancestral), des droits ancestraux, y compris le titre aborigène, de chacune de ces quatre Premières Nations. Ces droits seraient protégés et s'exerceraient selon les modalités prévues par le traité à intervenir. Sur le Nitassinan, l'EdPOG prévoit, entre autres, le droit à la pratique des activités traditionnelles (Innu Aitun) ainsi que l'établissement de terres de pleine propriété innue (Innu Assi), de parcs innus, de sites patrimoniaux et d'aires d'aménagement et de développement innues (AADI). La région comporte actuellement 4 territoires ciblés par l'affectation Innu Assi, 2 projets de parcs innus (Monts Otish, Lac Connelly), 11 sites patrimoniaux et 2 projets d'AADI, dont celui de la réserve faunique Ashuapmushuan qui fait l'objet présentement d'une expérience pilote. En vertu de l'Entente, la Première Nation de Mashteuiatsh vise aussi la cogestion du parc national de la Pointe-Taillon avec le gouvernement du Québec.

En 2009, la population du Saguenay–Lac-Saint-Jean s'élevait à 273 264 individus, soit 3,5 % du total québécois. Un peu plus de la moitié (52,6 %) des habitants de la région réside dans le territoire équivalent de Saguenay. La région connaît un déclin constant de sa population depuis la fin des années 90. Le vieillissement de la population, le faible taux de natalité, l'exode des jeunes et le ralentissement économique que connaît la région depuis quelques années, constituent les principales causes de cette décroissance démographique. Ce déclin est l'un des principaux facteurs à la base de la problématique de dévitalisation qui est observée dans certaines collectivités rurales.

Le marché du travail est axé principalement sur le secteur des services. En effet, ce secteur fournit 74,7 % des emplois dans la région comparativement à 25,3 % pour le secteur de la production de biens. Au niveau salarial, le revenu personnel moyen disponible par habitant présente un écart de - 2 213 \$ (8,8 %) par rapport à la moyenne québécoise. Il s'élevait à 23 291 \$ en 2008.

La structure économique de la région est dominée par les activités d'exploitation et de première transformation des ressources naturelles. L'exploitation et la transformation du bois, la fabrication et la transformation de l'aluminium, la production hydroélectrique, l'extraction de minéraux, l'industrie agricole, de même que le récréotourisme, représentent les principales bases de l'économie régionale. Les activités agricoles et le récréotourisme étant plus spécifiques au domaine d'affaires « Territoire » du *Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire* (PRDIRT), le portrait de ces deux secteurs d'activité sera donc présenté dans les paragraphes qui suivent. Le Saguenay–Lac-Saint-Jean est encore aux prises avec une faible diversification de ses activités économiques et une valorisation insuffisante de ses productions, ce qui rend son économie vulnérable à la conjoncture nord-américaine et mondiale. La région a d'ailleurs été durement touchée par la crise qui secoue le secteur forestier depuis 2003. Certaines initiatives comme le projet ACCORD visent à améliorer le bilan économique en s'appuyant sur les forces régionales. Ainsi, les créneaux d'excellence qui ont été identifiés dans la région sont : la transformation de l'aluminium, l'agriculture nordique (bleuet sauvage et pomme de terre de semence), ainsi que le tourisme d'aventure et l'écotourisme.

En 2009, le secteur agricole a généré un chiffre d'affaires avoisinant 480 M\$, ce qui représente environ 5,5 % du PIB régional. Les emplois reliés à ce secteur d'activité comptent pour 11,4 % de tous les emplois de la région. Les principales productions agricoles sont, par ordre d'importance, le lait, l'horticulture, la production de céréales et de protéagineux et la production bovine. La zone agricole permanente au Saguenay–Lac-Saint-Jean, telle que décrétée par la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, s'étend sur 403 245 ha, soit 34 % du territoire municipalisé. La région comptait, au 31 mars 2010, 1 218 exploitations agricoles enregistrées auprès du MAPAQ, pour une surface totale cultivée de 132 300 ha, ce qui représente 48 % de la zone agricole protégée. La culture du bleuet est en croissance au Saguenay–Lac-Saint-Jean. En effet, les superficies aménagées en bleuetières sont passées de 18 300 ha en 2002 à 27 100 ha en 2010. En termes de revenus, la culture du bleuet dans la région représente 95 % de la valeur de la production provinciale, 40 % de celle du Canada et 25 % de la production mondiale. Plusieurs éléments ont été ciblés comme étant problématiques pour le développement de l'industrie agricole au Saguenay–Lac-Saint-Jean, notamment : la dévitalisation du territoire agricole et des communautés rurales, la faible représentativité de la population agricole et le manque de relève entrepreneuriale, la déstructuration du territoire agricole au profit d'autres usages qui présentent souvent un caractère irréversible, l'abandon des activités agricoles sur les terres productives, la conversion de terres agricoles en superficies forestières et enfin, l'adaptation aux changements climatiques.



Quant à l'industrie récréotouristique, celle-ci se classe au 4^e rang des activités économiques de la région. En 2008, avec 953 000 visiteurs, le Saguenay–Lac-Saint-Jean occupait le 10^e rang sur les 22 régions touristiques de la province. Par ailleurs, cette industrie regroupe 4 034 emplois, 412 lieux d'hébergement et plus de 270 sites et attraits récréatifs. Les principales activités récréatives pratiquées sur le territoire public régional sont la villégiature privée, la chasse et la pêche sportive, la motoneige, le motoquad, le canot-camping, les sports de glisse et la cueillette de petits fruits. En octobre 2010, le Saguenay–Lac-Saint-Jean comptait 10 028 baux de villégiature privée sur les terres du domaine de l'État et 8 303 chalets établis sur des terres privées. Les 9 214 baux octroyés sur les territoires non organisés de la région, dont plus des trois quarts sont situés à l'intérieur des limites des MRC du Fjord-du-Saguenay et de Maria-Chapdelaine, correspondent à un peu moins de 22 % des droits de villégiature consentis sur le territoire public québécois. Toujours en 2010, la valeur foncière des résidences de villégiature sur l'ensemble du territoire régional s'élevait à plus de 618,2 M\$. Comme dans plusieurs autres régions du Québec, la demande pour un emplacement de villégiature privée au Saguenay–Lac-Saint-Jean ne cesse de croître depuis quelques années. La pratique de la motoneige et du motoquad, le cyclisme, le tourisme d'aventure et l'écotourisme (incluant plusieurs activités de randonnée non motorisée : canot et kayak, raids en traîneau à chiens, randonnée pédestre, etc.) sont d'autres activités qui deviennent de plus en plus populaires dans la région. La principale problématique relevée pour l'industrie récréotouristique concerne la pérennité du réseau de sentiers récréatifs. En effet, la remise en cause ou la perte d'autorisation d'accès, surtout en milieu habité (ex. : zone agricole), peuvent avoir des conséquences importantes sur la cohésion et la connexion des réseaux d'infrastructures de transport récréatif locaux, régionaux et même provinciaux. Cette problématique affecte surtout l'industrie des véhicules hors route.

Le réseau routier supérieur régional est constitué de l'autoroute 70, qui relie les arrondissements de Jonquière, Chicoutimi et La Baie, des routes nationales 155, 167, 169, 170, 172 et 175, et des routes régionales 372, 373 et 381. Au réseau supérieur vient se greffer le réseau de routes locales, environ 4 351 km de chemins forestiers primaires et 5 848 km de chemins forestiers secondaires et 68 120 km de chemins tertiaires. Ce réseau de chemins forestiers donne accès aux différentes ressources naturelles et récréatives mises en valeur sur le territoire public. Le portrait complet du réseau routier forestier existant n'est pas disponible dans la région, ce qui s'avère problématique pour l'évaluation des impacts réels de l'étalement de celui-ci sur certaines composantes biologiques sensibles (ex. : caribou forestier) et sur les différents utilisateurs du milieu.

Les autres infrastructures de transport présentes dans la région incluent : cinq aéroports (Bagotville, Chicoutimi – Saint-Honoré, Alma, Roberval, Dolbeau – Saint-Félicien), huit hydro-aérodromes, des installations portuaires publiques et privées en rive de la rivière Saguenay (arrondissement La Baie) et un réseau ferroviaire qui s'étend de la Ville de Saguenay jusqu'à Dolbeau-Mistassini, en passant par Roberval et Saint-Félicien. Le réseau de transport récréatif est composé pour sa part de 3 565 km de pistes de motoneige, de 1 439 km de sentiers de motoquad, de plus de 1 000 km de sentiers pédestres répartis en 100 lieux de marche, et d'au moins 693 km de pistes cyclables (incluant la Véloroute des Bleuets).

Parmi les autres infrastructures et équipements d'importance qui se trouvent sur le territoire régional, on répertorie notamment : 21 centrales hydroélectriques totalisant 3 560 MW de puissance installée, 8 grands barrages hydroélectriques, 1 réseau de lignes de transport d'électricité qui s'étend sur plus de 3 000 km, 3 centrales de cogénération alimentées à la biomasse forestière et enfin, 1 gazoduc qui dessert les villes de Saint-Félicien, Roberval, Alma et Saguenay.

Les paysages constituent une partie importante du patrimoine collectif de la région. Depuis quelques années, l'intérêt envers les ressources paysagères s'est grandement accru et résulte d'une prise de conscience collective pour leur préservation et leur mise en valeur, de même que de l'intérêt croissant pour les sites naturels et la protection des milieux urbains et ruraux. Les défis portant sur la protection des paysages régionaux concernent les usages suivants : l'intensification des activités agricoles et forestières, l'élargissement des périmètres d'urbanisation, la densification des secteurs de villégiature. Considérant l'importance des paysages pour l'industrie touristique et comme cadre de vie pour les communautés, un *Comité de travail sur les paysages du Saguenay–Lac-Saint-Jean* a été créé en 2006. Ce comité a élaboré un plan d'action en 2010 dans lequel des stratégies et des actions sont identifiées pour assurer la préservation et la valorisation des paysages régionaux.



AVANT-PROPOS

L'histoire du Saguenay–Lac-Saint-Jean a été et demeurera toujours intimement liée au territoire et à l'omniprésence de ressources naturelles diversifiées et accessibles. La densité de sa forêt et la présence de nombreux lacs et de puissantes rivières qui en sillonnent des paysages d'une beauté saisissante lui confèrent un caractère particulier. Sa situation géographique avantageuse, aux confins de la limite sud et nord de l'Amérique, favorise la pratique d'une agriculture originale et facilite la mise en valeur de l'ensemble de ses ressources naturelles. Cette spécificité explique sans doute pourquoi les Premières Nations et les gens de la région y expriment un attachement si profond.

Avant l'arrivée des Européens, les *Kak8chaKs* (Kakouchaks, nom dérivé de *Kak^u*=porc-épic), ancêtres des *Pekuakamiulnuatsh* actuels (« Montagnais/Innu du Lac-Saint-Jean, Mashteuiatsh) occupaient le territoire. Le « *Pekuakami* », nom innu du lac Saint-Jean, servait de lieu de rassemblements et d'échanges entre plusieurs groupes d'Amérindiens. Les *Relations des Jésuites*, premiers explorateurs européens de ce pays, confirment que l'embouchure de la rivière Métabetchouane accueillait ces rassemblements :

« Il [le Lac-Saint-Jean] est environné d'un plat pays, terminé par de hautes montagnes éloignées de 3. ou quatre ou cinq lieues de ses rives, il se nourrit des eaux d'une quinzaine de rivières ou environ, qui servent de chemin aux petites nations, qui sont dans les terres pour venir pescher dans ce lac, & pour entretenir le commerce & l'amitié qu'elles ont par entr'elles. Nous vogasme quelques temps sur ce lac, & enfin nous arrivâmes au lieu où estoient les sauvages de la nation du Porc-Epic. »

À l'origine, les relations politiques et commerciales entre les Européens et les Premières Nations se font sur la base du partenariat, à l'enseigne du commerce des fourrures. Au milieu du 19^e siècle, l'ouverture de la région donne le coup d'envoi à l'établissement des populations non autochtones et à l'exploitation commerciale et industrielle du territoire. L'accès à celui-ci pour les autochtones, dont le mode de vie lui est intimement lié, devient alors de plus en plus limité.

Ce n'est que vers les années 1960 que le gouvernement du Québec décide de reprendre les choses en main et amorce une série d'actions visant à redonner au peuple québécois le contrôle et l'accès au territoire.

Aujourd'hui, assurer la cohabitation et l'harmonisation des droits et intérêts entre les différents acteurs et utilisateurs du territoire, représente un défi de taille. La solution réside dans le dégagement d'une vision commune à l'ensemble des acteurs qui doit s'exprimer dans le cadre du PRDIRT et qui prendra tout son sens dans le plan d'action qui, ultimement, en découlera.

Cette vision, qui émane du PRDIRT, se traduit par une volonté ferme et partagée des acteurs régionaux et des Premières Nations impliquées d'assumer une plus grande maîtrise et le contrôle de leviers de développement efficaces au regard de la mise en valeur du territoire et de ses ressources. Le moment s'avère propice au vu des engagements gouvernementaux favorables à la régionalisation alors même que sont transférés, aux organismes régionaux et/ou MRC, l'élaboration du PRDIRT, la gestion des terres publiques intramunicipales libres de CAAF et le développement de la villégiature.

Le partenariat avec la Première Nation innue de Mashteuiatsh et la collaboration avec la Première Nation innue d'Essipit s'inscrivent dans cette vision. Bien que la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean soit la seule à accorder une place égale aux Premières Nations, les objectifs de cohabitation et d'harmonisation entre les droits détenus par celles-ci et ceux des autres utilisateurs ne sont pas pour autant atteints. Il reste encore beaucoup de travail à faire. Encore trop d'utilisateurs du territoire et des ressources perçoivent les droits des Premières Nations comme une menace.

Afin que les premiers habitants de ce territoire et ceux qui l'ont développé puissent continuer à tirer leur épingle du jeu, il est important sinon primordial qu'ils assument un rôle dans les décisions entourant l'exploitation du territoire et des ressources de la région. C'est ce qu'ils sont en train de concrétiser avec l'élaboration du PRDITR et des étapes qui suivront.

Hélène Boivin
Présidente du comité d'experts



1. INTRODUCTION

Le portrait « territoire » du Saguenay–Lac-Saint-Jean s’inscrit dans une démarche qui consiste à produire un *Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire* (PRDIRT). Le PRDIRT vise à établir et à mettre en œuvre la vision du milieu régional pour son développement qui s’appuie sur la mise en valeur et la conservation des ressources naturelles et du territoire, définie à partir d’enjeux territoriaux et exprimée en termes d’orientations, d’objectifs, de priorités et d’actions.

Les résultats recherchés par le PRDIRT sont d’améliorer les connaissances et d’harmoniser les usages, dans une perspective de développement durable. Il vise la création de la richesse, l’acceptation sociale et le maintien de la biodiversité ainsi que la protection de l’environnement.

Le portrait « territoire » du Saguenay–Lac-Saint-Jean est structuré de manière à présenter les principales caractéristiques du territoire, les droits et statuts accordés, les affectations territoriales, les potentiels et projets de développement et enfin, les principales problématiques régionales.

Cet exercice servira par la suite à définir les orientations et actions à prendre en termes d’aménagement et de développement du territoire dans le cadre du PRDIRT.

Le portrait « territoire » du Saguenay–Lac-Saint-Jean a été rédigé entre juillet 2010 et février 2011. Il a été entériné par la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) au printemps 2011.

Note au lecteur :

Toutes les cartes permettant d’appuyer le texte du présent rapport sont présentées en annexe.

2. LOCALISATION

La région administrative du Saguenay–Lac-Saint-Jean, d'une superficie de 106 508 km²¹, est située dans la partie centrale du Québec. Elle constitue la troisième région québécoise en superficie après le Nord-du-Québec et la Côte-Nord. Elle est comprise entre les latitudes 52° 18' et 47° 22' Nord et les longitudes 74° 25' et 69° 42' Ouest.

¹ Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2006). *Portrait territorial Saguenay–Lac-Saint-Jean*. Direction générale du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Québec : Gouvernement du Québec, 82 p.



3. PORTRAIT DU MILIEU BIOPHYSIQUE

3.1. Contexte physiographique

Le territoire du Saguenay–Lac-Saint-Jean se caractérise par la présence de basses terres formant une plaine, laquelle est ceinturée de hautes terres formant un plateau constitué de montagnes au relief arrondi. Les hautes terres font partie du plateau laurentien qui fait lui-même partie du Bouclier canadien. Cette unité physiographique est particulière aux formations rocheuses les plus anciennes de la planète. Les basses terres, occupées par la plaine, le lac Saint-Jean et le fjord du Saguenay sont mises en place dans le graben du Saguenay. Ce dernier est une immense fosse d'effondrement tectonique comblée par des sédiments meubles et qui se caractérise par une dépression ONO-ESE, délimitée par des escarpements généralement abrupts²⁻³. Son plancher présente deux seuils topographiques transversaux et une ride transversale où le roc émerge des dépôts meubles⁴ :

- le seuil topographique majeur du cap Éternité (environ 200 m de dénivellation);
- le seuil topographique de Kénogami (environ 50 à 100 m de dénivellation);
- la ride transversale d'Alma (discontinue et de quelques dizaines de mètres de dénivellation).

En termes topographiques, il est possible de décrire le territoire régional comme suit⁵⁻⁶⁻⁷ :

- Les basses terres (ou plaine) du lac Saint-Jean et de la vallée de la rivière Saguenay s'élèvent à un maximum de 200 m d'altitude. Elles s'allongent d'ouest en est, approximativement entre la municipalité de Girardville et l'arrondissement de La Baie (Ville de Saguenay). Elles sont bordées au nord et au sud par les escarpements du graben du Saguenay. La plaine forme l'essentiel du milieu habité et du milieu agroforestier de la région.
- Les hautes terres, dont l'altitude varie entre 200 m et 500 m, sont accolées aux basses terres. Elles se caractérisent par un relief accidenté sur lequel s'étend un réseau hydrographique de forme irrégulière typique du Bouclier canadien. Le contact entre les basses et les hautes terres se présente généralement sous la forme d'escarpements de faille plus ou moins rectilignes. Les hautes terres renferment les ressources forestières, fauniques, hydrauliques et récréotouristiques génératrices d'une part importante des retombées économiques régionales.

2 *Atlas électronique du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Relief de la région administrative. In Atlas électronique du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Liste des cartes. Formations rocheuses, [En ligne]. http://atlas.uqac.ca/saguenay-lac-saint-jean/?P=Liste%20des%20cartes&S=2_3_4&bas=texte&L=fr#2_3_4. Consulté le 13 juillet 2010.*

3 *Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2006). Portrait territorial Saguenay–Lac-Saint-Jean. Direction générale du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Québec : Gouvernement du Québec, 82 p.*

4 *Roy, D.W., Schmitt, L., Woussen, G. & DuBerger, R. (1993). Lineaments from airborne SAR Images and the 1988 Saguenay Earthquake, Québec, Canada (p. 1299-1305). American Society for Photogrammetry and Remote Sensing, 59/8.*

5 *Atlas électronique du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Relief de la région administrative. In Atlas électronique du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Liste des cartes. Formations rocheuses, [En ligne]. http://atlas.uqac.ca/saguenay-lac-saint-jean/?P=Liste%20des%20cartes&S=2_3_4&bas=texte&L=fr#2_3_4. Consulté le 14 juillet 2010.*

6 *Inspiré de : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2006). Portrait territorial Saguenay–Lac-Saint-Jean. Direction générale du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Québec : Gouvernement du Québec, 82 p.*

7 *Tremblay, G. (1971). Glaciation et déglaciation dans la région Saguenay–Lac-Saint-Jean, Québec, Canada. Cahiers de géographie du Québec, vol. 15, no 36, p. 467-494.*

- Les massifs montagneux du plateau laurentien qui encerclent les basses et les hautes terres s’élèvent à plus de 500 m d’altitude. Au nord de la vallée du Saguenay, ils englobent les massifs des monts Valin, des Montagnes Blanches et des monts Otish et au sud, le massif du lac Jacques-Cartier (plateau Des Grands Jardins). Ces massifs montagneux possèdent des hauts sommets qui culminent à des altitudes variant de 900 à 1 130 m⁸.

Une particularité topographique de la région est associée à la présence du fjord du Saguenay, dont les parois escarpées s’élèvent à certains endroits à plus de 450 m d’altitude⁹.

3.2. Contexte géologique

3.2.1. Socle rocheux

Le sous-sol de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean fait partie de la province géologique de Grenville¹⁰. Cette formation est caractérisée par une grande diversité lithologique et minéralogique dont les principales composantes sont des roches cristallines de nature métamorphique ou plutonique datant de l’époque Précambrienne (1 160 à 970 millions d’années avant aujourd’hui)¹¹.

Les roches de la région se divisent en trois groupes principaux, soit les roches métasédimentaires de la série de Grenville, les roches gneissiques mixtes : pyroxénites, quartzites, gneiss à silimanite et amphibolites, et enfin, des roches plutoniques à pyroxènes du massif d’anorthosite et des diorites, monzonites, syénites et granites. Les gneiss sont composés de couches de couleurs variées et les granites sont majoritairement retrouvés dans les couleurs rose, vert, blanc et gris¹².

Le massif d’anorthosite, communément appelé granite noir, est l’un des plus importants en Amérique du Nord. On retrouve celui-ci dans la partie est des basses terres du lac Saint-Jean. Ce massif représente une importante intrusion de roche magmatique riche en fer et en magnésium¹³.

La présence de lambeaux de calcaires et de schistes argileux datant de l’Ordovicien moyen (450 millions d’années avant aujourd’hui) constitue une autre particularité géologique du territoire. Ces roches sédimentaires trouvent leur origine dans la présence d’un océan qui couvrait alors le territoire de l’Amérique du Nord. L’eau chaude de cet océan a accentué la formation des dépôts de calcaire. Dans la région, ces dépôts sont dispersés dans les secteurs de Roberval, Chambord, Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, Saint-David-de-Falardeau et Saint-Honoré. L’étendue exacte et les caractéristiques de ce type de roche sont toutefois mal documentées.

8 Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2010). *Plan d’affectation du territoire public du Saguenay–Lac-Saint-Jean – Proposition pour consultation (avril 2010)*. Direction des affaires régionales et du soutien aux opérations Énergie, Mines et Territoire. Québec : Gouvernement du Québec, 762 p.

9 Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2006). *Portrait territorial Saguenay–Lac-Saint-Jean*. Direction générale du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Québec : Gouvernement du Québec, 82 p.

10 Laurin, A.F. & Sharma, K.N.M (1975). *Région des rivières Mistassini, Péribonka et Saguenay*. Ministère des mines et des ressources du Québec. Québec : Gouvernement du Québec, 89 p.

11 *Atlas électronique du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Géologie de la région administrative*. In *Atlas électronique du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Liste des cartes. Formations rocheuses*, [En ligne]. http://atlas.uqac.ca/saguenay-lac-saint-jean/?P=Liste%20des%20cartes&S=2_3_1&bas=texte&L=fr#2_3_1. Consulté le 14 juillet 2010.

12 *Ibid.*

13 *Ibid.*



Le socle rocheux présente plusieurs familles de structures (failles, fractures et joints). Celles-ci sont principalement orientées nord-ouest/sud-est et marquent la limite entre les hautes terres et les basses terres. On note également la présence de structures karstiques dans certains lieux touristiques régionaux (ex. : Val-Jalbert, Chambord).

3.2.2. Dépôts meubles

La cartographie des dépôts meubles du territoire du Saguenay–Lac-Saint-Jean est en voie d’être complétée en 2011 par l’Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) en collaboration avec l’Université du Québec à Montréal (UQAM). Cette cartographie est une mise à jour de celle qui a été réalisée par LaSalle et Tremblay en 1978¹⁴. Elle couvre l’ensemble du territoire municipalisé de la région.

Les dépôts de surface de la région ont été conditionnés principalement par le passage des glaciers (le retrait de l’inlandsis datant du Wisconsin) et la formation subséquente de la mer de Laflamme à la suite du retrait des glaces. Ces phénomènes ont laissé sur place des dépôts meubles qui se composent principalement de sédiments morainiques et fluvioglaciaires, de même que de dépôts glacio-marins. La chronostratigraphie des dépôts meubles de la région est présentée de façon détaillée à la figure 3.1¹⁵.

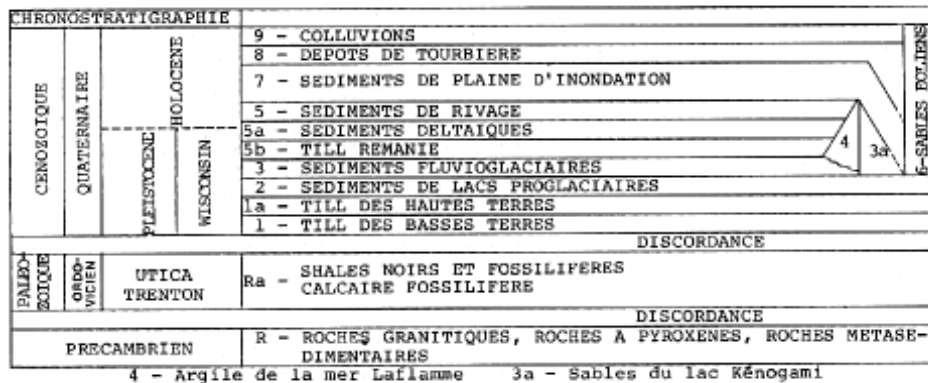


Figure 3.1 Chronostratigraphie des dépôts meubles du Saguenay–Lac-Saint-Jean

Le till est un dépôt d’origine glaciaire qui recouvre généralement le socle rocheux de façon uniforme sur l’ensemble du territoire. Il est composé de 50 à 80 % de sable, de 1 à 20 % de silt et d’argile et de faibles pourcentages de gravier. Il comprend également de nombreux blocs d’origine Précambrienne. Sa couleur varie de gris à gris clair. Dans les basses terres, on le retrouve enfoui sous d’autres dépôts meubles, tandis qu’il affleure à plusieurs endroits dans les hautes terres.

14 LaSalle, P. & Tremblay, G. (1978). *Dépôts meubles Saguenay–Lac-Saint-Jean*. Ministère des Richesses naturelles du Québec (MRN). Québec : Gouvernement du Québec, 61 p.

15 *Ibid.*

Les sédiments de lacs proglaciaires sont situés surtout sur les hautes terres, dans la partie sud du territoire. Ils sont composés de sable moyen brun avec quelques lits de gravier. Ces sédiments ont été déposés en aval du front glaciaire.

Les sédiments fluvioglaciaires et de contact glaciaire occupent de grandes étendues et résultent de la fonte du glacier. Ils ont formé des plaines d'épandage, des crêtes d'eskers, ainsi que des terrasses de kame. On les observe principalement dans les basses terres, particulièrement en contrebas des escarpements et le long des vallées. Ils sont composés de sables et de graviers stratifiés avec de nombreux cailloux. Ces dépôts sont parfois recouverts de sédiments glacio-marins.

Les sédiments glacio-marins ont été déposés pendant l'épisode de la mer de Laflamme, il y a environ 10 000 ans, suite à l'invasion des basses terres par l'eau salée. Ils sont composés de sables le long des anciens rivages, tandis que l'ensemble de la plaine est occupée par des argiles marines. Ces dernières sont grises, parfois silteuses et sont légèrement calcareuses.

Les dépôts d'argile marine, atteignant parfois 50 m d'épaisseur, sont des argiles dites « sensibles » qui ont une importance en termes de stabilité du sol. Ces argiles déposées à l'origine sur un fond marin présentaient une cohésion assurée par le sel de mer. Elles sont aujourd'hui exposées et soumises au lessivage, ce qui les rend instables et propices aux glissements comme celui survenu à Saint-Jean-Vianney en 1971¹⁶. Il est à noter qu'une cartographie à jour de ces zones exposées aux risques de mouvements de sol, produite par le gouvernement du Québec à la suite des dommages causés par les pluies diluviennes des 19 et 20 juillet 1996, est disponible pour les municipalités suivantes : Desbiens, Hébertville, Métabetchouan–Lac-à-la-Croix et une partie de Saint-Gédéon dans la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, L'Anse-Saint-Jean dans la MRC du Fjord-du-Saguenay et l'arrondissement de La Baie à Ville de Saguenay¹⁷.

Les sédiments deltaïques sont composés de sable à grain moyen, bien triés, stratifiés et parfois fossilifères. Ils ont été mis en place à l'embouchure des principaux affluents du lac Saint-Jean dans les eaux de la mer de Laflamme.

La plaine d'Hébertville présente une particularité sur le plan géomorphologique. On y recense tout près de 300 kettles, une concentration unique au Québec. La formation des kettles remonte à la fin de la dernière glaciation. Ces dépressions sont pour la plupart remplies d'eau, formant ainsi une multitude de petits lacs dans la plaine d'Hébertville.

¹⁶ Bourque, P.-A. (1997-2004). *La dynamique externe de la terre*. In *Planète Terre. Géodynamique externe*, [En ligne]. http://www2.ggl.ulaval.ca/personnel/bourque/intro.pt/planete_terre.html. Consulté le 15 juillet 2010.

¹⁷ Gouvernement du Québec (2005). *Cartographie des zones exposées aux glissements de terrain dans les dépôts meubles (Saguenay–Lac-Saint-Jean) – Guide d'utilisation des cartes de zones de contraintes et d'application du cadre normatif*. 68 p.



3.3. Hydrographie

3.3.1. Eaux de surface

Le réseau hydrographique du Saguenay–Lac-Saint-Jean est de type dendritique, c'est-à-dire que les cours d'eau sont hiérarchisés et que le réseau est très dense. La région appartient majoritairement au bassin versant de la rivière Saguenay. Ce bassin hydrographique, totalisant 88 000 km², se situe aux limites de partage des eaux entre le nord et le sud du Québec¹⁸. Il s'étend du 48^e au 53^e degré de latitude nord et du 70^e au 75^e degré de longitude ouest. Il constitue le deuxième plus important sous-bassin du fleuve Saint-Laurent après celui de la rivière des Outaouais et le quatrième en importance au Québec¹⁹. Il présente une dynamique d'écoulement particulière où la majorité de ses eaux alimente un nombre important de rivières à haut débit qui se déversent dans le lac Saint-Jean, pour ensuite se diriger dans la rivière Saguenay et enfin, dans le fleuve Saint-Laurent.

La région du Saguenay–Lac-Saint-Jean est composée de 35 bassins versants de premier ordre qui se répartissent dans deux zones de gestion intégrée de l'eau²⁰, soit celles du Saguenay et du lac Saint-Jean (tableau 3.1).

Zone de gestion intégrée de l'eau du Saguenay	Superficie (km ²)	Zone de gestion intégrée de l'eau du lac Saint-Jean	Superficie (km ²)
Chicoutimi	3 476	Péribonka	27 189
Shipsaw	2 270	Mistassini	20 876
Sainte-Marguerite	1 691	Ashuapmushuan	15 801
Valin	760	Petite Péribonka	1 202
Saint-Jean	744	Métabetchouane	1 112
À mars	663	Ouiatchouan	927
Ha! Ha!	484	Ticouapé	625
Des Aulnaies	420	Belle-Rivière	484
Petit Saguenay	385	Ouiatchouaniche	345
Du Moulin	373	Aux Iroquois	203
Mistouk	234	Couchepeganiche	100
Éternité	192		
Bédard	124		
Caribou	119		
Aux Vases	115		
Aux Sables	69		

Tableau 3.1 Bassins versants de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean²¹

18 *Atlas électronique du Saguenay–Lac-Saint-Jean (2010). Bassins versants du Saguenay et du lac Saint-Jean. In Atlas électronique du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Liste des cartes. Réseau hydrographique, [En ligne]. http://atlas.uqac.ca/saguenay-lac-saint-jean/?P=Liste%20des%20cartes&S=2_5_1&bas=texte&L=fr. Consulté le 16 juillet 2010.*

19 Hébert, S. (1995). *Qualité des eaux du Saguenay–Lac-Saint-Jean, 1979-1992. Ministère de l'Environnement et de la Faune, Direction des écosystèmes aquatiques. Québec : Gouvernement du Québec, 58 p.*

20 *Zones de gestion intégrée de l'eau : en mars 2009, le MDDEP annonçait un redécoupage du Québec méridional en 40 zones de gestion intégrée par bassin versant. Avec cette nouvelle délimitation, le gouvernement du Québec vise à ce que toutes les rivières et les lacs des régions habitées de la province soient pris en charge par leurs milieux respectifs.*

21 Tiré de *Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) du Saguenay–Lac-Saint-Jean (2010). Portrait hydrique de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean (version préliminaire). 133 p. et annexes.*

Le lac Saint-Jean, d'une superficie de 1 053 km², présente une ligne de rivage de 210 km et atteint une profondeur de 68 m. Il a une longueur de près de 44 km (axe ONO-ESE) et une largeur de 24 km en moyenne²². Il occupe la cinquième position au chapitre des plus grands plans d'eau du Québec²³. Le régime hydrique et le niveau du lac sont contrôlés artificiellement tant par les barrages hydroélectriques localisés à son exutoire que par les nombreux ouvrages de retenue disposés en amont de certains de ses tributaires. Ses principaux affluents sont les rivières Péribonka, Mistassini, Ashuapmushuan et Métabetchouane. On retrouve à son exutoire les rivières Grande-Décharge et Petite-Décharge qui confluent au sud-est de la ville d'Alma pour ensuite donner naissance à la rivière Saguenay. Parmi les autres plans d'eau d'importance dans la région se trouvent le réservoir Pipmuacan (970 km²), le lac Manouane (465 km²), le lac Plétipi (331 km²) et le réservoir Péribonka (676 km²).

La rivière Saguenay se jette dans le fleuve Saint-Laurent entre les municipalités de Tadoussac (MRC de La Haute-Côte-Nord) et de Baie-Sainte-Catherine (MRC de Charlevoix-Est). Elle s'étire sur une longueur de 175 km et sa largeur moyenne est d'environ 2 km. Sa profondeur peut atteindre localement 275 m. Son débit moyen est de 1 000 m³/s, mais il peut varier de 3 000 à 4 000 m³/s lors des crues printanières²⁴. Son niveau d'eau est affecté par les marées jusqu'au pied du barrage de Shipshaw, dans l'arrondissement de Jonquière (Ville de Saguenay). La rivière Saguenay comporte trois sections, soit le Haut Saguenay, le Moyen Saguenay et le Fjord.

La superficie en eau douce dans la région s'élève à 7 929 km², ce qui correspond à 7,4 % de l'ensemble du territoire régional²⁵. À lui seul, le lac Saint-Jean compte pour un peu plus de 13 % de ce total.

3.3.2. Eaux souterraines

Les aquifères et les eaux souterraines du territoire municipalisé de la région administrative du Saguenay–Lac-Saint-Jean font présentement l'objet d'une caractérisation dans le cadre du programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines du Québec (PACES). Ce programme a pour but de mieux comprendre la dynamique et la vulnérabilité des eaux souterraines dans les régions municipalisées du Québec. Le financement du projet est assuré par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) et les partenaires suivants : l'UQAC, la Conférence régionale des élus (CRÉ) du Saguenay–Lac-Saint-Jean, le Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean (CDMLSJ), la Ville de Saguenay, ainsi que les MRC du Domaine-du-Roy, du Fjord-du-Saguenay, de Lac-Saint-Jean-Est et de Maria-Chapdelaine.

²² *Ibid.*

²³ *Ressources naturelles Canada (RNC) (2009). L'Atlas du Canada. In Ressources naturelles Canada. Accueil de l'Atlas. Ressources éducatives. Faits sur le Canada. Lacs, [En ligne]. <http://atlas.nrcan.gc.ca/site/francais/learningresources/facts/lakes.html/#quebec>. Consulté le 3 juin 2010.*

²⁴ *Rio Tinto Alcan (2010). Débit du lac Saint-Jean - sortant (Grande et Petite Décharge). In Rio Tinto Alcan, Accueil, [En ligne]. <http://www.energie.alcan.com/File/debits.php>. Consulté le 18 août 2010.*

²⁵ *Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2006). Portrait territorial Saguenay–Lac-Saint-Jean. Direction générale du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Québec : Gouvernement du Québec, 82 p.*



La phase I du projet a porté sur l'inventaire, la collecte, l'évaluation, la numérisation et l'archivage des données hydrogéologiques existantes. Au total, les données stratigraphiques de plus de 7 000 forages ont été collectées et numérisées, de même que les résultats de plus de 250 analyses chimiques, de 170 résultats d'essais hydrauliques et de 550 résultats de tamisage de dépôts granulaires. L'unique carte régionale des dépôts de surface a été vectorisée et les principales coupes stratigraphiques existantes ont été numérisées. Ces données ont servi à l'élaboration de premiers modèles conceptuels des principaux environnements hydrogéologiques rencontrés²⁶.

Cette première phase a permis de préciser les travaux de terrain (phase 2 en cours) requis pour compléter la caractérisation hydrogéologique du territoire, incluant des levés de sections hydrostratigraphiques, des levés de fractures, des levés géophysiques, des levés piézométriques et hydrogéochimiques, ainsi que la réalisation de forages et d'essais hydrauliques. À ces travaux s'ajoute la cartographie des dépôts meubles financée par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) pour lequel l'UQAC et l'UQAM sont partenaires²⁷.

3.4. Climat

Le climat de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean est de type continental humide avec un été chaud (maximum moyen en juillet de 24°C à 25°C) et un hiver froid (minimum moyen en janvier de -22°C à -20°C)²⁸. Les températures moyennes annuelles varient entre -1,8°C (hautes terres) et 2,3°C (basses terres) (tableau 3.2). En hiver, la neige recouvre complètement le sol pendant près de six mois consécutifs, c'est-à-dire généralement entre novembre et avril. Les précipitations annuelles moyennes dans la région oscillent entre 886,9 mm et 964,4 mm, ce qui est inférieur aux moyennes enregistrées à Québec (1 230,3 mm) et à Montréal (978,9 mm). En ce qui a trait aux vents, en été, ils proviennent surtout du sud et du sud-ouest alors qu'en hiver, ils arrivent principalement du nord-ouest²⁹. En termes d'insolation, le soleil ne paraît dans la région que 35 à 40 % du temps possible, soit un jour sur trois, ce qui représente environ 1 700 heures d'ensoleillement par année³⁰. Enfin, le climat du Saguenay–Lac-Saint-Jean se caractérise par une saison de croissance relativement plus courte que celle des régions du Québec méridional. Cette saison de croissance s'avère plus longue dans les basses terres que dans les hautes terres.

26 Rouleau, A., Walter, J., Daignault, R., Lambert, M., Chesnaux, R., Germaneau, D. & Moisan, A. (2010). *Projet d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines du Saguenay–Lac-Saint-Jean*. Conférence présentée dans le cadre du Colloque sur les eaux souterraines du Québec 2010, Chicoutimi, 14 octobre 2010. Université du Québec à Chicoutimi (UQAC), Centre d'étude sur les ressources minérales (CERM).

27 Ibid.

28 Société de la Faune et des Parcs du Québec (FAPAQ) (2002). *Plan de développement régional associé aux ressources fauniques du Saguenay–Lac-Saint-Jean*. Direction de l'aménagement de la faune du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Jonquière : Gouvernement du Québec, 126 p.

29 Encyclobec (2003). *Le climat au Saguenay–Lac-Saint-Jean*. In *Encyclobec. Régions historiques. Saguenay–Lac-Saint-Jean*, [En ligne]. <http://www.encyclobec.ca/main.php?docid=332>. Consulté le 27 septembre 2010.

30 Ibid.

Paramètres climatiques	Moyennes annuelles Superficie (km ²)				
	Basses terres Station Bagotville ³¹	Basses terres Station Roberval ³²	Hautes terres Station Bonnard ³³	Québec Station Québec ³⁴	Montréal Station Pierre-Elliott Trudeau ³⁵
TEMPÉRATURE					
Maximum quotidien °C	7,9	7,5	3,9	9	11,1
Minimum quotidien °C	-3,2	-2,9	-7,4	-0,9	1,4
Moyenne quotidienne °C	2,3	2,3	-1,8	4	6,2
PRÉCIPITATIONS					
Chute de pluie (mm)	661,4	591,2	636,9	923,8	763,8
Chute de neige (cm)	341,6	303,3	309,3	315,9	217,5
Précipitations (mm)	950,8	886,9	964,4	1230,3	978,9
Nombre de jours avec une température maximale supérieure à 0 °C	255,5	254,3	222,5	266,5	287,9

Tableau 3.2 Moyennes annuelles de température et de précipitations au Saguenay–Lac-Saint-Jean ³⁶⁻³⁷

Le climat est en évolution. Dans un contexte de changements climatiques, les particularités régionales du climat risquent de se modifier à une échelle de temps humaine. On doit ainsi s'attendre à des modifications des régimes de température et de précipitations, dans la perspective toutefois que le climat demeurera typiquement variable d'une année à l'autre. Les prévisions du consortium Ouranos, quant à l'évolution régionale des caractéristiques climatiques, se précisent grâce aux avancées de la modélisation, mais demeurent tout de même marquées par un certain degré d'incertitude. Les tendances pour la région sont les suivantes (à l'horizon 2050 par rapport aux conditions moyennes de la période 1961-1990)³⁸:

En hiver :

- hausse des températures de l'ordre de 3,5 à 4,9 °C;
- hausse des précipitations (entre 12,0 et 22,9 %).

En été :

- hausse des températures de l'ordre de 1,8 à 3,0 °C;
- hausse des précipitations (entre 1,1 à 6,9 %).

31 Localisation 48° 20' N 71° 00' O Altitude : 159 m, moyenne mensuelle pour 1971 à 2000

32 Localisation 48° 31' N 72° 16' O Altitude : 179 m, moyenne mensuelle pour 1971 à 2000

33 Localisation 50° 44' N 71° 03' O Altitude : 506 m, moyenne mensuelle pour 1971 à 2000

34 Localisation 46° 48' N 71° 23' O Altitude : 74 m, moyenne mensuelle pour 1971 à 2000

35 Localisation 45° 28' N 73° 45' O Altitude : 36 m, moyenne mensuelle pour 1971 à 2000

36 Inspiré de Société de la Faune et des Parcs du Québec (FAPAQ) (2002). Plan de développement régional associé aux ressources fauniques du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Direction de l'aménagement de la faune du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Jonquière : Gouvernement du Québec, 126 p.

37 Environnement Canada (2010). Normales climatiques au Canada 1971-2000. In Environnement Canada. Conditions atmosphériques et météorologie. Climat et conditions météorologiques historiques. Services climatiques spécialisés, [En ligne]. http://climat.meteo.gc.ca/climate_normals/stnselect_f.html. Consulté le 28 septembre 2010.

38 Ouranos (2010). Savoir s'adapter aux changements climatiques. Rédaction : C. DesJarlais, M. Allard, D. Bélanger, A. Blondlot, A. Bouffard, A. Bourque, D. Chaumont, P. Gosselin, D. Houle, C. Larrivée, N. Lease, A.T. Pham, R. Roy, J.-P. Savard, R. Turcotte et C. Villeneuve. Montréal, 128 p.



3.5. Végétation

3.5.1. Distribution de la végétation

Les terrains forestiers couvrent 88 % de la zone d'inventaire intensif du Saguenay–Lac-Saint-Jean³⁹. Ceux-ci se trouvent à près de 95 % sur des terres du domaine de l'État. L'épinette noire est une espèce dominante sur le territoire⁴⁰.

Le territoire régional est partagé en trois sous-zones de végétation bien distinctes, soit la forêt boréale continue (94 %), la forêt mélangée (5 %) et la taïga (1 %)⁴¹. Il est recoupé par quatre domaines bioclimatiques : la pessière à mousses (73 %), la sapinière à bouleau blanc (20 %), la sapinière à bouleau jaune (6 %) et la pessière à lichens (1 %).

3.5.1.1. Pessière à mousses

Le domaine de la pessière à mousses est le plus vaste domaine bioclimatique de la province. Il constitue la partie est d'une vaste étendue de pessière qui traverse le Canada. Dans la région, il est compris entre la pessière à lichens au nord (approximativement à la hauteur du 52^e parallèle) et la sapinière à bouleau blanc au sud. La pessière à mousses est dominée par l'épinette noire qui s'y trouve en peuplements monospécifiques ou en association avec le sapin baumier et d'autres espèces comme le pin gris, le bouleau blanc ou le peuplier faux-tremble. Les sous-bois sont couverts de mousses hypnacées et de plantes arbustives éricacées. Le sous-domaine de la pessière à mousses de l'est, plus humide, et où poussent davantage de sapins, est sous l'influence d'un cycle de feux plus long que le sous-domaine de l'ouest⁴².

3.5.1.2. Sapinière à bouleau blanc

Le domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau blanc couvre la partie sud de la sous-zone de la forêt boréale continue. Sur les sites mésiques de ce domaine, les peuplements sont composés principalement de sapin baumier et d'épinette blanche, mélangés au bouleau blanc. Sur les sites moins favorables, la forêt se compose d'épinette noire, de pin gris et de mélèze laricin associés au bouleau blanc et au peuplier faux-tremble. En périphérie du domaine voisin de la sapinière à bouleau jaune, on peut voir apparaître le bouleau jaune et l'érable rouge. En raison de l'abondance de sapin baumier, les épidémies de tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) constituent la principale source de perturbation naturelle à la base du renouvellement des forêts de ce domaine. Les feux y jouent aussi un rôle important⁴³.

³⁹ Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2010). *Ressources et industries forestières – Portrait statistique (édition 2010)*. Direction du développement de l'industrie des produits forestiers. Québec : Gouvernement du Québec. 498 p.

⁴⁰ Ibid.

⁴¹ Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs (MRNFP) (2004). *Portrait forestier des régions du Saguenay–Lac-Saint-Jean et du Nord du Québec (Chibougamau-Chapais)*. Direction régionale du Saguenay–Lac-Saint-Jean et du Nord du Québec (Chibougamau-Chapais). Québec : Gouvernement du Québec, 109 p.

⁴² Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2003). *Zones de végétation et domaines bioclimatiques du Québec*. In Ministère des Ressources naturelles et de la Faune. *Gros plan sur les forêts. Les forêts. Connaissances forestières et environnementales. Inventaire forestier*, [En ligne]. <http://www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/connaissances/connaissances-inventaire-zones-carte.jsp>. Consulté le 27 septembre 2010.

⁴³ Ibid.

3.5.1.3. Sapinière à bouleau jaune

Le domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau jaune représente une zone de transition entre la forêt feuillue et la forêt boréale. Dans la région, ce domaine occupe essentiellement la plaine du lac Saint-Jean et du Saguenay. Les peuplements mélangés de bouleau jaune, d'érable rouge, de sapin baumier, d'épinette blanche et de thuya occidental croissent sur les sites mésiques de ce domaine. L'érable à sucre y atteint la limite nordique de son aire de répartition en bordure de la plaine. Les sites à mauvais drainage sont colonisés par le frêne noir, le thuya occidental, l'orme d'Amérique et l'épinette noire⁴⁴. La dynamique forestière est conditionnée principalement par les épidémies d'insectes (TBE) et les feux.

3.5.1.4. Pessière à lichens

La pessière à lichens représente l'un des derniers vastes secteurs de forêts vierges du Québec. Elle chevauche une très petite partie (1 %) du territoire régional, à son extrémité nord (secteur des monts Otish). Elle est composée de peuplements forestiers ouverts à dominance d'épinette noire et représente la limite nordique de distribution du sapin baumier et du pin gris. Le développement des forêts dans ce domaine est étroitement associé au régime des feux récurrents⁴⁵.

3.5.2. Espèces floristiques à statut particulier

La *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables* (L.R.Q., chapitre E-12.01) du gouvernement du Québec vise la protection des espèces floristiques et fauniques dont la situation est précaire. Cette Loi reconnaît deux statuts :

- **Espèce menacée** : toute espèce dont la disparition est appréhendée.
- **Espèce vulnérable** : toute espèce dont la survie est précaire, même si sa disparition n'est pas appréhendée à court ou à moyen terme.

L'article 9 de la Loi permet également au gouvernement du Québec d'établir une liste, à titre préventif, d'espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables. Elles sont répertoriées par le *Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec* (CDPNQ).

Le MDDEP relève une liste régionale de 19 espèces floristiques à statut particulier dont une qui possède le statut d'espèce menacée, soit l'aster d'Anticosti (tableau 3.3).

⁴⁴ Blouin, J. & Berger, J.-P. (2003). *Guide de reconnaissance des types écologiques des régions écologiques 4d – Hautes collines de Charlevoix et du Saguenay et 4e – Plaine du lac Saint-Jean et du Saguenay*. Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs (MRNFP), Forêt Québec, Direction des inventaires forestiers, Division de la classification écologique et productivité des stations. Québec : Gouvernement du Québec.

⁴⁵ Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2003). *Zones de végétation et domaines bioclimatiques du Québec*. In Ministère des Ressources naturelles et de la Faune. *Gros plan sur les forêts. Les forêts. Connaissances forestières et environnementales. Inventaire forestier*, [En ligne]. <http://www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/connaissances/connaissances-inventaire-zones-carte.jsp>. Consulté le 27 septembre 2010.



Nom français	Nom scientifique	Statut provincial
Amémorчис à feuille ronde	<i>Amemorchis rotundifolia</i>	SDMV ⁴⁶
Aster d'Anticosti	<i>Symphytotrichum anticostense</i>	Menacée
Aréthuse bulbeuse	<i>Arethusa bulbosa</i>	SDMV
Calypso bulbeux	<i>Calypso bulbosa var. americana</i>	SDMV
Carex porte-tête	<i>Carex cephalophora</i>	SDMV
Cerisier de la Susquehanna	<i>Prunus susquehanae</i>	SDMV
Corallorhize striée	<i>Corallorhiza striata var. striata</i>	SDMV
Cypripède royal	<i>Cypripedium reginae</i>	SDMV
Dryoptère de Britton	<i>Dryopteris filix-mass ssp. brittonii</i>	SDMV
Drosera à feuilles linéaires	<i>Drosera linearis</i>	SDMV
Épervière de Robinson	<i>Hieracium robinsonii</i>	SDMV
Gymnocarpe frêle	<i>Gymnocarpium jessoense ssp. parvulum</i>	SDMV
Hudsonie tomenteuse	<i>Hudsonia tomentosa</i>	SDMV
Isoète de Tuckerman	<i>Isoetes tuckermanii</i>	SDMV
Jonc de Greene	<i>Juncus greenei</i>	SDMV
Listère australe	<i>Listera australis</i>	SDMV
Platanthère à gorge frangée	<i>Platanthera blephariglottis var. blephariglottis</i>	SDMV
Polygonelle articulée	<i>Polygonella articulata</i>	SDMV
Trichophore de Clinton	<i>Trichophorum clintonii</i>	SDMV

Tableau 3.3 Liste des espèces floristiques à statut particulier répertoriées dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean⁴⁷

⁴⁶ SDMV : Espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable

⁴⁷ Massé, S. (2009). Biologiste, Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), Direction de l'analyse et de l'expertise régionale. Communication personnelle. 21 décembre 2009.

3.6. Faune

Plusieurs espèces fauniques sont observées dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean. La présente section décrit sommairement les principales espèces qui affichent une importance écologique particulière, notamment les espèces en situation précaire, ou un intérêt sur les plans socio-économique ou récréatif.

3.6.1. Faune terrestre

3.6.1.1. Grande faune

Les espèces de la grande faune qui sont présentes sur le territoire régional sont : l'orignal, l'ours noir, le cerf de Virginie et le caribou forestier.

L'orignal est présent sur l'ensemble du territoire du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Les densités les plus fortes sont observées dans le domaine de la sapinière à bouleau blanc à proximité des basses terres de la région. Dans cette zone fortement convoitée pour l'activité de chasse sportive, la population hivernale de l'espèce est estimée à environ 1,87 orignal/10 km² ⁴⁸. Plus au nord, dans le domaine de la pessière à mousses, cette densité est beaucoup plus faible. Elle s'établit à environ 0,68 orignal/10 km² ⁴⁹. La valeur moyenne pour la région est évaluée à 1,08 bête/10 km² ⁵⁰.

L'ours noir est une espèce opportuniste qui fréquente une variété d'habitats durant l'année. Il est présent dans la région à une densité d'environ 0,73 individus/10 km² ⁵¹. La récolte d'ours noirs, par la chasse et le piégeage, est en progression depuis la mise en place d'un plan de gestion spécifique à l'espèce⁵².

Le cerf de Virginie est relativement peu abondant sur le territoire du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Selon le MRNF, seulement 6 % du territoire régional, dans les basses terres, serait considéré comme habitat propice pour l'espèce⁵³. En raison des faibles effectifs, la chasse de cette espèce n'est pas autorisée dans la région.

48 Dussault, C. & Gravel, S. (2008). *Inventaire de l'orignal de la zone 28 à l'hiver 2006*. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), Faune Québec, Direction de l'aménagement de la faune du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Québec : Gouvernement du Québec, 13 p.

49 *Ibid.*

50 *Ibid.*

51 Lamontagne, G., Jolicoeur, H. & Lefort, S. (2006). *Plan de gestion de l'ours noir, 2006-2013*. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), Direction du développement de la faune. Québec : Gouvernement du Québec, 487 p.

52 *Ibid.*

53 *Société de la Faune et des Parcs du Québec (FAPAQ) (2002). Plan de développement régional associé aux ressources fauniques du Saguenay–Lac-Saint-Jean*. Direction de l'aménagement de la faune du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Jonquière : Gouvernement du Québec, 126 p.



Le caribou forestier (écotype de la sous-espèce « caribou des bois », *Rangifer tarandus caribou*) est une espèce en difficulté dont l'aire de distribution a subi un net recul au cours des dernières décennies. Il a été désigné en tant qu'espèce vulnérable par le gouvernement du Québec, en 2005, et possède le statut d'espèce menacée en vertu de la *Loi sur les espèces en péril du Canada*, depuis 2000. Il fait présentement l'objet d'un plan de rétablissement à l'échelle provinciale⁵⁴. Le gouvernement fédéral, par l'entremise d'Environnement Canada, travaille pour sa part à l'élaboration d'un programme national de rétablissement de l'espèce. Le caribou forestier est affecté principalement par la perte d'habitat et par l'augmentation de la prédation, ces deux éléments étant probablement facilités par les activités de nature anthropique. La population totale de caribous au Saguenay–Lac-Saint-Jean est estimée à environ 1 657 bêtes⁵⁵. L'espèce est présente surtout dans le domaine de la pessières à mousses, aux environs des grands lacs réservoirs Manouane, Péribonka et Pipmuacan.

3.6.1.2. Petite faune

La petite faune regroupe plusieurs espèces ou groupes d'animaux de petite taille : mammifères, oiseaux, rongeurs, insectivores et chiroptères. Parmi celles-ci, certaines sont exploitées et sont généralement considérées comme étant prolifiques et résistantes à une exploitation intensive. Les espèces les plus recherchées dans la région sont celles qui sont destinées à la consommation, soit le lièvre d'Amérique, la gélinotte huppée et le tétras du Canada.

3.6.1.3. Animaux à fourrure

On dénombre dix-sept espèces d'animaux à fourrure qui sont récoltées par piégeage dans la région, soit le castor, le renard roux, la belette à longue queue, l'hermine, le vison, l'ours noir (pour les trappeurs autochtones uniquement), le lynx du Canada, la martre d'Amérique, la belette pygmée, l'écureuil roux, la moufette rayée, le rat musqué, le coyote, le loup gris et, plus rarement, le raton laveur, le pékan et la loutre de rivière⁵⁶. Les espèces les plus recherchées par les trappeurs sont : le rat musqué, le castor, la martre d'Amérique, le renard roux, le vison d'Amérique et le lynx du Canada⁵⁷. La belette pygmée figure, pour sa part, sur la liste provinciale des espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables.

⁵⁴ Équipe de rétablissement du caribou forestier du Québec (2008). *Plan de rétablissement du caribou forestier (Rangifer tarandus) au Québec — 2005-2012*. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), Faune Québec, Direction de l'expertise sur la faune et des habitats. Québec : Gouvernement du Québec, 78 p.

⁵⁵ Dussault, C. et Gravel, S. (2008). *Inventaire du caribou forestier à l'hiver 2007 au Saguenay–Lac-Saint-Jean*. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), Direction de l'aménagement de la faune du Saguenay–Lac-Saint-Jean. 9 p.

⁵⁶ Société de la Faune et des Parcs du Québec (FAPAQ) (2002). *Plan de développement régional associé aux ressources fauniques du Saguenay–Lac-Saint-Jean*. Direction de l'aménagement de la faune du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Jonquière : Gouvernement du Québec, 126 p.

⁵⁷ Ibid.

3.6.1.4. Chiroptères

La région compte sept des huit espèces de chiroptères présentes au Québec⁵⁸. Plusieurs de ces espèces sont probablement à la limite nord de leur aire de distribution. Les chauves-souris répertoriées dans la région sont : la petite chauve-souris brune, la chauve-souris nordique, la sérotine brune, la pipistrelle de l'Est et les chauves-souris argentée, cendrée et rousse. Ces quatre dernières espèces sont susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables au niveau provincial, mais n'ont pas de statut au niveau fédéral. Le seul hibernacle connu au Saguenay–Lac-Saint-Jean est situé à Desbiens, dans la caverne du Trou de la Fée. Il abrite environ 400 chauves-souris hibernantes⁵⁹.

Il est à noter que plusieurs populations de chiroptères sont en déclin en Amérique du Nord. La perte d'habitats, l'utilisation des pesticides, le dérangement par l'humain et, plus récemment, l'apparition du syndrome du museau blanc dans le nord-est des États-Unis, seraient les principales causes à la base de ce déclin⁶⁰.

3.6.1.5. Herpétofaune

L'herpétofaune est bien représentée dans la région avec douze espèces d'amphibiens et cinq espèces de reptiles⁶¹. Parmi celles-ci, il y a la tortue à oreilles rouges, une espèce introduite, et la tortue des bois, une espèce désignée vulnérable par le gouvernement du Québec. Cette dernière a également été désignée préoccupante par le gouvernement fédéral. Avec quatre autres espèces de tortues du Québec, la tortue des bois fait l'objet d'un plan de rétablissement depuis 2005⁶².

3.6.2. Faune aviaire

Selon le MRNF, environ trois cents espèces d'oiseaux ont déjà été signalées dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean⁶³. De ce nombre, près de la moitié peuvent être considérées comme relativement communes et représentatives de la région. La présence de deux plans d'eau majeurs, le lac Saint-Jean et la rivière Saguenay, de leurs marais littoraux ainsi que des paysages agroforestiers attirent de nombreuses espèces d'oiseaux tant méridionales que boréales.

⁵⁸ *Ibid.*

⁵⁹ *Ibid.*

⁶⁰ Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) du Saguenay–Lac-Saint-Jean (2010). *Portrait de la ressource faune du Saguenay–Lac-Saint-Jean*. 242 p. + cartes.

⁶¹ *Ibid.*

⁶² Équipe de rétablissement des tortues du Québec (2005). *Plan de rétablissement de cinq espèces de tortues au Québec pour les années 2005 à 2010 : la tortue des bois (Glyptemys insculpta), la tortue géographique (Graptemys geographica), la tortue mouchetée (Emydoidea blandingii), la tortue musquée (Sternotherus odoratus) et la tortue ponctuée (Clemmys guttata)*. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), Direction du développement de la faune. Québec, 57 p.

⁶³ Société de la Faune et des Parcs du Québec (FAPAQ) (2002). *Plan de développement régional associé aux ressources fauniques du Saguenay–Lac-Saint-Jean*. Direction de l'aménagement de la faune du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Jonquière : Gouvernement du Québec, 126 p.



La gestion de l'avifaune est particulière au Québec puisque certaines espèces sont sous juridiction provinciale alors que d'autres sont sous juridiction fédérale. Sous juridiction provinciale, on dénombre, pour la région, plus de 80 espèces d'oiseaux appartenant à seize familles différentes, entre autres : les accipitridés (aigles, buses et éperviers), les strigidés (hiboux), les corvidés (corbeaux, corneilles, geais), les fringillidés (gros becs, sizerins, chardonnerets), les embérazinés (bruants) et les phasianidés (gélinottes, téttras)⁶⁴.

Au niveau fédéral, le gouvernement a juridiction sur un peu plus de deux cents espèces d'oiseaux rencontrées dans la région. Ces espèces sont, pour la plupart, des espèces migratrices et font l'objet d'ententes avec les pays situés au sud de la frontière canadienne. Les principaux groupes d'espèces relevant des compétences fédérales sont les oiseaux aquatiques (huarts, grèbes, goélands, oies, canards, hérons, râles, etc.), les oiseaux de rivage ou limicoles (courlis, pluviers, phalaropes, bécasseaux, etc.) et les oiseaux migrateurs insectivores (engoulevents, moucherolles, hirondelles, grives, viréos, parulines, etc.)⁶⁵.

Les milieux humides des basses terres du Saguenay–Lac-Saint-Jean sont des écosystèmes importants pour la sauvagine. Les marais littoraux de la plaine du lac Saint-Jean et les battures de la rivière Saguenay constituent en effet une halte migratoire printanière et automnale pour l'oie des neiges, la bernache du Canada et de nombreuses espèces de canards et d'oiseaux de rivage. Au total, dix-neuf espèces de sauvagine ont été répertoriées au Saguenay–Lac-Saint-Jean. En ce qui concerne l'oie des neiges, le nombre de ces oiseaux est en forte augmentation dans la région, surtout en milieu agricole. Cette zone agricole représente également une bonne partie de l'habitat de la bécasse d'Amérique et de la bécassine, espèces d'oiseaux qui font l'objet d'une chasse sportive.

Par ailleurs, on rapporte plusieurs mentions d'espèces d'oiseaux à statut particulier sur le territoire régional. Parmi ces espèces, il y a notamment : l'aigle royal (v)⁶⁶, le pygargue à tête blanche (v), le faucon pèlerin anatum (v), le petit blongios (v), le râle jaune (m)⁶⁷, le hibou des marais (s)⁶⁸, le garrot d'Islande (v), la pie-grièche migratrice (m), la grive de Bicknell (v), la paruline du Canada (s), le moucherolle à côtés olive (s), le quiscale rouilleux (s) et l'engoulement d'Amérique (s). Ces espèces fréquentent une diversité d'habitats dans la région : milieux humides des basses terres (petit blongios, râle jaune), milieux ouverts et terres agricoles (hibou des marais), falaises et escarpements rocheux (faucon pèlerin anatum), grands lacs poissonneux (pygargue à tête blanche), friches (pie-grièche migratrice), sapinières de secteurs montagneux (grive de Bicknell), petits lacs alcalins sans poisson situés à plus de 500 m d'altitude (garrot d'Islande).

64 *Ibid.*

65 *Ibid.*

66 *V* : espèce désignée vulnérable par le gouvernement du Québec

67 *M* : espèce désignée menacée par le gouvernement du Québec

68 *S* : espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable par le gouvernement du Québec

3.6.3. Faune aquatique

Les espèces de poissons présentes dans la région sont distribuées en fonction du type de milieu aquatique. On observe ainsi des espèces d'eau douce, des espèces marines et des espèces adaptées à ces deux milieux. L'une des espèces les plus communes et recherchées par les pêcheurs de la région est l'omble de fontaine communément appelée truite mouchetée. Les plus grandes concentrations de l'espèce sont observées dans la partie est du territoire régional, plus précisément dans le secteur des monts Valin. À cet endroit, tout comme au sud du Saguenay à l'est et à l'ouest du lac des Ha! Ha!, l'omble de fontaine se trouve en situation d'allopatricité (seule espèce de poisson présente dans un plan d'eau). Par ailleurs, des populations d'omble de fontaine anadrome (truite de mer) sont présentes dans neuf affluents du Saguenay⁶⁹.

Une autre espèce de poisson entraîne des retombées économiques importantes dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Il s'agit de la ouananiche ou saumon d'eau douce. Cette espèce se trouve principalement dans le lac Saint-Jean qui abrite quatre populations distinctes (rivières Mistassini-Ouasiemsa, rivière Ashuapmushuan, rivière aux Saumons et rivière Métabetchouane) en fonction de leur lieu de reproduction. Le potentiel de production naturelle de cette espèce dans le lac Saint-Jean et ses tributaires serait actuellement le plus important en Amérique du Nord⁷⁰. Le réservoir Kénogami abrite également une population peu connue de ouananiche. Le saumon atlantique est présent dans le Saguenay et se reproduit dans trois de ses affluents (rivière Sainte-Marguerite, rivière à Mars et rivière Saint-Jean). La rivière Petit-Saguenay abrite aussi une population de saumon atlantique. La gestion de cette rivière relève toutefois de la région administrative de la Capitale-Nationale⁷¹.

Les autres espèces d'eau douce d'intérêt sportif de la région sont le doré jaune, le grand brochet, la lotte, le touladi, le grand corégone et l'éperlan arc-en-ciel que l'on trouve dans le bassin versant du lac Saint-Jean. Plusieurs autres espèces fréquentent les milieux d'eau douce de la région et ne font pas l'objet d'une pêche sportive aussi intense ou sont parfois considérées nuisibles. Parmi ces espèces, on peut citer la barbotte brune, la perchaude, le meunier noir, le poulamon atlantique et l'omble chevalier. Cette dernière espèce est présente dans seulement dix-sept lacs de la région où elle est en sympatrie avec l'omble de fontaine. L'anguille d'Amérique subit un déclin de sa population en général et dans l'optique de protéger l'espèce, le statut fédéral d'espèce préoccupante lui a été attribué. Dans la région, l'anguille serait considérée comme relativement abondante dans la rivière Éternité⁷².

Plusieurs espèces, dont la ouananiche, le doré et la lotte, entre autres, ont une importance auprès des Premières Nations dans le cadre de la pratique des activités traditionnelles (Innu Aitun).

Les espèces marines du fjord du Saguenay (morue franche, morue ogac, sébaste, flétan du Groenland) représentent aussi des composantes d'intérêt de l'ichtyofaune de la région. Par ailleurs, des invertébrés, comme la crevette nordique et le crabe araignée, ainsi que certains mammifères marins, comme le béluga et le phoque commun, sont également présents dans le fjord.

⁶⁹ Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) du Saguenay–Lac-Saint-Jean (2010). *Portrait de la ressource faune du Saguenay–Lac-Saint-Jean*. 242 p. + cartes.

⁷⁰ Société de la Faune et des Parcs du Québec (FAPAQ) (2002). *Plan de développement régional associé aux ressources fauniques du Saguenay–Lac-Saint-Jean*. Direction de l'aménagement de la faune du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Jonquière : Gouvernement du Québec, 126 p.

⁷¹ Ibid.

⁷² Ibid.



3.7. Provinces et régions naturelles

Les provinces naturelles constituent le premier niveau de perception du *Cadre écologique de référence* (CER), système de classification et de cartographie des écosystèmes développé par le MDDEP qui intègre des critères écologiques (climat-sol-végétation)⁷³. Ces unités territoriales de niveau supérieur se subdivisent par la suite en régions naturelles (deuxième niveau de perception du CER). La province naturelle des Laurentides centrales chevauche la majeure partie (81 %) du territoire du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Les autres provinces naturelles qui touchent à la région sont celles des Laurentides méridionales (15 %) et des Hautes-terres de Mistassini (4 %). Ces dernières chevauchent respectivement la portion sud et l'extrémité nord du territoire régional. Les informations présentées dans cette section ont été tirées principalement du *Plan de développement du Nitassinan des Pekuakamiulnuatsh*⁷⁴.

3.7.1. Province naturelle des Laurentides centrales (D)

La province naturelle des Laurentides centrales se caractérise par un « relief de plateau fracturé et incisé par un réseau hydrographique parallèle », orienté nord-sud, résultat du glissement des glaciers.

Les dépôts glaciaires minces dominant. Des sables et graviers fluvioglaciaires sont présents dans le fond des vallées. La cuvette du lac Saint-Jean est, pour sa part, formée d'argiles marines recouvertes en périphérie de sables deltaïques et littoraux.

La végétation de la sapinière à bouleau blanc domine la partie sud de ce territoire alors que les forêts d'épinettes noires se retrouvent sous une forme de plus en plus ouverte en progressant vers le nord ainsi que sur les hauts sommets.

Le climat est plutôt froid et modérément humide. Les conditions sont toutefois plus douces dans la cuvette du Saguenay–Lac-Saint-Jean. La température moyenne est de - 4,1 (minimum) et 1,8 (maximum) °C. Les précipitations annuelles varient de 932 mm à 1 016 mm. Pour ce qui est des jours de croissance, ils fluctuent de 138 à 177.

L'altitude des collines qui caractérisent cette province naturelle culmine habituellement entre 400 et 600 m et peut atteindre entre 700 et 1 000 m dans certains massifs tels les monts Valin.

73 Li, T. & Ducruc, J. P. (1999). Aires protégées au Québec – Les provinces naturelles – Niveau I du cadre écologique de référence du Québec. In Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP). Biodiversité. Aires protégées. Vue d'ensemble. Un cadre écologique de référence, [En ligne]. http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/provinces/index.htm. Consulté le 16 août 2010.

74 Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean (CDMLSJ) (2004). Plan de développement du Nitassinan des Pekuakamiulnuatsh (Portrait du territoire). Secteur négociation. Mashteuiatsh, 89 p.

Les régions naturelles de cette province qui chevauchent la région 02 sont :

- la cuvette du lac Saint-Jean (D01);
- la dépression du lac Manouane (D02);
- les collines du lac Péribonka (D03);
- les monts Valin (D04);
- le massif de la Manouanis (D05);
- la cuvette du réservoir Manicouagan (D07).

3.7.2. Province naturelle des Laurentides méridionales (C)

La province naturelle des Laurentides méridionales couvre la partie sud de la région 02. Sa limite nord s'étend au sud des lacs Kénogami, Saint-Jean, Chigoubiche et Poutrincourt. La province est marquée par la présence de collines, de plateaux, de dépressions et de quelques massifs plus élevés.

Le climat est de froid à humide dans la majeure partie de ce territoire et il est très humide dans le secteur du massif du lac Jacques-Cartier. La température moyenne est de - 0,2 (minimum) et 4,2 (maximum) °C. Les précipitations varient de 974 mm à 1 424 mm par année. On observe de 165 à 199 jours de croissance.

L'altitude varie entre 200 et 450 m pour la plupart du territoire à l'exception de certains massifs où elle peut atteindre de 600 à 1 000 m. Les forêts mélangées dominent ce territoire à l'exception des parties les plus élevées du massif du lac Jacques-Cartier qui sont dominées par les essences résineuses.

Les dépôts glaciaires, souvent minces, recouvrent la plus grande partie du territoire. Des affleurements rocheux sont présents sur les sommets alors que l'on observe des dépôts de sable et de gravier dans la majorité des fonds de vallées.

Les régions naturelles de cette province qui recourent le territoire régional sont :

- la dépression du réservoir Gouin (C07);
- le massif de la Windigo (C09);
- le massif du lac Jacques-Cartier (C10).



3.7.3. Province naturelle des Hautes-terres de Mistassini (G)

La province naturelle des Hautes-terres de Mistassini couvre l'extrémité nord de la région administrative. Ce territoire qui recoupe le massif des monts Otish est formé d'un grand plateau parsemé de collines.

On y retrouve des dépôts glaciaires épais et d'autres fluvioglaciaires. La forêt est dominée par l'épinette noire et le pin gris. Des forêts ouvertes, des forêts claires ainsi que des forêts denses y sont présentes.

Le climat est froid et modérément humide. La température moyenne est de - 2,5 (minimum) et 0,6 (maximum) °C. Les précipitations annuelles atteignent 850 mm et peuvent aller jusqu'à 1 014 mm. Pour ce qui est des jours de croissance, ils varient de 153 à 170.

L'altitude moyenne se situe entre 300 et 450 m. Les monts Otish ont toutefois un relief particulier et une altitude qui se situe entre 600 et 900 m.

La région naturelle des monts Otish (G05) est la seule de cette province naturelle qui touche au territoire régional.

4. PORTRAIT DU MILIEU HUMAIN

4.1. Organisation territoriale

La région du Saguenay–Lac-Saint-Jean couvre 106 508 km² de territoire, ce qui la classe au troisième rang des régions administratives du Québec pour l'importance de son étendue⁷⁵. Elle est limitée à l'est par la région de la Côte-Nord, au sud par celle de la Capitale-Nationale, au sud-est par celle de la Mauricie et au nord-ouest par la région Nord-du-Québec. Les terres du domaine de l'État (incluant le milieu hydrique) comptent pour près de 93 % (98 919 km²) de ce territoire, les terres privées 6 % (6 370 km²) et les terres publiques intramunicipales (TPI) 1 % (1 219 km²)⁷⁶. Les terres privées se concentrent dans la partie municipalisée de la plaine située autour du lac Saint-Jean et le long de la rivière Saguenay.

L'organisation municipale au Saguenay–Lac-Saint-Jean comporte quatre MRC (Maria-Chapdelaine, Domaine-du-Roy, Lac-Saint-Jean-Est et Fjord-du-Saguenay) englobant 49 municipalités locales et 17 territoires non organisés (TNO), ainsi qu'une ville exerçant certaines compétences d'une MRC (Ville de Saguenay). La réserve indienne de Mashteuiatsh, dont le territoire entrecoupe celui de la MRC du Domaine-du-Roy, complète le cadre administratif. Environ 11,5 % du territoire régional est occupé par les municipalités locales et 53 % du territoire administratif de celles-ci est de tenure publique⁷⁷. Les TNO, essentiellement constitués de terres du domaine public, représentent 88,5 % de la superficie de la région.

4.1.1. Territoires fauniques structurés

Les territoires fauniques structurés sont des zones où le prélèvement de la ressource faunique est contrôlé. Ils regroupent principalement les réserves fauniques, les aires fauniques communautaires (AFC), les zones d'exploitation contrôlée (zecs), les pourvoiries, les petits lacs aménagés (PLA) et les terrains de piégeage à bail exclusif. Ils sont régis en vertu de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* (L.R.Q., ch. C-61.1) (LCMVF) et comptent pour un peu plus de 21 % des terres publiques du Saguenay–Lac-Saint-Jean (tableau 4.1). Ils sont situés majoritairement dans la portion sud du territoire régional.

⁷⁵ Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2005). *Plan régional de développement du territoire public du Saguenay–Lac-Saint-Jean (section récréotourisme)*. Direction régionale de la gestion du territoire public du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Québec : Gouvernement du Québec, 187 p.

⁷⁶ Ibid.

⁷⁷ Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2010). *Plan d'affectation du territoire public du Saguenay–Lac-Saint-Jean – Proposition pour consultation (avril 2010)*. Direction des affaires régionales et du soutien aux opérations Énergie, Mines et Territoire. Québec : Gouvernement du Québec, 762 p.



Type de territoire faunique	Nombre	Superficie Région 02 (km ²) ⁷⁸	Proportion du territoire public régional (%)
Réserve faunique	3	5 997,4	6,1
Aire faunique communautaire (AFC)	1	1 112,0	1,1
Zone d'exploitation contrôlée (zec)	19	8 887,1	9,0
Pourvoirie avec droits exclusifs	28	2 638,1	2,7
Petit lac aménagé (PLA)	1	< 0,2	-
Terrain de piégeage à bail exclusif	173	7 137,2	7,2
Total	225	21 087⁷⁹	21,3⁸⁰

Tableau 4.1 Superficie et proportion du territoire public régional occupée par des territoires fauniques structurés

4.1.1.1. Réserves fauniques

« L'article 111 de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* prévoit que le ministre peut établir sur les terres du domaine de l'État des réserves fauniques vouées à la conservation, à la mise en valeur et à l'utilisation de la faune ainsi que, accessoirement, à la pratique d'activités récréatives »⁸¹. Les principales activités récréatives pratiquées sur ces territoires sont la chasse et la pêche sportive de même que certaines activités de plein air et d'écotourisme (canot, camping, randonnée pédestre, villégiature, observation de la faune, etc.).

La région du Saguenay–Lac-Saint-Jean compte trois réserves fauniques sur son territoire. Il s'agit des réserves fauniques Ashuapmushuan, des Laurentides et des Lacs-Albanel-Mistassini-et-Waconichi (tableau 4.2). La première est entièrement comprise dans la région 02 alors que les deux autres touchent en partie à ce territoire, respectivement au sud et à l'ouest.

⁷⁸ Gauthier, A. (2010). *Ingénieur forestier, Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire – Saguenay–Lac-Saint-Jean (CRRNT). Couche numérique des territoires fauniques structurés. 16 novembre 2010.*

⁷⁹ Une superficie de 4 685 km² des terrains de piégeage chevauche le territoire des zecs; cette superficie a donc été soustraite du grand total.

⁸⁰ *Ibid.*

⁸¹ Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2005). *Territoires ayant un statut particulier ou faisant l'objet d'une protection particulière. Direction des territoires fauniques et de la réglementation. Québec : Gouvernement du Québec, 33 p.*

Nom de la réserve faunique	Superficie légale (km ²) ⁸²	Superficie Région 02 (km ²) ⁸³	Proportion du territoire public régional (%)
Réserve faunique Ashuapmushuan	4 488,0	4 488,0	4,6
Réserve faunique des Laurentides	7 934,0	1 485,4	1,5
Réserve faunique des Lacs-Albanel-Mistassini-et-Waconichi	16 400,0	24,0	-
Total	28 822,0	5 997,4	6,1

Tableau 4.2 Réserves fauniques présentes sur le territoire régional

La réserve faunique Ashuapmushuan s'étend sur 4 488 km² dans la portion sud-ouest du territoire régional. Gérée par la Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ), elle est située à environ 65 km au nord-ouest de Roberval. Son poste d'accueil principal est localisé au km 33 de la route 167, à la limite ouest de la municipalité de La Doré. Les principales activités récréatives offertes dans la réserve sont la chasse à l'orignal, la chasse au petit gibier et la pêche sportive, mais il est possible d'y pratiquer également la villégiature, la randonnée pédestre, le canot et le canot-camping. L'offre en hébergement totalise 23 chalets qui sont situés pour la plupart dans le secteur du lac Chigoubiche. Treize de ces chalets peuvent accueillir de deux à trois personnes alors que les autres ont une capacité de quatre à six personnes. La réserve totalise plus de 1 200 lacs qui abritent des populations d'omble de fontaine, de touladi, de doré jaune, de grand brochet et de corégone⁸⁴.

Le territoire de la réserve faunique Ashuapmushuan recoupe celui de la Forêt modèle du Lac-Saint-Jean, de la réserve aquatique projetée de la rivière Ashuapmushuan et d'une aire d'aménagement et de développement innue (AADI) identifiée dans l'Entente de principe d'ordre général (EdPOG). Ces territoires particuliers sont tous décrits plus en détail aux sections 4.4.1.1.1, 4.1.2.7 et 4.1.4.6.

La réserve faunique est occupée et utilisée par les Pekuakamiulnuatsh pour la pratique d'activités traditionnelles. Plusieurs sites de campement autochtones (permanents et temporaires) sont répertoriés dans ce secteur. Par ailleurs, l'EdPOG prévoit que la réserve faunique Ashuapmushuan sera gérée par les Pekuakamiulnuatsh selon des modalités de gestion qui restent à convenir.

⁸² Ibid.

⁸³ Gauthier, A. (2010). Ingénieur forestier, Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire – Saguenay–Lac-Saint-Jean (CRRNT). Couche numérique des territoires fauniques structurés. 16 novembre 2010.

⁸⁴ Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ) (2010). Réserve faunique Ashuapmushuan. In Société des établissements de plein air du Québec. Réserves fauniques, [En ligne]. <http://www.sepaq.com/rf/ash/>. Consulté le 7 septembre 2010.



4.1.1.2. Aires fauniques communautaires (AFC)

Une aire faunique communautaire (AFC) est un territoire défini en vertu de la LCMVF « comme étant un plan d'eau public (lac ou rivière) faisant l'objet d'un bail de droits exclusifs de pêche à des fins communautaires, dont la gestion est confiée à une corporation sans but lucratif. Ce territoire nécessite des mesures particulières de gestion afin d'y assurer la conservation et la mise en valeur de la faune aquatique »⁸⁵.

Il existe une seule aire faunique communautaire dans la région. Il s'agit de l'AFC du lac Saint-Jean dont le bail de droits exclusifs de pêche sportive à des fins communautaires est alloué à la Corporation de LACTivité Pêche Lac-Saint-Jean (CLAP) depuis 1996. L'AFC est composée principalement du lac Saint-Jean, mais aussi du lac à Jim et de seize sections aval de certains tributaires de ces deux lacs, notamment : les rivières Ashuapmushuan, Mistassini, Ouasiemska, aux Saumons, la Petite rivière Péribonka, la rivière Grande Décharge et la rivière Métabetchouane. La limite la plus éloignée de l'AFC par rapport au lac Saint-Jean est la chute Canton Bullion, située à 88 km en amont sur la rivière Ouasiemska⁸⁶. La superficie totale de l'AFC est de 1 112 km²⁸⁷⁻⁸⁸.

4.1.1.3. Zones d'exploitation contrôlée (zecs)

Les zecs sont des territoires du domaine de l'État dont la gestion est attribuée à des associations sans but lucratif à des fins d'aménagement, d'exploitation ou de conservation de la faune ou d'une espèce faunique et, accessoirement, à des fins de pratique d'activités récréatives. Le concept des zecs repose sur les principes suivants⁸⁹ :

- « **La conservation de la faune** : les organismes gestionnaires doivent veiller au suivi et au contrôle de l'exploitation de la faune afin d'assurer un équilibre entre la demande des utilisateurs et l'offre faunique;
- **L'accessibilité à la ressource faunique** : les organismes doivent faire en sorte que l'utilisation récréative de la faune soit accessible à chance égale à toute personne qui le désire;

⁸⁵ Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2005). *Territoires ayant un statut particulier ou faisant l'objet d'une protection particulière*. Direction des territoires fauniques et de la réglementation. Québec : Gouvernement du Québec, 33 p.

⁸⁶ Corporation de LACTivité Pêche Lac-Saint-Jean (CLAP) (2010). *Le territoire de l'aire faunique communautaire du lac Saint-Jean*. In Corporation de LACTivité Pêche Lac-Saint-Jean, [En ligne] http://www.claplacsaintjean.com/s3_territoire.php. Consulté le 7 septembre 2010.

⁸⁷ Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2005). *Territoires ayant un statut particulier ou faisant l'objet d'une protection particulière*. Direction des territoires fauniques et de la réglementation. Québec : Gouvernement du Québec, 33 p.

⁸⁸ Société de la Faune et des Parcs du Québec (FAPAQ) (2002). *Plan de développement régional associé aux ressources fauniques du Saguenay-Lac-Saint-Jean*. Direction de l'aménagement de la faune du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Jonquière : Gouvernement du Québec, 126 p.

⁸⁹ Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2005). *Territoires ayant un statut particulier ou faisant l'objet d'une protection particulière*. Direction des territoires fauniques et de la réglementation. Québec : Gouvernement du Québec, 33 p.

- **La participation des usagers** : la participation des usagers constitue un élément essentiel au concept des zecs. Ainsi, chaque zec est gérée bénévolement par une association sans but lucratif dûment incorporée. L'association gestionnaire est composée des représentants élus lors de l'assemblée générale annuelle des membres;
- **L'autofinancement des opérations** : les revenus autonomes provenant surtout des cartes de membres, de la vente de forfaits ainsi que des droits d'accès doivent permettre l'autofinancement des zecs. »

Les zecs de la région 02, réparties au sud et au nord de l'axe formé par le Saguenay et le lac Saint-Jean, offrent, pour la plupart, des possibilités de pêche à l'omble de fontaine et de chasse à l'original et au petit gibier. Elles sont facilement accessibles à partir des routes régionales et toutes distantes de moins de 30 km de celles-ci.

Au total, dix-neuf zecs sont présentes en tout ou en partie dans la région, dont treize qui relèvent de la direction générale du Saguenay–Lac-Saint-Jean du MRNF (tableau 4.3). Elles couvrent une superficie totale de près de 8 900 km² sur le territoire régional. Parmi celles-ci, il y en a quatre qui sont situées sur des rivières à saumon dont deux qui sont à gestion mixte (saumon-autres espèces).



Nom de la zec	Superficie légale (km ²) ⁹⁰	Superficie Région 02 (km ²) ⁹¹	Longueur légale (km)	Longueur Région 02 (km)
Zec de l'Anse-Saint-Jean ^{*92}	193,0	193,0		
Zec Borgia	556,0	0,2		
Zec Buteux–Bas-Saguenay	258,7	76,9		
Zec Chauvin*	619,0	416,9		
Zec Kiskissink	829,5	5,0		
Zec de la Lièvre*	964,0	964,0		
Zec du Lac-Brébeuf*	451,0	433,4		
Zec du Lac-de-la-Boiteuse*	381,0	381,0		
Zec du Lac-au-Sable	370,5	17,0		
Zec Mars-Moulin*	410,0	410,0		
Zec Martin-Valin*	1 200,0	1 200,0		
Zec Nordique	458,3	49,3		
Zec Onatchiway-Est*	1 468,4	1 468,4		
Zec des Passes*	1 491,0	1 491,0		
Zec de la Rivière-à-Mars (S ⁹³ ,M ⁹⁴)*			44,5	44,5
Zec de la Rivière-aux-Rats*	1 781,0	1 781,0		
Zec de la Rivière Petit-Saguenay (S)			14,0	14,0
Zec de la Rivière Saint-Jean-du-Saguenay (S,M)*			12,2	12,2
Zec de la Rivière-Ste-Marguerite (S)*			184,4	133,7
Total	11 431,4	8 887,1	255,1	204,4

Tableau 4.3 Zones d'exploitation contrôlée présentes sur le territoire régional

90 Ibid.

91 Gauthier, A. (2010). Ingénieur forestier, Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire – Saguenay–Lac-Saint-Jean (CRRNT). Couche numérique des territoires fauniques structurés. 16 novembre 2010.

92 * : zec qui relève de la région administrative du Saguenay–Lac-Saint-Jean

93 S : rivière à saumon

94 M : gestion mixte saumon-autres espèces

Plan de développement d'activités récréatives (PDAR)

En réponse à l'évolution de la demande d'activités récréatives en milieu naturel, les autorités gouvernementales ont accepté d'étendre le mandat des zecs vers celui du développement de nouveaux produits et services reliés au récréotourisme, incluant l'hébergement. Pour ce faire, l'élaboration d'un plan de développement d'activités récréatives (PDAR), comportant la planification détaillée des orientations et projets de développement, est obligatoire si un organisme gestionnaire de zec désire offrir de nouvelles activités et tarifer celles-ci⁹⁵.

Les informations qui suivent sont tirées de neuf PDAR produits par autant d'organismes gestionnaires de zec de la région, avec la collaboration du Regroupement régional des gestionnaires de zecs du Saguenay–Lac-Saint-Jean (RRGZ). Les zecs pour lesquelles un plan a pu être consulté sont:

- Zec de l'Anse-Saint-Jean;
- Zec du Lac-de-la-Boiteuse;
- Zec du Lac-Brébeuf;
- Zec Chauvin;
- Zec Des Passes;
- Zec de la Lièvre;
- Zec Mars-Moulin;
- Zec Martin-Valin;
- Zec de la Rivière-aux-Rats.

La stratégie globale pour répondre aux enjeux de développement dans les zecs repose notamment sur les éléments suivants⁹⁶ :

- Favoriser l'émergence du créneau prometteur que sont les activités récréatives;
- Favoriser le partenariat avec les producteurs de services afin d'augmenter et de diversifier l'offre associée à la chasse, à la pêche et aux activités sans prélèvement faunique;
- Mettre en place un réseau d'hébergement commercial ou communautaire régional offert accessoirement à l'utilisation récréotouristique du territoire.

⁹⁵ Regroupement régional des gestionnaires de zecs du Saguenay–Lac-Saint-Jean (RRGZ) (2008). *Plan de développement d'activités récréatives (PDAR) – Zec Mars-Moulin*. 52 p.

⁹⁶ Regroupement régional des gestionnaires de zecs du Saguenay–Lac-Saint-Jean (RRGZ) (2005). *Plan de développement d'activités récréatives (PDAR) – Zec Chauvin*. 101 p.



Les principales orientations de développement du RRGZ et certaines orientations de ses membres sont axées autour des éléments suivants ^{97_98_99_100_101_102} :

- Développement du plein air et du tourisme d'aventure (observation de faune et flore, randonnée pédestre, camping sauvage, canot-camping, véhicules récréatifs, ski de randonnée, raquette), déjà identifié comme une priorité régionale;
- Développement de sites de camping semi-aménagés et rustiques pour tentes;
- Développement de services pour les véhicules récréatifs;
- Développement de réseaux de sentiers pédestres permettant de mettre en valeur les atouts naturels du territoire, dont les points de vue sont situés en hauteur;
- Développement de parcours de longue randonnée;
- Développement de sentiers de motoneige et de motoquad;
- Mise en valeur de sites d'intérêt, que ce soit des éléments naturels comme les chutes, des sites offrant des points de vue intéressants ou des sites ayant un potentiel pour la pratique d'activités récréatives comme l'escalade;
- Pêche sportive visant une clientèle passagère utilisant par exemple les sites de camping en tente; identifier des sites de pêche à gué;
- Pour la zec Chauvin, s'associer à la région de La Haute-Côte-Nord en raison de sa proximité;
- Pour la zec de l'Anse-Saint-Jean, s'insérer dans l'offre de plein air de la région touristique de Charlevoix;
- Pour la zec du Lac-de-la-Boiteuse, le développement se fera autour de la Montagne des Conscrits; il visera en outre la pratique du camping hors des sites aménagés et l'escalade.

La zec de la Lièvre a un plan de développement qui compte quelques avenues seulement: camping hors site aménagé par la zec, miradors pour la chasse à l'ours, sentiers aménagés pour la pêche à gué et camps rustiques.

La zec du Lac-Brébeuf avait comme seules priorités dans son PDAR de 2003 le développement de sites déjà aménagés et le développement peu intensif du camping rustique, de la randonnée et de la pêche à gué en rivière¹⁰³.

Le développement de camps rustiques et d'hébergement commercial est envisagé par certains gestionnaires de zec qui comptent sur ces infrastructures pour améliorer leur offre de services (ex : zec Martin-Valin, zec de la Rivière-aux-Rats).

97 *Ibid.*

98 *Regroupement régional des gestionnaires de zecs du Saguenay-Lac-Saint-Jean (RRGZ) (2003). Plan de développement d'activités récréatives (PDAR) – Zec Martin-Valin. 85 p.*

99 *Regroupement régional des gestionnaires de zecs du Saguenay-Lac-Saint-Jean (RRGZ) (2002). Plan de développement d'activités récréatives (PDAR) – Zec du Lac-de-la-Boiteuse. 88 p.*

100 *Regroupement régional des gestionnaires de zecs du Saguenay-Lac-Saint-Jean (RRGZ) (2005). Plan de développement d'activités récréatives (PDAR) – Zec de la Rivière-aux-Rats. 111 p.*

101 *Regroupement régional des gestionnaires de zecs du Saguenay-Lac-Saint-Jean (RRGZ) (2005). Plan de développement d'activités récréatives (PDAR) – Zec de la Lièvre. 84 p.*

102 *Regroupement régional des gestionnaires de zecs du Saguenay-Lac-Saint-Jean (RRGZ) (2005). Plan de développement d'activités récréatives (PDAR) – Zec des Passes. 94 p.*

103 *Regroupement régional des gestionnaires de zecs du Saguenay-Lac-Saint-Jean (RRGZ) (2003). Plan de développement d'activités récréatives (PDAR) – Zec du Lac-Brébeuf. 83 p.*

4.1.1.4. Pourvoires

Les pourvoires sont des territoires fauniques caractérisés par une offre d'hébergement, de services et/ou d'équipements destinée à la pratique de la pêche, de la chasse, du piégeage ou d'autres activités récréatives. Les pourvoires sont de deux types, soit avec droits exclusifs (l'exclusivité de l'exploitation de la faune sur un territoire donné est accordée à une entreprise en vertu d'un bail de droits exclusifs de chasse et/ou de pêche et/ou de piégeage), soit sans droits exclusifs (les services d'une entreprise en chasse, pêche, piégeage, sont offerts sur le territoire public ou sur des terres privées, sans exclusivité).

La région compte 28 pourvoires à droits exclusifs (PADE) et 21 pourvoires sans droits exclusifs. Le territoire couvert par les PADE au Saguenay–Lac-Saint-Jean totalise 2 638 km² (tableau 4.4).



Nom de la pourvoirie	Superficie légale (km ²)	Superficie Région 02 (km ²)
Pourvoirie Wapishish	87,7	87,7
Pourvoirie Monts-Valin	50,5	50,5
Pourvoirie de l'Ours Brun inc.	38,2	38,2
Club Colonial inc.	76,3	76,3
Pourvoirie Clauparo inc.	119,2	119,2
Pourvoirie Lac Dégelis inc.	115,9	115,9
Domaine du Lac Ha! Ha!	10,8	10,8
Pourvoirie des Laurentides Itée	242,9	242,9
Pourvoirie Duhamel inc.	164,2	164,2
Pourvoirie Péribonka inc.	22,1	22,1
Domaine La Sorbière inc.	174,6	174,6
Pourvoirie Damville	113,7	113,7
Homamo Épinette Rouge	128,1	128,1
Les Entreprises du Lac Perdu inc.	208,6	122,9
Pourvoirie Poulin de Courval inc.	109	109
La Pourvoirie du Lac Rond	34,3	34,3
Pourvoirie du Lac Paul	97,3	97,3
Le Domaine Poutrincourt inc.	188,7	188,7
Aventures Nipissi inc.	201,9	201,9
Pourvoirie La Jeannoise inc.	85,7	85,7
La pourvoirie du Lac Laflamme inc.	91,1	91,1
Pourvoirie ITOUK	69,5	69,5
Pourvoirie Québec Nature inc.	82,2	82,2
Seigneurie de la Rivière Olaf	98,1	98,1
Domaine du Lac des Coeurs inc.	142,8	21,1
Club des Hauteurs de Charlevoix	86,5	50,6
Pourvoirie du Lac Croche inc.	36,9	3,8
Pourvoirie Raoul Lavoie inc.	51,8	37,7
Total	2 928,6	2 638,1

Tableau 4.4 Pourvoiries avec droits exclusifs présentes au Saguenay–Lac-Saint-Jean ¹⁰⁴

¹⁰⁴ Gauthier, A. (2010). *Ingénieur forestier, Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire – Saguenay–Lac-Saint-Jean (CRRNT). Couche numérique des territoires fauniques structurés. 16 novembre 2010.*

Une proportion importante (40 %) des pourvoiries de la région sont localisées dans le secteur des monts Valin. Cette concentration s'explique probablement par l'important potentiel de pêche à l'omble de fontaine indigène, présente en allopatrie dans de nombreux lacs. Ce secteur est reconnu comme étant l'un des plus grands bassins de reproduction de l'omble de fontaine indigène de la planète. Par ailleurs, les deux tiers des pourvoiries de la région sont situées à l'est du lac Péribonka et près de 80 % d'entre elles se trouvent au sud du 50^e parallèle de latitude¹⁰⁵.

Des projets de pourvoiries sous gestion autochtone, dont certaines pourraient voir le jour sur le Nitassinan des Pekuakamiulnuatsh, sont prévus dans le cadre d'une entente avec le gouvernement du Québec. Les projets et leur localisation restent encore à définir¹⁰⁶.

Plan de développement régional des pourvoiries du Saguenay–Lac-Saint-Jean

Il existe un lien intime entre les activités des pourvoiries et l'industrie forestière, les deux industries occupant le même territoire dans le cas de 85 % des pourvoiries de la région. De ce fait, le nouveau régime forestier fournit l'occasion de revoir cette cohabitation sur le territoire public et, dans le cadre de l'approche intégrée et régionalisée de la gestion forestière, permet aux pourvoiries de faire connaître aux intervenants régionaux les visées et les enjeux de cette industrie. C'est dans ce contexte que l'Association des pourvoiries du Saguenay–Lac-Saint-Jean (APSLSJ) a produit en mars 2010 le Plan de développement régional des pourvoiries du Saguenay–Lac-Saint-Jean (version préliminaire).

D'après cette planification, les principaux axes de développement des pourvoiries membres de l'APSLSJ, retenus ici pour leur lien avec la gestion territoriale, sont¹⁰⁷ :

- Certains propriétaires de pourvoiries sans droits exclusifs ont entamé des démarches afin d'obtenir l'exclusivité de la pratique de la pêche, de la chasse ou du piégeage sur leur territoire d'exploitation afin de pouvoir y gérer l'offre (cinq pourvoiries sont dans cette situation);
- L'aménagement de sentiers pédestres et de sentiers pour les véhicules hors route ainsi que l'aménagement d'aires de jeux et de sites d'observation de la faune sont prévus par 43 % des pourvoyeurs de la région;
- Sur le plan faunique, 48 % des pourvoyeurs planifient investir dans l'aménagement ou l'ensemencement. Les aménagements prévus consistent, entre autres, à la restauration et l'aménagement de frayères et à la construction de miradors pour la chasse au gros gibier;
- Des travaux d'entretien et d'amélioration du réseau routier sont prévus par 33 % des pourvoyeurs membres de l'Association;

¹⁰⁵ Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) du Saguenay–Lac-Saint-Jean (2010). *Portrait faunique de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean*. 217 p + cartes.

¹⁰⁶ *Ibid.*

¹⁰⁷ Association des pourvoiries du Saguenay–Lac-Saint-Jean (2010, mars). *Plan de développement régional des pourvoiries du Saguenay–Lac-Saint-Jean (version préliminaire)*. 168 p.



- Les espèces fauniques qui feront l'objet de développement de marché sont l'omble de fontaine, le gros gibier et le petit gibier; l'ours noir est particulièrement sous-exploité comme gibier et sera davantage mis en valeur par 62 % des pourvoyeurs; la préservation des habitats fauniques est un élément clé du maintien et du développement de l'offre en pourvoirie;
- Les activités de villégiature, de vacances en famille, de tourisme d'aventure et d'écotourisme (motoneige, motoquad, marche, raquette, canot, kayak, observation de la faune, etc.) sont appelées à se développer et à nécessiter des ententes au niveau de l'utilisation du territoire;
- La préservation de l'encadrement visuel est une priorité pour les pourvoyeurs; il leur importe donc d'identifier les paysages visibles à partir des sites d'activités et de transmettre l'information aux industriels forestiers pour que ces derniers en tiennent compte dans leur planification.

4.1.1.5. Petits lacs aménagés (PLA)

Le petit lac aménagé (PLA) est un nouveau mode de gestion créé en vertu des dispositions des articles 85, 86 et 86.1 de la LCMVF qui donne la possibilité à des propriétaires de pourvoiries sans droits exclusifs d'aménager des plans d'eau publics localisés à proximité de leurs installations afin d'y rehausser la qualité de pêche¹⁰⁸. Les PLA doivent être situés dans un rayon de 10 km d'une unité d'hébergement permanente de la pourvoirie, faire l'objet de travaux d'aménagement faunique et avoir une superficie de moins de 20 ha. Une fois ces conditions remplies, le MRNF peut alors octroyer un bail de droits exclusifs de pêche au pourvoyeur pour le lac en question. Le territoire décrit à ce bail peut comprendre, en plus du lac, une bande de terrain sur laquelle il pourra y avoir des constructions ou des aménagements temporaires (remise, stationnement, bloc sanitaire, etc.). À ce jour, le MRNF répertorie un seul PLA dans la région. Il s'agit du lac à l'Ours, plan d'eau exploité par la pourvoirie du Kakuskanus inc. Cette pourvoirie est localisée à un peu plus de 100 km au nord du Saguenay, le long de la limite est du territoire régional.

4.1.1.6. Terrains de piégeage à bail exclusif

Les terrains de piégeage à bail exclusif, d'une superficie d'environ 60 km² chacun, sont sous la responsabilité du MRNF. Ils sont situés sur les terres du domaine de l'État et attribués par tirage au sort à toute personne qui le désire et qui répond aux conditions. Le tirage a lieu à chaque année et est géré par la SÉPAQ pour le compte et avec l'approbation du MRNF¹⁰⁹. Un titulaire de permis de piégeage professionnel peut être secondé par trois aides-piégeurs. À l'intérieur d'une même unité de gestion des animaux à fourrure (UGAF), plusieurs piégeurs et leurs aides-piégeurs peuvent s'associer pour exploiter en commun (piégeage communautaire) l'ensemble du territoire formé de leurs terrains respectifs¹¹⁰. Par ailleurs, un détenteur de bail exclusif de piégeage peut autoriser un nombre illimité d'autres piégeurs à trapper sur son terrain à condition d'en délivrer l'autorisation par écrit.

¹⁰⁸ Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2005). *Territoires ayant un statut particulier ou faisant l'objet d'une protection particulière. Direction des territoires fauniques et de la réglementation. Québec : Gouvernement du Québec, 33 p.*

¹⁰⁹ Services Québec (2009). *Tirage au sort : obtention d'un terrain de piégeage. Société des établissements de plein air du Québec. In Portail Québec. Répertoire des programmes et services, [En ligne]. http://www.formulaire.gouv.qc.ca/cgi/affiche_doc.cgi?dossier=414&table=0#15. Consulté le 23 septembre 2010.*

¹¹⁰ Services Québec (2009). *Exploitation d'un terrain à bail de droits exclusifs de piégeage. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune. In Portail Québec. Répertoire des programmes et services, [En ligne]. http://www.formulaire.gouv.qc.ca/cgi/affiche_doc.cgi?query=&dossier=437&table=0&tableOrg=0. Consulté le 23 septembre 2010.*

Il est important de spécifier que les terrains de piégeage à bail exclusif sont tous situés dans les réserves fauniques, dans les zecs ou sur les terres du domaine public désignées à cette fin. Ils sont exclus des réserves de castor et des territoires conventionnés¹¹¹. Au Saguenay–Lac-Saint-Jean, il existe 173 terrains de piégeage à bail exclusif. La majorité de ces terrains (127) sont localisés sur le territoire de l'une ou l'autre des zecs de la région. Ils couvrent une superficie totale de 7 137,2 km², soit 7,2 % du territoire public régional¹¹².

4.1.2. Aires protégées

Le 21 juin 2000, le gouvernement du Québec adoptait un ensemble de principes et d'orientations en vue de doter la province, pour la première fois, d'une *Stratégie sur les aires protégées*. Cette dernière vise prioritairement à augmenter significativement le nombre d'aires protégées au Québec et surtout d'en arriver à une meilleure sauvegarde de la diversité biologique. Le gouvernement s'engageait alors à créer un réseau d'aires protégées qui couvre 8 % du territoire québécois, objectif qui a été atteint, voire dépassé, en mars 2009¹¹³. Depuis, une nouvelle cible a été fixée, soit 12 % d'aires protégées au Québec d'ici 2015.

Le réseau québécois d'aires protégées compte actuellement près de 2 500 sites qui répondent à la définition suivante d'une aire protégée : « un territoire, en milieu terrestre ou aquatique, géographiquement délimité, dont l'encadrement juridique et l'administration visent spécifiquement à assurer la protection et le maintien de la diversité biologique et des ressources naturelles et culturelles associées »^{114,115}. L'ensemble de ces sites, réglementés et gérés en fonction de 24 désignations juridiques ou administratives différentes, couvrait, en août 2010, une superficie de 135 764,9 km², soit 8,14 % du territoire québécois¹¹⁶. Les désignations d'aires protégées reconnues par le gouvernement du Québec, qui correspondent à la classification de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), sont les suivantes :

¹¹¹ Ibid.

¹¹² Girard, B. (2010). *Agent de recherche en développement régional, Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), Direction des affaires régionales du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Communication personnelle. 7 janvier 2011.*

¹¹³ Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) (2010). *Aires protégées : rétrospective depuis 1999.* In Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. *Biodiversité. Aires protégées*, [En ligne]. http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/retrospective.htm. Consulté le 18 août 2010.

¹¹⁴ Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) (2010). *Les aires protégées au Québec.* In Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. *Biodiversité. Aires protégées. Vue d'ensemble. Définition et informations générales*, [En ligne]. http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/aires_quebec.htm. Consulté le 18 août 2010.

¹¹⁵ Ministère de l'Environnement (MENV) (1999). *Cadre d'orientation en vue d'une stratégie québécoise sur les aires protégées.* Québec : Gouvernement du Québec, 20 p.

¹¹⁶ Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) (2010). *Registre des aires protégées.* In Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. *Biodiversité. Aires protégées. Registre*, [En ligne]. http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/registre/index.htm. Consulté le 18 août 2010.



- Écosystème forestier exceptionnel (forêt ancienne, forêt rare ou forêt refuge);
- Habitat d'une espèce floristique menacée ou vulnérable;
- Habitat faunique (aire de concentration d'oiseaux aquatiques, aire de confinement du cerf de Virginie, habitat d'une espèce faunique menacée ou vulnérable, colonie d'oiseaux en falaise, colonie d'oiseaux sur une île ou une presqu'île, habitat du rat musqué, héronnière, vasière);
- Milieu marin protégé;
- Milieu naturel de conservation volontaire;
- Parc de la Commission de la capitale nationale (Canada);
- Parc et lieu historique national du Canada;
- Parc national et réserve de parc national du Canada;
- Parc national du Québec;
- Refuge biologique;
- Refuge d'oiseaux migrants;
- Refuge faunique;
- Réserve aquatique;
- Réserve aquatique projetée;
- Réserve de biodiversité;
- Réserve de biodiversité projetée;
- Réserve de parc national du Québec;
- Réserve de territoire pour fins d'aire protégée;
- Réserve écologique;
- Réserve écologique projetée;
- Réserve nationale de faune;
- Réserve naturelle reconnue;
- Paysage humanisé;
- Paysage humanisé projeté.

En août 2010, le Saguenay–Lac-Saint-Jean comptait un total de 121 aires protégées différentes couvrant approximativement 5 313 km², ce qui correspond à 5 % de tout le territoire régional (tableau 4.5). Précisons qu'avant juillet 2005, la région ne comptait que 1,9 % de territoires protégés. Ces aires protégées sont situées presque exclusivement sur les terres et le milieu hydrique du domaine de l'État. Les superficies les plus importantes sont associées aux parcs nationaux, au parc marin du Saguenay–Saint-Laurent, aux réserves de biodiversité projetées ainsi qu'aux réserves aquatiques projetées. Ces territoires représentent, à eux seuls, plus de 95 % des superficies protégées de la région.

Type d'aire protégée	Responsabilité	Catégorie UICN (1994)	Nombre	Superficie légale (ha) ¹¹⁷	Superficie Région 02 (ha)
Écosystème forestier exceptionnel	MRNF	III	14	7 052,0	6 893,8
Habitat faunique	MRNF	VI ¹¹⁸ , IV ¹¹⁹	46	9 348,5	9 348,5
Milieu marin protégé	Parc Canada/MDDP	II	1	124 600,0	15 849,0
Parc national du Québec	MDDEP	II	4	78 980,0	52 115,7
Refuge biologique	MRNF	IV	35	5 902,1	5 499,6
Refuge faunique	MRNF	VI	1	209,3	209,3
Réserve aquatique projetée	MDDEP	III	3	74 210,0	74 210,0
Réserve de biodiversité projetée	MDDEP	III	10	1 647 890,2	364 701,6
Réserve écologique	MDDEP	Ia	6	2 423,7	2 423,7
Réserve naturelle reconnue	MDDEP	Sans catégorie	1	3,4	3,4
Total			121	1 950 619,2	531 254,6

Tableau 4.5 Aires protégées de la région 02 figurant au *Registre des aires protégées du Québec* ¹²⁰

4.1.2.1. Écosystèmes forestiers exceptionnels

Les écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) sont des superficies forestières présentant un intérêt particulier pour la conservation de la diversité biologique en raison de leur caractère rare ou ancien. Ils sont protégés par le MRNF en vertu de la *Loi sur les forêts* (L.R.Q., chapitre F-4.1). Ce statut empêche notamment la réalisation de toute activité d'aménagement forestier, sauf si elle est autorisée spécialement par le permis d'intervention forestière.

¹¹⁷ Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) (2009). *Registre des aires protégées du Québec*. In Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP). *Biodiversité. Aires protégées. Registre des aires protégées. Registre complet par désignation*, [En ligne]. http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/registre/reg-design/index.htm. Consulté le 18 août 2010.

¹¹⁸ Aire de concentration d'oiseaux aquatiques, Habitat du rat musqué, Héronnière, Île ou presque île habitée par une colonie d'oiseaux

¹¹⁹ Aire de confinement du cerf de Virginie

¹²⁰ En date du 23 août 2010.



Les EFE sont regroupés selon trois catégories distinctes : les forêts rares, les forêts anciennes et les forêts refuges¹²¹. Les forêts rares sont des écosystèmes forestiers qui occupent un nombre restreint de sites et couvrent une superficie réduite. Cette rareté, qui peut être évaluée à l'échelle du Québec ou bien à une échelle plus réduite, est généralement d'origine naturelle, mais elle peut résulter également d'activités anthropiques. Les forêts anciennes réfèrent, pour leur part, à des peuplements qui n'ont pas été modifiés par l'humain, qui n'ont subi aucune perturbation naturelle majeure et dans lesquels on trouve de très vieux arbres. Enfin, les forêts refuges abritent une ou plusieurs espèces végétales menacées ou vulnérables. On peut, selon le cas, y trouver une espèce d'une grande rareté, une population remarquable de l'une ou l'autre de ces espèces ou une concentration significative (au moins trois) de ces mêmes espèces.

Depuis 2002, le MRNF a procédé au classement de 194 EFE dans la province¹²². Quatorze de ces EFE, soit deux forêts rares et douze forêts anciennes, se trouvent au Saguenay–Lac-Saint-Jean. Ce type d'aire protégée couvre une superficie totale de 6 894 ha dans la région (tableau 4.6).

Le Groupe de travail sur les écosystèmes forestiers exceptionnels de la Direction de l'environnement et de la protection des forêts du MRNF signale la présence de sept projets d'EFE qui touchent au territoire régional. Totalisant 1 758 ha, dont plus de 98 % à l'intérieur de la région 02, ces projets d'EFE font l'objet présentement d'une protection administrative du couvert forestier en prévision d'une désignation officielle¹²³.

¹²¹ Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2010). *Les écosystèmes forestiers exceptionnels : éléments clés de la diversité biologique du Québec*. In Ministère des Ressources naturelles et de la Faune. *Les forêts. Connaissances forestières et environnementales. Écosystèmes forestiers exceptionnels*, [En ligne]. <http://www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/connaissances/connaissances-ecosystemes.jsp>. Consulté le 23 août 2010.

¹²² Ibid.

¹²³ Parent, G. (2010). Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), Groupe de travail sur les écosystèmes forestiers exceptionnels, Direction de l'environnement et de la protection des forêts. Communication personnelle. 23 juillet 2010.

Nom de l'EFE	Superficie légale (ha) ¹²⁴	Superficie Région 02 (ha) ¹²⁵	Année du classement	Description ^{126_127}
Forêt rare de la Rivière-du-Portage	143,0	143,0	2002	La forêt rare de la Rivière-du-Portage est située au sud-ouest de la municipalité de Petit-Saguenay dans la MRC du Fjord-du-Saguenay. Elle se caractérise par la présence d'une bétulaie jaune à frêne noir et de peuplements dominés ou codominés par le frêne noir. Ces types de peuplement se situent à la limite de leur aire de distribution. Cette forêt est très peu perturbée.
Forêt rare de la Rivière-Sainte-Marguerite	26,0	20,2	2002	Cet EFE est situé sur la rive nord de la rivière Sainte-Marguerite dans la MRC du Fjord-du-Saguenay. Principalement composé de peuplements de bouleau jaune, il se distingue par la présence du frêne noir et de l'orme d'Amérique, deux essences situées à la limite de leur aire de distribution.
Forêt ancienne de la Rivière-Sainte-Marguerite	37,0	16,3	2003	La forêt ancienne de la Rivière-Sainte-Marguerite chevauche les régions du Saguenay–Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord. La portion comprise dans la région 02 s'étend sur une superficie de 16 ha, à l'intérieur des limites de la MRC du Fjord-du-Saguenay. Cet EFE est composé de vieilles sapinières à thuya avec parfois du pin blanc. Ces sapinières, qui n'ont pas été sérieusement touchées par les perturbations naturelles, contiennent des thuyas de forte dimension vieux de 200 à 300 ans, de même que des pins blancs de 250 ans.
Forêt ancienne du Lac-Blanot	733,0	733,0	2005	L'EFE du Lac-Blanot est situé au-delà du 51 ^e parallèle, à l'extrémité nord-ouest de la région, plus précisément dans le TNO Chute-des-Passes de la MRC de Maria-Chapdelaine. Il est constitué d'une pessière à épinette noire et à éricacées de plus de 200 ans. Cette forêt n'a pas été touchée par de grandes perturbations naturelles et n'a jamais été aménagée ni perturbée par des activités humaines.

124 Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) (2009). *Registre des aires protégées du Québec*. In Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. *Biodiversité. Aires protégées. Registre des aires protégées. Registre complet par désignation*, [En ligne]. http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/registre/reg-design/index.htm. Consulté le 18 août 2010.

125 Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) (2009). *Registre des aires protégées du Québec*. In Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. *Biodiversité. Aires protégées. Registre des aires protégées. Registre complet par désignation*, [En ligne]. http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/registre/reg-design/index.htm. Consulté le 18 août 2010.

126 Inspiré de Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2010). *Plan d'affectation du territoire public (PATP) du Saguenay–Lac-Saint-Jean – Proposition pour consultation (avril 2010)*. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Direction des affaires régionales et du soutien aux opérations Énergie, Mines et Territoire, p. 182 à 184.

127 Inspiré de Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2010). *Écosystèmes forestiers exceptionnels classés depuis 2002*. In Ministère des Ressources naturelles et de la Faune. *Les forêts. Connaissances forestières et environnementales. Écosystèmes forestiers exceptionnels*, [En ligne]. <http://www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/connaissances/connaissances-ecosystemes-liste.jsp>. Consulté le 18 août 2010.



Nom de l'EFE	Superficie légale (ha)	Superficie Région 02 (ha)	Année du classement	Description
Forêt ancienne du Lac-des-Chicoutés	926,0	926,0	2005	La forêt ancienne du Lac-des-Chicoutés est localisée au nord-ouest du lac Péribonka dans le TNO Chute-des-Passes de la MRC de Maria-Chapdelaine. Elle se caractérise par la présence d'une pessière noire à sapin et d'une sapinière à épinette noire qui n'ont pas été affectées par de grandes perturbations naturelles ni par des perturbations de nature anthropique. On y trouve des arbres matures de plus de 200 ans.
Forêt ancienne du Lac-du-Boxer	1 758,0	1 758,0	2007	L'EFE du Lac-du-Boxer est situé au nord-ouest du lac Péribonka dans le TNO Chute-des-Passes de la MRC de Maria-Chapdelaine. Il renferme une pessière à épinette noire et à sapin baumier.
Forêt ancienne du Lac-Gazeau	304,0	304,0	2007	L'EFE du Lac-Gazeau est localisé à l'ouest du lac Onistagane dans le TNO Chute-des-Passes de la MRC de Maria-Chapdelaine. Il est constitué d'une pessière à épinette noire et à éricacées.
Forêt ancienne du Lac-Machisque	584,0	584,0	2007	La forêt ancienne du Lac-Machisque est située à l'ouest du lac Onistagane dans le TNO Chute-des-Passes de la MRC de Maria-Chapdelaine. Elle est composée d'une pessière à épinette noire et à éricacées.
Forêt ancienne du Lac-Poulin	149,0	149,0	2007	L'EFE du Lac-Poulin est localisé au sud de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean dans la MRC du Fjord-du-Saguenay. Il se caractérise par la présence d'une pessière montagnarde à épinette noire et à sapin baumier.
Forêt ancienne du Lac-Thibeault	811,0	679,3	2007	L'EFE du Lac-Thibeault est situé au nord du réservoir Pipmuacan, sur le TNO Mont-Valin de la MRC du Fjord-du-Saguenay. Il chevauche les régions 02 et 09. Il abrite une pessière à épinette noire et à sapin baumier.

Nom de l'EFE	Superficie légale (ha)	Superficie Région 02 (ha)	Année du classement	Description
Forêt ancienne du Lac-de-l'Hypne-Dorée	288,0	288,0	2008	La forêt ancienne du Lac-de-l'Hypne-Dorée est située près du 51 ^e parallèle, dans la MRC de Maria-Chapdelaine. Il s'agit d'une pessière noire à éricacées qui n'a pas été touchée sérieusement par des perturbations naturelles et qui n'a jamais fait l'objet de perturbations d'origine anthropique. Les arbres dominants qui composent ce peuplement ont plus de 200 ans.
Forêt ancienne de la Rivière-à-la-Carpe	805,0	805,0	2009	Cet EFE, caractérisé par la présence d'une pessière à épinette noire et à sapin baumier, est situé au nord-ouest du lac Péribonka, dans le TNO Chute-des-Passes de la MRC de Maria-Chapdelaine.
Forêt ancienne du Lac-Mercier	390,0	390,0	2009	La forêt ancienne du Lac-Mercier est localisée à l'ouest du lac Onistagane, dans le TNO Chute-des-Passes de la MRC de Maria-Chapdelaine. Elle se caractérise par la présence d'une pessière à épinette noire et à éricacées.
Forêt ancienne Utamishku	98,0	98,0	2010	La forêt ancienne Utamishku fait partie du sous-domaine bioclimatique de la pessière à mousses de l'Est. Elle est située à environ 135 km au nord-est de Dolbeau-Mistassini. Elle est composée de pessières noires à sapin et de sapinières à épinette noire. On y répertorie plusieurs épinettes noires de plus de 250 ans et des sapins de plus de 200 ans.
Total	7 052,0	6 893,8		

Tableau 4.6 Liste des écosystèmes forestiers exceptionnels du Saguenay–Lac-Saint-Jean



4.1.2.2. Habitats fauniques protégés

Les habitats fauniques protégés sont des territoires situés sur des terres du domaine de l'État qui respectent les caractéristiques ou conditions définies dans le *Règlement sur les habitats fauniques* (c. C-61.1, r.O.1.5), règlement adopté en vertu du chapitre IV.I de la LCMVF. Les activités réalisées à l'intérieur de ces territoires, dont la protection relève du MRNF, doivent faire l'objet d'une attention particulière et ne doivent pas être susceptibles de modifier un élément biologique, physique ou chimique propre à l'habitat de l'animal ou du poisson visé par cet habitat.

Les habitats fauniques protégés légalement sont les suivants :

- Aire de concentration d'oiseaux aquatiques;
- Aire de confinement du cerf de Virginie;
- Aire de fréquentation du caribou au sud du 52^e parallèle;
- Aire de mise bas du caribou forestier au nord du 52^e parallèle;
- Falaise habitée par une colonie d'oiseaux;
- Habitat d'une espèce faunique menacée ou vulnérable;
- Habitat du poisson;
- Habitat du rat musqué;
- Héronnière;
- Île ou presqu'île habitée par une colonie d'oiseaux;
- Vasière.

À ce jour, 52 habitats fauniques ont été cartographiés dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean pour une superficie totale protégée d'environ 10 051 ha. Ces habitats fauniques se répartissent comme suit : 24 aires de concentration d'oiseaux aquatiques, 18 habitats du rat musqué, 8 héronnières, 1 aire de confinement du cerf de Virginie (lac McDonald) et 1 colonie d'oiseaux sur une île (réservoir Lamothe) (tableau 4.7). Les superficies inscrites au *Registre des aires protégées du Québec* totalisent 9 348,5 ha.

D'autres habitats fauniques, soit 17 aires de concentration d'oiseaux aquatiques (9 933 ha) et 1 héronnière (d'environ 50 ha), seront éventuellement reconnus par le MRNF¹²⁸.

¹²⁸ Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) du Saguenay–Lac-Saint-Jean (2010). *Portrait faunique de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean*. 217 p. + cartes.

Type d'habitat faunique	Statut légal ^{129_130}		Statut provisoire ¹³¹	
	Nombre	Superficie (ha)	Nombre	Superficie (ha)
Aire de concentration d'oiseaux aquatiques	22	5 639,1	2	382,8
Aire de confinement du cerf de Virginie	1	3 082,9	-	-
Habitat du rat musqué	15	456,3	3	133,6
Héronnière	7	168,1	1	186,4
Île ou presqu'île habitée par une colonie d'oiseaux	1	2,1	-	-
Total	46	9 348,5	6	702,8

Tableau 4.7 Habitats fauniques cartographiés et protégés dans la région 02

4.1.2.3. Milieu marin protégé

Les milieux marins protégés visent la conservation et la protection des ressources marines vivantes et de leur habitat. Au Québec, le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent est l'unique milieu marin protégé. Ce parc, qui a été créé légalement en 1998, est géré conjointement par les gouvernements du Canada et du Québec avec la participation des communautés côtières. Il appartient au réseau des aires marines nationales de conservation du Canada (AMNC) et au réseau des parcs du Québec. Toutefois, il ne constitue pas un parc national du Québec au sens de la *Loi sur les parcs* (L.R.Q., chapitre P-9).

D'une superficie totale de 1 246 km², le territoire du parc marin touche à quatre régions administratives (Capitale-Nationale, Saguenay–Lac-Saint-Jean, Côte-Nord et Bas-Saint-Laurent)¹³². Entièrement constitué d'écosystèmes estuariens, il se compose d'une large portion de l'estuaire du Saint-Laurent et de la quasi-totalité du fjord du Saguenay. Le territoire protégé comprend toute la colonne d'eau et les fonds marins jusqu'à la ligne des hautes marées ordinaires. La frange terrestre, pour sa part, constitue une zone administrative désignée « aire de coordination ». La superficie du parc comprise à l'intérieur des limites de la région 02 est de 158,5 km², ce qui représente un peu moins de 13 % de sa superficie totale.

129 Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) (2009). *Registre des aires protégées du Québec*. In Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. *Biodiversité. Aires protégées. Registre des aires protégées. Registre complet par désignation*, [En ligne]. http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/registre/reg-design/index.htm. Consulté le 18 août 2010.

130 Girard, B. (2010). *Agent de recherche en développement régional*, Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), Direction des affaires régionales du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Communication personnelle. 5 octobre 2010.

131 *Ibid.*

132 *Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent (2007). Rapport sur l'état du parc marin du Saguenay–Saint-Laurent 2007. Parcs Canada et Parcs Québec*, 81 p.



La conservation des écosystèmes marins et du patrimoine culturel constitue le principal objectif du parc marin du Saguenay–Saint-Laurent¹³³. Les autres objectifs poursuivis par le parc sont : la sensibilisation du public par l'éducation et l'interprétation, la recherche scientifique, la mise en valeur des ressources naturelles et culturelles et enfin, une intégration harmonieuse au milieu régional.

Selon les dispositions de la *Loi sur le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent* (L.R.Q. c. P 8.1), certains usages comme la prospection et l'exploitation minière, l'exploration et l'exploitation du pétrole et du gaz ainsi que le passage d'oléoducs, de gazoducs et de lignes de transport d'énergie sont interdits à l'intérieur des limites du parc.

4.1.2.4. Parcs nationaux

Les parcs nationaux du Québec sont des aires protégées dont l'objectif prioritaire est d'assurer la conservation et la protection permanente de territoires représentatifs des régions naturelles du Québec ou de sites naturels à caractère exceptionnel, notamment en raison de leur diversité biologique, tout en les rendant accessibles au public pour des fins d'éducation et de récréation extensive¹³⁴. Ces espaces naturels contribuent à la sauvegarde de la biodiversité québécoise au bénéfice des générations futures. Leurs caractéristiques naturelles, culturelles ou historiques contribuent de façon notable au développement touristique des régions. Ils ont été placés sous l'autorité du MDDEP et ont été créés selon les dispositions de la *Loi sur les parcs*. En vertu de cette loi, toute forme de prospection, d'utilisation et d'exploitation des ressources à des fins de production forestière, minière ou énergétique, de même que le passage d'équipements ou d'infrastructures de transport d'énergie est interdite à l'intérieur de ces territoires. Les activités de chasse et de piégeage y sont également prohibées. En matière de prélèvement des ressources, seules la pêche et la cueillette de produits végétaux comestibles sont autorisées. Ces deux activités sont toutefois assujetties de conditions et de restrictions d'utilisation. Depuis 1999, l'exploitation des parcs situés au sud du 50^e parallèle incombe à la SÉPAQ. Le réseau des parcs nationaux du Québec compte actuellement 24 territoires et couvre plus de 11 081 km²¹³⁵. Quatre d'entre eux, soit les parcs nationaux des Monts-Valin, de la Pointe-Taillon, du Saguenay et des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie, se trouvent en tout ou en partie à l'intérieur des limites de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean (tableau 4.8). La gestion des trois premiers territoires relève de la région 02 alors que le dernier est administré par la région 03.

¹³³ *Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent (2010). Protéger et mettre en valeur pour les générations actuelles et futures. In Parc marin Saguenay–Saint-Laurent. Parc marin. Parc marin – Perspectives internationales, [En ligne]. http://www.parcmarin.qc.ca/894_fr.html. Consulté le 18 août 2010.*

¹³⁴ *Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) (2010). Aires protégées : parcs nationaux. In Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Biodiversité. Aires protégées. Terres publiques, [En ligne]. http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/terres-pub.htm#parcs. Consulté le 25 août 2010.*

¹³⁵ *Ibid.*

Nom du parc	Région administrative	Superficie légale (ha) ¹³⁶	Superficie Région 02 (ha) ¹³⁷
Parc national de la Pointe-Taillon	02	9 220,0	9 220,0
Parc national des Monts-Valin	02	15 360,0	15 360,0
Parc national du Saguenay	02, 03 et 09	31 930,0	27 407,0
Parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie	02 et 03	22 470,0	128,7
Total		78 980,0	52 115,7

Tableau 4.8 Parcs nationaux du Québec présents sur le territoire régional

Parc national de la Pointe-Taillon

Le parc national de la Pointe-Taillon, d'une superficie de 92,2 km², est situé en grande partie dans la municipalité de Sainte-Monique (MRC de Lac-Saint-Jean-Est) sur les rives du lac Saint-Jean. Créé en 1985, il a pour mission de protéger le patrimoine naturel et historique d'un échantillon représentatif de la région naturelle des basses terres du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Le parc est formé d'une presqu'île sablonneuse au relief plat qui constitue une portion du delta de la rivière Péribonka. Une vaste tourbière occupe une grande partie du territoire et les milieux humides (marais, marécages) abondent le long des rives de la pointe. Le parc est reconnu, entre autres, pour la richesse de sa flore et de sa faune (30 espèces de mammifères, 136 espèces d'oiseaux, 10 espèces d'amphibiens et reptiles)¹³⁸. D'après la SÉPAQ, sa fréquentation annuelle se chiffre à 50 000 jours-visites¹³⁹.

Il est à noter que la portion ouest du parc (25 km²), incluant, entre autres, la pointe Chevrette, les chenaux, l'île Bouliane et le lac Askeen, fait l'objet de dispositions particulières dans l'Entente de principe d'ordre général (EdPOG). Historiquement, l'île Bouliane servait de lieu de campement pour certaines familles inuatsh qui empruntaient la rivière Péribonka comme voie de communication afin de rejoindre les territoires familiaux de chasse et de piégeage situés plus au nord¹⁴⁰.

¹³⁶ Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) (2009). *Registre des aires protégées du Québec*. In Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP). *Biodiversité. Aires protégées. Registre des aires protégées. Registre complet par désignation*, [En ligne]. http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/registre/reg-design/index.htm. Consulté le 18 août 2010.

¹³⁷ Massé, S. (2010). *Biologiste, Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), Direction de l'expertise régionale. Couche numérique des aires protégées*. 6 août 2010.

¹³⁸ Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ) (2010). *Parc national de la Pointe-Taillon – Portrait du parc*. In Société des établissements de plein air du Québec. *Parcs Québec. Pointe-Taillon. Découvrir*, [En ligne]. <http://www.sepaq.com/pq/pta/decouvrir/portrait.dot>. Consulté le 26 août 2010.

¹³⁹ *Ibid.*

¹⁴⁰ Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean (CDMLSJ) (2010). *Parcs innus - Parc de la Pointe-Taillon*. In Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean. *Carte du Nitassinan. Nitassinan de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh*, [En ligne]. <http://www.mashteuiatsh.ca/carte.php>. Consulté le 22 septembre 2010.



La Première Nation de Mashteuiatsh vise la cogestion de cette portion du parc avec le gouvernement du Québec. Les modalités de gestion de ce territoire seront précisées dans le cadre du processus de négociation territoriale globale.

Le MDDEP propose actuellement d'agrandir les limites du parc. Cette proposition d'agrandissement découle d'une demande déposée au Ministère par la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, en mai 2006, en vue de concrétiser un projet de tourisme éco-responsable¹⁴¹. Une audience publique a eu lieu en janvier 2008. Il ressort de celle-ci que le projet d'agrandissement dans son ensemble fait l'objet d'un consensus dans la région¹⁴². La proposition d'annexion, totalisant près de 3 km², vise les parcelles de territoire suivantes¹⁴³:

- une trentaine d'îles, d'îlots et d'écueils, de propriété publique, au large de Saint-Gédéon et d'Alma;
- le site de l'ancien camp de touage de Saint-Gédéon;
- les lots 6 et 7 du rang A, à Saint-Henri-de-Taillon, connus sous le nom de Centre de plein air Les Amicaux;
- la moitié ouest du lit de l'embouchure de la rivière Taillon, sur les lots 28 et 29 du rang 2 de la municipalité de Saint-Henri-de-Taillon.

Parc national des Monts-Valin

Totalisant 153,6 km², le parc national des Monts-Valin est localisé à environ 30 km au nord-est de Saguenay, en majorité sur le TNO Mont-Valin de la MRC du Fjord-du-Saguenay. Fondé en 1996, il vise la protection et la mise en valeur d'un îlot représentatif de la région naturelle du massif des monts Valin. Sa situation en bordure du fossé d'effondrement du Saguenay, lui confère un relief particulièrement accidenté, formé de monts aux versants escarpés et aux sommets élevés (900 m et plus), entrecoupés par des vallées encaissées. Sur le plan de la biodiversité, à ce jour, 439 espèces de plantes, 37 espèces de mammifères et plus de 132 espèces d'oiseaux, dont la grive de Bicknell, espèce désignée vulnérable par le gouvernement du Québec, ont été répertoriées à l'intérieur des limites du parc¹⁴⁴. Selon la SÉPAQ, la fréquentation annuelle sur ce territoire avoisine les 20 000 jours-visites¹⁴⁵.

¹⁴¹ Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) (2007). *Projet d'agrandissement du parc national de la Pointe-Taillon : document de consultation*. Direction du patrimoine écologique, Service des Parcs. Québec : Gouvernement du Québec, 18 p.

¹⁴² Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) (2009). *Rapport d'audience publique sur le projet d'agrandissement du parc national de la Pointe-Taillon*. Direction du patrimoine écologique, Service des Parcs. Québec : Gouvernement du Québec, 28 p.

¹⁴³ *Ibid.*

¹⁴⁴ Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ) (2010). *Parc national des Monts-Valin – Portrait du parc*. In *Société des établissements de plein air du Québec. Parcs Québec. Monts-Valin. Découvrir*, [En ligne]. <http://www.sepaq.com/pq/mva/decouvrir/portrait.dot>. Consulté le 26 août 2010.

¹⁴⁵ *Ibid.*

Parc national du Saguenay

Le parc national du Saguenay est localisé sur les rives du Saguenay, entre La Baie et Tadoussac. Créé en 1983, il vise la protection du milieu terrestre du fjord, qui est considéré comme un élément représentatif et exceptionnel de la région naturelle du fjord du Saguenay. D'une superficie totale de 319,3 km², il chevauche le territoire de trois régions administratives, soit celles du Saguenay–Lac-Saint-Jean, de la Côte-Nord et de la Capitale-Nationale. La portion comprise à l'intérieur des limites régionales, située de part et d'autre de la rivière Saguenay, sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay, a une superficie de 274,1 km². Le parc se divise en trois secteurs : Baie-Éternité (rive sud du fjord), Baie-de-Tadoussac et Baie Sainte-Marguerite (rive nord du fjord).

La faune qui fréquente le parc se compose de 37 espèces de mammifères terrestres, 211 espèces d'oiseaux et 11 espèces d'amphibiens et reptiles. Sur le plan culturel, des études archéologiques témoignent de l'utilisation du territoire par les autochtones il y a plus de 6 000 ans. Enfin, d'après les données de la SÉPAQ, la fréquentation annuelle dans le parc se chiffre à 90 000 jours-visites¹⁴⁶.

4.1.2.5. Refuges biologiques

La mise en place des refuges biologiques par le MRNF aide au maintien de forêts mûres et surannées en territoire forestier sous aménagement, un des objectifs de protection et de mise en valeur des ressources du milieu forestier (OPMV)¹⁴⁷. Les refuges biologiques sont de petites aires forestières, d'environ 200 ha en moyenne, soustraites aux activités d'aménagement forestier et dans lesquelles des habitats et des espèces sont protégés de façon permanente¹⁴⁸. Au Québec, il en existe actuellement 2 866 répartis de façon relativement uniforme dans l'ensemble des forêts aménagées du domaine de l'État. Ces aires forestières ont été désignées à titre de refuges biologiques par le MRNF en vertu de l'article 24.10 de la *Loi sur les forêts*.

Le MRNF répertorie 597 refuges biologiques sur le territoire public du Saguenay–Lac-Saint-Jean¹⁴⁹. Parmi ceux-ci, il y en a 35 qui offrent un niveau de protection suffisamment élevé pour figurer au *Registre des aires protégées du Québec*. Ces 35 refuges, couvrant 5 499,6 ha dans la région, se répartissent dans les unités d'aménagement forestier (UAF) 033-51, 042-51, 043-51 et 093-52 (tableau 4.9).

D'autres refuges biologiques seront éventuellement reconnus dans les UAF sous juridiction de la direction générale du Saguenay–Lac-Saint-Jean du MRNF¹⁵⁰. Toutefois, leur nombre et leur localisation restent à déterminer. La superficie totale planifiée est estimée à 1 551,5 km²¹⁵¹.

146 Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ) (2010). *Parc national du Saguenay – Portrait du parc*. In Société des établissements de plein air du Québec. *Parcs Québec. Saguenay. Découvrir*, [En ligne]. <http://www.sepaq.com/pq/sag/decouvrir/portrait.dot>. Consulté le 26 août 2010.

147 Labbé, P. & Déry, S. (2006). *Objectifs de protection et de mise en valeur des ressources du milieu forestier - Activités permises dans les refuges biologiques*. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), Direction de l'environnement forestier. Québec : Gouvernement du Québec, 9 p.

148 Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2010). *Les refuges biologiques : des forêts mûres et surannées représentatives du patrimoine forestier du Québec*. In Ministère des Ressources naturelles et de la Faune. *Les forêts. Aménagement durable des forêts. Objectifs de protection et de mise en valeur des ressources du milieu forestier*, [En ligne]. <http://www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/amenagement/amenagement-objectifs-refuges.jsp>. Consulté le 18 août 2010.

149 Gauthier, A. (2010). *Ingénieur forestier, Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire – Saguenay–Lac-Saint-Jean (CRRNT). Couche numérique des refuges biologiques*. 23 août 2010.

150 Girard, B. (2010). *Agent de recherche en développement régional, Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), Direction des affaires régionales du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Communication personnelle*. 5 novembre 2010.

151 Ibid.



Unité d'aménagement forestier (UAF)	Nombre	Superficie légale (ha) ¹⁵²	Superficie Région 02 (ha) ¹⁵³
033-51	18	2 271,6	2 167,0
042-51	14	2 992,0	2 694,1
043-51	1	104,4	104,4
093-52	2	534,1	534,1
Total	35	5 902,1	5 499,6

Tableau 4.9 Refuges biologiques de la région 02 figurant au *Registre des aires protégées du Québec*

4.1.2.6. Refuge faunique

Selon les dispositions de l'article 122 de LCMVF, le MRNF peut établir en territoire public ou privé un refuge faunique dont les conditions d'utilisation des ressources et accessoirement les conditions de pratique d'activités récréatives sont fixées en vue de conserver l'habitat de la faune ou d'une espèce faunique¹⁵⁴.

Les refuges fauniques servent à préserver l'intégrité d'un habitat faunique d'importance, reconnu à l'échelle régionale ou provinciale pour sa productivité faunique, sa densité et la diversité faunique qu'il renferme ou encore le support qu'il représente pour une espèce rare, menacée ou vulnérable¹⁵⁵. Il en existe onze au total dans la province et l'un d'entre eux, le refuge faunique des Battures-de-Saint-Fulgence, est situé au Saguenay–Lac-Saint-Jean. D'une superficie de 209,3 ha, ce marais à scirpes est une halte migratoire d'importance pour la sauvagine et les limicoles. Il est constitué à la fois de terres privées appartenant à la municipalité de Saint-Fulgence et de terres du domaine de l'État¹⁵⁶. Plus de 242 espèces d'oiseaux ont été dénombrées sur le site.

¹⁵² Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) (2009). *Registre des aires protégées du Québec*. In Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP). *Biodiversité. Aires protégées. Registre des aires protégées. Registre complet par désignation*, [En ligne]. http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/registre/reg-design/index.htm. Consulté le 18 août 2010.

¹⁵³ Massé, S. (2010). *Biologiste, Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), Direction de l'expertise régionale. Couche numérique des aires protégées*. 6 août 2010.

¹⁵⁴ Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2005). *Territoires ayant un statut particulier ou faisant l'objet d'une protection particulière. Direction des territoires fauniques et de la réglementation*. Québec : Gouvernement du Québec, 33 p.

¹⁵⁵ *Ibid.*

¹⁵⁶ *Ibid.*

4.1.2.7. Réserves aquatiques projetées

Une réserve aquatique est définie dans la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* (L.R.Q. c. C-61.01) « comme étant une aire, principalement composée d'eau douce, d'eau salée ou saumâtre, constituée aux fins de protéger un plan ou un cours d'eau, ou une portion de ceux-ci, y compris les milieux humides associés, en raison de la valeur exceptionnelle qu'il présente du point de vue scientifique de la biodiversité ou pour la conservation de la diversité de ses biocénoses ou de ses biotopes »¹⁵⁷. Ce statut permet d'y interdire, entre autres, l'exploitation minière, gazière ou pétrolière, l'aménagement forestier de même que l'exploitation des forces hydrauliques et la production industrielle ou commerciale d'énergie. Cependant, les usages et les droits en vigueur tels que la pêche, la chasse, la villégiature et les abris sommaires y sont généralement maintenus¹⁵⁸.

La région du Saguenay–Lac-Saint-Jean comporte trois projets de réserve aquatique sur son territoire pour une superficie totale protégée de 742,1 km² (tableau 4.10).

Identification	Superficie légale (ha)	Superficie Région 02 (ha)
Ashuapmushuan	27 660,0	27 660,0
Vallée de la rivière Sainte-Marguerite	29 310,0	29 310,0
Lac au Foin	17 240,0	17 240,0
Total	74 210,0	74 210,0

Tableau 4.10 Réserves aquatiques projetées de la région 02¹⁵⁹

Réserve aquatique projetée de la rivière Ashuapmushuan

La réserve aquatique projetée de la rivière Ashuapmushuan est située au nord-ouest du lac Saint-Jean, à environ 30 km au nord de Saint-Félicien. Totalisant 276,6 km², elle s'étend sur les TNO Lac-Ashuapmushuan de la MRC du Domaine-du-Roy et le TNO Rivière-Mistassini de la MRC de Maria-Chapdelaine¹⁶⁰. Elle chevauche aussi le Nitassinan de la Première Nation de Mashteuiatsh. Elle englobe le lit majeur de la rivière et les versants de sa vallée dans un corridor allant de 0,6 à 6,0 km, du point kilométrique (PK) 177 jusqu'au PK 51. La réserve aquatique recoupe finalement le territoire de la réserve faunique Ashuapmushuan, surtout en rive droite de la rivière, et l'aire faunique communautaire du lac Saint-Jean.

¹⁵⁷ Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) (2004, novembre). *Projet de réserve aquatique de la rivière Ashuapmushuan – Rapport d'enquête et d'audience publique – Rapport 197*. 90 p.

¹⁵⁸ Ibid.

¹⁵⁹ Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) (2009). *Registre des aires protégées du Québec. In Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Biodiversité. Aires protégées. Registre des aires protégées. Registre complet par désignation, [En ligne]. http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/registre/reg-design/index.htm. Consulté le 18 août 2010.*

¹⁶⁰ Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) (2008). *Réserve aquatique projetée de la rivière Ashuapmushuan – Plan de conservation. Direction du patrimoine écologique et des parcs*. 16 p.



Cette aire protégée appartient à la province naturelle des Laurentides centrales ainsi qu'à la région naturelle de la Dépression du lac Manouane. La rivière Ashuapmushuan est, après les rivières Mistassini et Péribonka, le plus grand des 45 tributaires du lac Saint-Jean. Plusieurs chutes caractérisent son parcours, dont la plus impressionnante est la chute de la Chaudière, située au point kilométrique 68. Elle constitue un habitat privilégié pour la ouananiche du lac Saint-Jean puisqu'elle contribue de façon importante (70 % à 90 %) à la production de ce plan d'eau¹⁶¹. Elle présente un très grand intérêt également sur le plan patrimonial. En effet, le bassin hydrographique de cette rivière abrite plusieurs sites archéologiques témoignant d'une occupation très ancienne du territoire (6 500 ou 7 000 av. J-C). De plus, elle représentait une voie de communication importante qui permettait de relier Tadoussac et la Baie d'Hudson lors de la période de la Traite des fourrures. Il existe encore aujourd'hui des vestiges d'un établissement commercial et religieux construit en 1686 sur la rive du lac Ashuapmushuan. Les Pekuakamiulnuatsh exercent encore aujourd'hui plusieurs activités tels la chasse, la pêche, le piégeage et la cueillette sur le territoire de la réserve aquatique projetée.

En créant cette aire protégée, le gouvernement du Québec poursuit les objectifs suivants¹⁶²:

- la conservation d'une rivière représentative de la région naturelle de la Dépression du lac Manouane;
- la protection des habitats essentiels à la ouananiche;
- la préservation de la biodiversité des écosystèmes aquatiques et des milieux riverains;
- le maintien d'une gestion durable des animaux à fourrure;
- la valorisation de certains éléments remarquables du paysage (par exemple les chutes de la Chaudière);
- la préservation des sites d'intérêt archéologique (reconnu ou potentiel) et du paysage visible depuis le fond de vallée de la rivière Ashuapmushuan;
- l'acquisition de connaissances supplémentaires sur le patrimoine naturel et culturel.

Le territoire de la réserve aquatique projetée est ciblé par le Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean pour la création d'un **parc ilnu**. La création d'une aire protégée gérée par les Pekuakamiulnuatsh autour de la rivière Ashuapmushuan fait l'objet de discussions dans le cadre du processus de négociation territoriale globale. Il n'y a toutefois pas de disposition spécifique à cet effet dans l'EdPOG. Actuellement, il est déjà prévu dans l'Entente que les Pekuakamiulnuatsh vont devenir gestionnaires de la réserve faunique Ashuapmushuan, incluant la zone ciblée pour la réserve aquatique, selon un calendrier et des modalités qui restent à convenir.

¹⁶¹ *Ibid.*

¹⁶² *Ibid.*

Le plan de conservation de la réserve aquatique projetée, élaboré par le MDDEP, a été soumis à des audiences publiques en 2004. Le rapport du Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE), rendu public en février 2006, a révélé que la protection de ce territoire ne faisait pas consensus dans la région¹⁶³. Les différends qui sont apparus lors des audiences publiques ont mené à la création du Groupe de travail régional de concertation élargie sur les options de protection de l'Ashuapmushuan. Ce Groupe de travail, présidé par le Centre québécois de développement durable (CQDD), avait pour mandat la concertation des divers intervenants représentatifs du milieu concernés par la protection de la rivière. Le statut de protection provisoire, attribué en 2003, a été reconduit en mars 2007 jusqu'en 2011. « D'ici là, le gouvernement souhaite impliquer davantage le milieu dans le processus menant à l'adoption d'un statut de protection permanent, considérant les préoccupations de mise en valeur manifestées par les différents intervenants régionaux. »¹⁶⁴

Réserve aquatique projetée de la vallée de la rivière Sainte-Marguerite

La réserve aquatique projetée de la vallée de la rivière Sainte-Marguerite est localisée dans la MRC du Fjord-du-Saguenay sur une portion du TNO Mont-Valin et du territoire des municipalités de Saint-Fulgence et de Sainte-Rose-du-Nord. Ce territoire fait partie également du Nitassinan de la Première Nation d'Essipit¹⁶⁵.

D'une superficie de 293,1 km², elle a été constituée afin de protéger les milieux naturels caractéristiques des régions naturelles du fjord du Saguenay et des monts Valin. Elle vise aussi la protection des paysages impressionnants de la vallée de la rivière Sainte-Marguerite¹⁶⁶.

La rivière Sainte-Marguerite accueille des populations importantes de saumon et d'omble de fontaine anadrome. Le territoire visé abrite également de nombreux lacs sans poissons, habitat recherché par le garrot d'Islande, espèce de canard qui a été désignée vulnérable par le gouvernement du Québec¹⁶⁷.

Diverses activités récréatives sont pratiquées sur ce territoire, notamment : la chasse et la pêche sportive (zecs de la rivière Sainte-Marguerite, Chauvin et Martin-Valin), la villégiature (une cinquantaine de baux dispersés dans la partie sud-est), l'escalade, le canotage (rivière Sainte-Marguerite), la randonnée pédestre et la motoneige¹⁶⁸.

¹⁶³ Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) (2004, novembre). *Projet de réserve aquatique de la rivière Ashuapmushuan – Rapport d'enquête et d'audience publique – Rapport 197*. 90 p.

¹⁶⁴ Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2010). *Plan d'affectation du territoire public du Saguenay–Lac-Saint-Jean – Proposition pour consultation (avril 2010)*. Direction des affaires régionales et du soutien aux opérations Énergie, Mines et Territoire. Québec : Gouvernement du Québec, 762 p.

¹⁶⁵ Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2010). *Plan d'affectation du territoire public du Saguenay–Lac-Saint-Jean – Proposition pour consultation (avril 2010)*. Direction des affaires régionales et du soutien aux opérations Énergie, Mines et Territoire. Québec : Gouvernement du Québec, 762 p.

¹⁶⁶ Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) (2008). *Réserve aquatique projetée de la vallée de la rivière Sainte-Marguerite – Plan de conservation*. Direction du patrimoine écologique et des parcs. Québec : Gouvernement du Québec, 15 p.

¹⁶⁷ Ibid.

¹⁶⁸ Ibid.

¹⁶⁸ Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2010). *Plan d'affectation du territoire public du Saguenay–Lac-Saint-Jean – Proposition pour consultation (avril 2010)*. Direction des affaires régionales et du soutien aux opérations Énergie, Mines et Territoire. Québec : Gouvernement du Québec, 762 p.



Selon le MDDEP, la réserve pourrait jouer le rôle de lien entre les différentes aires protégées avoisinantes, soit le parc national du Saguenay, le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent, les réserves écologiques G.-Oscar-Villeneuve et Marcelle-Gauvreau ainsi que l’EFE de la forêt ancienne de la Rivière-Sainte-Marguerite. Soulignons que cet EFE est inclus, en partie, dans le territoire de la réserve aquatique projetée.

Réserve aquatique projetée du lac au Foin

La réserve aquatique projetée du lac au Foin est située à environ 120 km au nord du lac Saint-Jean, sur les TNO Rivière-Mistassini et Chute-des-Passes de la MRC de Maria-Chapdelaine. D’une superficie de 172,4 km², elle appartient aux régions naturelles des Collines de Girardville, de la Dépression du lac Manouane et des Collines du lac Péribonka¹⁶⁹.

Ce projet de réserve aquatique vise à préserver les paysages exceptionnels de la rivière Mistassibi. Ce cours d’eau est caractérisé principalement par une vallée encaissée où de nombreux méandres serpentent la section nord pour ensuite devenir le lac au Foin dans la section sud. Plusieurs chutes de 150 m de dénivelé peuvent être observées dans le canyon du lac au Foin¹⁷⁰.

Le MRNF répertorie quelques sites de villégiature privée sur le territoire de la réserve aquatique projetée. De plus, la rivière Mistassibi et le lac au Foin sont utilisés par les adeptes de canot-kayak et un sentier de motoneige traverse le territoire sur une distance de 3 km¹⁷¹.

Cette aire protégée chevauche le Nitassinan des Pekuakamiulnuatsh ainsi que la réserve à castor de Roberval. Les Pekuakamiulnuatsh utilisent ce territoire pour la pratique d’Innu Aitun. En outre, le secteur du lac au Foin a été identifié comme site patrimonial dans l’EdPOG. Il s’agit d’un lieu de rassemblement historique important pour les Innuatsh.

4.1.2.8. Réserves de biodiversité projetées

Les réserves de biodiversité et réserves de biodiversité projetées, relevant du MDDEP, sont des aires protégées constituées dans le but de favoriser le maintien de la biodiversité en milieu terrestre et plus spécialement de la représentativité des différentes régions naturelles du Québec¹⁷². Ce statut de protection est régi par Loi sur la conservation du patrimoine naturel.

¹⁶⁹ Ministère du Développement durable, de l’Environnement et des Parcs (MDDEP) (2008). *Réserve aquatique projetée du lac au Foin – Plan de conservation*. Direction du patrimoine écologique et des parcs. Québec : Gouvernement du Québec, 13 p.

¹⁷⁰ *Ibid.*

¹⁷¹ Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2010). *Plan d’affectation du territoire public du Saguenay–Lac-Saint-Jean – Proposition pour consultation (avril 2010)*. Direction des affaires régionales et du soutien aux opérations Énergie, Mines et Territoire. Québec : Gouvernement du Québec, 762 p.

¹⁷² Ministère du Développement durable, de l’Environnement et des Parcs (MDDEP) (2010). *Réserves de biodiversité / Réserves de biodiversité projetées*. In Ministère du Développement durable, de l’Environnement et des Parcs. *Biodiversité. Aires protégées. Terres publiques. Réserves de biodiversité*, [En ligne]. <http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/reserves-bio/index.htm>. Consulté le 26 août 2010.

Le Saguenay–Lac-Saint-Jean compte dix projets de réserves de biodiversité sur son territoire (tableau 4.11). Les plus importants, en termes de superficie (Des Montagnes Blanches, Du lac Plétiipi, Du lac Onistagane), se concentrent dans un même secteur localisé dans la portion nord-est du territoire régional.

Réserve de biodiversité projetée Albanel–Témiscamie–Otish

Ce vaste territoire de 11 874,1 km² s'étend principalement (98,9 %) dans la région administrative Nord-du-Québec et dans une infime proportion (1,1 %) dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Les portions comprises dans la région 02 touchent l'extrémité nord des TNO Rivière-Mistassini (MRC de Maria-Chapdelaine) et Mont-Valin (MRC du Fjord-du-Saguenay).

La réserve de biodiversité projetée Albanel–Témiscamie–Otish assure la protection des lacs Mistassini et Albanel, du secteur amont de la rivière Rupert, d'une partie du bassin versant de la rivière Témiscamie, d'une partie du massif des monts Otish et, tout au nord, du lac Naococane. Cette aire protégée est représentative de trois grandes zones de végétation typique du Nord québécois (forêt boréale continue, taïga, tundra)¹⁷³.

Le statut de protection permanent envisagé par le MDDEP pour ce territoire est celui de « parc national ».

Identification	Superficie légale (ha) ¹⁷⁴	Superficie Région 02 (ha) ¹⁷⁵
Albanel–Témiscamie–Otish	1 187 412,8	13 296,2
Des Montagnes Blanches	95 920,8	94 843,6
Du lac Plétiipi	173 330,0	69 749,2
Du lac Onistagane	67 450,0	67 450,0
Des drumlins du lac Clérac	37 540,0	37 540,0
Des îles de l'est du Pipmuacan	8 840,0	8 826,5
Du Plateau-du-Lac-des-Huit-Chutes	10 270,0	10 270,0
Akumunan	20 660,0	20 503,6
Des Buttes-et-Buttons-du-Lac-Panache	12 342,8	12 342,8
Du Plateau-de-la-Pierriche	34 123,8	29 879,7
Total	1 647 890,2	364 701,6

Tableau 4.11 Réserves de biodiversité projetées présentes sur le territoire régional

¹⁷³ Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) (2008). Réserve de biodiversité projetée Albanel-Témiscamie-Otish – Plan de conservation. Direction du patrimoine écologique et des parcs. Québec : Gouvernement du Québec, 15 p.
¹⁷⁴ Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) (2009). Registre des aires protégées du Québec. In Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP). Biodiversité. Aires protégées. Registre des aires protégées. Registre complet par désignation, [En ligne]. http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/registre/reg-design/index.htm. Consulté le 18 août 2010.

¹⁷⁵ Massé, S. (2010). Biologiste, Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), Direction de l'expertise régionale. Couche numérique des aires protégées. 6 août 2010.



Réserve de biodiversité projetée des Montagnes Blanches

La réserve de biodiversité projetée des Montagnes Blanches, d'une superficie de 959,2 km², est localisée principalement (98,9 %) dans la région administrative du Saguenay–Lac-Saint-Jean sur le TNO Mont-Valin de la MRC du Fjord-du-Saguenay¹⁷⁶. Le reste du territoire (1,1 %) est compris dans la région administrative de la Côte-Nord.

Cette aire protégée vise la conservation d'une portion de trois ensembles physiographiques, soit les Buttes du Lac-à-la-Croix dans la région naturelle de la Cuvette du réservoir Manicouagan ainsi que les Hautes collines du Lac-à-la-Croix et les Basses collines du lac Manouanis dans la région naturelle du Massif de la Manouanis. La protection de ce territoire permet aussi la conservation de pessières à mousses intactes et de tourbières situées à la limite de la zone d'exploitation forestière. De plus, une partie de la réserve a été identifiée comme faisant partie de l'aire d'utilisation intensive globale du caribou forestier¹⁷⁷.

Réserve de biodiversité projetée du lac Plétiipi

Cette aire protégée occupe une superficie de 1 733,3 km², dont 697,5 km² se trouvent dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Elle se situe à l'extrémité nord-est de la région, à environ 40 km au nord-ouest du réservoir Manicouagan, sur le TNO Mont-Valin de la MRC du Fjord-du-Saguenay. Elle a été créée afin d'assurer la protection d'écosystèmes représentatifs des régions naturelles des Laurentides centrales et de la Cuvette du réservoir Manicouagan. Le caribou forestier fréquente ce territoire. De plus, les grands lacs (Plétiipi, Matonipi, Matonipis) abritent des populations de touladi¹⁷⁸.

Réserve de biodiversité projetée du lac Onistagane

D'une superficie de 674,5 km², la réserve de biodiversité projetée du lac Onistagane s'étend de part et d'autre de la rivière Péribonka, à environ 45 km au nord du barrage hydroélectrique Chute-des-Passes, sur les TNO Passes-Dangereuses (MRC de Maria-Chapdelaine) et Mont-Valin (MRC du Fjord-du-Saguenay). Elle appartient aux régions naturelles de la Dépression du lac Manouane et des Collines du lac Péribonka. Ce territoire renferme une aire sensible pour le caribou forestier¹⁷⁹. Plusieurs sites archéologiques démontrant la présence historique des autochtones ont été mis à jour sur les rives du lac Onistagane. Il s'agit d'ailleurs d'un lieu patrimonial d'importance pour les Pekuakamiulnuatsh. Cette réserve de biodiversité projetée chevauche le site patrimonial et l'Innu Assi du lac Onistagane, territoires identifiés dans l'EdPOG.

176 Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) (2008). *Réserve de biodiversité projetée des Montagnes Blanches – Plan de conservation*. Direction du patrimoine écologique et des parcs. Québec : Gouvernement du Québec, 14 p.
177 Ibid.

178 Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) (2008). *Réserve de biodiversité projetée du lac Plétiipi – Plan de conservation*. Direction du patrimoine écologique et des parcs. Québec : Gouvernement du Québec, 14 p.

179 Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) (2008). *Réserve de biodiversité projetée du lac Onistagane – Plan de conservation*. Direction du patrimoine écologique et des parcs. Québec : Gouvernement du Québec, 15 p.

Réserve de biodiversité projetée des drumlins du lac Clérac

Cette aire protégée est localisée à une trentaine de kilomètres au sud-est du lac Albanel, à la limite nord-ouest du TNO Rivière-Mistassini de la MRC de Maria-Chapdelaine. Totalisant 375,4 km², elle vise la protection de milieux naturels caractéristiques de la région naturelle de la Dépression du lac Manouane¹⁸⁰.

La réserve de biodiversité des drumlins du lac Clérac est caractérisée par un relief peu prononcé où les dépôts glaciaires, fluvioglaciaires et les tourbières dominant¹⁸¹. Les landes sont également très fréquentes. Sur le plan faunique, le caribou forestier y a été confirmé par des inventaires. Le territoire de cette réserve de biodiversité se situe tout près de la ligne de partage des eaux, en amont du grand bassin hydrographique de la rivière Saguenay. Il est très peu occupé et fréquenté en raison de son éloignement par rapport à la zone habitée. Il fait partie de la réserve à castor de Mistassini où les terrains de piégeage inuatsh et cris se superposent. La rivière Nestaocano, située à l'extrême ouest du territoire, constitue un parcours de canot-kayak reconnu par la Fédération québécoise du canot et du kayak (FQCK).

Réserve de biodiversité projetée des îles de l'est du Pipmuacan

La réserve de biodiversité projetée des îles de l'est du Pipmuacan, d'une superficie totale de 88,4 km², est située en presque totalité (99,8 %) dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, sur le TNO Mont-Valin de la MRC du Fjord-du-Saguenay. Une infime section de la portion centre-est de ce territoire est localisée dans la région administrative de la Côte-Nord. Cette aire protégée se situe également dans la réserve à castor de Bersimis qui fait partie du Nitassinan de la Première Nation de Pessamit¹⁸².

La réserve appartient aux régions naturelles du Plateau de la Betsiamites et des Collines du lac Péribonka de la province naturelle des Laurentides centrales. Elle a été établie notamment dans le but de protéger quatre îles formées de basses collines sur roc dont le couvert forestier est constitué majoritairement de pessières noires. Le MRNF signale que le caribou forestier est présent autour du réservoir Pipmuacan¹⁸³.

¹⁸⁰ Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) (2008). Réserve de biodiversité projetée des drumlins du lac Clérac – Plan de conservation. Direction du patrimoine écologique et des parcs. Québec : Gouvernement du Québec, 14 p.

¹⁸¹ Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2010). Plan d'affectation du territoire public du Saguenay–Lac-Saint-Jean – Proposition pour consultation (avril 2010). Direction des affaires régionales et du soutien aux opérations Énergie, Mines et Territoire. Québec : Gouvernement du Québec, 762 p.

¹⁸² Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) (2008). Réserve de biodiversité projetée des îles du Pipmuacan – Plan de conservation. Direction du patrimoine écologique et des parcs. Québec : Gouvernement du Québec, 14 p.

¹⁸³ Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2010). Plan d'affectation du territoire public du Saguenay–Lac-Saint-Jean – Proposition pour consultation (avril 2010). Direction des affaires régionales et du soutien aux opérations Énergie, Mines et Territoire. Québec : Gouvernement du Québec, 762 p.



Réserve de biodiversité projetée du Plateau-du-Lac-des-Huit-Chutes

Ce territoire protégé de 102,7 km² est localisé à environ 45 km au nord de l'arrondissement de Chicoutimi de la Ville de Saguenay, à l'intérieur du TNO Mont-Valin de la MRC du Fjord-du-Saguenay¹⁸⁴. Il chevauche le territoire de la zec Onatchiway-Est et touche à trois bassins versants, soit ceux des rivières Shipshaw, à la Tête Blanche et aux Sables.

La réserve de biodiversité projetée du Plateau-du-Lac-des-Huit-Chutes vise la protection de milieux naturels caractéristiques de la région naturelle du massif des monts Valin et de l'ensemble physiographique du Plateau du lac Moncouche. Elle constitue un élément rare dans la province naturelle des Laurentides centrales. La villégiature est une activité importante dans ce territoire puisque l'on y répertorie plus de 50 emplacements de villégiature privée, regroupés autour de plusieurs plans d'eau¹⁸⁵.

Réserve de biodiversité projetée Akumunan

D'une superficie totale de 206,6 km², la réserve de biodiversité projetée Akumunan est située en grande partie (99,2 %) dans la région administrative du Saguenay-Lac-Saint-Jean, sur le TNO Mont-Valin de la MRC du Fjord-du-Saguenay¹⁸⁶. Une infime portion (1,6 km²) de sa limite est s'étend dans la région de la Côte-Nord.

Cette aire protégée, qui appartient à la région naturelle de Mont-Valin de la province naturelle des Laurentides centrales, chevauche un secteur important de distribution allopatrique d'ombles de fontaine. De plus, elle est fréquentée par deux espèces fauniques qui ont été désignées vulnérables par le gouvernement du Québec, soit le caribou forestier et le garrot d'Islande. Enfin, la rivière Sainte-Marguerite Nord-Est, qui borde la limite sud-ouest du territoire, est un parcours de canot-kayak reconnu par la FQCK¹⁸⁷.

Ce territoire chevauche également le Nitassinan de la Première Nation d'Essipit. Il s'agit d'un secteur d'intérêt pour les Essipiunnuat qui souhaitent l'inclure dans une éventuelle aire d'aménagement et de développement innue (AADI). Selon les dispositions de l'EdPOG, il est prévu que le concept, les principes et la localisation des futures AADI seront précisés dans le cadre des négociations territoriales globales qui sont en cours.

¹⁸⁴ Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) (2008). Réserve de biodiversité projetée du Plateau-du-Lac-des-Huit-Chutes – Plan de conservation. Direction du patrimoine écologique et des parcs. Québec : Gouvernement du Québec, 15 p.

¹⁸⁵ Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2010). Plan d'affectation du territoire public du Saguenay-Lac-Saint-Jean – Proposition pour consultation (avril 2010). Direction des affaires régionales et du soutien aux opérations Énergie, Mines et Territoire. Québec : Gouvernement du Québec, 762 p.

¹⁸⁶ Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) (2008). Réserve de biodiversité projetée Akumunan – Plan de conservation. Direction du patrimoine écologique et des parcs. Québec : Gouvernement du Québec, 14 p.

¹⁸⁷ Ibid.

Réserve de biodiversité projetée des Buttes-et-Buttons-du-Lac-Panache

La réserve de biodiversité projetée des Buttes-et-Buttons-du-Lac-Panache, qui couvre une superficie de 123,4 km², est située dans la zec de la Lièvre, à environ 26 km au sud-ouest de la ville de Roberval. Elle touche au TNO Lac-Ashuapmushuan ainsi qu'à une partie du territoire de la municipalité de Sainte-Hedwidge (MRC du Domaine-du-Roy)¹⁸⁸.

Ce territoire a été identifié à titre d'aire protégée afin d'assurer, d'une part, la protection d'écosystèmes représentatifs de l'ensemble physiographique des Buttes du lac des Commissaires et, d'autre part, la protection de plusieurs sites archéologiques datant de la période amérindienne préhistorique (12 000 à 450 AA)¹⁸⁹. Il est ponctué de 189 lacs, dont le plus grand, le lac Panache, a une superficie de 1,7 km²¹⁹⁰. Il est à noter que le secteur du lac Panache est une zone de concentration de sites archéologiques amérindiens préhistoriques.

La rivière Croche, parcours de canot-kayak reconnu par la FQCK, traverse le territoire de la réserve de biodiversité projetée en passant par le lac Panache. Le lac Panache est d'ailleurs le point de départ de nombreuses excursions.

L'activité de villégiature est importante sur ce territoire puisque l'on y dénombre un total de 54 baux de villégiature dont 51 qui ont été octroyés à des fins personnelles et 3 autres à des fins d'abris sommaires.

Réserve de biodiversité projetée du Plateau-de-la-Pierriche

Ce projet de réserve de biodiversité projetée occupe une superficie totale de 341,2 km² dont 298,8 km² dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, sur le TNO Lac-Ashuapmushuan de la MRC du Domaine-du-Roy¹⁹¹. Il est situé à environ 60 km au sud-ouest de Saint-Félicien et à 65 km au sud-ouest de Roberval. Le reste du territoire est localisé dans la région de la Mauricie. Il chevauche également une partie des réserves à castor de Roberval (Pekuakamiulnuatsh) et Abitibi (Atikamekw de Wemotaci).

La réserve de biodiversité projetée du Plateau-de-la-Pierriche fait partie principalement de l'ensemble physiographique des Buttes du lac Trenche. Elle touche aussi, dans de plus faibles proportions, aux ensembles physiographiques des Basses collines de la rivière Trenche et des Basses collines du lac Meilleur. Elle a été mise en place afin de protéger un plateau, lequel constitue un faciès topographique rare¹⁹².

¹⁸⁸ Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) (2008). *Réserve de biodiversité projetée des Buttes-et-Buttons-du-Lac-Panache – Plan de conservation*. Direction du patrimoine écologique et des parcs. Québec : Gouvernement du Québec, 15 p.

¹⁸⁹ Ibid.

¹⁹⁰ Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2010). *Plan d'affectation du territoire public du Saguenay–Lac-Saint-Jean – Proposition pour consultation (avril 2010)*. Direction des affaires régionales et du soutien aux opérations Énergie, Mines et Territoire. Québec : Gouvernement du Québec, 762 p.

¹⁹¹ Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) (2008). *Réserve de biodiversité projetée du Plateau-de-la-Pierriche – Plan de conservation*. Direction du patrimoine écologique et des parcs. Québec : Gouvernement du Québec, 15 p.

¹⁹² Ibid.



En ce qui concerne l'occupation et l'utilisation du territoire, notons que 84 baux de villégiature ont été émis à l'intérieur des limites de cette aire protégée¹⁹³.

4.1.2.9. Réserve écologique

Une réserve écologique, selon la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*, est une aire constituée à l'une des fins suivantes : 1) conserver dans leur état naturel, le plus intégralement possible et de manière permanente, des éléments constitutifs de la diversité biologique, notamment par la protection des écosystèmes et des éléments ou processus qui en assurent la dynamique; 2) réserver des terres aux fins d'étude scientifique ou d'éducation; 3) sauvegarder les habitats d'espèces fauniques et floristiques menacées ou vulnérables¹⁹⁴. La protection de ces territoires relève du MDDEP.

Il existe 6 réserves écologiques sur le territoire régional, pour une superficie totale protégée de 2 423,7 ha. Ces réserves écologiques ont été créées dans le but de préserver des écosystèmes représentatifs ou devenus rares des régions naturelles de la plaine du Saguenay-Lac-Saint-Jean (Couchepeganiche), du contrefort des Laurentides (G.-Oscar-Villeneuve), des montagnes du Saguenay en bordure de la rivière Sainte-Marguerite (Marcelle-Gauvreau), des hautes terres du Lac-Bouchette (Louis-Ovide-Brunet), des hautes collines de la rivière Trenche (J.-Clovis-Laflamme) et d'une forêt mature en milieu insulaire sans intervention humaine (Victor-A.-Huard). Une description sommaire de ces territoires est présentée au tableau 4.12.

¹⁹³ *Ibid.*

¹⁹⁴ Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) (2010). Aires protégées de la région administrative du Saguenay-Lac-Saint-Jean : Réserve écologique. In Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Le ministre. En région. Dans votre région. Saguenay-Lac-Saint-Jean, [En ligne]. http://www.mddep.gouv.qc.ca/regions/region_02/aires-protegees.htm. Consulté le 18 août 2010.

Nom de la réserve écologique	Superficie légale (ha) ¹⁹⁵	Superficie Région 02 (ha)	Date de création	Description
Couchepaganiche ¹⁹⁶	39,1	39,1	1983	La réserve écologique de Couchepaganiche est localisée dans la municipalité de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est. Elle assure la protection d'une érablière sucrière à bouleau jaune, typique de la région du Lac-Saint-Jean, et d'une érablière sucrière à chêne rouge qui, elle, est rare dans la région.
G.-Oscar-Villeneuve ¹⁹⁷	567,0	567,0	1989	La réserve écologique G.-Oscar-Villeneuve occupe une portion du versant nord de la rivière Sainte-Marguerite. Elle est située à 5 km au nord-est de la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord et à 3 km au nord-ouest du lac Résimond. Elle chevauche le TNO Mont-Valin et l'extrémité nord-est du territoire de la municipalité de Saint-Fulgence, dans la MRC du Fjord-du-Saguenay. L'objectif de cette réserve écologique est d'assurer la protection d'écosystèmes représentatifs des régions écologiques des Contreforts des Laurentides, des Montagnes du Saguenay et des Moyennes Laurentides de la rivière Jacques-Cartier, lesquelles appartiennent aux domaines de la sapinière à bouleau jaune et de la sapinière à bouleau blanc.
J.-Clovis-Laflamme ¹⁹⁸	1015,0	1015,0	1991	La réserve écologique J.-Clovis-Laflamme est située dans la municipalité de Sainte-Hedwidge de la MRC du Domaine-du-Roy. Elle est comprise également à l'intérieur des limites de la zec de la Lièvre. Cette réserve écologique assure la protection d'écosystèmes représentatifs de la région écologique des Hautes collines de la rivière Trenché, laquelle appartient au domaine de la sapinière à bouleau blanc.
Louis-Ovide-Brunet ¹⁹⁹	668,6	668,6	1989	La réserve écologique Louis-Ovide-Brunet chevauche le territoire des municipalités de Lac-Bouchette et de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean (MRC du Domaine-du-Roy). Le site vise à assurer la protection d'écosystèmes représentatifs de la région écologique des Hautes terres du lac Bouchette, laquelle appartient au domaine de la sapinière à bouleau blanc.
Marcelle-Gauvreau ²⁰⁰	114,0	114,0	1990	La réserve écologique Marcelle-Gauvreau est située au nord de la rivière Sainte-Marguerite, à environ 22 km au nord-ouest du village de Sacré-Cœur, sur le TNO Mont-Valin de la MRC du Fjord-du-Saguenay. Le site vise à assurer la protection d'écosystèmes typiques des régions écologiques des Contreforts des Laurentides du Saguenay et des Montagnes du Saguenay, lesquelles appartiennent au domaine de la sapinière à bouleau jaune.
Victor-A.-Huard ²⁰¹	20,0	20,0	1990	La réserve écologique Victor-A.-Huard occupe l'île du lac des Îlets qui est localisé à proximité de la route 175, à environ 30 km au sud de Chicoutimi. Elle protège une sapinière à bouleau blanc et épinette noire, forêt mature ayant évolué en milieu insulaire, et ce, sans intervention humaine.
Total	2 423,7	2 423,7		

Tableau 4.12 Réserves écologiques répertoriées au Saguenay–Lac-Saint-Jean

195 Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) (2009). *Registre des aires protégées du Québec*. In Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Biodiversité. Aires protégées. Registre des aires protégées. Registre complet par désignation, [En ligne]. http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/registre/reg-design/index.htm. Consulté le 18 août 2010.

196 Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) (2010). *Réserve écologique Couchepaganiche*. In Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Biodiversité. Aires protégées. Terres publiques. Réserves écologiques. Liste des réserves écologiques du Québec, [En ligne]. http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/reserves/couchepaganiche/res_09.htm. Consulté le 18 août 2010.

197 Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) (2010). *Réserve écologique G.-Oscar-Villeneuve*. In Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Biodiversité. Aires protégées. Terres publiques. Réserves écologiques. Liste des réserves écologiques du Québec, [En ligne]. http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/reserves/goscar_villeneuve/res_22.htm. Consulté le 18 août 2010.

198 Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) (2010). *Réserve écologique J.-Clovis-Laflamme*. In Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Biodiversité. Aires protégées. Terres publiques. Réserves écologiques. Liste des réserves écologiques du Québec, [En ligne]. http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/reserves/j-clovis_laflamme/res_31.htm. Consulté le 18 août 2010.

199 Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) (2010). *Réserve écologique Louis-Ovide Brunet*. In Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Biodiversité. Aires protégées. Terres publiques. Réserves écologiques. Liste des réserves écologiques du Québec, [En ligne]. http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/reserves/louis-ovide_brunet/res_23.htm. Consulté le 18 août 2010.

200 Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) (2010). *Réserve écologique Marcelle-Gauvreau*. In Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Biodiversité. Aires protégées. Terres publiques. Réserves écologiques. Liste des réserves écologiques du Québec, [En ligne]. http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/reserves/marcelle_gauvreau/res_26.htm. Consulté le 18 août 2010.

201 Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) (2010). *Réserve écologique Victor-A.-Huard*. In Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Biodiversité. Aires protégées. Terres publiques. Réserves écologiques. Liste des réserves écologiques du Québec, [En ligne]. http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/reserves/victor-a_huard/res_25.htm. Consulté le 18 août 2010.



Le MDDEP compte deux projets de réserve écologique dans la région (tableau 4.13). Ils totalisent 11,2 km² et sont situés respectivement dans le secteur du Bas-Saguenay et au nord du lac Saint-Jean.

Identification	Superficie Région 02 (km ²)	Description
Projet de réserve écologique de la Petite-Rivière-Saint-Jean	4,7	Ce projet de réserve écologique est localisé à l'extrémité est de la zec du Lac-Brébeuf dans le TNO Lalemant de la MRC du Fjord-du-Saguenay. Il vise la protection des éléments représentatifs des écosystèmes des régions écologiques des Moyennes Laurentides et des Hautes Laurentides.
Projet de réserve écologique d'Ashuapmushuan (lac aux Rats)	6,5	Le projet de réserve écologique d'Ashuapmushuan est situé dans le TNO Rivière-Mistassini de la MRC de Maria-Chapdelaine. Localisé en rive est du lac aux Rats, il vise la protection des éléments constituant la région écologique des Basses collines de la rivière Ashuapmushuan.
Total	11,2	

Tableau 4.13 Projets de réserve écologique répertoriés dans la région 02²⁰²

4.1.2.10. Réserve naturelle en milieu privé

Une réserve naturelle est un milieu naturel sur terres privées qui est reconnu légalement par le MDDEP afin d'en assurer la conservation²⁰³. Selon l'article 54 de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*, « Toute propriété privée dont les caractéristiques sur le plan biologique, écologique, faunique, floristique, géologique, géomorphologique ou paysager présentent un intérêt qui justifie leur conservation peut, sur demande faite par son propriétaire être reconnue comme réserve naturelle. La reconnaissance peut être perpétuelle ou accordée pour un terme qui ne peut être inférieur à 25 ans. » Afin d'obtenir cette reconnaissance, les propriétaires doivent conclure une entente portant sur les mesures de conservation avec le MDDEP ou avec un organisme de conservation. Les propriétaires peuvent proposer des mesures correspondant à des degrés divers de protection ou encore favoriser le maintien ou l'autorisation de certains usages jugés comme compatibles avec les objectifs de conservation.

²⁰² Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2010). *Plan d'affectation du territoire public du Saguenay-Lac-Saint-Jean – Proposition pour consultation (avril 2010)*. Direction des affaires régionales et du soutien aux opérations Énergie, Mines et Territoire. 762 p.

²⁰³ Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) (2010). *Aires protégées sur terres privées : Réserves naturelles*. In Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. *Biodiversité. Aires protégées. Terres publiques*, [En ligne]. <http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/prive/terres-priv.htm>. Consulté le 18 août 2010.

Il existe une réserve naturelle en milieu privé au Saguenay–Lac-Saint-Jean, soit la réserve naturelle des Monts-et-Merveilles. D'une superficie de 3,4 ha, elle est située à Ville de Saguenay, plus précisément à Chicoutimi-Nord, à l'extrémité est du Cap Saint-François²⁰⁴. Elle protège une falaise littorale rocheuse et forestière qui surplombe la rive nord de la rivière Saguenay. Le site abrite un boisé de trois hectares qui n'a pas été affecté par le développement urbain. L'ensemble des usages autorisés et prohibés à l'intérieur du site sont détaillés dans l'entente de conservation de la réserve naturelle des Monts-et-Merveilles.

4.1.3. Autres sites et territoires d'intérêt

4.1.3.1. Territoires d'intérêt identifiés par le MDDEP

Certaines portions du territoire régional sont étudiées présentement par le MDDEP dans le cadre de la *Stratégie québécoise sur les aires protégées*. Ces superficies pourraient éventuellement intégrer le réseau des aires protégées du Québec. Il s'agit des territoires d'intérêt (TI) C-41 (Petite-Rivière-Croche), D-11 (Praslin) et D-23A (Sainte-Marguerite). Les principales caractéristiques de ces territoires sont détaillées au tableau 4.14.

²⁰⁴ Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) (2010). *Les réserves naturelles en milieu privé : Réserve naturelle des Monts-et-Merveilles*. In Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. *Biodiversité. Aires protégées. Terres privées. Réserves naturelles. Liste des réserves naturelles reconnues*, [En ligne]. <http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/prive/naturelle/monts-merveilles/index.htm>. Consulté le 19 août 2010.



Identification	Superficie totale (km ²)	Superficie Région 02 (km ²)	Description
TI C-41 (Petite-Rivière-Croche)	332,7	2,5	<p>Le TI C-41 chevauche en grande partie les limites de la région administrative de la Mauricie. Dans la région 02, il recoupe le TNO Lac-Ashuapmushuan et une partie du territoire de la municipalité de Lac-Bouchette (MRC du Domaine-du-Roy). Il est inclus dans le Nitassinan de la Première Nation de Mashteuiatsh.</p> <p>Ce territoire est situé dans la province naturelle des Laurentides méridionales et fait partie de la région naturelle du Massif de la Windigo (partie nord). Il a été retenu par le MDDEP dans le but d'assurer la protection d'un complexe de basses collines dans lequel s'insèrent la vallée de la Petite-rivière-Croche et une partie de la vallée de la rivière Croche.</p>
TI D-11 (Praslin)	266,4	77,8	<p>Le TI D-11 recoupe les limites des régions administratives du Saguenay–Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord, au nord du 50° de latitude Nord. Il est représentatif des basses collines de la rivière Canton, territoire compris dans la région naturelle du Massif de la Manouanis. Il s'agit d'un territoire éloigné, peu occupé et peu utilisé, actuellement inaccessible par voie terrestre. Il est situé sur le Nitassinan de la Première Nation de Pessamit et dans la réserve à castor de Bersimis.</p>
D-23A (Sainte-Marguerite)	7,1	7,1	<p>Le TI D-23A est situé dans la province naturelle des Laurentides centrales, sur le TNO Mont-Valin de la MRC du Fjord-du-Saguenay. Il est localisé plus précisément en rive nord de la rivière Saguenay, entre les deux parties de la réserve aquatique projetée de la vallée de la rivière Sainte-Marguerite et la réserve écologique G.-Oscar-Villeneuve. L'ajout de ce secteur d'intérêt vise à consolider en un seul tenant les territoires de protection existants. Ce territoire est inclus dans le Nitassinan de la Première Nation d'Essipit.</p>
Total	606,2	87,4	

Tableau 4.14 Territoires d'intérêt étudiés par le MDDEP dans la région 02²⁰⁵

²⁰⁵ Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2010). *Plan d'affectation du territoire public du Saguenay–Lac-Saint-Jean – Proposition pour consultation* (avril 2010). Direction des affaires régionales et du soutien aux opérations Énergie, Mines et Territoire. Québec : Gouvernement du Québec, 762 p.

4.1.3.2. Aires d'intérêt identifiées au PRDTP

Le Plan régional de développement du territoire public du Saguenay–Lac-Saint-Jean (PRDTP) (section récréotourisme) identifie un certain nombre de territoires qui présentent des caractéristiques biophysiques, sociales ou des potentiels particuliers pouvant influencer le développement d'activités récréatives en milieu naturel ou conduire à l'établissement de mesures de protection. Ces territoires sont :

- « **Contrefort du lac Kénogami** : l'aire d'intérêt comprend le paysage naturel du sud du lac. Elle couvre l'embouchure de plusieurs rivières importantes, soit les rivières Simoncouche, Cyriac et Pikauba. L'habitat faunique constitué par l'aire de confinement du cerf de Virginie et un important sentier de randonnée pédestre de longue durée sont englobés dans cette aire d'intérêt.
- **Vallée de la rivière Sainte-Marguerite** : l'aire d'intérêt est constituée de la vallée de la rivière Sainte-Marguerite et de ses principaux affluents. Il s'agit d'une importante vallée glaciaire avec d'importantes parois escarpées formant un paysage exceptionnel. La rivière Sainte-Marguerite est une rivière à saumon reconnue.
- **Vallée de la rivière du Portage** : l'aire d'intérêt se compose d'une profonde vallée aux versants escarpés et de territoires montagneux représentatifs du Bas-Saguenay. Les paysages y sont spectaculaires.
- **Piémont du massif des monts Valin** : l'aire d'intérêt correspond à un secteur vallonné situé au pied du massif des monts Valin. Il offre une vue panoramique sur celui-ci. L'aire comprend une rivière importante, soit la rivière Valin.
- **Secteur des lacs du Banc de Sable et Cruiser** : cette aire d'intérêt possède un fort potentiel récréatif comprenant plusieurs lacs situés sur des dépôts de sable. Le territoire est très peu occupé.
- **Secteur des lacs Liégeois et Pilote** : cette aire d'intérêt possède des paysages représentatifs du territoire des monts Valin.»²⁰⁶

4.1.3.3. Zones d'aménagement de l'habitat du caribou forestier

Le caribou forestier représente un élément important de la biodiversité du Québec. Cette espèce est en réalité un type écologique génétiquement distinct du caribou (*Rangifer tarandus*) et il appartient plus précisément à la sous-espèce caribou des bois (*Rangifer tarandus caribou*). Tel que mentionné précédemment à la section 3.6.1.1, l'aire de répartition ainsi que l'abondance des populations de caribou forestier ont décliné de façon drastique depuis 150 ans au point où cet écotype possède maintenant le statut d'espèce menacée au Canada en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (L.C. 2002, ch. 29) et d'espèce vulnérable au Québec (taxon dont la survie à moyen et long terme n'est pas assurée) en vertu de la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables* (L.R.Q., chapitre E-12.01).

²⁰⁶ Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2005). *Plan régional de développement du territoire public du Saguenay–Lac-Saint-Jean (section récréotourisme)*. Direction régionale de la gestion du territoire public du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Québec : Gouvernement du Québec, 187 p.



La région du Saguenay–Lac-Saint-Jean fait partie du territoire d’application du plan de rétablissement de l’espèce mis à jour en 2008²⁰⁷. Ce plan couvre un vaste territoire qui englobe la majeure partie de l’aire de répartition reconnue du caribou forestier. Quatre zones sont identifiées : le sud (165 000 km²), le centre (226 000 km²), le nord (248 000 km²), auxquelles s’ajoutent les territoires enclavés (5 000 km²) des hordes de Charlevoix et de Val-d’Or (figure 4.1). Le territoire du Saguenay–Lac-Saint-Jean chevauche principalement la zone sud ainsi qu’une petite portion de la zone centre.

La zone sud visée par le plan de rétablissement est celle où la présence humaine est la plus importante, mais également où l’on observe les plus grandes perturbations de l’habitat de l’espèce (exploitation forestière, villégiature, infrastructures de transport, etc.).

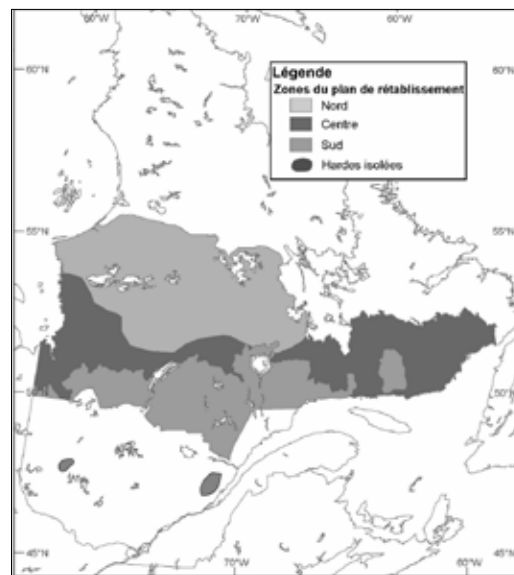


Figure 4.1 Territoire d’application du plan de rétablissement du caribou forestier au Québec²⁰⁸

²⁰⁷ Équipe de rétablissement du caribou forestier du Québec (2008). *Plan de rétablissement du caribou forestier (Rangifer tarandus) au Québec — 2005-2012*. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), Faune Québec, Direction de l’expertise sur la faune et des habitats. 78 p.

²⁰⁸ Ibid.

Le plan d'action vise à mettre en œuvre la stratégie prévue dans le plan de rétablissement et prévoit, entre autres mesures, des aménagements ciblés en plus de l'aménagement de l'ensemble de ce territoire en fonction des habitats potentiels du caribou. La stratégie s'attarde notamment à la conservation d'habitats adéquats par la mise en place de **massifs de protection** et de **massifs de remplacement** au moment de l'élaboration des plans d'aménagement forestier. Soulignons que ces superficies ne sont pas reconnues comme aires protégées par le gouvernement du Québec. « Les massifs de protection sont composés d'éléments physiques et forestiers (forêts, tourbières, milieux secs et autres) recherchés et sélectionnés par le caribou forestier. Ils doivent avoir une superficie suffisante d'environ 250 km², afin d'assurer une disponibilité d'habitats convenables pour le caribou, particulièrement en période hivernale. Le couvert forestier y sera maintenu dans son état actuel. Ces massifs de protection seront juxtaposés à des massifs de remplacement qui assureront, à moyen et à long terme, une rotation des secteurs disponibles pour le caribou. Les plans d'aménagement forestier détermineront les stratégies d'aménagement forestier nécessaires à mettre en œuvre dans l'ensemble des massifs de protection et de remplacement pour conserver et améliorer les caractéristiques forestières et ainsi accélérer le retour des milieux utilisables par le caribou »²⁰⁹. Dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, les massifs de protection et de remplacement identifiés par les industriels forestiers, en collaboration avec le MRNF et les Premières Nations autochtones, totalisent respectivement 3 354 km² (n=17) et 17 858 km² (n=80)²¹⁰.

4.1.3.4. Rivières à saumon et rivières à ouananiche

Dans la province, il existe 162 rivières, auxquelles s'ajoutent une trentaine de lacs et de ruisseaux, qui ont été désignées rivières à saumon en vertu du *Règlement de pêche du Québec (1990)*²¹¹. Ce statut s'applique à la portion de rivière ou de ses tributaires accessible au saumon, soit jusqu'à un obstacle infranchissable connu. Les bandes riveraines (largeur de 60 m) attenantes à ces habitats aquatiques sont protégées en vertu de l'article 28.2 de la *Loi sur les forêts*.

La région du Saguenay–Lac-Saint-Jean compte quatre rivières à saumon, soit les rivières à Mars, Saint-Jean, Sainte-Marguerite et Petit-Saguenay. Cette dernière est toutefois sous la juridiction de la région de la Capitale-Nationale.

La ouananiche est présente dans plusieurs cours d'eau du bassin hydrographique du lac Saint-Jean, notamment : les rivières Ashuapmushuan, du Cran, aux Saumons, Mistassini, Ouasiemscas, Micosas, Mistassibi, Métabetchouane, etc. Bien que ces rivières ne possèdent pas de statut de protection légal, le milieu régional (MRNF, MRC, CLAP) voit à la préservation de l'espèce et de son habitat en appliquant un cadre normatif sensiblement similaire à celui qui est en vigueur pour les rivières à saumon.

²⁰⁹ Ibid.

²¹⁰ Dussault, C. (2010). *Biologiste, M. Sc. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), Direction de l'expertise Énergie-Faune-Forêts-Mines-Territoire du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Communication personnelle. 19 novembre 2010.*

²¹¹ Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) (2010). *Aires protégées et désignations québécoises : Rivière à saumon (bande riveraine). In Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Biodiversité. Aires protégées. Vue d'ensemble. Informations de référence. Répertoire des aires protégées et des aires de conservation gérées au Québec (1999). Deuxième partie : Aires protégées et désignations québécoises, [En ligne]. http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/repertoire/partie2.htm. Consulté le 26 août 2010.*



4.1.3.5. Sites protégés par la Fondation de la faune du Québec

La Fondation de la faune du Québec (FFQ) est un organisme sans but lucratif qui relève du MRNF. Elle a pour mission de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de ses habitats²¹². Dans certains cas, elle procède à l'acquisition de parcelles de territoire sur terres privées afin d'en assurer la conservation. Elle contribue également à des projets d'aménagement pour remettre en bon état des sites dégradés. Ces sites protégés par la Fondation sont soustraits à l'exploitation forestière, minière, gazière et énergétique. Toutefois, les activités de chasse et de pêche y sont permises.

Au Saguenay–Lac-Saint-Jean, il existe deux sites en milieu privé dont la protection est assurée par la FFQ. Il s'agit du Petit marais de Saint-Gédéon (103,0 ha) et d'une portion des rives de la rivière Petit-Saguenay (0,5 ha). Une courte description de ces territoires est présentée au tableau 4.15.

Identification	Superficie (ha)	Description
Petit marais de Saint-Gédéon	103,0	Ce marais est localisé dans la municipalité de Saint-Gédéon sur la rive sud du lac Saint-Jean. Il s'agit d'un habitat d'importance pour la sauvagine. Le gestionnaire du site est la Corporation de gestion du Petit marais de Saint-Gédéon inc.
Rivière Petit-Saguenay	0,5	Ce site est situé dans la municipalité de Petit-Saguenay à l'embouchure de la rivière du même nom. Les habitats protégés englobent un lot riverain et le demi-lit de la rivière, y compris les deux meilleures fosses à saumons de la rivière. Le gestionnaire du site est l'Association Chasse et Pêche Bas-Saguenay.
Total	103,5	

Tableau 4.15 Sites protégés par la Fondation de la faune du Québec au Saguenay–Lac-Saint-Jean

²¹² Fondation de la faune du Québec (FFQ) (2010). *Qui sommes-nous ?* In Fondation de la faune du Québec, [En ligne]. <http://www.fondationdelafaune.qc.ca/qui/>. Consulté le 26 août 2010.

4.1.3.6. Site géologique exceptionnel

Depuis 2001, le MRNF a la responsabilité des sites géologiques exceptionnels dans le cadre de la *Stratégie québécoise sur les aires protégées*. Il s'agit d'un nouveau statut d'aire protégée en élaboration qui ne figure pas encore au *Registre des aires protégées du Québec*. Les critères d'admissibilité pour cette désignation sont, entre autres, l'accessibilité, l'esthétique, la rareté, l'intérêt culturel et économique, l'unicité, la vulnérabilité et la biodiversité. Les sites proposés dans la région sont²¹³:

- La Petite Maison Blanche de Chicoutimi;
- Val-Jalbert (roches calcaires du Trenton datant de l'Ordovicien, une partie rare du sous-sol au Saguenay–Lac-Saint-Jean. Reconnu aussi pour l'abondance de fossiles et les phénomènes karstiques);
- Chute-aux-Galets sur la rivière Shipshaw (contient une grande quantité de fossiles).

Le projet de site géologique exceptionnel de la Petite Maison Blanche abrite un affleurement de la Mangérite de Chicoutimi (1 082 millions d'années) qui présente des phénomènes magmatiques rarement aussi bien exposés ainsi qu'une série de structures géologiques associées à une faille majeure d'envergure provinciale, soit la Zone de déformation de Saint-Fulgence²¹⁴. Cette structure, qui peut être suivie depuis la région de Portneuf (Rivière-à-Pierre) jusqu'au réservoir Outardes 4 au nord-ouest de Baie-Comeau, traverse la région du Saguenay²¹⁵. Cet affleurement rocheux a été dégagé lors du déluge du Saguenay en 1996.

4.1.3.7. Parc régional éclaté

Un projet de parc régional éclaté d'une superficie totale de près de 100 km² est planifié par la MRC de Maria-Chapdelaine sur son territoire. Ce projet de parc régional, nommé Parc régional des Grandes-Rivières, vise la protection et la mise en valeur récréotouristique de quinze sites particuliers et corridors récréatifs localisés pour la plupart sur des terres publiques intramunicipales, le long des cours d'eau et plans d'eau suivants : rivière Mistassini, rivière Mistassibi, rivière Péribonka, rivière Ashuapmushuan, lac Saint-Jean, lac aux Rats, lac des Coudes et lac à Jim. « La MRC considère que l'établissement d'un parc régional sur son territoire est un moyen privilégié de protéger les territoires ayant le plus grand intérêt pour la population locale, et par le fait même de créer un projet structurant et durable pour le développement socio-économique de son secteur. Le projet de Parc régional éclaté s'organise autour de deux liens intégrateurs que sont le réseau hydrographique (grandes rivières et lac Saint-Jean) et la Véloroute des Bleuets. »²¹⁶

²¹³ Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) du Saguenay–Lac-Saint-Jean (2010). *Portrait de la ressource minérale du Saguenay–Lac-Saint-Jean*. 144 p. + annexes

²¹⁴ Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2010). *Site géologique exceptionnel : Parc de la Petite Maison Blanche*. In Ministère des Ressources naturelles et de la Faune. *Produits et services en ligne. Sites géologiques exceptionnels. Liste des sites par région*. 15 – Saguenay–Lac-Saint-Jean, [En ligne]. http://sigeom.mrnf.gouv.qc.ca/sge/classes/15102_fiche. Consulté le 15 septembre 2010.

²¹⁵ Ibid.

²¹⁶ MRC de Maria-Chapdelaine (2007). *Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Maria-Chapdelaine*. 356 p.



4.1.3.8. Fjord du Saguenay

La MRC du Fjord-du-Saguenay et d'autres partenaires régionaux souhaitent faire inscrire le fjord du Saguenay sur la liste des sites du patrimoine mondial de l'UNESCO. Un comité de promotion (comité Fjord du Saguenay-UNESCO) a été formé en avril 2010 afin de préparer le dossier de candidature du fjord du Saguenay devant être soumis à l'attention de Parcs Canada lors de la révision de la liste indicative canadienne du patrimoine mondial²¹⁷. Cette liste indicative constitue un inventaire des biens et sites que le pays a l'intention de proposer pour une inscription à la Liste du patrimoine mondial au cours des années à venir. Les objectifs spécifiques du comité au cours de cette première étape de la démarche, qui pourrait s'échelonner jusqu'en 2013, sont²¹⁸ :

- de bâtir un dossier de candidature et d'établir une stratégie en vue de promouvoir la candidature du fjord du Saguenay au Québec et au Canada;
- de chercher à obtenir un appui fort de la part de la population, des institutions et des communautés autochtones du Saguenay–Lac-Saint-Jean, de Manicouagan, de la Haute-Côte-Nord et de Charlevoix;
- de former une coalition d'organismes ou de représentants de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, de Manicouagan, de la Haute-Côte-Nord et de Charlevoix chargée de faire la promotion du site dans l'ensemble du Québec.

4.1.4. Territoire ancestral des Premières Nations

4.1.4.1. Nitassinan

Le Nitassinan constitue le territoire ancestral des Innus qui fait l'objet présentement de négociations territoriales globales. Il s'agit également du territoire d'application de l'Entente de principe d'ordre général (EdPOG), entente ratifiée en 2004 par les Premières Nations de Mamuitun (Mashteuiatsh, Essipit et Pessamit) et de Nutakuan et par les gouvernements du Québec et du Canada²¹⁹. L'EdPOG prévoit la reconnaissance, la confirmation et la continuation sur Nitassinan des droits ancestraux, y compris le titre aborigène, de chacune des Premières Nations de Mamuitun et de Nutakuan. Par ailleurs, tel que précisé au chapitre 6 de l'Entente, le Nitassinan constitue le territoire sur lequel les Innus participeront à la gestion du territoire, des ressources naturelles et de l'environnement. Le Nitassinan des Premières Nations de Mashteuiatsh, d'Essipit et de Pessamit, incluant la Partie Sud-Ouest dite commune à ces trois Premières Nations, chevauche la quasi-totalité (98 %) du territoire administratif de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Les 2 % résiduels sont associés au territoire ancestral de la Nation Atikamekw.

²¹⁷ MRC du Fjord-du-Saguenay (2010). *Reconnaissance du fjord du Saguenay par l'UNESCO*. In MRC du Fjord-du-Saguenay. *Dossiers et projets*, [En ligne]. http://www.mrc-fjord.qc.ca/index.php?option=com_content&view=article&id=53&Itemid=7. Consulté le 31 octobre 2010.

²¹⁸ Ibid.

²¹⁹ Conseil tribal Mamuitun (CTM) & Première Nation de Nutashkuan, Gouvernement du Québec & du Canada (2004). *Entente de principe d'ordre général entre les Premières Nations de Mamuitun et de Nutashkuan et le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada*. 89 p.

Le Nitassinan de Mashteuiatsh couvre une superficie totale de 79 062 km² (EdPOG), dont 94 % se trouve dans la région Saguenay–Lac-Saint-Jean, 4 % dans la région de la Capitale-Nationale et 2 % dans la région de la Mauricie. Il est situé entre le 47^e et le 53^e degré de latitude nord et s'étend du 70^e au 75^e degré de longitude ouest. La limite du Nitassinan a été identifiée suite à une grande recherche sur l'occupation et l'utilisation du territoire qui s'est effectuée dans les années 80 en vertu de la politique fédérale sur les revendications territoriales globales. Au nord, la limite suit la ligne de partage des eaux ou la hauteur des terres, à l'est, elle est située à mi-chemin entre les rivières Trenche et Windigo, au sud, elle passe près du lac Jacques-Cartier et à l'ouest, elle suit celles des sous-bassins de la rivière Manouane. La portion du Nitassinan comprise dans la région 02 compte pour plus de 69 % de tout le territoire régional.

Le Nitassinan d'Essipit, d'une superficie de 8 403 km² (EdPOG), chevauche les régions administratives du Saguenay–Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord. Ce territoire est délimité au sud par la rivière Saguenay, au nord par la rivière Portneuf, à l'est par le fleuve Saint-Laurent et à l'ouest par les monts Valin. La superficie inscrite dans l'EdPOG englobe la partie fluviale du Nitassinan qui chevauche le fleuve Saint-Laurent et la rivière Saguenay. La superficie terrestre du Nitassinan est évaluée à 7 138 km². De ce total, 3 632 km² (50,9 %) recoupe le territoire du Saguenay–Lac-Saint-Jean, ce qui représente approximativement 3,4 % de la superficie totale de la région.

Le Nitassinan de Pessamit se trouve en majeure partie (75 %, EdPOG) dans la région de la Côte-Nord, mais il touche également au territoire du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Il s'étend au nord du Nitassinan d'Essipit, le long de la limite est du territoire régional. La superficie comprise dans la région 02, qui englobe notamment le lac Pléti ainsi que les réservoirs Manouane et Pipmuacan, totalise 23 499 km², soit 22 % de l'ensemble du territoire régional.

Le Nitassinan Partie Sud-Ouest, territoire commun aux Premières Nations de Mashteuiatsh, d'Essipit et de Pessamit, se situe au sud des Nitassinan de Mashteuiatsh et d'Essipit. Il totalise 21 106 km² (EdPOG) et chevauche une bonne partie de la région administrative de la Capitale-Nationale. Il comprend notamment une portion de la réserve faunique des Laurentides et le parc national des Grands-Jardins. Il recoupe également le territoire de la Mauricie. La portion qui touche au Saguenay–Lac-Saint-Jean s'élève à 3 428 km², ce qui correspond à un peu plus de 3 % de la superficie totale de la région.

Sur Nitassinan, le régime territorial de l'Entente de principe prévoit, entre autres, l'établissement de terres pleines propriété innue (Innu Assi), de sites patrimoniaux, de parcs innus et d'aires d'aménagement et de développement innues (AADI) (chapitre 4 de l'EdPOG). Ces territoires, qui font l'objet d'un zonage particulier dans le cadre du plan d'affectation du territoire public (PATP) de la région 02, sont décrits dans les prochaines sections.

4.1.4.2. Réserves à castor et terrains de piégeage

« Les réserves à castor ont été mises en place entre 1932 et 1954 afin de permettre aux populations de ce mammifère de se reconstituer à la suite d'une baisse dramatique des populations. »²²⁰. Tout près de 83 % du territoire public régional est constitué en réserves à castor.

²²⁰ Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2005). *Territoires ayant un statut particulier ou faisant l'objet d'une protection particulière. Direction des territoires fauniques et de la réglementation. Québec : Gouvernement du Québec, 33 p.*



En vertu du *Règlement sur les réserves à castor* (L.R.Q., chap. C-61, r.31), les autochtones détiennent des droits exclusifs de piégeage des animaux à fourrure à l'intérieur de ces territoires. Dans la région, il existe quatre réserves à castor dont la totalité ou une partie de la superficie couvre le territoire régional. Le tableau 4.16 énumère les réserves ainsi que leur superficie respective sur le territoire régional. La partie de la région qui n'est pas couverte par les réserves à castor se situe à l'est du 73^e méridien et au sud d'une ligne formée en grande partie par le 49^e parallèle.

Nom de la réserve à castor	Superficie légale (km ²) ²²¹	Superficie Région 02 (km ²) ²²²	Proportion du territoire public régional (%)
Roberval	69 735	59 446	60,1
Bersimis	82 685	16 695	16,9
Mistassini	143 226	3 071	3,1
Abitibi (divisions Obedjiwan et Wemotaci)	78 930	2 809	2,8
Total	374 576	82 021	82,9

Tableau 4.16 Réserves à castor présentes au Saguenay–Lac-Saint-Jean

Les réserves à castor sont divisées en lots de superficie variée. Les activités de piégeage pratiquées sur les lots de la réserve à castor de Roberval, la plus importante en termes de superficie dans la région, sont encadrées par le Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean (CDMLSJ). De plus, pour ces terrains, le CDMLSJ élabore des plans d'affectation qui visent à assurer une harmonisation des activités autochtones et allochtones²²³.

La Première Nation des Innus d'Essipit (PNIE) n'a pas de réserve à castor pour la pratique des activités de piégeage. L'accès à des terrains de piégeage pour les membres de la communauté est permis grâce à une entente convenue en 1989 avec le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (MLCP) de l'époque. Cette entente, qui est renouvelée annuellement, porte sur 10 lots de piégeage enregistrés totalisant 527 km². Environ 56 % (296 km²) de cette superficie recoupe le territoire du Saguenay–Lac-Saint-Jean dans la portion est du massif des monts Valin. Les lots enregistrés sont gérés par le Conseil de la PNIE à des fins communautaires. Celui-ci attribue l'usage des lots aux trappeurs de la communauté qui en font la demande et qui sont reconnus compétents pour la pratique de l'activité de piégeage^{224,225}.

²²¹ Ibid.

²²² Gauthier, A. (2010). *Ingénieur forestier, Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire – Saguenay–Lac-Saint-Jean (CRRNT). Couche numérique des réserves à castor. 19 août 2010.*

²²³ *Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) du Saguenay–Lac-Saint-Jean (2009). Portrait de la ressource faune du Saguenay–Lac-Saint-Jean (version préliminaire). Rapport préparé par le Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), Direction de l'expertise Énergie-Faune-Forêts-Mines-Territoire du Saguenay–Lac-Saint-Jean. 215 p.*

²²⁴ Ibid.

²²⁵ Saint-Onge, M. (2010). *Conseiller ressources naturelles et territoire, Conseil de la Première Nation des Innus d'Essipit (CPNIE). Communication personnelle. 20 août 2010.*

4.1.4.3. Innu Assi

Il est prévu dans l'EdPOG (article 4.2.3) que les terres identifiées comme Innu Assi seront détenues en pleine propriété (sol et sous-sol) par les Innus. Les attributs de la pleine propriété incluent « le droit d'user, de jouir et de disposer librement et complètement de ces terres et, notamment, d'exploiter les ressources fauniques, aquatiques, hydriques, forestières, floristiques et minérales qui s'y trouvent »²²⁶. Depuis la ratification de l'Entente de principe, certains de ces territoires ont fait l'objet d'ajustements ou de nouvelles propositions à la table de négociation afin de favoriser leur acceptabilité sociale.

4.1.4.3.1 Première Nation de Mashteuiatsh

L'affectation Innu Assi des Pekuakamiulnuatsh regroupe quatre territoires, soit celui de la réserve actuelle de Mashteuiatsh incluant son agrandissement, Pekupessekau (Pointe-Racine), le lac Ashuapmushuan et un site au lac Onistagane. Ces territoires sont tous identifiés à l'annexe 4.2 de l'EdPOG.

Agrandissement de la réserve actuelle

Ce territoire, d'une superficie de 4 km² (EdPOG), constitue un agrandissement de la portion sud de la réserve actuelle de Mashteuiatsh.

Lac Ashuapmushuan

Le lac Ashuapmushuan, d'une superficie de 14,3 km², est localisé dans la réserve faunique du même nom. Il chevauche le TNO Lac-Ashuapmushuan de la MRC du Domaine-du-Roy. Il a été identifié comme Innu Assi en raison de son importance culturelle et historique pour les Pekuakamiulnuatsh. Son positionnement stratégique en a fait un carrefour historique des Premières Nations lors de la période de la Traite des fourrures. D'ailleurs, plusieurs vestiges de cette époque ainsi que de nombreuses sépultures ont été répertoriés dans ce secteur. Le site comprend également le lac Denaut qui constitue un prolongement de la rivière Ashuapmushuan. La superficie totale de l'Innu Assi dans l'EdPOG est de 134 km².

Pekupessekau (Pointe-Racine)

La Pointe-Racine est située à l'embouchure de la rivière Mistassini. Cet Innu Assi de 6,8 km² (EdPOG) recoupe les limites des municipalités de Dolbeau-Mistassini (MRC de Maria-Chapdelaine) et de Saint-Félicien (MRC du Domaine-du-Roy). Le site est utilisé par les Pekuakamiulnuatsh pour la tenue d'activités communautaires et culturelles. Il est fréquenté aussi pour la chasse aux oiseaux migrateurs.

²²⁶ Ibid.



Lac Onistagane

L'Innu Assi du lac Onistagane, d'une superficie de 4 km² (EdPOG), se trouve dans les TNO Chute-des-Passes et Mont-Valin des MRC de Maria-Chapdelaine et du Fjord-du-Saguenay. Il se superpose à un site patrimonial de plus grande superficie, également identifié dans l'EdPOG. Le lac Onistagane a une valeur historique importante pour les Pekuakamiulnuatsh. Plusieurs sites de sépulture sont répertoriés le long de ses rives. À l'article 4.2.2 de l'EdPOG, il est indiqué que les sites patrimoniaux de propriété innue, comme celui du lac Onistagane, seront soumis à des règles particulières d'utilisation sous la compétence des Premières Nations visées par l'Entente de principe. Une nouvelle délimitation de l'Innu Assi a été convenue avec le gouvernement du Québec à la table de négociation Mamuitun²²⁷.

4.1.4.3.2 Première Nation d'Essipit

Les territoires en Innu Assi présentés à l'origine par les Essipiunnuat dans l'EdPOG ne touchent pas à la région administrative du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Toutefois, des ajouts à ces superficies, déposés à la table de négociation Mamuitun en août 2009 et qui feront l'objet d'une décision formelle à l'automne 2010, chevauchent un peu moins de 23 km² du territoire régional, dans sa partie est. Le chevauchement en question recoupe le TNO Mont-Valin de la MRC du Fjord-du-Saguenay et fait partie de l'Innu Assi projeté du Domaine du Lac des Cœurs. Le Domaine du Lac des Cœurs est une pourvoirie à droits exclusifs gérée par Les Entreprises Essipit.

4.1.4.4. Site patrimonial

La Première Nation de Mashteuiatsh a identifié dix affectations territoriales de sites patrimoniaux à l'annexe 4.6 de l'EdPOG. Il s'agit de lieux qui ont une valeur patrimoniale, culturelle et/ou historique importante pour les Pekuakamiulnuatsh. Ces territoires ont pour objectif de fournir aux Pekuakamiulnuatsh des endroits de rassemblement dans chaque bassin de rivière, respectant ainsi le concept des rassemblements sub-régionaux qui se faisaient historiquement²²⁸. Comme il est indiqué à l'article 4.6.1 de l'Entente de principe, ces sites « seront assujettis à une réglementation québécoise adaptée afin de protéger leur caractère patrimonial. Cette réglementation sera mutuellement agréée et ne pourra être modifiée sans le consentement des parties concernées ». Des discussions sont en cours à la table de négociation Mamuitun afin de statuer sur le périmètre définitif et la relocalisation de certains sites patrimoniaux, de même que sur l'identification de nouveaux sites. Depuis la signature de l'EdPOG en 2004, un site a été retranché (Lac Connelly) et deux autres ont été ajoutés (Lac aux Écorces et Rivière aux Écorces), ce qui porte le total à onze sites en 2010. Les deux sites ajoutés, de même que six autres sites (Rivière Péribonka et Manouane, Lac des Cygnes, Rivière Mistassibi Nord-Est, Lac Alex, Lac Onistagane et Lac au Foin) ont fait l'objet d'ententes à la table de négociation.

Le tableau 4.17 présente l'ensemble des sites patrimoniaux qui ont été proposés par la Première Nation de Mashteuiatsh dans le cadre du processus de négociation territoriale globale.

²²⁷ Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean (CDMLSJ) (2010). *Projet de parc ilnu des monts Otish - Mise à jour de la documentation et étude de scénarios thématiques. Rapport produit par le Groupe Conseil Nutshimit (GCN)*. 85 p.

²²⁸ Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean (CDMLSJ) (2010). *Sites patrimoniaux. In Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean. Carte du Nitassinan. Nitassinan de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh, [En ligne]. <http://www.mashteuiatsh.ca/carte.php>. Consulté le 22 septembre 2010.*

4.1.4.5. Parc innu

L'article 4.7.1 de l'EdPOG stipule que « le Traité prévoira l'établissement de parcs innus... Ces parcs seront administrés exclusivement par les *Innu tshishe utshimaut*²²⁹ en vertu d'une fiducie perpétuelle ou d'un bail à long terme. Dans ce dernier cas, le bail sera renouvelable à perpétuité. La réglementation en vigueur prendra en considération la définition internationale des parcs, en tenant compte des particularités découlant d'une gestion autochtone et de la reconnaissance par la communauté internationale du statut particulier des autochtones en ces matières... ».

Nom du site patrimonial	Superficie EdPOG (km ²)	Superficie 2010 (km ²) ²³⁰	Description ^{231, 232}
Lac Onistagane	595	592,8	Le site patrimonial du lac Onistagane est compris à l'intérieur de la réserve aquatique projetée du même nom. Ce territoire est localisé à environ 45 km au nord du barrage hydroélectrique de Chute-des-Passes, dans les TNO Mont-Valin et Chute-des-Passes des MRC du Fjord-du-Saguenay et de Maria-Chapdelaine. Il chevauche la province naturelle des Laurentides centrales et les régions naturelles de la Dépression du lac Manouane et des Collines du lac Péribonka. Le lac Onistagane constituait un lien historique est-ouest pour les autochtones. Plusieurs sites archéologiques ont été mis au jour en bordure du lac. Compte tenu de l'éloignement du site et du peu de villégiateurs présents dans cette zone, les Pekuakamiulnuatsh envisagent d'utiliser pour la tenue d'activités familiales, éducatives et d'immersion lors de longs séjours en forêt.
Lac Alex	123	116,2	Le site du lac Alex est situé au centre-nord de la zec des Passes dans le TNO Chute-des-Passes de la MRC de Maria-Chapdelaine. Il fait partie de la province naturelle des Laurentides centrales et appartient au domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau blanc. Le lac Alex est réputé pour la qualité de ses paysages. Il constitue un endroit privilégié pour les Pekuakamiulnuatsh pour la réalisation d'activités communautaires et éducatives. D'ailleurs, il sert annuellement de camp d'été pour les jeunes Innuatsh de la communauté. Des activités de rassemblement ont parfois lieu sur le site. L'activité de villégiature est importante sur les rives de la partie nord et sud du lac Alex.
Lac au Foin	79	80,1	Le site patrimonial du lac au Foin est totalement inclus dans la réserve aquatique projetée du même nom. Ce territoire est situé dans les TNO Rivière-Mistassini et Chute-des-Passes de la MRC de Maria-Chapdelaine. Il fait partie de la province naturelle des Laurentides centrales et appartient au domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau blanc. Le lac au Foin constitue un élargissement naturel de la rivière Mistassibi. La vallée du lac au Foin est réputée pour la qualité de ses paysages et pour la pratique du canot-kayak. Le site est fréquenté par des membres de la Première Nation de Mashteuiatsh pour la pratique d'activités Innu Aitun. La Première Nation de Mashteuiatsh souhaite y conduire des activités de rassemblement, d'éducation et d'échanges avec les non-autochtones.
Rivière Mistassibi Nord-Est	16	18,1	Ce site est situé de part et d'autre d'un élargissement de la rivière Mistassibi Nord-Est dans le TNO Chute-des-Passes de la MRC de Maria-Chapdelaine. Il est inclus dans la province naturelle des Laurentides centrales et dans le domaine bioclimatique de la pessière à mousses. Ce secteur de la rivière Mistassibi Nord-Est est bordé par de hautes montagnes et n'a pas encore été touché par la villégiature. Il présente un intérêt sur le plan paysager. Des coupes forestières ont été réalisées au cours des dernières années dans la partie sud du site. Ce secteur est donc accessible par des chemins forestiers. Il est fréquenté par des membres de la Première Nation de Mashteuiatsh dans le cadre de la pratique d'Innu Aitun. La Première Nation de Mashteuiatsh désire utiliser le site comme lieu de rassemblement familial et d'échanges avec les adeptes de la descente de rivière en canot.

²²⁹ *Innu tshishe utshimaut* : autorité compétente pour gouverner la Première Nation selon la constitution de celle-ci.

²³⁰ Cleary, C. (2010). Coordonnateur local – négociation territoriale, Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean (CDMLSJ), Service des Affaires extérieures. Communication personnelle. 13 août 2010.

²³¹ Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2010). Plan d'affectation du territoire public du Saguenay–Lac-Saint-Jean – Proposition pour consultation (avril 2010). Direction des affaires régionales et du soutien aux opérations Énergie, Mines et Territoire. Québec : Gouvernement du Québec, 762 p.

²³² Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean (CDMLSJ) (2010). Sites patrimoniaux. In Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean. Carte du Nitassinan. Nitassinan de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh, [En ligne]. <http://www.mashteuiatsh.ca/carte.php>. Consulté le 22 septembre 2010.



Nom du site patrimonial	Superficie EdPOG (km ²)	Superficie 2010 (km ²) ²³⁰	Description ²³¹⁻²³²
Lac des Cygnes	40	45,1	Le site patrimonial du lac des Cygnes est localisé entre les rivières Ouasiemsca et Mistassini dans le TNO Rivière-Mistassini de la MRC de Maria-Chapdelaine. Il chevauche la province naturelle des Laurentides centrales et appartient au domaine bioclimatique de la pessière à mousses. Ce site, facilement accessible par un réseau de chemins forestiers bien développé, a fait l'objet de coupes forestières récentes. La villégiature privée est omniprésente en bordure du lac des Cygnes. Le site a longtemps été utilisé par les familles inuatsch du secteur et encore aujourd'hui des activités Innu Aitun y sont pratiquées par des membres de la Première Nation de Mashteuiatsh. Cette dernière souhaite l'utiliser pour la tenue d'activités de rassemblement familial et pour assurer la protection des deux sépultures qui s'y trouvent.
Lac Élane	15	14,5	Le site patrimonial du lac Élane est localisé dans le TNO Lac-Ashuapmushuan de la MRC du Domaine-du-Roy. Il fait partie de la province naturelle des Laurentides méridionales et appartient au domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau blanc. Le lac Élane constitue un élargissement naturel de la rivière Trenche. Il s'agit d'un site qui a été utilisé historiquement par les familles inuatsch et qui est toujours utilisé aujourd'hui par des membres de la Première Nation de Mashteuiatsh pour la pratique d'activités Innu Aitun. La Première Nation de Mashteuiatsh désire en faire un lieu de rassemblement familial et de rencontre, notamment avec les membres de la Première Nation Atikamekw.
Lac aux Rats	7	6,5	Ce site est situé sur la rive nord-ouest du lac aux Rats. Il chevauche les limites de la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette et du TNO Rivière-Mistassini de la MRC de Maria-Chapdelaine. Il se trouve dans la province naturelle des Laurentides centrales et appartient au domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau blanc. Le site est utilisé par des membres de la Première Nation de Mashteuiatsh pour la pratique d'activités Innu Aitun. La Première Nation de Mashteuiatsh désire mettre en valeur ce site pour y tenir des activités de rassemblement communautaire.
Rivière Péribonka et Manouane	2	0,9	Ce site est localisé à la confluence des rivières Péribonka et Manouane dans le TNO Mont-Valin de la MRC du Fjord-du-Saguenay. Il chevauche la province naturelle des Laurentides centrales et appartient au domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau blanc. Le site est accessible par la rivière et par voie terrestre du côté est de la rivière Péribonka. Cette dernière constitue une voie de communication historique importante pour les Pekuakamiinuatsch. La confluence des rivières Péribonka et Manouane servait de lieu de rencontre et d'échanges pour les familles de chasseurs inuatsch qui s'y retrouvaient au printemps et à l'automne. Le site présenterait un fort potentiel archéologique. Selon la Première Nation de Mashteuiatsh, la proximité de lieux de pêche et le cachet historique en font un site intéressant pour la tenue d'activités communautaires.
Lac Tchitogama	0,6	0,5	Ce site patrimonial est localisé près de la municipalité de Lamarche, sur la rive ouest de la rivière Péribonka, à l'embouchure du lac Tchitogama. Il chevauche une partie du TNO Chute-des-Passes de la MRC de Maria-Chapdelaine et une partie du territoire de la MRC Lac-Saint-Jean-Est notamment le territoire de la Pointe d'Appel à Lamarche. Il fait partie de la province naturelle des Laurentides centrales et appartient au domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau blanc. Il s'agit d'un lieu important pour les Pekuakamiinuatsch puisqu'il a été longtemps fréquenté par les familles inuatsch qui empruntaient la rivière Péribonka pour atteindre les territoires familiaux situés plus au nord. D'ailleurs, des sites archéologiques ont été répertoriés par le MCCCCF dans ce secteur. Cette zone serait toujours fréquentée aujourd'hui par des familles innues de Mashteuiatsh et de Pessamit qui habitent à proximité, dans la municipalité de Lamarche. La Première Nation de Mashteuiatsh désire mettre en valeur ce site afin d'y tenir des activités communautaires.
Rivière aux Écorces	0	3,0	Le site proposé de la rivière aux Écorces est situé à l'intérieur des limites de la réserve faunique des Laurentides. Il touche aux TNO Belle-Rivière, Lac-Achouakan et Lac-Moncouche de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est. Il se trouve également dans la province naturelle des Laurentides méridionales et appartient au domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau blanc. Le site est fréquenté par des membres de la Première Nation de Mashteuiatsh dans le cadre de la pratique d'Innu Aitun. La Première Nation de Mashteuiatsh souhaite l'utiliser comme lieu de rassemblement familial et d'échanges.

Nom du site patrimonial	Superficie EdPOG (km ²)	Superficie 2010 (km ²) ²³⁰	Description ^{231, 232}
Lac aux Écorces	0	23,5	Le site proposé du lac aux Écorces est situé à l'intérieur des limites de la réserve faunique des Laurentides. Il comprend le lac aux Écorces ainsi qu'une bande riveraine d'environ 1 km sur le pourtour. Ce site se trouve en grande partie sur le territoire de la région administrative de la Capitale-Nationale. La portion comprise dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean couvre seulement 0,3 km ² , soit 1,3 % de la superficie totale du site, et chevauche le TNO Lac-Moncouche de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est. Ce secteur appartient à la province naturelle des Laurentides méridionales. Le site est fréquenté par des membres de la Première Nation de Mashteuiatsh pour la pratique d'activités Innu Aitun. Cette dernière souhaite l'utiliser comme lieu de rassemblement familial et d'échanges.
Total	877,6	901,2	

Tableau 4.17 Liste des projets de site patrimonial de la Première Nation de Mashteuiatsh

« Depuis la reprise des négociations en 2006, quelques propositions de texte sur les parcs innus ont été échangées entre les parties à la table de négociation Mamuitun ou dans le cadre de groupes de travail. Ces propositions, en vue de la rédaction du Traité, visent à préciser notamment les sujets tels que la définition, les objectifs, le type de gestion, la réglementation applicable, le régime des activités et le soutien technique et financier. Selon les dernières propositions soumises qui touchaient plus spécifiquement la définition et les objectifs²³³, un parc innu se définit comme suit et vise entre autres les fins suivantes »²³⁴:

Définition :

« Un parc innu est un territoire du domaine de l'État québécois, situé sur Nitassinan, qui est mis en réserve à des fins de conservation, de préservation de la biodiversité, d'éducation du public et de récréation extensive. Accessible au public et administré par une corporation à but non lucratif formée majoritairement par des bénéficiaires du Traité, le parc innu répond à la définition internationale des parcs telle que mise de l'avant par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Il a, en outre, comme mission particulière la mise en valeur de l'identité et de l'histoire des Innus. »²³⁵

²³³ En date du 31 mars 2010, ces deux points (définition et objectifs) semblaient faire consensus entre les parties. Il est entendu que ces consensus sont conditionnels à ce que les parties s'entendent sur l'ensemble des autres sujets décrits ci-haut et à la signature du Traité.

²³⁴ Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean (CDMLSJ) (2010). *Projet de parc innu des monts Otish - Mise à jour de la documentation et étude de scénarios thématiques. Rapport produit par le Groupe Conseil Nutshimit (GCN)*. 85 p.

²³⁵ Groupe de travail et de rédaction (GTR) (2008). *Proposition tripartite du Groupe de travail et de rédaction du 1^{er} décembre 2008 dont les mandats sont issus de la Table de négociation Mamuitun mak Nutashkuan*. 6 p.



Objectifs :

- « Protéger, d'une manière particulière, pour les générations actuelles et futures, certains milieux naturels et culturels du Nitassinan ainsi que leurs écosystèmes;
- Mieux faire connaître au public l'histoire, la présence, les connaissances et les pratiques traditionnelles des Innus sur ces territoires;
- Participer à l'atteinte des accords internationaux du Canada et du Québec, et de leurs objectifs respectifs en matière d'aires protégées;
- Permettre la poursuite de la pratique d'Innu Aitun suivant des modalités qui tiennent compte de l'accessibilité au public et à la mission de conservation du parc innu. »²³⁶

La poursuite des discussions vers la signature d'un Traité va permettre également de préciser la superficie ainsi que la délimitation de chacun des parcs innus identifiés dans l'EdPOG.

Deux projets de création de parcs innus sont identifiés sur le Nitassinan des Pekuakamiulnuatsh dans l'EdPOG: les monts Otish et le lac Connelly (tableau 4.18). Un autre territoire, soit la portion ouest du parc national de la Pointe-Taillon, fait également l'objet de dispositions dans l'Entente de principe qui prévoit qu'« une formule différente s'appliquera à la partie visée du parc québécois de la Pointe-Taillon... » (voir la section 4.1.2.4 – parc national de la Pointe-Taillon). À ces propositions s'ajoute aussi le projet de parc innu de la rivière Ashuapmushuan qui a été décrit précédemment à la section 4.1.2.7 (Réserve aquatique projetée de la rivière Ashuapmushuan).

Nom du parc innu	Superficie EdPOG (km ²)	Superficie 2010 (km ²) ²³⁷
Monts Otish	2 945	2 924,1
Lac Connelly	72	77,7
Total	3 017	3 001,8

Tableau 4.18 Projets de parcs innus de la Première Nation de Mashteuiatsh présentés dans l'EdPOG

²³⁶ *Ibid.*

²³⁷ Cleary, C. (2010). *Coordonnateur local – négociation territoriale, Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean (CDMLSJ), Service des Affaires extérieures. Communication personnelle. 13 août 2010.*

4.1.4.5.1 Monts Otish

Le projet de parc ilnu des monts Otish se situe à l'extrême nord de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean. D'une superficie totale de 2 924 km², dont 97 % à l'intérieur de la région 02, il est traversé par le 52^e degré de latitude nord et le 71^e degré de longitude ouest. Du nord vers le sud, il débute sur les contreforts sud des monts Otish et s'étend jusqu'aux contreforts nord du massif des Montagnes Blanches. Il couvre une partie des TNO Chute-des-Passes et Mont-Valin des MRC de Maria-Chapdelaine et du Fjord-du-Saguenay. Ce territoire chevauche une importante zone de transition au niveau des formations végétales, soit le passage entre la forêt boréale fermée et la forêt ouverte (taïga). Il s'agit d'un vaste espace vierge composé de milieux naturels fragiles, inaccessible pour le moment par voie terrestre. Il est traversé à l'ouest et au centre par des voies de communication ancestrales importantes pour les Pekuakamiulnuatsh, soit les rivières Péribonka et Savane. On y observe également quelques lacs de grande étendue (lac Natipi, lac Courtois, lac Piacouadie, lac Benoît) et plusieurs secteurs montagneux où les sommets avoisinent ou dépassent les 900 m (monts Otish, Montagnes Blanches, lac du Cran Cassé et lac Kerveso)²³⁸. Le caribou forestier est présent à des densités jugées très bonnes par le MRNF. D'après l'Alliance de recherche université-communauté monts Valin - monts Otish (ARUC), ce territoire présente un bon potentiel pour la pratique d'activités de tourisme d'aventure et d'écotourisme s'adressant à une clientèle expérimentée²³⁹. L'extrémité nord du parc (secteur des monts Otish) fait toutefois l'objet de travaux d'exploration minière (uranium).

4.1.4.5.2 Lac Connelly

Le projet de parc ilnu du lac Connelly, d'une superficie de 78 km², se trouve à environ 60 km au nord du lac Saint-Jean. Il chevauche le TNO Chute-des-Passes de la MRC de Maria-Chapdelaine, entre les zecs des Passes et de la Rivière-aux-Rats. Il s'agit d'un territoire montagneux principalement constitué de terrains forestiers productifs. Il fait partie de la province naturelle des Laurentides centrales et appartient au domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau blanc. La forêt est constituée à environ 70 % de peuplements matures ou surannés²⁴⁰. Le secteur est fréquenté par certains membres de la Première Nation de Mashteuiatsh pour la pratique d'activités Innu Aitun. Ces utilisateurs y ont aménagé, entre autres, des campements permanents et divers sentiers de chasse, de piégeage et de portage²⁴¹. La partie nord du territoire est facilement accessible par un chemin forestier primaire qui débute à Dolbeau-Mistassini.

La Première Nation de Mashteuiatsh a choisi ce site en raison du caractère exceptionnel de la montagne qui l'entoure, de la composition et de la variété des essences forestières, et du faible nombre de villégiateurs présents sur le territoire. Elle désire en assurer la protection en mettant l'emphase sur la protection et la mise en valeur de la culture ilnue et du récréotourisme, tout en permettant la pratique d'Innu Aitun²⁴².

238 Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean (CDMLSJ) (2010). *Projet de parc ilnu des monts Otish - Mise à jour de la documentation et étude de scénarios thématiques. Rapport produit par le Groupe Conseil Nutshimit (GCN)*. 85 p.

239 Désy, J., Girard, C., Lemieux, G.-H. & Nepton, A. (2004, juin). *Le potentiel récréotouristique du Moyen-Nord québécois. L'axe des monts Valin – monts Otish (Saguenay–Lac-Saint-Jean)*. Groupe de recherches et d'interventions régionales (GRIR) incluant une édition sur cédérom : texte intégral et cartes. Chicoutimi. 290 p.

240 Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2010). *Plan d'affectation du territoire public du Saguenay–Lac-Saint-Jean – Proposition pour consultation (avril 2010)*. Direction des affaires régionales et du soutien aux opérations Énergie, Mines et Territoire. Québec : Gouvernement du Québec, 762 p.

241 Ibid.

242 Ibid.



4.1.4.6. Aire d'aménagement et de développement innue (AADI)

L'Entente de principe (article 4.9.1) prévoit l'établissement d'aires d'aménagement et de développement innues (AADI) sur le Nitassinan des Premières Nations de Mashteuiatsh et d'Essipit. Il s'agit d'un concept en vertu duquel ces Premières Nations, représentées par le Conseil tribal Mamuitun mak Nutakuan (CTMN), prendraient en charge la gestion et la planification des ressources d'un territoire convenu selon les principes du développement durable. Les parties à la table de négociation Mamuitun ont convenu que ce concept devrait faire l'objet d'une expérimentation préalable à la conclusion du Traité. C'est dans ce contexte que le gouvernement du Québec a annoncé, en janvier 2010, la création d'une AADI sur l'ensemble du territoire de la réserve faunique Ashuapmushuan²⁴³. Soulignons que l'EdPOG (article 4.8.1) prévoit déjà que les Pekuakamiulnuatsh deviendront, selon un plan, un calendrier et des modalités de gestion à convenir avant la signature du Traité, les gestionnaires de l'actuelle réserve faunique, territoire fortement utilisé par les membres de cette Première Nation. Le CTMN sera responsable de la direction et de la coordination de cette expérience pilote qui s'échelonnera sur une période maximale de deux ans. Il le fera en très étroite collaboration avec le Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean qui sera responsable de la réalisation des travaux techniques et avec l'implication des communautés d'Essipit et de Nutakuan. L'équipe du CTMN devra élaborer un exemple de **plan général d'aménagement intégré des ressources** applicable au territoire de la réserve faunique. Elle devra également se pencher sur les conditions et moyens nécessaires aux Innus pour la prise en charge de la gestion forestière de ce territoire. Elle devra réaliser ces activités en collaboration avec le MRNF et en concertation avec les milieux régionaux et la SÉPAQ. Une subvention a été allouée au CTMN par le gouvernement du Québec pour la réalisation de ce projet pilote.

Le projet d'AADI soumis par la Première Nation d'Essipit cible, pour sa part, un territoire de 1 100 km² qui chevauche les régions administratives de la Côte-Nord (70 %) et du Saguenay–Lac-Saint-Jean (30 %). Le territoire visé recoupe une partie des bassins versants des rivières Portneuf et des Escoumins et englobe la réserve de biodiversité projetée Akumunan. Il comprend trois subdivisions territoriales : la réserve de biodiversité projetée Akumunan, une aire de gestion axée sur la protection du caribou forestier pouvant s'apparenter à une aire protégée de catégorie VI de l'UICN (aire protégée de ressources naturelles gérées) et enfin, une aire de gestion multi-ressources (tableau 4.19).

AADI (subdivisions territoriales)	Superficie totale (km ²)	Superficie Région 02 (km ²)
Réserve de biodiversité projetée Akumunan	207	205
Aire de gestion (priorité caribou)	95	95
Aire de gestion (multi-ressources)	798	32,4
Total	1 100	332,4

Tableau 4.19 Aire d'aménagement et de développement innue (AADI) de la Première Nation d'Essipit²⁴⁴

²⁴³ Radio-Canada (2010, 12 janvier). Réserve faunique Ashuapmushuan – Confirmation officielle de Québec. In Radio-Canada. Information. Grands titres. Régional. Québec. Saguenay–Lac-Saint-Jean, [En ligne]. <http://www.mashteuiatsh.ca/carte.php>. Consulté le 22 septembre 2010.

²⁴⁴ Saint-Onge, M. (2010). Ingénieur forestier, M.ATDR, Conseiller ressources naturelles et territoire, Conseil de la Première Nation des Innus Essipit (CPNIE). Communication personnelle. 20 août 2010.

Le projet d'aire protégée Akumunan est une proposition qui émane de la Première Nation d'Essipit suite à des travaux réalisés dans le cadre du programme fédéral pour les espèces en péril (Fonds autochtones pour les espèces en péril – FAEP)²⁴⁵. En effet, des inventaires aériens réalisés à partir de 2004 ont permis de confirmer la présence d'une harde de caribous forestiers sur ce territoire forestier peu perturbé pour le moment par les activités de nature anthropique. Rappelons que le caribou forestier s'est vu attribuer le statut d'espèce faunique « vulnérable » par le gouvernement du Québec et le statut d'espèce « menacée » au niveau fédéral. La Première Nation d'Essipit désire participer à la gestion de ce territoire. La réserve de biodiversité projetée Akumunan et le reste du territoire du projet d'AADI qui chevauche la région 02 font partie du plan de protection de l'habitat du caribou forestier du lac des Cœurs²⁴⁶. Ce plan de protection a vu le jour suite à des discussions convenues entre la Première Nation d'Essipit, le MRNF et les industriels forestiers concernés²⁴⁷.

4.2. Acteurs régionaux

Le MRNF constitue le principal gestionnaire du territoire régional et des ressources naturelles s'y rattachant. D'autres intervenants, comme la CRÉ du Saguenay–Lac-Saint-Jean, les MRC et les municipalités locales, participent aussi à cette gestion.

Le tableau 4.20 identifie les principaux acteurs régionaux, leurs rôles et responsabilités ainsi que les outils de gestion, de planification et de développement dont ils disposent pour encadrer la mise en valeur et le développement du territoire et de ses ressources.

²⁴⁵ Ibid.

²⁴⁶ Chabot, A. (2009). *Analyse des données télémétriques et stratégie générale d'aménagement de l'habitat des caribous forestiers du Nitassinan de la Première Nation innue d'Essipit*. Groupe-conseil AGIR Inc. Présenté au Conseil de la Première Nation des Innus d'Essipit (CPNIE), 60 p.

²⁴⁷ Ibid.



Organisme	Description (mission, rôle, responsabilités)	Principaux outils de gestion, de planification et de développement
Association touristique régionale (ATR) du Saguenay–Lac-Saint-Jean (Tourisme Saguenay–Lac-Saint-Jean)	Les objectifs visés par l'ATR sont d'assurer l'accueil et de diffuser l'information touristique, réaliser la promotion et la commercialisation de la région comme destination touristique, soutenir, stimuler et animer le développement de l'offre touristique et, enfin, promouvoir et défendre l'industrie touristique.	L'ATR produit le Guide touristique officiel de la région. L'organisme fait partie du comité de crêneau d'excellence <i>Tourisme d'aventure et écotourisme</i> du projet ACCORD de la région. En 2007, l'Association s'est dotée d'un outil de planification qui contient les grandes orientations stratégiques ainsi qu'un plan d'action pour la période 2007-2010.
Centre local de développement (CLD)	Les CLD ont pour mission de mobiliser l'ensemble des acteurs locaux dans une démarche concertée visant à favoriser le développement économique et social ainsi que la consolidation et la création d'emplois sur le territoire d'une MRC. Les CLD soutiennent les entrepreneurs dans leurs projets. Ce support s'effectue à deux niveaux : par le financement et/ou par l'aide technique.	Les CLD doivent élaborer un Plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALÉE) et veiller à la réalisation de ce plan. Le PALÉE est le document maître qui brosse un tableau des grandes lignes d'action qu'entend réaliser le CLD. Il se définit en termes d'axes de développement, d'objectifs, de moyens et d'actions ainsi que d'indicateurs de réussite.
Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)	La CPTAQ a comme mission de garantir pour les générations futures un territoire propice à l'exercice et au développement des activités agricoles. À ce titre, elle doit assurer la protection du territoire agricole et contribuer à introduire cet objectif au cœur des préoccupations du milieu.	En vertu de la <i>Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles</i> (LPTAA), la CPTAQ peut entre autres : <ul style="list-style-type: none"> • Prendre des décisions quant aux demandes d'autorisation soumises; • Délivrer des permis d'exploitation; • Conseiller le gouvernement sur la protection du territoire agricole. Application de la loi (article 59) relativement aux demandes à portée collective : permet de planifier, dans un cadre d'ensemble et dans une perspective à long terme, la fonction résidentielle en zone agricole. En vertu du plan stratégique 2008-2011 : Appliquer la loi judicieusement en tenant compte du contexte des particularités régionales dans un processus simple, transparent et équitable. Favoriser une diminution de la pression sur la zone agricole, notamment en suscitant l'implication des instances municipales et agricoles dans la protection et la gestion du territoire agricole dans une perspective d'ensemble. Outils cartographiques : les plans de la zone agricole permanente.

Organisme	Description (mission, rôle, responsabilités)	Principaux outils de gestion, de planification et de développement
Conférence régionale des élus du Saguenay–Lac-Saint-Jean	<p>La CRÉ est une instance de concertation et de planification régionale composée d'élus municipaux, préfets et maires, qui s'adjoignent des représentants des divers secteurs socio-économiques. Elle constitue l'interlocuteur privilégié du gouvernement en matière de développement régional.</p>	<p>La CRÉ voit à l'élaboration et à la mise à jour du Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT).</p> <p>La CRÉ élabore et met en œuvre un Plan quinquennal de développement définissant les objectifs généraux et particuliers de développement du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Elle conclut des ententes spécifiques de régionalisation pour la mise en œuvre de ce plan.</p> <p>Elle gère le Programme de mise en valeur du milieu forestier (volet II) qui permet de réaliser des activités de mise en valeur de l'ensemble des ressources du milieu forestier. Les activités peuvent être à caractères faunique, récréatif, sylvicole, éducatif ou environnemental.</p> <p>Les représentants de la CRÉ interviennent dans différentes commissions sectorielles et tables de concertation, entre autres : CRRNT, Agroalimentaire, Tourisme, Transport, Table régionale de concertation sur les véhicules hors route, Tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT), Comité de maximisation des retombées économiques régionales (CMAX), etc. Les TLGIRT s'avèrent être les assises de la gestion intégrée des ressources et du territoire (GIRT) dans la région. Les trois TLGIRT du Saguenay–Lac-Saint-Jean (Saguenay–Lac-Saint-Jean-Nord, Lac-Saint-Jean-Ouest, Saguenay) doivent collaborer avec la Direction générale régionale (DGR) du MRNF à l'élaboration des plans d'aménagement forestiers intégrés tactiques (PAFIT) et opérationnels (PAFIO). Ce mandat doit être accompli en identifiant les enjeux propres aux unités d'aménagement (UA) qui concernent la TLGIRT, et ainsi en dégager des objectifs de protection et mise en valeur locaux, mais aussi convenir de mesures d'harmonisation. De plus, chaque TLGIRT participe à l'élaboration et au maintien du (des) plan(s) d'aménagement forestier durable (PAFD) à l'intérieur des limites du (des) territoire(s) forestier(s) délimité(s) (TFD) présent (s) sur le territoire de celle-ci.</p> <p>La CRÉ fait partie du comité régional ACCORD.</p>
Conseil du Loisir scientifique du Saguenay–Lac-Saint-Jean (CLS)	<p>Le CLS du Saguenay–Lac-Saint-Jean fait la promotion de la culture scientifique et valorise les carrières en science et en technologie auprès de la population du Saguenay–Lac-Saint-Jean.</p>	<p>Le CLS participe au Comité régional sur les paysages du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Ce Comité travaille présentement à la préparation d'un Plan d'action sur les paysages. Le CLS a publié en 2005 le volume <i>Paysages du Saguenay–Lac-Saint-Jean – Voir, regarder, découvrir</i>.</p>
Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean (CDMLSJ)	<p>Le Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean est l'organisation politique et administrative de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh. Le rôle du CDMLSJ est de représenter et de défendre les intérêts des Pekuakamiulnuatsh, dispenser à la population de Mashteuiatsh les services publics dont elle a besoin et favoriser le développement culturel, social et économique de la communauté. Parmi ses responsabilités, le CDMLSJ assure notamment une représentation des intérêts de la communauté auprès des instances politiques, sociales et économiques externes.</p>	<p>Parmi les outils de planification et de gestion à la disposition du CDMLSJ, notons, entre autres : le Cadre de développement culturel, la Politique d'affirmation culturelle, les services territoriaux (agents territoriaux et Code de pratique Innu Aitun), le Plan global de développement territorial, le Plan de développement du Nitassinan des Pekuakamiulnuatsh, le Plan de développement touristique et le Plan d'affectation des terrains de piégeage.</p> <p>Le CDMLSJ participe à la négociation territoriale globale avec les gouvernements du Québec et du Canada. L'Entente de principe d'ordre général (EdPOG) signée en 2004 dans le cadre de cette négociation prévoit, entre autres, la reconnaissance des droits ancestraux des Innus sur Nitassinan, leur participation à la gestion du territoire, des ressources naturelles et de l'environnement, l'identification de terres de pleine propriété innue (Innu Assi), de même que l'établissement de sites patrimoniaux, de parcs innus et d'aires d'aménagement et de développement innues (AADI).</p>



Organisme	Description (mission, rôle, responsabilités)	Principaux outils de gestion, de planification et de développement
<p>Conseil de la Première Nation des Innus Essipit (CPNIE)</p>	<p>Le CPNIE est l'organisation politique et administrative de la Première Nation des Innus Essipit. Le rôle du Conseil de bande est de représenter et de défendre les intérêts de la communauté, dispenser à la population d'Essipit les services publics dont elle a besoin et favoriser le développement culturel, social et économique de la communauté. Parmi ses responsabilités, le CPNIE assure notamment une représentation des intérêts de la communauté auprès des instances politiques, sociales et économiques externes.</p>	<p>Parmi les principaux outils de planification et de gestion dont s'est doté le CPNIE, il y a:</p> <p>Le suivi Innu Aitun : suivi cartographique et descriptif de l'occupation du territoire et de l'utilisation des ressources.</p> <p>La Stratégie d'occupation territoriale:</p> <ul style="list-style-type: none"> • règlement Innu Aitun (code de pratique pour les prélèvements fauniques); • analyse de lacs (et du territoire) pour l'attribution de droits d'occupation; • procédure d'attribution des droits d'occupation par un bail de la Première Nation; • Comité Innu Aitun (comité de membres utilisateurs avec pouvoir de recommandations sur les pratiques Innu Aitun) – en développement. <p>La Stratégie de développement durable :</p> <ul style="list-style-type: none"> • portraits sectoriels selon quinze thématiques; • élaboration d'une vision et de valeurs à l'égard du développement durable du territoire et des ressources naturelles; • évaluation des forces, faiblesses, opportunités et menaces pour chacun des portraits sectoriels. <p>Tout comme la Première Nation de Mashteuiatsh, la Première Nation d'Essipit participe à la négociation territoriale globale avec les gouvernements du Québec et du Canada. Son territoire est donc visé aussi par l'EdPOG.</p>
<p>Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean (CREDD)</p>	<p>Le CREDD est un organisme de concertation sans but lucratif voué à la protection de l'environnement. Il assume un rôle d'informateur, de sensibilisateur et de conseiller envers les intervenants du milieu œuvrant dans les dossiers environnementaux et de développement durable.</p>	<p>Le CREDD a élaboré en 2008 le Plan de prévention et de lutte contre la prolifération des algues bleu-vert au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Le Plan vise à modifier rapidement les pratiques, les comportements et les infrastructures qui engendrent la prolifération des algues bleu-vert dans le but de protéger la santé des plans et cours d'eau, la qualité des écosystèmes aquatiques, les usages de l'eau et la santé publique au Saguenay-Lac-Saint-Jean.</p> <p>Le CREDD est impliqué dans <i>Les Rendez-vous de l'énergie</i>, initiative qui vise à mobiliser et à consulter la population de toutes les régions du Québec au sujet des enjeux énergétiques. Les consultations au Saguenay-Lac-Saint-Jean se dérouleront en janvier 2011.</p>
<p>Corporation de LACTivité Pêche Lac-Saint-Jean (CLAP)</p>	<p>La CLAP est une corporation publique sans but lucratif qui gère la pêche sportive en saison estivale dans l'aire faunique communautaire du lac Saint-Jean. Elle a pour mission d'assumer et de promouvoir, sur une base participative et en partenariat avec le MRNF, la conservation, le développement et la mise en valeur des espèces de poissons du lac Saint-Jean.</p>	<p>La CLAP assure le suivi annuel de la pêche sportive estivale au lac Saint-Jean (ouananiche et doré); elle protège les frayères à doré les plus vulnérables au printemps; elle protège les rivières à ouananiche durant la montaison et la fraye; elle contribue à la restauration, au développement et à la mise en valeur des ressources halieutiques et leurs habitats; elle réalise et/ou supporte des projets d'acquisition de connaissances sur la ouananiche, le doré, l'éperlan et leurs habitats.</p> <p>Le MRNF et la CLAP sont à élaborer un nouveau plan de gestion sur dix ans (2011-2020) des principales espèces de poissons d'intérêt sportif du lac Saint-Jean.</p>

Organisme	Description (mission, rôle, responsabilités)	Principaux outils de gestion, de planification et de développement
Développement économique Canada	Développement économique Canada soutient la création d'emplois et le développement du potentiel économique des régions du Québec.	Développement économique Canada gère les programmes suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Diversification des collectivités; • Croissance des entreprises et des régions; • Programme de développement des collectivités; • Fonds Chantiers Canada; • Programme Infrastructures de loisirs Canada; • Études en développement régional.
Fédération des clubs de motoneigistes du Québec (FCMQ) et clubs affiliés	La FCMQ est un organisme à but non lucratif voué au développement et à la promotion de la pratique de la motoneige dans tout le Québec, La FCMQ et les clubs affiliés exploitent, entretiennent et documentent le réseau de sentiers permanents de motoneige de la province.	La FCMQ s'est dotée récemment d'un plan d'action en développement durable avec majeure en environnement (PADD-E).
Fédération des pourvoires du Québec (FPQ) et Association des pourvoires du Saguenay–Lac-Saint-Jean (APSLSJ)	La FPQ est un organisme à but non lucratif reconnu par le gouvernement du Québec qui regroupe quelques 375 pourvoires de la province. Sa mission est de représenter et de promouvoir les intérêts collectifs des membres et de l'industrie dans une perspective de développement durable. Elle est appelée à intervenir, entre autres, auprès du MRNF, du ministère du Tourisme, des MRC, des municipalités, des associations touristiques régionales, etc. Les associations régionales, dont l'APSLSJ, ont été mises sur pied afin de traiter de certains dossiers à caractère plus régional. L'APSLSJ est le représentant officiel des pourvoires du Saguenay–Lac-Saint-Jean.	L'APSLSJ a élaboré récemment le Plan de développement régional des pourvoires du Saguenay–Lac-Saint-Jean (version préliminaire mars 2010). Ce document découle d'une entente de financement signée en 2006 avec la CRÉ du Saguenay–Lac-Saint-Jean, dans le cadre du Programme de participation régionale à la mise en valeur des forêts.
Fédération québécoise des clubs quads (FQCQ) et clubs affiliés	La FQCQ est un organisme sans but lucratif qui a pour objectif le développement du loisir du motoquad au Québec. La FQCQ et les clubs affiliés exploitent, entretiennent et documentent le réseau de sentiers permanents de motoquad de la province.	
Fédération québécoise du canot et du kayak (FQCK)	La FQCK est un organisme sans but lucratif qui a pour mission de faciliter la pratique des activités de canot et de kayak comme loisirs. Elle œuvre à rendre accessibles les rivières et autres plans d'eau du Québec à tous les pagayeurs et agit pour la préservation des lacs et des rivières dans leur état naturel.	La FQCK assure notamment la production de documents utiles à la pratique des activités de canot et de kayak : Guide des parcours canotables du Québec, cartes-guides et relevés d'une centaine de rivières et de circuit de lacs, guides de pratique et d'encadrement sécuritaire du canot et du kayak de mer, etc. En septembre 2010, la FQCK a déposé un mémoire au MRNF dans le cadre de la consultation sur la proposition du Plan d'affectation du territoire public (PATP) de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean. On y décrit, entre autres, l'utilisation actuelle du territoire régional à des fins de canotage, de kayak de mer et de kayak d'eau vive.
Fédération québécoise des municipalités (FQM)	La FQM travaille à promouvoir les intérêts des municipalités locales et régionales en assumant un leadership politique et stratégique. Elle soutient les municipalités dans leurs champs de compétences actuels et futurs.	La FQM a mis en place des commissions permanentes, entre autres, sur l'aménagement du territoire, l'agriculture et l'environnement ainsi que sur l'énergie et les ressources naturelles.



Organisme	Description (mission, rôle, responsabilités)	Principaux outils de gestion, de planification et de développement
<p>Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT)</p>	<p>En tant que responsable de l'organisation municipale et du développement régional, le MAMROT veille à appuyer l'administration et le développement des municipalités, des régions et des communautés métropolitaines de Montréal et de Québec, en favorisant une approche durable et intégrée pour le bénéfice des citoyens. Le Ministère voit à l'application notamment de la <i>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</i>, de la <i>Loi sur les cités et villes</i> et de la <i>Loi sur l'organisation territoriale municipale</i>.</p>	<p>Le MAMROT a publié en 1994 les orientations du gouvernement en matière d'aménagement. Ces orientations traitent de trois volets essentiels : la maîtrise de l'urbanisation, la mise en valeur des ressources et finalement, le renforcement des structures municipales. Le Ministère doit tenir à jour ces orientations. Elles ont ainsi fait l'objet d'addendas portant sur la protection du territoire et des activités agricoles ainsi que sur le développement durable de l'énergie éolienne.</p> <p>Le MAMROT est chargé de l'application de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014. Celle-ci vise à assurer le développement des communautés rurales en misant sur leur diversité et leurs particularités et à garantir l'occupation dynamique du territoire québécois. Via cette Politique, les communautés rurales de la province ont à leur disposition une enveloppe budgétaire de 280 M\$, dont 238 M\$ sont gérés par les MRC selon les conditions établies dans les Pactes ruraux. Le Pacte rural est une entente de partenariat signée entre le MAMROT et une MRC (ou une instance équivalente).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Ministère est responsable de la mise en œuvre de 7 des 35 actions inscrites au Plan d'intervention gouvernemental sur les algues bleu-vert 2007-2017, en plus de collaborer à la réalisation de 3 autres actions avec le MDDEP. • Le MAMROT a produit plusieurs guides et feuillets d'information qui traitent de différents aspects de l'aménagement du territoire. Ils sont destinés principalement aux intervenants du domaine municipal. Parmi cette documentation, il y a notamment : <ul style="list-style-type: none"> • Biodiversité et urbanisation - Guide de bonnes pratiques sur la planification territoriale et le développement durable; • Planification et gestion des lieux de villégiature (guide); • Élaborer un plan d'adaptation aux changements climatiques; • La réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'aménagement du territoire – Guide des bonnes pratiques; • Lignes directrices à l'intention des MRC : planification des transports et révision des schémas d'aménagement; • Détermination des contraintes de nature anthropique.

Organisme	Description (mission, rôle, responsabilités)	Principaux outils de gestion, de planification et de développement
<p>Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)</p>	<p>Le MAPAQ a pour mission d'influencer et de soutenir l'essor de l'industrie bioalimentaire québécoise dans une perspective de développement durable.</p>	<p>Suite au dépôt du rapport de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois en 2008, des moyens ont été mis en place pour répondre aux enjeux du secteur. Les plus pertinents en regard au contexte régional sont les suivants :</p> <p>Diversification en région et développement de circuits courts de commercialisation favorisant l'achat local - programme d'appui à la diversification et à la commercialisation en circuits courts en région.</p> <p>Appui au développement des secteurs en émergence – plan de développement de l'horticulture, programmes d'appui financier au secteur serricole, plan d'action, soutien au développement de l'agriculture biologique.</p> <p>Plan d'amélioration de la qualité de l'eau en milieu agricole – Bonification du programme Prime-Vert, volet agricole du Plan d'intervention gouvernemental sur les algues bleu-vert.</p> <p>Aide à la réduction des gaz à effet de serre (GES) et valorisation énergétique de la biomasse – appui à la mise en œuvre de projets.</p> <p>Modalités de rétribution des biens et services environnementaux - Modification du programme Prime-Vert et mise en œuvre de mesures pour favoriser le retrait de superficies en cultures annuelles dans les zones à risque.</p> <p>Occupation dynamique du territoire et usages complémentaires - propositions de modernisation et d'amélioration du régime de protection du territoire agricole québécois.</p> <p>Créneau d'excellence - soutien technique à la mise en place du créneau d'excellence de l'agriculture nordique dans le cadre du projet ACCORD.</p> <p>Développement régional et aménagement du territoire – maître d'œuvre de la Politique de soutien au développement local et régional et du plan stratégique de la Conférence régionale des élus (CRÉ), entente de régionalisation sur le développement de l'industrie agroalimentaire au Saguenay–Lac-Saint-Jean, programme Appui au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région.</p>
<p>Ministère de la Culture, des Communications et la Condition féminine (MCCCF)</p>	<p>Le MCCCF a pour mission, entre autres, de favoriser au Québec l'affirmation, l'expression et la démocratisation de la culture ainsi que le développement des communications et de contribuer à leur rayonnement à l'étranger. Le MCCCF est responsable notamment de l'application de la <i>Loi sur les biens culturels</i>. Le Ministère joue un rôle déterminant dans la protection du patrimoine archéologique du Québec. Son mandat légal l'amène à faire l'inventaire de ce patrimoine et à donner un statut à certains sites archéologiques d'intérêt national.</p>	<p>Le MCCCF est responsable du <i>Répertoire du patrimoine culturel du Québec</i>. Le Répertoire présente le patrimoine protégé en vertu de la <i>Loi sur les biens culturels</i>, par le gouvernement ou par les municipalités du Québec, qu'il s'agisse de biens immobiliers protégés (bâtiment, structure ou secteur, d'immeubles situés dans un secteur protégé (arrondissement, site historique, site du patrimoine), ou de biens mobiliers protégés (bien archéologique, œuvre d'art, bien ethnohistorique, bien relevant du patrimoine documentaire ou des sciences naturelles).</p>



Organisme	Description (mission, rôle, responsabilités)	Principaux outils de gestion, de planification et de développement
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP)	Le MDDEP assure la protection de l'environnement et des écosystèmes naturels pour contribuer au bien-être des générations actuelles et futures.	<p>Le MDDEP est responsable de la mise en œuvre de la <i>Stratégie québécoise sur les aires protégées</i>. Il tient à jour le <i>Registre des aires protégées</i>.</p> <p>Le Ministère voit à l'application de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables et chapeaute la mise en œuvre du Plan d'intervention gouvernemental sur les algues bleu-vert 2007-2017.</p> <p>Le MDDEP est responsable de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008 et du nouveau Projet de politique qui a été déposé en 2010. Ce dernier est accompagné du Plan d'action 2010-2015.</p> <p>Le Ministère est également responsable de la mise en œuvre du Plan d'action sur les changements climatiques 2006-2012.</p>
Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE)	Le MDEIE soutient le développement économique, l'innovation et l'exportation ainsi que la recherche en favorisant notamment la coordination et la concertation des acteurs des domaines économiques, scientifiques, sociaux et culturels dans une perspective de création d'emplois, de prospérité économique, de développement scientifique et de développement durable.	Le MDEIE est responsable de la mise en œuvre du projet ACCORD. Ce projet est une démarche stratégique de développement économique régional qui a été lancée par une décision du Conseil des ministres du gouvernement du Québec en avril 2002. Il vise à construire un système productif régional compétitif sur le plan nord-américain et mondial dans chacune des régions du Québec, par l'identification et le développement de créneaux d'excellence, qui pourront devenir leur image de marque. Les créneaux d'excellence qui ont été identifiés pour la région O2 sont : l'agriculture nordique, le tourisme d'aventure et l'écotourisme ainsi que la transformation de l'aluminium.
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF)	Le MRNF est le gestionnaire du territoire public, des ressources forestières, minérales, énergétiques et fauniques ainsi que de l'information foncière. Il assure la conservation des ressources naturelles et du territoire et favorise la création de richesse par leur mise en valeur, dans une perspective de développement durable et de gestion intégrée, au bénéfice des citoyens.	<p>Le Ministère est responsable de la mise en œuvre du Plan Nord qui a été annoncé au début de l'année 2009 et dont le territoire d'application s'étend au nord du 49^e parallèle. Le territoire ciblé inclut toute la région du Nord-du-Québec ainsi qu'une partie des régions administratives de la Côte-Nord et du Saguenay-Lac-Saint-Jean (Girardville, Notre-Dame-de-Lorette, Saint-Stanislas). Le plan vise, entre autres, la mise en valeur et le développement du potentiel minier, forestier, énergétique, faunique et touristique du Nord en partenariat avec les communautés nordiques, y compris les Premières Nations et les Inuits. Le gouvernement a amorcé une vaste démarche de concertation pour établir les bases d'un nouveau partenariat avec les communautés du Nord. Une table de partenaires mobilisant de nombreux acteurs directement interpellés par le Plan Nord a ainsi été créée. La CRÉ du Saguenay-Lac-Saint-Jean et la Première Nation de Mashteuiatsh participent à cette table de concertation.</p> <p>Le MRNF voit à l'élaboration et à la révision du Plan d'affectation du territoire public (PATP). L'affectation du territoire public consiste à définir les grandes orientations du gouvernement relativement à l'utilisation qu'il veut faire du territoire public sur le plan de la mise en valeur ou de la protection. Des consultations sur la plus récente proposition de PATP ont eu lieu dans la région en 2010.</p> <p>Le MRNF a la responsabilité aussi du Plan régional de développement du territoire public (PRDTP) (section récréotourisme). Le PRDTP est un outil de mise en valeur des terres du domaine de l'État dont l'objectif est le développement harmonieux et durable du territoire public au bénéfice de la population. Il vise à déterminer avec les partenaires régionaux, où, quand et comment il est possible d'octroyer des droits fonciers en vue d'une utilisation concertée du territoire public. Ce document vient à échéance en mars 2011.</p>

Organisme	Description (mission, rôle, responsabilités)	Principaux outils de gestion, de planification et de développement
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (suite)		<p>Le MRNF travaille actuellement à la révision du régime forestier du Québec. La <i>Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier</i>, adoptée en avril 2010, remplacera le 1^{er} avril 2013 l'actuelle <i>Loi sur les forêts</i>. Le MRNF voit à l'élaboration de la Stratégie d'aménagement durable des forêts et des modalités pour le futur Règlement sur l'aménagement durable des forêts. La Stratégie et le Règlement devront être complétés en vue de la préparation des plans d'aménagement forestier intégré (PAFI) requis pour la période 2013 à 2018. Le MRNF soutient la mise en œuvre des projets de développement régionaux et locaux définis dans le Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT). Il appuie la mise sur pied et le fonctionnement de tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT) à l'occasion de la préparation des PAFI.</p> <p>Le MRNF voit à la mise en œuvre de la Stratégie minérale du Québec et de la Stratégie énergétique du Québec 2006-2015.</p> <p>Analyse territoriale – volet éolien (Saguenay–Lac-Saint-Jean). Cette analyse permet de déterminer le degré de compatibilité de l'usage éolien par rapport aux usages existants et aux potentiels sur un même territoire. Elle se veut un complément au Cadre d'analyse pour l'implantation d'installations éoliennes sur les terres du domaine de l'État.</p>
Ministère des Transports du Québec (MTQ)	<p>Le MTQ vise à assurer, sur tout le territoire de la province, la mobilité durable des personnes et des marchandises par des systèmes de transport efficaces et sécuritaires qui contribuent au développement du Québec.</p>	<p>Le MTQ dispose d'un Plan stratégique 2008-2012 qui expose les orientations et les objectifs qu'il entend poursuivre au cours de cette période.</p> <p>Le MTQ chapeaute les travaux des différentes Tables de concertation régionales sur les véhicules hors route (VHR) qui sont pilotées par les CRÉ depuis 2006 dans le but d'encadrer l'utilisation des VHR au Québec. Le Ministère a présenté, à la fin de l'année 2009, un bilan des travaux qui ont été réalisés jusqu'à présent par ces Tables de concertation (Rapport sur les véhicules hors route – Vers un développement durable de la pratique).</p>
Ministère du Tourisme du Québec (MTO)	<p>La mission du ministère du Tourisme est de favoriser, en concertation et en partenariat avec les intervenants publics et privés, l'essor de l'industrie touristique dans une perspective de prospérité économique et de développement durable.</p>	<p>Le MTO voit à la mise en œuvre de la Politique touristique du Québec : Vers un tourisme durable (2005).</p> <p>Parmi les outils développés par Tourisme Québec, notons, entre autres, le Guide de mise en valeur des plans d'eau du Québec à des fins récréotouristiques et de conservation du patrimoine. Ce guide, publié en 2000, vise la promotion des plaisirs de l'eau et du patrimoine aquatique, tout en sensibilisant à la préservation des réserves d'eau douce du Québec.</p>



Organisme	Description (mission, rôle, responsabilités)	Principaux outils de gestion, de planification et de développement
MRC	<p>Les MRC, mises sur pied en 1979, constituent le palier supralocal de l'organisation municipale. Elles regroupent des municipalités de différentes tailles.</p> <p>Les MRC assument plusieurs responsabilités ou compétences, entre autres : l'aménagement du territoire et l'urbanisme, la gestion des cours d'eau régionaux, la préparation des rôles d'évaluation foncière, la gestion des matières résiduelles, la planification en matière de sécurité civile, la gestion des centres locaux de développement (CLD) et l'administration des territoires non organisés (TNO).</p> <p>À la fin des années 1990, dans le cadre de conventions de gestion territoriale (CGT), les MRC de la région se sont vu attribuer par le MRNF des pouvoirs et des responsabilités en matière de gestion et de planification sur les terres publiques intramunicipales (TPI).</p> <p>Depuis le 1^{er} avril 2010, suite à une entente signée avec le MRNF, les MRC de la région sont devenues responsables de la gestion des baux de villégiature et d'extraction de sable et de gravier en territoire public.</p>	<p>Les MRC doivent adopter et réviser un schéma d'aménagement et de développement (SAD). Le SAD constitue le document officiel le plus important des MRC en matière de planification. Les MRC peuvent aussi mettre en place des règlements de contrôle intérimaire pendant les périodes de révision de leurs SAD.</p> <p>Les MRC disposent d'une planification spécifique aux TPI. Il s'agit du Plan de développement et d'utilisation des terres publiques intramunicipales (PIDU) dont le dépôt au MRNF représentait une condition préalable à la délégation de gestion des TPI. Ce plan doit faire l'objet d'une révision tel que mentionné dans la CGT.</p> <p>Les MRC du Lac-Saint-Jean ainsi que Ville de Saguenay (Territoire équivalent) et la MRC du Fjord-du-Saguenay ont adopté en 2007 un Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) conformément aux exigences de la Politique québécoise sur la gestion des matières résiduelles et de la <i>Loi sur la qualité de l'environnement</i> (L.R.Q, chapitre 2).</p>
Municipalités locales	<p>Les municipalités locales constituent le palier local de l'organisation municipale. Elles offrent des services répondant aux besoins de la communauté et administrent les affaires municipales. Elles assument des responsabilités en matière d'aménagement et d'urbanisme, d'habitation, de voirie, de développement communautaire et culturel, de loisirs, de transport en commun en milieu urbain, d'assainissement des eaux usées, etc.</p>	<p>Le plan d'urbanisme d'une municipalité est le document de planification qui établit les lignes directrices de l'organisation spatiale et physique de celle-ci tout en présentant une vision d'ensemble de l'aménagement de son territoire.</p> <p>Les municipalités disposent d'outils réglementaires permettant de fixer des règles, des normes et des critères d'évaluation encadrant les constructions et l'usage des bâtiments et des terrains sur leur territoire (ex. : règlement de zonage, règlement d'urbanisme, règlement de construction, règlement de lotissement)</p>
Organismes de bassin versant (OBV) de la région	<p>Les OBV sont des tables de concertation où siègent tous les acteurs et usagers de l'eau qui œuvrent à l'intérieur d'un même bassin versant.</p>	<p>Les OBV ont le mandat d'élaborer un Plan directeur de l'eau (PDE), c'est-à-dire un outil de planification visant à déterminer et à hiérarchiser les interventions à réaliser dans un bassin versant pour atteindre les objectifs fixés de manière concertée par l'ensemble des acteurs de l'eau.</p>
Société des Établissements de plein air du Québec (SÉPAQ)	<p>La SÉPAQ est une société d'État qui a pour mandat d'administrer et de développer des territoires naturels et des équipements touristiques. Elle assure l'accessibilité, la mise en valeur et la protection de ces équipements publics au bénéfice de sa clientèle, des régions du Québec et des générations futures.</p> <p>Elle gère notamment les activités dans les réserves fauniques et les parcs nationaux du Québec.</p>	<p>Les parcs nationaux gérés par la SÉPAQ font l'objet d'un Programme de suivi de l'intégrité écologique (PSIE). Implanté en 2004, le PSIE surveille les changements dans le niveau de l'intégrité écologique des parcs. Un rapport d'étape a été déposé en 2009.</p> <p>La SÉPAQ pilote des tables d'harmonisation dans chacun des parcs nationaux du Québec.</p>

Organisme	Description (mission, rôle, responsabilités)	Principaux outils de gestion, de planification et de développement
<p>Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) et cégeps de la région</p>	<p>L'UQAC et les cégeps de la région assument une mission de transmission et de diffusion de connaissances. Ils contribuent au développement socio-économique, culturel, scientifique et technologique de la région.</p>	<p>Ces établissements d'enseignement participent à différentes initiatives et projets de recherche qui contribuent à améliorer les connaissances en matière d'aménagement du territoire et de gestion durable des ressources naturelles au Saguenay–Lac-Saint-Jean (ex. : Carbone boréal, Consortium de recherche sur la forêt boréale commerciale, Eaux souterraines, Atlas électronique, etc).</p>
<p>Zecs Québec, Regroupement régional des gestionnaires de zecs (RRGZ) et Organismes gestionnaires de zecs</p>	<p>Zecs Québec est le représentant officiel des 63 organismes gestionnaires de zecs de la province. Sa mission consiste à représenter les intérêts de ses membres auprès du gouvernement du Québec et des autres fédérations fauniques.</p> <p>Le RRGZ de la région O2 est un regroupement qui vise à faciliter les échanges entre les gestionnaires de zecs et à permettre la résolution des problèmes communs. Pour les divers intervenants régionaux, elle permet des échanges avec un interlocuteur unique qui présente des positions unifiées.</p> <p>Les zones d'exploitation contrôlée (zecs) sont des infrastructures territoriales mises en place en 1978 pour prendre la relève des clubs privés. La gestion de ces zones est confiée à des organismes sans but lucratif.</p>	<p>Chacune des zecs de la région a produit un Plan de développement d'activités récréatives (PDAR). La RRGZ-O2 a participé à l'élaboration de ces documents de planification.</p>

Tableau 4.20 Intervenants régionaux et outils de gestion, de planification et de développement du territoire



4.3. Contexte socio-économique

4.3.1. Communautés allochtones

4.3.1.1. Démographie

En 2009, la population du Saguenay–Lac-Saint-Jean s'élevait à 273 264 individus, ce qui représente 3,5 % du total québécois (tableau 4.21). La région arrive ainsi au dixième rang des régions administratives pour ce qui est de la taille de sa population, entre l'Estrie et la Mauricie.

Un peu plus de la moitié (52,6 %) de la population de la région, soit 143 564 individus, réside dans le territoire équivalent (TE)²⁴⁸ de Saguenay (tableau 4.21). Suivent dans l'ordre, les MRC de Lac-Saint-Jean-Est (18,9 %), du Domaine-du-Roy (11,7 %), de Maria-Chapdelaine (9,3 %) et du Fjord-du-Saguenay (7,5 %).

Territoire	Population au 1 ^{er} juillet			
	1996	2001	2006	2009 ²⁴⁹
TE de Saguenay	154 497	149 755	144 451	143 564
MRC de Lac-Saint-Jean-Est	53 054	52 698	51 479	51 711
MRC du Domaine-du-Roy	34 287	33 441	32 138	31 899
MRC de Maria-Chapdelaine	28 396	27 374	25 913	25 494
MRC du Fjord-du-Saguenay	19 948	20 017	20 137	20 596
Région du Saguenay–Lac-Saint-Jean	290 182	283 285	274 118	273 264
Province de Québec	7 246 897	7 396 331	7 631 552	7 828 879

Tableau 4.21 Population totale: MRC et TE du Saguenay–Lac-Saint-Jean et ensemble du Québec, période 1996-2009²⁵⁰

248 Territoire équivalent : est une collectivité territoriale dont l'administration est investie des compétences généralement attribuées aux municipalités régionales de comté (MRC).

249 Institut de la statistique du Québec (2010). Population selon le groupe d'âge et le sexe, Saguenay–Lac-Saint-Jean et ensemble du Québec, 1996, 2001 et 2004 à 2009. In Institut de la statistique du Québec. Profils des régions et des MRC. Saguenay–Lac-Saint-Jean – 02. Démographie. Données générales, [En ligne]. http://www.stat.gouv.qc.ca/regions/profils/profil02/societe/demographie/demo_gen/pop_age02.htm. Consulté le 8 juillet 2010.

250 Modifié de l'Institut de la statistique du Québec (2009). Régions Bulletin statistique régional, édition 2009, Saguenay–Lac-Saint-Jean. In Institut de la statistique du Québec. Profils des régions et des MRC. Publication. Bulletin statistiques régionales. Fichiers téléchargeables gratuitement. 02 Saguenay–Lac-Saint-Jean, [En ligne]. http://www.stat.gouv.qc.ca/regions/profils/bulletins/02_Saguenay_Lac_Saint_Jean.pdf. Consulté le 8 juillet 2010.

4.3.1.1.1 Évolution démographique

Entre 1996 et 2001, alors que la population totale du Québec a augmenté de 2,1 %, celle du Saguenay–Lac-Saint-Jean a diminué de 2,4 % (tableau 4.21). Les baisses les plus marquées ont été enregistrées dans la MRC de Maria-Chapdelaine (3,6 %) et le TE de Saguenay (3,1 %). Une légère hausse de la population a toutefois été constatée dans la MRC du Fjord-du-Saguenay (0,3 %).

Pour la période allant de 2001 à 2006, l'écart entre le Saguenay–Lac-Saint-Jean et la province s'est agrandi; la population totale du Québec a augmenté de 3,2 % alors que celle de la région a diminué de 3,2 %. Les reculs démographiques les plus importants ont été observés dans la MRC de Maria-Chapdelaine (5,3 %), la MRC du Domaine-du-Roy (3,9 %) et le TE de Saguenay (3,5 %). Une hausse (0,6 %) de la population est à nouveau signalée dans la MRC du Fjord-du-Saguenay.

Entre 2006 et 2009, le déclin démographique s'est poursuivi dans la région mais à un rythme moins élevé (0,3 %). Les baisses enregistrées sont de l'ordre de 1,6 % dans la MRC de Maria-Chapdelaine, de 0,7 % dans la MRC du Domaine-du-Roy et de 0,6 % dans le TE de Saguenay. Des augmentations ont toutefois été constatées dans les MRC du Fjord-du-Saguenay et de Lac-Saint-Jean-Est, qui ont vu leur population respective augmenter de 2,3 % et de 0,5 % au cours de cette période.

4.3.1.1.2 Structure par âge

L'évolution de la population du Saguenay–Lac-Saint-Jean par groupe d'âge suit la tendance observée à l'échelle nationale. Celle-ci est influencée par les phénomènes démographiques, tels le vieillissement de la population, les mouvements migratoires et le taux de fécondité.

Globalement, la population du Saguenay–Lac-Saint-Jean est plus âgée que celle de l'ensemble du Québec. En 2009, l'âge médian s'élevait à 43,9 ans dans la région comparativement à 41,1 ans au Québec²⁵¹. Les personnes âgées de 65 ans et plus représentent 15,9 % de la population de la région, cette part étant de 15 % à l'échelle provinciale (tableau 4.22). Les jeunes (0-14 ans) y sont au contraire un peu moins nombreux (14,9 %) qu'au Québec (15,8 %). Par contre, le poids démographique de la population d'âge actif (15-64 ans) est similaire, soit environ 69 %.

²⁵¹ Institut de la statistique du Québec (2010). *Population selon le groupe d'âge et le sexe, Saguenay–Lac-Saint-Jean et ensemble du Québec, 1996, 2001 et 2004 à 2009*. In Institut de la statistique du Québec. *Profils des régions et des MRC. Saguenay–Lac-Saint-Jean – 02. Démographie. Données générales*, [En ligne]. http://www.stat.gouv.qc.ca/regions/profils/profil02/societe/demographie/demo_gen/pop_age02.htm. Consulté le 8 juillet 2010.



Territoire	Groupe d'âge							
	0-14	15-64	65 et plus	Total	0-14	15-64	65 et plus	Total
	n				%			
MRC du Domaine-du-Roy	4 866	22 029	5 004	31 899	15,3	69,1	15,7	100
MRC de Maria-Chapdelaine	3 901	17 466	4 127	20 596	15,3	69	16,2	100
MRC de Lac-Saint-Jean-Est	8 068	35 385	8 258	51 711	15,6	68,4	16	100
TE de Saguenay	20 417	99 778	23 369	143 564	14,2	69,5	16,3	100
MRC du Fjord-du-Saguenay	3 367	14 572	2 657	20 596	16,4	70,8	12,9	100
Région du Saguenay–Lac-Saint-Jean	40 619	189 230	43 415	273 264	14,9	69,2	15,9	100
Province de Québec	1 233 704	5 424 764	1 170 411	7 828 879	15,8	69,3	15	100

Tableau 4.22 Population par grand groupe d'âge : MRC et TE du Saguenay–Lac-Saint-Jean et ensemble du Québec, 2009²⁵²

La MRC du Fjord-du-Saguenay se démarque par sa population un peu plus jeune. En effet, cette MRC est la seule dont le nombre d'individus âgé de 0 à 14 ans (16,4 %) est supérieur à celui des 65 ans et plus (12,9 %). De plus, l'âge médian (42,7 ans) y est le moins élevé de la région. Dans les autres MRC et TE de la région, la structure d'âge de la population est sensiblement la même; la proportion des personnes âgées de 65 et plus se situe autour de 16 % et celle des individus de 0 à 14 ans autour de 15 %. C'est à l'intérieur du TE de Saguenay que la tranche d'âge des 0 à 14 ans est la plus faible (14,2 %).

4.3.1.1.3 Naissances, décès et accroissement naturel

Vers la fin des années 90, la région a connu une régression du nombre de naissances annuelles. En 1996, le nombre de naissances, qui oscillait autour de 3 000, a décliné pour atteindre, en 2004, son minimum de 2 394 individus²⁵³. Depuis ce temps, le nombre de naissances annuelles a repris une courbe croissante pour atteindre, en 2009, 2 849 naissances, soit une augmentation de 19 % par rapport à 2004²⁵⁴.

²⁵² Modifié de l'Institut de la statistique du Québec (2009). *Régions Bulletin statistique régional, édition 2009, Saguenay–Lac-Saint-Jean*. In Institut de la statistique du Québec. *Profils des régions et des MRC*. Publication. *Bulletin statistiques régionales*. Fichiers téléchargeables gratuitement. 02 Saguenay–Lac-Saint-Jean, [En ligne]. http://www.stat.gouv.qc.ca/regions/profils/bulletins/02_Saguenay_Lac_Saint_Jean.pdf. Consulté le 8 juillet 2010.

²⁵³ Institut de la statistique du Québec (2010). *Naissance, décès et accroissement naturel et mariages par région administrative, Québec 1986, 1991, 1996-2009*. In Institut de la statistique du Québec. *Statistiques par domaine. Démographie. Données démographiques régionales. Régions administratives*, [En ligne]. http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/dons_regnl/regional/206.htm. Consulté le 8 juillet 2010.

²⁵⁴ Ibid.

Quant au nombre de décès annuel, celui-ci a très peu varié depuis 1996. Il oscille depuis plusieurs années autour de 2 000 individus (figure 4.2). Par contre, les données provisoires de 2009 dénombrent 2 318 décès, ce qui indique une augmentation de 14,7 % par rapport à 2004. L'accroissement naturel, qui a connu son point le plus bas en 2003, semble s'être stabilisé et se situe maintenant autour des 550 individus. Toutefois, l'année 2008 est une année charnière de l'évolution démographique puisque l'accroissement naturel a atteint 659 individus, une valeur inégalée depuis 1997²⁵⁵.

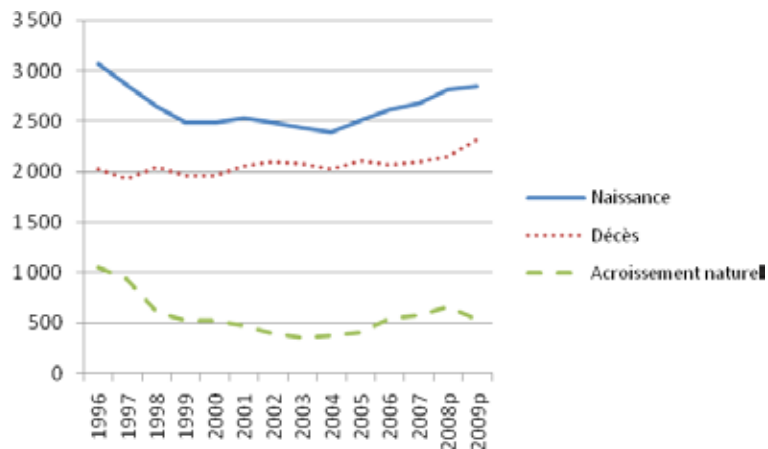


Figure 4.2 Naissances, décès et accroissement naturel, Saguenay–Lac-Saint-Jean, 1998-2009 ^{256,257}

4.3.1.1.4 Migration

Depuis plusieurs années, le Saguenay–Lac-Saint-Jean connaît un bilan négatif dans ses échanges migratoires interrégionaux. De 1998-1999 à 2003-2004, les migrations interrégionales ont engendré un déficit de plus de 2 000 individus annuellement (figure 4.3). Le bilan s'est toutefois amélioré depuis 2003-2004. Lors de la période 2006-2007, le solde migratoire de la région est passé sous les -1 000 individus et y est demeuré depuis ce temps. En 2007-2008, les pertes ont atteint environ 448 personnes.

²⁵⁵ Ibid.

²⁵⁶ Modifié de l'Institut de la statistique du Québec (2009). *Régions Bulletin statistique régional, édition 2009, Saguenay–Lac-Saint-Jean*. In Institut de la statistique du Québec. *Profils des régions et des MRC*. Publication. *Bulletin statistiques régionales*. Fichiers téléchargeables gratuitement. 02 Saguenay–Lac-Saint-Jean, [En ligne]. http://www.stat.gouv.qc.ca/regions/profils/bulletins/02_Saguenay_Lac_Saint_Jean.pdf. Consulté le 8 juillet 2010.

²⁵⁷ Institut de la statistique du Québec (2010). *Naissance, décès et accroissement naturel et mariages par région administrative, Québec 1986, 1991, 1996-2009*. In Institut de la statistique du Québec. *Statistiques par domaine. Démographie. Données démographiques régionales. Régions administratives*, [En ligne]. http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/dons_regnl/regional/206.htm. Consulté le 8 juillet 2010.

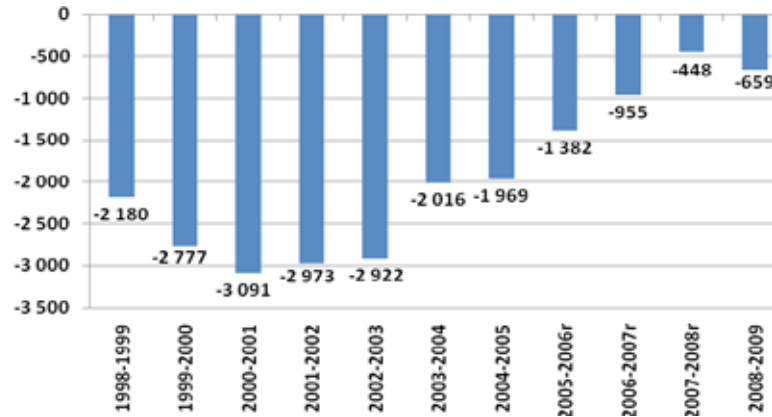


Figure 4.3 Solde migratoire interrégional, Saguenay–Lac-Saint-Jean, 1998-1999 à 2008-2009 ²⁵⁸

Le profil migratoire interrégional par groupe d'âge (figure 4.4) illustre bien le phénomène d'exode des jeunes qui affecte la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean. La quasi-totalité des pertes est associée au départ des individus âgés de 15 à 29 ans. La perte dans ce groupe d'âge s'est chiffrée à 795 individus en 2007-2008. Bien que certaines tranches d'âge (0-4 ans, 5-9 ans, 30-34 ans et 55-59 ans), plus marginales, affichent un solde migratoire positif, elles ne parviennent pas à freiner le phénomène de dévitalisation engendré par le départ des 15-29 ans.

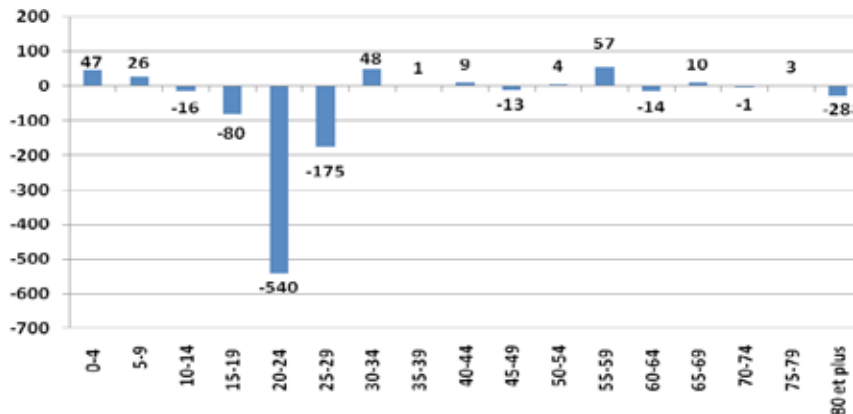


Figure 4.4 Solde migratoire interrégional selon le groupe d'âge, Saguenay–Lac-Saint-Jean, 2007-2008 ²⁵⁹

²⁵⁸ Modifié de l'Institut de la statistique du Québec (2009). *Régions Bulletin statistique régional*, édition 2009, Saguenay–Lac-Saint-Jean. In Institut de la statistique du Québec. *Profils des régions et des MRC*. Publication. Bulletin statistiques régionales. Fichiers téléchargeables gratuitement. 02 Saguenay–Lac-Saint-Jean, [En ligne]. http://www.stat.gouv.qc.ca/regions/profils/bulletins/02_Saguenay_Lac_Saint_Jean.pdf. Consulté le 8 juillet 2010.

²⁵⁹ Modifié de l'Institut de la statistique du Québec (2009). *Régions Bulletin statistique régional*, édition 2009, Saguenay–Lac-Saint-Jean. In Institut de la statistique du Québec. *Profils des régions et des MRC*. Publication. Bulletin statistiques régionales. Fichiers téléchargeables gratuitement. 02 Saguenay–Lac-Saint-Jean, [En ligne]. http://www.stat.gouv.qc.ca/regions/profils/bulletins/02_Saguenay_Lac_Saint_Jean.pdf. Consulté le 8 juillet 2010.

4.3.1.1.5 Perspectives démographiques

À long terme, les prévisions démographiques laissent planer un bilan négatif pour le Saguenay–Lac-Saint-Jean puisque l'on prévoit une diminution de la population totale jusqu'en 2031. Toutefois, cette décroissance démographique ne devrait pas subir de fluctuations annuelles importantes puisque les taux prévus devraient varier légèrement de -1,2 % à -1,5 % tous les cinq ans. Ce phénomène de décroissance sera vécu par la grande majorité des régions ressources (à l'exception du Nord-du-Québec) alors que l'accroissement démographique du Québec se concentrera dans les régions centrales.

Les prévisions laissent présager également un phénomène de vieillissement de la population beaucoup plus important dans la région que dans l'ensemble du Québec. En 2016, les pronostics sont à l'effet que les personnes âgées de 0 à 19 ans seront surpassées en nombre par les 65 ans et plus et que l'écart entre les deux groupes d'âge s'agrandira avec le temps pour culminer en 2031 (tableau 4.23). À ce moment, le poids démographique des 0-19 ans sera de 18,1 % comparativement à 33,1 % pour les 65 ans et plus. Autre fait plutôt alarmant, la proportion de la population active ne cessera de diminuer pour atteindre en 2031, 48,8 %, soit un écart inférieur d'environ 15 % par rapport à la situation actuelle.

	Unité	Année					
		2006	2011	2016	2021	2026	2031
Saguenay–Lac-Saint-Jean	n	274 118	270 681	267 388	264 099	260 149	254 995
0-19	%	22,3	20,6	19,4	19,2	19,0	18,1
20-64	%	63,0	61,8	59,4	55,4	51,0	48,8
65 et plus	%	14,7	17,6	21,2	25,4	30,0	33,1
Ensemble du Québec	n	7 631 552	7 946 837	8 227 004	8 470 571	8 678 345	8 838 257
0-19	%	22,6	21,7	20,9	20,9	21,0	20,3
20-64	%	63,4	62,5	61,1	58,5	55,6	54,1
65 et plus	%	14,0	15,8	18,1	20,6	23,4	25,6

Tableau 4.23 Population et répartition selon le groupe d'âge, scénario A – Référence, Saguenay–Lac-Saint-Jean et ensemble du Québec, 2006-2031²⁶⁰

²⁶⁰ Tiré de l'Institut de la statistique du Québec (2009). *Régions Bulletin statistique régional, édition 2009, Saguenay–Lac-Saint-Jean*. In Institut de la statistique du Québec. *Profils des régions et des MRC. Publication. Bulletin statistiques régionales. Fichiers téléchargeables gratuitement. 02 Saguenay–Lac-Saint-Jean, [En ligne].* http://www.stat.gouv.qc.ca/regions/profils/bulletins/02_Saguenay_Lac_Saint_Jean.pdf. Consulté le 8 juillet 2010.



4.3.1.2. Structure économique et marché du travail

La structure économique du Saguenay–Lac-Saint-Jean s’appuie fortement sur les activités d’exploitation et d’extraction des ressources naturelles ainsi que sur les activités de première transformation. L’aménagement de la forêt, la transformation de la matière ligneuse et de l’aluminium, la production hydroélectrique, l’industrie agroalimentaire ainsi que le tourisme représentent les principales bases de l’économie régionale.

4.3.1.2.1 Les caractéristiques du marché du travail

Au Saguenay–Lac-Saint-Jean, les performances du marché du travail sont tributaires de la faible diversification des activités économiques et des fluctuations conjoncturelles internationales dans le domaine des ressources naturelles. Les principaux indicateurs du marché du travail de la région et de l’ensemble du Québec sont présentés au tableau 4.24.

		Saguenay–Lac-Saint-Jean	Ensemble du Québec
Population active		133,2	4 199,4
Emploi	k	119,9	3 844,2
Temps plein		92,9	3 125,7
Temps partiel		27,0	718,7
Taux d’activités		59,7	65,2
Taux de chômage	%	10,0	8,5
Taux d’emploi		53,8	59,7
Durée moyenne du chômage	Sem	20,5	19,0

Tableau 4.24 Caractéristique du marché du travail, Saguenay–Lac-Saint-Jean et ensemble du Québec, 2009 ²⁶¹

²⁶¹ Tiré de l’Institut de la statistique du Québec (2010). *Caractéristique du marché du travail, population de 15 ans et plus, Saguenay–Lac-Saint-Jean et ensemble du Québec, 2005 et 2009*. In Institut de la statistique du Québec. *Profils des régions et des MRC. Saguenay–Lac-Saint-Jean – 02. Travail et rémunération. Indicateurs du marché du travail*, [En ligne]. http://www.stat.gouv.qc.ca/regions/profils/profil02/societe/marche_trav/indicat/tra_hist02.htm. Consulté le 24 août 2010.

4.3.1.2.2 Revenu

Au niveau salarial, le revenu personnel moyen disponible par habitant dans la région est inférieur à la moyenne québécoise. En 2008, il était de 23 291 \$, ce qui représente un écart de -2 213 \$ (8,8 %) par rapport à celui de l'ensemble du Québec (tableau 4.25). À l'intérieur de la région, on observe également une disparité entre le TE de Saguenay et certaines MRC, mais l'écart est un peu moins important. Cette différence s'explique en grande partie par la nature des activités économiques qui prévalent dans chacun des territoires (services versus exploitation des ressources).

Territoire	Revenu personnel disponible (\$)
MRC de Lac-Saint-Jean-Est	23 031
MRC du Domaine-du-Roy	22 595
MRC du Fjord-du-Saguenay	21 516
MRC de Maria-Chapdelaine	22 162
Ville de Saguenay	23 990
Saguenay–Lac-Saint-Jean	23 291
Ensemble du Québec	25 504

Tableau 4.25 Revenu personnel disponible par habitant, MRC, TE, Saguenay–Lac-Saint-Jean et ensemble du Québec, 2008²⁶²

4.3.1.2.3 Emplois par industrie

Les données de 2009 tirées du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) et présentées au tableau 4.26 montrent que 25,3 % des emplois régionaux sont rattachés au secteur de la production de biens alors que 74,7 % sont liés au secteur des services. A priori, cette structure de l'emploi semble très similaire à celle observée pour l'ensemble du Québec (22,5 % - production de biens et 77,5 % - services). Toutefois, certaines particularités permettent de distinguer la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Parmi les éléments distinctifs, on remarque que la représentation des emplois rattachés à la foresterie, à la pêche et aux mines atteint une proportion de 2,75 % des emplois régionaux alors qu'elle est seulement de 0,75 % pour le Québec. Cette différence démontre toute l'importance du secteur primaire dans l'économie régionale. Bien que les habitants du Saguenay–Lac-Saint-Jean ne représentent que 3,5 % de la population québécoise, ils occupent tout de même 11,4 % des emplois liés au groupe « foresterie, pêche, mines et extraction de pétrole et de gaz ».

²⁶² Tiré de l'Institut de la statistique du Québec (2010). *Revenu personnel et ses composantes, MRC et territoire équivalent du Saguenay–Lac-Saint-Jean, 2004 - 2008*. In Institut de la statistique du Québec. *Profils des régions et des MRC. Saguenay–Lac-Saint-Jean – 02. Profils comparatifs des MRC et du TE. Comptes économiques*, [En ligne]. http://www.stat.gouv.qc.ca/regions/profils/profil02/econo_fin/conj_econo/cptes_econo/rev_compos02_mrc.htm. Consulté le 24 août 2010.



La distribution des emplois au sein des secteurs secondaire et tertiaire (services) présente, quant à elle, certaines similitudes entre la région et la province. Seuls les emplois du secteur de la construction, du commerce, des soins de santé et d'assistance sociale sont davantage représentés au Saguenay–Lac-Saint-Jean. À l'opposé, les emplois liés aux services professionnels, scientifiques et techniques occupent une place plus importante à l'échelle du Québec (7,1 % contre 4,25 %).

	Saguenay–Lac-Saint-Jean		Ensemble du Québec	
	2009			
	k	%	k	%
Ensemble des secteurs	119,9	100,00	3 844,2	100,00
Secteur de la production de biens	30,3	25,27	864,6	22,49
Agriculture	1,7	1,41	58,4	1,52
Foresterie, pêche, mines et extraction de pétrole et de gaz	3,3	2,75	29,0	0,75
Services publics	–	-	34,6	0,90
Construction	8,0	6,67	210,5	5,48
Fabrication	16,1	13,42	532,2	13,84
Secteur des services	89,6	74,72	2 979,6	77,50
Commerce	22,3	18,59	626,3	16,29
Transport et entreposage	4,1	3,41	169,7	4,41
Finance, assurances, immobilier et location	6,0	5,00	224,1	5,83
Services professionnels, scientifiques et techniques	5,1	4,25	274,5	7,14
Services aux entreprises, services relatifs aux bâtiments et autres services de soutien	2,9	2,41	141,7	3,69
Services d'enseignement	8,5	7,09	259,2	6,74
Soins de santé et assistance sociale	17,5	14,60	481,9	12,53
Information, culture et loisirs	8,7	7,26	172,0	4,47
Hébergement et restauration	8,4	7,01	231,1	6,01
Autres services	6,4	5,34	175,5	4,57
Administration publique	5,7	4,75	223,7	5,82

Tableau 4.26 Emplois par industrie, selon les secteurs du SCIAN, Saguenay–Lac-Saint-Jean et ensemble du Québec, 2009 ²⁶³

²⁶³ Tiré de l'Institut de la statistique du Québec (2010). *Emploi par industries, selon les secteurs du SCIAN, Saguenay–Lac-Saint-Jean et ensemble du Québec, 2005 - 2009*. In Institut de la statistique du Québec. *Profils des régions et des MRC. Saguenay–Lac-Saint-Jean – 02. Travail et rémunération. Indicateurs du marché du travail*, [En ligne]. http://www.stat.gouv.qc.ca/regions/profils/profil02/societe/marche_trav/indicat/tra_industrie02.htm. Consulté le 24 août 2010.

4.3.1.2.4 Commerce extérieur

Le commerce extérieur du Saguenay–Lac-Saint-Jean est dominé par l'exportation des produits du bois, du papier, des produits minéraux non métalliques et de la première transformation des métaux (Groupe 2 au tableau 4.27). En 2007, la valeur des exportations associées à ce type de produits totalisait plus de 3,4 milliards \$, soit plus de 95 % de la valeur des exportations régionales.

	Saguenay–Lac-Saint-Jean				Ensemble du Québec			
	2007							
	N	%	M\$	%	N	%	M\$	%
Groupe 1 ²⁶⁴	9	8,82	86,0	2,39	453	5,16	4 047,5	6,01
Groupe 2 ²⁶⁵	39	38,24	3 429,3	95,47	698	7,95	19 414,2	28,84
Groupe 3 ²⁶⁶	15	14,71	6,0	0,17	1 986	22,62	9 139,0	13,58
Groupe 4 ²⁶⁷	13	12,75	39,4	1,10	1 878	21,39	20 530,7	30,50
Groupe 5 ²⁶⁸	26	25,49	31,2	0,87	3 766	42,89	14 186,9	21,07
Total	102	100,00	3 591,9	100,00	8 781	100	67 318,4	100,00

Tableau 4.27 Exportateurs de marchandises et valeur des exportations selon le groupe d'industries, Saguenay–Lac-Saint-Jean, 2007²⁶⁹

Les États-Unis se veulent la principale destination des exportations régionales (tableau 4.28). En 2007, près de 95 % des produits ont été dirigés vers ce pays pour une valeur estimée à 3,4 milliards \$. Les autres destinations sont l'Union européenne (2,9 %), le Japon (0,2 %) et les autres pays (2,1 %).

²⁶⁴ Le groupe 1 fait référence à : Agriculture, foresterie, pêche et chasse – Extraction minière et extraction du pétrole et du gaz – Services publics – Construction

²⁶⁵ Le groupe 2 fait référence à : Produits en bois – Papier – Produits minéraux non métalliques – Première transformation des métaux

²⁶⁶ Le groupe 3 fait référence à : Aliments – Boissons et produits du tabac – Usines de textiles – Usines de produits textiles – Vêtements – Produits en cuir et produits analogues – Produits en caoutchouc et en plastique – Produits métalliques – Meubles et produits connexes

²⁶⁷ Le groupe 4 fait référence à : Impression et activités connexes de soutien – Produits du pétrole et du charbon – Produits chimiques – Machines – Produits informatiques et électroniques – Matériel, appareils et composantes électroniques – Matériel de transport – Activités diverses de fabrication

²⁶⁸ Le groupe 5 fait référence à : Commerce de gros – Commerce de détail – Transport et entreposage – Information et industries culturelles – Finance et assurances – Services aux entreprises – Autres (comprend les services d'enseignement, Soins de santé et assistance sociale – Arts, spectacles et loisirs – Hébergement et services de restauration – Autres services – Administration publique

²⁶⁹ Tiré de l'Institut de la statistique du Québec (2010). *Emploi par industries, selon les secteurs du SCIAN, Saguenay–Lac-Saint-Jean et ensemble du Québec, 2005 - 2009*. In Institut de la statistique du Québec. *Profils des régions et des MRC. Saguenay–Lac-Saint-Jean – 02. Travail et rémunération. Indicateurs du marché du travail*, [En ligne]. http://www.stat.gouv.qc.ca/regions/profils/profil02/societe/marche_trav/indicat/tra_industrie02.htm. Consulté le 24 août 2010.



Territoire	Valeur (M\$)	Proportion (%)
États-Unis	3 405,5	94,8
Union européenne	102,8	2,9
Japon	7,2	0,2
Autres	76,4	2,1
Total	3 591,9	100,0

Tableau 4.28 Valeur et proportion des marchandises exportées selon leur destination, Saguenay–Lac-Saint-Jean, 2007²⁷⁰

4.3.1.2.5 Les principales activités économiques

L'activité forestière

L'industrie forestière est un moteur économique important au Saguenay–Lac-Saint-Jean. En 2008, il s'est consommé plus de onze millions de m³ de bois dans les usines de transformation primaire du bois de la région, ce qui représente plus de 21 % de la consommation totale au Québec²⁷¹. Il s'agit toutefois d'une diminution de près de 23 % par rapport à 2003²⁷². Cette tendance à la baisse, observée également dans le reste de la province, est directement attribuable aux effets de la crise forestière dont les principales causes sont : le conflit du bois d'œuvre avec les États-Unis, l'augmentation du coût de l'énergie, l'appréciation de la valeur du dollar canadien, le ralentissement de l'économie américaine, l'accroissement de la concurrence internationale et enfin, l'évolution de la gestion du régime forestier québécois. Quant à la valeur de la production régionale, en 2000, elle se chiffrait à près de 2 milliards \$, soit environ 10 % de la valeur de la production pour l'ensemble du Québec²⁷³. La majorité des produits forestiers sont exportés à l'extérieur du pays. En 1997, la valeur de ces exportations représentait 22 % des expéditions manufacturières du Saguenay–Lac-Saint-Jean²⁷⁴.

En 2002, l'industrie forestière générait environ 13 000 emplois au Saguenay–Lac-Saint-Jean, ce qui représente 10,1 % des emplois forestiers de la province. Cette main-d'œuvre est associée principalement aux activités en forêt et aux entreprises de la première transformation du bois. Plus spécifiquement, la foresterie, l'exploitation forestière et les activités de soutien procurent de l'emploi à environ 5 000 individus. Les 8 000 autres emplois sont associés aux pâtes et papiers ainsi qu'à la fabrication de produits en bois (sciages, placages, portes et fenêtres, panneaux, etc.). Le niveau d'emploi du secteur forestier dans la région est très sensible à la conjoncture économique en raison de son manque de diversification et de sa dépendance au contexte international. Une plus grande diversification des activités de production dans les domaines de la deuxième et de la troisième transformation du bois pourrait toutefois contribuer à stabiliser, voire améliorer la situation à ce chapitre.

270 Tiré de l'Institut de la statistique du Québec (2010). *Valeur des marchandises exportées selon la destination mondiale, par région administrative, Québec, 2003-2007*. In Institut de la statistique du Québec. *Statistiques. Par domaine. Commerce extérieur. Exportation mondiale par région. Régions administratives*, [En ligne]. http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/econm_finnc/comrc_exter/export_mondiale/va_exp_destination.htm. Consulté le 24 août 2010.

271 Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2010). *Ressources et industries forestières – Portrait statistique (édition 2010)*. Direction du développement de l'industrie des produits forestiers. Québec : Gouvernement du Québec. 498 p.

272 Ibid.

273 Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2006). *Portrait territorial Saguenay–Lac-Saint-Jean*. Direction générale du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Québec : Gouvernement du Québec, 82 p.

274 Ibid.

En juillet 2010, on répertoriait au Saguenay–Lac-Saint-Jean 24 usines de sciage qui détenaient des contrats d'aménagement et d'approvisionnement forestier (CAAF) valides avec le MRNF. En septembre 2010, les attributions de bois relatives aux permis d'intervention en forêt publique s'élevaient à 5 814 600 m³ d'essences résineuses (groupe SEPM), 495 500 m³ de feuillus durs, 463 800 m³ de peupliers et à 100 000 m³ de bouleau blanc²⁷⁵. Ces volumes octroyés dans la région correspondent à près de 26 % des attributions sur l'ensemble du territoire public québécois²⁷⁶.

D'autres usines de transformation du bois sont présentes sur le territoire régional. En juillet 2010, le Saguenay–Lac-Saint-Jean comptait six usines de pâtes et papiers, trois usines de cogénération, une usine de panneaux agglomérés et plus d'une centaine d'usines de deuxième et troisième transformation du bois.

Certains travaux sylvicoles commerciaux et non commerciaux réalisés par les entreprises de la région sont financés par l'État, et ce, à même les redevances forestières versées par les détenteurs de CAAF pour les volumes de bois récoltés en forêt publique (tableau 4.29). En consultant le tableau 4.29, on remarque les effets directs de la crise forestière qui se sont traduits par une baisse marquée (44 %) du montant des redevances en droits de coupe entre 2007-2008 et 2009-2010.

Exercice	Redevances forestières (M\$)	Crédits sylvicoles (M\$) ^{277, 278}			
		PMVRMF ²⁷⁹	Travaux sylvicoles réguliers	Plans spéciaux	Total
2007-2008	58,0	0,8	31,5	6,9	39,2
2008-2009	45,8	0,6	33,3	14,6	48,5
2009-2010	32,4	0,7	29,2	15,7	45,6

Tableau 4.29 Redevances forestières et crédits sylvicoles, 2008-2009 et 2009-2010²⁸⁰⁻²⁸¹

²⁷⁵ Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2010). Répertoire des bénéficiaires de droits forestiers sur les terres du domaine de l'État (version du 30 septembre 2010). Direction de la gestion des stocks ligneux. Québec : Gouvernement du Québec, 61 p.

²⁷⁶ Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2010). Ressources et industries forestières – portrait statistique édition 2010. Direction du développement de l'industrie des produits forestiers. Québec : Gouvernement du Québec, 498 p.

²⁷⁷ Note : En 2008 et 2009, compte tenu de la conjoncture forestière, les montants en crédits sylvicoles ont surpassé ceux des redevances des droits de coupe. Ces crédits en excédent ont été remboursés autrement que sur la base des droits de coupe annuels.

²⁷⁸ Note : Les données sur les crédits sylvicoles sont préliminaires compte tenu qu'elles devront faire l'objet d'une conciliation dans le cadre de l'approbation des rapports annuels d'intervention forestière (RAIF).

²⁷⁹ Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier

²⁸⁰ Ibid.

²⁸¹ Morissette, T. Ingénieur forestier, Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), Direction des affaires régionales du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Communication personnelle. 5 novembre 2010.



L'agriculture

Le secteur agricole englobe les secteurs de la production agricole, la transformation des produits agricoles en aliments et boissons, le commerce de gros et de détail des produits alimentaires ainsi que l'industrie de la restauration. Parmi les faits saillants, on note que :

- En 2009, l'économie rattachée au secteur agricole a généré un chiffre d'affaires avoisinant 480 M\$, ce qui représente environ 5,5 % du PIB régional. Les emplois reliés à ce secteur d'activité sont au nombre de 15 900, ce qui représente 11,4 % de tous les emplois de la région²⁸².
- Le secteur de la transformation a représenté un chiffre d'affaires de 100 M\$²⁸³.
- La production agricole, à elle seule, a généré des ventes à la ferme de 270,7 M\$²⁸⁴.

Les ventes de la production agricole régionale ont été réalisées par les 1 218 exploitations agricoles enregistrées au MAPAQ. Les principales productions, par ordre d'importance des ventes, sont : le lait, l'horticulture, la production de céréales et de protéagineux et la production bovine (tableau 4.30). Les superficies des terres en culture représentent approximativement 132 300 ha.

²⁸² Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries, de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) (2009). *L'agriculture au Saguenay-Lac-Saint-Jean 2009*. Direction régionale du Ministère de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Québec : Gouvernement du Québec, 2 p.

²⁸³ *Ibid.*

²⁸⁴ Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries, de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) (2010). *Bilan des réalisations de la Direction régionale du Saguenay-Lac-Saint-Jean 2009-2010*. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Direction régionale du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Québec : Gouvernement du Québec, 21 p.

Production agricole	Nombre d'entreprises		Revenus agricoles (M\$) ²⁸⁶	Production ou inventaire
	spécialisées ²⁸⁵	déclarantes		
Lait	368	375	110,1	20 353 vaches laitières 15 242 kg/jr quota (incluant marge de 3 %)
Bœuf - veaux d'embouche	171	194	11,6	10 242 vaches de type boucherie
Bouvillons	-	134	9,0	3 604 bouvillons semi-finis et 2 289 bouvillons finis
Veaux lourds	-	7	1,3	1 628 veaux lourds grain
Vaches réformées et veaux légers	-	375	5,2	6 258 animaux laitiers réformés et 10 209 veaux légers
Volaille-œufs de consommation	3	26	4,6	130 831 poules pondeuses
Chair de volaille	4	6	5,7	4,5 millions kg viande poulet
Autre volaille	2	12	0,1	
Porc	6	12	6,5	2 245 truies et 48 062 porcs engraisés
Mouton et agneau	40	50	2,6	9 504 brebis
Apiculture	6	11	0,9	2 839 colonies
Aquiculture	2	2	0,2	
Grand gibier	18	27	0,7	160 femelles bison, 931 femelles cervidés et 17 laies
Chèvre	3	22	0,3	171 chèvres lait 118 chèvres bouc 48 chèvres Angoras
Chevaux	16	142	0,4	856 têtes
Culture en serre	29	43	8,8	48 075 m ² plants forestiers 39 321 m ² légumes 58 592 m ² plants ornementaux
Bleuet (bleuetière)	238	291	34,8	23 570 ha (récolte de 17,4 millions kg -moyenne 2004 à 2008, sans 2006)
Bleuet (forêt)	-	-	11,1	5 millions kg (moyenne 2004 à 2008, sans 2006)
Pomme de terre	28	44	15,5	2 866 ha
Autres légumes	21	41	7,0	491 ha
Autres fruits	29	43	1,0	170 ha 48 ha fraise 34 ha framboise 24 ha canneberge et 64 ha autres
Ornementale (gazon, etc.)	13	17	2,9	383 ha dont 333 en gazon
Céréale et protéagineux	147	675	25,3	44 738 ha
Fourrage et pâturage	56	758	3,1	48 695 ha fourrage et 13 038 ha pâturage
Autres	18	-	2,0	acériculture, bois, autres
Entreprises agricoles enregistrées au MAPAQ	1 218	-	270,7	

Tableau 4.30 Nombre d'entreprises agricoles, revenus et niveau de production, par catégorie de production au Saguenay–Lac-Saint-Jean, en 2009 ²⁸⁷

²⁸⁵ Principale source de ventes agricoles (ventes brutes).

²⁸⁶ Estimation à partir des inventaires et des prix sur le marché incluant toutes compensations gouvernementales.

²⁸⁷ Adapté de Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries, de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) (2009). *L'agriculture au Saguenay–Lac-Saint-Jean. Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles de l'année 2007 ou La Financière agricole du Québec*. [En ligne] <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/Fr/Regions/saguenaylacsaintjean/VraiProfil/productionagricole/>. Consulté le 31 août 2010.



Les emplois directs rattachés aux entreprises agricoles de la région s'élevaient à 1 803 en 2005 et la majorité d'entre eux (près de 73 %) étaient en lien avec la production laitière et l'horticulture (tableau 4.31).

Type de production	Nombre d'emplois
Laitière	793
Horticole	521
Pomme de terre	91
Bleuetière	116
Cultures de plein champ	150
Cultures abritées	164
Bovine (veau lourd, vache-veau et bouvillon)	167
Grandes cultures	192
Avicole	19
Ovine	43
Porcine	31
Autres	37
Total	1 803

Tableau 4.31 Répartition des emplois du secteur de la production agricole au Saguenay–Lac-Saint-Jean en 2005 ²⁸⁸

La production laitière est la plus importante de la région en termes de recettes agricoles. On observe cependant une tendance à la diminution du nombre de fermes laitières ainsi que du volume de quota à l'échelle de la région. Entre 1997 et 2005, le nombre d'exploitations a diminué de 194, soit une baisse de 32,8 % du total. Quant au quota détenu, il a diminué de 1,8 % pendant la même période^{289_290}.

À l'opposé de la production laitière, l'horticulture semble être un secteur d'activité en pleine expansion. La croissance dans ce secteur s'explique en grande partie par l'augmentation des superficies aménagées en bleuetière (augmentation d'environ 680 ha entre 1997 et 2002) et surtout, par l'amélioration du rendement de ces territoires (de 802 kg/ha en 1997 à 1 502 kg/ha en 2007)²⁹¹. Les superficies en culture de bleuet nain de la région représentent d'ailleurs 89 % des superficies québécoises exploitées à cette fin. Il faut toutefois spécifier que la récolte est partagée entre les bleuetières aménagées (31 751 000 kg en 2009, soit 80 % de la récolte totale) et la récolte en forêt (20 % de la récolte totale)²⁹².

²⁸⁸ Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries, de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) (2007). *Profil 2005 de la production agricole du Saguenay–Lac-Saint-Jean*. Direction régionale du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Québec : Gouvernement du Québec, 102 p.

²⁸⁹ Comité régional ACCORD Saguenay–Lac-Saint-Jean (2007). *Créneau d'excellence de l'agriculture nordique*. 92 p.

²⁹⁰ Groupe Performance Stratégique Inc. (2007). *La production et la transformation laitière dans la MRC de Maria-Chapdelaine*. 8 p.

²⁹¹ Deloitte. *Plan stratégique de l'agroalimentaire au Saguenay–Lac-Saint-Jean - Table Agroalimentaire du Saguenay–Lac-Saint-Jean*. 70 p.

²⁹² Comité régional ACCORD Saguenay–Lac-Saint-Jean (2007). *Créneau d'excellence de l'agriculture nordique. Stratégie de développement*. 92 p.

Les revenus de la production de bleuets peuvent fluctuer de façon importante d'une année à l'autre en raison de la sensibilité de la culture aux conditions météorologiques et selon le marché. Les revenus ont été de 34,8 M\$ en moyenne entre 2004 et 2008 (tableau 4.30 en page 109) et de 25,8 M\$ en 2009²⁹³. En termes de revenus, cette production demeure tout de même la deuxième en importance dans la région après la production laitière et elle représente 95 % de la valeur de la production de bleuets de la province, 40 % de celle du Canada et 25 % de la production mondiale.

Parmi les autres facteurs qui influencent le développement et l'aménagement du territoire agricole, il faut porter une attention particulière à la valeur de la terre. Cette valeur peut en effet influencer les décisions d'affaires des producteurs agricoles. Il faut rappeler que le territoire agricole régional se subdivise comme suit : superficies hors production (39 %), production de fourrage (23 %), culture de céréales et grains autres que le maïs et le soya (20 %) et autres utilisations (18 %). Pour les terres en culture uniquement, la valeur est passée de près de 4 000 \$/ha en 2008 à environ 5 000 \$/ha en 2009. Cette tendance à la hausse de la valeur des terres agricoles est observée à la grandeur du Québec²⁹⁴.

En 2005, la région comptait 1 420 emplois directs dans le secteur de la transformation alimentaire. Le niveau d'emploi dans ce secteur est en augmentation depuis plusieurs années. Les entreprises de transformation sont majoritairement de petite envergure et emploient généralement 20 personnes ou moins²⁹⁵.

Les activités reliées au secteur énergétique

L'activité économique dominante reliée au secteur énergétique dans la région est la production hydroélectrique, laquelle est majoritairement d'origine privée (papetières et alumineries). Considérée statistiquement comme une production de services publics, l'hydroélectricité représente entre 5 % et 6 % de l'activité économique régionale²⁹⁶. La puissance hydroélectrique installée au Saguenay–Lac-Saint-Jean totalise près de 3 560 MW, soit environ 8 % du parc de production hydroélectrique disponible au Québec. Rio Tinto Alcan, le plus important producteur privé d'électricité de la province, possède dans la région un complexe de 6 grandes centrales hydroélectriques d'une puissance de 2 941 MW. Les autres centrales en service sur le territoire appartiennent à Hydro-Québec (385 MW), AbitibiBowater (176 MW) et quelques entreprises privées et publiques (57,5 MW).

²⁹³ Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries, de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) (2009, 4 novembre). *Statistiques de production du bleuets au Québec (actualisé par Pascal Lavaute, agronome). Données non publiées.* 1 p.

²⁹⁴ Groupe Agéco – Financière Agricole du Québec (2010). *Valeur des terres agricoles dans les régions du Québec.* 8 p.

²⁹⁵ Daniel Arbour & Associés (DAA) (2007). *Portrait socio-économique de Saguenay.* CLD de la Ville de Saguenay et Promotion Saguenay. 45 p.

²⁹⁶ Institut de la statistique du Québec (ISQ) (2008). *Analyse des structures économiques des 17 régions administratives québécoises en 2005. Cahier technique et méthodologique.* Québec : Gouvernement du Québec, 135 p.



La gestion du réseau hydroélectrique, la gestion hydraulique et l'entretien des ouvrages détenus par Rio Tinto Alcan représentaient 640 emplois directs en 2007²⁹⁷. L'énergie ainsi produite par les installations de la compagnie alimente ses usines de transformation de l'aluminium qui procurent plusieurs centaines d'emplois additionnels dans la région. Soulignons que l'industrie de l'aluminium primaire au Saguenay–Lac-Saint-Jean assure 3,3 % de la production mondiale, 35 % de la production canadienne (976 000 tonnes métriques) et représente plus de 7 000 emplois²⁹⁸.

L'aménagement de la Centrale Péribonka d'Hydro-Québec, qui s'est échelonné de 2004 à 2008, a amené des investissements globaux de 1,3 milliard \$ et des retombées économiques régionales directes de 557 M\$²⁹⁹. Le chantier a nécessité la présence hebdomadaire moyenne de plus de 700 travailleurs, dont 80 % provenaient du Saguenay–Lac-Saint-Jean³⁰⁰.

Par ailleurs, il est prévu que la région retirera des bénéfices sous forme de retombées économiques (achats de biens et services) de la réalisation du projet hydroélectrique de la Romaine, situé sur la Côte-Nord, dont les coûts globaux sont évalués à 6,5 G\$³⁰¹.

Dans le secteur des produits pétroliers, les activités en région se limitent à la distribution des divers combustibles sur le marché. Ce secteur employait environ une centaine de personnes durant la période 2004-2006³⁰².

Le tourisme

L'industrie touristique est un maillon important de l'économie régionale. En 2009, le Saguenay–Lac-Saint-Jean comptait 1 226 entreprises associées au tourisme qui procuraient de l'emploi à 4 200 personnes.

En 2008, la région a enregistré 953 000 visites, ce qui la place au 10^e rang des 22 régions touristiques du Québec (tableau 4.32). L'achalandage régional a représenté 3,4 % des visites enregistrées au Québec et les retombées économiques directes et indirectes engendrées par ces visites ont totalisé 184 M\$.

La durée des séjours est de 3,0 jours en moyenne et les dépenses qui leur sont associées sont évaluées à environ 193 \$. La durée moyenne des séjours est comparable au reste de la province (3,1 jours), mais les dépenses moyennes y seraient inférieures de 27 % (265 \$ pour la moyenne du Québec) (tableau 4.32).

297 Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2010). *Plan d'affectation du territoire public du Saguenay–Lac-Saint-Jean – Proposition pour consultation (avril 2010)*. Direction des affaires régionales et du soutien aux opérations Énergie, Mines et Territoire. Québec : Gouvernement du Québec, 762 p.

298 Vallée de l'aluminium (2010). *Vallée de l'aluminium – Un nid pour l'éclosion de grands projets*. In Vallée de l'aluminium. Accueil, [En ligne]. <http://www.valuminium.ca/index.php?id=8&lang=fr>. Consulté le 29 septembre 2010.

299 Cyberpresse.ca (2009, 16 avril). *Péribonka IV : 557 M\$ en retombées pour les entreprises d'ici*. In Cyberpresse.ca. *Le Quotidien. Le Quotidien du jour*, [En ligne]. <http://www.cyberpresse.ca/le-quotidien/le-quotidien-du-jour/200904/16/01-847091-peribonka-iv-557-m-en-retombees-pour-les-entreprises-dici.php>. Consulté le 24 octobre 2010.

300 Hydro-Québec Équipement (2008). *Hydro-Québec inaugure l'aménagement hydroélectrique de la Péribonka*. In Hydro-Québec. *Aménagement hydroélectrique de la Péribonka. À signaler*. Archives. Communiqué de presse, [En ligne]. http://www.hydroquebec.com/4d_includes/surveiller/PcFR2007-180.htm. Consulté le 29 septembre 2010.

301 Desjardins études économiques (2008). *Région administrative du Saguenay–Lac-Saint-Jean – Survol de la situation économique*. Vol. 6 Région 2, 16 p.

302 Arsenault, C. (2007). *Perspectives sectorielles 2007-2009 (Saguenay–Lac-Saint-Jean)*. Service Canada. 24 p.

Territoire	Volume (en visites-régions)		Dépenses		Dépenses moyenne par séjour	Durée moyenne du séjour
	k	%	M\$	%	\$	Nbre jours
Saguenay–Lac-Saint-Jean	953	3,4	184	2,8	193	3,0
Ensemble du Québec	28 306	100,0	6 868	100,0	265	3,1

 Tableau 4.32 Volume et dépenses des touristes, Saguenay–Lac-Saint-Jean et ensemble du Québec, 2008 ³⁰³

L'origine des visiteurs qui fréquentent le Saguenay–Lac-Saint-Jean serait en très grande partie québécoise. En effet, plus de 88 % du volume touristique total proviendrait du Québec, 2,7 % des autres provinces canadiennes, 1,1 % des États-Unis et le pourcentage résiduel (7,8 %) serait partagé entre plusieurs autres pays³⁰⁴.

L'hébergement touristique dans la région se caractérise par un taux d'occupation, un prix quotidien et un revenu par unité disponibles inférieurs à la moyenne provinciale (tableau 4.33).

Territoire	Unités disponibles	Unités occupées	Taux d'occupation moyen	Prix quotidien moyen	Revenu moyen par unité disponible
	n		%	\$	\$
Saguenay–Lac-Saint-Jean	2 857	979	34,2	84,90	29,60
Ensemble du Québec	77 036	37 312	48,4	115,80	56,40

 Tableau 4.33 Caractéristiques de l'hébergement, Saguenay–Lac-Saint-Jean et ensemble du Québec, 2009 ³⁰⁵

³⁰³ Ministère du Tourisme (2010). *Le tourisme en chiffres – Édition 2010*. In *Tourisme Québec. Publication. Performance et prévisions touristiques. Le tourisme en chiffres. Le tourisme en chiffres – Édition 2010*, [En ligne]. <http://www.tourisme.gouv.qc.ca/publications/media/document/etudes-statistiques/Tourisme-chiffres2010.pdf>. Consulté le 25 août 2010.

³⁰⁴ *Ibid*

³⁰⁵ *Ibid*.



L'activité minière

Il y a relativement peu d'activité minière au Saguenay–Lac-Saint-Jean. La seule mine en exploitation sur le territoire est la mine Niobec de Saint-Honoré, appartenant à Iamgold Corporation inc., qui constitue l'un des plus importants gisements de niobium au monde. La mine produit tout près de 4 000 t de niobium par année, soit entre 7 et 8 % de la production mondiale, et engage plus de 260 employés³⁰⁶. Le marbre calcitique (à proximité de Dolbeau-Mistassini), la pierre architecturale (principalement le granit), la pierre industrielle, le sable, le gravier et la tourbe sont les autres produits miniers exploités dans la région³⁰⁷. En 2003, en excluant l'extraction du sable et du gravier, la région comptait près d'une quarantaine d'exploitants miniers. En 2002, la valeur des expéditions totalisait 92,8 M\$, soit 2,5 % des exportations minières de la province³⁰⁸. Les secteurs de l'extraction et de la transformation minière procuraient des emplois à plus de 600 personnes en 2005³⁰⁹.

Les dépenses en travaux d'exploration dans la région ont connu une augmentation importante depuis le début des années 2000. En effet, elles sont passées de 1,09 M\$ en 2003 à 7,69 M\$ en 2008, soit une hausse de plus de 605 %³¹⁰⁻³¹¹. Les travaux d'exploration de l'année 2009 ont été réalisés en grande partie dans les secteurs suivants : au nord du réservoir Pipmuacan – lac à Paul (phosphore), au nord de Girardville (tantale et niobium), à environ une cinquantaine de kilomètres à l'ouest du lac Péribonka (or), de part et d'autre de la route 167 à la limite ouest de la région (or et uranium), à l'extrémité nord de la région – monts Otish (uranium et or) et enfin, à proximité de la mine Niobec (terres rares)³¹².

4.3.2. Premières Nations

4.3.2.1. Première Nation de Mashteuiatsh

La réserve de Mashteuiatsh, d'une superficie de 1 522 ha, est établie sur la rive ouest du lac Saint-Jean, à 6 km de la ville de Roberval. Les principales langues parlées dans cette communauté sont le français et le nehlueun (langue innue)³¹³. Toutefois, le nehlueun est parlé par seulement 15 % de la population comparativement à 80 % pour l'ensemble de la nation innue³¹⁴. Certaines personnes parlent aussi en atikamekw, en cri et en anglais puisque des membres d'autres nations y habitent.

306 Niobec mine (2009). NI 43-101 Technical Report for Niobec Mine, Québec, Canada, February 2009. In Iamgold. Niobec Niobium Mine. Québec, [En ligne]. http://www.iamgold.com/Theme/IAmGold/files/operations/43-101%20Technical%20Report%20Niobec,%20February18_2009.pdf. Consulté le 25 août 2010.

307 Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2006). *Portrait territorial Saguenay–Lac-Saint-Jean*. Direction générale du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Québec : Gouvernement du Québec, 82 p.

308 Ibid.

309 Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) du Saguenay–Lac-Saint-Jean (2010). *Portrait de la ressource minérale du Saguenay–Lac-Saint-Jean*. 144 p. + annexes.

310 Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2006). *Portrait territorial Saguenay–Lac-Saint-Jean*. Direction générale du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Québec : Gouvernement du Québec, 82 p.

311 Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2009). *Rapport sur les activités minières au Québec 2009*. Direction générale de Géologie Québec. Québec : Gouvernement du Québec, 88 p.

312 Ibid.

313 Ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada (MAINC) (2008). *Profil des communautés*. In Ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada. À propos d'AINC. Secteurs et régions. Région du Québec. Autochtones au Québec, [En ligne]. <http://www.ainc-inac.gc.ca/ai/scr/qc/aqc/prof/index-fra.asp>. Consulté le 22 septembre 2010.

314 Boivin, H. (2010). *Coordonnatrice aux Affaires extérieures, Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean (CDMLSJ)*. Communication personnelle. 17 septembre 2010.

4.3.2.1.1 Démographie

Selon le registre de la communauté de Mashteuiatsh, cette dernière comptait en décembre 2009 un total de 4 959 membres³¹⁵. Il s'agit de la communauté la plus peuplée de la nation innue du Québec composée de 11 000 membres répartis en neuf Premières Nations. La population non résidente est évaluée à 2 937 personnes, soit les deux tiers des membres de la communauté. La majorité de ces personnes habite dans les municipalités voisines et dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean. La population de Mashteuiatsh est plus jeune, bien qu'elle rejoigne de plus en plus la population du Québec. L'âge médian est de 34 ans. Selon les données de Statistique Canada, en 2006, le nombre de personnes actives de 15 ans et plus (membres résidents) est estimé à 710 individus, ce qui représente un taux d'occupation de 55,3 % de la population totale de 15 ans et plus (1 280 individus)³¹⁶. De ce nombre, 83,8 % (595 personnes) occupaient un emploi et 16,2 % (115 personnes) bénéficiaient de l'assistance emploi³¹⁷. Le contexte économique de la communauté a évolué depuis, grâce aux ententes signées par le Conseil de bande, notamment avec Hydro-Québec, pour le projet d'aménagement hydroélectrique de la rivière Péribonka. La Société de Développement Économique Innu (SDEI) a évalué à un peu plus de 1 000 les emplois occupés au sein des organisations publiques et privées de Mashteuiatsh durant cette période. Le tableau 4.34 présente le portrait qui prévalait en 2007.

³¹⁵ Simard, G. (2010). Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean. Communication personnelle. 18 janvier 2010.

³¹⁶ Statistique Canada (2010). Profils des communautés tirés de 2006. In Statistique Canada. Données du recensement les plus récentes, [En ligne]. <http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2006/dp-pd/prof/92-591/index.cfm?Lang=F>. Consulté le 22 septembre 2010.

³¹⁷ Ibid.



Secteur économique	Nombre d'entreprises	Emplois en personnes-année		
		Total	Autochtones (%)	Non-autochtones (%)
Primaire				
Agriculture, foresterie, pêche, chasse	11	106,0	46,7	53,3
Secondaire				
Services publics	2	6,0	100,0	0,0
Construction	10	92,0	51,6	48,4
Fabrication	6	38,0	36,8	63,2
Tertiaire				
Commerce en gros	1	1,0	0,0	100,0
Commerce de détail	11	46,5	66,7	33,3
Transport et entreposage	12	72,0	63,2	36,8
Industrie de l'information et industrie culturelle	2	5,0	100,0	0,0
Finance et assurances	1	12,0	70,8	29,2
Services professionnels, scientifiques et techniques	6	16,0	65,5	34,4
Services administratifs, de soutien, de gestion des déchets et d'assainissement	4	10,0	95,0	5,0
Services immobiliers et services de location et de location à bail	2	1,5	100,0	0,0
Soins de santé et assistance sociale	7	55,5	73,0	27,0
Arts, spectacle et loisirs	6	19,5	87,2	12,8
Hébergement et restauration	12	34,0	70,6	29,4
Autres services, sauf les administrations publiques	7	24,5	71,4	28,6
Administrations publiques	6	437,0	74,9	25,1
Total	106	976,5	67,1	32,9

Tableau 4.34 Distribution des entreprises ayant leur siège social à Mashteuiatsh en 2007 par secteur économique et appartenance autochtone du personnel ³¹⁸

³¹⁸ Inspiré de Groupe Performance Stratégique (2007). *L'impact économique de la communauté d'affaires de Mashteuiatsh*. 21 p.

4.3.2.1.2 Infrastructures et services communautaires et institutionnels

Le Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean (CDMLSJ) constitue l'entité politique et administrative de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh. Le Conseil de bande est élu au suffrage universel en vertu du dernier code électoral voté et révisé en 2009. Il est composé d'un chef et de six conseillers élus aux quatre ans. L'organisation politique et administrative se situe à mi-chemin entre un gouvernement et une municipalité. Le Conseil gère les programmes et services suivants: la santé et les services sociaux, l'éducation et la main-d'œuvre, les travaux publics et l'habitation, la sécurité publique, les loisirs, le patrimoine, la culture et le territoire. Le budget annuel est de 32 M\$.

La communauté de Mashteuiatsh dispose de services et d'infrastructures publics. Le CDMLSJ dispose d'un corps de police depuis 1997 et d'un service de sécurité publique responsable du service d'incendies. Une dizaine de policiers et une vingtaine de pompiers volontaires assurent la sécurité de la population. Le financement de ce service provient d'une entente avec les gouvernements du Canada et du Québec³¹⁹. De plus, un service d'agents territoriaux effectue la prévention en regard des activités de prélèvements fauniques et veille à la sécurité des familles qui se trouvent en territoire éloigné. Les services de santé sont gérés par la communauté, en vertu d'une entente de transfert avec Santé Canada. Ils sont fournis par des professionnels (médecin, psychologue et infirmière) rattachés au Centre de santé, construit en 2002. Sont annexés au Centre, les infrastructures de loisirs (aréna, gymnase) et deux écoles. Ces dernières permettent d'accueillir les élèves jusqu'au 3^e secondaire. Les 4^e et 5^e secondaires se font aux écoles de Roberval, Saint-Félicien, Dolbeau-Mistassini et Métabetchouan–Lac-à-la-Croix. Le CDMLSJ dispose d'environ 600 appartements et d'équipements collectifs tels que : bibliothèque, centre socio-sportif, maison des jeunes, salle communautaire, maison communautaire, centre des services sociaux et café jeunesse³²⁰. La radio communautaire CHUK FM, gérée par la Corporation Médiatique Teuehikan, assume un rôle culturel en diffusant, entre autres, des émissions dans la langue ilnue.

4.3.2.1.3 Structure économique et marché du travail

Les principales activités économiques à Mashteuiatsh sont les suivantes : art et artisanat, commerces et services, construction, industrie du bois, tourisme et administration publique. Le CDMLSJ, la Société en commandite Développement Pekuakami Innuatsh (DPI) et la SDEI constituent les trois principales organisations de développement économique de la communauté. Le CDMLSJ est l'entité politique qui protège les droits des Pekuakamiulnuatsh et il travaille à la conclusion d'ententes qui favoriseront les retombées économiques pour la communauté de Mashteuiatsh. Dans l'optique de maximiser les retombées économiques, le CDMLSJ et Hydro-Québec ont convenu d'un partenariat.

³¹⁹ Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean (CDMLSJ) (2010). *Sécurité publique*. In Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean. *Structure politique et administrative*, [En ligne]. http://www.mashteuiatsh.ca/pol_sec_pub.php. Consulté le 22 septembre 2010.

³²⁰ Ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada (MAINC) (2008). *Profil des communautés*. In Ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada. *À propos d'AINC. Secteurs et régions. Région du Québec. Autochtones au Québec*, [En ligne]. <http://www.ainc-inac.gc.ca/ai/scr/qc/aqc/prof/index-fra.asp>. Consulté le 22 septembre 2010.



La dernière entente, appelée Maniukapatakan³²¹ (portage de la rivière Serpent), a été signée entre les parties en 2003 et elle s'est concrétisée par la création de la société en commandite DPI, qui a agi comme entrepreneur général chargé d'exécuter les contrats. Cet entrepreneur a travaillé avec les entreprises pour optimiser le nombre d'emplois créés pour les autochtones. Depuis 2003, la communauté de Mashteuiatsh a bénéficié de création d'emplois dans le cadre du projet de dérivation partielle de la rivière Manouane et du projet de construction de la centrale Péribonka. De 2003 à 2008, l'entente Maniukapatakan a permis de créer, au sein de DPI, 137 emplois, dont 58 sont occupés par des autochtones. De plus, la communauté a bénéficié de plus de 110 M\$ en contrats, soit 30 M\$ de plus que prévu à l'entente³²². Ces contrats ont aussi généré des créations d'emplois additionnels au sein des entreprises de la communauté. La SDEI a été créée en 2001 par les gens d'affaires de la communauté. La Société a pour mission de développer une offre de services de qualité répondant aux besoins des individus et de la communauté d'affaires (support au démarrage et au développement des entreprises). Elle met de l'avant des alternatives pouvant favoriser l'accès au financement pour les entrepreneurs afin de créer un développement économique durable³²³. Selon les résultats de deux études commandées par la SDEI entre 2004 et 2007 sur les impacts économiques de Mashteuiatsh dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, les secteurs d'activités économiques sont diversifiés pour cette communauté autochtone. Les études effectuées par Jacques Choquette Communication inc. et par le Groupe Performance Stratégique démontrent qu'au cours des deux dernières décennies, l'économie de Mashteuiatsh s'est accrue^{324,325}. En 1991, environ 53 entreprises étaient en activité à Mashteuiatsh et elles généraient plus de 450 emplois, dont environ 300 étaient rattachés au Conseil de bande. En 2007, 106 entreprises étaient en activité, ce qui correspond à un facteur de croissance de 100 % en 16 ans. Selon le Groupe Performance Stratégique, des 106 entreprises répertoriées en 2007, 10,4 % opéraient dans le secteur primaire, 17,0 % dans le secteur secondaire et 72,6 % dans le secteur tertiaire; et un nombre de 976,5 personnes-année étaient embauchées, dont les deux tiers étaient des autochtones (tableau 4.34). Reflétant la distribution des entreprises, la plus forte présence d'employés autochtones se compte dans le secteur tertiaire, alors qu'elle se répartit également dans les secteurs primaire et secondaire. Les catégories d'emploi où la proportion de main-d'œuvre autochtone est la moins élevée sont les suivantes : agriculture, foresterie, pêche et chasse, construction, commerce de détail et transport. La villégiature génère des revenus pour les commerçants et les propriétaires locaux. Un inventaire réalisé en 2008 par le Groupe Conseil Nutshimit montre qu'il y a environ 450 bâtiments et terrains de villégiature à Mashteuiatsh et 2 campings, la plage-camping Robertson et le camping de la Pointe. La population de Mashteuiatsh doublerait en période estivale³²⁶. Le CDMLSJ a négocié diverses ententes qui soutiennent l'économie locale, notamment avec AbitibiBowater, Hydro-Québec, le ministère des Transports du Québec et Rio Tinto Alcan. Le CDMLSJ est impliqué aussi, en tant que partenaire, dans les projets énergétiques de la Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean.

321 Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean (CDMLSJ) (2010). *Entente Maniukapatakan*. In *Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean. Grands dossiers. Projet Péribonka*, [En ligne]. http://www.mashteuiatsh.ca/pdf/dep_information.pdf. Consulté le 22 septembre 2010.

322 Développement Pieuakami Innuatsh (DPI) (2008). *Se réaliser dans le respect de la fierté*. *Bulletin semestriel* (8).

323 Société de Développement Économique Innu (SDEI) (2010). *Mission de la SDEI*. In *Société de Développement Économique Innu*, [En ligne]. http://www.sdei.ca/services_entreprises.php. Consulté le 22 septembre 2010.

324 Jacques Choquette Communications (2004). *La communauté de Mashteuiatsh, un impact économique grandissant*. *Société de Développement Économique Innu*. 25 p.

325 Groupe Performance Stratégique (2007). *L'impact économique de la communauté d'affaires de Mashteuiatsh*. 21 p.

326 Groupe Conseil Nutshimit (GCN) (2009). *Dérivation partielle de la rivière Manouane - Suivi environnemental 2008 - Utilisation du territoire par les communautés innues de Mashteuiatsh et de Betsiamites*. *Mashteuiatsh*. Présenté à Hydro-Québec, 55 p.

4.3.2.2. Première Nation d'Essipit

La réserve d'Essipit, d'une superficie de 86,6 ha, est située sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent, près de la baie des Escoumins, à 40 km au nord-est de Tadoussac. Elle se trouve dans la MRC La Haute-Côte-Nord qui fait partie de la région administrative de la Côte-Nord. Les habitants d'Essipit parlent le français et, certains, l'innu³²⁷.

4.3.2.2.1 Démographie

Les statistiques recueillies auprès de l'administration du Conseil de la Première Nation des Innus Essipit (CPNIE) indiquent que la communauté d'Essipit comptait 429 membres en décembre 2009, soit une hausse de 42,4 % depuis le recensement de 2006³²⁸. Cette hausse est en grande partie attribuable à l'enregistrement des membres hors réserve, au nombre de 253 personnes. Des 429 membres, 176 habitent sur la réserve, soit 41 % des membres inscrits ou 70 % de la population totale (environ 250 personnes, incluant des habitants non statués ou membres d'une autre bande³²⁹). Au 31 décembre 2009, la population active de 15 ans et plus était de 113 personnes³³⁰.

4.3.2.2.2 Infrastructures et services communautaires et institutionnels

La communauté d'Essipit dispose de services et d'infrastructures publics. La sécurité publique est assurée par un corps policier autochtone reconnu en vertu d'une entente tripartite entre le CPNIE, le Canada et le Québec³³¹. La protection contre les incendies est, quant à elle, assurée par la municipalité des Escoumins. Le centre de santé offre des services similaires à ceux d'un CLSC³³². Le CPNIE dispose d'une centaine d'appartements et de plusieurs équipements collectifs. De plus, la communauté possède un centre administratif, un terrain de camping, des infrastructures d'hébergement (chalets et condos) et des pourvoiries. La communauté est également propriétaire de la Radio Essipit Haute-Côte-Nord.

327 Ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada (MAINC) (2008). *Profil des communautés*. In Ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada. À propos d'AINC. Secteurs et régions. Région du Québec. Autochtones au Québec, [En ligne]. <http://www.ainc-inac.gc.ca/ai/scr/qc/aqc/prof/index-fra.asp>. Consulté le 22 septembre 2010.

328 Roussel, D. (2010). *Coordonnatrice Commission locale de la Première Nation, membership, terres et habitation, Conseil de la Première Nation des Innus Essipit (CPNIE)*. Communication personnelle. 18 janvier 2010.

329 Moreau, J. (2010). *Biologiste éco-conseillère diplômée, Groupe Conseil Nutshimit (GCN)*. Communication personnelle. 18 janvier 2010.

330 Roussel, D. (2010). *Coordonnatrice Commission locale de la Première Nation, membership, terres et habitation, Conseil de la Première Nation des Innus Essipit (CPNIE)*. Communication personnelle. 18 janvier 2010.

331 Ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada (MAINC) (2008). *Profil des communautés*. In Ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada. À propos d'AINC. Secteurs et régions. Région du Québec. Autochtones au Québec, [En ligne]. <http://www.ainc-inac.gc.ca/ai/scr/qc/aqc/prof/index-fra.asp>. Consulté le 22 septembre 2010.

332 Conseil de la Première Nation des Innus Essipit (CPNIE) (2009). *Essipit, rapport annuel 2008-2009*. 94 p.



4.3.2.2.3

Structure économique et marché du travail

Les principales activités économiques de la communauté sont centrées dans les secteurs suivants : pêche commerciale, transformation des produits marins, tourisme et hébergement, pourvoirie, construction, foresterie et artisanat³³³. Cinq entreprises privées sont présentes à Essipit (construction, électricité, foresterie, services de garde et d'esthétique). Le tableau 4.35 montre la liste des entreprises communautaires ainsi que les statistiques d'emplois s'y rattachant. Treize de ces entreprises sont basées à l'extérieur d'Essipit. De ce nombre, cinq sont issues d'un partenariat avec d'autres Premières Nations ou avec des partenaires non autochtones. Les entreprises communautaires fournissent 312 emplois, dont 42 % sont occupés par des autochtones. Ces statistiques d'emplois situent le CPNIE et ses entreprises au cinquième rang des employeurs de La Haute-Côte-Nord en termes de main-d'œuvre³³⁴. Plusieurs entreprises sont en activité sur une base saisonnière (pêche, pourvoirie et tourisme). Les injections de fonds par Essipit dans l'économie régionale sont évaluées à 3,4 M\$ par année. Les rapports annuels des deux dernières années du CPNIE montrent que les entreprises d'Essipit ont généré des revenus de plus de 7 M\$ annuellement. En considérant les revenus de la bande suite aux différentes ententes avec les gouvernements fédéral et provincial, l'activité économique d'Essipit se chiffre à un peu plus de 13 M\$ annuellement³³⁵.

³³³ Ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada (MAINC) (2008). *Profil des communautés*. In Ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada. *À propos d'AINC. Secteurs et régions. Région du Québec. Autochtones au Québec*, [En ligne]. <http://www.ainc-inac.gc.ca/ai/scr/qc/aqc/prof/index-fra.asp>. Consulté le 22 septembre 2010.

³³⁴ Conseil de la Première Nation des Innus Essipit (CPNIE) (2009). *Essipit, rapport annuel 2008-2009*. 94 p.

³³⁵ *Ibid.*

Nom de l'entreprise	Entreprise hors réserve (O/N)	Nombre d'employés				
		Total	Non autochtones		Autochtones	
			Nbre	%	Nbre	%
CPNIE³³⁶ – Administration et services publics						
CPNIE administration	N	16	8	50,0	8	50,0
Santé et services sociaux	N	7	3	42,8	4	57,1
Police Essipit	N	4	1	25,0	3	75,0
Éducation et culture	N	3	-	0,0	3	100,0
Services techniques et entretien	N	15	3	20,0	12	80,0
Développement économique et gestion des entreprises communautaires	N	3	2	66,7	1	33,3
Voirie Essipit	N	2	1	50,0	1	50,0
Entreprises (100 % à Essipit)						
Domaine du Lac des Cœurs inc.	O	8	5	62,5	3	37,5
Domaine sportif du Lac Loup inc.	O	2	1	50,0	1	50,0
2620-8272 Québec inc. (Club Claire enr.)	O	2	1	50,0	1	50,0
9079-5659 Québec inc. (Lacs à Jimmy)	O	4	3	75,0	1	25,0
Domaine du Lac Bernier inc.	O	1	-	0,0	1	100,0
Croisières Essipit inc.	O	14	8	57,1	6	42,9
9069-3680 Québec inc. (chalets Shipek)	O	-	-	-	-	-
Société de gestion PRP inc. (réservations)	N	12	8	66,7	4	33,3
Hébergement Essipit, S.E.C. (condos)	N	9	6	66,7	3	33,3
Camping Tadoussac inc.	O	15	15	100,0	-	-
Chalets de l'Anse-à-Jos et de l'Anse-à-Yves	N	-	-	-	-	-
Camping Le Tipi	N	1	-	-	1	100,0
Centre communautaire montagnais	N	4	2	50,0	2	50,0
Bar CCM	N	5	5	100,0	-	-
Salon de Quilles Essipit	N	2	-	-	2	100,0
Dépanneur montagnais Essipit	N	9	5	55,6	4	44,4
Artisanat Essipit - Boutique	N	2	1	50,0	1	50,0
Artisanat Essipit - Production	N	4	-	-	4	100,0
Pêches commerciales - Léo (bateau, pêche, crabe)	N	4	-	-	4	100,0
Radio Essipit Haute-Côte-Nord inc.	N	8	7	87,5	1	12,5

336 CPNIE : Conseil de la Première Nation des Innus Essipit



Nom de l'entreprise	Entreprise hors réserve (O/N)	Nombre d'employés				
		Total	Non autochtones		Autochtones	
			Nbre	%	Nbre	%
Entreprises (Essipit en partenariat)						
Groupe Namesh, S.E.C. (usine, poissonneries, restaurants)	0	35	35	100,0	-	-
Groupe UMEK, S.E.C. (usine, transformation, crabe)	0	75	15	20,0	60	80,0
Pêcheries Nikan, S.E.C. (bateau, pêche, crabe)	0	5	5	100,0	-	-
Granulco inc. (production granules)	0	15	15	100,0	-	-
Compagnie de navigation des Basques inc. (traversier)	0	26	26	100,0	-	-
Total		312	181	58,0	131	42,0

Tableau 4.35 Entreprises d'Essipit en 2009, leur nombre d'employés et l'appartenance autochtone du personnel ³³⁷

4.4. Occupation et utilisation du territoire

4.4.1. Communautés allochtones

4.4.1.1. Utilisation du territoire

4.4.1.1.1 Activités forestières

Au Saguenay–Lac-Saint-Jean, les terrains forestiers occupent 85 688 km², soit 88 % de tout le territoire compris dans la zone d'inventaire intensif du MRNF. La forêt publique représente tout près de 95 % (81 084 km²) de ce territoire forestier, alors que la forêt privée en couvre un peu plus de 5 % (4 605 km²)³³⁸.

Les terrains forestiers productifs (plus de 50 m³/ha) en zones accessibles (pente de 0 % à 40 %) couvrent 74 990 km², ce qui correspond à plus de 70 % du territoire forestier régional³³⁹. Les forêts de plus de 50 ans (41 ans et plus) comptent pour environ 67 % de ce total, celles de 30 ans (21 à 40 ans) 11 % et les strates en régénération (0 à 20 ans) 22 %. La mosaïque forestière est constituée de forêts résineuses, mélangées, en voie de régénération (type de couvert inconnu) et feuillues qui occupent respectivement 60 %, 20 %, 12 % et 8 % de la superficie forestière productive en terrains accessibles³⁴⁰.

³³⁷ Inspiré de Roussel, D. (2010). *Coordonnatrice Commission locale de la Première Nation, membership, terres et habitation, Conseil de la Première Nation des Innus Essipit (CPNIE). Communication personnelle. 18 janvier 2010.*

³³⁸ Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2010). *Ressources et industries forestières – Portrait statistique (édition 2010). Direction du développement de l'industrie des produits forestiers. Québec : Gouvernement du Québec. 498 p.*

³³⁹ *Ibid.*

³⁴⁰ *Ibid.*

« Les droits forestiers consentis réfèrent à différents documents légaux (contrats, ententes et conventions) qui donnent à leurs détenteurs, en vertu de la *Loi sur les forêts* ou d'un programme en vigueur, la possibilité de réaliser, selon certaines conditions, des activités d'aménagement forestier dans les forêts du domaine de l'État (unités d'aménagement et réserves forestières). La durée de l'entente, qui est variable selon le type de droit, peut s'étendre jusqu'à 25 ans. On trouve plusieurs catégories de signataires de droit, notamment les usines titulaires d'un permis de transformation du bois, les personnes morales (MRC, municipalités, organismes, etc.) et les particuliers. Dans tous les cas, les détenteurs sont tenus de respecter la possibilité forestière et le *Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État*. »³⁴¹

Forêt publique

L'unité d'aménagement forestier (UAF) est la principale unité territoriale de référence du domaine de l'État pour la gestion des ressources forestières. Ce nouveau découpage est effectif depuis le 1^{er} avril 2008 et remplace celui des aires communes. Les limites des UAF ont été établies en fonction de paramètres écologiques et de l'historique de l'aménagement forestier réalisé par les compagnies forestières. Au Saguenay–Lac-Saint-Jean, on dénombre sept UAF (022-51, 023-51, 023-52, 024-51, 024-52, 025-51 et 027-51) qui relèvent des unités de gestion de la région et cinq autres qui touchent à une partie du territoire public régional, mais dont la gestion incombe aux régions administratives voisines de la Mauricie (UAF 042-51 et 043-51), de la Côte-Nord (UAF 093-52 et 097-51) et de la Capitale-Nationale (UAF 033-51)³⁴².

Les quatre principaux types de droits consentis sur les UAF incluent : les contrats d'aménagement et d'approvisionnement forestier (CAAF), les contrats d'aménagement forestier (CtAF), les conventions d'aménagement forestier (CvAF) et les ententes d'attribution de la biomasse forestière (EABF). En date du 30 septembre 2010, le territoire forestier public du Saguenay–Lac-Saint-Jean comptait 21 bénéficiaires de CAAF, tous titulaires d'un permis d'usine de transformation du bois, 1 bénéficiaire de CtAF et 1 titulaire d'une EABF (tableau 4.36).

³⁴¹ Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2010). *Les droits consentis*. In Ministère des Ressources et de la Faune. *Gros plan sur les forêts. Les forêts. Aménagements des forêts. Planification forestière*, [En ligne]. <http://www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/amenagement/amenagement-planification-droits.jsp>. Consulté le 20 septembre 2010.

³⁴² Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2010). *Carte générale des unités d'aménagement forestier et limite nordique des attributions commerciales de bois*. In Ministère des Ressources et de la Faune. *Gros plan sur les forêts. Les forêts. Consultation du public et des partenaires. Délimitation des unités d'aménagement forestier et de la limite nord des attributions commerciales*, [En ligne]. http://www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/forets/consultation/generale_uaf.pdf. Consulté le 20 septembre 2010.



La signature d'une entente spécifique avec le gouvernement du Québec le 1^{er} avril 1997 permet au milieu régional de mettre en valeur certains lots intramunicipaux au moyen de conventions de gestion territoriale (CGT). D'ailleurs, lors de l'évaluation conjointe (MRNF-Région) du premier quinquennat, la gestion et la mise en valeur de ces territoires ont été conclues comme étant une réussite en tous points pour les raisons suivantes :

- Des territoires mieux caractérisés, mieux planifiés;
- Une gestion adaptée et une mise en valeur optimale et intégrée des territoires;
- Une génération importante d'activités économiques;
- Une dynamisation des communautés locales et régionales et une mobilisation des acteurs de développement;
- Une acquisition d'expertise au niveau de la gestion foncière et forestière; et
- Le développement d'un fort sentiment d'appartenance et d'appropriation collective de ces territoires.

En vue de favoriser le développement économique régional, le MRNF peut confier à toute personne ou organisme l'aménagement d'une réserve forestière, en terre publique exempte de CAAF ou de CtAF (ex. : TPI), par le biais d'une convention d'aménagement forestier (CvAF)³⁴³. Les bénéficiaires de ces conventions, généralement des MRC, des communautés autochtones ou des organismes régionaux de développement, doivent respecter les mêmes obligations que tous ceux qui détiennent un CAAF ou un CtAF.

En date du 30 juin 2010, le Saguenay–Lac-Saint-Jean comptait 28 titulaires de CvAF qui effectuaient des travaux forestiers en territoire public intramunicipal³⁴⁴.

³⁴³ Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2010). *La convention d'aménagement forestier (CvAF)*. In Ministère des Ressources et de la Faune. *Gros plan sur les forêts. Les forêts. Aménagement des forêts. Planification forestière. Droits consentis*, [En ligne]. <http://www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/amenagement/amenagement-planification-droits-cvaf.jsp>. Consulté le 20 septembre 2010.

³⁴⁴ Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2010). *Synthèse des conventions d'aménagement forestier (CvAF) selon la région*. In Ministère des Ressources et de la Faune. *Gros plan sur les forêts. Les forêts. Aménagement des forêts. Planification forestière. Droits consentis. La convention d'aménagement forestier (CvAF)*, [En ligne]. <http://www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/amenagement/CAAF-pdf/CvAF-PDF/caf02.pdf>. Consulté le 20 septembre 2010.

UAF	Mandataire de gestion	Droits consentis	Nbre de bénéf.	Volume attribué (m ³ /année) ³⁴⁵				
				SEPM ³⁴⁶	Autres résineux ³⁴⁷	Peu ³⁴⁸	Feuillus durs	Total
022-51 ³⁴⁹	Compagnie Abitibi-Consolidated du Canada (Roberval)	CAAF	9	379 200	-	103 700	112 000	594 900
		EABF	1	-	-	-	5 550	
		Total 022-51	10	379 200	-	103 700	112 000	600 450
023-51	Les Scieries du Lac Saint-Jean Inc.	CAAF	10	212 700	100	39 000	68 000	319 800
023-52	Produits forestiers Saguenay Inc. (Saint-Fulgence)	CAAF	10	774 800	-	74 600	134 000	983 400
024-51	Bowater Produits forestiers du Canada Inc. (Dolbeau-Mistassini) - Sciage	CAAF	6	722 000	-	30 200	39 000	791 200
024-52	Produits forestiers Arbec s.e.n.c (L'Ascension-de-Notre-Seigneur)	CAAF	5	717 600	-	24 100	18 000	759 700
025-51	Compagnie Abitibi-Consolidated du Canada (Roberval)	CAAF	12	2 037 700	-	130 800	136 500	2 305 000
		CtAF	1	50 000	-	-	-	50 000
		Total 025-51	13	2 087 700	-	130 800	136 500	2 355 000
027-51	Bowater Produits forestiers du Canada Inc. (Dolbeau-Mistassini) - Sciage	CAAF	7	920 600	-	61 400	88 000	1 070 000
Total CAAF			21	5 814 600	100	463 800	595 500	6 879 550
Total CtAF			1	50 000	-	-	-	50 000
Total EABF			1	-	-	-	-	5 550
Grand total			23	5 814 600	100	463 800	595 500	6 879 550

Tableau 4.36 Droits forestiers consentis et volumes de bois attribués par UAF sur les terres du domaine public de la région 02³⁵⁰

Forêt privée

Les Agences régionales de mise en valeur des forêts privées du Saguenay et du Lac-Saint-Jean sont les deux organismes qui gèrent les programmes d'aménagement en forêt privée. En avril 2002, le nombre de propriétaires de boisés de 4 ha et plus s'élevait à 2 400 au Saguenay et à 3 600 au Lac-Saint-Jean (tableau 4.37). Environ 40 % de ces propriétaires effectueraient des travaux d'aménagement forestier sur une base quinquennale.

³⁴⁵ Les volumes de bois des UAF qui chevauchent les régions administratives voisines n'ont pas été inclus dans ce calcul.

³⁴⁶ SEPM : sapin, épinettes, pin gris, mélèzes

³⁴⁷ Autres résineux : thuya, pin blanc, pin rouge, pruche

³⁴⁸ Peu. : peupliers

³⁴⁹ Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2010). *Détail des attributions par unité d'aménagement : UA 022-51 (28 juillet 2010)*. In Ministère des Ressources et de la Faune. *Gros plan sur les forêts. Les forêts*, [En ligne]. http://www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/amenagement/CAAF-pdf/territoire/022_51.pdf. Consulté le 20 septembre 2010.

³⁵⁰ Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2010). *Répertoire des bénéficiaires de droits forestiers sur les terres du domaine de l'État (version du 30 septembre 2010)*. Direction de la gestion des stocks ligneux. Québec : Gouvernement du Québec, 61 p.



Nom de l'agence	Territoire couvert	Superficie forestière productive (ha) ³⁵¹	Nombre de propriétaires ³⁵²
Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Saguenay	MRC du Fjord-du-Saguenay Ville de Saguenay	167 300	2 400
Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Lac-Saint-Jean	MRC de Maria-Chapdelaine MRC du Domaine-du-Roy MRC de Lac-Saint-Jean-Est	250 100	3 600
Total		471 400	6 000

Tableau 4.37 Agences régionales de mise en valeur des forêts privées du Saguenay–Lac-Saint-Jean³⁵³

Les deux principaux outils qui encadrent la gestion de la forêt privée sont le Plan d'aménagement forestier (PAF) du producteur réalisé par des conseillers forestiers accrédités de l'Agence et le Plan de protection et de mise en valeur des forêts privées (PPMV). Le PPMV, adapté au territoire du Saguenay–Lac-Saint-Jean, permet une utilisation des ressources en harmonisant les activités et les objectifs d'aménagement des différents utilisateurs. Selon leur potentiel, les terres servent à la récolte de bois de chauffage, de bois à pâte, de bois pour le sciage et de produits forestiers non ligneux. Le PPMV de la région a été adopté par les différents partenaires de l'Agence en 2001 et sa mise à jour est prévue en 2010 ou 2011³⁵⁴.

De son côté, le Syndicat des producteurs de bois du Saguenay–Lac-Saint-Jean (SPBSLSJ) œuvre sur le plan de la mise en marché et du transport du bois provenant des terres privées. Le marché de la région est orienté vers les essences résineuses. Le SPBSLSJ regroupe plus de 4 800 propriétaires de boisés privés sur le territoire du plan conjoint des producteurs de bois du Saguenay–Lac-Saint-Jean³⁵⁵.

Activités actuelles

Plusieurs entreprises effectuent des travaux d'aménagement et d'exploitation forestière au Saguenay–Lac-Saint-Jean; ces activités étant réalisées principalement pour les bénéficiaires de CAAF. La région compte, entre autres, neuf coopératives forestières, trois sociétés sylvicoles et une dizaine d'entreprises membres de l'Association des entrepreneurs sylvicoles du Québec (AETSQ).

³⁵¹ Superficie forestière productive dont les pentes sont de 0 à 40 % et également de 41 % et plus ainsi que de petits territoires considérés improductifs selon l'inventaire forestier, mais rendus productifs grâce à des scénarios sylvicoles tels le reboisement et le drainage.

³⁵² Nombre de propriétaires de boisés de 4 ha et plus.

³⁵³ Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2010). *Ressources et industries forestières – portrait statistique édition 2010*. Direction du développement de l'industrie des produits forestiers. Québec : Gouvernement du Québec, 498 p.

³⁵⁴ Paquet, J. (2010). *Directeur général, Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Saguenay et du Lac-Saint-Jean. Communication personnelle*. 28 janvier 2010.

³⁵⁵ *Ibid.*

Selon le *Répertoire des usines de transformation primaire du bois* publié par le MRNF, en juillet 2010, la région comportait 24 complexes de sciage, 6 usines de pâtes et papiers, 3 usines de cogénération, 3 usines de produits énergétiques (granules et bûchettes densifiées), 1 usine de panneaux agglomérés, 1 usine de production de litières et enfin, 1 usine de bois tourné et façonné (tableau 4.38). À cela s'ajoutent plus de 160 usines de deuxième et troisième transformation du bois³⁵⁶. Depuis 2006, certaines usines de la région ont été dans l'obligation d'effectuer des arrêts de production afin de faire face à la crise qui touche le secteur forestier.

Usine	Localisation	Produit	Classe de l'usine
Compagnie Abitibi-Consolidated du Canada (Jonquière)	Saguenay	Pâtes, papiers et cartons	400 001 – 500 000
Compagnie Abitibi-Consolidated du Canada (Alma)	Alma	Pâte, papiers et cartons	700 001 – 800 000
Cascades Canada inc. (Jonquière – Cartons)	Saguenay	Pâtes, papiers et cartons	50 001 – 100 000
Cascades Canada inc. (Jonquière – Pâtes et papiers)	Saguenay	Pâtes, papiers et cartons	400 001 – 500 000
Scierie Gauthier Itée	Saguenay	Bois de sciage	50 001 – 100 000
E. Tremblay & Fils Itée	Alma	Bois de sciage	100 001 – 150 000
La Scierie Martel Itée	Alma	Bois de sciage	25 001 – 50 000
Scierie Lachance Itée	Saint-Bruno	Bois de sciage	15 001 – 25 000
Les Scieries du Lac-Saint-Jean inc.	Métabetchouan-Lac-à-la-Croix	Bois de sciage	100 001 – 150 000
9085-1742 Québec inc.	Saint-André-du-Lac-Saint-Jean	Bois de sciage	10 001-15 000
Scierie Girard inc.	Saguenay	Bois de sciage	50 001 – 100 000
Produits forestiers Saguenay inc. (Petit-Saguenay)	Petit-Saguenay	Bois de sciage	100 001 – 150 000
Scierie Armand Tremblay et Fils inc.	Saguenay	Bois de sciage	2 001 – 5 000
9195-8744 Québec inc.	Alma	Litière	25 001 – 50 000
Les Luzernes Belcan du Lac-Saint-Jean	Hébertville-Station	Granules énergétiques	2 001 – 5 000

³⁵⁶ Conférence régionale des élus du Saguenay–Lac-Saint-Jean (2005). *Le virage forestier – Plan d'action du Saguenay–Lac-Saint-Jean*. 88 p.



Usine	Localisation	Produit	Classe de l'usine
Bioflamme inc. (Saguenay)	Saguenay	Bûches de bois reconstituées	15 001 – 25 000
Louisiana-Pacific Canada Ltd (Chambord)	Chambord	Panneaux agglomérés	700 001 – 800 000
Les industries Piékouagame inc.	Mashteuiatsh	Bois de sciage	50 001 – 100 000
Compagnie Abitibi-Consolidated du Canada (Roberval)	Roberval	Bois de sciage	500 001 – 600 000
Produits forestiers Saguenay inc. (Saint-Fulgence)	Saint-Fulgence	Bois de sciage	700 001 – 800 000
Valibois inc.	Saint-David-de-Falardeau	Bois de sciage	50 001 – 100 000
Industries T.L.T. inc.	Sainte-Monique	Bois de sciage	200 001 – 300 000
Produits forestiers Arbec s.e.n.c. (L'Ascension-de-Notre-Seigneur)	L'Ascension-de-Notre-Seigneur	Bois de sciage	800 001 – 900 000
FibreK (Saint-Félicien – Pâtes et papiers)	Saint-Félicien	Pâtes, papiers et cartons	1 800 001 – 1 900 000
Compagnie Abitibi-Consolidated du Canada (Girardville)	Girardville	Bois de sciage	700 001 – 800 000
Bowater Produits forestiers du Canada inc. (Saint-Félicien)	Saint-Félicien	Bois de sciage	500 001 – 600 000
Compagnie Abitibi-Consolidated du Canada (Saint-Thomas)	Saint-Thomas Didyme	Bois de sciage	400 001 – 500 000
Compagnie Abitibi-Consolidated du Canada (La Doré)	La Doré	Bois de sciage	800 001 – 900 000
S.M.T. inc.	Saint-Thomas-Didyme	Bois de sciage	2 001 – 5 000
9001-9506 Québec inc. (Scierie mobile Lac-Saint-Jean)	Albanel	Tournage et façonnage	2 001 – 5 000
FibreK (Saint-Félicien – Cogénération)	Saint-Félicien	Électricité	300 001 – 400 000
Granules L.G. inc.	Saint-Félicien	Granules énergétiques	300 001 – 400 000
Société de cogénération de Saint-Félicien, Société en commandite	Saint-Félicien	Électricité	400 001 – 500 000
Bowater Produits forestiers du Canada inc. (Dolbeau-Mistassini – Pâtes et papiers)	Dolbeau-Mistassini	Pâtes, papiers et cartons	500 001 – 600 000

Usine	Localisation	Produit	Classe de l'usine
Bowater Produits forestiers du Canada inc. (Dolbeau-Mistassini – Sciage)	Dolbeau-Mistassini	Bois de sciage	700 001 – 800 000
Produits forestiers Petit-Paris inc.	Saint-Ludger-de-Milot	Bois de sciage	301 000 – 400 000
Les Scieries Matte inc.	Dolbeau-Mistassini	Bois de sciage	2 001 – 5 000
Coopérative de travail en aménagement de territoires Sag-Lac	Passes-Dangereuses	Bois de sciage	2 001 – 5 000
Société en commandite Boralex énergie	Dolbeau-Mistassini	Électricité	600 001 – 700 000

Tableau 4.38 Liste des usines de première transformation du bois de la région O2 ³⁵⁷

La récolte de bois de chauffage dans les forêts publiques nécessite l'obtention au préalable d'un permis du MRNF, lequel permet de récolter un maximum de 22,5 m³ apparent/année en essences déterminées par le Ministère³⁵⁸. En 2009, le MRNF a octroyé 3 650 permis à usage domestique et 35 permis à usage commercial pour un volume d'environ 78 100 m³ ³⁵⁹. Malgré cette obligation de détenir un permis valide, les coupes illégales sont encore fréquentes sur le territoire public régional.

« Le réseau de pépinières forestières au Québec compte 24 centres de production, soit 6 pépinières publiques et 18 pépinières privées. Les 6 pépinières publiques, gérées par le MRNF, sont les seules à ensemercer des plants d'essences de feuillus (incluant les peupliers) produits à racines nues et en récipients et à combler tous les besoins de plants résineux à racines nues. Les 18 pépinières privées, membres de l'Office des producteurs de plants forestiers du Québec (OPPFQ), produisent exclusivement des plants résineux cultivés en récipients. Entre 2005 et 2008, les producteurs privés ont ensemercé environ 74 % des quantités totales de plants, ou près de 79% des plants résineux en récipients³⁶⁰ ». Parmi ces 24 centres de production, il y en a 4 qui se trouvent au Saguenay–Lac-Saint-Jean. Il s'agit de la pépinière publique de Normandin et des producteurs privés suivants : Serres et pépinière Girardville, Pépinière Laterrière inc. et Pépinière du Fjord inc. (Pépinière Boucher). La pépinière de Normandin produit approximativement 16 millions de plants par année et son budget annuel, incluant des activités de production de semences, de services régionaux et de recherche, est évalué à environ 2 M\$³⁶¹.

³⁵⁷ Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2010). Répertoire des usines de transformation primaire du bois (édition juillet 2010) – Région O2 : Saguenay–Lac-Saint-Jean. Direction du développement de l'industrie des produits forestiers. Québec : Gouvernement du Québec, 6 p.

³⁵⁸ Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2010). Permis d'intervention pour la récolte de bois de chauffage à des fins domestiques. In Ministère des Ressources et de la Faune. Gros plan sur les forêts. Les forêts. Services aux entreprises et aux organismes. Permis d'intervention et autorisations, [En ligne]. <http://www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/entreprises/entreprises-permis-domestiques.jsp>. Consulté le 20 septembre 2010.

³⁵⁹ Girard, B. (2010). Agent de recherche en développement régional, Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), Direction des affaires régionales du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Communication personnelle. 23 septembre 2010.

³⁶⁰ Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2010). Les pépinières. In Ministère des Ressources et de la Faune. Gros plan sur les forêts. Les forêts. Production de semences et de plants de reboisement, [En ligne]. <http://www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/semences/semences-pepinieres.jsp>. Consulté le 20 septembre 2010.

³⁶¹ Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2010). La pépinière de Normandin. In Ministère des Ressources et de la Faune. Gros plan sur les forêts. Les forêts. Production de semences et de plants de reboisement. Les pépinières. Les pépinières publiques, [En ligne]. <http://www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/semences/semences-pepinieres.jsp>. Consulté le 20 septembre 2010.



Il existe dans la région 3 forêts d'enseignement et de recherche (FER) (Chute-à Michel, Simoncouche, Jean-Dolbeau), 96 forêts d'expérimentation (FE) et 1 forêt modèle, soit la Forêt modèle du Lac-Saint-Jean (FMLSJ). Les FER sont des territoires publics affectés à l'enseignement, à l'expérimentation et à la recherche appliquée en foresterie. Elles sont constituées à même les réserves forestières par arrêté ministériel, en vertu de l'article 112 de la *Loi sur les forêts*. Les trois FER de la région cumulent une superficie de 3 469 ha et sont utilisées par les établissements d'enseignement suivants : FER Chute-à Michel (112 ha) - Cégep de Saint-Félicien, FER Simoncouche (2 831 ha) - UQAC et Cégep de Chicoutimi, FER Jean-Dolbeau (526 ha) - Centre de formation professionnelle Dolbeau-Mistassini. Pour leur part, les FE sont des portions du territoire public réservées exclusivement à des fins de recherche et d'expérimentation. D'une superficie d'au plus 500 ha, elles sont constituées à même les réserves forestières ou les unités d'aménagement, en vertu de l'article 107 de la *Loi sur les forêts*. Elles totalisent un peu plus de 380 ha dans la région. En ce qui concerne la FMLSJ, celle-ci est née d'une entente tripartite entre le Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean, la MRC de Maria-Chapdelaine et la MRC du Domaine-du-Roy. « Le projet, géré par l'Agence de développement des communautés forestières ilnue et jeannoise, a pour objectif d'améliorer les moyens d'existence durables des communautés et de développer une gestion durable et intégrée des ressources du milieu forestier comme outils privilégiés pour les populations qui désirent continuer à vivre de la forêt et adopter, entre autres, un mode de gestion axé sur la foresterie communautaire. Financé en partie par le programme des collectivités forestières du Service canadien des forêts – Ressources naturelles Canada, le projet fait partie d'un groupe pancanadien de 11 forêts modèles choisies parmi 58 propositions »³⁶². Le territoire d'expérimentation couvert par la FMLSJ s'étend sur 1 254 275 ha et chevauche les domaines bioclimatiques de la sapinière à bouleau jaune, de la sapinière à bouleau blanc et de la pessière à mousses³⁶³.

En 2008, le MRNF recensait 75 érablières exploitées pour la production de sirop d'érable sur le territoire public régional. Confinées pour la plupart le long des lignes de faille du graben du Saguenay, ces érablières couvrent une superficie de 352 ha et comportent un total de 11 632 entailles. La production régionale en 2008 a atteint 2 148 litres, ce qui représente une infime portion (0,06 %) du total récolté au Québec au cours de la même période³⁶⁴.

³⁶² Forêt modèle du Lac-Saint-Jean (FMLSJ) (2010). *Un partenariat unique et innovateur*. In *Forêt modèle du Lac-Saint-Jean. À propos de la FMLSJ. Notre forêt modèle*, [En ligne]. <http://www.foretmodeledulacsaintjean.ca/index.php?id=7&lang=fr>. Consulté le 21 septembre 2010.

³⁶³ Forêt modèle du Lac-Saint-Jean (FMLSJ) (2010). *La Boréale à son meilleur*. In *Forêt modèle du Lac-Saint-Jean. À propos de la FMLSJ. Description du site*, [En ligne]. <http://www.foretmodeledulacsaintjean.ca/index.php?id=11&lang=fr>. Consulté le 21 septembre 2010.

³⁶⁴ Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2010). *Ressources et industries forestières – Portrait statistique (édition 2010)*. Direction du développement de l'industrie des produits forestiers. Québec : Gouvernement du Québec. 498 p.

La filière des produits forestiers non ligneux (PFNL) est en émergence sur le territoire du Saguenay–Lac-Saint-Jean comme partout au Québec. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) définit les PFNL comme des biens d'origine biologique, autre que le bois, provenant des forêts, d'autres terrains boisés ou d'arbres hors forêt. Plus spécifiquement, les PFNL englobent les produits et les sous-produits forestiers non utilisés par l'industrie traditionnelle du bois, notamment : les petits fruits, les plantes comestibles, les champignons, les plantes médicinales, les huiles essentielles, les produits de l'érable. Le groupe de travail Ressources forestières non ligneuses de la FMLSJ conduit présentement plusieurs projets de recherche visant à approfondir les connaissances sur les PFNL et à évaluer les possibilités de mise en valeur et de développement de ces ressources forestières dans la région. Parmi les projets en cours ou planifiés, notons entre autres :

- potentiel de cueillette des champignons forestiers;
- récolte et transformation de la sève de bouleau;
- réseau de bleuetières collectives en forêt boréale aménagées selon le concept forêt/bleuet;
- savoir et connaissances traditionnelles sur les plantes médicinales.

La Coopérative forestière de Girardville et l'Agence de gestion intégrée des ressources (AGIR) sont également très impliquées dans ce secteur d'activité. La Coopérative forestière de Girardville a obtenu en 2008 une subvention de 480 000 \$, via la Politique nationale de la ruralité 2007-2014, afin de soutenir un Laboratoire rural pour la commercialisation des PFNL³⁶⁵. Quant à AGIR, cet organisme possède une expertise notamment dans les domaines de l'aménagement de bleuetières de type forêt/bleuet et des champignons forestiers³⁶⁶.

La réforme du régime forestier québécois amènera des changements importants dans la dynamique d'utilisation et de gestion des ressources forestières sur l'ensemble du territoire de la province. La *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*, adoptée en avril 2010, s'appuie sur les six critères du Conseil canadien des ministres des forêts. Elle mise notamment sur l'aménagement écosystémique pour répondre à ces critères. Par l'adoption de cette loi, le MRNF vise à ce que la planification forestière soit réalisée selon un aménagement écosystémique et une gestion intégrée et régionalisée des ressources et du territoire³⁶⁷. Le document qui exprime cette nouvelle vision du gouvernement québécois en matière d'aménagement forestier est la *Stratégie d'aménagement durable des forêts* (SADF), qui devra être complétée sous peu en vue de la préparation des plans d'aménagement forestier intégré (PAFI) requis pour la période 2013-2018. Une des orientations énoncées dans la Stratégie est dédiée à l'accroissement de la production ligneuse pour faire face à toute forme de changements du secteur forestier et accroître la valeur des produits qui en sont issus.

³⁶⁵ Ministère des Affaires municipales, de l'Occupation du territoire et des Régions (MAMROT) (2008). Commercialisation des produits forestiers non ligneux (Fiche d'information - Laboratoire rural 2007-2014 sélection mars 2008). In Ministère des Affaires municipales, de l'Occupation du territoire et des Régions, [En ligne]. http://www.mamrot.gouv.qc.ca/publications/regions/ruralite/Comm_prod_fore_non_lign.pdf. Consulté le 20 septembre 2010.

³⁶⁶ Agence de gestion intégrée des ressources (AGIR) (2010). Produits forestiers non ligneux. In Agence de gestion intégrée des ressources. Services et réalisations, [En ligne]. <http://www.groupeagir.com/Agroforesterie.html>. Consulté le 21 septembre 2010.

³⁶⁷ Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2010). Aménagement durable des forêts. In Ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Gros plan sur les forêts. Les forêts, [En ligne]. <http://www.mrn.gouv.qc.ca/forets/amenagement/index.jsp>. Consulté le 21 septembre 2010.



Les objectifs spécifiques qui en découlent sont³⁶⁸:

- Répartir les efforts sylvicoles à l'aide d'un gradient d'intensité de sylviculture;
- Effectuer des interventions sylvicoles bien adaptées à l'écologie des sites et aux objectifs poursuivis;
- Cibler les investissements sylvicoles en fonction de leur rentabilité économique;
- Accroître et consolider la production de matière ligneuse sur certaines portions du territoire forestier.

L'article 36 de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* prévoit l'identification d'aires à fort potentiel forestier présentant un intérêt particulier pour l'intensification de la production ligneuse, nommées *aires d'intensification de la production ligneuse* (AIPL). En vertu de l'article 37 de cette loi, suite aux consultations effectuées auprès du milieu régional (CRÉ et communautés autochtones), certaines de ces aires seront priorisées pour être ensuite incluses aux PAFI.

Les cibles fixées par le MRNF sont les suivantes : 1) d'ici 2013-2014, implantation progressive des AIPL dans le cadre de l'élaboration des PAFI tactiques, 2) à long terme, l'objectif est de 15 % de la superficie forestière productive en AIPL, 3) doubler la valeur des bois à l'hectare et 4) assurer une démarche consensuelle d'identification des AIPL³⁶⁹. Dans la région, des travaux sont en cours afin d'identifier de tels sites pouvant faire l'objet d'une sylviculture intensive ou de ligniculture, parallèlement à l'application du principe de plein boisement³⁷⁰.

4.4.1.1.2 Activités agricoles

Les activités agricoles dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean sont limitées en superficie par les conditions climatiques et les caractéristiques physiques du territoire. L'agriculture est ainsi confinée principalement dans les limites de la plaine du lac Saint-Jean et sur une mince bande de terre sur les deux rives du Saguenay. Isolée du reste du Québec agricole, la région constitue, avec celles de la Côte-Nord et de l'Abitibi-Témiscamingue, la limite septentrionale du territoire utilisé à des fins agricoles.

La zone agricole du Saguenay–Lac-Saint-Jean s'étend sur 403 245 ha, soit 4 % de la superficie totale de la région et 34 % du territoire municipalisé. Les exploitations agricoles sont réparties sur 48 % de la superficie agricole régionale et les surfaces cultivées occupent 132 300 ha³⁷¹. La répartition des superficies cultivées en rapport avec la superficie totale et celle de la zone agricole est présentée pour la région et les MRC au tableau 4.39.

368 Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2010). *Consultation sur l'aménagement durable des forêts - Stratégie d'aménagement durable des forêts et modalités proposées pour le futur règlement sur l'aménagement durable des forêts*. Document de consultation. Québec : Gouvernement du Québec, 114 p.

369 Malenfant, A. (2010, 26 mai). *Orientations du MRNF en matière d'intensification de l'aménagement forestier et de la pratique sylvicole au Québec*. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF). Québec : Gouvernement du Québec, 28 p.

370 Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2010). *Plan d'affectation du territoire public du Saguenay–Lac-Saint-Jean – Proposition pour consultation (avril 2010)*. Direction des affaires régionales et du soutien aux opérations Énergie, Mines et Territoire. Québec : Gouvernement du Québec, 762 p.

371 Comité régional ACCORD Saguenay–Lac-Saint-Jean (2007). *Créneau d'excellence de l'agriculture nordique*. 92 p.

La région comptait, au 31 mars 2010, 1 218 exploitations agricoles enregistrées au MAPAQ. Ces exploitations se répartissent entre les différents types de production suivants^{372,373} :

- **production laitière** : 368 entreprises spécialisées;
- **horticulture** : incluant le bleuet, la pomme de terre et la production en champs et en serres : 358 entreprises spécialisées;
- **production de céréales et de protéagineux** : 147 entreprises spécialisées;
- **production bovine** : 171 entreprises spécialisées;
- **volaille** : 9 entreprises spécialisées;
- **porc** : 6 entreprises spécialisées;
- **mouton, agneau** : 40 entreprises spécialisées;
- **fouissage et pâturage** : 56 entreprises spécialisées;
- **autres (apiculture, aquiculture, grands gibiers, chèvres, chevaux et autres)** : 63 entreprises spécialisées.

³⁷² Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) (2010). *Bilan des réalisations de la Direction régionale du Saguenay–Lac-Saint-Jean 2009-2010*. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), Direction régionale du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Québec : Gouvernement du Québec, 21 p.

³⁷³ Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) (2009). *L'agriculture au Saguenay–Lac-Saint-Jean 2009*. Direction régionale du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Québec : Gouvernement du Québec, 2 p.



	MRC et TE					Saguenay– Lac-Saint- Jean	Ensemble du Québec
	Lac- Saint- Jean-Est	Domaine- du-Roy	Fjord-du- Saguenay	Maria-Chap- delaine	Ville de Saguenay		
Nombre de municipalités avec zone agricole décrétée	14	9	10	12	1	46	954
Superficie de la zone agricole au 31 mars 2007 (ha)	99 592	72 334	60 071	119 071	44 787	395 855	6 305 915
Superficie occupée par les exploitations agricoles enregistrées au MAPAQ (ha)	54 824	41 291	24 736	67 923	25 254	214 837	3 385 889
Nombre d'exploitations agricoles enregistrées au MAPAQ	346	227	133	330	179	1 216	29 304
% de la zone agricole occupée par les exploitations agricoles	55	57	41	57	56	54	54
Superficie du territoire municipalisé des MRC et TE (ha)	165 822	277 436	347 942	230 557	113 630	1 135 389	21 132 707
Superficie totale des MRC et TE (ha)	277 596	1 748 965	3 941 954	3 593 092	113 630	9 676 655	134 500 350
% du territoire municipalisé des MRC et TE en zone agricole	60	26	17	52	39	35	30
% du territoire des MRC et TE en zone agricole	36	4	2	3	39	4	5
Inclusions depuis la révision (ha)	1 317	938	125	168	5	2 553	15 225
Exclusions depuis la révision (ha)	622	97	181	230	428	1 556	15 687

Tableau 4.39 Portrait statistique du territoire agricole régional, 2009³⁷⁴

³⁷⁴ Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) (2009). *Rapport annuel de gestion 2008-2009*. Québec : Gouvernement du Québec, 56 p.

4.4.1.1.2.1 Répartition par MRC

MRC de Lac-Saint-Jean-Est³⁷⁵

Au chapitre de la répartition régionale de l'activité agricole, la MRC de Lac-Saint-Jean-Est arrive en tête avec le plus grand nombre d'entreprises agricoles dans la région (331). En 2005, on comptait 230 entreprises de production animale dont 163 étaient des fermes laitières. La MRC regroupe donc 40,9 % des entreprises laitières de la région, ce qui représente 45,6 % de toute la production régionale. Cette production laitière est surtout concentrée dans la portion sud du territoire de la MRC (incluant quelques municipalités de la rive nord du lac) qui bénéficie d'un climat plus favorable (95 à 110 jours sans gel) et des conditions de sol permettant un mode intensif de production.

C'est également sur le territoire de cette MRC que se concentrent la production porcine régionale et la production avicole. Pour cette dernière, elle regroupe 99 % du volume de la production d'œufs de consommation de la région et 38 % de la production régionale de poulets de chair (la majorité, 62 %, de cette filière étant produite dans la MRC du Domaine-du-Roy).

La production bovine, un peu moins importante sur ce territoire, est surtout dirigée vers la production de veaux et les entreprises se concentrent dans la partie nord du territoire de la MRC. On y retrouve également plusieurs productions animales dites non traditionnelles telles que «autres volailles», bison, cervidés, caprins, chevaux et abeilles.

En ce qui concerne les productions végétales, les cultures occupent 51 % du territoire de la MRC réservé à des fins agricoles, soit une superficie de 51 356 ha. La majeure partie de la surface cultivée est consacrée aux céréales, oléagineux et aux fourrages, ainsi qu'aux pâturages. C'est dans la partie sud de la MRC que se concentrent les grandes superficies de céréales et oléagineux. La pomme de terre, le bleuet nain, ainsi que divers fruits et légumes complètent la production végétale de la MRC.

Il est intéressant de souligner que la portion nord du territoire (plus froid, morcelé et accidenté) présente des conditions qui peuvent favoriser le développement et la mise en valeur de productions à forte valeur économique (petits fruits tels que bleuets, canneberge et autres). Cette partie du territoire est par ailleurs propice à un modèle multiressources de développement agroalimentaire comme l'agroforesterie et les productions diversifiées et extensives.

³⁷⁵ MRC de Lac-Saint-Jean-Est (2007). *Plan de développement agroalimentaire de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est*. 106 p.



La MRC de Lac-Saint-Jean-Est est considérée comme un pôle agricole pour l'ensemble des régions du Saguenay–Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord, au plan de la production, ainsi qu'au chapitre de l'agrotourisme et du développement de produits du terroir. Dans une perspective de planification territoriale, les enjeux fondamentaux qui se présentent sur son territoire, tels qu'identifiés dans le plan de développement agroalimentaire élaboré par la MRC et ses partenaires, sont liés, entre autres, aux éléments suivants :

- le contrôle des leviers et du patrimoine agricole et agroalimentaire,
- la transformation et la mise en marché des produits locaux et régionaux,
- une gouvernance renouvelée.

En ce qui concerne plus spécifiquement l'enjeu de la diversification, la mise en valeur des TPI pour la culture du bleuets est considérée comme une avenue intéressante de dynamisation du milieu³⁷⁶.

Six chantiers ont été retenus afin de répondre aux enjeux :

1. l'organisation et le déploiement du pôle d'excellence;
2. le développement de l'économie agricole par la création de valeurs et l'accès au marché;
3. le développement agricole comme apport aux communautés;
4. le soutien et le développement de la relève et d'une main-d'œuvre compétente et durable;
5. l'innovation comme agent de déploiement de l'excellence;
6. l'environnement et les paysages afin de maintenir et améliorer notre avantage comparatif au niveau de la qualité de vie et de la valeur du milieu.

MRC du Domaine-du-Roy³⁷⁷

En 2007, la zone agricole permanente de la MRC du Domaine-du-Roy s'étendait sur 72 585 ha, ce qui représente 25 % de la superficie totale du territoire municipalisé. Les superficies cultivées couvraient 26 682 ha, soit 37 % de la zone agricole permanente.

Le territoire de la MRC a été divisé en cinq zones agricoles en fonction de caractéristiques agraires. Deux de ces zones regroupent la majorité de l'activité agricole de la MRC, soit 90 % du nombre total d'entreprises agricoles enregistrées et 98 % de la valeur de vente des produits. On y retrouve par ailleurs 92,5 % des sols agricoles de la MRC. Il s'agit de la zone 1, qui s'étend sur 2 à 5 km de large et 65 km de long entre les contreforts des Laurentides, la rivière Ashuapmushuan et le lac Saint-Jean, et qui englobe les municipalités de La Doré, Saint-Félicien, Saint-Prime, Mashteuiatsh, Roberval et Chambord. La zone 2, qui correspond à une superficie de 3 à 7 km de largeur et de 14 km de longueur, chevauche le secteur de Saint-Méthode. On observe dans ces deux zones une agriculture intensive qui regroupe des productions de céréales et de fourrages, ainsi que des productions laitières, bovines et horticoles (bleuets, gourgane, petits fruits, légumes, pommes de terre et plantes médicinales). Le reste du territoire agricole de la MRC est morcelé et divisé en petites productions agricoles, en terres forestières et en friches.

³⁷⁶ MRC de Lac-Saint-Jean-Est (2001). *Schéma d'aménagement révisé de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est*. 241 p.

³⁷⁷ Agrinova, Groupe IBI-DAA (2010). *Plan de développement de la zone agricole et de l'industrie agroalimentaire de la MRC du Domaine-du-Roy*. 142 p.

Le territoire de la MRC semble donc se diviser en deux parties distinctes quant à la pratique agricole : la plaine du lac Saint-Jean, où l'activité agricole s'intensifie et où les paysages s'uniformisent, et les contreforts des Laurentides, où la déprise agricole se poursuit.

Au total, les 225 entreprises agricoles de la MRC ont généré, en 2007, des ventes de 36,4 M\$, dont plus de 40 % proviennent des entreprises laitières. En termes d'importance économique, la production laitière vient donc en tête. Les fermes de ce secteur suivent la même tendance qu'ailleurs, c'est-à-dire une diminution de leur nombre et une augmentation de leur volume de production. Les autres productions animales comprennent des élevages bovins, ovins et avicoles.

Dans le secteur des productions végétales, deuxième en importance au chapitre de la valeur des ventes, la tendance des dernières années est à l'augmentation des superficies (23 % en 10 ans) et du nombre d'entreprises, essentiellement dans les productions céréalières et oléagineuses. La diminution des fermes animales a entraîné la réduction des superficies en fourrages et pâturages. En tout, les superficies en céréales, fourrages et pâturages représentent tout de même 80 % des superficies en culture de la MRC.

Les superficies en bleuetières et en petits fruits sont en augmentation. Entre 1997 et 2007, elles sont passées de 2 499 à 3 767 ha. Les petits fruits (fraise et framboise) et les légumes de plein champ (carotte, gourgane, maïs sucré, rutabaga, haricot et laitue) ont également vu leur surface de production augmenter.

Par ailleurs, il existe un potentiel estimé à environ 7 000 ha pour la mise en production de bleuets sauvages sur le territoire, principalement sur les terres publiques.

Une évaluation faite par la MRC en 2004-2005 a permis d'estimer à environ 6 724 ha la superficie des terres défrichées non cultivées. Une bonne partie de ces terres se situent sur le territoire des municipalités de Saint-François-de-Sales, de La Doré, de Sainte-Hedwidge et de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean. Parmi ces superficies, certaines sont déstructurées et d'autres ont fait l'objet d'un reboisement selon l'entente cadre de 1987 MRN-MAPAQ.

Les enjeux liés au territoire agricole dans la MRC du Domaine-du-Roy sont similaires à ceux des autres MRC de la région. Entre autres, la dévitalisation des communautés dont l'économie est basée sur l'exploitation de la forêt peut être contrée par la mise en valeur de terres à vocation agroforestière en y exploitant le bleuët et d'autres produits forestiers non ligneux.



Le développement d'une agriculture nordique favorisée par les conditions géoclimatiques particulières est vu comme une avenue intéressante pour maintenir le dynamisme du milieu. On mise notamment sur le développement du bleuet nain, de la canneberge, des petits fruits, de la pomme de terre, des crucifères, des céréales et oléagineux (avoine, orge, blé, lin, canola), de la gourgame, des productions animales nourries à partir de fourrages et céréales produites en région et de productions animales assainies³⁷⁸. La remise en culture de terres en friche pourrait être favorisée, par ailleurs, par le développement de cultures énergétiques dont on prévoit une augmentation de la demande dans les prochaines années. Plusieurs filières peuvent être exploitées en fonction des caractéristiques des superficies et des ressources disponibles (biodiesel, bioéthanol, biogaz à partir du lisier, biocombustibles solides à partir de cultures pérennes et de résidus forestiers, matériaux d'origine naturelle).

MRC de Maria-Chapdelaine

La zone agricole permanente de la MRC de Maria-Chapdelaine s'étend sur près de 120 000 ha et la superficie utilisée à des fins agricoles occupait, en 2005, 46 502 ha, soit 9 % du territoire de la MRC. En proportion de l'ensemble de la région, la MRC compte 31 % des superficies en culture, 22 % des exploitations en production et 20 % des ventes agricoles^{379,380}. L'activité agricole a lieu principalement sur la portion du territoire située sur les basses terres de la plaine du lac Saint-Jean.

Les productions les plus importantes sont le lait et la pomme de terre. Le bleuet gagne cependant en importance de même que la culture de petits fruits et les élevages bovins et ovins³⁸¹.

La MRC de Maria-Chapdelaine est également confrontée aux enjeux de la dévitalisation du territoire agricole. Pour contrer ce phénomène, elle prévoit agir, entre autres, sur les fronts de l'agriculture nordique (petits fruits, canneberge, culture maraîchère, produits biologiques), la valorisation de la culture du bleuet et l'utilisation des produits dérivés de l'agriculture³⁸².

MRC du Fjord-du-Saguenay

La superficie de la zone agricole permanente sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay couvre 60 071 ha. On compte 133 exploitations agricoles enregistrées et les superficies utilisées à des fins agricoles représentent 41 % de la zone agricole permanente³⁸³ (tableau 4.39). Les superficies agricoles se répartissent inégalement sur le territoire de la MRC. La Couronne Nord compte près de 49 000 ha de zone agricole dont plus de 12 000 ha en culture alors que le Bas-Saguenay compte environ 10 000 ha en zone agricole dont 900 ha en culture.

³⁷⁸ *Ibid.*

³⁷⁹ MRC de Maria-Chapdelaine (2007). *Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois. Mémoire*. 14 p.

³⁸⁰ CLD Maria-Chapdelaine (2010). *Plan d'Action local pour l'économie et l'emploi 2010-2013*. MRC de Maria-Chapdelaine. 92 p.

³⁸¹ *Ibid.*

³⁸² *Ibid.*

³⁸³ Commission de protection du territoire agricole du Québec (2009). *Rapport annuel de gestion 2008-2009*. Québec : Gouvernement du Québec, 56 p.

Sur les 133 entreprises agricoles enregistrées de la MRC, 77 sont axées sur les productions animales (bovins, lait et cervidés en nombre décroissant de fermes) et près de 50 fermes sont dédiées à la grande culture (légumes, cultures abritées et céréales et protéagineux). Les activités agricoles les plus importantes sont la culture de la pomme de terre, le fourrage et la production laitière³⁸⁴.

Il est à noter que les meilleurs sols agricoles se situent dans les municipalités de la Couronne Nord de la MRC. Plus de 30 % des terres en culture sont localisées dans les municipalités de Saint-Honoré, de Saint-Charles-de-Bourget et de Saint-Ambroise³⁸⁵. On y retrouve d'ailleurs la très grande majorité (86 %) des entreprises de la MRC. La diversification des activités y est importante.

Les municipalités du Bas-Saguenay accueillent, pour leur part, 14 % des fermes de la MRC. Les entreprises agricoles de ce secteur sont majoritairement des fermes d'élevage (13 fermes sur 15).

Concernant les terres en friche, elles se distribuent également entre la Couronne Nord et le Bas-Saguenay et représentent respectivement 2,5 et 2,8 % de la zone agricole permanente³⁸⁶.

Par ailleurs, une partie des TPI sont vouées à certaines activités agricoles. Ainsi, il existe 24 érablières réparties dans 6 municipalités dont les plus importantes sont localisées à Saint-David-de-Falardeau (55,3 ha) et à Saint-Fulgence (48,3 ha). Les TPI abritent également de grandes superficies en bleuëtère, principalement à Saint-David-de-Falardeau (687,0 ha), à Bégin (76,9 ha) et à Saint-Honoré (23 ha). Un bon potentiel de développement pour ce type de production est reconnu sur les TPI du plateau de la rivière Shipshaw, sur des blocs de terrains contigus variant de 53 à 249 ha.

Ville de Saguenay

La zone agricole permanente couvre 44 787 ha, soit 38 % du territoire de la Ville de Saguenay. L'activité agricole y est significative avec environ 180 exploitations agricoles qui occupent 25 254 ha, soit plus de 50 % de la zone agricole permanente^{387_388_389}. En 2005, les productions sur la superficie cultivée se répartissaient comme suit :

- fourrage et pâturage : plus de 10 000 ha;
- céréales et protéagineux : près de 6 500 ha;
- fruits et légumes : environ 250 ha;
- pommes de terre : 64 ha.

384 MRC du Fjord-du-Saguenay (2009). *Schéma d'aménagement révisé de la MRC du Fjord-du-Saguenay*. 736 p.

385 *Ibid.*

386 *Ibid.*

387 Ville de Saguenay (2009, décembre). *À l'avant-garde de l'économie québécoise, au cœur d'un immense parc naturel. Second projet de Schéma d'aménagement révisé*. 305 p.

388 Ville de Saguenay (2009). *Saguenay, l'agriculture*. In *Ville de Saguenay. Ma Ville. Portrait de la ville. Historique*, [En ligne]. <http://www.ville.saguenay.qc.ca/maville/Portrait+de+la+ville/portrait/historique.htm?contenu=portrait/historiqueAgriculture.htm>. Consulté le 1^{er} septembre 2010.

389 Commission de Protection du territoire agricole du Québec (2009). *Rapport annuel de gestion 2008-2009*. Québec : Gouvernement du Québec, 56 p.



Sur les surfaces cultivées, les fourrages et les pâturages sont en diminution (20 %) et sont partiellement remplacés par des céréales et protéagineux, principalement le canola. La pomme de terre et le bleuet sont, quant à eux, des cultures en croissance depuis 1997. D'ailleurs, de 1997 à 2005, on évalue à 8,5 % l'augmentation des superficies de terres destinées à la production de pomme de terre et à 24,5 % l'augmentation pour celles aménagées en bleuetière. Dans le cas du bleuet, les superficies nouvellement mises en culture sont établies sur des terres boisées n'ayant pas encore été cultivées. Enfin, l'horticulture de plein champ est en légère diminution sur le territoire de Saguenay.

Les superficies non cultivées (autour de 15 000 ha) de la zone agricole sont principalement des terres en friche, des terres reboisées et des superficies non défrichées. Certaines de ces terres sont propices à la culture du bleuet ou de la pomme de terre³⁹⁰.

Comme les MRC de la région, la Ville de Saguenay est aux prises avec une problématique de maintien de la vitalité du territoire agricole. Elle est affectée également par la déstructuration de ce territoire dont les causes sont reliées au phénomène de l'étalement urbain et aux pressions induites par les autres usages³⁹¹.

Afin de s'adapter à ce contexte, la Ville de Saguenay maintiendra deux catégories de secteurs agricoles :

- Un secteur agricole dynamique où l'activité agricole est dominante;
- Un secteur agricole viable caractérisé par une dominance agroforestière. Ce secteur est peu ou faiblement exploité à des fins agricoles et présente des terres en friche, des terres de moindre potentiel agricole ou des terres à l'abandon, boisées ou exploitées à des fins agroforestières³⁹².

Les TPI sur le territoire de Saguenay couvrent une superficie de 829 ha. Il est indiqué au second projet de schéma d'aménagement et de développement révisé que la Ville souhaite privilégier la mise en valeur de ces terres à des fins agricoles. Par ailleurs, la récupération des terres en friche et le remembrement des terres à des fins agricoles font partie des orientations de cette planification³⁹³.

4.4.1.1.2.2. Culture du bleuet

La culture du bleuet est en croissance dans la région comme le démontrent les statistiques des superficies aménagées entre 2002 et 2010 (tableau 4.40).

³⁹⁰ Daniel Arbour & Associés (2007). *Portrait socio-économique de Saguenay*. CLD de la Ville de Saguenay et Promotion Saguenay. 45 p.

³⁹¹ Ville de Saguenay (2009, décembre). *À l'avant-garde de l'économie québécoise, au cœur d'un immense parc naturel*. Second projet de Schéma d'aménagement révisé. 305 p.

³⁹² Ibid.

³⁹³ Ibid.

Année	Superficie aménagée en bleuetière (ha)
2002	18 300
2003	19 138
2004	19 398
2005	19 600
2006	22 728
2007	23 570
2008	25 298
2009	27 027
2010	27 100

Tableau 4.40 Évolution des superficies aménagées en bleuetière au Saguenay–Lac-Saint-Jean, 2002-2010³⁹⁴

En 2009, la moitié des superficies en bleuetière de la région se trouvait en territoire public, essentiellement sur des territoires sous convention de gestion territoriale (TPI), et l'autre moitié sur terres privées³⁹⁵. À noter cependant que cette proportion contraste avec d'autres données du MAPAQ, où la proportion historique des superficies aménagées sur terres publiques se situait plutôt autour de 70 %³⁹⁶. La culture du bleuët représente la principale activité agricole sur les terres du domaine de l'État. Les bleuëtiers de la région sont localisés en majeure partie dans la plaine située au nord et au nord-ouest du lac Saint-Jean.

Potentiel et projets de développement

Il existe au Saguenay–Lac-Saint-Jean d'importantes superficies disponibles pour le développement de nouvelles bleuëtiers. Ces superficies se trouvent en majorité sur des terres privées ainsi que sur le territoire public sous CAAF. Un potentiel intéressant est également signalé sur les TPI, principalement au nord du lac Saint-Jean³⁹⁷.

Par le biais du PATP, le gouvernement a ciblé 180 km² de territoire public comme zones potentielles pour le développement de bleuetière, dont 83 % (150 km²) en territoire sous CAAF et 17 % (30 km²) sur TPI (tableau 4.41). Les superficies sur TPI sont situées principalement dans les secteurs de Saint-Honoré, de Saint-David-de-Falardeau et de la Ville de Saguenay (Shipshaw)³⁹⁸.

Les superficies régionales comptabilisées dans le tableau 4.41 totalisent 171,3 km². Le reste des 180 km² ciblés, soit environ 9 km², est réparti dans les zones 073 (Partie de rivières à usages multiples) et 074 (Territoire public intramunicipal hors CAAF) du PATP.

³⁹⁵ Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2010). *Plan d'affectation du territoire public du Saguenay–Lac-Saint-Jean – Proposition pour consultation (avril 2010)*. Direction des affaires régionales et du soutien aux opérations Énergie, Mines et Territoire. 762 p.

³⁹⁶ Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) (2007). *Superficies totales aménagées en bleuetière au Saguenay–Lac-Saint-Jean 2002-2006*. Document interne mis à jour novembre 2007. 1 p.

³⁹⁷ Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) (2008). *ACCORD Saguenay–Lac-Saint-Jean – Stratégie de développement de l'Agriculture nordique axée sur le bleuët nain et la pomme de terre de semence*. 50 p.

³⁹⁸ Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2010). *Plan d'affectation du territoire public du Saguenay–Lac-Saint-Jean – Proposition pour consultation (avril 2010)*. Direction des affaires régionales et du soutien aux opérations Énergie, Mines et Territoire. 762 p.



La région est particulièrement concernée par le *Programme d'attribution des terres du domaine de l'État sous aménagement forestier à des fins de bleuetières* (décret 93-2004), administré par le MRNF. En effet, par le biais de ce programme et selon une planification quinquennale, 1 100 ha de territoire sous CAAF seront mis en disponibilité pour l'aménagement de nouvelles bleuetières de type forêt/bleuet. Ce programme a pour objectif une contribution accrue du territoire public au développement de l'industrie du bleuet dans une perspective de développement durable, tout en respectant les droits forestiers consentis. Le concept prévoit l'aménagement de bandes de 60 m de largeur destinées à la culture du bleuet nain séparées par des corridors boisés d'environ 42 m de largeur voués à un aménagement forestier intensif³⁹⁹.

Zone du PATP et localisation	Type de développement	Superficie (km ²)
<p>Zone 076 : neuf sous-zones en périphérie du territoire habité des quatre MRC, à l'extérieur du territoire public intramunicipal dont la gestion a été déléguée aux MRC :</p> <p>La Doré Bégin et Saint David-de-Falardeau Roberval et Saint-François-de-Sales Lyonne Sous-zone Mistassibi Ouest Girardville Lorette-Antoine Lorette-Beaudet Sainte-Jeanne-d'Arc</p>	<p>Projets de bleuetières de type forêt/bleuet</p>	<p>12,5</p>
<p>Zone 077 : Sept sous-zones regroupant différents sites en périphérie du territoire habité des quatre MRC, à l'extérieur du territoire public intramunicipal dont la gestion a été déléguée aux MRC :</p> <p>Zec La Lièvre Ouest de la zec La Lièvre La Doré, Branche-Ouest et Lyonne Saint-Thomas-Didyme et Girardville Lorette-Saint-Stanislas Sainte-Jeanne-d'Arc Bégin et Saint-David-de-Falardeau</p>	<p>Potentiel pour la culture du bleuet</p>	<p>111,0</p>
<p>Zone 083 : Forêt Normandin</p>	<p>Bail à des fins de bleuetière expérimentale de type forêt-bleuet depuis 2006</p> <p>Potentiel pour la culture du bleuet sur plus de 25 % de la superficie</p>	<p>47,0</p>
<p>Zone 099 : Partie sud-ouest de la région, au sud des lacs Martel et de la Fourche dans le TNO de la MRC du Domaine-du-Roy, une partie se situe dans la région de la Mauricie.</p>	<p>Projet de bleuetière sous responsabilité autochtone - projet pilote de bleuetière sous couvert forestier - Première Nation ilnue de Mashteuiatsh et Conseil des Atikamewk de Wemotaci</p>	<p>2,9 dont 0,8 dans la région 02</p>

Tableau 4.41 Zones ciblées par le PATP pour le développement de bleuetières en territoire public⁴⁰⁰

³⁹⁹ Ibid.

⁴⁰⁰ Tiré de Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2010). *Plan d'affectation du territoire public du Saguenay-Lac-Saint-Jean – Proposition pour consultation (avril 2010)*. Direction des affaires régionales et du soutien aux opérations Énergie, Mines et Territoire. 762 p.

4.4.1.1.3 Activités reliées au secteur énergétique

Cette section brosse un portrait de l'utilisation du territoire à des fins énergétiques dans la région. Lorsque l'information est disponible, un aperçu de l'importance économique des différentes filières est présenté.

Énergie hydraulique

On compte 21 centrales hydroélectriques opérationnelles au Saguenay–Lac-Saint-Jean, ce qui représente une puissance totale d'environ 3 560 MW. Cette production est répartie ainsi entre les producteurs⁴⁰¹ :

- Rio Tinto Alcan : 2 941 MW;
- Hydro-Québec : 385 MW;
- AbitibiBowater : 176 MW;
- Elkem Métal : 38 MW;
- Petits producteurs d'hydroélectricité : 19,5 MW.

Au Saguenay–Lac-Saint-Jean, 88,7 % (3 155 MW) de la production hydroélectrique provient de producteurs privés. Rio Tinto Alcan représente le plus important producteur à ce chapitre. La production hydroélectrique publique totalise pour sa part 385 MW (10,8 %) et correspond à l'énergie produite par la nouvelle Centrale Péribonka inaugurée par Hydro-Québec en 2007. Enfin, les petits producteurs d'hydroélectricité, qu'ils soient privés ou communautaires, ne produisent que 0,5 % (19,5 MW) de la puissance régionale.

Outre ces 21 centrales en service, les aménagements hydroélectriques présents sur le territoire régional englobent : 8 grands barrages, 11 grands réservoirs, 15 barrages de contrôle et 43 autres types d'équipements de contrôle associés à la production hydroélectrique privée et publique. La répartition géographique des aménagements hydroélectriques de la région est la suivante⁴⁰² :

- les rivières Saguenay (deux centrales), Péribonka (quatre centrales), Shipshaw (cinq centrales), aux Sables (trois centrales) et Chicoutimi (deux centrales);
- les rivières Grande-Décharge, Mistassibi, Saint-Jean, Belle-rivière et la Petite rivière Péribonka, une centrale chacune;
- les grands réservoirs sont ceux des lacs Manouane, Péribonka, Pipmuacan, Onatchiway, Lamothe, Sébastien, Brochet, Saint-Jean, des Commissaires et Kénogami ainsi que le réservoir du Grand Détour de la rivière Manouane.

⁴⁰¹ Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) du Saguenay–Lac-Saint-Jean (2010). *Portrait énergétique du Saguenay–Lac-Saint-Jean (version préliminaire)*. 173 p.

⁴⁰² *Ibid.*



D'autre part, des servitudes perpétuelles ou temporaires de baignage (droit d'inonder) sont associées aux droits sur les forces hydrauliques accordées aux entreprises productrices. Ces servitudes impliquent le droit de gérer le régime hydrique des cours et plans d'eau et permettent aux producteurs de créer des zones de marnage en amont des ouvrages de retenue⁴⁰³.

En juin 2010, Hydro-Québec Distribution a retenu quatre projets de la région dans le cadre de son Programme d'achat d'électricité provenant de petites centrales hydroélectriques de 50 MW et moins (PAE 2009-01). Ces projets, totalisant 45,3 MW, sont présentés au tableau 4.42. Les projets du Pont Arnaud et de Chute Garneau sont en fait des centrales fermées depuis 1993 qui ont été cédées à la Ville de Saguenay par le gouvernement du Québec en 2009.

Nom du projet	Nom du promoteur	Municipalité (s) locale (s)	MRC ou TE	Rivière	Puissance installée
Val-Jalbert	Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean	Chambord	Domaine-du-Roy	Ouiatchouan	16,0
11 ^e chute de la rivière Mistassini	Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean	Notre-Dame-de-Lorette et Girardville	Maria-Chapdelaine	Mistassini	16,0
Pont-Arnaud	Ville de Saguenay	Ville de Saguenay	Ville de Saguenay	Chicoutimi	8,0
Chute-Garneau	Ville de Saguenay	Ville de Saguenay	Ville de Saguenay	Chicoutimi	5,3

Tableau 4.42 Programme d'achat d'électricité d'Hydro-Québec provenant de projets hydroélectriques communautaires ou autochtones de 50 MW et moins, liste des projets retenus dans la région 02⁴⁰⁴

Hydrolienne

Aucune installation en fonction n'est présente dans la région. Toutefois, le potentiel a été évalué pour la rivière Saguenay. Le secteur compris entre l'île Wilson et le port de Grande-Anse présenterait un potentiel exploitable⁴⁰⁵.

403 Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2010). *Plan d'affectation du territoire public du Saguenay-Lac-Saint-Jean – Proposition pour consultation (avril 2010)*. Direction des affaires régionales et du soutien aux opérations Énergie, Mines et Territoire. Québec : Gouvernement du Québec, 762 p.

404 Hydro-Québec (1996-2010). *PAE 2009-01 – Programme d'achat d'électricité provenant de petites centrales hydroélectriques de 50 MW et moins (Liste des soumissions retenues)*. In Hydro-Québec. *Achats d'électricité – Marché québécois, [En ligne]*. http://www.hydroquebec.com/4d_includes/depdoc/cpe/fr/PCH_Soumissions_retenues.pdf. Consulté le 21 octobre 2010.

405 Ibid.

Énergie éolienne

La région du Saguenay–Lac-Saint-Jean ne comporte aucun parc éolien en exploitation sur son territoire. Cependant, le projet de parc éolien de la Rivière-du-Moulin, qui chevauche le territoire des MRC du Fjord-du-Saguenay et de Charlevoix, a été retenu dans le cadre du deuxième appel d'offres lancé par Hydro-Québec Distribution pour l'achat d'électricité produite à partir d'énergie éolienne (2 000 MW). Le parc éolien, d'une superficie totale de 149,2 km², sera composé de 175 turbines de 2 MW chacune, pour une puissance totale installée de 350 MW. Le projet, évalué à 800 M\$, est à l'étape de l'étude d'impact sur l'environnement. Des retombées annuelles de 466 000 \$, partagées entre les MRC et les communautés autochtones de Mashteuiatsh, d'Essipit et de Pessamit, sont attendues du projet en phase d'exploitation. Les travaux de la première tranche de 150 MW devraient débuter en 2013 pour une mise en service au 1^{er} décembre 2014 et ceux de la deuxième tranche de 200 MW devraient débuter en 2014 pour une mise en service le 1^{er} décembre 2015⁴⁰⁶.

Les projets qui n'ont pas été retenus dans le cadre de cet appel d'offres de 2 000 MW présentent toujours un potentiel qui pourrait être exploité dans le futur. Ces projets sont⁴⁰⁷:

- réserve faunique des Laurentides, Kruger (79 éoliennes, 158 MW);
- territoire des municipalités de Rivière-Éternité, L'Anse-Saint-Jean et Petit-Saguenay, Corporation de développement économique de Petit-Saguenay (195 MW).

Hydro-Québec Distribution a annoncé en décembre 2010 les projets retenus dans le cadre de l'appel d'offres (A/O 2009-02) pour l'achat de deux blocs distincts de 250 MW produits à partir de parcs éoliens situés au Québec, l'un issu de projets autochtones et l'autre de projets communautaires. Chaque projet est limité à un maximum de 25 MW. Le seul projet retenu dans la région est celui de la Société en commandite Val-Éo (24 MW) situé sur le territoire de la municipalité de Saint-Gédéon-de-Grandmont dans la MRC de Lac-Saint-Jean-Est.

⁴⁰⁶ Saint-Laurent Énergies (2010). *Projet de Rivière-du-Moulin*. In *Saint-Laurent Énergies. Projets*, [En ligne]. <http://www.stle.ca/fr/15/projet-riviere-du-moulin.html>. Consulté le 21 octobre 2010.

⁴⁰⁷ Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) du Saguenay–Lac-Saint-Jean (2010). *Portrait énergétique du Saguenay–Lac-Saint-Jean (version préliminaire)*. 173 p.



Un inventaire du potentiel éolien exploitable à des fins de production d'électricité au Québec a été réalisé en 2005 par Hélimax Énergie inc. en association avec AWS TrueWind⁴⁰⁸. Cette étude commandée par le MRNF constitue une analyse exhaustive de l'inventaire du potentiel éolien technique du territoire québécois. Elle met en lumière, à l'échelle de la province, le potentiel éolien aménageable en MW et la production d'électricité correspondante. Une cartographie de la ressource éolienne a été réalisée afin de déterminer la répartition du gisement éolien sur le territoire, selon la classification de l'Institut Battelle. L'inventaire du potentiel éolien technique exploitable du territoire québécois a été fait sur la base des vitesses moyennes du vent à 80 m au-dessus du sol, étant donné que cette hauteur est représentative des projets d'aujourd'hui. Pour l'ensemble de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, le potentiel éolien technique exploitable hors zones restrictives, c'est-à-dire hors territoires exclus en raison de contraintes restrictives (ex. : aires protégées), a été évalué en 2005 à 49 642 MW. Ce potentiel régional est le troisième plus élevé du Québec, après celui des régions du Nord-du-Québec (3 473 440 MW) et de la Côte-Nord (395 075 MW). Il ne représente toutefois que 1,2 % du potentiel de la province⁴⁰⁹.

Énergie produite à partir de la biomasse

Biomasse forestière

Dans la région, il existe trois centrales de cogénération produisant de la vapeur et de l'électricité à partir de biomasse forestière. Ces centrales de cogénération sont localisées aux endroits suivants⁴¹⁰:

- Dolbeau-Mistassini, Boralex (28 MW);
- Saint-Félicien, Fibrek (>20 MW);
- Saint-Félicien, O&M Cogénération (24 MW).

La compagnie Fibrek a un projet de 9,5 MW de production supplémentaire d'énergie à partir de biomasse forestière. La compagnie Granules LG de Saint-Félicien fabrique autour de 90 000 t de granules énergétiques à partir de biomasse forestière. Un projet d'aménagement d'une usine de granules est en cours de réalisation à Mashteuiatsh. L'usine de LG International inc. devrait être en activité à partir de l'hiver 2011. L'entreprise vise à atteindre une production de 40 000 t métriques initialement pour ensuite doubler à 80 000 t l'année suivante.

La biomasse est utilisée à des fins de production de chaleur par quelques institutions de la région (Centres de santé et de services sociaux de Jonquière et de Roberval, Biolactis, Fromagerie Boivin de La Baie). Un projet de chauffage à la biomasse est étudié pour le Centre de santé et de services sociaux de Chicoutimi et l'UQAC.

En 2008, un projet pilote de valorisation de la biomasse forestière résiduelle à des fins énergétiques a été réalisé par l'Agence de gestion intégrée des ressources (AGIR) pour le compte de la MRC de Maria-Chapdelaine.

⁴⁰⁸ Hélimax Énergie inc. et AWS Truewind, LLC (2005, juin). *Inventaire du potentiel éolien exploitable du Québec*. Montréal. Présenté au Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), 60 p.

⁴⁰⁹ Ibid.

⁴¹⁰ Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) du Saguenay–Lac-Saint-Jean (2010). *Portrait énergétique du Saguenay–Lac-Saint-Jean (version préliminaire)*. 173 p.

Le calcul de la disponibilité de biomasse forestière sur les territoires publics et privés de la région par le MRNF est évalué à 838 722 t métriques anhydres, soit 13 % du total pour l'ensemble du Québec⁴¹¹.

Biomasse agricole

Au Saguenay–Lac-Saint-Jean, la biomasse agricole n'est pas utilisée pour la production énergétique, mis à part la valorisation du lactosérum pour la production de biogaz autoconsommé par la Fromagerie Blackburn de Jonquière⁴¹².

En ce qui concerne les cultures énergétiques, le potentiel de production électrique par la mise en valeur de terres en friches est évalué entre 100 et 400 GWh. Des projets de valorisation énergétique de la biomasse agricole sont en cours d'essais ou d'étude⁴¹³:

- essais de cultures par Agrinova;
- projet d'usine de biodiesel et de culture de millet perlé, Nutrinor, à Saint-Bruno;
- culture de saule sur des terres en friche, six coopératives.

Biomasse municipale

Pour ce qui est de la biomasse municipale, le captage de biogaz de l'ancien site d'enfouissement de Laterrière est projeté. Ce projet consiste uniquement à brûler le méthane pour réduire les émissions de gaz à effet de serre⁴¹⁴.

Un autre projet de captage de biogaz a été annoncé en novembre 2010 dans la municipalité de L'Ascension-de-Notre-Seigneur. Il consiste à utiliser les biogaz de l'ancien lieu d'enfouissement sanitaire pour chauffer les séchoirs à bois de la scierie de Produits forestiers Arbec⁴¹⁵. Le projet prévoit la construction d'un pipeline de quatre km et des équipements de compression qui permettront d'acheminer le méthane tiré du site d'enfouissement vers les installations de l'entreprise.

La compagnie Matrec à Chicoutimi valorise les émissions de méthane de son site pour chauffer un système de traitement de lixiviat.

À ce jour, le seul potentiel existant est la remise en fonction du méthaniseur de l'ancienne usine d'Agropur à Chambord⁴¹⁶. Une étude de préfaisabilité est en cours et les résultats devraient être disponibles sous peu.

411 Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2009). *Estimation de la disponibilité de biomasse forestière par région administrative du Québec en 2007-2008 – Forêts publiques et privées*. 1 p.

412 Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) du Saguenay–Lac-Saint-Jean (2010). *Portrait énergétique du Saguenay–Lac-Saint-Jean (version préliminaire)*. 173 p.

413 Ibid.

414 Le brûlage du méthane émet du CO₂, 21 fois moins puissant que le méthane lui-même comme gaz à effet de serre.

415 Bell Canada (2010). *Produits forestiers Arbec : 7,8 M\$ pour un projet de chauffage au biogaz*. In Bell Canada. *Les Nouvelles*, [En ligne]. http://nouvelles.sympatico.ca/regions/saguenay_lac_saint_jean/produits_forestiers_arbec_78_m_pour_un_projet_de_chauffage_au_biogaz/8fa5f2b6. Consulté le 3 décembre 2010.

416 Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) du Saguenay–Lac-Saint-Jean (2010). *Portrait énergétique du Saguenay–Lac-Saint-Jean (version préliminaire)*. 173 p.



Biomasse industrielle

La seule valorisation de biomasse industrielle dans la région est celle de la liqueur noire de l'usine Fibrek à Saint-Félicien⁴¹⁷.

Énergie solaire

La région ne compte que des systèmes photovoltaïques de petite envergure servant à alimenter en électricité des résidences secondaires et des installations de télécommunication. En ce qui concerne le solaire passif (principalement des chauffe-eau), on recense seulement quelques installations, notamment à Saint-Prime (Échappée-Bleue), La Baie (écohameau), Hébertville (Fromagerie Lehmann) et au lac Kénogami (projet d'écoquartier)⁴¹⁸.

Énergie du sol

Géothermie

On compte plus d'une centaine d'installations de chauffage géothermique au Saguenay–Lac-Saint-Jean. De ce nombre, 100 systèmes sont installés dans des résidences et 10 dans des commerces. Les plus importants systèmes sont installés au Cégep de Chicoutimi et au Cégep d'Alma qui évitent ainsi l'émission de plus de 1 800 t de gaz à effet de serre annuellement et économisent environ 685 000 \$. De plus, il existe un système expérimental aux installations des Serres Chicoutimi⁴¹⁹.

Énergie nucléaire (uranium)

La région du Saguenay–Lac-Saint-Jean ne compte aucune installation nucléaire sur son territoire. Notons toutefois que des travaux d'exploration d'uranium sont réalisés présentement à l'extrémité nord de la région, dans le secteur des monts Otish.

Hydrocarbures

Le potentiel d'exploitation d'hydrocarbures dans la région est considéré peu important en raison de la nature et de l'étendue du sous-sol, peu propice à la présence d'hydrocarbures en quantités exploitables. Toutefois, des droits d'exploration ont été attribués sur une superficie de près de 3 500 km² dans les environs du lac Saint-Jean (entre Métabetchouan–Lac-à-la-Croix et Saint-Félicien) et du bassin de la rivière Saguenay (Saint-Honoré)⁴²⁰. Les cibles géologiques les plus importantes pour l'exploration pétrolière et gazière sont : les dolomites hydrothermales, les shales gazéifères, les récits, les dômes de sel et les dépôts quaternaires gazéifères⁴²¹.

417 *Ibid.*

418 *Ibid.*

419 *Ibid.*

420 Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2010). *Plan d'affectation du territoire public du Saguenay–Lac-Saint-Jean – Proposition pour consultation (avril 2010)*. Direction des affaires régionales et du soutien aux opérations Énergie, Mines et Territoire. Québec : Gouvernement du Québec, 762 p.

421 *Ibid.*

Effacité énergétique

On entend par efficacité énergétique l'amélioration du niveau de performance des processus énergétiques utilisés avec des résultats similaires ou améliorés, ou encore, l'utilisation de la source d'énergie la plus appropriée au moment le plus opportun⁴²². Cela implique également les économies d'énergie et l'utilisation d'appareils et d'équipements efficaces.

L'efficacité énergétique est peu développée au Saguenay–Lac-Saint-Jean. Il existe néanmoins certaines initiatives régionales qui méritent d'être soulignées comme celles de Négawatts Production et d'AgriNova. Le Programme d'efficacité énergétique à base communautaire de Négawatts Production a inspiré le volet communautaire et régional d'Hydro-Québec du Programme de diagnostic résidentiel Mieux Consommer (DRMC). AgriNova, qui œuvre dans le domaine agroalimentaire, dispose d'un centre d'expertise consacré à l'efficacité énergétique et à la production d'énergies renouvelables en agriculture⁴²³.

Le potentiel de développement de cette filière énergétique à l'échelle industrielle est lié en partie à l'éventuelle mise en place d'un marché des émissions de gaz à effet de serre et à l'utilisation d'équipements plus performants. Il existe par ailleurs un potentiel important dans les secteurs résidentiel, commercial et institutionnel (amélioration thermique des bâtiments, installation de systèmes de chauffage et chauffe-eau améliorés).

Dans le domaine du transport, les mesures d'efficacité énergétique significatives dans une perspective territoriale incluent le développement des transports ferroviaire et maritime et l'intermodalité entre ces modes de transport et le camionnage.

Infrastructures énergétiques connexes

Les infrastructures connexes comprennent essentiellement les équipements de transport d'énergie comme les lignes de transport d'électricité et les gazoducs.

Transport d'électricité

Le réseau régional de transport d'électricité est constitué de sous-réseaux qui s'articulent autour des lignes électriques à 735 kV et des centrales hydroélectriques. Ces lignes de transport d'énergie appartiennent à Hydro-Québec, Rio Tinto Alcan, AbitibiBowater et aux Villes de Saguenay et d'Alma (tableau 4.43). Elles sont interconnectées afin de permettre les échanges avec Hydro-Québec.

⁴²² Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) du Saguenay–Lac-Saint-Jean (2010). *Portrait énergétique du Saguenay–Lac-Saint-Jean (version préliminaire)*. 173 p.

⁴²³ *Ibid.*



Type de ligne	Hydro-Québec		Rio Tinto Alcan		AbitibiBowater	
	Lignes km	Postes n	Lignes km	Postes n	Lignes km	Postes n
69 kV et moins	10	1	0	0	160	6
120 ou 161 kV	590	16	884	nd	86	2
230 kV	90	1	0	0	0	0
315 kV	158	0	0	0	0	0
450 kV	115	0	0	0	0	0
735 kV	981	3	0	0	0	0
Total	1944	21	884	nd	246	8

Tableau 4.43 Réseau de transport d'électricité au Saguenay–Lac-Saint-Jean ⁴²⁴

Dans la région, la plupart des lignes de transport à haut voltage traversent des terres publiques. Ces lignes acheminent l'électricité produite dans les régions du Nord-du-Québec et de la Côte-Nord. Le Saguenay–Lac-Saint-Jean compte trois postes de transport à haut voltage (735 kV) : Chamouchouane (à l'ouest du lac Saint-Jean), Saguenay (près du lac Kénogami) et Périgny (Bas-Saguenay Sud).

La grande majorité du réseau de distribution d'électricité est sous la responsabilité d'Hydro-Québec. Toutefois, Hydro-Jonquière et la Ville d'Alma possède également certaines infrastructures de distribution dans leur zone d'influence respective (tableau 4.44). Bien que certaines lignes de distribution souterraines existent, le réseau est constitué à plus de 97 % de lignes aériennes. Hydro-Québec favorise les emprises publiques pour le passage des lignes de distribution à 25 kV.

Type de ligne	Hydro-Québec	Hydro-Jonquière	Ville d'Alma
	km		
Aérienne	4 856	450	65
Souterraine	132	< 2	< 5

Tableau 4.44 Réseau de distribution d'électricité au Saguenay–Lac-Saint-Jean ⁴²⁵

Hydro-Québec souhaite construire une ligne de transport d'énergie de 735 kV (Ligne Chamouchouane – Bout-de-l'Île) sur une distance de 400 km entre La Doré et Montréal, un investissement qui oscillerait entre 500 millions et 1 milliard de dollars⁴²⁶. Sa mise en service est prévue en 2017. Ce projet viserait principalement à sécuriser le réseau de distribution des grands centres de consommation. Hydro-Québec réalise actuellement des études techniques et environnementales dans le but de déposer une étude d'impact sur l'environnement au MDDEP à la fin de l'automne 2012⁴²⁷.

424 Tiré de Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) du Saguenay–Lac-Saint-Jean (2010). *Portrait énergétique du Saguenay–Lac-Saint-Jean (version préliminaire)*. 173 p.

425 Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) du Saguenay–Lac-Saint-Jean (2010). *Portrait énergétique du Saguenay–Lac-Saint-Jean (version préliminaire)*. 173 p.

426 Cyberpresse.ca (2010, 22 octobre). *Sécuriser le réseau de Montréal*. In *Le Quotidien* [En ligne]. <http://www.cyberpresse.ca/le-quotidien/201010/22/01-4334992-securer-le-reseau-de-montreal.php>. Consulté le 7 janvier 2011.

427 Hydro-Québec (1996-2010). *Projets de transport d'électricité (Ligne Chamouchouane – Bout-de-l'Île)*. In *Hydro-Québec, Accueil projets de construction*, [En ligne]. <http://www.hydroquebec.com/projets/chamouchouane.html>. Consulté le 7 janvier 2011.

Gazoduc

Outre l'hydroélectricité, l'approvisionnement énergétique de la région est complété par un gazoduc qui rejoint le Saguenay–Lac-Saint-Jean, depuis la Mauricie, en longeant l'emprise de la route 155. Au sud du lac Saint-Jean, l'infrastructure se divise en trois segments pour alimenter les villes de Saint-Félicien, d'Alma et de Saguenay.

4.4.1.1.4 Hébergement et récréotourisme

Contexte national et régional

L'industrie touristique est un important moteur économique pour le Québec. Ce secteur d'activité a encaissé, en 2005, des recettes de 10,2 milliards \$ provenant de 54 millions de visiteurs⁴²⁸. À l'échelle canadienne, il occupe la seconde place avec 21 % des recettes, étant précédé par l'Ontario avec 36 %.

Malgré certains bouleversements majeurs (ex : 11 septembre 2001, crise du SRAS) survenus au cours des dernières années, l'activité touristique québécoise est en croissance. De 1998 à 2005, les recettes touristiques québécoises ont affiché une croissance annuelle de 7,0 %, comparativement à 5,0 % pour le produit intérieur brut (PIB) du Québec⁴²⁹.

Le tourisme présente également des perspectives de croissance intéressantes. D'après l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), le tourisme international devrait connaître une croissance soutenue d'ici 2020.

Au Saguenay–Lac-Saint-Jean, l'industrie touristique se classe au 4^e rang des activités économiques. La contribution de ce secteur d'activité est donc importante pour la région. En 2008, avec 953 000 visiteurs (3,4 % du total québécois), le Saguenay–Lac-Saint-Jean occupait le 10^e rang sur les 22 régions touristiques de la province⁴³⁰. La clientèle provient à 88 % du Québec, 8 % d'autres pays, 3 % des autres provinces canadiennes et 1 % des États-Unis⁴³¹. Par ailleurs, cette industrie regroupe 4 034 emplois⁴³², 412 lieux d'hébergement⁴³³ et plus de 270 sites et attraits récréatifs⁴³⁴.

428 Ministère du Tourisme du Québec (2006). *Le tourisme, une industrie importante pour le Québec – Édition 2006*. Direction de la recherche et de la prospective. Québec : Gouvernement du Québec, 13 p.

429 Ibid.

430 Ministère du Tourisme du Québec (2008). *Le tourisme au Québec en bref – Édition 2008*. Direction de l'évaluation et de l'analyse stratégique. Québec : Gouvernement du Québec, 17 p.

431 Ibid.

432 Ministère du Tourisme du Québec (2006). *Le tourisme, une industrie importante pour le Québec – Édition 2006*. Direction de la recherche et de la prospective. Québec : Gouvernement du Québec, 13 p.

433 Ministère du Tourisme du Québec (2008). *Portrait de l'offre d'hébergement touristique au Québec 2002-2008*. Québec : Gouvernement du Québec, 29 p.

434 *Tourisme Saguenay–Lac-Saint-Jean (2001, mai)*. Forum sur le développement de l'industrie touristique « J'ai affaires à y être ».



Le circuit touristique traditionnel de la région comporte 7 produits d'appel qui génèrent un achalandage de plus de 50 000 visiteurs par année⁴³⁵. Ces produits d'appels se divisent en deux groupes:

- Les principaux sites et attraits touristiques situés en territoire habité;
- Les produits nature de type générique.

Le premier groupe comprend quatre sites, soit le Jardin zoologique de Saint-Félicien, le Village historique de Val-Jalbert, le grand spectacle La Fabuleuse Histoire d'un Royaume et l'Ermitage Saint-Antoine du Lac-Bouchette. Quant au deuxième groupe, il se compose du produit « hiver » (motoneige, ski, pêche blanche et autres) et de deux ensembles naturels qui marquent le paysage de la région, soit le « lac Saint-Jean » (villégiature, nautisme, pêche et vélo) et le « fjord du Saguenay » (croisières, kayak de mer et randonnées pédestres).

L'utilisation du territoire public régional à des fins récréatives passe principalement par les activités suivantes : la villégiature privée, la pêche, la chasse, la motoneige, le motoquad, le canot camping, les sports de glisse et la cueillette de petits fruits. Ces activités sont décrites plus en détail dans les lignes qui suivent⁴³⁶.

Villégiature privée

En octobre 2010, le Saguenay-Lac-Saint-Jean comptait 10 028 baux de villégiature privée en territoire public (TNO et TPI) et 8 303 chalets établis sur des terres privées (tableau 4.45). Les 9 214 baux octroyés sur les TNO de la région, dont plus des trois quarts sont situés à l'intérieur des limites des MRC du Fjord-du-Saguenay et de Maria-Chapdelaine, correspondent à un peu moins de 22 %⁴³⁷ des droits de villégiature consentis sur le territoire public du Québec. Toujours en 2010, d'après les données recueillies auprès des MRC de la région, la proportion des villégiateurs qui proviennent du Saguenay-Lac-Saint-Jean sur TNO est estimée à environ 73 %. Cette proportion s'élevait à 92 % en 1990 et à 82 % en 2001, ce qui signifie que la clientèle extrarégionale occupe une place de plus en plus importante dans ce marché⁴³⁸.

⁴³⁵ Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2005). *Plan régional de développement du territoire public du Saguenay-Lac-Saint-Jean (section récréotourisme)*. Direction régionale de la gestion du territoire public du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Québec : Gouvernement du Québec, 187 p.

⁴³⁶ Ibid.

⁴³⁷ Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2010). *Couche numérique thématique des baux de villégiature (1/20 000)*. Géoboutique Québec.

⁴³⁸ Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2005). *Plan régional de développement du territoire public du Saguenay-Lac-Saint-Jean (section récréotourisme)*. Direction régionale de la gestion du territoire public du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Québec : Gouvernement du Québec, 187 p.

Territoire	Tenure			Total
	Publique		Privée	
	TNO ⁴³⁹	TPI ⁴⁴⁰		
MRC du Fjord-du-Saguenay ⁴⁴¹	4 010	654	2 666	7 330
MRC de Maria-Chapdelaine ⁴⁴²	2 929	34	1 008	3 971
MRC du Domaine-du-Roy ⁴⁴³	1 974	5	1 528	3 507
MRC de Lac-Saint-Jean-Est ⁴⁴⁴	301	55	2 028	2 384
Ville de Saguenay ⁴⁴⁵	0	66	1 073	1 139
Total	9 214	814	8 303	18 331

Tableau 4.45 Baux de villégiature privée sur le territoire du Saguenay–Lac-Saint-Jean

En 2010, la valeur foncière des résidences de villégiature sur l'ensemble du territoire régional s'élevait à plus de 618,2 M\$⁴⁴⁶.

Les principales aires de concentration de villégiature en territoire public sont situées au sud du 50^e parallèle dans les portions accessibles et rapprochées des milieux habités. Les regroupements les plus importants sont localisés dans le secteur des zecs Martin-Valin, Onatchiway-Est, du Lac-de-la-Boiteuse et des Passes, où la qualité de pêche demeure un élément attractif⁴⁴⁷. À ces endroits, la densité peut atteindre plus de 10 occupations aux 10 km². Ailleurs dans la région, en raison principalement de l'éloignement et des contraintes d'accessibilité, la densité moyenne de villégiature est beaucoup plus faible (moins d'une occupation aux 10 km²). Un peu moins de 98 % des emplacements de villégiature sont localisés en milieu riverain. De cette proportion, il y en a 87 % qui se trouvent en bordure de lacs, 10 % aux abords de rivières, 2 % le long de ruisseaux et enfin, 1 % en rive de réservoirs et d'étangs⁴⁴⁸.

D'après l'*Enquête sur la demande d'utilisation récréative du territoire public du Saguenay–Lac-Saint-Jean*, la demande potentielle pour un emplacement de villégiature privée dans la région est douze fois supérieure à celle de l'offre⁴⁴⁹. De plus, il appert que la clientèle régionale cherche la proximité de son lieu de résidence et préfère des emplacements de type quatre saisons. Les activités les plus prisées par ces demandeurs sont dans l'ordre : la pêche, la chasse, la motoneige, le motoquad et les randonnées non motorisées⁴⁵⁰.

439 TNO : territoire non organisé

440 TPI : terres publiques intramunicipales

441 MRC du Fjord-du-Saguenay (2009). *Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Fjord-du-Saguenay*. 736 p.

442 Potvin, J. (2010). *Directeur général adjoint, MRC de Maria-Chapdelaine. Communication personnelle. 1er novembre 2010.*

443 Bouchard, D. (2010). *Responsable de l'aménagement du territoire, MRC du Domaine-du-Roy. Communication personnelle. 13 septembre 2010.*

444 Grenier, A. (2010). *Aménagiste, M.Sc., MRC de Lac-Saint-Jean-Est. Communication personnelle. 5 octobre 2010.*

445 Desbiens, L. (2010). *Directeur adjoint, Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, Ville de Saguenay. Communication personnelle. 29 octobre 2010.*

446 Ibid.

447 Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2005). *Plan régional de développement du territoire public du Saguenay–Lac-Saint-Jean (section récréotourisme). Direction régionale de la gestion du territoire public du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Québec : Gouvernement du Québec, 187 p.*

448 Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (2010). *Couche numérique thématique des baux de villégiature (1/20 000). Géoboutique Québec.*

449 Zins Beausnesne et associés (2003). *Enquête sur la demande d'utilisation récréative du territoire public du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Rapport présenté à : l'Association des CLD du Saguenay–Lac-Saint-Jean, MRC du Domaine-du-Roy, MRC du Fjord-du-Saguenay, MRC de Lac-Saint-Jean-Est, MRC de Maria-Chapdelaine, Ville de Saguenay, CLE de Lac-Saint-Jean-Est, CLE de Maria-Chapdelaine et CLE de Roberval, 159 p.*

450 Ibid.



Le document de planification qui illustre le plus les orientations de développement de la villégiature du gouvernement du Québec à l'échelle provinciale est le *Guide de développement de la villégiature sur les terres du domaine public*⁴⁵¹. Ce document élaboré en 1994 par le ministère des Ressources naturelles (MRNF), à partir de l'Approche gouvernementale de développement de la villégiature sur les terres publiques au Québec, établit les règles minimales, communes à toutes les régions, qui encadrent le développement de la villégiature sur les terres du domaine de l'État. Ainsi, toute planification traitant de ce type de développement doit respecter les règles de ce guide. Ce document est présentement en voie de révision. L'orientation générale à la base de la planification du développement de la villégiature sur le territoire public est la suivante : « *Accroître la mise en valeur du territoire public à des fins récréatives par le développement de la villégiature, suivant une démarche d'harmonisation et d'intégration des divers modes d'utilisation du territoire* ». À cette fin, le MRNF retient les objectifs de développement suivants :

Objectifs généraux :

- Éviter les conflits entre la villégiature et les autres utilisations des terres, notamment celles de nature récréative;
- Planifier le développement de la villégiature pour éliminer les nuisances qui peuvent lui être attribuables;
- Réserver des terres pour l'accès du public aux rives des lacs et des cours d'eau;
- Optimiser l'utilisation du potentiel récréatif tout en réduisant au minimum l'impact des projets de développement sur le milieu;
- Diversifier les types de villégiature ainsi que les densités d'occupation, et favoriser leur intégration dans des projets de développement;
- Favoriser la diversité et la qualité de pratique des activités associées à la villégiature.

Objectifs particuliers (zones périphériques aux milieux urbanisés) :

- Orienter le développement de la villégiature regroupée en milieu riverain;
- Optimiser l'utilisation de l'espace aménageable dans les sites de développement en y densifiant l'occupation;
- Conserver des terres riveraines à fort potentiel récréatif libres de villégiature afin de permettre leur utilisation par le public.

Le développement de la villégiature sur les terres publiques de la région est encadré, jusqu'en mars 2011, par le Plan régional de développement du territoire public (PRDTP) (Section récréotourisme). Le PRDTP a remplacé le Plan régional de développement de la villégiature (PRDV) du Saguenay–Lac-Saint-Jean qui a été élaboré dans les années 1990. Le PRDTP reflète les préoccupations de même que la vision des différents intervenants régionaux (ministères, MRC, Ville de Saguenay, Premières Nations innues) en ce qui a trait au développement de la villégiature sur le territoire public de la région 02.

⁴⁵¹ Ministère des Ressources naturelles (MRN) (1994). *Guide de développement de la villégiature sur les terres du domaine public*. Direction de la gestion du territoire public. Québec : Gouvernement du Québec, 70 p.

Le 1^{er} avril 2010, en vertu d'une entente de délégation de gestion signée avec le MRNF, les MRC de la région, déjà responsables du développement de la villégiature sur les TPI depuis la fin des années 1990, sont devenues responsables également de la gestion des baux de villégiature sur les terres publiques hors TPI.

Pour la période 2006-2007 à 2010-2011, le PRDTP prévoyait offrir annuellement, par tirage au sort, environ 80 emplacements de villégiature privée répartis principalement dans les portions accessibles du territoire régional. À cela s'ajoutent environ 60 emplacements attribués annuellement au premier requérant dans des secteurs plus éloignés⁴⁵².

Sur les TPI, des projets de développement de villégiature privée sont planifiés par la MRC du Fjord-du-Saguenay dans le secteur du Grand lac Ha! Ha! ainsi que dans la municipalité de Petit-Saguenay.

L'occupation temporaire en territoire public

L'information de la présente section est tirée principalement de l'Enquête sur la demande d'utilisation récréative du territoire public du Saguenay–Lac-Saint-Jean⁴⁵³.

L'occupation temporaire se pratique à peu près partout sur le territoire régional accessible par voie terrestre. Ce type d'occupation est associé surtout aux activités de chasse, de pêche, de cueillette de petits fruits, de détente et de plein air. L'activité conditionne la destination, la période et la durée du séjour. La clientèle utilise généralement un équipement mobile de type roulotte qu'elle installe habituellement sur des espaces dégagés comme les accotements de chemin, les gravières et sablières désaffectées, etc. Le MRNF estime entre 1 000 et 1 500 par année le nombre d'occupations temporaires installées sur le territoire public de la région⁴⁵⁴.

Depuis avril 2010, la gestion de l'occupation temporaire sur les terres publiques de la région incombe aux MRC. D'ailleurs ces dernières analyseront prochainement la possibilité de règlementer cette forme d'occupation.

452 Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2005). *Plan régional de développement du territoire public du Saguenay–Lac-Saint-Jean (section récréotourisme)*. Direction régionale de la gestion du territoire public du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Québec : Gouvernement du Québec, 187 p.

453 Zins Beuchesne et associés (2003). *Enquête sur la demande d'utilisation récréative du territoire public du Saguenay–Lac-Saint-Jean*. Rapport présenté à : l'Association des CLD du Saguenay–Lac-Saint-Jean, MRC du Domaine-du-Roy, MRC du Fjord-du-Saguenay, MRC de Lac-Saint-Jean-Est, MRC de Maria-Chapdelaine, Ville de Saguenay, CLE de Lac-Saint-Jean-Est, CLE de Maria-Chapdelaine et CLE de Roberval, 159 p.

454 Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2005). *Plan régional de développement du territoire public du Saguenay–Lac-Saint-Jean (section récréotourisme)*. Direction régionale de la gestion du territoire public du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Québec : Gouvernement du Québec, 187 p.



L'hébergement commercial

L'offre régionale d'hébergement commercial est située en majeure partie en milieu privé. Le portrait du parc d'hébergement touristique de la région est présenté au tableau 4.46. L'information qui est consignée dans ce tableau concerne seulement les catégories d'établissement pour lesquelles il existe une attestation de classification reconnue par le ministère du Tourisme du Québec. En le consultant, on constate que les campings et les hôtels comptent pour près de 82 % des unités d'hébergement disponibles dans la région et que les gîtes, malgré une présence importante sur le territoire, représentent seulement 4 % de l'offre globale.

Catégorie d'établissement	Nombre d'établissements	Proportion (%)	Unités disponibles	Proportion (%)
Gîte	124	30,1	429	3,9
Hôtel	107	26,0	2 927	26,8
Résidence touristique	95	23,1	388	3,6
Auberge de jeunesse	3	0,7	72	0,7
Établissement d'enseignement	3	0,7	195	1,8
Centre de vacances	15	3,6	772	7,1
Village d'accueil	2	0,5	141	1,3
Camping	63	15,3	5 975	54,8
Total	412	100,0	10 899	100,0

Tableau 4.46 Portrait de l'offre d'hébergement touristique dans la région O2, en 2008 ⁴⁵⁵

L'achalandage dans les établissements hôteliers et les résidences touristiques du Saguenay–Lac-Saint-Jean a diminué de façon importante au cours des dernières années. En effet, le taux d'occupation quotidien moyen de ces établissements est passé de 45,1 % en 1999 à 34,2 % en 2009, soit une baisse d'un peu plus de 24 % ⁴⁵⁶⁻⁴⁵⁷.

L'hébergement commercial sur les terres publiques du Saguenay–Lac-Saint-Jean se concentre essentiellement dans les territoires structurés tels les parcs nationaux, les réserves fauniques, les pourvoiries et les zecs. Onze auberges situées en périphérie des milieux habités et un site de chalets locatifs complètent cette offre en territoire public⁴⁵⁸. Des projets d'aménagement d'auberges devraient se concrétiser dans le secteur des monts Valin et sur le pourtour de la zone habitée du lac Saint-Jean⁴⁵⁹.

455 Ministère du Tourisme du Québec (2008). *Portrait de l'offre d'hébergement touristique au Québec 2002-2008*. Québec : Gouvernement du Québec, 29 p.

456 Ministère du Tourisme du Québec (2002). *L'hôtellerie au Québec en 2001*. Québec : Gouvernement du Québec, 29 p.

457 Ministère du Tourisme du Québec (2010). *L'hébergement au Québec en 2009*. Québec : Gouvernement du Québec, 90 p.

458 Girard, B. (2010). *Agent de recherche en développement régional, Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), Direction des affaires régionales du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Communication personnelle. 14 septembre 2010.*

459 Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2010). *Plan d'affectation du territoire public du Saguenay–Lac-Saint-Jean – Proposition pour consultation (avril 2010)*. Direction des affaires régionales et du soutien aux opérations Énergie, Mines et Territoire. Québec : Gouvernement du Québec, 762 p.

Campings

Une étude de Tourisme Québec indique qu'il y a présentement une tendance générale à la hausse dans l'industrie du camping au Québec⁴⁶⁰. Le Québec comptait, en 2004, 460 000 campeurs adultes, soit 91 000 campeurs saisonniers et 369 000 voyageurs. En 2008, on recensait 865 terrains de camping dans la province qui offraient au total 113 379 emplacements. En 2004, les dépenses totales de séjour des campeurs dans la province se chiffraient à 238 882 913 \$ comparativement à 161 233 271 \$ en 1997, ce qui représente une croissance globale de l'ordre de 48 % au cours de cette période⁴⁶¹. Aux dépenses de séjour s'ajoutent celles en matériel de camping et en entretien, soit 92 297 216 \$ ainsi que celles reliées à l'achat de VR, 167 399 235 \$, pour un total de près de 500 M\$⁴⁶².

En 2009, en considérant les campings privés, les campings municipaux ainsi que les sites exploités par la SÉPAQ (parcs nationaux et réserves fauniques), la région comptait 63 terrains de campings aménagés pour une offre totale de 6 545 emplacements⁴⁶³. Le nombre d'emplacements disponibles dans la région a grimpé de 18 % depuis 2001⁴⁶⁴⁻⁴⁶⁵. L'achalandage quotidien est également en hausse (augmentation de 10,9 % entre 2005 et 2009)⁴⁶⁶.

En ce qui concerne les terrains de camping semi-aménagés ou rustiques, hormis ceux qui sont exploités par la SÉPAQ, il en existe présentement 23 dont 20 qui sont exploités par les organismes gestionnaires de zecs⁴⁶⁷. Leur capacité totale d'accueil est d'environ 250 emplacements.

Pourvoiries

Le Saguenay–Lac-Saint-Jean compte 45 pourvoiries gérées régionalement, dont 24 sont à droits exclusifs et 21 sont sans droits exclusifs⁴⁶⁸. Ce total représente 8 % de l'ensemble des pourvoiries en opération au niveau provincial. Tel que mentionné précédemment à la section 4.1.1.4, le secteur des monts Valin aussi appelé Croissant Vermeil, regroupe, à lui seul, 40 % des pourvoiries de la région.

Les pourvoiries du Saguenay–Lac-Saint-Jean ont généré des retombées économiques régionales directes et indirectes évaluées à environ 6 M\$ en 2006 et permis l'embauche d'un peu plus de 200 personnes. Au cours de la même période, elles ont accueilli 12 489 clients, pour un total de 39 872 nuitées et 59 774 jours-activités. La clientèle de ces établissements est à 90 % québécoise⁴⁶⁹.

460 Ministère du Tourisme du Québec (2008). *La fréquentation des terrains de camping du Québec – Étés 2001 à 2007*. Direction de la recherche et de la prospective. Québec : Gouvernement du Québec, 79 p.

461 *Camping Québec (2005). La pratique du camping au Québec – Portrait de la situation*. Chaire de tourisme de l'École des sciences de la gestion de l'Université du Québec à Montréal. 104 p.

462 Ibid.

463 Ministère du Tourisme du Québec (2010). *La fréquentation des terrains de camping du Québec – Étés 2005 à 2009*. Direction de l'évaluation et de l'analyse stratégique. Québec : Gouvernement du Québec, 70 p.

464 Ibid.

465 Ministère du Tourisme du Québec (2008). *La fréquentation des terrains de camping du Québec – Étés 2001 à 2007*. Direction de la recherche et de la prospective. Québec : Gouvernement du Québec, 79 p.

466 Ministère du Tourisme du Québec (2010). *La fréquentation des terrains de camping du Québec – Étés 2005 à 2009*. Direction de l'évaluation et de l'analyse stratégique. Québec : Gouvernement du Québec, 70 p.

467 Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2005). *Plan régional de développement du territoire public du Saguenay–Lac-Saint-Jean (section récréotourisme)*. Direction régionale de la gestion du territoire public du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Québec : Gouvernement du Québec, 187 p.

468 Association des pourvoiries du Saguenay–Lac-Saint-Jean (APSLSJ) (2010). *Plan de développement régional des pourvoiries du Saguenay–Lac-Saint-Jean – Version préliminaire mars 2010*. 168 p.

469 Ibid.



En termes de capacité d'accueil, les 45 pourvoiries de la région comptent 250 unités d'hébergement pouvant accueillir 1 719 personnes. Il s'agit d'une augmentation de près de 43 % du nombre d'unités d'hébergement par rapport à 2003 ⁴⁷⁰⁻⁴⁷¹.

Les pourvoiries de la région ont grandement diversifié leur offre d'activités au cours des dernières années afin de répondre aux besoins d'une nouvelle clientèle. La chasse et la pêche demeurent les produits de base de cette industrie, mais d'autres activités de plein air, comme la motoneige, le motoquad, l'observation de la faune, le canotage et la randonnée pédestre, sont venues bonifier la gamme des produits offerts.

Tourisme d'aventure et écotourisme

Le regroupement Aventure Écotourisme Québec (AEQ), dont la mission consiste à représenter et à promouvoir les producteurs de tourisme d'aventure et d'écotourisme du Québec, définit le tourisme d'aventure de la façon suivante : « Le tourisme d'aventure est une activité de plein air ou combinaison d'activités se déroulant dans un milieu naturel particulier (endroit inusité, exotique, isolé, inhabituel ou sauvage). En tourisme d'aventure, on utilise des moyens de transport non conventionnels, soit motorisés (motoneige, quad, etc.) ou non motorisés (marche, canot, kayak, etc.). De plus, l'activité implique nécessairement un niveau de risque, lequel peut varier selon l'environnement (isolement, caractéristiques géographiques, etc.) ou selon la nature des activités et des moyens de transport impliqués »⁴⁷².

Quant à l'écotourisme, il s'agit d'une « forme de tourisme qui vise à faire découvrir un milieu naturel tout en préservant son intégrité, qui comprend une activité d'interprétation des composantes naturelles ou culturelles du milieu, qui favorise une attitude de respect envers l'environnement, qui fait appel à des notions de développement durable et qui entraîne des bénéfices socio-économiques pour les communautés locales et régionales »⁴⁷³.

Le créneau du tourisme d'aventure et de l'écotourisme est encore en émergence au Québec. Toutefois, les 11 400 emplois générés annuellement démontrent une croissance graduelle du secteur⁴⁷⁴. L'augmentation du nombre de membres d'AEQ est une autre preuve de cette progression. En effet, cette association comptait 135 membres en 2007 comparativement à 60 en 1990. En 2004, le total des dépenses effectuées dans ce secteur s'élevait à 800 M\$, soit 10% des dépenses touristiques globales au Québec⁴⁷⁵.

⁴⁷⁰ Ibid.

⁴⁷¹ Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2005). *Plan régional de développement du territoire public du Saguenay-Lac-Saint-Jean (section récréotourisme)*. Direction régionale de la gestion du territoire public du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Québec : Gouvernement du Québec, 187 p.

⁴⁷² Réseau de veille en tourisme (2010). *Tourisme d'aventure : de quoi parle-t-on au juste?* In *Réseau de veille en tourisme*, [En ligne]. <http://veilletourisme.ca/2007/09/17/tourisme-d%E2%80%99aventure-de-quoi-parle-t-on-au-juste/>. Consulté le 7 septembre 2010.

⁴⁷³ *Tourisme Québec* (2002). *Nature et tourisme – L'écotourisme au Québec en 2002*. 273 p.

⁴⁷⁴ *Aventure Écotourisme Québec (AEQ) (2004). Étude sur la valeur économique de l'écotourisme et du tourisme d'aventure*. 16 p.

⁴⁷⁵ Ibid.

Selon un sondage effectué auprès de la clientèle américaine en 2009, les activités les plus demandées dans ce créneau sont la randonnée pédestre (81%), les aventures avec expériences culturelles (68%), le trekking (55%), l'observation de la nature (54%) et la visite des parcs nationaux (53%)⁴⁷⁶.

Au Québec, les grands pôles d'attraction incluent les régions du **Saguenay–Lac-Saint-Jean**, de la Gaspésie, du Bas-Saint-Laurent, de Charlevoix, des Laurentides et de la Capitale-Nationale⁴⁷⁷.

Il existe présentement 34 entreprises membres de l'association d'AEQ qui offrent des activités d'écotourisme et de tourisme d'aventure sur le territoire du Saguenay–Lac-Saint-Jean⁴⁷⁸. Parmi les principaux produits offerts par ces entreprises spécialisées, notons entre autres : le kayak de mer, le rafting, le canot, la randonnée pédestre, les raids en traîneau à chiens, l'observation de mammifères marins, le tourisme autochtone et les excursions en motoneige. Ces activités sont pratiquées à plusieurs endroits, notamment : sur le lac Saint-Jean et ses tributaires, dans le fjord du Saguenay, les parcs nationaux, les réserves fauniques, les zecs, etc.

Le tourisme d'aventure et l'écotourisme est l'un des créneaux d'excellence qui a été identifié par la région dans le cadre du projet ACCORD (Action concertée de coopération régionale de développement). L'objectif visé est de positionner le Saguenay–Lac-Saint-Jean en tant que destination touristique quatre saisons de calibre international sur le thème du tourisme d'aventure et de l'écotourisme, et ce, dans une perspective de développement intégré et durable⁴⁷⁹. Une stratégie et un plan d'action (2008-2012) ont été élaborés pour le développement de ce créneau d'excellence. De plus, une entente de mise en œuvre a été signée en août 2008 par le gouvernement du Québec, le comité régional ACCORD, le comité de créneau et la CRÉ du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Les bases de la stratégie s'appuient sur l'instauration d'une nouvelle dynamique régionale axée sur la coordination et le partenariat, englobant des pôles d'activités thématiques, écotouristiques et d'aventure, afin de développer une offre de prestige dans les secteurs des monts Valin, du fjord du Saguenay et du Lac-Saint-Jean. Quatre pôles de destination (un au massif des monts Valin, un au fjord du Saguenay, un au Lac-Saint-Jean et un pour les rivières légendaires et sauvages) ainsi qu'un pôle d'accès (dans l'arrondissement La Baie de Ville de Saguenay) ont été identifiés dans la région. Les cibles qui ont été fixées pour la période 2008-2018 sont⁴⁸⁰:

- d'augmenter à 25 % la proportion de nouveaux touristes étrangers (6 % en 2004);
- de générer 150 M\$ en dépenses touristiques additionnelles (24 M\$ en 2004);
- d'accroître la complémentarité entre les activités touristiques, l'environnement et les ressources naturelles;
- de mettre en valeur les objectifs de développement durable.

476 Réseau de veille en tourisme (2010). *Tendances 2010 dans le tourisme d'aventure (Compte rendu de conférence)*. In Réseau de veille en tourisme, [En ligne]. <http://veilletourisme.ca/2009/12/01/tendances-2010-dans-le-tourisme-d%E2%80%99aventure-compte-rendu-de-conference/>. Consulté le 7 septembre 2010.

477 Réseau de veille en tourisme (2010). *Portrait du secteur de l'écotourisme au Québec en 2007*. In Réseau de veille en tourisme, [En ligne]. <http://veilletourisme.ca/2008/01/07/portrait-du-secteur-de-l%E2%80%99ecotourisme-au-quebec-en-2007/>. Consulté le 7 septembre 2010.

478 *Aventure Écotourisme Québec* (2010). *Producteurs en tourisme d'aventure au Saguenay–Lac-Saint-Jean*. In *Aventure Écotourisme Québec*, [En ligne]. http://www.aventure-ecotourisme.qc.ca/recherche.php?q=&adv=1&lang=fr&page=recherche&s_producteurs=on&pregion=15&pact. Consulté le 7 septembre 2010.

479 Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) (2010). *Saguenay–Lac-Saint-Jean : Créneau d'excellence Tourisme d'aventure et écotourisme*. In Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation. *Régions. Projet ACCORD. Créneaux d'excellence*, [En ligne]. http://www.mdeie.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents_soutien/regions/creneaux_excellence/creneaux/02_tourisme_aventure.pdf. Consulté le 7 septembre 2010.

480 Ibid.



Pour le territoire Monts-Valin/Fjord-du-Saguenay, la MRC du Fjord-du-Saguenay a mis en place la *Table de destination nordique*, dont le mandat consiste, à l'aide des organismes associés au développement du territoire et des intervenants touristiques de la MRC, à mettre en œuvre les principaux éléments d'une destination d'activités nordiques dans ce secteur. Les produits d'appel visés par cette initiative gravitent autour de la motoneige, du motoquad, de la chasse, de la pêche, de la villégiature, du ski et de la pêche blanche sur le fjord⁴⁸¹. Une étude de faisabilité et d'impact autour du potentiel récréotouristique hivernal que comporte ce territoire, intitulée *Aménagement et développement d'une destination d'activités nordiques Monts-Valin/Fjord du Saguenay*, a été réalisée en 2004 pour le compte de l'organisme Aménagement des Monts-Valin inc. L'étude faisait suite à un rapport diagnostic du territoire et au plan de développement en quatre phases (second rapport d'étape). Elle visait, entre autres, à proposer un concept d'organisation spatiale et des aménagements, à élaborer une stratégie de marketing et à faire ressortir l'ensemble des impacts d'un tel projet sur la région (emplois, retombées économiques, achalandage, nouveaux atouts) et les conditions d'implantation (structure, ressources financières et humaines, financement)⁴⁸². Ce projet représente des investissements de plus de 28 M\$⁴⁸³.

Le potentiel de développement en tourisme d'aventure et écotourisme des grandes rivières tributaires du lac Saint-Jean a été décrit dans le PRDTP. Dans cette planification, le corridor des grandes rivières est représenté par des axes récréatifs de navigation susceptibles de voir leur mise en valeur s'accroître. À cet égard, une étude a été réalisée afin de mieux connaître l'état des potentiels de mise en valeur culturelle, récréative et touristique des rivières Métabetchouane, Ashuapmushuan, Du Chef, Mistassini, Mistassibi, Mistassibi Nord-Est et Péribonka. Les autres rivières ciblées comme axes de navigation dans le PRDTP sont les rivières Saguenay et Betsiamites.

481 MRC du Fjord-du-Saguenay (2009). *Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Fjord-du-Saguenay*. 736 p.

482 Desjardins Marketing Stratégique et Le Groupe Leblond Bouchard (2004). *Étude de faisabilité et d'impact – Aménagement et développement d'une destination d'activités nordiques Monts-Valin-Fjord/du-Saguenay*. Présenté à Aménagement des Monts-Valin inc., 73 p.

483 Ibid.

Activités récréatives liées à la faune

Ce secteur d'activité, qui regroupe la chasse sportive, la pêche sportive et les activités fauniques sans prélèvement, attire annuellement tout près de 2 millions de visiteurs dans les différentes régions du Québec⁴⁸⁴⁻⁴⁸⁵⁻⁴⁸⁶. À cela, il faut ajouter également un peu plus de 1,2 million d'adeptes locaux. Les dépenses touristiques de cette clientèle, évaluées sur une base annuelle à plus de 1,7 milliard \$, permettent la création ou le maintien de 14 527 emplois dans la province⁴⁸⁷. Au Saguenay–Lac-Saint-Jean, ces dépenses sont de l'ordre de près de 131,2 M\$, dont seulement 17 % proviennent des visiteurs québécois (provenant de l'extérieur de la région), contre 83 % des adeptes locaux⁴⁸⁸. L'activité économique ainsi générée permettrait l'embauche de 1 053 personnes par année dans la région.

La pêche sportive occupe une place importante au niveau des activités privilégiées par la population régionale. En effet, c'est près de 20 % des résidents de la région qui s'adonnent à cette activité à l'intérieur et à l'extérieur des territoires fauniques structurés, comparativement à un taux de participation de 6 % pour l'ensemble du Québec. Au total, ce sont plus de 1 300 000 jours de pêche qui seraient pratiqués dans la région annuellement, autant par des visiteurs québécois et étrangers que par des adeptes locaux. Le saumon atlantique, la ouananiche, l'omble de fontaine, le touladi, le doré jaune, le grand brochet, la lotte, l'éperlan arc-en-ciel et certaines espèces marines (sébaste, morue franche, flétan du Groenland) représentent les principales espèces de poissons recherchées par les pêcheurs de la région. Durant la période hivernale, la pêche blanche connaît de plus en plus de popularité. Les principaux sites fréquentés pour la pratique de cette activité sont localisés sur la rivière Saguenay, entre Saint-Fulgence et Petit-Saguenay, ainsi que sur les glaces des lacs Saint-Jean, Kénogami et Lamothe. Il est à noter que le fjord du Saguenay est le seul endroit au Québec où il est permis de pêcher le poisson de fond en hiver.

Au Saguenay–Lac-Saint-Jean, la chasse sportive a lieu sur l'ensemble du territoire et de façon plus intensive au pourtour des secteurs habités. Au total, 31 650 personnes pratiquent cette activité dans la région, soit 19 818 adeptes locaux et 11 832 visiteurs québécois, pour 617 722 jours de chasse. La chasse au gros gibier est centrée principalement sur l'orignal, activité qui est de plus en plus populaire sur le territoire régional depuis la fin des années 1990. En effet, dans la zone de chasse 28 (anciennement la zone 18 ouest), les ventes de permis de chasse à l'orignal sont passées de 17 100 en 1998 à 22 100 en 2008. La chasse au petit gibier, qui vise principalement la gélinotte huppée, le téttras du Canada et le lièvre d'Amérique, n'est pas documentée au niveau régional. Une tendance à la baisse est toutefois observée à l'échelle provinciale. Entre 1998 et 2009, le nombre de permis vendus pour cette activité est passé de 194 868 à 171 022, une diminution d'un peu plus de 12 %.

484 Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2007). *Le tourisme lié à la chasse sportive : une contribution significative à l'économie régionale*. In Ministère des Ressources naturelles et de la Faune. *Gros plan sur la faune. La faune et la nature en chiffres*, [En ligne]. <http://www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/faune/statistiques/tourisme-chasse.pdf>. Consulté le 7 septembre 2010.

485 Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2007). *Le tourisme lié à la pêche sportive : une contribution significative à l'économie régionale*. Gouvernement du Québec. In Ministère des Ressources naturelles et de la Faune. *Gros plan sur la faune. La faune et la nature en chiffres*, [En ligne]. <http://www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/faune/statistiques/tourisme-peche.pdf>. Consulté le 7 septembre 2010.

486 Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2007). *Le tourisme lié aux activités fauniques sans prélèvement : une contribution significative à l'économie régionale*. In Ministère des Ressources naturelles et de la Faune. *Gros plan sur la faune. La faune et la nature en chiffres*, [En ligne]. <http://www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/faune/statistiques/tourisme-activites.pdf>. Consulté le 7 septembre 2010.

487 Ibid.

488 Ibid.



Dans la région, les activités d'intérêt faunique sans prélèvement (principalement l'observation de la faune) rejoignent une clientèle évaluée à 83 243 personnes dont 33 788 adeptes locaux. Un total de 973 875 jours est consacré à ces activités sur le territoire régional. L'observation de la faune est particulièrement associée à la randonnée pédestre et se concentre surtout à l'intérieur des aires protégées et des territoires à vocation récréotouristique qui présentent des caractéristiques supérieures en matière de faune, d'accès, de paysage, etc. Les espèces qui suscitent le plus d'intérêt au Saguenay-Lac-Saint-Jean sont les mammifères marins, l'ours noir, le loup, l'orignal et le saumon. L'offre dans ce domaine est assurée en grande partie par les entreprises d'écotourisme et les pourvoiries.

Motoneige

La motoneige est le principal produit touristique hivernal dans plusieurs régions du Québec. En 2008, on comptait 168 699 motoneiges immatriculées dans la province comparativement à 113 758 en 1990⁴⁸⁹. L'industrie des véhicules hors route (VHR), qui combine à la fois la motoneige et le motoquad, permet de générer des retombées économiques de l'ordre de 2 milliards \$ annuellement et engage tout près de 14 000 employés dans les différentes régions du Québec⁴⁹⁰. Une étude réalisée par le ministère du Tourisme en 2006 indique que les motoneigistes québécois proviennent principalement de Montréal, de la Montérégie, du **Saguenay-Lac-Saint-Jean** et de la Capitale-Nationale⁴⁹¹. Les destinations les plus prisées par cette clientèle sont : le **Saguenay-Lac-Saint-Jean**, Charlevoix, les Laurentides et Lanaudière. La Fédération des clubs de motoneigistes du Québec (FCMQ), par l'entremise de ses 208 clubs, entretient un réseau de plus de 33 000 km de sentiers balisés dans la province⁴⁹².

Le Saguenay-Lac-Saint-Jean est une destination de choix pour les motoneigistes régionaux, extrarégionaux et même internationaux. La qualité du réseau de sentiers et son degré d'interconnexion avec les régions voisines (sept axes de pénétration), jumelés aux excellentes conditions d'enneigement et à la durée prolongée de l'entretien des sentiers, contribuent grandement à cette renommée. La motoneige est également l'activité touristique la plus en demande dans la région, la plus rentable et qui est offerte par le plus grand nombre d'intervenants. En 2004-2005, les dépenses touristiques associées à cette activité se chiffraient à 55 M\$ dans la région, ce qui correspond à 12,6 % du total québécois. En 2009, la région comptait 24 502 véhicules immatriculés, soit un peu plus de 14 % de l'ensemble des motoneiges immatriculées au Québec⁴⁹⁴. Il s'agit d'une augmentation de 1 761 véhicules par rapport à 2004⁴⁹⁵.

489 Association des motoneigistes du Québec (ADMDQ) (2010). Nombre de motoneiges immatriculées depuis 1990. In Association des motoneigistes du Québec. *Statistiques*, [En ligne]. <http://www.admdq.org/statistiques.html>. Consulté le 6 septembre 2010.

490 Ministère des Transports du Québec (MTQ) (2009). *Rapport sur les véhicules hors route – Vers un développement durable de la pratique*. Québec : Gouvernement du Québec, 69 p.

491 Ministère du Tourisme du Québec (2006). *Mesure de l'impact économique de la pratique récréotouristique de la motoneige et du quad au Québec – Rapport synthèse*. Direction de l'évaluation, de la recherche et de la prospective. Québec : Gouvernement du Québec, 43 p.

492 Fédération des clubs motoneigistes du Québec (FCMQ) (2010). *Un réseau unique*. In Fédération des clubs motoneigistes du Québec. *Le Québec en hiver*, [En ligne]. <http://www.fcmq.qc.ca/LeQuébecàmotoneige/Unréseauunique/tabid/191/language/fr-CA/Default.aspx>. Consulté le 6 septembre 2010.

493 Ministère du Tourisme du Québec (2006). *Mesure de l'impact économique de la pratique récréotouristique de la motoneige et du quad au Québec – Rapport synthèse*. Direction de l'évaluation, de la recherche et de la prospective. Québec : Gouvernement du Québec, 43 p.

494 Fédération des clubs motoneigistes du Québec (FCMQ) (2010). *Répartition des droits d'accès 2009-2010*. Fichier excel. 1 p.

495 Ministère des Transports du Québec (MTQ) (2009). *Rapport sur les véhicules hors route – Vers un développement durable de la pratique*. Québec : Gouvernement du Québec, 69 p.

La région compte seize clubs de motoneige totalisant un peu de plus de 10 000 membres (tableau 4.47). Avec ses 3 565 km, le Saguenay–Lac-Saint-Jean (incluant le secteur de Chibougamau-Chapais) possède le deuxième plus important réseau de sentiers du Québec derrière celui de l’Abitibi-Témiscamingue (3 621 km)⁴⁹⁶. Le réseau régional est bien organisé. Il se répartit comme suit : 1 234 km de sentiers Trans-Québec (n^{os} 23, 83 et 93), 915 km de sentiers régionaux (n^{os} 328, 355, 367, 368, 373 et 383) et 1 416 km de sentiers locaux⁴⁹⁷. La majorité de ces sentiers sont localisés dans les basses terres près des milieux habités.

Club de motoneige	Nombre de membres ⁴⁹⁸	Sentiers entretenus (km) ⁴⁹⁹
Club Caribou-Conscrits	2 500	753,1
Union des motoneigistes du Lac-Saint-Jean-Est	1 142	314,6
Club des motoneigistes secteur «Les Amicaux»	557	88,6
Club d’Auto-Neige de Chibougamau	319	322,6
Club de motoneigistes du Saguenay	2 700	499,7
Club de motoneige du secteur Nord du Lac Saint-Jean	580	99,6
Association des Sportifs d’Albanel	81	54,3
Club Passe-Partout Roberval	450	342,6
Club de motoneige Relais des Buttes	412	119,9
Club de motoneige Coursiers des Neiges	198	115,5
Club de motoneige du lac Ceinture	140	79,3
Club de motoneige du Fjord	118	155,5
Association de motoneigistes Boule de Neige	325	116,8
Club de motoneige Dolbeau-Mistassini	400	155,2
Club de motoneige Les Loups du Nord	90	162,2
Club de Motos-Neige de Chapais Inc.	-	185,1
Total	10 012	3 564,6

Tableau 4.47 Clubs de motoneige et kilomètres de sentiers entretenus au Saguenay–Lac-Saint-Jean (incluant le secteur de Chibougamau-Chapais)

496 Brault, M. (2010). Directeur développement et services aux membres, Fédération des clubs motoneigistes du Québec (FCMQ). Communication personnelle. 7 septembre 2010.

497 Ibid.

498 Inspiré de Conférence régionale des élus du Saguenay–Lac-Saint-Jean (2009). Plan de gestion des véhicules hors route (VHR) du Saguenay–Lac-Saint-Jean – Phase 2 : Portrait de la situation actuelle. 66 p.

499 Inspiré de Brault, M. (2010). Directeur développement et services aux membres, Fédération des clubs motoneigistes du Québec (FCMQ). Communication personnelle. 7 septembre 2010.



Motoquad

Le motoquad est une activité en plein développement dans plusieurs régions du Québec. En 2008, il y avait tout près de 351 860 véhicules tout-terrain immatriculés dans la province; un nombre quatre fois plus élevé qu'en 1990⁵⁰⁰. Les quadistes au Québec proviennent principalement des régions de Montréal, de la Montérégie, du **Saguenay–Lac-Saint-Jean** et de Lanaudière⁵⁰¹. Les destinations les plus populaires auprès de cette clientèle sont : les Laurentides, Lanaudière, Chaudières-Appalaches, la Mauricie, les Cantons-de-l'Est et l'Outaouais⁵⁰². La Fédération québécoise des clubs quads (FQCQ), regroupant 120 clubs et comptant 56 700 membres, entretient un réseau de plus de 19 000 km de sentiers⁵⁰³.

Cette croissance dans l'industrie du motoquad est également observée dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean. En effet, entre 2004 et 2008, le nombre de VTT immatriculés dans la région est passé de 27 956 à 32 166, ce qui représente 9 % du total québécois. En 2009, les neuf clubs quad de la région, totalisant 3 206 membres, ont entretenu 1 439 km de sentiers (tableau 4.48). Ces sentiers sont situés près des milieux habités et environ 27 % d'entre eux sont praticables durant la période hivernale. Le réseau régional est en plein développement. Plusieurs circuits ne sont pas encore raccordés et hormis deux liaisons avec une partie du territoire de la Mauricie, il existe très peu de connexions avec les régions limitrophes.

Club quad	Nombre de membres	Type de sentier				
		Quatre saisons (km)	Hiver (km)	Été (km)	Chemins publics (km)	Total (km)
Club Quad de la Montagne	291	-	-	60	3	63
Club VTT Quad Les Amis du Lac inc.	340	73	-	74	14	161
Club Quad Saguenay	868	69	12	21	21	123
Club de Quad Maria-Chapdelaine	221	-	-	260	65	325
Club Quad Aventure Valin	713	89	-	86	16	191
Club Quad du Fjord inc.	450	74	48	9	20	151
Club VTT Saint-André inc.	54	36	-	87	36	159
Club La Cité du Quad	203	54	-	-	3	57
Club VTT Les Portes du Nord inc.	66	-	-	129	80	209
Total	3 206	395	60	726	258	1 439

Tableau 4.48 Clubs quads et kilomètres de sentiers de motoquad entretenus dans la région 02 ⁵⁰⁴

500 Ministère des Transports du Québec (MTQ) (2009). *Rapport sur les véhicules hors route – Vers un développement durable de la pratique*. Québec : Gouvernement du Québec, 69 p.

501 Ministère du Tourisme du Québec (2006). *Mesure de l'impact économique de la pratique récréotouristique de la motoneige et du quad au Québec – Rapport synthèse*. Direction de l'évaluation, de la recherche et de la prospective. Québec : Gouvernement du Québec, 43 p.

502 Ibid.

503 Ministère des Transports du Québec (MTQ) (2009). *Rapport sur les véhicules hors route – Vers un développement durable de la pratique*. Québec : Gouvernement du Québec, 69 p.

504 Inspiré de Fédération québécoise des clubs quads (FQCQ) (2010). *Clubs de VTT de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean (saison 2009/2010)*. 2 p.

Randonnée non motorisée

La catégorie « randonnée non motorisée » englobe les activités suivantes : le cyclotourisme, la randonnée pédestre, le vélo de montagne, la randonnée en traîneau à chiens, la raquette, le ski de fond et le ski de randonnée nordique.

Le cyclotourisme et la randonnée pédestre sont des activités de plus en plus populaires au Saguenay–Lac-Saint-Jean. Les infrastructures dédiées à ces activités sont d'ailleurs en expansion sur tout le territoire régional. La région totalise présentement 693 km de pistes cyclables, dont 256 km constituent la Véloroute des Bleuets, et plus de 1 000 km de sentiers pédestres répartis en plus de 100 lieux de marche⁵⁰⁵⁻⁵⁰⁶.

La Véloroute des Bleuets représente une part importante de l'offre régionale en matière de cyclotourisme. Ouverte aux cyclistes depuis l'an 2000, elle a généré des retombées économiques de l'ordre de 8,2 M\$ en 2009⁵⁰⁷. Sa fréquentation annuelle ne cesse d'augmenter année après année; elle est passée de 171 426 présences cyclistes en 2002 à 228 694 en 2009. La clientèle se compose à 46 % de randonneurs, à 30 % de vacanciers et à 24 % de sportifs. Les utilisateurs proviennent à 53,5 % de la région⁵⁰⁸. La Véloroute des Bleuets est administrée par un comité intermunicipal de coordination. La commercialisation du produit et l'entretien du réseau cyclable incombent pour leur part à la Corporation du circuit cyclable « Tour du Lac-Saint-Jean », organisme à but non lucratif dont le conseil d'administration est formé de représentants provenant des MRC de Maria-Chapdelaine, de Lac-Saint-Jean-Est et du Domaine-du-Roy.

La Véloroute des Bleuets fait partie de l'axe numéro 8 de la Route verte qui dessert la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean. La Route verte consiste en un itinéraire de plus de 4 000 km reliant les régions suivantes : d'ouest en est depuis le Témiscamingue et l'Outaouais (Gatineau) jusqu'à la Gaspésie (Gaspé); et du nord au sud depuis l'Abitibi, les Laurentides et le Saguenay–Lac-Saint-Jean vers le Centre-du-Québec, la Montérégie et l'Estrie. Dans la région, ce réseau cyclable permet de relier le Lac-Saint-Jean et le Saguenay en passant par Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, Hébertville et Ville de Saguenay. À partir de l'arrondissement de Chicoutimi, la Route verte se sépare en deux. En direction sud, elle se rend jusqu'à l'arrondissement de La Baie. En direction nord, elle traverse la rivière Saguenay et emprunte ensuite la route 172. Ce segment en rive nord du Saguenay est en développement. Il permettra, à terme, de rejoindre la région de la Côte-Nord via Sainte-Rose-du-Nord et le parc national du Saguenay. Les travaux de parachèvement de la Route verte sont financés par le MTQ via le Programme d'aide financière au développement de la Route verte qui a été reconduit jusqu'en mars 2013.

⁵⁰⁵ Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2010, mars). *Couche numérique thématique des composantes d'utilisation géographique régionale (CUGR) (1/20 000)*. Géoboutique Québec - août 2010.

⁵⁰⁶ Conseil du loisir scientifique Saguenay–Lac-Saint-Jean et Regroupement Loisirs et sports Saguenay–Lac-Saint-Jean (2001). *Guide randonnée pédestre du Saguenay–Lac-Saint-Jean, une invitation à la marche et à la découverte*. 129 p.

⁵⁰⁷ Corporation du circuit cyclable Tour du Lac-Saint-Jean (2010). *Véloroute des Bleuets : profil cyclotouriste (évaluation 2009)*. 33 p.

⁵⁰⁸ *Ibid.*



La plupart des sentiers pédestres répertoriés dans la région sont des sentiers de courte durée. Ils se concentrent principalement à proximité du milieu habité. Les randonneurs peuvent aussi pratiquer la longue randonnée sur quatre réseaux qui sont le sentier Notre-Dame Kapatakan (215 km), le parc national du Saguenay (100 km), le sentier pédestre du lac Kénogami (43 km) et le sentier Quiatchouan (30 km)⁵⁰⁹.

Le réseau de sentiers non motorisés sur les terres du domaine de l'État s'étend sur 2 017 km⁵¹⁰. Plusieurs des tracés répertoriés sont multifonctionnels, c'est-à-dire qu'ils peuvent être utilisés pour différentes activités (ex. : randonnée pédestre, ski de fond, raquette, etc.). L'offre régionale en sentiers selon les utilisations possibles se répartit comme suit : cyclisme (693 km), traîneau à chiens (567 km), randonnée pédestre (419 km), ski de fond (378 km), raquette (301 km), équitation (34 km)⁵¹¹.

Activités nautiques

Les nombreux plans d'eau et cours d'eau présents sur le territoire du Saguenay–Lac-Saint-Jean permettent la pratique d'un large éventail d'activités nautiques, notamment : le canotage, le rafting, le kayak de mer, le kayak en eau vive, la baignade, la navigation de plaisance, les excursions commerciales en bateau et les croisières.

La Fédération québécoise du canot et du kayak (FQCK) répertorie plus de 3 265 km de parcours canotables dans la région répartis sur 43 cours d'eau, ce qui correspond à 8,4 % de l'offre globale au Québec⁵¹². À ce chapitre, le Saguenay–Lac-Saint-Jean se classe au 4^e rang derrière les régions du Nord-du-Québec, de la Côte-Nord et de l'Abitibi-Témiscamingue⁵¹³. Plusieurs tributaires du lac Saint-Jean, notamment les rivières Ashuapmushuan, Mistassini et Mistassibi, figurent parmi les destinations les plus populaires auprès des canoteurs québécois. La plupart de ces parcours sont peu ou pas aménagés.

Les parcours régionaux qui font l'objet d'aménagement et d'entretien de la part d'un gestionnaire sont les suivants :

- rivière aux Écorces (SÉPAQ–Réserve faunique des Laurentides);
- rivière Métabetchouane (SÉPAQ–Réserve faunique des Laurentides);
- rivière Mistassini (MRC de Maria-Chapdelaine);
- rivière Saguenay (SÉPAQ–Parc national du Saguenay);
- circuit des monts Valin (Zec Martin-Valin);
- rivière Ashuapmushuan (SÉPAQ–Réserve faunique Ashuapmushuan).

⁵⁰⁹ *Tourisme Québec (2010). Guide touristique officiel du Saguenay–Lac-Saint-Jean 2010-2011. 199 p.*

⁵¹⁰ *Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2010, mars). Couche numérique thématique des composantes d'utilisation géographique régionale (CUGR) (1/20 000). Géoboutique Québec - août 2010.*

⁵¹¹ *Ibid.*

⁵¹² *Fédération québécoise du canot et du kayak (FQCK) (2010, septembre). Mémoire présenté dans le cadre de la consultation sur la proposition du Plan d'affectation du territoire public de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Présenté à la direction générale du Saguenay–Lac-Saint-Jean du Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF). 64 p.*

⁵¹³ *Ibid.*

La descente de rivière en rafting se pratique de façon bien structurée à quatre endroits : sur la rivière Shipshaw (Saint-David-de-Falardeau), sur la rivière Métabetchouane (Desbiens), sur la rivière Ashuapmushuan (Saint-Félicien) et sur la rivière Mistassibi (Saint-Stanislas).

Il existe deux sites d'importance pour la pratique du kayak de mer dans la région, soit le fjord du Saguenay et le lac Saint-Jean. Sur le fjord, cette activité se concentre principalement dans les secteurs de l'Anse-Saint-Jean et de Baie-Éternité⁵¹⁴. Selon la FQCK, les sites potentiels pour la pratique de cette activité totalisent près de 600 km dans la région⁵¹⁵.

En ce qui concerne le kayak en eau vive, parmi les cours d'eau les plus fréquentés pour cette activité, notons entre autres : les rivières aux Sables, Shipshaw, Métabetchouane, Ashuapmushuan, Mistassibi, Mistassibi Nord-Est, Cyriac, aux Écorces et Sainte-Marguerite Nord-Est.

Un projet de « Route bleue », qui consiste à établir un réseau navigable pour les petites embarcations et les kayaks sur le lac Saint-Jean et certains de ses tributaires, est actuellement analysé dans la région. Une étude de faisabilité a été commandée afin d'évaluer le potentiel et le coût du projet. Celui-ci est mené par les trois MRC du Lac-Saint-Jean par l'entremise du Comité Aventure Écotourisme Lac-Saint-Jean. Les voies navigables seraient cartographiées et mises en valeur, d'Alma à Roberval en passant par Dolbeau-Mistassini, favorisant ainsi le trafic nautique⁵¹⁶.

Le lac Saint-Jean, avec ses nombreuses plages sablonneuses, constitue un lieu de prédilection pour la baignade. Ce plan d'eau se prête aussi à la navigation de plaisance, comme en témoignent les nombreux quais, marinas et rampes de mise à l'eau présents sur ses rives.

Selon les données du MRNF, on dénombre un total de 429 rampes de mise à l'eau sur le territoire public régional⁵¹⁷.

Les excursions commerciales en embarcation motorisée sur le fjord du Saguenay, activité qui a connu un essor considérable dans les années 1990, exploitent la qualité des paysages de ce secteur ainsi que la présence de mammifères marins à l'embouchure du fjord. Cette industrie a toutefois connu un déclin depuis 2000. En effet, le nombre de visiteurs faisant des excursions commerciales dans le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent, malgré une offre plus importante, est passé de 350 000 en 2001 à 260 000 en 2005 et à 274 000 en 2009⁵¹⁸.

514 Chion, C., Turgeon, S., Michaud, R., Landry, J.-A. & Parrott, L. (2009). *Portrait de la navigation dans le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent. Caractérisation des activités sans prélèvement de ressources entre le 1er mai et le 31 octobre 2007*. Présenté à Parcs Canada, 86 p.

515 Fédération québécoise du canot et du kayak (FQCK) (2010, septembre). *Mémoire présenté dans le cadre de la consultation sur la proposition du Plan d'affectation du territoire public de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean*. Présenté à la direction générale du Saguenay–Lac-Saint-Jean du Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF). 64 p.

516 Cyberpresse.ca (2010, 26 avril). Une « Route bleue » pour profiter du réseau navigable. In *Le Quotidien, Le Quotidien du jour*, [En ligne]. <http://www.cyberpresse.ca/le-quotidien/le-quotidien-du-jour/201004/26/01-4274234-une-route-bleue-pour-profiter-du-reseau-navigable.php>. Consulté le 10 novembre 2010.

517 Ibid.

518 Chion, C., Turgeon, S., Michaud, R., Landry, J.-A. & Parrott, L. (2009). *Portrait de la navigation dans le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent. Caractérisation des activités sans prélèvement de ressources entre le 1er mai et le 31 octobre 2007*. Présenté à Parcs Canada, 86 p.



En septembre 2008, le nouveau quai d'escale de Ville de Saguenay (La Baie) dans la baie des Ha! Ha! a été inauguré⁵¹⁹. Il permet l'accostage de paquebots de grande taille, ce qui affirme la volonté de promouvoir le créneau touristique des croisières internationales au Saguenay.

Ski alpin

Les centres de ski de la région sont tous situés sur des terres privées ou sur des territoires publics intramunicipaux. Toutefois, les centres du Mont-Édouard (Anse-Saint-Jean), du Tobo-ski (Saint-Félicien), du Valinouët (Saint-David-de-Falardeau) et du Mont-Lac-Vert (Hébertville), proposent certaines activités complémentaires comme la randonnée pédestre, le vélo de montagne, la raquette et le ski de fond qui empiètent sur les terres du domaine de l'État (hors TPI).

L'achalandage dans les 8 stations de ski de la région a totalisé 223 000 jours-ski au cours de la saison 2009-2010, ce qui représente une légère hausse (1,4 %) par rapport à la saison 2008-2009⁵²⁰.

Cueillette de fruits sauvages et autres

La récolte des petits fruits est une des activités récréatives familiales dont l'intérêt se maintient auprès de la population régionale. La récolte du bleuets sauvage sur le territoire public prédomine largement devant les autres produits de cueillette. En saison, les secteurs de coupe forestière récente ou d'incendie sont fortement fréquentés surtout lorsque le prix des bleuets est à la hausse. En forêt publique, il se récolte également d'autres produits tels les framboises, les mûres, les noisettes et les champignons. Aucune donnée n'est toutefois disponible pour ce type d'activité.

Autres infrastructures et équipements récréatifs

D'autres infrastructures et équipements récréatifs sont présents sur le territoire régional. Sur les terres du domaine public, on répertorie entre autres⁵²¹:

- 15 haltes routières;
- 41 belvédères;
- 35 terrains de pique-nique;
- 68 refuges, relais ou abris;
- 31 postes d'accueil (zecs, parcs nationaux, réserves fauniques);
- 3 champs de tir (Saint-Thomas-Didyme, Sainte-Hedwidge et Saint-Félicien);
- 9 bases de plein air;
- 14 parois d'escalade (la plupart destinées à l'escalade de glace).

⁵¹⁹ *Ibid.*

⁵²⁰ Boyer-Lafontaine, A. (2010). Directeur des affaires publiques, Association des stations de ski du Québec (ASSQ). Communication personnelle. 16 septembre 2010.

⁵²¹ Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2010, mars). Couche numérique thématique des composantes d'utilisation géographique régionale (CUGR) (1/20 000). Géoboutique Québec - août 2010.

4.4.1.1.5 Activités minières

Au Saguenay–Lac-Saint-Jean, l'activité minière est concentrée sur le territoire public, en particulier en ce qui concerne les matériaux de construction (pierre architecturale, pierre industrielle, sable et gravier) et la production de tourbe. La seule mine en exploitation dans la région est celle de Niobec, propriété de lamgold, située à Saint-Honoré. Le site est exploité pour le niobium.

Au total, on compte une quarantaine d'exploitants miniers dans le secteur de l'extraction et de la transformation, sans compter les exploitants de sablières et de gravières. Ces entreprises exploitent 186 sites d'extraction de substances minérales de surface⁵²²⁻⁵²³. Les entreprises de transformation de minéraux de surface comptent quelques usines de première et de deuxième transformation du granit et de la tourbe.

Les activités d'exploration en 2009 ont été effectuées dans les secteurs suivants : au nord de Girardville (tantale et niobium), au lac à Paul (phosphore), à l'ouest du lac Péribonka (or), à la limite ouest de la région (or et uranium), dans les monts Otish (uranium, diamant et or) et à proximité de la mine Niobec (terres rares)⁵²⁴.

Enfin, la région compte environ 9 800 titres actifs (claims) qui accordent aux titulaires l'exclusivité de la recherche de toute substance minérale et qui garantit l'obtention d'un titre d'exploitation en cas de découverte⁵²⁵.

Pierres dimensionnelles et architecturales

Le granit constitue la principale ressource de production de pierres dimensionnelles et architecturales. Le granit exploité dans la région est réputé internationalement. Trois entreprises se partagent l'essentiel de l'exploitation des 25 carrières de granit de la région en activité en 2009. Un total de 20 baux exclusifs sont attribués pour l'exploitation de carrières de pierre architecturale dans les secteurs de Saint-Thomas-Didyme, Saint-Henri-de-Taillon, Saint-Nazaire, Saint-André-du-Lac-Saint-Jean, Chambord, Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, Bégin, Saint-Honoré, Saguenay (arrondissements Chicoutimi et La Baie), Chute-du-Diable, Passes-Dangereuses et dans la partie nord de la réserve faunique des Laurentides⁵²⁶.

⁵²² Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2010). *Plan d'affectation du territoire public du Saguenay–Lac-Saint-Jean – Proposition pour consultation (avril 2010)*. Direction des affaires régionales et du soutien aux opérations Énergie, Mines et Territoire. Québec : Gouvernement du Québec, 762 p.

⁵²³ Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) du Saguenay–Lac-Saint-Jean (2010). *Portrait de la ressource minérale du Saguenay–Lac-Saint-Jean*. 144 p. + annexes

⁵²⁴ *Ibid.*

⁵²⁵ *Ibid.*

⁵²⁶ *Ibid.*



Un potentiel pour la pierre architecturale (gabbro, gabbronorite) est identifié dans le sud de la région. Ces roches sont recherchées pour la production de monuments funéraires, de pierre décorative et de pierre dimensionnelle. Il semble que davantage de prospection soit nécessaire pour permettre la mise en valeur des gneiss (gris, roses ou verts) pour la production de pierres dimensionnelles⁵²⁷. Par ailleurs, les calcaires gris-noirâtres de la Formation de Simard (Saint-Honoré) nécessiteraient des travaux de prospection puisqu'ils présenteraient un potentiel pour la production de pierre d'aménagement paysager⁵²⁸.

Pierre concassée, marbre, sable et gravier

Une vingtaine de carrières de pierre concassée font l'objet de quatorze baux exclusifs d'exploitation dans les secteurs de Chambord et de Saint-Honoré. Le potentiel d'exploitation de nouveaux sites pour ce type de produit est qualifié de pratiquement sans limites. La région compte par ailleurs 35 baux exclusifs et 147 baux non exclusifs actifs d'exploitation de dépôts meubles (sable, gravier et autres). La plupart des détenteurs de ces baux sont des entreprises forestières et des entreprises commerciales (entrepreneurs en construction)⁵²⁹.

Malgré une cartographie incomplète des ressources potentielles en granulats dans la région, il est possible de statuer sur le potentiel important en sable et en gravier, notamment sur les terres publiques.

Des gisements de marbre et de calcaire exploités à des fins de production de pierre concassée sont présents sur la rive ouest du lac Saint-Jean ainsi qu'au nord de la Ville de Saguenay. Ces produits sont considérés intéressants pour leur potentiel d'amendement agricole.

Il existe un potentiel intéressant d'exploitation de dépôts de carbonate de calcium (marbre) au nord du lac Saint-Jean, dans le secteur des lacs Dulain et de la Capellière⁵³⁰. Ce secteur fait l'objet de titres actifs, mais les intentions des détenteurs de ces droits miniers ne sont pas connues.

⁵²⁷ Ibid.

⁵²⁸ Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2010). *Plan d'affectation du territoire public du Saguenay-Lac-Saint-Jean – Proposition pour consultation (avril 2010)*. Direction des affaires régionales et du soutien aux opérations Énergie, Mines et Territoire. Québec : Gouvernement du Québec, 762 p.

⁵²⁹ Ibid.

⁵³⁰ Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) du Saguenay-Lac-Saint-Jean (2010). *Portrait de la ressource minérale du Saguenay-Lac-Saint-Jean*. 144 p. + annexes

Minéraux de charge, calcite, apatite, silice

Les minéraux de charge sont utilisés pour leur propriété d'amélioration des caractéristiques physiques de produits. Ils entrent aussi dans la composition de produits d'aciérie (silice) et d'engrais (apatite). La wollastonite fait également partie de cette catégorie de minéraux. Il en existe un gisement important au lac aux Grandes Pointes à Saint-Ludger-de-Milot. Le gisement a été exploité de 1997 à 2000 et a été démantelé depuis pour des raisons de marché⁵³¹. Le site est toujours sous bail minier et pourrait être remis en exploitation si les conditions de marché redeviennent favorables⁵³².

Une carrière de calcite est exploitée à Saint-Eugène-d'Argentenay. Cette matière est utilisée dans la fabrication de briques de construction. Il existerait d'autres dépôts non exploités de calcite dans le secteur des lacs Dulain et de la Capellière.

Le secteur de Chute-des-Passes présente un potentiel pour les phosphates en raison de nombreux indices d'apatite. Les dépôts qui ont fait l'objet d'exploration sont situés au lac à Paul. Ces dépôts contiendraient également du titane⁵³³.

Enfin, la silice a déjà été exploitée dans un site au Lac-Bouchette, mais l'exploitation s'est arrêtée en 1980. Outre le bail minier du Lac-Bouchette, la silice fait l'objet de quatre baux exclusifs d'exploitation, au lac Noir, dans les monts Valin, à Hébertville et à Chambord. Il existe un marché régional pour la silice, soit l'usine d'ELKEM Métal pour la métallurgie du ferrosilicium et du carbure de silicium⁵³⁴.

Tourbe

La région compte cinq tourbières en exploitation pour la production de tourbe. Elles sont localisées dans les secteurs de Dolbeau-Mistassini, Saint-Augustin, Saint-Ludger-de-Milot, L'Ascension–Ste-Monique–Labrecque et Ville de Saguenay (arrondissement La Baie). La tourbe est exploitée principalement pour le marché horticole. Au total, on dénombre neuf baux exclusifs d'exploitation de tourbières au Saguenay–Lac-Saint-Jean⁵³⁵.

La région semble présenter un bon potentiel pour l'exploitation de la tourbe. Selon des données d'inventaire, la ressource prouvée a été établie à 670 millions de m³, dont la profondeur moyenne atteint près de 2 m, ce qui est qualifié de réserves importantes. Ces réserves se concentrent dans les basses terres des secteurs de Saint-Honoré et de Saint-Ambroise, du nord de la MRC de Maria-Chapdelaine et de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est. Il s'en trouve également près des municipalités de La Doré et de Saint-Félicien⁵³⁶. L'exploitation de la tourbe à des fins énergétiques est aujourd'hui une avenue envisagée dans le contexte énergétique mondial⁵³⁷.

⁵³¹ *Ibid.*

⁵³² Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2010). *Plan d'affectation du territoire public du Saguenay–Lac-Saint-Jean – Proposition pour consultation (avril 2010)*. Direction des affaires régionales et du soutien aux opérations Énergie, Mines et Territoire. Québec : Gouvernement du Québec, 762 p.

⁵³³ Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) du Saguenay–Lac-Saint-Jean (2010). *Portrait de la ressource minérale du Saguenay–Lac-Saint-Jean*. 144 p. + annexes

⁵³⁴ *Ibid.*

⁵³⁵ *Ibid.*

⁵³⁶ *Ibid.*

⁵³⁷ Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) du Saguenay–Lac-Saint-Jean (2010). *Portrait de la ressource minérale du Saguenay–Lac-Saint-Jean*. 144 p. + annexes



Autres minéraux

Niobium

Le principal pays producteur de niobium est le Brésil. Le volume exploité dans ce pays compte pour 80 % de la production mondiale. La mine Niobec d'Iamgold à Saint-Honoré génère pour sa part entre 7 et 8 % de la production mondiale⁵³⁸. Environ 89 % de la consommation mondiale de niobium est destinée à la fabrication de l'acier, 9 % va à la production de superalliages et 2 % aux applications de super-conductivité et aux applications médicales. La mine Niobec est en opération depuis 1976. Sa production annuelle est estimée à 4 800 t et il semble qu'un projet d'augmentation de la capacité d'extraction et de production soit sur le point d'être achevé. Ce projet aurait pour effet d'allonger la durée de vie de la mine⁵³⁹.

Des indices de type tantale-niobium sont connus dans le secteur de Girardville. L'un des gisements fait l'objet de travaux d'analyse par une compagnie minière qui cherche à acquérir les droits détenus par Minéraux Crevier inc.⁵⁴⁰.

Fer et titane

Des indices et des dépôts de fer et titane sont localisés principalement à Saint-Charles-de-Bourget (plusieurs dépôts dont un de 5,4 millions de t de minerai) et à la rivière à la Hache-Est dans les monts Valin, dont le volume est estimé à 20,3 t de minerai. Des claims sont associés à ces dépôts. Le secteur du lac Mirepoix présenterait également de l'intérêt en termes de teneur en titane et en phosphate⁵⁴¹. Certains des indices répertoriés sont cependant localisés sur des territoires protégés et sont ainsi soustraits de l'exploitation⁵⁴².

Uranium

L'uranium fait l'objet depuis quelques années d'un regain au niveau des activités d'exploration et le secteur des monts Otish fait partie des sites prospectés. Le Bas-Saguenay est aussi visé par ces travaux d'exploration⁵⁴³. Le potentiel du secteur des monts Otish, protégé en partie par la réserve de biodiversité projetée Albanel-Témiscamie-Otish et le projet de parc ilnu des monts Otish, intéresse des producteurs importants à l'échelle internationale.

⁵³⁸ Niobec mine (2009). NI 43-101 Technical Report for Niobec Mine, Québec, Canada, February 2009. In Iamgold. Niobec Niobium Mine. Québec, [En ligne]. http://www.iamgold.com/Theme/IAmGold/files/operations/43-101%20Technical%20Report%20Niobec,%20February18_2009.pdf. Consulté le 25 août 2010.

⁵³⁹ Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) du Saguenay-Lac-Saint-Jean (2010). Portrait de la ressource minérale du Saguenay-Lac-Saint-Jean. 144 p. + annexes

⁵⁴⁰ Ibid.

⁵⁴¹ Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2010). Plan d'affectation du territoire public du Saguenay-Lac-Saint-Jean – Proposition pour consultation (avril 2010). Direction des affaires régionales et du soutien aux opérations Énergie, Mines et Territoire. Québec : Gouvernement du Québec, 762 p.

⁵⁴² Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) du Saguenay-Lac-Saint-Jean (2010). Portrait de la ressource minérale du Saguenay-Lac-Saint-Jean. 144 p. + annexes

⁵⁴³ Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2010). Plan d'affectation du territoire public du Saguenay-Lac-Saint-Jean – Proposition pour consultation (avril 2010). Direction des affaires régionales et du soutien aux opérations Énergie, Mines et Territoire. Québec : Gouvernement du Québec, 762 p.

Autres

En plus des minéraux décrits dans les sections précédentes, la région recèle d'autres ressources identifiées comme le mica, le feldspath, le quartz (notamment à Métabetchouan–Lac-à-la-Croix), l'olivine et l'amazonite ainsi que quelques dépôts d'ocre. Des indices de béryl, grenat, fluorine, topaze et un site de pierres fines (hyperstène maclé) ont aussi été identifiés. Le dépôt d'hyperstène maclé de la rivière Mistassibi est aussi bien connu. Des indices de nickel et de cuivre, sans qu'un tonnage important ne soit déterminé, ont été trouvés dans le secteur de Chute-des-Passes. Un bon potentiel de nickel-cuivre a aussi été identifié au lac Desautels^{544_545}.

Les activités d'exploration

La vigueur de l'activité d'exploration minière se traduit principalement par le nombre de claims actifs sur le territoire. Ce nombre est passé de 4 643 au printemps 2006 à 8 000 en juin 2008. On attribue cette augmentation, entre autres, aux travaux d'exploration pour l'uranium qui ont cours dans le secteur des monts Otish⁵⁴⁶. Au total, on dénombre actuellement environ 9 800 titres actifs dans la région⁵⁴⁷.

Cette tendance dans la région suit le phénomène d'augmentation des investissements en exploration minière observé dans d'autres régions du Québec. Ce phénomène s'expliquerait par le niveau élevé des prix de l'ensemble des commodités minérales. Toutefois, la prise de claim ne se traduit pas nécessairement en activité de prospection ou d'exploitation. C'est le jeu du marché et des caractéristiques des sites qui décident, entre autres facteurs, de la mise en chantier de l'exploitation.

Certains secteurs de la région sont davantage concernés par l'exploration minière, comme par exemple, le territoire de la MRC de Maria-Chapdelaine. Bien que le secteur minier ne représente présentement qu'une faible proportion des emplois sur son territoire, la MRC de Maria-Chapdelaine compte sur le potentiel minier ainsi que sur une demande accrue pour les minéraux industriels pour stimuler son développement. En ce sens, le plan d'action pour l'économie et l'emploi (PALÉE) 2010-2013 propose de miser sur le développement du potentiel minier industriel (calcite, granite, wallastonite, uranium, niobium, tantale, les autres minéraux industriels et la tourbe) et de soutenir les activités de prospection minière sur le territoire de la MRC⁵⁴⁸.

⁵⁴⁴ Ibid.

⁵⁴⁵ Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) du Saguenay–Lac-Saint-Jean (2010). *Portrait de la ressource minérale du Saguenay–Lac-Saint-Jean*. 144 p. + annexes

⁵⁴⁶ Ibid.

⁵⁴⁷ Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2010). *Plan d'affectation du territoire public du Saguenay–Lac-Saint-Jean – Proposition pour consultation (avril 2010)*. Direction des affaires régionales et du soutien aux opérations Énergie, Mines et Territoire. Québec : Gouvernement du Québec, 762 p.

⁵⁴⁸ CLD Maria-Chapdelaine (2010). *Plan d'Action local pour l'économie et l'emploi 2010-2013*. MRC de Maria-Chapdelaine. 92 p.



4.4.2. Premières Nations

4.4.2.1. Utilisation du territoire

Parmi l'ensemble des communautés autochtones qui utilisent le territoire régional, Mashteuiatsh et Essipit sont celles dont les assises territoriales sont les plus importantes dans la région. En effet, près de 95 % et 42 % de leur territoire ancestral respectif chevauche le territoire du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Cette proportion est inférieure à 15 % dans les communautés de Pessamit (Montagnais), Wemotaci et Opitciwan (Atikamekw), Mistissini et Oujé Bougoumou (Cris). Le niveau d'utilisation du territoire régional étant plus important du côté de Mashteuiatsh et d'Essipit, le présent portrait se limitera donc à ces deux communautés.

4.4.2.1.1 Innu Aitun

Avant d'aborder la description des activités sous cette section, il convient de mieux définir ce qu'on entend par la notion « Innu Aitun ». La définition tirée du journal Shash Patakuteu présente Innu Aitun comme⁵⁴⁹:

« Toutes les activités, dans leur manifestation traditionnelle ou contemporaine, rattachées à la culture nationale, aux valeurs fondamentales et au mode de vie traditionnel des Innus associés à l'occupation et l'utilisation de Nitassinan et au lien spécial qu'ils possèdent avec la Terre. Sont incluses notamment toutes les pratiques, coutumes et traditions dont les activités de chasse, de piégeage et de cueillette à des fins de subsistance, rituelles ou sociales.

Tous les aspects spirituels, culturels, sociaux et communautaires en font partie intégrante. Les aspects commerciaux en sont toutefois régis par les lois canadiennes et québécoises prépondérantes. Innu Aitun implique l'utilisation d'espèces animales, de plantes, de roches, de l'eau et d'autres ressources naturelles à des fins alimentaires, rituelles ou sociales, et à des fins de subsistance conformément à l'article 5.2.4. » (art. 1.1 et 1.2 de l'EdPOG).

Comme les Innus ont des droits reconnus et que ceux-ci ont une priorité de prélèvement sur les ressources à des fins alimentaires, sociales ou rituelles, ceux-ci ont été intégrés à l'Entente de principe d'ordre général (EdPOG). À ce jour, des discussions ont lieu à la table centrale de négociation, entre le gouvernement du Québec et les communautés signataires de l'EdPOG (Essipit et Mashteuiatsh), afin de définir les modalités de pratique relativement aux activités qui sont définies par Innu Aitun.

⁵⁴⁹ Conseil Tribal Mamuitun Mak Nutakuan (2010, avril). Shash Patakuteu - Un horizon à notre portée. In Conseil Tribal Mamuitun. Secteur négociations. Documents. Shash Patakuteu, [En ligne]. <http://www.mamuitun.com/negociations/File/SHASH-PETAKUTEU-AVRIL-2010-FRANCAIS.pdf>. Consulté le 26 novembre 2010.

Étant donné que le processus de négociation actuel ne permet pas de cibler une date pour la signature d'un éventuel Traité, les Premières Nations d'Essipit et de Mashteuiatsh se sont déjà dotées d'outils qui encadrent particulièrement la pratique de la chasse, de la pêche et du piégeage des animaux à fourrure. Ces outils, appelés « Code de pratique », ont été élaborés en s'inspirant du mode de vie des ancêtres et ont été adaptés à l'ère contemporaine. En plus de définir les modalités de pratique (ex. : espèces fauniques prélevées, quotas, périodes, normes de sécurité, etc.), les codes visent à harmoniser les activités de prélèvement faunique avec les autres utilisateurs du territoire, et ce, dans un esprit de conservation de la ressource.

Chasse et pêche

Le territoire utilisé pour la pratique de la chasse d'alimentation et communautaire par les Innus correspond au Nitassinan de chacune des Premières Nations. Toutefois, dépendant de l'espèce faunique exploitée, certains territoires sont plus fréquentés que d'autres.

Mashteuiatsh

L'encadrement des activités traditionnelles existe depuis 1986 à Mashteuiatsh. Le programme de suivi assuré par les professionnels et les agents territoriaux a permis de mieux documenter l'utilisation du territoire par les membres de cette communauté comparativement à d'autres Premières Nations. Les informations disponibles permettent donc de faire les constats qui suivent.

Les réserves fauniques Ashuapmushaun et des Laurentides représentent les territoires les plus fréquentés par les chasseurs ilnuatsh. Le statut de réserve, le mode de gestion et d'attribution des zones de chasse qui permet la répartition des chasseurs, font de ces territoires des lieux qui sont favorisés par bon nombre de chasseurs ilnuatsh puisque les sources de conflits entre chasseurs y sont moindres. De plus, la densité d'originaux et les succès de chasse obtenus sur ces réserves se veulent des incitatifs qui expliquent la fréquentation plus importante des Ilnuatsh sur ces territoires. Plusieurs membres de la communauté pratiquent cette activité également sur les territoires familiaux de la réserve à castor de Roberval.

La chasse aux oiseaux migrateurs est une activité pratiquée sur l'ensemble du Nitassinan. Elle est plutôt marginale sur les territoires de piégeage, mais très populaire dans la plaine du lac Saint-Jean et le long de ses principaux tributaires (rivières Ashuapmushuan, Ticouapé, Mistassini et Péribonka). Ces territoires, traditionnellement utilisés par les familles ilnuatsh, sont fréquentés aujourd'hui surtout lors de la période de migration printanière.



Tout comme pour l'activité de chasse, l'assise territoriale pour la pêche est le Nitassinan. La pêche à la ligne se fait sur l'ensemble du territoire à l'exception de certains territoires structurés (ex. : les pourvoiries). L'évitement des pourvoiries vise à harmoniser les relations entre les utilisateurs et les pourvoyeurs. La pêche traditionnelle au filet fait l'objet d'un encadrement particulier. En effet, seuls les gardiens du territoire peuvent pratiquer cette activité sur leur terrain de piégeage, et ce, à des fins d'alimentation. En ce qui a trait à la pêche au filet qui se pratique dans le lac Saint-Jean, une zone de pêche a été délimitée face à la communauté de Mashteuiatsh. Cette activité, qui a lieu au printemps et à l'automne (avant et après la pêche sportive), est limitée volontairement à ce territoire afin de pouvoir assurer un suivi rigoureux sur le résultat des pêches et apporter s'il y a lieu des modifications aux encadrements à des fins de conservation (ex. : ouananiche).

Essipit

Pour la Première Nation d'Essipit, l'élaboration de codes de pratique spécifiques remonte à près d'une vingtaine d'années. Ainsi, le Conseil de bande s'était doté de codes pour la chasse au gros gibier et au petit gibier, pour la chasse aux oiseaux migrateurs ainsi que pour la pêche communautaire au saumon. La communauté a révisé et colligé ceux-ci à l'intérieur d'un code de pratique unique en lien avec la stratégie d'occupation et d'utilisation du territoire par les membres de la Première Nation. De plus, un exercice visant à documenter l'utilisation du territoire auprès des membres résidents a été complété à la fin de l'automne 2010. Le volet touchant les membres hors réserve devrait s'amorcer au cours de l'hiver 2011. Ce suivi des pratiques traditionnelles se veut un exercice en continu afin de maintenir les bases de données à jour sur les prélèvements et les secteurs d'activité.

La majeure partie de l'occupation et de l'utilisation territoriale des membres résidents se situe sur la Côte-Nord, dans les bassins versants des rivières aux Escoumins et Portneuf, ainsi que dans une bande de territoire qui suit le littoral du fleuve Saint-Laurent.

L'information disponible à ce jour pour décrire la pratique des activités de chasse et de pêche sur la portion du Nitassinan qui chevauche la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, provient exclusivement des membres résidents de la réserve Essipit puisque le recensement des activités des membres hors réserve n'a pas encore été réalisé. L'occupation connue se situe au Saguenay, dans le nord du Nitassinan.

Plus spécifiquement, les secteurs fréquentés sont localisés à l'est et au nord de la réserve de biodiversité projetée Akumunan, ainsi qu'à l'intérieur de cette dernière. Les activités de chasse au petit gibier, de chasse à l'orignal (automnale et hivernale) et de pêche sont pratiquées entre les lacs Sapin et Brûlé, au sud-est, jusqu'aux rivières Portneuf et Jos-Ross, vers le nord-ouest. Des activités de chasse, de pêche mais également de piégeage ont aussi lieu sur le territoire de la pourvoirie du Lac des Cœurs, laquelle appartient à la Première Nation. La partie de la pourvoirie qui se trouve au Saguenay–Lac-Saint-Jean entoure le bras de la rivière Portneuf.

Piégeage des animaux à fourrure

Les activités de piégeage des animaux à fourrure se pratiquent en très grande partie sur le territoire de la réserve à castor de Roberval (69 735 km²) pour les trappeurs de Mashteuiatsh alors qu'elle s'exerce sur des lots de piégeage enregistrés au MRNF pour ceux d'Essipit. Ces lots de piégeage enregistrés (527 km²), au nombre de dix, sont localisés sur la frange est des monts Valin. Un peu plus de la moitié de ceux-ci recoupent le territoire régional. Certains trappeurs innus pratiquent ces activités en dehors de la réserve à castor de Roberval et des lots enregistrés du Nitassinan d'Essipit. Ces derniers sont toutefois régis par les mêmes règles que les trappeurs québécois.

Il y a de nombreux facteurs qui conditionnent l'utilisation du territoire par les trappeurs de Mashteuiatsh (ex. : coupe de bois, éloignement des territoires, etc.). Les deux plus importants qui sont rapportés par les trappeurs eux-mêmes réfèrent aux conditions du marché (la valeur marchande des fourrures) et à la présence de tiers sur le territoire. Le premier élément est sans doute le plus important puisque le nombre de certificats émis par les agents territoriaux est nettement plus élevé lors des années où les conditions du marché sont favorables.

4.4.2.1.2 Activités communautaires et éducatives

Les sites utilisés pour l'organisation des activités communautaires et éducatives sur le territoire fréquenté par les membres des Premières Nations de Mashteuiatsh et d'Essipit ne sont pas tous répertoriés puisqu'il y a de nombreuses activités non récurrentes qui n'ont pas nécessairement un lien particulier avec un site ou un autre. Cependant, certaines activités sont organisées annuellement sur des sites de rassemblement utilisés depuis plusieurs générations.

Mashteuiatsh

À chaque année, le Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean (CDMLSJ) organise des activités culturelles et communautaires sur des sites de rassemblement reconnus. Parmi celles qui sont récurrentes, on note le rassemblement printanier lors de la période de chasse aux oiseaux migrateurs en rive de la rivière Mistassini (pointe Racine) et celui d'automne, lors de la période de chasse au gros gibier sur le territoire de la réserve faunique des Laurentides (rivière aux Écorces). Ces rassemblements qui ont déjà été organisés près du parc national de la Pointe-Taillon (rivière Péribonka) et sur la Branche-Ouest, près de la municipalité de La Doré, se veulent une occasion de rencontres pour les familles de la communauté. Ils permettent aux membres de festoyer, de partager autour d'un repas communautaire et de participer à différentes activités récréatives en lien avec la culture (dépeçage de gibier, coupe de bois de chauffage, préparation du pain autochtone, etc.). Ces rencontres ont également pour objectif la transmission des valeurs et connaissances entre les générations puisque le programme scolaire prévoit une plage horaire spécifique à ces événements.



Plusieurs autres activités sont organisées par les écoles, des organisations locales ou bien par des membres de la communauté. On compte notamment des projets de formation en territoire pour les jeunes en lien avec Innu Aitun, des descentes de rivière en canot, des chasses et des pêches communautaires et, finalement, des projets de parrainage et jumelage pour la formation de trappeurs. Dépendant de la nature de l'activité et de l'objectif souhaité, ces activités sont organisées un peu partout sur le territoire ancestral ou bien à des endroits ciblés qui vont permettre de sensibiliser la population (locale et régionale) face aux droits de la Première Nation.

Sur le territoire de la communauté, il existe deux sites qui permettent l'organisation d'activités culturelles et communautaires. Un premier site est localisé à proximité des écoles alors que le second est situé en rive du lac Saint-Jean (site communautaire). Ce site est souvent utilisé lors d'évènements majeurs (ex. : mukushan, grand rassemblement des Premières Nations, etc.). Le site communautaire fait l'objet présentement de travaux de réaménagement importants évalués à près de 4 M\$. Une maison de la culture y sera implantée et des activités de sensibilisation et de transmission de la culture devraient avoir lieu à partir de l'année 2011.

Essipit

Les activités communautaires et éducatives organisées par cette communauté visent particulièrement la transmission de valeurs culturelles et des connaissances. Elles se traduisent par l'organisation de rencontres en territoire pour les familles, les aînés et les jeunes. Les activités organisées permettent les échanges intergénérationnels, la pratique d'activités de chasse, de pêche et finalement, certaines activités récréatives. Dans d'autres circonstances, on utilise également le territoire pour l'organisation de forums de discussion pour des sujets variés. Les sites de rassemblement fréquentés sont en très grande partie localisés sur les territoires de pourvoirie de la communauté, soit à l'extérieur du territoire régional.

4.4.2.1.3 Activités de développement

On note plusieurs projets en développement chez les Premières Nations d'Essipit et de Mashteuiatsh. Le dynamisme déployé par ces deux communautés au cours des dix dernières années permet aujourd'hui d'envisager l'avenir avec optimisme. Le portrait socio-économique de ces deux communautés qui a été présenté à la section 4.3.2 montre la diversité des entreprises communautaires et privées qui œuvrent au niveau de l'exploitation des ressources naturelles sur le territoire régional. Les principaux créneaux régionaux identifiés se rapportent principalement au développement énergétique communautaire, aux activités forestières ainsi qu'au récréotourisme.

Mashteuiatsh

La capacité de réalisation des entreprises privées et la synergie qui existe avec l'entreprise publique permet au CDMLSJ d'assumer un leadership important pour l'obtention de contrats majeurs dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean. La négociation d'ententes avec des donneurs d'ouvrage (AbitibiBowater, Hydro-Québec, MTQ, Rio Tinto Alcan) permet, encore aujourd'hui, de soutenir l'économie locale. Les champs d'activité ciblés par le CDMLSJ pour assurer le développement dans la communauté visent principalement les domaines de l'énergie, de la construction, du tourisme, du développement industriel et de la gestion du territoire. Les plus récentes annonces effectuées par le CDMLSJ sont ⁵⁵⁰:

- Entente avec le MTQ pour la construction d'un tronçon de la route 175 à quatre voies divisées dans la réserve faunique des Laurentides;
- Création de la Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean (en partenariat avec les MRC du Domaine-du-Roy et de Maria-Chapdelaine) pour la réalisation de projets de mini-centrales hydroélectriques (rivière Ouatouchouan sur le site historique de Val-Jalbert et le site de la onzième Chute sur la rivière Mistassini);
- Le projet de création d'une aire d'aménagement et de développement innue (AADI) sur le territoire de la réserve faunique Ashuapmushuan qui permet à la communauté de participer à la gestion du territoire et des ressources;
- L'aménagement d'un parc industriel sur le territoire de la communauté;
- Le réaménagement du site communautaire en bordure du lac Saint-Jean;
- La création d'un partenariat public-privé (CDMLSJ, le Groupe ADL et Granules LG) pour l'implantation d'une usine de granules résidentielles et industrielles sur le territoire de Mashteuiatsh (en réalisation).

Essipit

La Première Nation d'Essipit est toujours très active sur le plan économique. Elle poursuit l'objectif suivant, soit : identifier et assurer le développement de tout projet économiquement rentable et socialement acceptable qui permettrait la consolidation et la diversification des sources de revenus pour la communauté et ses membres, et ce, afin d'atteindre la plus grande autonomie économique possible⁵⁵¹. Dans cette perspective, Essipit a ciblé, comme plusieurs autres communautés autochtones, les domaines de l'énergie et de la foresterie pour dynamiser son développement économique. Les projets de petite hydroélectricité et de l'énergie éolienne ainsi que la production de granules énergétiques sont les principaux projets étudiés. La communauté vise aussi à consolider certaines de ses entreprises et à procéder à certaines expansions, notamment au niveau des pêches commerciales et du récréotourisme⁵⁵². Les principaux objectifs poursuivis par la communauté sont⁵⁵³:

⁵⁵⁰ Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean (CDMLSJ) (2010). *Actualités et événements*. In Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean. *Actualités et événements*, [En ligne]. <http://www.mashteuiatsh.ca/actualite.php>. Consulté le 26 novembre 2010.

⁵⁵¹ Roussel, D. (2010). *Coordinatrice Commission locale de la Première Nation, membership, terres et habitation*, Conseil de la Première Nation des Innus Essipit (CPNIE). *Communication personnelle*. 18 janvier 2010.

⁵⁵² Ibid.

⁵⁵³ Conseil de la Première Nation des Innus Essipit (CPNIE) (2009). *Développement économique*. In Conseil de la Première Nation des Innus Essipit. *Conseil. Structure gouvernementale*, [En ligne]. http://www.innu-essipit.com/page.php?rubrique=se_developpement-economique. Consulté le 26 novembre 2010.



- Participer activement à la réalisation du projet de parc éolien de Saint-Laurent Énergies sur le Nitassinan sud-ouest;
- Créer une société de développement qui verra au développement des projets énergétiques sur le Nitassinan;
- Poursuivre le développement du projet d'usine de seconde transformation en partenariat avec Boisaco;
- Analyser la possibilité de développer une entreprise de production de petits fruits.

4.4.3. Infrastructures et équipements

4.4.3.1. Réseau routier

Le territoire du Saguenay–Lac-Saint-Jean est desservi par plusieurs catégories de routes et de chemins, publics et privés. Le réseau routier supérieur, sous la juridiction du MTQ, dessert l'ensemble du territoire et assure les liaisons interrégionales. Il se compose d'une autoroute, de routes nationales, régionales et collectrices. À ces infrastructures du réseau supérieur, se greffent les routes du réseau local, sous la responsabilité des municipalités, qui assurent les déplacements sur tout le territoire habité. Le réseau routier supérieur permet finalement d'accéder à un important réseau de chemins forestiers qui étend ses ramifications sur les terres du domaine de l'État et dont la gestion incombe au MRNF.

4.4.3.1.1 Réseau supérieur

L'autoroute 70 forme l'une des principales infrastructures de transport de la région. Seul lien autoroutier du Saguenay–Lac-Saint-Jean, elle structure les déplacements entre les arrondissements de la Ville de Saguenay et constitue, en prolongement de la route 170, le corridor Alma – La Baie. En 2008, son débit journalier moyen annuel (DJMA) variait de 24 600 véhicules⁵⁵⁴, entre les sorties boulevard Saint-Paul et boulevard Talbot, à 8 200 véhicules dans son prolongement de la route 170.

Au nombre de six, les routes nationales constituent les éléments structurants du réseau routier supérieur. Parmi celles-ci, les routes 169, 170 et 172 se démarquent particulièrement par leur rôle régional.

La route 169 constitue l'axe routier le plus important du Lac-Saint-Jean. Débutant dans la réserve faunique des Laurentides, à sa jonction avec la route 175, elle se dirige vers la municipalité d'Hébertville et constitue un lien rapide entre la sous-région et la région de la Capitale-Nationale. Par la suite, elle effectue une boucle autour du lac Saint-Jean en desservant la plupart des municipalités qui l'entourent. De manière générale, les déplacements y sont plus nombreux dans sa section sud. Son DJMA varie de 20 200 véhicules, en plein cœur de la ville d'Alma, à 1 690 véhicules entre les villes de Normandin et de Saint-Félicien⁵⁵⁵.

⁵⁵⁴ Ministère des Transports du Québec (2010). *Débit de circulation 2008 [document cartographique] 1 :505 000*. Québec : Gouvernement du Québec.

⁵⁵⁵ *Ibid.*

Les routes 170 et 172 structurent, quant à elles, les déplacements le long des deux rives du Saguenay. La route 172 assure la liaison avec la Côte-Nord tout en desservant plusieurs municipalités du Haut-Saguenay. Elle rejoint la route 169 à la sortie de la municipalité de Saint-Nazaire. Le DJMA de la route 172 varie de 6 400 véhicules, entre Saguenay et Saint-Ambroise, à 890 véhicules, entre Sainte-Rose-du-Nord et Sacré-Cœur⁵⁵⁶. Toutefois, c'est à l'intérieur de la Ville de Saguenay, où elle devient le boulevard Sainte-Geneviève, que la route 172 atteint son DJMA le plus élevé, soit 24 000 véhicules⁵⁵⁷.

La route 170 structure les déplacements du Bas-Saguenay et relie la région au secteur de Charlevoix. Le segment situé entre Alma et Saguenay forme, avec l'autoroute 70, la liaison routière Alma – La Baie. La première phase de ce projet d'envergure consistait à construire 20 km de route à quatre voies divisées entre Alma et Saguenay et 25 km d'autoroute entre Jonquière et Chicoutimi et les phases subséquentes sont toujours à l'étude. Le DJMA de la route 170 s'élève à 13 500 véhicules dans l'arrondissement de La Baie et à 710 véhicules entre Petit-Saguenay et Sagar⁵⁵⁸.

Tout au long de ces trois routes nationales, les nombreuses traversées d'agglomérations combinées à la multiplication des accès engendrent une problématique de sécurité importante. En effet, à plusieurs endroits où les déplacements locaux s'entremêlent à la circulation lourde et de transit, des taux d'accidents supérieurs aux taux critiques du MTQ sont observés⁵⁵⁹⁻⁵⁶⁰.

Pour leur part, les routes nationales 155, 167 et 175 assurent les liaisons routières avec les autres régions voisines. La route 175 constitue la principale voie d'accès à la région. En plus d'établir la liaison avec la Capitale-Nationale, elle donne accès aux principaux centres urbains du Québec et des États-Unis en se connectant au réseau autoroutier nord-américain. Le DJMA de la route 175 varie entre 28 000 véhicules en plein cœur de la Ville de Saguenay (boulevard Talbot) et 3 800 véhicules entre Laterrière et l'intersection de la route 169.

La route 155 assure, quant à elle, la liaison avec la Mauricie. Elle débute dans la ville de Shawinigan en prolongement de l'autoroute 55 et se termine, plus au nord, dans la municipalité de Chambord à son intersection avec la route 169. Cet axe routier représente un lien privilégié pour rejoindre la région métropolitaine de Montréal. Au niveau régional, la route 155 dessert les municipalités de Saint-François-de-Sales et de Lac-Bouchette. Son DJMA varie de 3 800 véhicules dans la municipalité de Chambord à 1 100 véhicules entre Lac-Bouchette et La Bostonais (près de La Tuque).

Effectuant la liaison avec le Nord-du-Québec, la route 167 constitue une voie de pénétration médio-nordique et contribue au développement économique régional en permettant le transport des ressources naturelles provenant du Nord québécois⁵⁶¹. Cette route qui débute dans la ville de Saint-Félicien traverse la réserve faunique Ashuapmushuan et se termine au nord-est de Chibougamau, en bordure du lac Albanel. Le DJMA de la route 167 varie de 3 400 véhicules, entre Saint-Félicien et La Doré, à 90 véhicules aux abords du lac Albanel.

⁵⁵⁶ *Ibid.*

⁵⁵⁷ *Ibid.*

⁵⁵⁸ *Ibid.*

⁵⁵⁹ MRC du Fjord-du-Saguenay (2009). *Schéma de développement et d'aménagement révisé de la MRC du Fjord-du-Saguenay*. 736 p.

⁵⁶⁰ MRC de Lac-Saint-Jean-Est (2001). *Schéma d'aménagement révisé*. 241 p.

⁵⁶¹ MRC du Domaine-du-Roy (2007). *Premier projet de schéma d'aménagement et de développement de la MRC du Domaine-du-Roy - Partie 2 Le premier projet*. 309 p.



À ces routes nationales s'ajoutent les trois routes régionales qui structurent le transport routier à une échelle plus réduite. La route 373 assure un lien direct entre les villes de Saint-Félicien et de Dolbeau-Mistassini, évitant ainsi le détour de la route 169 qui traverse les municipalités de Normandin et d'Albanel. La route 372 s'intègre au réseau routier de la Ville de Saguenay et favorise les déplacements entre les différents arrondissements de la conurbation urbaine. Pour sa part, la route 381, tout en desservant la municipalité de Ferland-et-Boilleau, constitue une voie d'accès vers Charlevoix.

Finalement, les routes collectrices complètent le réseau routier supérieur en desservant les agglomérations de moins de 5 000 habitants, les aéroports, les sites récréotouristiques, les parcs nationaux ainsi que les infrastructures d'importance régionale.

Projets régionaux

Plusieurs projets d'importance ont été complétés au cours des dernières années afin d'améliorer la fonctionnalité et la sécurité du réseau supérieur, entre autres : la construction du nouveau pont sur la rivière Grande-Décharge, la réparation du pont J. F. Grenon à Alma, le contournement de Saint-Félicien, la construction de la route industrielle à Roberval, la correction de tracé et de profil de la route 169 dans la réserve faunique des Laurentides, l'amélioration de la route 167 entre Saint-Félicien et Chibougamau, etc.

Le réaménagement de l'axe routier 73/175, en cours de réalisation, est un projet d'envergure dans la région. Débutés en 2006, ces travaux devraient être complétés en 2011 et auront nécessité des investissements de plus de 1 milliard \$ de la part des gouvernements provincial et fédéral. Le projet consiste en la réalisation d'une route à quatre voies et à chaussées séparées sur 174 km entre Québec et Saguenay. Cette amélioration de la route permettra, entre autres, d'augmenter la sécurité des usagers, de répondre aux besoins de l'accroissement prévu de la circulation, de réduire la durée du trajet et de contribuer à l'essor économique de la région⁵⁶².

Le développement du lien routier Alma – La Baie se poursuit et permettra à terme de desservir efficacement le cœur du milieu habité du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Les dernières phases de ce projet qui concernent les tronçons Saint-Bruno – Alma et Chicoutimi – La Baie sont en cours de préparation. En effet, l'étude d'impact du tronçon Saint-Bruno – Alma a été déposée au MDDEP pour fins d'analyse tandis que le tronçon Chicoutimi – La Baie est à l'étape de l'élaboration des plans et devis⁵⁶³.

Dans la ville de Saint-Félicien, la reconstruction du pont Carbonneau est en cours de réalisation. Ce chantier de 41,7 M\$ a débuté le 31 août 2009 et devrait se terminer à l'automne 2012. Le nouveau pont aura quatre voies, ce qui améliorera la fluidité du trafic. De plus, les piétons et les cyclistes pourront bénéficier de l'aménagement d'une piste cyclable et d'un belvédère⁵⁶⁴.

⁵⁶² Gouvernement du Québec (2010). *Axe routier 73/175*. In *Nos infrastructures c'est 100 000 emplois. Projet par région. Saguenay–Lac-Saint-Jean. Axe routier 73/175*, [En ligne]. www.infrastructures.gouv.qc.ca. Consulté le 14 octobre 2010.

⁵⁶³ Ministère des Transports du Québec (2007). *Lien routier Alma-La Baie*. In *Ministère des Transports du Québec. Régions. Saguenay–Lac-Saint-Jean–Chibougamau. Projet routier. Lien routier Alma–La Baie*, [En ligne]. www.mtq.gouv.qc.ca. Consulté le 14 octobre 2010.

⁵⁶⁴ Gouvernement du Québec (2010) *Reconstruction du pont Carbonneau à Saint-Félicien*. In *Nos infrastructures c'est 100 000 emplois. Projet par région. Saguenay–Lac-Saint-Jean. Reconstruction du pont Carbonneau à Saint-Félicien*, [En ligne] www.infrastructures.gouv.qc.ca. Consulté le 14 octobre 2010.

Le projet de voie de contournement de l'Isle-Maligne à Alma est en préparation. Les travaux, évalués à 38 M\$, consistent à aménager une route à quatre voies d'une longueur de cinq km qui permettra de contourner le quartier Isle-Maligne et le secteur de Delisle, au nord d'Alma⁵⁶⁵. L'étude d'impact sur l'environnement relative à ce projet a été rendue publique à la fin novembre 2010 en prévision des audiences publiques du BAPE.

Enfin, un projet de construction de route entre les municipalités de Petit-Saguenay et de Baie-Sainte-Catherine a déjà été avancé, mais aucune suite concrète n'a été donnée à ce projet. Les promoteurs indiquent que cette nouvelle infrastructure routière pourrait avoir des répercussions touristiques intéressantes au profit des municipalités du Bas-Saguenay⁵⁶⁶.

4.4.3.1.2 Réseau de chemins forestiers

Les chemins forestiers situés sur les terres publiques, aménagés en bonne partie par l'industrie forestière, peuvent être divisés en deux catégories : les chemins permanents et les chemins d'opération. Les chemins permanents donnent accès, à long terme, aux massifs forestiers alors que les chemins d'opération, qui desservent les parterres de coupe, ont une durée de vie limitée et sont de qualité inférieure. Le réseau routier forestier est fréquenté par différents usagers : compagnies forestières, villégiateurs, chasseurs, pêcheurs, trappeurs, etc.

Le tableau 4.49 présente une **estimation** du nombre de kilomètres de chemins forestiers répertoriés dans les différentes unités d'aménagement forestier (UAF) de la région. Les statistiques montrées dans ce tableau ont été compilées à partir d'une base de données numériques appartenant au Groupe Nippour, firme de consultants en géomatique basée à Jonquière. Cette couche numérique a été utilisée car le MRNF ne dispose pas d'un portrait complet pour la région. Elle a été créée à partir des données des industriels forestiers et d'images satellitaires Landsat. Elle est mise à jour régulièrement à l'aide des rapports annuels d'interventions forestières (RAIF). La plus récente mise à jour date de janvier 2010. La catégorie « sentier » réfère aux chemins non carrossables qui englobent à la fois les sentiers et les chemins d'hiver. Signalons que ces données n'ont pas été validées par le Ministère et qu'elles ne tiennent pas compte de la dégradation des chemins suite à l'arrêt des activités de récolte de matière ligneuse.

D'après les données du Groupe Nippour, en 2010, la région totalisait 4 351 km de chemins d'accès primaires et 5 848 km de chemins secondaires.

⁵⁶⁵ Radio-Canada.ca (2010, 23 novembre). Contournement d'Isle-Maligne : L'étude d'impact est rendue publique. In Radio-Canada.ca, Information, Régional, Saguenay–Lac-Saint-Jean, [En ligne]. <http://www.radio-canada.ca/regions/saguenay-lac/2010/11/23/002-etude-impact-isle-maligne.shtml>. Consulté le 26 novembre 2010.

⁵⁶⁶ Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2010). Plan d'affectation du territoire public du Saguenay–Lac-Saint-Jean – Proposition pour consultation (avril 2010). Direction des affaires régionales et du soutien aux opérations Énergie, Mines et Territoire. Québec : Gouvernement du Québec, 762 p.



UAF	Type de chemin forestier				
	Primaire (km)	Secondaire (km)	Tertiaire (km)	Sentier (km)	Total (km)
022-51	212	505	3 944	2 189	6 850
023-51	38	188	1 213	448	1 887
023-52	837	1 239	10 667	5 514	18 257
024-51	445	723	7 893	2 244	11 305
024-52	445	348	6 718	3 362	10 873
025-51	1 452	1 647	22 415	13 764	39 278
027-51	574	493	8 674	2 568	12 309
033-51	79	198	369	539	1 185
042-51	59	166	2 292	112	2 629
043-51	17	0	211	0	228
097-51	193	341	3 724	1 563	5 821
Total région 02	4 351	5 848	68 120	32 303	110 622

Tableau 4.49 Chemins forestiers de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean ⁵⁶⁷

Projets régionaux

Un projet de route multiresources est présentement étudié par la MRC de Maria-Chapdelaine. Ce projet découle du Contrat de diversification et de développement économique signé en mars 2007 entre la MRC et le gouvernement du Québec. Parmi les orientations stratégiques retenues à l'époque, il était prévu d'assurer une meilleure accessibilité aux ressources forestières, minières et touristiques nordiques du territoire de la MRC. Dans un document préparé par la MRC en 2008, le projet de route est décrit comme suit : « Le projet consiste à prolonger un chemin forestier en une route multiresources desservie par Girardville sur une longueur de 75 km à la limite de la MRC à l'intérieur de l'UAF 025-51; ce qui faciliterait l'accès au territoire présentant un potentiel minier dans les monts Otish, donnerait accès aux parterres de coupe forestière planifiés par les compagnies forestières à la limite nordique du territoire et assurerait un accès au projet de parc ilnu planifié dans cette zone »⁵⁶⁸.

⁵⁶⁷ Le Groupe Nippour (2010). *Chemins forestiers - base de données numériques*.

⁵⁶⁸ MRC de Maria-Chapdelaine (2008). *Route multiresources – document préliminaire*. 6 p.

Le projet de route des monts Otish, planifié par le MTQ sur le territoire de la région Nord-du-Québec, pourrait avoir des répercussions sur le développement de l'extrémité nord de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Ce projet consiste à prolonger la route 167 de Mistissini vers les monts Otish, plus précisément jusqu'au gisement diamantifère Renard de Stornoway Diamond-SOQUEM. Cette extension de la route 167 assurerait un accès à plusieurs projets miniers en développement dans ce secteur ainsi qu'à la réserve de biodiversité projetée Albanel–Témiscamie–Otish. Le gouvernement du Québec a confirmé l'octroi de sommes d'argent pour la réalisation de ce projet, nommé Route des monts Otish, dans son budget 2009-2010. Cet investissement s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Nord. L'étude d'impact sur l'environnement et l'étude d'avant projet définitive sont en cours de réalisation. Ressources Abitex planifie, en parallèle au projet du MTQ, un accès routier de 140 km qui donnerait accès à sa propriété minière (projet Lavoie) située à l'extrémité nord-ouest du territoire du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Cette propriété minière chevauche la portion nord du projet de parc ilnu des monts Otish. Selon le MRNF, ce projet de route ne serait pas accepté par les autorités de la région Nord-du-Québec. Aucune décision officielle n'a toutefois été communiquée à l'entreprise⁵⁶⁹. Le MRNF aurait demandé à la compagnie de prévoir un tracé moins onéreux qui se raccorderait à la route des monts Otish.

4.4.3.2. Réseau ferroviaire

Le réseau ferroviaire s'étend de la Ville de Saguenay (arrondissement La Baie) jusqu'à Dolbeau-Mistassini, en passant par Roberval. Il rejoint également la Mauricie par Chambord et le Nord-du-Québec par Saint-Félicien. Deux compagnies ferroviaires s'y partagent le transport des marchandises⁵⁷⁰.

La première, la Compagnie de chemin de fer Roberval – Saguenay, appartient à Rio Tinto Alcan. Elle exploite environ 160 km de voie ferrée entre Port-Alfred et les alumineries d'Arvida, Grande-Baie, Laterrière et Alma. Elle dessert également quelques papetières de la région. Ces infrastructures ferroviaires servent à transporter principalement de la bauxite (en provenance de Port-Alfred), de l'alumine, du coke, ainsi que des produits chimiques, forestiers et d'aluminium⁵⁷¹.

La seconde compagnie, le Chemin de fer d'intérêt local interne du nord du Québec (CFILINQ), de compétence fédérale, permet à la région d'avoir accès aux marchés provinciaux, nationaux et continentaux par le Canadien National. Le CFILINQ arrive de la Mauricie, par Chambord, et se dirige vers les villes de Saguenay et de Dolbeau-Mistassini. Il rejoint également le Nord-du-Québec en longeant la route 167, à partir de Saint-Félicien. Il dessert trois centres de transbordement situés à Saguenay, Hébertville-Station et La Doré. La production des scieries, des papeteries et des alumineries constitue l'essentiel des marchandises transportées sur cette voie ferrée⁵⁷².

569 Houle, P. Géologue régional. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), Direction de l'expertise Énergie-Faune-Forêts-Mines-Territoire du Nord-du-Québec. Communication personnelle. 4 décembre 2009.

570 Atlas électronique du Saguenay–Lac-Saint-Jean (1998). Réseau routier et ferroviaire 1998. In Atlas électronique du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Accès aux cartes. Territoire. Infrastructures. Réseau routier et ferroviaire, [En ligne]. <http://atlas.uqac.ca/saguenay-lac-saint-jean/index.php>. Consulté le 28 juillet 2010.

571 Canadien National (2009). Compagnie de Chemin de fer Roberval – Saguenay (RS) Aperçu. In CN Le chemin de fer de l'Amérique du Nord. À propos du CN. Information sur les CFIL. Liste des CFIL Région de l'Est. Compagnie de Chemin de fer Roberval – Saguenay (RS), [En ligne]. <http://www.cn.ca/fr/index.htm>. Consulté le 28 juillet 2010.

572 Ministère des Transports du Québec (MTQ) (2002). Chapitre 5 – Le transport des marchandises. In Ministère des Transports du Québec. Plan de transport du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Miser ensemble sur les transports... C'est gagner pour la région, Diagnostic régional des transports. (p. 39-48). Bibliothèque nationale du Québec.



Enfin, la compagnie Via Rail offre un service de transport ferroviaire des personnes. Le trajet, qui relie Jonquière et Montréal, s'étend sur une distance de près de 500 km et est effectué trois fois par semaine, à partir des gares de Jonquière, Hébertville-Station et Chambord.

4.4.3.3. Espace aérien

La région compte cinq aéroports et huit hydro-aérodromes dont quatre sont publics⁵⁷³. Les aéroports de Bagotville, d'Alma, de Chicoutimi – Saint-Honoré, de Dolbeau – Saint-Félicien et de Roberval. Les hydro-aérodromes publics sont ceux d'Alma, de Chute-des-Passes – Lac-à-la-carpe, de Chute-des-Passes – Lac-Margane et de Saint-Félicien. De façon générale, chacun des aéroports possède sa propre vocation.

L'aéroport de Bagotville constitue le principal carrefour aérien de la région et serait l'aéroport régional le mieux équipé au Québec⁵⁷⁴. L'aéroport, situé sur la base militaire de Bagotville, offre un trafic à la fois militaire et civil et fait partie du réseau supérieur. La partie civile de l'aéroport est gérée par l'organisme Promotion Saguenay.

L'aéroport d'Alma dessert principalement les gens d'affaires et les services d'hélicoptère. Il est situé à 5 km du centre-ville d'Alma et possède deux pistes asphaltées. L'infrastructure aéroportuaire appartient à la ville d'Alma, mais elle est gérée par une corporation privée nommée ADA inc. (Aéroport d'Alma inc.). Le transporteur officiel de la liaison Alma – Montréal est Starlink Aviation. La compagnie Hélicoptères Panorama offre les services héliportés. D'ici octobre 2010, l'aéroport désire établir des liaisons nolisées avec d'autres destinations plus nordiques comme Wabush, Havre-Saint-Pierre et Sept-Îles⁵⁷⁶.

L'aéroport de Chicoutimi – Saint-Honoré a une vocation éducative et de services. Il dessert deux écoles de pilotage, une privée et une « rattachée » au Cégep de Chicoutimi. Le trafic aérien se compose principalement de vols locaux et itinérants⁵⁷⁷.

L'aéroport de Dolbeau – Saint-Félicien est géré conjointement par trois municipalités (Saint-Félicien, Dolbeau-Mistassini et Normandin) et sert surtout aux activités récréatives et à l'entretien mécanique. Il y a quelques années, le transport des passagers y était offert, mais faute de rentabilité ce service a été abandonné⁵⁷⁸.

573 Ministère des Transports du Québec (MTQ) (2002). *Le transport des personnes*. In Ministère des Transports du Québec, *Plan de transport du Saguenay-Lac-Saint-Jean, Miser ensemble sur les transports... C'est gagner pour la région* (p. 25-38). Bibliothèque nationale du Québec.

574 Promotion Saguenay (2008). *Aéroport Bagotville Airport*. In Promotion Saguenay. *Aéroport de Bagotville Airport. Accueil*, [En ligne]. <http://www.aeroportbagotville.com/Accueil/tabid/560/Default.aspx>. Consulté le 2 août 2010.

575 Aéroport d'Alma (2010). *Présentation*. In Aéroport d'Alma. *L'aéroport*, [En ligne]. <http://www.aeroportalma.com/presentation.php>. Consulté le 2 août 2010.

576 Aéroport d'Alma (2010). *À surveiller*. In Aéroport d'Alma, [En ligne]. www.aeroportalma.com. Consulté le 14 octobre 2010.

577 Municipalité de Saint-Honoré (2009). *Aéroport Chicoutimi-Saint-Honoré*. In Municipalité de Saint-Honoré. *Aéroport*, [En ligne] <http://www.ville.sthonore.qc.ca/menucentre/Aeroport/tabid/5427/language/fr-CA/Default.aspx>. Consulté le 2 août 2010.

578 MRC du Domaine-du-Roy (2007). *Premier projet de schéma d'aménagement et de développement de la MRC du Domaine-du-Roy - Partie 2 Le premier projet*. 309 p.

L'aéroport de Roberval dessert principalement les avions de la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU), mais offre également une liaison Roberval – Montréal. L'infrastructure aéroportuaire est la propriété de la ville de Roberval⁵⁷⁹.

Projet régional

D'ici 2012, un investissement de 20 M\$ est prévu afin de développer un nouveau parc industriel à vocation aéronautique à l'aéroport de Bagotville. Ce nouveau site comprendra tous les services d'infrastructures publiques permettant de favoriser le développement de cette industrie. Actuellement, le projet compte trois phases planifiées, mais d'autres pourraient s'ajouter dépendamment de l'intérêt que les fournisseurs, utilisateurs, promoteurs et investisseurs montreront envers l'installation. La première phase, d'une valeur de 8,5 M\$, a été réalisée entre 2009 et 2010. Elle consistait à construire une nouvelle voie d'accès à l'aéroport sur une distance d'environ 1 km. La seconde phase, dont l'échéancier était prévu pour 2010, prévoit l'agrandissement du tarmac situé face à l'aéroport afin de répondre à la croissance de la demande et accommoder les plus gros aéronefs. Ces travaux, d'une valeur d'environ 5 M\$, tripleront la surface actuellement disponible, passant de 11 150 m² à 30 650 m². La troisième phase, dont l'échéancier prévu s'échelonne de 2011 à 2012, consiste à l'agrandissement de l'aérogare. D'une valeur de 7,5 M\$, cette opération permettra de doubler la superficie du terminal de l'aéroport qui passera de 17 175 pi² à 37 857 pi². Le stationnement des passagers sera également agrandi et passera de 300 à 600 places⁵⁸⁰.

4.4.3.4. Transport maritime

Le transport maritime dans la région est concentré dans l'arrondissement La Baie, sur les rives de la rivière Saguenay. La région possède des installations portuaires publiques et privées et dirigées respectivement par l'Administration portuaire de Saguenay et Rio Tinto Alcan.

L'Administration portuaire de Saguenay, communément appelée Port Saguenay, est reconnue au Canada comme étant l'une des dix-sept administrations portuaires canadiennes⁵⁸¹. Port Saguenay dispose de deux installations portuaires, soit le terminal portuaire de Grande-Anse et le quai de croisière de Bagotville. Le terminal portuaire de Grande-Anse sert à la réception et au transbordement de marchandises générales et en vrac solides et liquides (tableau 4.50). En 2004, il a fait l'objet d'une déclaration de conformité d'une installation portuaire selon le code international pour la sûreté des navires et des installations portuaires (code ISPS)⁵⁸².

Le quai de croisière, appelé Quai de Bagotville, a été inauguré en 2008. Situé dans la baie des Ha! Ha!, ce quai d'escale peut accueillir les plus gros navires de croisière.

⁵⁷⁹ Ville de Roberval (2008). *Aéroport de Roberval (CYRJ)*. In *Ville de Roberval, Tourisme, Aéroport*. [En ligne] <http://www.ville.roberval.qc.ca/aerport.htm>. Consulté le 2 août 2010.

⁵⁸⁰ Promotion Saguenay (2008). *Une ville – Un fjord. Saguenay, filière aéronautique*. In *Aéroport de Bagotville*, [En ligne]. <http://www.aerportbagotville.com/LinkClick.aspx?fileticket=Qcvm9DQd7LI%3d&tabid=819&language=fr-CA>. Consulté le 14 octobre 2010.

⁵⁸¹ Ville de Saguenay (2009). *Second projet de schéma d'aménagement révisé – Chapitre 1 Mise en contexte*. p.21 à 24.

⁵⁸² *Ibid.*



Rio Tinto Alcan gère des installations portuaires privées dans le secteur Port-Alfred de l'arrondissement La Baie qui permettent l'importation des matériaux nécessaires aux opérations de la multinationale et à l'exportation de près d'un million de t d'aluminium (tableau 4.50).

Port de Grande-Anse (2007)				Port Alfred (2003)			
Importations		Exportations		Importations		Exportations	
Sel de déglacage	63 371 t	Pâte de bois	69 033 t	Bauxite	3 030 000 t	Aluminium	930 000 t
Brai liquide	32 681 t	Aluminium	14 284 t	Coke de pétrole	350 000 t		
Charbon	30 391 t	Bois d'œuvre	13 743 t	Soude caustique	190 000 t		
Marchandises en conteneurs	5 717 t	Marchandises en conteneurs	1 022 t	Mazout	160 000 t		
Granit	4 956 t			Fluorine	70 000 t		
Briques	4 698 t						
Total	141 814 t	Total	98 082 t	Total	3 800 000 t	Total	930 000 t
TOTAL Marchandises importées				3,94 millions de tonnes			
TOTAL Marchandises exportées				1,03 millions de tonnes			
TOTAL Marchandises transitées				4,97 millions de tonnes			

Tableau 4.50 Produits et tonnage du transport maritime, Saguenay–Lac-Saint-Jean ⁵⁸³

Par ailleurs, le projet de construction d'un terminal méthanier à Grande-Anse par Énergie Grande-Anse ne semble pas avoir évolué depuis le dépôt du rapport du comité consultatif sur l'implantation d'un terminal méthanier (CCITM) en 2006. La construction de ce port aurait comme effet le prolongement possible du réseau gazoduc de la région⁵⁸⁴.

4.4.3.5. Réseau d'approvisionnement en eau potable

La région du Saguenay–Lac-Saint-Jean compte 68 réseaux municipaux d'eau potable, qui desservent une population de 259 568 habitants dans 49 municipalités. Quatre-vingt-onze pour cent (91 %) de la population de la région est desservie par des réseaux municipaux de distribution d'eau potable tandis que 9 % s'approvisionne à l'aide de puits individuels. On trouve sur le territoire de la région 30 réseaux privés d'eau potable, qui desservent 1 763 habitants⁵⁸⁵.

⁵⁸³ Tiré de Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) du Saguenay–Lac-Saint-Jean (2010). *Portrait énergétique du Saguenay–Lac-Saint-Jean (version préliminaire)*. 173 p.

⁵⁸⁴ Énergie Grande-Anse. *Nouvelles – Le rapport du comité consultatif est maintenant disponible en ligne*. In *Énergie Grande-Anse, Nouvelles*, [En ligne] http://www.energiegrandeanse.com/nouvelles_details.php?id=10 Consulté le 13 septembre 2010.

⁵⁸⁵ Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) (2010). *Portrait régional de l'eau - Saguenay–Lac-Saint-Jean (Région administrative 02)*. In *Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Eau*, [En ligne]. [http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/regions/region02/02-saglac\(suite\).htm](http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/regions/region02/02-saglac(suite).htm). Consulté le 18 août 2010.

27,9 % de la population de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean est alimenté par de l'eau souterraine (tableau 4.51). De ce pourcentage, environ 67,9 % s'approvisionne par les réseaux municipaux et 32,1 % par des puits individuels. Les plus forts taux d'alimentation en eau de surface de la région sont observés dans les MRC de Lac-Saint-Jean-Est (81,5 %) et du Fjord-du-Saguenay (74,9 %).

MRC	Réseaux d'eau potable ⁵⁸⁶			Type d'alimentation en eau					
	Nombre de municipalités desservies par réseau (Pop. ⁵⁸⁷)	Nombre de réseaux		Eau de surface		Eau souterraine ⁵⁸⁸⁻⁵⁸⁹			
		Total	Avec traitement	Pop.	%	Réseau		Puits individuel	
						Pop.	%	Pop.	%
Lac-Saint-Jean-Est	15 (50 413 h)	18	13	43 108	81,5	7 305	13,8	2 508	4,7
Domaine-du-Roy	9 (28 615 h)	9	7	15 681	49,7	12 934	41,0	2 939	9,3
Fjord-du-Saguenay ⁵⁹⁰	18 (156 587 h)	27	19	129 662	74,9	26 925	15,6	16,416	9,5
Maria-Chapdelaine	12 (23 953 h)	14	8	17 071	61,6	6 882	24,9	3 738	13,5
Total de la région	54 (259 568 h)	68	47	205 522	72,1	54 046	18,9	25 601	9,0

Tableau 4.51 Type d'alimentation en eau de consommation par MRC (Région du Saguenay–Lac-Saint-Jean) ⁵⁹¹

Le lac Saint-Jean sert de source d'alimentation en eau potable à une seule municipalité (Roberval) ainsi qu'à la communauté montagnaise de Mashteuiatsh alors que la majorité des autres municipalités de grande taille (Alma et Saguenay) s'approvisionne à partir des rivières.

Au-delà de 1 700 puits ont fait l'objet d'un rapport de forage et sont enregistrés dans le *Système d'informations hydrogéologiques* (S.I.H.) du MDDEP pour le territoire⁵⁹². À ce nombre, il faut ajouter quelques milliers de puits de surface ainsi que tous les puits qui n'ont pas fait l'objet d'un rapport de forage. Le nombre total de puits dispersés dans la région est estimé à 6 400.

⁵⁸⁶ Exclut les réseaux privés, les institutions et les entreprises ainsi que les équipements individuels.

⁵⁸⁷ Pop. : population

⁵⁸⁸ Exclut les réseaux privés, les institutions et les entreprises.

⁵⁸⁹ La population des MRC et de la région servant aux calculs exclut celle des territoires non organisés et des réserves autochtones.

⁵⁹⁰ En 2000, la MRC du Fjord-du-Saguenay incluait le territoire de la Ville de Saguenay.

⁵⁹¹ Tiré de Ministère de l'Environnement du Québec (MENV) (2000). *Système informatisé sur l'eau potable municipale – données d'avril 2000*.

⁵⁹² Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) (2010). *Système d'information hydrogéologique (SIH)*. In Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. *Eau. Eaux souterraines*, [En ligne]. <http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/souterraines/sih/index.htm>. Consulté le 18 août 2010.



De façon générale, la majorité des puits privés d'alimentation en eau potable (alimentant moins de 20 personnes) sont installés dans le socle rocheux fracturé tandis que la plupart des municipalités de la région qui s'alimentent en eau souterraine le font à partir de l'eau contenue dans les aquifères granulaires quaternaires. En effet, les dépôts de forte perméabilité, comme les sables et les graviers constituent de très bons aquifères⁵⁹³, tandis que les dépôts peu perméables, comme les argiles, constituent des aquitards qui peuvent constituer une barrière naturelle à l'infiltration de contaminants, assurant ainsi la protection des aquifères sous-jacents.

4.4.3.6. Autres infrastructures et équipements

D'autres infrastructures et équipements industriels, commerciaux et d'utilité publique se trouvent sur le territoire régional. Sur les terres du domaine public, on répertorie notamment⁵⁹⁴:

- 79 tours de télécommunication;
- 70 stations de mesure (stations météorologiques ou hydrométriques);
- 10 lieux d'élimination des déchets;
- 37 camps de travailleurs;
- 4 parcs de résidus ligneux;
- 5 sites industriels forestiers;
- 278 ouvrages de retenue;
- 22 mâts de mesure de vent (secteurs réserve faunique des Laurentides, zec Mars-Moulin, réserve faunique Ashuapmushuan, monts Valin);
- 8 sites d'aménagement faunique (principalement des passes migratoires à poissons).

Projet régional

À la suite des crues exceptionnelles de juillet 1996, le gouvernement du Québec a confié à Hydro-Québec et au ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs (MRNFP) le mandat de réaliser les études environnementales et techniques afin de planifier l'aménagement d'infrastructures de régularisation des crues dans le bassin versant du lac Kénogami.

La première phase du projet consistait à l'amélioration des évacuateurs de crues existants, l'installation d'instruments de mesure additionnels dans le bassin versant et à la mise en place d'un système de gestion prévisionnelle.

⁵⁹³ Dessureault, R. (1975). *Hydrogéologie du lac Saint-Jean - Partie nord-est*. Ministère des Richesses naturelles.

⁵⁹⁴ Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2010, mars). *Couche numérique thématique des composantes d'utilisation géographique régionale (CUGR) (1/20 000)*. Géoboutique Québec - août 2010.

La deuxième phase du projet, évaluée à 147,2 M\$ selon les études de 2002, consiste à la création du réservoir Pikauba, de l'aménagement d'un seuil dans la rivière aux Sables, à la consolidation des digues sur le pourtour du lac Kénogami et à la mise en place du second volet du système de gestion prévisionnelle (avec le réservoir Pikauba). Les travaux de creusement dans la rivière aux Sables sont en cours de réalisation par le MRNF. Toutefois, la mise en fonction du réservoir Pikauba, prévue initialement en 2005, semble être reportée. Selon l'étude d'impact sur l'environnement déposée au BAPE, l'ensemble des travaux devait nécessiter l'équivalent de 550 années-personnes sur 3 ans⁵⁹⁵.

4.4.4. Patrimoine et archéologie

La *Loi sur les biens culturels* (L.R.Q., chapitre B-4) est l'outil législatif qui encadre la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel au Québec. Le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) est l'autorité responsable de l'application de cette loi.

Le MCCCF peut, sur avis de la *Commission des biens culturels*, préserver les biens culturels, immobiliers ou mobiliers, qui ont un intérêt patrimonial à l'échelle nationale en leur accordant notamment le statut de bien culturel classé ou reconnu⁵⁹⁶. Le gouvernement du Québec peut également, par décret, protéger un arrondissement historique ou naturel. Par ailleurs, les municipalités sont aussi habilitées à protéger leur patrimoine immobilier par deux mesures distinctes : la citation d'un monument historique et la constitution d'un site du patrimoine.

La *Loi sur les biens culturels* prévoit que les biens classés et reconnus sont inscrits au *Registre des biens culturels du Québec* (RBCQ). Pour sa part, le *Répertoire du patrimoine culturel du Québec* (RPCQ), en plus de présenter les biens classés et reconnus qui sont inscrits au Registre, contient des renseignements sur les arrondissements historiques et naturels, les biens protégés par les municipalités, des plaques commémoratives, les composantes d'ensembles ou de sites protégés ainsi que sur des biens inventoriés⁵⁹⁷.

La région du Saguenay–Lac-Saint-Jean compte 138 inscriptions au RPCQ dont 26 qui figurent également au RBCQ. Ces éléments du patrimoine régional sont présentés au tableau 4.52.

⁵⁹⁵ Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2002). *Régularisation des crues du bassin versant du lac Kénogami. Résumé de l'étude d'impact sur l'environnement*. In Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Mandats. Enquêtes et audiences publiques. *Projet de régularisation des crues du bassin versant du lac Kénogami par le Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs. La documentation déposée. Procédure. PR 3.5 Résumé de l'étude d'impact déposée au ministre de l'Environnement, novembre 2002, 31 pages et annexes, [En ligne].* http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/Lackenogami/documents/pr3-5-resume_final.pdf. Consulté le 4 novembre 2010.

⁵⁹⁶ Ministère de la Culture et des Communications (MCC) (2005). *La protection du patrimoine au Québec – À propos de la Loi sur les biens culturels*. Direction du patrimoine. Québec : Gouvernement du Québec, 33 p.

⁵⁹⁷ Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) (2010). *Foire aux questions*. In Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine. *Répertoire du patrimoine culturel du Québec*, [En ligne]. <http://www.mcccf.gouv.qc.ca/index.php?id=2160#c17378>. Consulté le 31 août 2010.



Catégorie de bien culturel	Nombre d'inscriptions au RPCQ ⁵⁹⁸	Nombre d'inscriptions au RBCQ ⁵⁹⁹
Bien historique	2	2
Monument historique	74	15
Site archéologique	2	2
Site du patrimoine	53	0
Site historique	4	4
Œuvre d'art	3	3
Total	138	26

Tableau 4.52 Éléments du patrimoine régional protégés par la Loi sur les biens culturels ⁶⁰⁰

Le MCCCCF recense également sur le territoire régional quelque 500 sites archéologiques non classés⁶⁰¹. La moitié de ces sites sont situés sur les terres du domaine de l'État. Plusieurs d'entre eux se concentrent en rive du lac Saint-Jean, aux abords des lacs Métabetchouane, de la Belle Rivière, des Commissaires, Panache, Ashuapmushuan, Poutrincourt et Nicabau, de même qu'en bordure de la rivière Péribonka⁶⁰².

Les MRC, à travers leur schéma d'aménagement et de développement, et les Premières Nations de Mashteuiatsh et d'Essipit reconnaissent l'importance de gérer, de protéger et de mettre en valeur les sites patrimoniaux et archéologiques présents sur le territoire régional. Les Premières Nations signalent qu'elles doivent jouer un rôle prépondérant à l'égard de leur propre patrimoine et du patrimoine mixte.

⁵⁹⁸ RPCQ : Répertoire du patrimoine culturel du Québec

⁵⁹⁹ RBCQ : Registre des biens culturels du Québec

⁶⁰⁰ Inspiré de Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCCF) (2010). Patrimoine protégé par la Loi sur les biens culturels. In Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine. Répertoire du patrimoine culturel du Québec, [En ligne]. <http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/RPCQ/rechercheProtege.do?methode=afficher>. Consulté le 31 août 2010.

⁶⁰¹ Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCCF) (2010). Patrimoine – Archéologie. In Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine. Saguenay–Lac-Saint-Jean, [En ligne]. <http://www.mcccfc.gouv.qc.ca/index.php?id=1062>. Consulté le 31 août 2010.

⁶⁰² Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2010). Plan d'affectation du territoire public du Saguenay–Lac-Saint-Jean – Proposition pour consultation (avril 2010). Direction des affaires régionales et du soutien aux opérations Énergie, Mines et Territoire. Québec : Gouvernement du Québec, 762 p.

4.5. Planification de l'aménagement et du développement du territoire par les MRC

4.5.1. Grandes affectations du territoire

En vertu du 2^e paragraphe du 1^{er} alinéa de l'article 5 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le schéma d'aménagement et de développement doit, à l'égard du territoire d'une municipalité régionale de comté (MRC) ou d'un territoire équivalent (TE), « déterminer les grandes affectations du territoire pour les différentes parties de celui-ci ».

Pour chaque MRC, les grandes affectations forment la base territoriale et représentent un choix d'aménagement et de développement venant confirmer l'utilisation actuelle d'un territoire de même que les grandes orientations et les objectifs d'aménagement qui y sont rattachés. Une grande affectation regroupe une variété d'activités particulières appartenant à un même ensemble et pouvant inclure de vastes portions du territoire d'une MRC. Lors de la détermination des affectations du sol à l'intérieur de leur plan d'urbanisme, les municipalités locales sont tenues de respecter ces grandes affectations des MRC. Les règlements de zonage doivent également être concordants avec les usages et les constructions permis à l'intérieur des zones afin de ne pas compromettre la planification retenue par les grandes affectations.

Selon les différentes MRC et TE de la région, huit grandes affectations du territoire sont définies : urbaine, industrielle, agricole, agroforestière, forestière, de conservation, récréative et de villégiature. Dans plusieurs MRC, ces deux dernières affectations se regroupent en une seule ou se subdivisent en quelques affectations spécifiques : récréation extensive, récréotouristique ou de villégiature (estivale et forestière). Le tableau 4.53 fait le bilan des grandes affectations attribuées au territoire régional.



Territoire	SA ⁶⁰³ SAR ⁶⁰⁴ SADR ⁶⁰⁵ PSADR ⁶⁰⁶	Urbaine	Agricole	Agro-forestière	Forestière	Industrielle	Récréo-touristique	Récréation extensive	Villégiature	Conservation
MRC de Maria-Chapdelaine	SADR (2007)	✓	✓	✓	✓	-	✓ (récréative)	-	✓	✓
MRC de Lac-Saint-Jean-Est	SAR (2001)	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓ (estivale ou forestière)	-
MRC du Domaine-du-Roy	SA (1988)	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓ (récréo-forestière)	✓	✓
	PSADR (2008)	✓	✓	✓	✓	-	✓ (récréative)	-	✓ (récréative)	-
MRC du Fjord-du-Saguenay	SADR ⁶⁰⁷ (2009)	✓ (urbaine et urbaine-récréotouristique)	✓	✓	✓	✓	✓	✓	-	✓ (conservation et conservation extensive)
Ville de Saguenay	PSADR2 (2009)	✓ (résidentielle, commerciale et services, industrielle, services publics)	✓	-	✓ (forestière de production, forestière et récréative)	- Incluse dans urbaine	✓ (récréative et espace vert)	-	✓	✓

Tableau 4.53 Les grandes affectations du territoire selon les MRC et TE de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean

4.5.1.1. Affectation urbaine

L'affectation urbaine est attribuée aux espaces où sont concentrées les fonctions résidentielles, commerciales et industrielles et où sont regroupés les services de base, les équipements et les infrastructures publiques nécessaires au fonctionnement des collectivités. Elle correspond aux espaces où la densité du milieu bâti et d'occupation du territoire est la plus élevée. L'affectation urbaine est délimitée par un périmètre urbain qui établit la limite entre le milieu urbain et le milieu rural (agricole et forestier). Cette affectation peut également comprendre des espaces non bâtis, réservés au développement futur des fonctions urbaines.

Il appartient à chaque municipalité de déterminer ce qui est ou non autorisé à l'intérieur de leur périmètre urbain, à l'exception des territoires d'intérêt ou d'un équipement régional. Généralement, les usages résidentiels, commerciaux, liés aux services publics et privés, de conservation et industriels sont autorisés.

603 SA : Schéma d'aménagement

604 SAR : Schéma d'aménagement révisé

605 SADR : Schéma d'aménagement et de développement révisé

606 PSADR : Projet de schéma d'aménagement et de développement révisé

607 Le schéma d'aménagement présentement en vigueur à la MRC du Fjord-du-Saguenay date de 1989. Toutefois, le SADR adopté en 2009 fait présentement l'objet d'une demande de modification de la part du gouvernement du Québec. Parmi les réserves exprimées, notons celles du MRNF concernant les modalités restrictives des affectations « Conservation extensive » et « Récréative », surtout en milieu forestier. Le MRNF affirme que les secteurs visés par ces affectations et les modalités s'y rattachant vont à l'encontre des droits qu'il a consentis sur ces portions de territoire. En conséquence, des changements devraient être apportés à ces deux affectations du SADR.

4.5.1.1.1 MRC de Maria-Chapdelaine

Le territoire sous affectation urbaine correspond aux périmètres d'urbanisation des municipalités de la MRC de Maria-Chapdelaine, notamment les municipalités d'Albanel, Dolbeau-Mistassini, Girardville, Normandin, Notre-Dame-de-Lorette, Péribonka, Saint Augustin, Saint-Edmond-les-Plaines, Saint-Eugène-d'Argentenay, Saint-Stanislas, Saint-Thomas-Didyme, Sainte-Jeanne-d'Arc et Sainte-Élisabeth-de-Proulx (TNO). Les abords des principaux axes du réseau de transport terrestre, correspondant à une bande de 30 m du réseau routier majeur (routes 169 et 373) et des routes collectrices situées à l'intérieur des centres locaux de services et des pôles majeurs de services, sont également sous cette affectation.

4.5.1.1.2 MRC de Lac-Saint-Jean-Est

La MRC de Lac-Saint-Jean-Est compte quatorze municipalités auxquelles est associée une affectation urbaine. Dans le secteur nord, il s'agit des périmètres urbains des municipalités de Delisle, Labrecque, Lamarche, L'Ascension, Saint-Henri-de-Taillon, Saint-Ludger-de-Milot, Sainte-Monique et Saint-Nazaire. Dans sa portion sud, les périmètres urbains des municipalités d'Alma, Desbiens, Hébertville et Hébertville-Station, Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, Saint-Bruno et Saint-Gédéon sont définis.

4.5.1.1.3 MRC du Domaine-du-Roy

La grande affectation urbaine correspond à l'ensemble des territoires compris à l'intérieur des neuf périmètres d'urbanisation qui se situent sur le territoire de la MRC du Domaine-du-Roy. Ceux-ci délimitent les villes de Roberval et Saint-Félicien, les municipalités de Chambord, Lac-Bouchette, Sainte-Hedwige, Saint-François-de-Sales et Saint-Prime, de même que les noyaux villageois de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean et de la paroisse de La Doré.

Mentionnons que le PSADR de la MRC du Domaine-du-Roy prévoit l'inclusion des deux parcs industriels de Roberval sous l'affectation urbaine, bien que ceux-ci se situent hors du périmètre d'urbanisation.

4.5.1.1.4 MRC du Fjord-du-Saguenay

Le territoire désigné sous l'affectation urbaine correspond aux périmètres d'urbanisation des douze municipalités de la MRC du Fjord-du-Saguenay, soit d'est en ouest, les municipalités de Larouche, Saint-Charles-de-Bourget, Saint-Ambroise, Bégin, Saint-David-de-Falardeau, Saint-Honoré, Saint-Fulgence, Saint-Félix-d'Otis, Ferland-et-Boilleau, Rivière-Éternité, L'Anse-Saint-Jean et Petit-Saguenay, de même que le périmètre d'urbanisation de la paroisse de Sainte-Rose-du-Nord.



La MRC fait toutefois une distinction en désignant les secteurs à vocation récréotouristique compris à même les périmètres urbains sous une affectation « urbaine à vocation récréotouristique » à laquelle des activités et des usages spécifiquement associés à leur développement sont définis. Ces aires distinctes sont identifiées dans les municipalités de Saint-David-de-Falardeau, Larouche et l'Anse-Saint-Jean.

4.5.1.1.5 Ville de Saguenay

L'affectation urbaine réfère aux quatorze périmètres urbains qui se trouvent sur le territoire de la Ville de Saguenay. Il s'agit des noyaux urbains de Lac-Kénogami, Shipshaw-Nord, Shipshaw-Sud, Jonquière, Chicoutimi-Nord, Chicoutimi-Sud, Chicoutimi secteur Saint-Jean-Baptiste, Canton-Tremblay-Ouest, Canton-Tremblay-Nord, Canton-Tremblay-Est, Laterrière-Est, Laterrière-Nord-Ouest, Laterrière-Sud-Ouest et La Baie. Dans son PSADR2, la Ville propose de reconnaître trois périmètres urbains supplémentaires : Laterrière-Sud (Rio Tinto Alcan), La Baie-Ouest (Aéroport et Transfoparc) et La Baie-Centre (Rio Tinto Alcan).

Quatre grandes affectations recourent le territoire des périmètres urbains : résidentielle, commerciale et services, industrielle et services publics. L'affectation résidentielle est la plus importante en termes de superficie.

4.5.1.2. Affectation industrielle

L'affectation industrielle regroupe les territoires ou parties de territoire dont la vocation dominante est attribuée à des fonctions de production manufacturière, de services industriels, à l'entrepôt, au commerce de gros et aux transports. Cette affectation cible les endroits offrant un potentiel existant ou projeté permettant aux MRC de structurer et de développer les activités ou les usages industriels sur leur territoire. Leur localisation est généralement reliée à la présence d'équipements et d'infrastructures hydroélectriques, ferroviaires, aéroportuaires ou autres et se situe près du réseau routier majeur. Les terrains actuellement occupés et exploités à des fins industrielles (grande et moyenne industries), sont fortement axés sur l'industrie forestière, l'industrie de l'aluminium et la production hydroélectrique. Ils sont également voués au développement de la moyenne et de la grande industrie tout en évitant les usages incompatibles et les conflits d'usage.

En territoire sous affectation industrielle, les usages autorisés sont généralement reliés aux industries forestières, minières et extractives, aux équipements de télécommunication, aux postes de transformation appartenant aux réseaux de transport d'énergie, aux commerces de gros et aux autres types d'industries.

4.5.1.2.1 MRC de Maria-Chapdelaine

Le SADR ne prévoit aucune zone spécifique de grande affectation industrielle dans sa planification du territoire.

4.5.1.2.2 MRC de Lac-Saint-Jean-Est

Trois aires à vocation industrielle sont identifiées sur le territoire de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, soit le parc industriel du secteur sud, situé sur le territoire de la municipalité d'Hébertville, le parc industriel de Saint-Ludger-de-Milot et le parc industriel du secteur nord, situé à l'Ascension. Sur le territoire, il existe également plusieurs autres sites industriels importants pour la moyenne et petite industrie, ceux-ci sont toutefois localisés à l'intérieur des périmètres urbains, notamment à Alma et à Desbiens.

4.5.1.2.3 MRC du Domaine-du-Roy

Le SA en vigueur sur le territoire de la MRC du Domaine-du-Roy, reconnaît une affectation industrielle à l'aire industrielle agroalimentaire de Nutrinor et au complexe Panneaux-Chambord de Louisiana-Pacific Canada à Chambord, à la zone industrielle située à l'est de l'agglomération de Saint-Prime, à une aire au voisinage de l'aéroport à Saint-Félicien et à la scierie d'AbitibiBowater à La Doré.

Le PSADR ne prévoit, par contre, aucune zone spécifique de grande affectation industrielle. Cette vocation est plutôt incluse à même la grande affectation urbaine, notamment pour les deux parcs industriels en activité à Roberval.

4.5.1.2.4 MRC du Fjord-du-Saguenay

Il y a actuellement au sein de la MRC au-delà de cinquante zones à vocation industrielle de différentes natures. Elles totalisent une superficie d'environ 3 800 ha. La MRC du Fjord-du-Saguenay reconnaît et distingue, à même la grande affectation industrielle, les parcs industriels régionaux et les parcs industriels pour l'industrie lourde. Plusieurs zones n'ont toutefois pas de véritable potentiel de développement pour jouer un rôle d'envergure régionale et n'apparaissent pas sous l'affectation industrielle définie par la MRC à son schéma d'aménagement. La MRC reconnaît toutefois un potentiel unique pour certaines zones industrielles municipales qui pourraient se démarquer en proposant une concentration d'activités spécifiques. Ces zones sont désignées comme parcs technologiques.

Ainsi, sur le territoire de la MRC, trois secteurs sous affectation industrielle répondent spécifiquement à la notion de parc industriel d'envergure régionale. Le premier cible une aire de 248 ha, localisée en périphérie de l'agglomération de Larouche et au sud de la route 170. Le second concerne une aire de 34,2 ha en bordure de la route 172 et incluse à l'intérieur de la limite du périmètre urbain de la municipalité de Saint-Ambroise. Le troisième secteur vise une aire de 280 ha localisée au nord-est du territoire de la municipalité de Larouche. Ces espaces offrent tous un milieu planifié, doté d'infrastructures favorisant l'implantation d'activités industrielles et offrant une certaine disponibilité de terrains.



Une affectation industrielle répondant à la notion de parc industriel affecté exclusivement à l'industrie lourde est également attribuée à deux secteurs de la MRC, soit une aire d'environ 300 ha localisée à l'extrémité est de la municipalité de Larouche, à la limite de Ville de Saguenay et au sud de la route 170, de même qu'une aire d'environ 286 ha située dans la municipalité de Saint-Honoré et comprenant le site actuel de la mine Niobec.

Enfin, certains secteurs industriels municipaux sont reconnus comme parcs technologiques à vocations spécifiques. Les terrains disponibles autour de l'aéroport provincial de Saint-Honoré pourraient favoriser l'émergence d'un parc technologique axé sur l'aéronautique. Trois secteurs industriels composés de deux scieries et d'une usine de rabotage sont ciblés comme parcs technologiques axés sur la transformation des produits forestiers. Ils sont localisés dans les municipalités de Saint-David-de-Falardeau (103,5 ha), Saint-Fulgence (158 ha) et Petit-Saguenay (115 ha), à la porte d'entrée des territoires forestiers et à proximité de la matière première requise.

4.5.1.2.5 Ville de Saguenay

Dans la Ville de Saguenay, la grande affectation industrielle est comprise à l'intérieur des périmètres urbains. Elle se subdivise en cinq affectations :

- grande industrie : comprend tous les sites de la grande industrie localisés sur le territoire de la Ville ainsi que le Transfoparc;
- parc industriel : Jonquière, Haut-Saguenay et Transfoparc;
- zone d'expansion industrielle : parc industriel relié aux installations portuaires de Grande-Anse, agrandissement du Transfoparc, propriétés de Rio Tinto Alcan le long du chemin de la Rivière;
- industrielle mixte : parcs industriels d'Arvida, de La Baie et celui en bordure du boulevard Talbot;
- site à développer : terrain de l'ancienne usine Abitibi-Consolidated à La Baie.

4.5.1.3. Affectation agricole

Cette affectation concerne les terres exploitées prioritairement à des fins agricoles et démontrant une forte intensité d'exploitation et une forte productivité. Ce territoire est consacré à la pratique intensive de l'agriculture (culture du sol, culture des végétaux, élevage, activités connexes) et correspond généralement aux zones offrant les meilleurs potentiels et habituellement comprises dans la zone agricole permanente, déterminée en vertu de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (L.R.Q., chapitre P 41.1). La densité d'occupation du sol est généralement très faible et l'implantation de tout autre usage y est limitée.

Les usages permis en territoire agricole sont généralement : l'ensemble des activités agricoles incluant la culture du bleuets, la sylviculture, la conservation, les activités liées à la formation, à la recherche, à la transformation primaire et à la promotion agricole, de même que les usages résidentiels en lien avec l'agriculture, les utilités publiques nécessaires à la communauté, l'agrotourisme, les activités artisanales liées à la pratiques de l'agriculture, l'industrie extractive ainsi que les ouvrages et constructions liés à l'exploitation des ressources hydroélectriques.

4.5.1.3.1 MRC de Maria-Chapdelaine

La MRC de Maria-Chapdelaine reconnaît trois types de milieu qui répondent à des réalités distinctes de l'utilisation du territoire agricole sur son territoire, soit : l'agriculture dynamique, l'agriculture en dévitalisation et les îlots déstructurés.

L'agriculture dynamique regroupe les secteurs en zone agricole permanente, notamment :

- à l'ouest, dans les municipalités de Normandin, Saint-Edmond-les-Plaines, Albanel et Saint-Thomas-Didyme;
- à l'est, dans les municipalités de Péribonka, Saint-Augustin et Sainte-Jeanne-d'Arc;
- au centre, dans le secteur de Sainte-Marguerite-Marie de la municipalité de Dolbeau-Mistassini; et
- au nord, dans les municipalités de Notre-Dame-de-Lorette, Saint-Eugène-d'Argentenay et Saint-Stanislas.

Les territoires sous affectation agricole en dévitalisation correspondent aux secteurs compris à l'intérieur de la zone agricole permanente, où l'agriculture et l'occupation du territoire sont en régression, et sur lesquels s'y fait l'exploitation d'autres ressources (ex. : matière ligneuse), soit :

- à l'ouest, dans les municipalités de Normandin, Saint-Edmond-les-Plaines, Albanel et Saint-Thomas-Didyme;
- à l'est, dans les municipalités de Péribonka, Saint-Augustin et Sainte-Jeanne-d'Arc;
- au centre, dans la municipalité de Dolbeau-Mistassini;
- au nord, dans les municipalités de Notre-Dame-de-Lorette, Saint-Eugène-d'Argentenay et Saint-Stanislas.

Les îlots déstructurés correspondent essentiellement à certains secteurs le long d'axes routiers traversant la zone agricole permanente, notamment dans les municipalités d'Albanel, Dolbeau-Mistassini, Saint-Stanislas, Normandin et Sainte-Jeanne-d'Arc.

4.5.1.3.2 MRC de Lac-Saint-Jean-Est

L'affectation agricole cible principalement le secteur sud de la MRC, soit la majeure partie du territoire des municipalités de Saint-Bruno, Saint-Gédéon, Hébertville-Station, Hébertville et Métabetchouan–Lac-à-la-Croix. Dans le secteur nord de la MRC, elle cible également la majeure partie du territoire de la municipalité de Delisle, une partie de l'île d'Alma, de même qu'une partie de la route du Lac et du rang Scott. L'agriculture est un moteur économique important de la MRC et la production laitière domine largement.



La MRC de Lac-Saint-Jean-Est reconnaît la notion d'îlots déstructurés, mais laisse leur identification aux diverses municipalités locales. Celles-ci devront identifier à l'intérieur de leur plan et règlements d'urbanisme les entités ponctuelles, de faible superficie, irrécupérables pour l'agriculture en raison de la concentration d'usages non agricoles que l'on y observe.

4.5.1.3.3 MRC du Domaine-du-Roy

Sur le territoire de la MRC du Domaine-du-Roy, l'affectation agricole concerne les terres se situant principalement dans la plaine littorale du lac Saint-Jean et formant un couloir continu entre Chambord, La Doré et Saint-Félicien. Ces terres sont également comprises en zone agricole permanente et servent surtout à l'industrie laitière et à la production de céréales. Le SA en vigueur inclut également les espaces offrant les meilleurs potentiels le long de la route 155 et dans le secteur gravitant autour de l'agglomération de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean. Le PSADR reconnaît, quant à lui, une affectation agricole aux secteurs essentiellement « agricoles dynamiques » de Chambord, Roberval, Saint-Prime, La Doré et Saint-Félicien. Il attribue une affectation agroforestière aux autres secteurs moins dynamiques regroupés sous la vocation « agricole viable ». Par ailleurs, la MRC du Domaine-du-Roy ne fait aucunement mention d'îlots déstructurés dans le SA ni dans le PSADR.

4.5.1.3.4 MRC du Fjord-du-Saguenay

Sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay, l'affectation agricole correspond à la zone agricole permanente décrétée par le gouvernement du Québec. Cette aire couvre, pour le territoire de la Couronne Nord, la majeure partie du territoire compris entre les municipalités de Saint-Ambroise et de Saint-Fulgence ainsi qu'une partie du territoire de la paroisse de Sainte-Rose-du-Nord. Pour le territoire du Bas-Saguenay, il s'agit d'aires concentrées dans les vallées ou les plateaux des municipalités de L'Anse-Saint-Jean et de Petit-Saguenay. Deux petites aires localisées dans la municipalité de Ferland-et-Boilleau complètent la zone agricole permanente.

De la zone agricole permanente, la MRC distingue des vitalités différentes quant à la pratique d'activités agricoles, elle reconnaît ainsi des zones agricoles dynamiques, d'autres viables, certaines dévitalisées, de même que quelques îlots déstructurés. Les secteurs dynamiques sont désignés dans les municipalités de Bégin, L'Anse-Saint-Jean, Petit-Saguenay, Saint-Ambroise, Saint-Charles-de-Bourget, Saint-David-de-Falardeau, Saint-Fulgence et Saint-Honoré. Les secteurs agricoles viables sont identifiés dans ces mêmes municipalités ainsi que sur le territoire de Ferland-et-Boilleau et de Sainte-Rose-du-Nord. Les secteurs dévitalisés sont présents dans l'ensemble des municipalités de la MRC et correspondent aux secteurs résiduels des zones agricoles dynamiques et viables de la zone agricole permanente.

4.5.1.3.5 Ville de Saguenay

L'affectation agricole sur le territoire de Saguenay réfère essentiellement au territoire compris à l'intérieur de la zone agricole permanente. Cette grande affectation se divise en deux catégories, soit l'affectation agricole dynamique et l'affectation agricole viable. Le secteur agricole dynamique est caractérisé par la prédominance de l'activité agricole alors que le secteur agricole viable présente plutôt une dynamique agroforestière. Ce dernier est caractérisé par un plus faible niveau d'exploitation et par la présence de terres boisées, en friche, de moindre potentiel agricole ou des terres laissées à l'abandon. En outre, la Ville de Saguenay reconnaît la présence de 82 îlots déstructurés dans la zone agricole permanente dont 81 pour des usages résidentiels futurs et un pour un usage commercial.

4.5.1.4. Affectation agroforestière

L'affectation agroforestière est attribuée aux secteurs du territoire au sein desquels une utilisation polyvalente du milieu à des fins agricole et forestière est observée. Ces secteurs sont situés généralement en zone agricole permanente, mais l'agriculture y est nettement moins intensive et plus dispersée que dans la plaine. Il s'agit généralement de territoires peu structurés, souvent localisés en marge de l'affectation agricole. Dans plusieurs MRC, on assiste à l'abandon progressif des activités agricoles au profit de la reforestation naturelle ou artificielle. Quelques exploitations agricoles et certains lots épars sont encore utilisés à des fins agricoles, notamment pour le fourrage et l'élevage de bovins, mais plusieurs terres sont abandonnées, en friche, reboisées ou le seront d'ici quelques années avec l'autorisation du MAPAQ.

Les usages autorisés en territoire agroforestier sont habituellement : l'activité agricole incluant le développement des bleuetières, l'activité forestière, une trame résidentielle de type rurale en lien avec l'agriculture et la foresterie, les établissements liés à la formation, à la recherche en agriculture et en forêt, l'industrie des premières transformations liées à la forêt, les utilités publiques, les abris forestiers isolés, l'agrotourisme, les activités artisanales liées à la pratique de l'agriculture, la conservation, la récréation extensive en forêt, l'industrie extractive, l'exploitation des ressources hydroélectriques et enfin, sous certaines conditions, la villégiature.

4.5.1.4.1 MRC de Maria-Chapdelaine

Le territoire sous affectation agroforestière de la MRC de Maria-Chapdelaine se subdivise en deux types d'espaces qui répondent à des réalités différentes, soit l'espace agroforestier dynamique, ciblant le territoire à potentiel agricole variable et utilisé principalement à des fins agricoles et forestières, et les espaces agroforestiers déstructurés qui correspondent aux secteurs de petite taille où les usages agroforestiers, commerciaux et résidentiels sont dominants et à l'intérieur desquels subsistent des lots épars non utilisables pour l'agriculture ou la sylviculture.



Le territoire agroforestier dynamique regroupe l'essentiel de l'affectation agroforestière, soit le territoire autre que celui auquel les affectations agricole, urbaine, de conservation, récréative et de villégiature ont été attribuées. Les espaces agroforestiers déstructurés sont identifiés le long de la route 169, dans les municipalités d'Albanel, de Sainte-Jeanne-d'Arc et Dolbeau-Mistassini.

4.5.1.4.2 MRC de Lac-Saint-Jean-Est

L'affectation agroforestière couvre une grande partie du territoire de la MRC. Dans le secteur sud, plus de la moitié du territoire de la ville de Desbiens est sous cette affectation, de même qu'une grande partie de l'île d'Alma, une portion du rang 10 à Saint-Gédéon et une partie des rangs 6, 7, 8 et 9 à Saint-Bruno. Dans le secteur nord de la MRC, la municipalité de Saint-Henri-de-Taillon est presque entièrement sous cette affectation, de même qu'une grande partie des territoires des municipalités de Saint-Nazaire, Labrecque, Lamarche, L'Ascension et Sainte-Monique.

4.5.1.4.3 MRC du Domaine-du-Roy

Le SA en vigueur reconnaît une affectation agroforestière à l'ensemble des aires sous utilisation agricole situées sur le contrefort ou sous couvert forestier, généralement en périphérie de la plaine agricole. Cette affectation s'établit essentiellement en territoire intra-municipal, où la récréation extensive n'est pas une vocation dominante.

Quant au PSADR, il appose cette affectation au territoire de la MRC que l'on qualifie de secteur « agricole viable », notamment les terres bordant la route 155 sur le territoire des municipalités de Lac-Bouchette et Saint-François-de-Sales, d'autres gravitant autour des noyaux villageois de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean et Sainte-Hedwidge, ainsi que certains secteurs avoisinant les terres sous affectation agricole de La Doré, Saint-Félicien, Roberval et Chambord.

4.5.1.4.4 MRC du Fjord-du-Saguenay

Sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay, les zones sous affectation agroforestière ciblent principalement la partie privée du territoire municipalisé et les lots intramunicipaux qui ne sont pas sous une autre affectation au schéma d'aménagement. Ces aires sont présentes en superficie équivalente aussi bien sur le territoire de la Couronne Nord qu'au Bas-Saguenay. Chacune d'elles forme une zone intermédiaire entre l'ensemble des autres grandes affectations et l'affectation forestière.

4.5.1.4.5 Ville de Saguenay

Le PSADR2 de Saguenay n'identifie aucune zone spécifique de grande affectation agroforestière. Cette vocation est plutôt incluse à même l'affectation agricole viable qui chevauche la zone agricole permanente.

4.5.1.5. Affectation forestière

Cette grande affectation concerne les secteurs où la vocation dominante est liée à l'exploitation de la forêt à des fins de production de matière ligneuse. En plus d'une couverture forestière dominante, on y trouve également de nombreux plans d'eau, des voies de pénétration, des ressources fauniques importantes et un potentiel énergétique notable.

L'affectation forestière cible la forêt intramunicipale de même que celle située dans les territoires non organisés (TNO). Elle englobe les superficies sous contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF), les surfaces en tourbière et plusieurs sites extractifs de substances minérales (carrières, gravières et sablières). En plus de la mise en valeur des ressources forestières, les territoires sous l'affectation forestière sont voués à une utilisation polyvalente des ressources de même qu'à une diversification de l'utilisation du territoire. Ainsi, plusieurs types d'activités peuvent y cohabiter dans le respect des intérêts des différents utilisateurs du milieu.

Les usages autorisés en zone forestière sont généralement reliés à l'exploitation de la forêt, incluant les activités de transformation primaire, la sylviculture, les camps et les abris forestiers. Les usages, activités et affectations du sol liés à la récréation extensive, à la chasse et à la pêche, à la conservation, à la villégiature, aux infrastructures et équipements de transport, à la production énergétique et aux établissements liés à la formation, à la recherche, à la transformation primaire et aux activités minières sont conciliables avec une telle affectation, de même que les résidences de villégiature, mais certaines MRC y prescrivent des conditions spécifiques.

4.5.1.5.1 MRC de Maria-Chapdelaine

La MRC de Maria-Chapdelaine attribue la grande affectation forestière aux territoires associés à l'exploitation des ressources naturelles et à la pratique d'activités récréotouristiques et de villégiature, notamment aux TNO de la MRC, à l'exception de certains secteurs dont la vocation principale est récréative ou de conservation.

4.5.1.5.2 MRC de Lac-Saint-Jean-Est

L'affectation forestière couvre une grande partie du secteur nord de la MRC, notamment la presque totalité de la municipalité de Saint-Ludger-de-Milot et une grande portion des municipalités de Saint-Nazaire, Labrecque, Lamarche, L'Ascension et Sainte-Monique.

À Saint-Henri-de-Taillon, seule une petite parcelle du territoire est sous cette affectation. Dans le secteur sud de la MRC, les territoires municipaux situés dans les contreforts ont une affectation forestière, notamment la portion sud des municipalités d'Hébertville et Métabetchouan–Lac-à-la-Croix et la portion est de Hébertville-Station. À Saint-Bruno et Alma, seuls quelques blocs de lots ont cette affectation.



4.5.1.5.3 MRC du Domaine-du-Roy

Le SA en vigueur de la MRC du Domaine-du-Roy stipule que les aires d'affectation forestière comprennent la plus grande partie des TNO de la MRC. Certaines exceptions sont néanmoins précisées, notamment les territoires de la zec La Lièvre, des pourvoiries des Laurentides et Club Colonial, du secteur du lac Poutrincourt et les territoires en bordure de cours d'eau, plus particulièrement le long des rivières Ashuapmushuan, Métabetchouan et aux Saumons, qui sont plutôt incluses dans une sous-affectation nommée « récréo-forestière » qui met en évidence la polyvalence du milieu forestier et le caractère mixte de l'utilisation de la forêt à des fins de récréation extensive et de production forestière.

Le PSADR de la MRC précise, quant à lui, que l'affectation forestière correspond à l'ensemble du TNO Lac-Ashuapmushuan, de même que les territoires sous CAAF situés en milieu municipal.

4.5.1.5.4 MRC du Fjord-du-Saguenay

La grande affectation forestière comprend l'ensemble des territoires publics, qui ne sont pas sous autres grandes affectations du SADR, qu'ils soient en territoire municipalisé ou en TNO sous l'autorité de la MRC du Fjord-du-Saguenay. L'affectation forestière comprend aussi quelques terrains privés localisés dans les TNO Lac-Ministuk et Mont-Valin.

4.5.1.5.5 Ville de Saguenay

Le PSADR2 de la Ville de Saguenay identifie une affectation forestière de production qui englobe essentiellement les terres publiques sous CAAF et les lots publics intramunicipaux. La forêt publique qui fait l'objet de CAAF se concentre à l'intérieur des limites de l'ancienne municipalité de Lac-Kénogami ainsi que dans la moitié sud de l'ancienne ville de Laterrière. Pour ce qui est des terres publiques intramunicipales, celles-ci se répartissent dans six secteurs différents : Saint-Jean-Vianney/ Shipshaw, Lac-Kénogami, Laterrière, Jonquière-Nord, La Baie/Bec-Scie/Cap-à-l'Ouest et Chicoutimi.

La Ville de Saguenay reconnaît également dans sa planification une affectation forestière et récréative qui regroupe les lots privés présents sur son territoire.

4.5.1.6. Affectation récréotouristique

L'affectation récréotouristique est attribuée à des territoires actuellement utilisés ou projetés pour la pratique d'une ou de plusieurs formes intensives d'activités récréatives et culturelles pour les clientèles tant locales que régionales et extrarégionales. Ces territoires comptent de nombreuses infrastructures d'accueil, d'hébergement, de restauration, de même que des équipements et des aménagements de récréation de masse favorisant l'accueil d'une clientèle touristique pour la pratique d'activités en lien avec le milieu environnant. On y trouve également quelques résidences de villégiature. Ils sont habituellement voués à une accessibilité publique au lac Saint-Jean et aux principaux plans d'eau, de même qu'aux activités de plein air et sont aussi destinés au développement d'infrastructures d'accueil, d'hébergement et de restauration.

Les usages autorisés en territoire récréotouristique sont généralement les établissements d'hébergement et de restauration, les établissements ou aménagements de divertissement et de loisirs liés aux activités de plein air, les équipements culturels, les équipements nautiques et de camping, l'agrotourisme, et, sous certaines restrictions selon les diverses MRC, les ensembles de villégiature collective. Les usages de conservation, de même que les usages agricoles sont aussi compatibles avec cette grande affectation.

4.5.1.6.1 MRC de Maria-Chapdelaine

La MRC de Maria-Chapdelaine emploie plutôt l'appellation « affectation récréative » pour désigner les secteurs destinés principalement aux activités récréotouristiques. Par ailleurs, le SADR reconnaît trois types d'espaces sous cette affectation faisant référence à des réalités différentes, notamment les seize sites proposés pour la création du Parc régional éclaté des Grandes-Rivières, les secteurs riverains situés à l'intérieur des limites municipales et les secteurs riverains en TNO. Pour ces trois types d'espaces, l'affectation récréative correspond à une bande de 100 m de protection sur une partie des secteurs riverains du réseau hydrographique (grandes rivières) du territoire, ainsi qu'aux sites proposés pour la création du Parc régional éclaté. La MRC précise néanmoins que, dans certains cas, l'affectation de conservation prime sur l'affectation récréative des sites du projet de Parc régional éclaté.



4.5.1.6.2 MRC de Lac-Saint-Jean-Est

Sur le territoire de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, l'affectation récréotouristique vise généralement les territoires situés en bordure du lac Saint-Jean, aux abords de plans d'eau d'importance et sur les grands tributaires du lac. Les lieux suivants sont sous affectation récréotouristique :

- le secteur du Centre d'histoire et d'archéologie de la Métabetchouane;
- la plage le Rigolet de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix;
- le banc de sable de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix avec ses nombreux campings privés et publics;
- le secteur des plages publiques et des campings de Saint-Gédéon;
- le rang des îles à Saint-Gédéon;
- la Pointe de l'île d'Alma;
- l'ancien domaine des scouts et le secteur du Club Amicaux à Saint-Henri-de-Taillon;
- les lots 21 et 22 du rang 2 à Saint-Henri-de-Taillon;
- le Centre récréotouristique du Mont-Lac-Vert;
- le Complexe de la Dam-en-Terre d'Alma;
- le Centre communautaire du lac Labrecque;
- le Centre plein air du lac Tchitogama;
- le secteur de la Marina de Delisle;
- le secteur Jos Bonka;
- le secteur du Centre récréotouristique de Sainte-Monique et du quai municipal.

Le SAR reconnaît également la pointe de Desbiens, l'embouchure de la Péribonka et les rangs A et 1 à Saint-Henri-de-Taillon sous l'affectation récréotouristique.

4.5.1.6.3 MRC du Domaine-du-Roy

Le SA en vigueur de la MRC du Domaine-du-Roy accorde l'affectation récréotouristique aux lieux suivants :

- le Jardin zoologique de Saint-Félicien;
- le Village historique de Val-Jalbert;
- l'Ermitage et le centre de vacances nature de Lac-Bouchette;
- le Moulin des pionniers à La Doré;
- le Centre de ski Tobo-Ski à Saint-Félicien;
- le golf, le secteur du quai et le Club de voile à Saint-Prime;
- le secteur du Centre de plein air à Saint-François-de-Sales;
- le secteur du Trou de la fée dans les limites de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean;
- le mont Plaisant à Roberval.

D'autre part, une affectation récréotouristique est également attribuée à des zones de grands potentiels de mise en valeur situées principalement en marge du lac Saint-Jean et de ses principaux tributaires, soit :

- le site du poste de traite de la Métabetchouan à Chambord;
- les aires des Chutes-à-l'Ours et de la Chute-à-Michel sur l'Ashuapmushuan, à Saint-Félicien et La Doré;
- l'extrémité de la pointe à Saint-Félicien (anciennement Saint-Méthode);
- une aire riveraine à Saint-Prime;
- divers secteurs autour de la pointe de Chambord;
- quelques sites autour des lacs Bouchette et des Commissaires.

Le SA souligne également d'importants équipements récréotouristiques à l'intérieur des périmètres d'urbanisation, notamment le Centre historique et aquatique de Roberval, dont la MRC reconnaît l'intérêt et qui pourrait faire l'objet d'une éventuelle reconnaissance à l'intérieur des instruments de planification locaux.

Le PSADR ne retient pas cette affectation et utilise plutôt l'affectation « récréative » pour regrouper les divers lieux récréotouristiques, les grandes aires de villégiature en périphérie des plans d'eau ou en milieu forestier, de même que les autres produits d'appel touristique de la MRC au niveau régional listés précédemment.

4.5.1.6.4 MRC du Fjord-du-Saguenay

Le SADR de la MRC identifie diverses aires d'affectation récréative sur le territoire, notamment :

- le Centre de ski Le Valinouët dans la municipalité de Saint-David-de-Falardeau;
- un secteur englobant le lac Brochet dans la municipalité de Saint-David-de-Falardeau;
- le secteur du cap Jaseux dans la municipalité de Saint-Fulgence;
- quatre secteurs en bordure du lac Ha! Ha! dans la municipalité de Ferland-et-Boilleau;
- le site de la Nouvelle-France à Saint-Félix-d'Otis;
- un secteur en bordure du lac Otis à Saint-Félix-d'Otis;
- le Centre touristique du Mont-Édouard à L'Anse-Saint-Jean;
- le secteur de l'anse Saint-Étienne comprenant les installations du Village-Vacances Petit-Saguenay à Petit-Saguenay;
- un secteur localisé au sud du périmètre urbain dans la municipalité de Saint-Ambroise.



4.5.1.6.5 Ville de Saguenay

La Ville de Saguenay a attribué une affectation récréotouristique à plusieurs espaces verts et récréatifs ainsi qu'à différents équipements sportifs et culturels de nature régionale, entre autres :

Espaces verts et récréatifs :

- Parc Rivière-du-Moulin;
- Centre de ski Mont-Fortin;
- Club de golf de Chicoutimi inc.;
- Parc Price;
- Club de golf Saguenay Arvida inc.;
- Club de golf de Port-Alfred inc.;
- Centre de vélo de montagne le Panoramique;
- Parc de la Colline;
- Club de ski de fond Le Norvégien;
- Centre de plein air Bec-Scie;
- Club de ski de fond et raquette de Laterrière;
- Camping centre touristique du Lac-Kénogami;
- Mont-Bélu;
- Club de golf Ricochet.

Équipements sportifs et culturels :

- La Pulperie;
- Le Mont-Jacob;
- La Pyramide des Ha! Ha!;
- Le Théâtre du Palais municipal;
- Le parc Saint-Jacques;
- Le Palais des sports;
- Zone portuaire du Vieux Port;
- Site de la Rivière-aux-Sables;
- Quai des bateaux de croisière.

4.5.1.7. Affectation de récréation extensive

Cette affectation du territoire s'inscrit dans le prolongement des aires récréotouristiques planifiées en fonction de la préservation d'éléments du patrimoine naturel puisqu'elle cible des milieux relativement fragiles et ne pouvant supporter l'implantation d'équipements lourds. Ces territoires sont voués à la préservation, la conservation, la mise en valeur et la protection des aires visées. L'observation, l'interprétation et la récréation légère sont permises dans un esprit d'éducation, de recherche et d'interprétation du patrimoine naturel.

Dans les aires d'affectation de récréation extensive, les usages autorisés sont : les aménagements extensifs et les équipements de type léger (bancs, aires de repos, panneaux d'interprétation, accès piétonniers, sentiers pédestres et d'interprétation, circuits de vélo, etc.) favorisant l'accessibilité au milieu concerné, de même que la mise en valeur du patrimoine naturel, la promotion de la conservation, de l'éducation et de la recherche, ainsi que l'interprétation du patrimoine culturel.

4.5.1.7.1 MRC de Maria-Chapdelaine

Le SADR ne prévoit aucune zone spécifique de grande affectation de récréation extensive dans sa planification du territoire. Cette vocation est plutôt désignée sous la grande affectation de conservation.

4.5.1.7.2 MRC de Lac-Saint-Jean-Est

Plusieurs aires de récréation extensive sont répertoriées à l'intérieur du territoire de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, la plupart se situant à proximité de marais et de cours d'eau, notamment :

- le marais le Rigolet, le marais Bolduc, le Grand-Marais et l'embouchure de la Belle-Rivière à Métabetchouan–Lac-à-la-Croix;
- le Petit-Marais et l'étang des îles à Saint-Gédéon;
- la Pointe Maltais à l'embouchure de la Petite-Décharge, la Pointe des Américains à la confluence de la Petite et de la Grande-Décharge, de même que les marais Saint-Georges à Alma;
- le secteur du ruisseau Fraser et les marais le long du Saguenay à Saint-Nazaire;
- une aire sur la Grande-Décharge à Delisle;
- les îles publiques et celles appartenant à AbitibiBowater sur le lac Saint-Jean et la Grande-Décharge;
- les terrains de la municipalité d'Hébertville situés en bordure du lac Kénogami (secteur de la digue Ouiqui);
- le parc national de la Pointe-Taillon à Sainte-Monique.

4.5.1.7.3 MRC du Domaine-du-Roy

Le SA en vigueur sur le territoire de la MRC du Domaine-du-Roy utilise plutôt le terme « affectation récréo-forestière » pour les territoires dont la vocation dominante vise l'utilisation du milieu forestier impliquant à la fois la production de matière ligneuse et la pratique d'activités récréatives. Cette affectation concerne notamment les territoires de la zec La Lièvre, des pourvoiries des Laurentides et Club Colonial, du secteur du lac Poutrincourt et les territoires en bordure de cours d'eau, plus particulièrement le long des rivières Ashuapmushuan, Métabetchouan et aux Saumons. En outre, diverses parties du territoire en marge des aires agricoles se retrouvent sous cette affectation. Dans ces secteurs, la production de matière ligneuse doit tenir compte de certaines pratiques de conservation le long des voies d'accès, de même que de la polyvalence de l'utilisation du milieu.



Notons que le PSADR ne retient aucune de ces désignations (récréation extensive ou récréo-forestière) dans sa planification révisée du territoire.

4.5.1.7.4 MRC du Fjord-du-Saguenay

Le SADR de la MRC du Fjord-du-Saguenay attribue une affectation récréative aux secteurs suivants :

- le secteur du Centre de plein air et du lac des Chicots, dans la municipalité de Bégin;
- un secteur au sud du lac Lamothe et le secteur du lac Grenon, dans la municipalité de Saint-David-de-Falardeau;
- un secteur en bordure de la rivière Shipshaw et un autre comprenant le lac Docteur, dans la municipalité de Saint-Honoré;
- une bande ceinturant le parc national des Monts-Valin et le Centre de ski Le Valinouët, incluant une bande longeant la rivière Valin, dans les municipalités de Saint-Honoré et de Saint-Fulgence;
- les berges de la rivière Saguenay non comprises dans les limites du parc national du Saguenay, soit :
 - un secteur à l'est du périmètre urbain, dans la municipalité de L'Anse-Saint-Jean;
 - un secteur à l'ouest de l'anse Saint-Jean, dans la municipalité de L'Anse-Saint-Jean;
 - une frange en bordure de la rivière Saguenay, dans la limite des municipalités de Larouche, Saint-Charles-de-Bourget, Saint-Ambroise, Saint-Fulgence et Sainte-Rose-du-Nord;
 - le secteur de Saint-Basile-de-Tableau, dans la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord;
 - un secteur entourant le site de la Nouvelle-France ainsi que le territoire non compris dans le parc national du Saguenay à Saint-Félix-d'Otis,
- le secteur des lacs Ha! Ha!, dans la municipalité de Ferland-et-Boilleau;
- un secteur limitrophe au Centre touristique du Mont-Édouard, dans la municipalité de L'Anse-Saint-Jean;
- un secteur en bordure du parc national du Saguenay, dans la municipalité de Petit-Saguenay;
- la frange sud du lac Kénogami, dans le TNO Lac-Ministuk.

Il est à noter que les modalités de cette affectation sont sujettes à des modifications suite à une demande en ce sens de la part du gouvernement du Québec.

4.5.1.7.5 Ville de Saguenay

La Ville de Saguenay n'identifie aucun territoire sous affectation de récréation extensive dans son PSADR2.

4.5.1.8. Affectation de villégiature

L'affectation de villégiature cible les zones comportant une concentration de résidences de villégiature (chalets), destinées ou non à une utilisation annuelle. Elle cible également les secteurs présentant un potentiel pour le développement de la villégiature. Ces zones peuvent être définies en territoires municipalisés (privés ou intramunicipaux) et en TNO.

La frange littorale du lac Saint-Jean comporte d'importantes aires de villégiature, mais son potentiel de développement est dorénavant relativement limité dans plusieurs MRC. L'affectation de villégiature cible également certaines zones riveraines aux grands plans d'eau du territoire ou le long de rivières, ou encore des zones situées en TNO où l'on remarque une concentration de chalets.

Les usages autorisés en territoire de villégiature sont habituellement : les résidences destinées à une utilisation aux fins de villégiature (chalet) incluant les ensembles de villégiature collective, les véhicules de camping comme usage temporaire, l'agriculture, l'agrotourisme, les travaux sylvicoles, les divers équipements récréatifs (quais, rampes de mise à l'eau, sentiers) et la conservation.

4.5.1.8.1 MRC de Maria-Chapdelaine

La MRC de Maria-Chapdelaine reconnaît une affectation de villégiature aux secteurs de villégiature déjà existants dans le milieu municipal. Ces derniers se situent en majorité en bordure du réseau hydrographique. Les secteurs de villégiature concentrée sur les terres publiques sont toutefois exclus de l'affectation de villégiature puisque leur développement fait l'objet d'une planification spécifique établie au Plan de développement régional du territoire public (PRDTP) – section récréotourisme par le MRNF.

4.5.1.8.2 MRC de Lac-Saint-Jean-Est

Sur le territoire de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, l'affectation de villégiature se divise en deux sous-affectations : la villégiature estivale et la villégiature forestière, selon le milieu dans lequel cet usage s'est établi, en bordure des plans d'eau ou en milieu forestier.



Villégiature estivale

Sur le territoire de la MRC, plus de 100 secteurs différents de villégiature estivale sont identifiés, tous localisés en bordure de plans d'eau. La capacité d'accueil des différents lacs de la MRC est d'ailleurs atteinte depuis plusieurs années. Outre les zones identifiées sur le pourtour du lac Saint-Jean à Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, Saint-Gédéon, Alma, Delisle et Saint-Henri-de-Taillon, des secteurs de villégiature estivale sont présents en rive des lacs Tchitogama, des Habitants, Labrecque, Miquet, Vert et Bouchette. Des zones de villégiature estivale sont également identifiées au pourtour de lacs de plus petite superficie, notamment les Petits Lacs Bleus à L'Ascension, le Lac-à-la-Loutre à Sainte-Monique et les nombreux lacs de Saint-Ludger-de-Milot. Les rives de la rivière la Grande-Décharge forment aussi une zone de villégiature importante dont la plupart des résidences sont habitées à l'année. Enfin, les rives de la rivière Péribonka sont également sous affectation de villégiature estivale, mais la planification des principaux secteurs de développement sera établie par le plan de mise en valeur des terres publiques intramunicipales.

Villégiature forestière

L'affectation de villégiature forestière cible, quant à elle, plus de vingt secteurs distincts des TNO. Les plus importants concernent les concentrations de chalets dans le secteur du Lac-à-la-Carpe et du Grand-Lac-des-Cèdres.

4.5.1.8.3 MRC du Domaine-du-Roy

Selon le SA en vigueur, les aires affectées à la villégiature correspondent essentiellement aux secteurs de villégiature en périphérie du lac Saint-Jean et de ses tributaires. Certains segments des rivières Mistassini, Ouiatchouan et Métabetchouan, de même que plusieurs lacs et cours d'eau sur le territoire municipalisé (Lac-Bouchette et Saint-François-de-Sales) ont également cette affectation.

Le PSADR utilise plutôt l'affectation « récréative » pour les sites destinés à la villégiature en périphérie des plans d'eau ou en milieu forestier de même que certains sites récréotouristiques reconnus. Cette grande affectation du territoire est surtout concentrée au pourtour du lac Saint-Jean dans les municipalités de Chambord, Roberval, Saint-Prime et Saint-Félicien, de même qu'en périphérie de plusieurs lacs des municipalités rurales de Lac-Bouchette, La Doré, Saint-André-du-Lac-Saint-Jean, Sainte-Hedwidge et Saint-François-de-Sales. Elle englobe également les territoires du Village historique de Val-Jalbert, du Zoo sauvage de Saint-Félicien, le Club de golf de Saint-Prime, le secteur de l'Ermitage Saint-Antoine et du Centre Vacances-Nature de Lac-Bouchette, ainsi que le Centre Tobo-Ski de Saint-Félicien.

4.5.1.8.4 MRC du Fjord-du-Saguenay

Le SADR ne prévoit aucune zone spécifique de grande affectation de villégiature dans sa planification du territoire. Cette vocation est plutôt incluse dans les autres grandes affectations du territoire de la MRC (agriculture, agroforestière, récréotouristique, récréative et forestière) et généralement hors du périmètre urbain des agglomérations.

4.5.1.8.5 Ville de Saguenay

Sur le territoire de Saguenay, l'affectation de villégiature regroupe les secteurs où prédomine la villégiature. Ces secteurs se trouvent principalement en rive du lac Kénogami ainsi qu'en bordure de la rivière Chicoutimi (Laterrière). Quelques concentrations de résidences de villégiature sont également présentes dans les secteurs suivants : lac Jérôme, lac des Bleuets et rivière Saguenay dans les limites de l'ancienne ville de Jonquière, rivière à Mars, baie des Ha! Ha!, lac Bergeron, lac à Bois, lac Nil-Simard, lac Rond et lac Riel dans l'ancienne ville de La Baie.

4.5.1.9. Affectation de conservation

L'affectation de conservation concerne les territoires ou parties de territoire qui comportent des caractéristiques environnementales particulières et dont la vocation dominante est attribuée à la protection de milieux spécifiques et à leur mise en valeur à des fins d'éducation et de recherche. De fait, la richesse du patrimoine est telle qu'il importe d'en protéger certaines de ses composantes. Cette affectation cible notamment des corridors en bordure de certains cours d'eau, des réserves écologiques ou fauniques, des composantes physiques particulières, des milieux humides, des sites historiques, ou d'autres lieux dont la protection est considérée comme primordiale.

L'affectation de conservation se justifie par l'immense potentiel naturel que recèle le territoire de chaque MRC de même que par les risques importants de perturbation qu'impliquent les activités d'exploitation et de mise en valeur du territoire, principalement celles qui sont liées à l'industrie forestière.

Les usages compatibles avec cette grande affectation sont la récréation extensive, la conservation intégrale, de même que les équipements touristiques d'accueil favorisant la mise en valeur du patrimoine sous l'angle d'en promouvoir la conservation et l'utilisation extensive. L'agriculture peut également être exercée dans ces secteurs de conservation, mis à part les réserves écologiques existantes ou projetées ou les sites d'intérêt historique classés.

4.5.1.9.1 MRC de Maria-Chapdelaine

L'affectation de conservation est attribuée à certains espaces particuliers du territoire de la MRC de Maria-Chapdelaine, soit :

- Une bande de protection de 100 m en bordure de certains tronçons des rivières Ouasiemsca, Petite rivière Péribonka et Micosas, reconnues comme des rivières à ouananiche;
- Le secteur de la baie de Ptarmigan;
- La portion du territoire de la réserve aquatique projetée de la rivière Ashuapmushuan;
- Le territoire de la réserve aquatique projetée du lac au Foin sur la rivière Mistassibi, de même qu'une bande de protection additionnelle;
- Le territoire de la réserve de biodiversité projetée du lac Onistagane;
- Le territoire de la réserve de biodiversité projetée des drumlins du lac Clérac;
- Une bande de protection aux abords des Grandes Loutres;
- Le territoire aux abords du Mont Connelly et de la rivière Mistassibi.



En 2003, la MRC proposait les deux derniers territoires listés au ministère de l'Environnement du Québec (MENV) comme sites potentiels dans le cadre de la *Stratégie québécoise sur les aires protégées*.

4.5.1.9.2 MRC de Lac-Saint-Jean-Est

La MRC de Lac-Saint-Jean-Est ne retient pas la grande affectation de conservation dans la planification de son territoire.

4.5.1.9.3 MRC du Domaine-du-Roy

Les principales aires de conservation identifiées au SA en vigueur correspondent à des composantes hydrographiques dont la MRC veut protéger les ressources fauniques ou archéologiques. Il s'agit notamment d'aires le long des rivières Ashuapmushuan, aux Saumons, Mistassini, à l'Ours, aux Iroquois, Ouatouchouan, Ouatouchouaniche, Métabetchouan, Ticouapé et Pémonca. Cette affectation est également attribuée aux aires marécageuses, îles et secteurs liés au patrimoine historique (sites archéologiques) identifiés.

Le PSADR ne retient d'aucune façon cette affectation dans sa nouvelle planification du territoire, mais reconnaît la conservation comme usage compatible avec la plupart des affectations retenues. Ainsi, la conservation devient plutôt un usage à l'intérieur des diverses grandes affectations du territoire.

4.5.1.9.4 MRC du Fjord-du-Saguenay

Le SADR de la MRC du Fjord-du-Saguenay reconnaît sous l'affectation de conservation, les territoires dont la vocation s'associe à la protection du milieu présentant un intérêt spécifique ou justifiant un impératif en ce sens. La MRC souhaite ainsi favoriser leur mise en valeur à des fins d'éducation et de recherche.

Les modalités et le découpage des zones d'affectation de conservation sont sujets à des modifications suite à une demande en ce sens de la part du gouvernement du Québec.

L'affectation de conservation est associée aux parcs, aux réserves et aux sites reconnus et projetés suivants :

- le parc national des Monts-Valin;
- le parc national du Saguenay;
- la partie terrestre du Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent;
- les aires protégées;
- les réserves écologiques et forestières;
- le projet de parc national Albanel–Témiscamie–Otish.

La MRC attribue également, à même son SADR, une affectation de conservation aux battures de Saint-Fulgence et aux sites archéologiques répertoriés. Par ailleurs, elle reconnaît une affectation de conservation extensive à la partie septentrionale du TNO Mont-Valin et vise ainsi la préservation du milieu spécifique à la taïga. Ce territoire comprend principalement le massif des Montagnes Blanches, le massif du Cran Cassé et le secteur des monts Otish, de même que la partie est de la rivière Péribonka, entre le lac Tchitogama et l'embouchure de la rivière Manouane. Le développement de ce territoire et sa mise en valeur sont possibles, notamment à des fins d'éducation et de recherche, de récréation et d'écotourisme.

4.5.1.9.5 Ville de Saguenay

Dans le PSADR2 de la Ville de Saguenay, la grande affectation de conservation réfère essentiellement aux îles présentes sur le territoire. Celles-ci se concentrent particulièrement sur le lac Kénogami.

4.5.2. Zones de contraintes

Pour des raisons de sécurité publique, la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1) oblige chaque MRC et TE à identifier, à même leur schéma d'aménagement et de développement, les différentes zones de leur territoire soumises à des contraintes particulières. Dans ces secteurs, l'occupation du sol est soumise à diverses mesures législatives établies par les municipalités lors de la confection de leurs documents d'urbanisme locaux (règlements de zonage, de lotissement et de construction). Notons que les événements de juillet 1996 et, pour certaines municipalités, ceux d'août 2000 ont obligé une révision en profondeur de certaines dispositions législatives.

Six catégories de zones de contraintes sont identifiées aux schémas d'aménagement et de développement des différentes MRC de la région. Les zones d'inondation, les zones à risque de mouvement de sol, les zones d'érosion éolienne et les zones d'érosion des berges du lac Saint-Jean sont regroupées sous les zones de contraintes naturelles. Les zones de contraintes anthropiques, c'est-à-dire causées par l'homme, correspondent aux immeubles, activités humaines et aux voies de circulation dont la présence ou l'exercice, actuel ou projeté, fait en sorte que l'occupation du sol à proximité est soumise à des contraintes majeures pour la sécurité publique, la santé publique ou le bien-être général. Dans les MRC concernées, les anciennes aires de flottage du bois sont également considérées en tant que zones de contraintes anthropiques.



4.5.2.1. Zones de contraintes naturelles

4.5.2.1.1 Zones d'inondation

Les zones d'inondation identifient les secteurs pouvant être inondés lors du débordement de cours d'eau de leur lit habituel, et ce, pour plusieurs raisons, notamment des pluies torrentielles, des embâcles ou encore une fonte des neiges rapide. Les zones d'inondation représentent la limite des aires potentiellement soumises à une inondation. Dans certaines MRC, une cote de récurrence a été attribuée à ces zones, traduisant la probabilité d'un tel événement dans le temps, notamment une crue de faible courant ou centenaire (0-100 ans), ou encore une crue de grand courant ou vicennal (0-20 ans). Ces cotes ont été déterminées lors du Programme de détermination des cotes de crues (PDCC) mis en place par le MDDEP et mené par le Centre d'expertise hydrique du Québec (CEHQ).

4.5.2.1.1.1 MRC de Maria-Chapdelaine

Sur le territoire de la MRC de Maria-Chapdelaine, deux tronçons de rivière présentant des risques d'inondation en eau libre correspondant à une zone de crue de grand courant et de faible courant sont identifiés. Le premier tronçon cible une portion de 5 700 m de la rive est de la rivière Mistassibi, dans le secteur Mistassini de la municipalité de Dolbeau-Mistassini et de la municipalité de Saint-Stanislas. Ce tronçon longe le rang Saint-Jean où certaines constructions sont érigées dont quelques résidences permanentes. Le second concerne une portion de 700 m de la rive ouest de la rivière Mistassini, dans le prolongement du noyau urbain du secteur de Dolbeau de la municipalité de Dolbeau-Mistassini. La MRC identifie également d'autres secteurs d'inondation en eau libre sans distinction des cotes de crue, notamment :

- Le secteur des lots 32 à 35 rang B, canton Albanel le long de la rivière Mistassini dans la municipalité d'Albanel. Une zone de villégiature y est répertoriée;
- Le secteur sur la rive ouest de la rivière Mistassini, dans le prolongement du tronçon identifié dans le cadre du PDCC dans la municipalité de Dolbeau-Mistassini;
- Le secteur du lot 29, rangs IV et V, canton Girard en bordure d'un ruisseau à Girardville;
- Suite à l'inondation de résidences secondaires en 1999, le secteur de l'île-aux-Trembles sur la rivière Ashuapmushuan, dans la municipalité de Normandin;
- Suite à l'inondation d'une résidence en 1999, le secteur du lac à Jim, rivière croche, canton Girard dans la municipalité de Saint-Thomas-Didyme.

Des zones d'inondation par embâcle sont également identifiées. La MRC leur attribue toutefois un risque modéré puisqu'il n'y a pas de glace qui y circule. Ces secteurs sont :

- Le secteur du lot 59 rang III, canton Beudet et des lots 1 à 11 rang A, canton Bourbon sur la rivière Mistassini, dans la municipalité de Girardville. Les inondations dans ce secteur sont attribuables au débordement printanier d'un ruisseau. La crue peut affecter jusqu'à une vingtaine de résidences permanentes et secondaires;
- Le secteur des lots A et B rang VIII, canton Dalmas le long de la Petite rivière Péribonka dans la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc. La partie nord est occupée par une construction et la partie sud est utilisée comme parc municipal;
- Le secteur des lots 66 à 71 rang III, canton Dalmas le long de la rivière Péribonka, le long de l'île Lucien et l'ensemble de l'île immatriculée au numéro 2502153361 dans la municipalité de Péribonka. Selon les renseignements recueillis, une crue majeure a obligé l'évacuation du surplus d'eau retenu par le barrage hydroélectrique de la Chute-à-la-Savane amenant un étranglement au niveau des ponts de la route 169.

4.5.2.1.1.2 MRC de Lac-Saint-Jean-Est

La MRC de Lac-Saint-Jean-Est identifie de façon prioritaire deux zones d'inondation sur son territoire, à l'intérieur des limites de la municipalité d'Hébertville. Ces deux zones sont reliées au débordement de cours d'eau de leur lit habituel. La première correspond à une zone à risque d'embâcle située près du pont du rang 3 sur la Belle-Rivière. La deuxième zone cible une plaine de débordement bordant la rivière des Aulnaies, située en contrebas de la route 169.

Une troisième zone d'inondation est visée à Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, mais requiert des études approfondies. De fait, le secteur des lots 44a et 44b du rang 4, des lots 44, 45 et 46 du rang 5 et des lots 45, 46 et 47 du rang 6 du canton de Caron a fait l'objet d'inondations à trois reprises au cours des vingt dernières années.

4.5.2.1.1.3 MRC du Domaine-du-Roy

Sur le territoire de la MRC du Domaine-du-Roy, trois zones inondables sont identifiées. Chacune a été cartographiée et identifie les zones de grand courant (0-20 ans) et de faible courant (20-100 ans). La première zone inondable couvre une superficie totale d'environ 220 ha le long de la rivière Ticouapé, à Saint-Félicien. Elle s'étend sur environ 6 km et correspond à une bande d'une largeur n'excédant pas 300 m de part et d'autre du cours d'eau, dans ses parties les plus larges, entre le noyau urbain du secteur Saint-Méthode et l'intersection de la route 169 et de la route du Lac. La seconde cible la rivière Ouiatchouaniche. Elle s'étend sur environ 600 m et englobe certaines parties des lots 14-1 et 15-1 du rang 3, dans le canton Ouiatchouan, au nord-ouest de la ville de Roberval. Plusieurs résidences de villégiature y sont répertoriées. Ce secteur a été affecté par des embâcles printaniers à maintes reprises.



Dans le secteur Saint-Méthode, une zone inondable concerne l'ensemble de la rive ouest de la rivière Mistassini, de son embouchure sur le lac Saint-Jean jusqu'aux limites de la MRC. Cette zone se situe dans un milieu humide, autrefois soumis aux variations de niveau d'eau du lac Saint-Jean. Avec les mesures de contrôle de niveau d'eau du lac, mises en place par la société Alcan, des événements du genre sont moins probables, à moins d'évènements exceptionnels.

4.5.2.1.1.4 MRC du Fjord-du-Saguenay

Selon la cartographie officielle des zones inondables transmise par le MDDEP en 2000, la MRC du Fjord-du-Saguenay identifie des zones inondables sur le territoire des municipalités de L'Anse-Saint-Jean, Ferland-et-Boilleau et Petit-Saguenay. La MRC a également reçu du gouvernement du Québec des cotes de crue pour une partie du bras Hamel, dans la municipalité de Ferland-et-Boilleau. La cartographie distingue donc les zones d'inondation de récurrence de 20 ans et de 100 ans. Elle ne couvre pas toutefois l'ensemble du territoire de la MRC et laisse peut-être des zones à risque inconnu. La MRC identifie aussi des zones inondables dans la municipalité de Saint-Fulgence, sans distinction toutefois de cotes de récurrence.

Le ministère de la Sécurité publique a ciblé certains secteurs de la MRC localisés dans les municipalités de Petit-Saguenay et L'Anse-Saint-Jean qui sont propices à des inondations par embâcle. Dans ces secteurs, le cadre normatif d'une zone inondable de récurrence de 100 ans y est appliqué.

4.5.2.1.1.5 Ville de Saguenay

Le gouvernement du Québec a transmis à la Ville de Saguenay la cartographie officielle des zones à risques d'inondation présentes sur son territoire. Le cadre normatif ainsi que les plans ciblant ces zones sont présentés dans le document complémentaire du PSADR2.

Dans le cas spécifique du réservoir Kénogami, la Ville de Saguenay demande au gouvernement du Québec, dans son PSADR2, de procéder à la cartographie officielle de la zone de submersion des terrains situés sur le pourtour du lac réservoir. Cette zone de submersion correspond à la cote maximale des évacuateurs de surface établie à 165,68 m. Lorsque ce sera fait, la Ville signale qu'elle procédera à une modification de son schéma d'aménagement afin d'y intégrer cette cartographie et le cadre normatif qui s'y rattache.

4.5.2.1.2 Zones à risques de mouvement de sol

Les glissements de terrain sont difficilement prévisibles et leurs manifestations sont associées à plusieurs facteurs tels que la nature des sols, les conditions des eaux souterraines, l'érosion et l'inclinaison du sol. Les zones à risques de mouvement de sol sont classées selon un degré d'intensité déterminé selon plusieurs critères, notamment le degré d'inclinaison des talus, le drainage et la nature du sol.

Les zones à risques de mouvement de sol correspondent parfois à des secteurs où les argiles sont dominantes dans la composition des sols. Ces argiles sont spécifiquement sensibles aux effets de l'eau sur leur structure. Les zones identifiées coïncident généralement avec les cicatrices laissées par des décrochements ou d'anciennes coulées argileuses et de plusieurs zones de ravinement, particulièrement en bordure de cours d'eau. Ces secteurs sont relativement instables; des décrochements y sont observés presque à chaque année.

Les secteurs ayant une pente naturelle dont l'inclinaison est égale ou supérieure à 25 % sont également ciblés comme zones à risques de mouvement de sol. Généralement, ce sont les talus bordant des lacs et des rivières et exposés à l'érosion hydrique ou les flancs abrupts des montagnes et des collines.

4.5.2.1.2.1 MRC de Maria-Chapdelaine

Sur le territoire de la MRC de Maria-Chapdelaine, les zones à risques de glissement de terrain se situent essentiellement le long des rivières Mistassini et Mistassibi et certaines portions sont déjà construites, notamment à l'intérieur du périmètre urbain de la municipalité de Dolbeau-Mistassini. Les risques de glissement de terrain sont principalement reliés à l'érosion des berges causée par la force et les variations du niveau de l'eau des rivières. Ailleurs sur le territoire, certains secteurs à forte pente et pouvant être associés à des zones de ravinement sont également identifiés, notamment dans les municipalités d'Albanel, Normandin, Saint-Augustin, Saint-Edmond-les-Plaines et Saint-Eugène-d'Argentenay.

4.5.2.1.2.2 MRC de Lac-Saint-Jean-Est

Sur le territoire de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, les zones à risques de mouvement de sol se concentrent majoritairement dans la portion sud, le long des versants des rivières Couchepaganiche et Belle-Rivière. D'autres sont identifiées le long de la rivière à Marc qui traverse le périmètre urbain de la ville de Desbiens, de même que sur les berges du lac Saint-Jean. Les rives du lac Vert à Hébertville sont également ciblées comme zones à risques de mouvement de sol. Dans le secteur nord de la MRC, quelques zones enclavées dans des zones d'érosion fluviale sévère sont également identifiées à Delisle, notamment en rive des rivières aux Chicots, aux Harts et Mistook. D'autres sont répertoriées le long de la rivière Bédard à Alma, de même que le long du ruisseau Gervais à Saint-Nazaire.



4.5.2.1.2.3 MRC du Domaine-du-Roy

Onze zones à risques de mouvement de sol sont identifiées sur le territoire de la MRC du Domaine-du-Roy, notamment:

- à La Doré, en rive de la rivière aux Saumons;
- à Saint-Félicien, près de la rivière aux Saumons, en rive de la rivière Ashuapmushuan, dans certaines sinuosités de la rivière Ticouapé et le long de la rivière à l'Ours;
- à Saint-Prime, dans certains secteurs de la rivière aux Iroquois, sur certaines parties du rang 1 entre la route 169 et le chemin du Domaine Parent;
- à Roberval, le long de la rivière Ouiatchouaniche et le long du boulevard Saint-Joseph, en rive du lac Saint-Jean.⁶⁰⁸

Plusieurs zones de ravinement sont également relevées sur l'ensemble du territoire de la MRC. Celles-ci sont situées majoritairement en bordure de cours d'eau et occupent des superficies variables.

4.5.2.1.2.4 MRC du Fjord-du-Saguenay

Une cartographie officielle a été transmise par le MDDEP pour la municipalité de L'Anse-Saint-Jean. Cette dernière a été la municipalité la plus touchée dans la MRC par les pluies diluviennes de l'été 1996. En outre, la MRC se base sur une cartographie du MRNF qui précise les zones de coulée argileuse hypothétique, les coulées anciennes et les zones d'érosion pour identifier les zones à risques de mouvement de sol sur son territoire. Des zones à risques de mouvement de sol sont donc identifiées en bordure de la rivière Saguenay à Saint-Charles-de-Bourget, le long de la rivière des Aulnaies à Saint-Ambroise, sur plusieurs rivières affluentes à la rivière Saguenay à Saint-Fulgence, dans la vallée de la rivière Saint-Jean à L'Anse-Saint-Jean et dans un segment de la rivière Éternité dans la municipalité de Rivière-Éternité.

4.5.2.1.2.5 Ville de Saguenay

La Ville de Saguenay identifie dans son PSADR2 des zones exposées aux mouvements de terrain ainsi que des zones de décrochement de roc. Le cadre normatif et les plans ciblant ces secteurs sont présentés dans le document complémentaire du PSADR2.

4.5.2.1.3 Zones d'érosion éolienne

Les zones d'érosion éolienne ciblent les secteurs soumis aux actions du vent. Ces zones, bien que peu nombreuses, génèrent des répercussions sur leur environnement immédiat et sans mesures correctives, le phénomène peut s'accroître.

⁶⁰⁸ MRC du Domaine-du-Roy (2007). *Premier projet de schéma d'aménagement et de développement de la MRC du Domaine-du-Roy - Partie 2 Le premier projet.* 309 p.

4.5.2.1.3.1 MRC de Maria-Chapdelaine

Le SADR ne précise aucune zone d'érosion éolienne sur le territoire de la MRC de Maria-Chapdelaine.

4.5.2.1.3.2 MRC de Lac-Saint-Jean-Est

La MRC de Lac-Saint-Jean-Est identifie quatre zones d'érosion éolienne, deux sur le territoire de la municipalité d'Hébertville, soit sur des lots du rang 2, canton Caron, et sur la rive sud du lac Vert. Une autre zone est répertoriée dans la municipalité de Desbiens et une dernière sur les berges de la rivière Péribonka à l'Ascension. À cet endroit, le sable fin et l'inclinaison des pentes sont responsables de l'érosion qui menace même l'emprise routière du chemin de la Boulonnaire.

Les bleuetières de grande superficie sont également aux prises avec un problème d'érosion éolienne qui cause un phénomène de désertification. L'aménagement de brise-vents par les propriétaires exploitants vise à réduire l'érosion et conséquemment la perte de sol productif.

La MRC souhaite que les zones d'érosion éolienne soient reboisées en vue de leur stabilisation et de leur réhabilitation. Pour le site du rang 2, canton Caron, identifié sous le nom du Petit désert de Lac-à-la-Croix en raison de la présence de dunes de sable abritant une végétation particulière des milieux secs, une stabilisation et une préservation sont plutôt envisagées.

4.5.2.1.3.3 MRC du Domaine-du-Roy

Le SA en vigueur de même que le PSADR révisé ne précisent aucune zone d'érosion éolienne sur le territoire de la MRC.

4.5.2.1.3.4 MRC du Fjord-du-Saguenay

La MRC du Fjord-du-Saguenay n'identifie aucune zone d'érosion éolienne sur son territoire.

4.5.2.1.3.5 Ville de Saguenay

La Ville de Saguenay ne reconnaît aucune zone d'érosion éolienne sur son territoire.

4.5.2.1.4 Zones d'érosion des berges

L'érosion des berges résulte en grande partie de l'action des vagues, particulièrement lors de forts vents et de tempêtes. La gestion d'un barrage, impliquant l'élévation et la variation du niveau moyen d'un réservoir, est également un facteur important pouvant causer l'érosion des berges. C'est le cas des berges du lac Saint-Jean et de certains de ses tributaires.



Suite au premier décret gouvernemental adopté en 1986 concernant la stabilisation des berges du lac Saint-Jean, divers travaux de stabilisation ont été réalisés sur le pourtour du lac ainsi que sur les tributaires et l'exutoire de ceux-ci. Ainsi, entre 1986 et 1996, environ 52 M\$ ont été consentis en aménagements de perrés, d'épis, de brise-lames et de rechargement de sable et de gravillon.

En décembre 1995 puis en 2006, le gouvernement a reconduit le décret pour une période de dix ans avec quelques conditions, notamment la réalisation d'un bilan synthèse des premières années du programme afin de vérifier l'atteinte des objectifs et adopter des correctifs au besoin, et l'entretien des ouvrages de protection implantés de même que le parachèvement, au besoin, des interventions prévues dans l'étude d'impact liée au premier décret.

4.5.2.1.4.1 MRC de Maria-Chapdelaine

Les principales zones d'érosion des berges identifiées sur le territoire de la MRC se situent en rive du lac Saint-Jean et de la rivière Péribonka. Ces problèmes sont en partie attribuables à la présence en amont et en aval d'aménagements hydroélectriques de la compagnie Rio Tinto Alcan qui influent sur le niveau de l'eau ainsi qu'à la présence de fortes pentes en rive. Le programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean instauré depuis plusieurs années par Rio Tinto Alcan tente de contrer cette problématique. Du côté de la rivière Péribonka, le problème reste entier puisqu'il n'existe pas de programme de stabilisation des berges.

4.5.2.1.4.2 MRC de Lac-Saint-Jean-Est

La MRC de Lac-Saint-Jean-Est a identifié au SAR dix-huit aires de stabilisation des berges du lac Saint-Jean (B-1 à B-18). À l'intérieur de ces aires, différents types de travaux ont été réalisés, notamment 33,3 km de perrés, 7,98 km d'épis ou de brise-lames et 8 km de rechargement de sable et de gravillon, et ce, en tenant compte des conditions particulières propres à chacune des zones.

Malgré l'abondance des travaux de stabilisation réalisés par Rio Tinto Alcan, certains problèmes demeurent. Le plus important touche l'érosion des berges à la Pointe-Taillon. Les sols sablonneux rendent les berges très sensibles à l'érosion. En outre, la perte de sols dans le parc national de la Pointe-Taillon menace la préservation de marais et certains équipements récréotouristiques. Par ailleurs, l'installation d'épis a engendré certains problèmes à l'intérieur des marais. De fait, en modifiant la ligne de rivage et en déportant l'érosion en aval, les épis ont modifié la dynamique d'ouverture et de fermeture des émissaires auxquels sont reliés les marais. Pour pallier cette problématique, Rio Tinto Alcan a installé diverses structures de protection lourdes.

La MRC a mis en place une approche axée sur la concertation et l'échange avec les différents utilisateurs et gestionnaires du lac. Elle a d'ailleurs établi des dispositions particulières concernant les ouvrages de stabilisation en s'inspirant des techniques de génie végétal afin d'arriver à un contrôle de l'érosion des berges tout en respectant le milieu naturel et en visant une meilleure intégration des aménagements avec l'environnement.

4.5.2.1.4.3 MRC du Domaine-du-Roy

Sur le territoire de la MRC du Domaine-du-Roy, les zones d'érosion des berges correspondent aux secteurs suivants :

- l'ensemble des berges du lac Saint-Jean se trouvant sur le territoire de la MRC;
- une partie des rives de la rivière Ashuapmushuan : de son embouchure jusqu'à la rue Notre-Dame à Saint-Félicien (rive sud) et jusqu'en face de l'île à Dumais (rive nord);
- une partie de la rive ouest de la rivière Mistassini, à proximité de la pointe aux Dorés.

4.5.2.1.4.4 MRC du Fjord-du-Saguenay

Le SADR ne précise aucune zone d'érosion des berges sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

4.5.2.1.4.5 Ville de Saguenay

Aucune zone d'érosion des berges n'est précisée dans le PSADR2 de la Ville de Saguenay.

4.5.2.2. Zones de contraintes anthropiques

4.5.2.2.1 Immeubles, activités et voies de circulation

Ces contraintes anthropiques regroupent les immeubles, les activités et les voies de circulation dont la présence ou l'exercice, actuel ou projeté, fait en sorte que l'occupation du sol à proximité est soumise à des contraintes majeures pour des raisons de sécurité publique, de santé publique ou de bien-être général. Une contrainte est dite majeure lorsqu'une situation dépasse toute limite d'acceptation sociale.

Les contraintes anthropiques peuvent être divisées en deux catégories, soit la contrainte source de risque et la contrainte de type nuisance. La première désigne un danger éventuel plus ou moins prévisible alors que la nuisance se définit plutôt comme l'ensemble des facteurs d'origine technique ou social qui peuvent générer des impacts négatifs, psychologiques ou physiques, sur la santé des gens soit par la nature même de l'immeuble ou d'une activité, soit par l'usage abusif que l'on en fait.

Les modifications apportées à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* en 1993 ont amené de nouvelles dispositions concernant les contraintes d'origine humaine, permettant ainsi aux MRC de régir certaines de celles-ci.



4.5.2.2.1.1 MRC de Maria-Chapdelaine

La MRC de Maria-Chapdelaine identifie dans son SADR les immeubles et les activités qui entraînent des contraintes majeures sur son territoire, notamment les abords du réseau de transport d'énergie, les lieux d'élimination des résidus de l'occupation humaine, les sites d'extraction, les installations industrielles et les terrains contaminés.

Ainsi, elle considère comme lieu d'élimination des résidus issus de l'occupation humaine tout lieu, en opération ou non, où sont disposés des déchets solides, dont les lieux d'enfouissement sanitaire (LES), les lieux d'enfouissement technique (LET), les dépôts en tranchées, les dépôts de matériaux secs, les dépôts de matériaux d'origine industrielle ainsi que les équipements collectifs relatifs au traitement des eaux usées d'origine domestique (étangs aérés, fosses septiques, fossés d'oxygénation et bassins d'épuration). Ces lieux sont tous considérés comme étant à risque puisqu'ils comportent des dangers pour la santé publique (contamination potentielle de l'eau et des sols). Par contre, seulement certains d'entre eux comportent des nuisances, étant toujours en opération (équipements relatifs au traitement des eaux usées d'origine domestique, les dépôts toujours en fonction et les lieux d'enfouissement technique).

Le SADR identifie 35 sites d'extraction, soit 4 carrières et 31 sablières, qui sont des sources de nuisance sur le territoire de la MRC.

Certaines activités commerciales et industrielles, bien qu'elles contribuent à l'économie de la MRC, occasionnent des risques et des nuisances pour la population et l'environnement. Plusieurs sont liées à la transformation des produits forestiers (usines de sciage et de pâtes et papiers) et certaines impliquent des activités ou l'utilisation de matières dangereuses.

En outre, le SADR de la MRC dénombre 37 terrains contaminés sur son territoire, tel qu'identifié en 2004 par le MDDEP. Ceux-ci ont une incidence directe sur l'occupation du territoire en plus d'occasionner des dangers potentiels sur la santé publique.

Par ailleurs, la double vocation du réseau routier majeur (routes 169 et 373) et des routes collectrices, soit celles de desserte locale et de transit, entraîne des risques et des nuisances importants pour les usagers. La hausse de l'achalandage sur le réseau routier, le transport lourd ainsi qu'un nombre important d'accès contribuent également à augmenter les risques potentiels. La MRC considère aussi le réseau ferroviaire ainsi que la circulation des véhicules récréatifs, particulièrement à l'intérieur de sentiers fortement achalandés et à l'intérieur de zones de plus forte densité, comme source de risques et de nuisances pour la population vivant à proximité.

4.5.2.2.1.2 MRC de Lac-Saint-Jean-Est

La MRC de Lac-Saint-Jean-Est identifie, à même son SAR, diverses sources de contraintes anthropiques sur son territoire, notamment les immeubles ou les activités sources de contraintes. Elle énonce également quelques interventions pouvant être réalisées, basées sur des principes d'intervention et sur le principe de réciprocité.

La MRC identifie également les lieux d'élimination des déchets, regroupant les lieux d'enfouissement sanitaire, les dépotoirs municipaux (dépôt en tranchées), les anciens dépotoirs et les cimetières automobiles. Elle a d'ailleurs défini des dispositions spécifiques selon la classification de ces sites afin d'encadrer les usages autorisés à l'intérieur de ces aires et de leur périmètre de protection.

Différentes problématiques liées à l'occupation du sol en bordure du réseau routier d'importance soulèvent également des problèmes de sécurité pour les utilisateurs et les occupants riverains de même que des nuisances relatives au bruit. Par ailleurs, la MRC reconnaît dans son SAR que les agglomérations traversées par les routes 169, 170 et 172 contiennent des corridors routiers problématiques. La traversée des agglomérations de Sainte-Monique, Delisle, Saint-Nazaire, Alma, Saint-Bruno et Desbiens a été déterminée problématique puisqu'elles enregistrent un ou des taux d'accidents supérieurs au taux critique du MTQ, calculés pour des tronçons de routes semblables. Les corridors extérieurs aux agglomérations de Saint-Gédéon (intersection route 169 et Dequen) et de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix sont également problématiques. La structure urbaine de ces municipalités fait en sorte que la route régionale est également la rue principale avec les fonctions traditionnelles (institutions, commerces, résidences, industries). En outre, la prolifération des accès sur la 169 nuit considérablement à la fonctionnalité du réseau de même qu'à la sécurité des usagers. La MRC gère cette problématique en contrôlant l'extension linéaire des périmètres urbains le long du réseau routier et en contrôlant la prolifération des accès par la mise en place de dispositions normatives inhérentes à la gestion des corridors routiers sur les routes 169, 170 et 172.

4.5.2.2.1.3 MRC du Domaine-du-Roy

Il existe sur le territoire de la MRC divers sites ou immeubles industriels présentant des contraintes majeures pour des raisons de bien-être général et de sécurité publique. Il s'agit surtout d'entreprises liées à la transformation des produits forestiers qui impliquent une circulation importante de camions, de même que des immeubles susceptibles d'avoir des impacts importants sur la population en cas d'accidents majeurs (feux, explosion, etc.) en raison des activités qu'on y exerce ou des matières qu'on utilise ou entrepose.

On dénombre également 36 sites contaminés sur le territoire de la MRC. Ils se concentrent principalement dans les municipalités de Roberval, Saint-Félicien et Lac-Bouchette. Ces terrains obligent la réhabilitation du sol jusqu'à un seuil acceptable, autrement ils restreignent les possibilités d'aménagement du territoire et représentent un risque pour la santé publique.



La MRC abrite aussi plusieurs lieux d'élimination de matières résiduelles, notamment des sites d'enfouissement, d'anciens dépôts en tranchées et des dépôts de matériaux secs. Ces sites représentent une nuisance pour la population de même qu'un risque pour la santé, en raison de la possible contamination des sols et de la nappe phréatique.

La MRC reconnaît les sites d'extraction comme contrainte anthropique en raison des nuisances qui leur sont associées (bruit, poussière, circulation lourde, vibration et dégradation des paysages ruraux) et des risques potentiels qu'ils encourent (contamination des eaux souterraines). Au total, 84 sites d'extraction (carrières et sablières) sont répertoriés sur le territoire de la MRC. Ils sont localisés en majeure partie dans les municipalités de Roberval, Saint-Félicien, Saint-Prime et Chambord.

Les cimetières d'automobiles forment également des contraintes anthropiques. La MRC en compte quatre sur son territoire, deux à Saint-Félicien, un à Roberval et un à Saint-Prime. Par ailleurs, l'épuration des eaux usées de toutes les municipalités de la MRC se fait au moyen d'étangs aérés, à l'exception de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean. Dans les étangs, les eaux usées soumises aux conditions atmosphériques (ensoleillement, vent) sont partiellement séchées et créent des boues pouvant causer certaines nuisances, notamment en termes d'odeurs qui s'en dégagent.

La MRC considère les infrastructures de transport de l'électricité comme une nuisance pour la population, en raison du bruit qu'elles produisent. Cette contrainte est surtout associée aux postes de transformation situés à proximité des quartiers résidentiels. Sur le territoire de la MRC, seul le poste de transformation de Saint-Félicien est situé à proximité d'un milieu habité, en bordure de la route 167. Tous les autres postes sont localisés dans des milieux à vocation industrielle, agricole ou forestière, limitant ainsi les contraintes sur la population. Par ailleurs, le réseau de transport de gaz naturel traverse la plupart des municipalités de la MRC, à l'exception de Sainte-Hedwidge et La Doré. Les contraintes reliées à ce type d'infrastructure proviennent des risques de fuites potentielles et de la possibilité d'accidents graves en cas d'explosion ou de feu.

Pour toutes ces contraintes anthropiques associées à un immeuble ou à une activité, la MRC a défini des dispositions spécifiques en termes d'usage autorisé (zone tampon prescrite, rayon de protection, écran boisé, interdiction de construction, etc.) à proximité de ces aires afin de réduire les risques et nuisances potentiels.

Par ailleurs, le réseau routier supérieur qui transite à travers le territoire de la MRC présente d'importantes carences en ce qui a trait à la sécurité. Les routes 155, 169 et 167, sous la responsabilité du MTQ, renferment plusieurs sections problématiques. Les traversées d'agglomération de Chambord, Roberval, Saint-Prime et Saint-Félicien ont été désignées comme étant très problématiques dans le plan de transport du MTQ puisqu'elles révèlent des taux d'accidents supérieurs au taux critique pour des tronçons routiers semblables au Québec. La route 169 reliant les municipalités de Roberval et de Saint-Félicien constitue, quant à elle, la section la plus problématique à l'extérieur des agglomérations. La multiplication des accès en bordure du réseau routier supérieur constitue également un problème inquiétant qui menace la sécurité des automobilistes. Certains secteurs présentent une concentration variant entre 15 et 50 accès au kilomètre. De plus, les municipalités de Roberval, Saint-Félicien, Saint-Prime, Chambord et Lac-Bouchette seraient parmi les municipalités les plus à risque de la région en ce qui concerne les accidents impliquant des matières dangereuses en vrac transitant par le réseau routier, notamment sur les routes 155 et 169. La MRC gère cette problématique en limitant le nombre d'accès directs au réseau routier par la mise en place d'encadrements normatifs.

La MRC reconnaît également la voie ferrée du Canadien National comme une contrainte anthropique, en raison essentiellement des risques associés au transport de matières dangereuses qui transitent au travers de milieux habités. Le chemin de fer traverse l'ensemble des municipalités de la MRC, à l'exception de Sainte-Hedwidge et de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean, et suit le réseau routier supérieur (routes 155, 167 et 169) sur presque toute sa longueur.

Enfin, la MRC appréhende des problématiques de cohabitation en raison de l'aménagement de multiples sentiers destinés à la pratique du motoquad et de la motoneige, dont certains se rapprochent des milieux habités. Le bruit et la poussière associés à ces activités constituent des irritants indéniables pour la population vivant près des sentiers récréatifs. Les réseaux de sentiers étendent leurs ramifications dans l'ensemble des municipalités, ainsi que dans le territoire non organisé. La majorité du territoire occupé par ces infrastructures est situé en milieux rural et forestier.

4.5.2.2.1.4 MRC du Fjord-du-Saguenay

La MRC du Fjord-du-Saguenay identifie dans son SADR divers sites, immeubles ou activités qui entraînent des contraintes majeures sur son territoire, pour des raisons de bien-être général et de sécurité publique. Ces contraintes anthropiques comprennent les prises d'eau et les bassins d'alimentation, les sites d'élimination des déchets industriels, les terrains contaminés et les voies de circulation du réseau supérieur.

L'eau est essentielle à la vie et sa consommation humaine exige que sa qualité demeure au cœur des préoccupations des organismes publics. La MRC reconnaît donc comme une source de contraintes anthropiques tous les équipements liés au captage de l'eau qui alimentent les réseaux d'aqueduc des municipalités. Ces prises d'eau sont jugées vulnérables et les risques de contamination divers doivent être éliminés. Il peut s'agir de barrages, d'installations de captage, de conduites d'amenée depuis la rive d'un plan d'eau, de stations de pompage, et autres.



Certains lieux d'élimination de résidus industriels et des sites contaminés par des activités industrielles sont également identifiés comme contraintes anthropiques. Ces sites, encore en activité ou fermés, peuvent représenter des risques environnementaux, compromettre la sécurité publique ou entraîner des contraintes visuelles majeures. En mai 2009, le MDDEP recensait 41 terrains porteurs d'une contamination ou ayant été réhabilités sur le territoire de la MRC.

La MRC reconnaît que le rôle du réseau routier est de permettre le déplacement des personnes et des biens de façon efficace et sécuritaire sur l'ensemble de son territoire. Comme réseau supérieur, elle cible les routes faisant partie des réseaux national (routes 169, 170, 172 et 175), régional (section de la route 172 et route 381) et collecteur (boulevard Martel, chemin du Quai, chemin Saint-Jean-Baptiste, etc.). Ces réseaux sont sous la responsabilité du MTQ. La MRC reconnaît également que ce réseau structure le développement des fonctions résidentielle et commerciale entre les diverses municipalités sur son territoire et que plusieurs facteurs liés à ce développement influencent l'efficacité et la sécurité du réseau de transport. De fait, le transit des véhicules par les cœurs de villages soulève des questions de sécurité entre les usagers du réseau routier et la population locale. Le risque de situations conflictuelles entre les utilisateurs en transit et les utilisateurs locaux demeure élevé en raison des nombreux accès, trop rapprochés et de largeurs non conformes, et de la circulation locale plus importante à l'intérieur des périmètres urbains. De plus, certains tronçons de la Couronne Nord (le boulevard Martel et la route 172) font l'objet d'une circulation intense de transporteurs lourds, ce qui occasionne une dégradation rapide du réseau et influence la sécurité des usagers. La MRC souhaite que la fonctionnalité du routier supérieur soit préservée sur l'ensemble de son territoire et gère cette problématique en recommandant le respect de certains critères d'aménagement du MTQ à cet égard.

4.5.2.2.1.5 Ville de Saguenay

Les principales contraintes anthropiques spécifiées dans le PSADR2 de la Ville de Saguenay concernent les infrastructures d'utilité publique de même que certains usages et activités contraignantes pour l'environnement. La première catégorie comprend :

- les principales voies de circulation et infrastructures de transport (autoroute 70, routes 170, 172, 175 et 381, chemin de la Grande-Anse, aéroport de Bagotville, chemin de fer, zone portuaire de La Baie);
- les infrastructures de transport d'électricité (lignes à 735 kV, 315 kV et 161 kV, postes de transformation, ouvrages de rétention d'eau, centrales hydroélectriques);
- les sites de dépôt des matières résiduelles et de traitement des déchets (1 lieu d'enfouissement de déchets solides, 4 écocentres, 1 centre de tri, 11 anciens lieux d'élimination des déchets);
- les usines de traitement des eaux usées de Shipshaw, Arvida, Jonquière, Chicoutimi et La Baie;
- les dépôts de neiges usées (5);
- les prises d'eau potable (12).

La seconde catégorie réfère aux sites et territoires suivants :

- les zones industrielles et parcs industriels, notamment le complexe Jonquière, les sites des usines Cascades (carton), Kénogami (papier), Laterrière (aluminerie) et Grande-Baie (aluminerie), les parcs industriels de Jonquière, d'Arvida, du Haut-Saguenay, de l'Est et de La Baie, le Transfoparc;
- les sites d'extraction de substance minérale;
- les terrains potentiellement contaminés (192).

4.5.2.2 Anciennes aires de flottage du bois

À la suite de l'arrêt du flottage du bois sur les diverses rivières de la région et sur le lac Saint-Jean, des opérations de récupération des bois ont été réalisées au cours des années 1996 à 1999, en vue de la restauration de ces plans d'eau.

4.5.2.2.1 MRC de Maria-Chapdelaine

Le SADR ne précise aucune ancienne aire de flottage du bois sur le territoire de la MRC.

4.5.2.2.2 MRC de Lac-Saint-Jean-Est

Sur le territoire de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, les rivières Péribonka et Petite-Décharge, de même que le lac Saint-Jean ont servi au flottage du bois et ont fait l'objet de travaux de récupération des billes de bois il y a quelques années. Malgré l'ampleur des travaux réalisés, la récupération demeure incomplète. Les effets du marnage, du vent et des crues risquent de provoquer à nouveau le mouvement de ces débris ligneux. Un suivi annuel a été mis en place pour évaluer ce phénomène dès la fin de la crue printanière.

4.5.2.2.3 MRC du Domaine-du-Roy

Le SA de même que le PSADR ne précisent aucune ancienne aire de flottage du bois sur le territoire de la MRC.

4.5.2.2.4 MRC du Fjord-du-Saguenay

Le SADR ne précise aucune ancienne aire de flottage du bois sur le territoire de la MRC.

4.5.2.2.5 Ville de Saguenay

Aucune ancienne aire de flottage du bois n'est spécifiée par la Ville de Saguenay dans son PSADR2.



4.5.3. Territoires et sites d'intérêt

La *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* oblige les MRC et TE à identifier, dans leur schéma d'aménagement et de développement, les différents territoires d'intérêt d'ordre historique, culturel, esthétique ou écologique, présents sur leur territoire. Un territoire d'intérêt réfère à un immeuble ou un ensemble d'immeubles, ainsi qu'à une partie de territoire présentant des caractéristiques leur attribuant un intérêt régional.

4.5.3.1. Territoires et sites d'intérêt historique et patrimonial

Un territoire d'intérêt historique est un lieu d'événements, d'occupation ou d'activités passées ayant marqué l'histoire locale, régionale ou nationale. Il peut être le reflet des méthodes de construction disparues depuis. Il peut aussi comprendre des constructions représentatives du patrimoine bâti ou des modes d'organisation de l'espace associés à l'ouverture de la région. Plusieurs actions individuelles ont permis de reconnaître la valeur et l'importance du patrimoine et de son intérêt historique. Il est donc important de protéger ces sites et leurs éléments caractéristiques de l'histoire régionale. L'identification de ces éléments du patrimoine collectif permet de mieux les faire connaître, d'accroître leur accessibilité et leur visibilité, mais requiert des actions concrètes pour assurer leur pérennité, leur mise en valeur et, lorsque nécessaire et possible, leur restauration.

La *Loi sur les biens culturels* permet aux municipalités de citer des biens, immeubles et sites à forte valeur historique et patrimoniale.

4.5.3.1.1 MRC de Maria-Chapdelaine

La MRC de Maria-Chapdelaine a retenu six territoires d'intérêt historique dans son SADR. Ceux-ci ont un intérêt historique et une valeur patrimoniale pour la région. Ce sont la Maison Samuel-Bédard, la Pointe-des-Pères, l'Ancien moulin de Sainte-Jeanne-d'Arc, le Pont couvert de Sainte-Jeanne-d'Arc, le Quartier de la compagnie et les principaux sites archéologiques connus.

La Maison Samuel-Bédard

Le territoire d'intérêt de la Maison Samuel-Bédard représente l'habitat du défricheur et son organisation physique dans le milieu, à l'époque de la colonisation au nord du lac Saint-Jean (1903). Il correspond à une superficie de 3,6 ha sur les lots 35 et 36, rang II canton Dalmas, et comprend la maison, l'appentis et le hangar adjacent. En 1983, le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ) octroie à la Maison le statut de monument historique reconnu. Elle fait maintenant partie du complexe culturel et touristique du Musée Louis-Hémon.

Pointe-des-Pères

Le territoire d'intérêt de la Pointe-des-Pères couvre une zone de 82,4 ha, répartie de part et d'autre de la route 169. Il comprend le Parc de la Pointe-des-Pères, propriété de la municipalité de Dolbeau-Mistassini, certains bâtiments dont l'ancien monastère, un ancien poulailler (1943), une ancienne chaufferie, un silo à grains et une ancienne étable. Il est le témoin de l'occupation du territoire par les Pères Trappistes, dont le village a formé la première agglomération du grand Mistassini (1893). Des vestiges archéologiques sont aussi présents sur le territoire de la Pointe-des-Pères témoignant des différentes occupations du territoire.

Ancien moulin de Sainte-Jeanne-d'Arc

Le territoire d'intérêt de l'ancien moulin de Sainte-Jeanne-d'Arc cible une superficie de 7,8 ha chevauchant une série de parties de lots du canton Dolbeau. Le moulin à scie est toujours en place aujourd'hui et abrite une limerie, un atelier de forge, un bureau, un moulin à carder la laine et compte plusieurs équipements témoignant des techniques de travail de l'époque. Il est classé monument historique par le MCCC. En outre, une valeur esthétique particulière lui est attribuée en raison de la présence du moulin en bordure d'une chute et d'un espace vert et de son dégagement des constructions avoisinantes.

Pont couvert de Sainte-Jeanne-d'Arc

Construit en 1936, selon le modèle Town élaboré, le pont couvert de Sainte-Jeanne-d'Arc enjambe la rivière Noire avec une seule travée. Il est le seul représentant de ce type d'architecture civile sur le territoire de la MRC et l'un des trois encore présents dans la région. Il témoigne de l'importance du transport dans un milieu en plein développement et son intégration dans le milieu champêtre. Le territoire d'intérêt inclut le pont et ses abords immédiats. La municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc est propriétaire du pont et les lots environnants sont de tenure privée.

Quartier de la compagnie

Ce territoire d'intérêt couvre l'ensemble urbain du quartier de la Compagnie, qui représente une superficie de 16,7 ha. Au début des années 1900, la *Lake Saint-John Power and Paper Cie* a développé un noyau villageois à proximité de son usine de pâte et papier située sur la rive ouest de la rivière Mistassini, afin d'y héberger ses contremaîtres et leurs familles. Marqué par la culture anglo-saxonne, ce quartier a été conçu en harmonie avec son environnement. Plusieurs maisons, conçues selon cinq modèles différents, ainsi que le prestigieux hôtel Dolbeau Inn sont présents sur le site. L'intérêt du quartier de la Compagnie réside dans la préservation d'une grande majorité des bâtiments d'époque, en plus d'être le témoin du développement industriel de la ville. Les alignements de cottages jumelés témoignent aussi de l'urbanisme dirigé pratiqué par certaines entreprises implantées en région éloignée.



Les sites archéologiques

La présence de nombreux sites archéologiques témoigne d'une occupation amérindienne lointaine. Les principaux sites archéologiques connus remontent à l'utilisation des rivières comme axes de transport, d'abord par les autochtones puis par les européens pendant la période intensive du commerce des fourrures. Par la suite, l'époque de la drave a, elle aussi, laissé quelques vestiges. Jusqu'à ce jour, peu de fouilles ont été effectuées sur les différents sites archéologiques de la MRC. Notons que le MCCCCF identifie le lac Piraube et la rivière Péribonka comme deux secteurs présentant une concentration importante de tels sites.

4.5.3.1.2 MRC de Lac-Saint-Jean-Est

L'occupation amérindienne dans la région date de plusieurs millénaires, estimée à partir de l'analyse des nombreux témoins archéologiques retrouvés principalement à l'embouchure de la rivière Métabetchouane. La rivière était d'ailleurs un lieu de rassemblement des Amérindiens il y a près de 6 000 ans⁶⁰⁹. Le poste de traite de la Métabetchouane, érigé en 1676, fut ensuite un lieu d'échange reconnu jusqu'à sa fermeture au début du XVIII^e siècle. Au milieu du XIX^e siècle, le territoire de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est a été la porte d'entrée de la colonisation du lac Saint-Jean avec l'arrivée des premiers colons en provenance principalement du Saguenay et de Charlevoix⁶¹⁰.

Si les Amérindiens ont laissé des traces tangibles de leur occupation du territoire, il en est de même des premiers colons, de leurs descendants et de plusieurs bâtisseurs qui ont colonisé la région. En raison de leur nature sédentaire, ils ont marqué l'histoire régionale.

De façon plus spécifique, la MRC identifie, dans son SAR, certains sites et territoires qui présentent une forte valeur historique et patrimoniale. Ils sont présentés dans les paragraphes qui suivent. Par cette identification, la MRC poursuit plusieurs objectifs liés à la protection des territoires d'intérêt historique et patrimonial présents dans le milieu et à leur mise en valeur à des fins récréotouristiques. Des règles générales sont prescrites pour préserver leur qualité tant sur le plan visuel qu'au niveau de leurs caractéristiques intrinsèques. En outre, certaines dispositions constituent des obligations, dont les municipalités doivent tenir compte dans leur planification. La MRC de Lac-Saint-Jean-Est encourage également les municipalités à identifier tout autre site d'intérêt non ciblé par la MRC.

La poudrière de Desbiens⁶¹¹

La poudrière de Desbiens est le seul bien classé par le MCCCCF sur le territoire de la MRC. Cette reconnaissance est attribuable à sa localisation et au fait qu'elle constitue le seul élément, encore en place, témoignant de la présence du poste de traite de la Métabetchouane. La poudrière fut construite en 1770. Elle est maintenant intégrée au Centre d'histoire et d'archéologie de la Métabetchouane.

609 MRC de Lac-Saint-Jean-Est (2001). *Schéma d'aménagement révisé de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est*. 241 p.

610 Bouchard, G. (1996). *Quelques arpents d'Amérique : Population, économie, famille au Saguenay 1838-1971*. p.32

611 MRC de Lac-Saint-Jean-Est (2001). *Schéma d'aménagement révisé de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est*. 241 p.

La gare d'Hébertville-Station⁶¹²



La vieille gare d'Hébertville-Station fut la première gare implantée au Lac-Saint-Jean. Elle est reconnue comme site d'intérêt en raison de sa valeur patrimoniale et en tant que témoin de l'industrialisation du lac Saint-Jean. Elle est également reconnue « gare patrimoniale » par le gouvernement canadien.

Le moulin Vézina et la chapelle⁶¹³



Le moulin Vézina est l'un des premiers ouvrages à caractère industriel de la région du Lac-Saint-Jean. Il a été érigé aux abords de la rivière des Aulnaies, dans la municipalité d'Hébertville. Malgré que le revêtement extérieur du bâtiment ait perdu son cachet d'antan, la MRC lui attribue tout de même une reconnaissance particulière. Une petite chapelle est également érigée sur le site du moulin.

Les sites archéologiques

Les sites archéologiques identifiés au SAR de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est proviennent de l'*Inventaire des sites archéologiques du Québec* (ISAQ) du MCCCCF. Leur description au SADR a été réalisée grâce à la collaboration du MCCCCF et du département d'archéologie de l'UQAC. Par ailleurs, dans le cadre du programme de stabilisation des berges, les travaux réalisés par la compagnie Rio Tinto Alcan ont permis la découverte de plusieurs sites intéressants. De même, plusieurs sites archéologiques dont le potentiel a été investigué, ont jusqu'à maintenant révélé un fort intérêt, tant régional que national. De fait, ces sites constituent des témoins importants des réseaux de circulation liés à la préhistoire et au commerce des fourrures. L'orientation de la MRC, à même son SAR, vise leur protection, considérant qu'ils peuvent être porteurs de connaissances majeures. À cet égard, certaines normes ont été établies.

4.5.3.1.3 MRC du Domaine-du-Roy

La MRC du Domaine-du-Roy reconnaît plusieurs sites d'intérêt historique sur son territoire, certains de nature industrielle, d'autres témoins de l'occupation du territoire. Elle cite notamment, à même son SA et son PSADR, les lieux suivants :

⁶¹² Ibid.
⁶¹³ Ibid.



Le Moulin des pionniers à La Doré⁶¹⁴



Un des premiers sites industriels lié à l'exploitation du bois, ce moulin à scie actionné par la force hydraulique, constitue un vestige représentatif de la réalité du début du XX^e siècle. Situé dans la municipalité de La Doré, ce site est classé en tant que monument historique par le MCCCCF. Il se retrouve aujourd'hui au sein d'un ensemble touristique d'importance en bordure de la rivière aux Saumons.

Le Village historique de Val-Jalbert⁶¹⁵



Village de compagnie du début du XX^e siècle, établi autour d'une usine à pulpe, Val-Jalbert est le seul village historique possédant encore des bâtiments d'origine. Il est d'ailleurs classé comme bien culturel par le MCCCCF depuis 1996 et témoigne de l'histoire industrielle de la région au début du XX^e siècle. Grâce à son potentiel d'interprétation et d'animation, cet ancien complexe industriel et villageois représente aujourd'hui un des principaux sites touristiques de la région. Il se situe à la limite ouest de Chambord et couvre une superficie d'environ 150 ha.

Le Musée du cheddar (ancienne fromagerie Perron)

Située au cœur du milieu urbain de la municipalité de Saint-Prime, sur l'avenue Albert-Perron, l'ancienne fromagerie Perron est classée monument historique depuis 1989. Elle représente une époque importante de l'histoire agroalimentaire du Québec où l'on comptait jusqu'à 1 200 fromageries artisanales. Le bâtiment n'a subi aucune modification majeure et l'outillage original ayant servi à la fabrication artisanale du cheddar est toujours en place. Cet outillage a également été classé en tant que bien historique en 1989.

La maison Donaldson⁶¹⁶



La maison Donaldson, située en bordure du lac Saint-Jean et au cœur du milieu institutionnel de Roberval, est l'une des plus anciennes résidences de cette ville. Elle est d'ailleurs reconnue comme monument historique depuis 1982. Au fil du temps, elle a servi à une mixité d'activités résidentielles, artisanales et commerciales. Plusieurs de ses caractéristiques architecturales, tels son toit à deux versants retroussés, les larmiers prolongés, les retours de corniches, la symétrie des ouvertures et certains éléments décoratifs, en font une empreinte représentative des caractéristiques propres à la maison québécoise d'inspiration néoclassique.

⁶¹⁴ MRC du Domaine-du-Roy (2007). *Premier projet de schéma d'aménagement et de développement de la MRC du Domaine-du-Roy - Partie 2 Le premier projet*. 309 p.

⁶¹⁵ *Ibid.*

⁶¹⁶ *Ibid.*

Les noyaux urbains

Articulé autour du boulevard Saint-Joseph et délimité par la voie ferrée à l'ouest, le lac Saint-Jean à l'est et les rues Ménard et Brassard dans ses parties nord et sud, le centre-ville de Roberval présente un certain intérêt sur le plan historique et patrimonial. Un secteur institutionnel important, regroupant entre autres le Palais de justice, l'ancien couvent des Ursulines et l'hôtel de ville, ainsi que de nombreuses résidences donnent à ce quartier un cachet particulier, propre à la vocation de chef-lieu qui a animé le développement du comté Roberval.

Le centre-ville de Saint-Félicien établi le long du boulevard Sacré-Cœur, est délimité par le boulevard Saint-Félicien au nord-ouest et la rue Sainte-Anne au sud-est et est circonscrit au sud-ouest et au nord-ouest par la voie ferrée, la rue Saint-Christophe ainsi que la rivière Ashuapmushuan. Il comprend de nombreuses résidences cossues, dont certaines sont d'allure victorienne, quelques bâtiments institutionnels tels l'église et son presbytère, ainsi que plusieurs bâtiments commerciaux. Ces bâtiments sont les témoins importants de l'évolution historique de la municipalité.

La MRC reconnaît également comme territoires d'intérêt historique et patrimonial les noyaux anciens de Saint-Méthode, Saint-Prime, Chambord, La Doré, Sainte-Hedwidge, Saint-François-de-Sales, Lac-Bouchette et Saint-André. Ceux-ci correspondent aux noyaux institutionnels regroupant généralement l'église, le presbytère, le cimetière, l'hôtel de ville, le bureau de poste ainsi que plusieurs bâtiments ayant jadis une vocation commerciale de services et quelques résidences présentant un intérêt sur le plan architectural.

Certains bâtiments font l'objet d'une reconnaissance particulière, notamment certaines résidences de Chambord (1498, rue Principale, 158-160 et 162, rue de la Gare) qui sont en processus de citation municipale.

Les écoles de rang

Quelques écoles de rang subsistent sur le territoire de la MRC et représentent des éléments intéressants à protéger en tant que témoin de l'histoire régionale. L'école de rang de Lac-Bouchette n'a subi pratiquement aucune modification et s'avère dans un bon état de conservation. Ce bâtiment présente une fenestration importante, caractéristique commune à la plupart des écoles de rang datant de cette époque.

Les sites archéologiques

La MRC dénombre 194 sites archéologiques connus sur son territoire. Ceux-ci sont principalement recensés à proximité des grandes rivières et des plans d'eau d'importance. La présence de plusieurs grandes rivières (Ashuapmushuan, Métabetchouan, etc.) a contribué à la vocation de carrefour de pénétration privilégié par les Amérindiens et utilisé pour le commerce avec les Européens. Les principales concentrations de sites archéologiques sont recensées en bordure des lacs Panache, des Commissaires, Nicabau et Ashuapmushuan, de même qu'en rive du lac Saint-Jean, particulièrement dans les secteurs de la Pointe de Chambord, de Mashteuatsh et de la rivière Ashuapmushuan.



Le site du Poste-de-traite-de-l'Ashuapmushuan, localisé dans la partie nord-est du lac Ashuapmushuan et du lac Denaut, au carrefour de plusieurs voies navigables sur le TNO Lac-Ashuapmushuan, constitue un site archéologique majeur et le principal témoin de la période de traite des fourrures et des changements qui ont touché la culture matérielle des populations autochtones à partir de l'occupation française. L'occupation du poste de traite s'est échelonnée sur un peu plus de deux siècles, d'abord par la compagnie de la Baie d'Hudson puis par des traiteurs indépendants jusqu'en 1935. Ce lieu de rencontre entre Blancs et Autochtones marquait la frontière septentrionale du réseau de commerce des fourrures de Tadoussac. Il a été désigné comme site archéologique classé par le MCCCCF en 1989. Il présente un excellent état de conservation et des vestiges d'une qualité exceptionnelle.

Le site archéologique de la Métabetchouane, localisé à l'embouchure de la rivière, est le deuxième site archéologique majeur de la MRC et l'un des plus importants des basses terres du lac Saint-Jean. Il a fait l'objet d'un classement comme site archéologique par le MCCCCF en 1988. La richesse du site tient surtout à sa position stratégique au cœur du développement hydrographique du lac Saint-Jean et sa valeur tient à son potentiel toujours inexploré, à la superposition de nombreux niveaux d'occupation et à la diversité des artefacts et des vestiges découverts, témoins de la longue présence autochtone et euroquébécoise. Le site a d'ailleurs été utilisé comme lieu de rassemblement amérindien puis ensuite comme poste de traite entre 1676 et 1880.

4.5.3.1.4 MRC du Fjord-du-Saguenay

La MRC du Fjord-du-Saguenay présente neuf territoires d'intérêt historique dans son SADR. Ce sont le site de Notre-Dame-du-Saguenay, les agglomérations de L'Anse-Saint-Jean et de Sainte-Rose-du-Nord, la ferme Boudreault à L'Anse-Saint-Jean, les ponts couverts de L'Anse-Saint-Jean et de Ferland-et-Boilleau, le Club des messieurs de la rivière Petit Saguenay, le site de Bardsville dans la vallée de la rivière Sainte-Marguerite et le chalet Antoine-Dubuc en bordure du lac aux Canots sur le TNO Mont-Valin.

Le site de Notre-Dame-du-Saguenay⁶¹⁷



La statue de Notre-Dame-du-Saguenay a été érigée sur le cap Trinité en 1881 en l'honneur de la Vierge. Il s'agit d'une offrande en échange d'une grâce obtenue par un voyageur de commerce du nom de Charles-Napoléon Robitaille qui fut sauvé des glaces du Saguenay par sa prière. En plus de sa valeur historique exceptionnelle, cette statue fait partie intégrante du cap Trinité et fait également partie du parc national du Saguenay. La statue de la Vierge a été classée œuvre d'art en 1965. Des travaux de restauration ont été réalisés en 1913, 1948, 1977 et récemment en 2008.

⁶¹⁷ Société historique du Saguenay (2010). *Historique de la Statue de la Vierge*. In Société historique du Saguenay, [En ligne]. <http://www.shistoriquesaguenay.com/Statue.asp>. Consulté le 29 octobre 2010.

L'agglomération de L'Anse-Saint-Jean

La municipalité de L'Anse-Saint-Jean est le premier foyer de peuplement permanent de la région. C'est également la seule agglomération qui borde directement la rive sud du fjord. Les pionniers de la Société des Vingt-et-un y sont débarqués en 1838 afin d'y construire un moulin à scie. À ses débuts, l'exploitation forestière et la construction navale ont favorisé l'économie locale. L'Anse-Saint-Jean a obtenu la dénomination de municipalité de Canton-Saint-Jean en 1859. Plusieurs maisons patrimoniales, un cimetière, une église (1890) et un presbytère (1861) sont construits en pierre de taille et forment le noyau villageois. Le patrimoine bâti y est valorisé et cette municipalité est reconnue par l'Association des plus beaux villages du Québec.

L'agglomération de Sainte-Rose-du-Nord

L'agglomération de Sainte-Rose-du-Nord se situe sur la rive nord de la rivière Saguenay. On y trouve trois anses : l'anse à Cléophe, l'anse Théophile où se trouvent le noyau principal du village et le quai, ainsi que l'anse de la Descente des Femmes. L'anse à la Mine, le cap à l'Est et Tableau sont également associés à la municipalité. D'abord connu sous le nom de mission de Sainte-Rose-de-Lima (1838), le village de Sainte-Rose-du-Nord est érigé en 1942. Il s'est développé au gré de l'établissement des chefs de famille et a été modelé par l'exploitation forestière et l'agriculture. Qualifiée de « perle du fjord », l'agglomération présente des escarpements abrupts et une vue panoramique sur le fjord. Elle est aussi reconnue par l'Association des plus beaux villages du Québec.

La ferme Boudreault à L'Anse-Saint-Jean

Cette ferme laitière localisée à l'embouchure de la rivière Saint-Jean occupe une partie importante de la zone agricole de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean. Elle abrite l'une des plus vieilles maisons « à la québécoise » du Saguenay–Lac-Saint-Jean, construite en pièce sur pièce avec des assemblages en queues d'aronde, qui date de 1843. Sur le site, on trouve aussi une maison ancestrale datant de 1898, des bâtiments agricoles et une étable centenaire. Cet ensemble patrimonial fait référence à l'évolution de l'agriculture familiale au sein d'une communauté rurale qui s'étale sur cinq générations.

Le pont couvert de L'Anse-Saint-Jean



Construit en 1929, le pont couvert du Faubourg traverse la rivière Saint-Jean et permet la liaison entre le chemin Saint-Jean-Baptiste et le chemin de l'Anse, à L'Anse Saint-Jean. De type Town élaboré, il est l'un des quatre ponts de ce type toujours en place et l'un des plus anciens de la région. Ce type de pont couvert est exclusif au Québec. Après avoir été emporté par les glaces, il a retrouvé son emplacement d'origine en 1986 et a été relevé avec du béton et des poutrelles d'acier.



Le pont couvert de Ferland-et-Boilleau



Situé dans le secteur de Boilleau, sur le chemin du Pont-Couvert (ancienne route 381), le pont couvert de Ferland-et-Boilleau traverse la rivière des Ha! Ha!, à son embouchure avec le lac Ha! Ha! Construit en 1934, ce pont couvert fait partie des derniers ponts couverts de la région de type Town élaboré. Il est le seul au Québec à être recouvert d'un lambris de tôle placé à la verticale. Au même emplacement depuis 1934, une valeur d'authenticité lui est attribuée selon le livre *Les ponts couverts au Québec*.

Le Club des messieurs de la rivière Petit Saguenay

Le Club de pêche et de chasse de Petit-Saguenay, formé en 1889, a été dirigé par divers actionnaires de la Compagnie Price avant que le gouvernement n'attribue à la rivière Petit-Saguenay le statut de réserve faunique en 1966. Il est géré depuis par l'Association chasse et pêche du Bas-Saguenay. Il fait partie des lieux d'importance de mise en valeur du saumon dans la région et constitue une représentation d'une époque au cours de laquelle le milieu industriel avait mainmise sur les ressources du territoire. Le site récréopatrimonial de la rivière Petit Saguenay compte aujourd'hui un camping, des bâtiments historiques (le plus ancien date de 1886) et des chalets rustiques.

Le site de Bardville

Situé en pleine vallée de la rivière Sainte-Marguerite, le site de Bardville constitue un lieu d'intérêt pour la chasse et la pêche. Avant l'ouverture de la région, les droits de chasse et de pêche sur la rivière Sainte-Marguerite étaient détenus par la Compagnie de la Baie d'Hudson. Ensuite, la Compagnie Alcan y exploita un club privé. Vers 1986, les droits de pêche et les bâtiments ont été cédés et la gestion du site relève maintenant de la régie intermunicipale de la Vallée de la rivière Sainte-Marguerite. Depuis quelques années, le site n'est plus en activité, mais la MRC entrevoit une mise en valeur.

Le chalet Antoine-Dubuc

Le chalet Antoine-Dubuc est situé en bordure du lac aux Canots, en périphérie de la vallée des Fantômes, sur le TNO Mont-Valin de la MRC et à l'intérieur du parc national des Monts-Valin. Il a été construit à l'été 1956 et agrandi en 1957. Il comprend le chalet, un camp du gardien et un garage. Il constitue un ensemble patrimonial unique, témoin d'une période révolue, mais qui a ouvert la porte à une nouvelle gestion du territoire public et à l'ouverture du territoire faunique à la population.

4.5.3.1.5 Ville de Saguenay

La Ville de Saguenay abrite un nombre très important de territoires et de sites d'intérêt historique et culturel. Le tableau 3.1 donne un bref aperçu de la richesse de la Ville à ce chapitre. La liste complète des territoires et sites d'intérêt historique/culturel reconnus par la Ville est présentée dans son PSADR2.

Localisation (arrondissement)	Statut juridique	Territoire d'intérêt historique/culturel
La Baie	Lieu historique du Canada désigné	Le Hangar d'alerte de la Base des Forces canadiennes de Bagotville
	Monument historique classé	Église-de-Saint-Marc-de-Bagotville
	Site du patrimoine constitué	Site du patrimoine du Barachois-de-Grande-Baie
		Site du patrimoine du Barrage-de-la-Rivière-à-Mars
		Site du patrimoine de la Papeterie-de-Port-Alfred
		Site du patrimoine du Quai-Agésilas-Lepage
	Monument historique cité	Maison Dufour
		Croix de chemin, 1892, chemin Saint-Antoine
Calvaire Charles-Perron		
Chicoutimi	Lieu historique du Canada désigné	Le Poste-de-Traite-de-Chicoutimi
		Le complexe industriel de la Pulperie de Chicoutimi
	Monument historique classé	Église du Sacré-Coeur
		Moulin du Père-Honorat
		Cimetière de Notre-Dame-de-Laterrière
	Monument historique reconnu	Maison Price
		Ancien couvent des Soeurs Antoniennes-de-Marie
	Aire de protection décrétée	Aire de protection du Moulin du Père-Honorat
	Site du patrimoine constitué	Site du patrimoine de l'Église-de-Saint-Isidore
		Site du patrimoine de l'Église-de-Saint-Antoine
		Site du patrimoine de l'Église-de-Sainte-Claire
		Site du patrimoine de l'Église-Sainte-Anne
Monument historique cité	Ancienne maison Gertrude-McLeod	
	Ancienne École Saint-François-Xavier	
	Maison Petit	
Jonquière	Lieu historique national du génie civil	Pont d'aluminium d'Arvida
	Site du patrimoine constitué	Site du patrimoine de la Chapelle-Saint-Cyriac
		Site du patrimoine de l'Église-de-Saint-Georges
		Site du patrimoine de l'Église-de-Saint-Laurent
	Monument historique cité	Ancienne résidence des Frères du Sacré-Coeur
	Maison Jean-Maurice-Coulombe	

Tableau 4.54 Liste partielle des territoires et sites d'intérêt historique et culturel présents sur le territoire de la Ville de Saguenay



4.5.3.2. Territoires et sites d'intérêt culturel

Les sites et territoires d'intérêt culturel sont des lieux ou territoires témoins d'activités actuelles ou passées d'ordres artistique, religieux, scientifique, éducatif, artisanal et culturel. Ils constituent des éléments importants de la culture locale et régionale.

4.5.3.2.1 MRC de Maria-Chapdelaine

Le SADR de la MRC de Maria-Chapdelaine retient six territoires d'intérêt culturel. Il s'agit du Musée Louis-Hémon, de l'Île du Repos, des bâtiments à caractère religieux, de la Croix de chemin à Saint-Thomas-Didyme, ainsi que de l'Arboretum et des Grands Jardins de Normandin.

Musée Louis-Hémon

Situé à Péribonka, le complexe du Musée Louis-Hémon a été érigé à la mémoire de Louis Hémon, auteur du roman Maria Chapdelaine. Il couvre une zone d'une superficie de 13,5 ha et comprend le pavillon Maria-Chapdelaine (1976), le Pavillon contemporain (1986), la Maison Samuel-Bédard (1906), également reconnue comme territoire d'intérêt historique, de même que des monuments, des sculptures et une importante collection de pièces, d'œuvres d'art, d'artéfacts et de mobilier. La vocation première du musée est la promotion de la littérature.

L'Île du Repos

Le territoire d'intérêt de l'Île du Repos se situe à l'extrémité est de la MRC, sur la rivière Péribonka. Il couvre une zone d'une superficie de 58 ha et comprend notamment l'île Broët ainsi qu'une portion de l'île Lucien. Ce site est la propriété de la Coopérative Île du Repos, diffuseur de spectacles, et comprend les installations de l'Auberge Île du Repos. En outre, le site est relié à la route nationale 169 par deux ponts d'acier de type Pony-Warren, construits en 1925.

Les bâtiments à caractère religieux

Les bâtiments à caractère religieux sont nombreux sur le territoire de la MRC. Dans la plupart des localités, ceux-ci formaient à l'origine un ensemble institutionnel composé de l'église, du presbytère et d'autres institutions à vocation publique. Place centrale et lieu d'échange, ceux-ci sont à la base de l'organisation de la vie des communautés. Par contre, seule la municipalité de Péribonka possède un ensemble à caractère religieux d'intérêt puisque tous les éléments le constituant conservent toujours leur intégrité (église, presbytère et cimetière).

Croix de chemin à Saint-Thomas-Didyme

Bénite en 1929, en pleine période de crise économique, cette croix de chemin est érigée sur le lot 8 du rang I du canton Dumais, à Saint-Thomas-Didyme. Elle se démarque par ses dimensions importantes et par la présence d'éléments décoratifs dont une auréole, une échelle le long de la traverse et une niche vitrée pour loger une statuette de la Vierge. Cette croix de chemin a été citée monument historique par la municipalité à l'occasion des fêtes du 150^e anniversaire de la région.

Arboretum de Normandin

L'arboretum de Normandin fut mis en place en 1927 par le Département des terres et forêts. D'une superficie de 268 ha, il est localisé sur les lots 5 à 9 du rang III et les lots 4 et 5 du rang IV, canton Normandin. Au départ, la pépinière de l'arboretum devait fournir les plants pour le reboisement des superficies affectées par les feux de forêt, et ce, en plus de productions régulières et spécialisées de plants. L'arboretum de Normandin sert aussi de site de recherche et d'interprétation.

Les Grands Jardins de Normandin

Les Grands Jardins de Normandin, appartenant à un organisme à but non lucratif, se situent sur une propriété de 55 ha de la plaine agricole de Normandin. Ce jardin de climat nordique comprend, entre autres, deux boisés qui datent du début du XX^e siècle, dont un qui est accessible par un sentier pédestre. Ce lieu est aussi témoin de manifestations artistiques musicales, culturelles et autres.

4.5.3.2 MRC de Lac-Saint-Jean-Est

La MRC de Lac-Saint-Jean-Est compte plusieurs sites et territoires d'intérêt culturel. La majorité des sites identifiés se situe sur le territoire municipalisé de la ville d'Alma, ville-centre de la MRC, qui regroupe la majorité des institutions et équipements régionaux. Alma a d'ailleurs adopté sa première politique culturelle au printemps 1997.

Aucune étude exhaustive n'a été réalisée concernant le potentiel culturel de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est. Celle-ci poursuit néanmoins l'orientation d'une mise en valeur optimale des sites identifiés en vue d'assurer leur pérennité et leur intégration à la trame récréotouristique du territoire. Le SAR de la MRC présente une liste des territoires et des sites d'intérêt culturel reconnus (tableau 3.2) et quelques-uns font l'objet d'une description plus détaillée.



Municipalité	Sites	Notes
Alma	Musée d'histoire du Lac-Saint-Jean Édifice J-Léo Duguay L'Hôtel de ville L'église Saint-Joseph et l'ancien presbytère	Bâti institutionnel offrant un attrait particulier
Desbiens	Centre d'histoire et d'archéologie de la Métabetchouane	Lié au site du poste de traite de la Métabetchouane
Métabetchouan–Lac-à-la-Croix	Centre d'interprétation de l'agriculture et de la ruralité	Axé sur l'histoire de l'agriculture
Métabetchouan–Lac-à-la-Croix	Camp musical du Lac-Saint-Jean	Centre de perfectionnement musical reconnu au-delà de la région
Les 15 municipalités de la MRC	Les églises, presbytères et places de l'église	Souvent à l'origine de la configuration géographique du noyau de village. Espaces verts pour les citoyens

Tableau 4.55 Les territoires et les sites d'intérêt culturel de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est⁶¹⁸

Les églises, presbytères et places de l'église



Les églises et les places de l'église sont reconnues comme des territoires d'intérêt particulier au niveau culturel pour leur rôle et leur caractère central dans la dynamique de chacune des communautés. Elles font partie du noyau villageois et ont été à l'origine de la configuration géographique des villages. Dans plusieurs municipalités, ces places sont aménagées et servent de lieu de rencontre et de détente.

Le Centre d'histoire et d'archéologie de la Métabetchouane⁶¹⁹



À Desbiens, le Centre d'histoire et d'archéologie de la Métabetchouane est reconnu comme site d'intérêt culturel. Des expositions thématiques et permanentes sur l'histoire du poste de traite de la Métabetchouane et l'occupation amérindienne qui date de plus de 5 000 ans y sont présentées, de même qu'une imposante collection de témoins archéologiques provenant de partout en région.

⁶¹⁸ MRC de Lac-Saint-Jean-Est (2001). *Schéma d'aménagement révisé de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est*. 241 p.

⁶¹⁹ *Ibid.*

Le Centre d'interprétation de l'agriculture et de la ruralité⁶²⁰



À Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, le Centre d'interprétation de l'agriculture et de la ruralité présente des expositions axées sur les modes de vie agricoles, notamment ceux du début de la colonisation. Plusieurs équipements qui ont servi à la pratique de l'agriculture au cours des derniers siècles y sont présentés.

Le Camp musical du Lac-Saint-Jean⁶²¹



À Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, le Camp musical du Lac-Saint-Jean est un lieu d'enseignement musical de reconnaissance provinciale.

Le cœur institutionnel de la ville d'Alma⁶²²



À Alma, le quadrilatère compris entre l'église Saint-Joseph, l'Hôtel de ville et l'ancien palais de justice (Édifice J-Léo Duguay) forme un milieu culturel et patrimonial intéressant. Cet espace abrite aussi le Musée d'histoire du Lac-Saint-Jean.

4.5.3.2.3 MRC du Domaine-du-Roy

Dans son SA en vigueur de même qu'à l'intérieur du PSADR, la MRC du Domaine-du-Roy reconnaît certains bâtiments et lieux comme territoires d'intérêt culturel. Ils sont surtout d'ordre religieux, notamment les églises et places de l'église, les chapelles de procession, les calvaires et les croix de chemin, le sanctuaire de Sainte-Anne-de-La-Doré et l'Ermitage Saint-Antoine. Le SA identifie également la réserve de Mashteuiatsh comme territoire d'intérêt culturel tout à fait particulier. Sa spécificité constitue un élément représentatif de la culture montagnaise et offre, à cet égard, un potentiel touristique important. Cette précision n'est toutefois pas indiquée au PSADR.

⁶²⁰ *Ibid.*

⁶²¹ *Ibid.*

⁶²² *Ibid.*



La chapelle Saint-Antoine-de-Padoue⁶²³



Située à Lac-Bouchette, cette chapelle possède le statut de monument historique et d'œuvre d'art. Elle est classée par le MCCCCF depuis 1977 et est qualifiée d'incontournable dans le registre des lieux cultes du Québec⁶²⁴. Les églises Saint-Méthode et Saint-Prime sont également reconnues comme exceptionnelles dans ce même registre.

Les calvaires et les croix de chemin

Les croix de chemin, d'abord symboles religieux, servaient aussi à marquer la prise de possession d'un territoire par les premiers arrivants et constituaient un symbole de fierté, d'appartenance et d'attachement aux lieux. Les calvaires sont également des croix de chemin, mais sur lesquelles un christ a été suspendu, souvent accompagné d'une statue de la Vierge ou de Saint-Jean. Les croix de chemin et les calvaires étaient généralement situés le long des chemins durant leur construction. Ils sont présents sur la majorité du territoire de la MRC. Les plus grandes concentrations de ces représentations religieuses sont situées dans les municipalités de Saint-Prime, de Saint-Félicien et de La Doré.

Le sanctuaire de Sainte-Anne-de-La-Doré

Ce lieu de célébration des dévotions à Sainte-Anne a été créé en 1946. Une statue représentant Sainte-Anne, de même que plusieurs œuvres religieuses sont installées sur un cap situé à environ 5 km du noyau urbain de La Doré.

L'Ermitage Saint-Antoine⁶²⁵

Situé en bordure du lac Ouiatchouan, ce lieux de culte regroupe de nombreux bâtiments religieux, notamment la chapelle Saint-Antoine-de-Padoue et la chapelle mariale, de même que plusieurs sentiers pédestres et un chemin de croix datant du début du XX^e siècle.

⁶²³ MRC du Domaine-du-Roy (2007). *Premier projet de schéma d'aménagement et de développement de la MRC du Domaine-du-Roy - Partie 2 Le premier projet*. 309 p.

⁶²⁴ *Inventaire des lieux cultes du Québec. Région : Saguenay-Lac-Saint-Jean (02) – Municipalité régionale de comté : Le Domaine-du-Roy*. In *Inventaire des lieux cultes du Québec*, [En ligne]. <http://www.lieuxdeculte.qc.ca/mrc.php?mrc=910> . Consulté le 23 septembre 2010.

⁶²⁵ MRC du Domaine-du-Roy (2007). *Premier projet de schéma d'aménagement et de développement de la MRC du Domaine-du-Roy - Partie 2 Le premier projet*. 309 p.

4.5.3.2.4 MRC du Fjord-du-Saguenay

La MRC reconnaît comme territoire d'intérêt culturel les divers ensembles du patrimoine bâti qui font référence à des lieux d'importance pour les communautés, notamment l'ensemble des « places de l'église » qui constituent les noyaux villageois de chacune des municipalités. Quinze églises ont aujourd'hui une valeur architecturale que la MRC estime importante de préserver et de mettre en valeur. Ces églises sont identifiées au SADR.

De plus, la MRC reconnaît comme territoire d'intérêt culturel les « anges à la trompette » de Louis Jobin, érigés sur la façade de l'église de Saint-Honoré. Ceux-ci sont également reconnus comme œuvre d'art par le MCCCFC depuis 1967. Elle identifie aussi le site de Val-Menaud comme territoire d'intérêt culturel. Localisé en bordure de la rivière Saguenay, au sud de la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget, ce site a servi à l'animation culturelle et sportive du secteur et a accueilli des grands noms de la chanson francophone.

Par ailleurs, la MRC reconnaît aussi comme territoire d'intérêt culturel les 42 sites archéologiques localisés sur son territoire et répertoriés dans l'ISAQ du MCCCFC. Ceux-ci reflètent l'occupation du territoire et les modes de vie par les populations autochtones et européennes lors de la colonisation du territoire, surtout ceux localisés le long du Saguenay et des cours d'eau formant la « Route des fourrures ».

4.5.3.2.5 Ville de Saguenay

Voir la section 4.5.3.1.5.

4.5.3.3. Territoires et sites d'intérêt esthétique

Les territoires et sites d'intérêt esthétique englobent : des paysages panoramiques, des perspectives visuelles, des corridors boisés et visuels ainsi que des sites de diverses natures tels que des bâtiments à forte valeur architecturale et des ensembles architecturaux spécifiques. Plusieurs sont liés au caractère rural de la région, d'autres sont le fait de sites naturels et certains sont liés à l'histoire de l'industrialisation de la région. Ils ont également un lien avec la vocation récréative qu'on accole à la région toute entière.



4.5.3.3.1 MRC de Maria-Chapdelaine

Dans le SADR, la MRC a retenu les principales caractéristiques biophysiques (chutes, îles, plages, paysages) de son réseau hydrographique (grandes rivières et lac Saint-Jean) comme territoires d'intérêt esthétique. Ce dernier est constitué, entre autres, en tout ou en partie, des bassins versants des rivières Péribonka, Petite Péribonka, Mistassini, Mistassibi, Ouasiemsca, aux Rats et Ashuapmushuan qui, du nord vers le sud, convergent vers le lac Saint-Jean. Les chutes d'importance reconnues par la MRC dans sa planification sont : rivière Mistassini (1^{re}, 2^e, 9^e, 10^e et 11^e chute, Chute Blanche), rivière Ashuapmushuan (Chutes de la Chaudière, Chute à l'Ours), rivière Mistassibi (Chute des Pères), Petite rivière Péribonka (Chute Blanche), rivière aux Rats (Chute sans nom visible du pont Evelyne, Chute à Chariste). Pour la MRC, toutes les plages dont l'accès public est possible sont considérées comme territoire d'intérêt esthétique. Certaines plages se démarquent, soit celles de la rivière Mistassini (site Beaurivage), du lac Saint-Jean (Centre touristique Vauvert) et du Centre touristique du lac à Jim.

4.5.3.3.2 MRC de Lac-Saint-Jean-Est

Sur le territoire de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, une grande partie des territoires et des sites d'intérêt esthétique correspondent à des perspectives visuelles offertes à partir de sites spécifiques. D'autres sites identifiés ont une forte valeur architecturale ou urbanistique. Le tableau 3.3 présente l'ensemble des sites et territoires d'intérêt esthétique identifiés sur le territoire de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est. Plusieurs font référence au cadre bâti particulier, alors que d'autres identifient des percées visuelles de grande qualité.

Municipalité	Sites	Notes
Alma	Quartiers Riverbend et Isle-Maligne	Ville de compagnie et urbanisme dirigé
Alma	Pointe des Américains depuis le boulevard Auger	Perspective visuelle
Alma	Grande-Décharge depuis le pont Isle Maligne	Perspective visuelle
Delisle	Point de vue sur la Grande-Décharge du rang Saint-Michel	Perspective visuelle
Hébertville	Digue Ouiqui	Perspective visuelle sur le lac Kénogami
Hébertville	Mont-Lac-Vert	Perspective visuelle sur la plaine du lac Saint-Jean
Hébertville	Côte à Raoul (route 169)	Perspective visuelle sur la plaine d'Hébertville
Métabetchouan–Lac-à-la-Croix	Point de vue du quai municipal de Lac-à-la-Croix	Perspective visuelle sur le Lac-à-la-Croix
Métabetchouan–Lac-à-la-Croix	Point de vue rue Saint-Isidore	Perspective visuelle sur le lac Vouzier et le Lac-à-la-Croix
Métabetchouan–Lac-à-la-Croix	Halte routière (route 169)	Perspective visuelle sur le lac Saint-Jean
Métabetchouan–Lac-à-la-Croix	Centre-ville de Métabetchouan	Présence de résidences à très forte valeur architecturale datant des années 20
Saint-Gédéon	Point de vue sur le lac Saint-Jean depuis le quai fédéral du rang des Îles	Perspective visuelle sur le lac Saint-Jean
Saint-Henri-de-Taillon	Point de vue sur le lac Saint-Jean depuis l'église	Perspective visuelle sur le lac Saint-Jean

Tableau 4.56 Les sites d'intérêt esthétique de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est⁶²⁶

626 MRC de Lac-Saint-Jean-Est (2001). Schéma d'aménagement révisé de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est. 241 p.



Les quartiers Isle-Maligne et Riverbend



Originellement, des villes de compagnie érigées pour loger les cadres des compagnies Alcan et Abitibi-Price, les quartiers Isle-Maligne et Riverbend, à Alma, sont identifiés comme territoire d'intérêt esthétique. Les caractéristiques architecturales et urbanistiques uniques de leur cadre bâti justifient cette reconnaissance. De plus, ces quartiers ont été aménagés selon des principes d'urbanisme dérivés des courants *garden city* et *city beautiful*, ayant comme point commun d'offrir aux résidents un environnement offrant la qualité de vie de la campagne. La trame urbaine de ces deux quartiers présente des rues en courbe plus étroites où l'alignement des résidences sur l'emprise de rue offre un cachet particulier.

Le centre-ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix



Quelques résidences cossues, dont certaines de style victorien, composent la plus ancienne partie du périmètre urbain de la municipalité de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix. Certaines d'entre elles ont été identifiées comme site d'intérêt esthétique pour leur forte valeur architecturale.

Les perspectives visuelles



Certaines perspectives visuelles d'intérêt esthétique sont identifiées par la MRC en vue de leur préservation. L'importance de leur identification est liée au panorama qu'elles offrent et à la nécessité d'assurer leur préservation et leur pérennité. La MRC souhaite en préserver la qualité visuelle et les mettre en valeur en assurant la pérennité du milieu environnant.

La MRC fait également état de plusieurs corridors boisés reconnus comme des sites de nature esthétique, en raison de la qualité visuelle exceptionnelle qui se dégage de ces tronçons routiers et de l'impact touristique qu'ils procurent. Ceux-ci font l'objet d'une gestion spécifique visant à éviter que des coupes d'arbres, des aménagements et des constructions ne viennent altérer leur qualité visuelle. La MRC reconnaît également certains corridors visuels en zone agricole. Les corridors boisés et les corridors visuels sont listés aux tableaux 3.4 et 3.5.

Tronçon routier	Localisation	Notes
Corridor boisé entre les municipalités de l'Ascension et Lamarche	Rangs 1 à 5, canton Garnier et rangs 8 et 9, canton Labrecque	Peuplements de pins gris de 50 ans, homogènes et équiennes
Corridor boisé entre les municipalités de Labrecque et Lamarche	Rangs 4 à 9, canton Labrecque	Peupleraies hétérogènes de 30 ans et peuplements de pins gris de 50 ans, homogènes et équiennes
Corridor boisé entre les municipalités de Saint-Nazaire et Labrecque	Rangs 7, 8 et 9, canton Taché	Dénudés humides avec présence d'épinettes noires et de pins gris de 70 ans, homogènes et équiennes
Corridor boisé entre les municipalités de Sainte-Monique et l'Ascension	Rangs 3 et 4, canton Garnier et rangs 8, 9 et 10, canton Taillon	Peupleraies hétérogènes de 30 ans et peuplements de pins gris de 50 ans, homogènes et équiennes
Corridor boisé entre les municipalités de Saint-Ludger-de-Milot et Saint-Augustin	Rangs 3 et 4, canton Milot	Peuplements de pins gris de 30 ans, homogènes et équiennes

Tableau 4.57 Les corridors routiers retenus comme corridors boisés dans la MRC de Lac-Saint-Jean-Est⁶²⁷

Tronçon routier	Notes
Corridor visuel du rang 3 entre Hébertville et Métabetchouan–Lac-à-la-Croix	Présence d'éléments géomorphologiques uniques (ex : chute sur roche calcaire avec petit canyon); collines particulières.
Corridor visuel du rang 2 entre Hébertville et Métabetchouan–Lac-à-la-Croix	Présence de nombreux kettles; perspectives visuelles sur la Belle-Rivière; lien cyclable entre le Saguenay et la Véloroute des Bleuets.
Corridor visuel du rang Belle-Rivière entre Saint-Gédéon et Hébertville	Perspectives visuelles sur la Belle-Rivière et sa vallée, le Grand Marais et le lac Saint-Jean. Boucle du circuit cyclable « Tour du lac Saint-Jean » entre Hébertville et Métabetchouan–Lac-à-la-Croix.
Corridor visuel du rang Saint-Isidore à Hébertville	Perspectives visuelles sur la rivière des Aulnaies, les lacs Vert et Kénogamichiche; pont de « Fer » autrefois situé au centre-ville d'Alma et transporté sur place en 1939.

Tableau 4.58 Les corridors routiers retenus comme corridors visuels dans la MRC de Lac-Saint-Jean-Est⁶²⁸

4.5.3.3 MRC du Domaine-du-Roy

La MRC du Domaine-du-Roy reconnaît à même son PSADR trois grands ensembles paysagers, intimement liés à la géomorphologie de la région. Ce sont les contreforts laurentiens, la plaine agricole du lac Saint-Jean ainsi que le lac Saint-Jean et ses principaux tributaires. Pour chaque grand ensemble, les territoires d'intérêt esthétique reconnus par la MRC sont décrits respectivement aux tableaux 3.6, 3.7 et 3.8. Les paysages urbains sont également reconnus comme ensemble paysager, en particulier les entrées de villes et villages et les centres-villes des municipalités.

⁶²⁷ Ibid.

⁶²⁸ Ibid.



Élément	Type	Caractéristiques
Réseau routier supérieur et collecteur	Corridor routier panoramique	Correspond aux abords des routes 155 et 167, aux routes collectrices de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean, Sainte-Hedwidge et Mashteuiatsh, et aux principaux accès aux ressources.
Lac Chigoubiche	Perspective visuelle	Paysage forestier donnant l'impression de plonger dans le lac, depuis la route 167 en direction nord.
Belvédère de Lac-Bouchette	Perspective visuelle	Vue plongeante en direction du village, avec les lacs Bouchette et Ouatouchouan en toile de fond.
Crêtes morainiques	Perspective visuelle	Paysage vallonné à l'entrée sud de Saint-François-de-Sales, en raison des crêtes morainiques.
Village de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean	Perspective visuelle	Vue sur un paysage agroforestier ouvert avec le village en arrière-plan.

Tableau 4.59 Territoires d'intérêt esthétique des contreforts laurentiens (MRC du Domaine-du-Roy)⁶²⁹

Élément	Type	Caractéristiques
Réseau routier supérieur	Corridor routier panoramique	Correspond aux abords des routes 167, 169 et 373.
Côte du Cran	Perspective visuelle	Vue plongeante sur la plaine, le lac et les contreforts.
Rang Saint-Joseph	Perspective visuelle	Encadrement forestier de la route s'ouvrant sur la plaine agricole.
Chutes 25 et 50	Chute et rapide	

Tableau 4.60 Territoires d'intérêt esthétique de la plaine agricole du lac Saint-Jean (MRC du Domaine-du-Roy)⁶³⁰

⁶²⁹ MRC du Domaine-du-Roy (2007). *Premier projet de schéma d'aménagement et de développement de la MRC du Domaine-du-Roy - Partie 2 Le premier projet*. 309 p.

⁶³⁰ *Ibid.*

Élément	Type	Caractéristiques
Réseau routier supérieur et collecteur	Corridor routier panoramique	Regroupe la route 169 entre Roberval et Chambord, ainsi que le boulevard Saint-Joseph en direction de Mashteuiatsh.
Belvédère de Chambord	Perspective visuelle	Un des principaux lieux d'observation du lac, donnant sur la pointe de Chambord, le milieu urbain de la municipalité et l'île à Dumais
Halte routière de Chambord	Perspective visuelle	Principal point de vue du lac en provenance de la route 155.
Promontoire de Val-Jalbert	Perspective visuelle	Du haut de la chute, il est possible d'admirer un paysage incomparable sur la plaine agricole et le lac Saint-Jean.
Chute Ouiatchouan	Chute et rapide	Surplombe le village historique de Val-Jalbert et le lac Saint-Jean. Un téléphérique mène au sommet de la chute.
Petite chute à l'Ours	Chute et rapide	Un belvédère et des sentiers y sont aménagés. Quelques équipements sont présents (tables, bancs, etc.).
Grande chute à l'Ours	Chute et rapide	Un sentier mène à cette chute. Quelques équipements sont présents (tables, bancs, etc.).
Chute à Michel	Chute et rapide	On peut y observer d'importants rassemblements d'oiseaux migrateurs, notamment des oies des neiges.
Halte routière Ticouapé	Perspective visuelle	Halte routière située en bordure de la rivière Ticouapé. Il s'agit de l'un des milieux humides les plus importants de la MRC.
Chutes de la Chaudière	Chute et rapide	S'étendent dans un canyon sur plus de 2 km. Présence de plusieurs marmites, d'où son appellation.
Chute Martine	Chute et rapide	Le site du Trou de la Fée est situé à proximité.
Chute Saint-André	Chute et rapide	A déjà été l'objet d'un projet de mini-centrale hydroélectrique dans les années 90.
Pointe Scott	Perspective visuelle	On y trouve la seule plage publique de Roberval et une vue directe sur le lac Saint-Jean.

Tableau 4.61 Territoires d'intérêt esthétique du lac Saint-Jean et de ses affluents (MRC du Domaine-du-Roy)⁶³¹⁶³¹ Ibid.



4.5.3.3.4 MRC du Fjord-du-Saguenay

Dans la section portant sur les territoires d'intérêt esthétique, le SADR présente onze territoires que la MRC désire reconnaître sous le concept de parcs régionaux en vertu de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*. Ces territoires sont :

- Les caps Trinité et Éternité, situés à Rivière-Éternité, à l'extrémité nord du territoire municipalisé, s'inscrivent dans le panorama unique du fjord du Saguenay, en plus de faire partie du parc national du Saguenay et d'être situés en périphérie du Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent. Ces caps s'élèvent à plus de 400 m d'altitude, sur la rive sud du fjord et dans la baie Éternité. Le cap Trinité présente des sculptures naturelles gravées dans la pierre et une statue de la Vierge à son sommet.
- La vallée de la rivière Sainte-Marguerite présente des versants s'élevant à 500 m d'altitude au sud et à 800 m au nord. Le MDDEP projette de protéger ce paysage exceptionnel et ce milieu naturel en reconnaissant une partie de cette vallée comme une réserve aquatique.
- La vallée sinueuse de la rivière Saint-Jean, entre la route régionale 170 et l'embouchure de la rivière Saguenay, présente un intérêt pour la préservation d'un paysage naturel, tout à la fois humanisé, puisqu'il inclut l'agglomération nord de L'Anse-Saint-Jean. Les montagnes environnantes et le fjord s'inscrivent dans un paysage de carte postale qui offre le seul accès direct sur le fjord, au sud de la rivière Saguenay.
- Le secteur du lac Ha! Ha! et du Petit lac Ha! Ha!, dans la municipalité de Ferland-et-Boilleau, présente un paysage hors du commun, constitué de montagnes, de lacs et d'une forêt exceptionnelle. La MRC, de concert avec la municipalité, compte promouvoir le développement de la villégiature sur une partie du lac Ha! Ha!. En 2007, elle a également proposé au MDDEP d'octroyer le statut d'aire protégée au mont du Four, qui borde la rive nord du Petit lac Ha! Ha!
- Dans la municipalité de Saint-David-de-Falardeau, le secteur de Chute-aux-Galets comprend une chute d'une hauteur de 20 m, dont le haut se forme en escalier en raison de l'érosion du calcaire. Ce site, situé près d'un barrage hydroélectrique construit en 1921 par la Compagnie Price, est reconnu, entre autres, pour ses nombreux fossiles.
- Le lac Otis, à Saint-Félix-d'Otis, bien qu'il soit situé près de la zone habitée, conserve encore une bonne partie de son côté naturel. Un camping municipal a été aménagé au nord-ouest du lac. Ses rives comportent également plusieurs plages, une halte routière, une marina et une rampe de mise à l'eau. L'intérêt du lieu vise à harmoniser la vocation récréotouristique du lac à l'unité paysagère qu'il représente.
- Située dans la municipalité de Saint-Félix-d'Otis, la falaise verticale appelée Le Tableau forme une muraille qui se dresse bien droite à près de 300 m de la surface de l'eau et plonge directement dans la rivière Saguenay. Cette paroi rocheuse verticale, coupée à arête vive et presque parfaitement unie, est visible à partir de la voie navigable du Saguenay et de la rive nord du Saguenay, à Saint-Basile-de-Tableau. Elle fait partie du parc national du Saguenay et du Parc marin Saguenay–Saint-Laurent.
- L'anse de Petit-Saguenay est localisée à l'embouchure de la rivière Petit Saguenay et comprend la vallée jusqu'au village du même nom. Le relief de la vallée est fait de pentes douces, mais son encadrement demeure solidement escarpé. Les berges de l'anse restent naturelles, bien qu'un périmètre urbanisé se trouve à proximité, le long de la rivière. Une vue magnifique sur le fjord est offerte à partir du quai, dans l'anse de Petit-Saguenay.

- Situé entre les massifs des monts Valin et des Laurentides, le fjord du Saguenay s'étend de sa limite est à Tadoussac jusqu'à la flèche littorale de Saint-Fulgence. Cette vallée glaciaire, en forme de « U » est caractérisée par des falaises boisées, des escarpements prononcés, des gorges étroites, des anses et des baies. Sa partie terrestre inclut le parc national du Saguenay, le cap au Leste, le secteur de Sainte-Rose-du-Nord, l'anse de Saint-Étienne, de même que les battures et le cap Jaseux à Saint-Fulgence. De plus, le fjord est presque entièrement compris dans le Parc marin Saguenay–Saint-Laurent.
- Omniprésent dans le panorama saguenayen, le massif des monts Valin forme un arc de cercle d'une longueur d'environ 120 km situé entre les rivières Shipshaw et Sainte-Marguerite. Il fait principalement partie du TNO Mont-Valin, mais déborde dans les municipalités de Saint-David-de-Falardeau et de Saint-Fulgence. Il couvre une superficie d'environ 7 000 km² et atteint une altitude moyenne supérieure à 600 m. Sa surface est caractérisée par des vallées profondes, des cuvettes et des collines plus élevées aux falaises abruptes. Reconnu pour son parc de conservation (Parc national des Monts-Valin) et son centre de ski (Le Valinouët), le massif des monts Valin profite d'un enneigement exceptionnel qui favorise la pratique de sports d'hiver. Sa renommée dépasse les frontières québécoises.
- Le lac Kénogami s'inscrit parmi les trois plus importants plans d'eau de la région pour la pratique d'activités récréatives. Il s'étend sur 31 km, mesure entre 1 et 6 km de largeur et totalise 55,8 km². En 1905 et 1923, la construction de barrages et le rehaussement du niveau des eaux ont fortement modifié la configuration du lac qui forme depuis un vaste réservoir. La vue du lac en contrefort des Laurentides offre un paysage spectaculaire. Un sentier linéaire d'environ 43 km longe le lac d'est en ouest entre la municipalité d'Hébertville et Ville de Saguenay. Celui-ci est géré par une corporation dont fait partie la MRC. La MRC soutient également un projet de parc régional dans ce secteur.

4.5.3.3.5 Ville de Saguenay

Les territoires d'intérêt esthétique identifiés par la Ville de Saguenay dans son PSADR2 sont :

- la rivière Saguenay et son fjord;
- le lac Kénogami;
- les rivières aux Sables, Chicoutimi, du Moulin, Ha! Ha!, Valin et Shipshaw;
- la route 175 et l'autoroute 70 (percées visuelles);
- le boulevard Saguenay–Saint-Jean-Baptiste;
- la Route du Fjord.

4.5.3.4. Territoires et sites d'intérêt écologique

Les territoires et sites d'intérêt écologique sont des lieux qui ont une valeur environnementale méritant d'être reconnue soit pour leur fragilité, leur représentativité d'un milieu naturel particulier ou pour leur unicité. De nombreux marais, des boisés d'intérêt et divers territoires de conservation (réserves écologiques, réserves de biodiversité projetées, habitats fauniques, etc.) sont répertoriés sur le territoire régional et reconnus comme tels par les différentes MRC.



4.5.3.4.1 MRC de Maria-Chapdelaine

La MRC de Maria-Chapdelaine identifie plusieurs territoires d'intérêt écologique dans son SADR. Ces territoires se regroupent selon les catégories suivantes :

- Territoires protégés par le gouvernement du Québec (habitats fauniques, écosystèmes forestiers exceptionnels - forêt ancienne du Lac-des-Chicoutés et forêt ancienne du Lac-Blanot, habitats d'espèces fauniques menacées ou vulnérables);
- Habitats d'espèces floristiques et fauniques susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables;
- Projets d'aires protégées (réserve écologique Ashuapmushuan, écosystèmes forestiers exceptionnels projetés);
- Milieux humides (dont ceux de la rivière Mistassini);
- Frayères à ouananiche, à éperlan, à omble chevalier et autre secteur propice de fraie (delta de la rivière Mistassini);
- Site du bouleau jaune en rive ouest de la rivière Péribonka;
- Réserve à castor de Roberval.

4.5.3.4.2 MRC de Lac-Saint-Jean-Est

Le territoire de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est compte plusieurs sites d'intérêt écologique qu'elle reconnaît à même son SAR. Ces sites sont présentés au tableau 4.62.

Municipalité	Site	Caractéristiques
Alma	Marais Saint-Georges et pointe Maltais sur la rivière Petite Décharge	Zone de protection et de reproduction pour la faune ailée et la flore.
Alma	Pointe des Américains à la confluence de la Petite et de la Grande Décharge	Aire de protection écologique pour la faune ailée et la flore.
Delisle	Héronnières	Aire de protection identifiée par le MRNF.
Delisle	Rive nord et sud de la Grande Décharge	Aire de concentration d'oiseaux aquatiques.
Delisle	Halte migratoire près de la pointe de la marina	Aire de fréquentation et de reproduction de la sauvagine.
Desbiens et TNO	Rivière Métabetchouane	Une des six rivières à ouananiche identifiées dans le plan de restauration et de mise en valeur de la ouananiche.
Hébertville	Zone littorale du lac Kénogamichiche	Habitat du rat musqué.
Labrecque	Lac Labrecque partie sud	Habitat du rat musqué.
Métabetchouan–Lac-à-la-Croix	Lac Vouzier	Phénomène géomorphologique unique en région-kettle. Rayon de protection de 20 m.
Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, Hébertville, Desbiens	Les kettles	Phénomène géomorphologique rare. Rayon de protection de 20 m.
Métabetchouan–Lac-à-la-Croix	Réserve écologique Couche-paganiche	Érablière à chêne rouge. Protection intégrale.
Métabetchouan–Lac-à-la-Croix	Grand Marais de Métabetchouan	Milieu de reproduction important pour la faune aquatique et ailée.
Métabetchouan–Lac-à-la-Croix	Marais le Rigolet	Milieu de reproduction important de la faune aquatique et ailée. Habitat du rat musqué. Sentiers d'interprétation.
Métabetchouan–Lac-à-la-Croix	Marais Bolduc	Milieu de reproduction important pour la faune aquatique et ailée.
Saint-Gédéon, Alma, Delisle	Les îles publiques situées sur le lac Saint-Jean et la Grande Décharge et celles appartenant à AbitibiBowater (île Connelly et îles Vertes)	Milieu de protection et de reproduction pour la faune ailée et la flore. Espèces floristiques sensibles : gesse maritime, cerisier des sables.
Saint-Gédéon	Le Petit-Marais et l'Étang des Îles	Milieu de reproduction important pour la faune aquatique et ailée. Une mise en valeur du Petit-Marais a débuté avec interprétation et activités éducatives. Habitat du rat musqué (Petit Marais).
Saint-Henri-de-Taillon	Rive nord et sud du parc national de la Pointe-Taillon	Aire de concentration d'oiseaux aquatiques.
Saint-Henri-de-Taillon	Marais des lots 5 et 6, rang A, canton de Taillon	Milieu humide de qualité menacé parce que non aménagé.
Sainte-Monique	Les marais du parc national de la Pointe-Taillon	Milieus de reproduction importants pour la faune aquatique et ailée. Ils présentent un intérêt également sur le plan de la diversité floristique.



Municipalité	Site	Caractéristiques
Saint-Nazaire	Marais donnant sur la rivière Saguenay (marais du delta du ruisseau Fraser et du delta du ruisseau Gervais)	Milieu de reproduction important pour la faune aquatique et ailée.
TNO	Rivière Métabetchouane	Habitat du rat musqué.
TNO	Héronnières du Lac-à-la-Carpe	Aire de protection identifiée par le MRNF.

Tableau 4.62 Les sites d'intérêt écologique de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est⁶³²

Les boisés d'intérêt

Les boisés d'intérêt correspondent à des peuplements forestiers qui se situent, dans la région, à la limite septentrionale de leur aire de distribution. Dans certains cas, ils constituent même des peuplements reliques. À Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, on observe une érablière à chêne rouge qui est reconnue comme réserve écologique (Couchepaganiche). Une ormaie est présente sur les territoires de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix et d'Hébertville. Ces deux écosystèmes sont identifiés par la MRC comme des éléments biophysiques majeurs auxquels une protection spécifique est rattachée.

Les marais littoraux

Les marais littoraux du lac Saint-Jean, de la Petite-Décharge et de la rivière Saguenay sont des écosystèmes importants pour la faune. Certains ont été affectés de façon sévère lors du flottage du bois ou à la suite des travaux de stabilisation des berges. D'habitats semi-ouverts sur le lac Saint-Jean, ils sont devenus des habitats ouverts soumis à l'influence négative du marnage du lac ou, à l'inverse, des habitats quasi fermés par l'accumulation des billes diminuant de façon non négligeable leur superficie productive. Des travaux correctifs ont été réalisés par Rio Tinto Alcan afin d'améliorer la stabilité des niveaux d'eau. La MRC attribue à ces lieux une affectation de récréation extensive et prescrit des normes visant leur protection. Elle souhaite également la mise en place d'infrastructures complémentaires vouées à l'observation de la faune ailée et semi-aquatique.

⁶³² MRC de Lac-Saint-Jean-Est (2001). *Schéma d'aménagement révisé de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est*. 241 p.

Le milieu insulaire

On dénombre plus de 250 îles à l'intérieur du lac Saint-Jean et ses principaux tributaires. La plus grande concentration se situe dans les secteurs de la Grande et de la Petite-Décharge. La plupart ont conservé leur caractère naturel et vierge et ont été préservées des perturbations humaines. Afin de protéger ces milieux sensibles, une affectation de récréation extensive est attribuée aux îles publiques ainsi qu'à celles appartenant à la compagnie AbitibiBowater. En outre, une trentaine d'îles, d'îlots et d'écueils de propriété publique, au large d'Alma et de Saint-Gédéon, font l'objet d'un projet d'annexion au parc national de la Pointe-Taillon, tel que proposé par le MDDEP⁶³³. À cet égard, la MRC de Lac-Saint-Jean-Est souhaite également la mise en valeur des îles en créant un parc récréatif éclaté en collaboration avec les MRC voisines.

Autres sites d'intérêt au plan écologique

D'autres milieux sont également reconnus par la MRC comme territoires d'intérêt ou aires de protection écologique. Il s'agit d'héronnières, d'habitats du rat musqué, d'aires de fréquentation ou de reproduction de la sauvagine, de kettles et de rivières à ouananiche. Les dispositions prises par la MRC à l'égard de ces divers sites d'intérêt écologique visent particulièrement leur protection, leur mise en valeur ainsi que l'amélioration de leur qualité. Des aires de protection sont d'ailleurs établies en vue de préserver le potentiel faunique de certains milieux, notamment la halte migratoire près de Delisle et les héronnières du Lac-à-la-Carpe et de Delisle. La MRC reconnaît également les kettles comme éléments géomorphologiques d'intérêt et poursuit comme objectif la protection de leurs caractéristiques géomorphologiques distinctes en vue d'une intégration à la trame récréotouristique du secteur.

4.5.3.4.3 MRC du Domaine-du-Roy

Le territoire de la MRC du Domaine-du-Roy compte deux réserves écologiques, quelques habitats fauniques, des habitats d'espèces fauniques et floristiques à statut particulier, des rivières à ouananiche, des milieux fauniques particuliers, des milieux humides, un arboretum, une forêt d'enseignement et de recherche ainsi que plusieurs bassins versants. Ceux-ci sont tous reconnus au PSADR comme territoire d'intérêt écologique. Diverses mesures de protection sont prescrites par la MRC afin de préserver ces milieux qui sont situés tant sur territoire public que privé.

Les réserves écologiques

Les deux réserves écologiques présentes sur le territoire de la MRC sont les réserves écologiques Louis-Ovide-Brunet et J.-Clovis-Laflamme. Ces territoires ont été décrits précédemment à la section 4.1.2.9 du portrait.

⁶³³ Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) (2009). *Parc national de la Pointe-Taillon, Rapport d'audience publique sur le projet d'agrandissement. Direction du patrimoine écologique et des parcs, Service des parcs. Québec : Gouvernement du Québec, 13 p.*



Les habitats fauniques

Des aires de concentration d'oiseaux aquatiques, des habitats du rat musqué et une héronnière sont répertoriés sur le territoire de la MRC. L'intérêt écologique rattaché à ces sites est confirmé par leur identification par décret gouvernemental. La plupart d'entre eux sont situés en territoire public et certains sont sous tenure mixte.

Les habitats d'espèces à statut particulier

Le territoire de la MRC comporte des espèces fauniques et floristiques qui ont été identifiées comme étant menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées. Le PSADR les identifie dans le but d'assurer leur pérennité et prévenir ainsi leur disparition du territoire.

Les rivières à ouananiche

Le territoire de la MRC compte plusieurs grandes rivières dont certaines sont les principaux lieux de fraie pour la ouananiche. Il s'agit des rivières Ashuapmushuan, aux Saumons, du Cran, Mistassini, Métabetchouane, Ouiatchouane et Pémonka⁶³⁴.

Les milieux humides

Les milieux humides sont des habitats de première importance sur le plan de la biodiversité du territoire puisqu'ils servent de refuge, de lieux de reproduction et d'alimentation à de nombreuses espèces (insectes, amphibiens, reptiles, poissons, avifaune aquatique) en plus de jouer un rôle de filtres naturels pour les eaux de surface.

Sur le territoire de la MRC, on dénombre 224 zones humides totalisant plus de 10 400 ha. Les marécages arbustifs d'eau douce ainsi que les tourbières boisées représentent les milieux humides les plus fréquemment observés.

Les milieux fauniques Tikouamis, d'une superficie de 20 km², comprennent plusieurs milieux humides et divers habitats fauniques situés à l'embouchure des rivières Ticouapé et Mistassini, sur le territoire de la ville de Saint-Félicien. Au cours des dernières années, ce secteur a fait l'objet de divers aménagements visant la mise en valeur de ces milieux à des fins éducatives et récréatives, de même que l'optimisation de la productivité des habitats.

⁶³⁴ *Ibid.*

L'arboretum de Dablon fait partie du réseau d'arboretums du MRNF, utilisés à des fins de production d'espèces d'arbres élités plus performants. Celui-ci comporte d'importantes collections de mélèzes et couvre une superficie de 168 ha à l'ouest de la rivière Ouiatchouane, dans la municipalité de Saint-François-de-Sales.

La forêt d'enseignement et de recherche de la Chute-à-Michel couvre une superficie d'environ 120 ha dans la ville de Saint-Félicien. Elle est utilisée dans le cadre des diverses formations techniques offertes aux étudiants inscrits au programme des techniques du milieu naturel du cégep de Saint-Félicien.

La caverne du Trou de la Fée

Située à Saint-André-du-Lac-Saint-Jean, la caverne du Trou de la Fée est un phénomène géologique rarissime, résultant d'une cassure dans la croûte terrestre qui a créé un couloir de 68 mètres de long et d'une hauteur atteignant 3 mètres par endroits. Les vestiges d'un barrage et d'une centrale hydroélectrique construits en 1922 sont également présents sur les lieux.

Les bassins versants

La MRC reconnaît comme territoire d'intérêt écologique deux bassins versants sur lesquels elle compte intervenir, soit le bassin de la rivière Ouiatchouan, d'une superficie de 953 km², qui chevauche les territoires des municipalités de Lac-Bouchette, Saint-François-de-Sales, Roberval et Chambord, et celui de la rivière Ticouapé, qui couvre une superficie de 680 km² dans le secteur de Saint-Méthode sur le territoire de Saint-Félicien.

4.5.3.4.4 MRC du Fjord-du-Saguenay

Les territoires d'intérêt écologique de la MRC du Fjord-du-Saguenay regroupent les aires protégées existantes et les projets d'aires protégées présents sur le territoire de la MRC, ainsi que certains sites ou territoires qui ne font pas l'objet d'une forme de protection particulière, mais qui présentent un intérêt sur le plan écologique. La plupart des ces territoires ont été décrits précédemment. Ces territoires sont:

- Les réserves écologiques G.-Oscar-Villeneuve, Victor-A.-Huard et Marcelle-Gauvreau;
- La réserve écologique projetée Petite-Rivière-Saint-Jean;
- Le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent;
- La réserve aquatique projetée de la vallée de la rivière Sainte-Marguerite;
- Les réserves de biodiversité projetées du lac Plétipi, du lac Onistagane, des îles de l'est du Pipmuacan, Akumunan, du Plateau-du-lac-des-Huit-Chutes, des Montagnes-Blanches et Albanel-Témiscamie-Otish;
- Les parcs nationaux du Saguenay, des Monts-Valin et des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie;
- Les écosystèmes forestiers exceptionnels de la rivière Sainte-Marguerite, du Lac-Thibeault, du Lac-Poulin, de la Rivière-du-Portage et de la Rivière-Sainte-Marguerite.
- Les rivières à saumons Saint-Jean-du-Saguenay, Petit Saguenay, à Mars et Sainte-Marguerite;



- Les battures de Saint-Fulgence. Localisés sur la rive nord de la rivière Saguenay et en bordure de la route régionale 172, ces marais littoraux s'étendent du cap des Roches jusqu'à la rivière Valin. Ils comportent cinq parties, soit les battures, le cap des Roches, la flèche littorale, le marais de nidification ainsi que le jardin d'oiseaux. Ils constituent la halte migratoire la plus importante au Saguenay. Ce milieu fragile comprend un refuge faunique qui fait l'objet d'une protection par le MRNF en vertu de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*;
- Le marais Duclos. D'une superficie de 9 ha, ce marais est localisé dans la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget. Il possède un statut de conservation en raison notamment de sa grande diversité biologique. C'est également un site d'observation répertorié par la société Canards Illimités Canada;
- La tourbière du lac Duplessis. Cette tourbière est localisée sur les terres publiques intramunicipales de la municipalité de Saint-Ambroise, au sud-ouest de la route régionale 172. Ce site s'inscrit parmi les rares exemples de tourbière dans la région.
- La montagne des Conscrits. Située à Bégin, cette montagne fait référence à un événement qui a marqué l'histoire du Québec et offre aux randonneurs la possibilité de profiter d'un panorama grandiose et d'une vue sur la municipalité et ses environs.

Le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay comprend des habitats fauniques reconnus et protégés en vertu de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* et assujettis au *Règlement sur les habitats fauniques*.

4.5.3.4.5 Ville de Saguenay

Les territoires d'intérêt écologique reconnus par la Ville de Saguenay regroupent les principaux cours d'eau présents sur le territoire, les collines rocheuses, les ravins, la forêt urbaine, les milieux humides ainsi que des territoires forestiers et fauniques protégés ou non par le gouvernement du Québec. Voici quelques exemples de territoires d'intérêt écologique qui sont identifiés dans le PSADR2 :

Sites d'intérêt forestier

- Coulée Val-Lomberette;
- Site Rivière-du-Moulin;
- Boisé du Cégep de Jonquière;
- Coulée aux Rats-Musqués;
- Étang Place Des Sœurs ;
- Boisé du secteur Dubose.

Sites d'intérêt faunique

- Lac Marius et lac Murielle;
- Base plein air du Portage;
- Rivière à Mars;
- Baie aval au barrage Pibrac;
- Grand marais Est route Harvey;
- Lac Brûlé;
- Rivière Shipshaw;
- Île Verte;
- Site de nidification du faucon pèlerin (Cap-à-l'Ouest).

Milieux humides

- Marais Saint-Damien;
- Baie de l'île des sables;
- Lac aux Rats-Musqués;
- Étang de l'usine Alcan;
- Étang des castors;
- Étang du lac de la Mine;
- Sud-Est de la baie Cascouïa;
- Marais Ouest route Harvey;
- Baie Sud et centrale île à Jean-Guy;
- Ruisseau Henriette.



5. PAYSAGE

« Biens communs et biens collectifs, les paysages sont en constante transformation »⁶³⁵. Ils évoluent en fonction des perceptions, des besoins et des valeurs des individus. Le paysage se définit comme une ressource dont les caractéristiques résultent de l'interaction de facteurs physiques et humains. Il représente la relation entre la nature (composantes naturelles et physiques d'un lieu), la culture (monuments, sites et lieux d'intérêt patrimonial, esthétique, pittoresque ou légendaire) et la société (cadre et milieu de vie). Le paysage est donc beaucoup plus large que les caractéristiques visibles d'un territoire et sa définition « doit être élargie afin d'englober l'interaction entre l'activité humaine et l'environnement. Des éléments biophysiques, anthropiques, socioculturels, visuels et économiques s'inscrivent ainsi dans la notion de paysage »⁶³⁶. Le paysage « se crée à travers le regard porté sur une portion de territoire, à une époque donnée »⁶³⁷.

« La région du Saguenay–Lac-Saint-Jean se caractérise par une grande diversité de paysages... Plaines, montagnes, forêts, champs, lacs, rivières, villes et villages forment un étonnant mélange de nature et de modernité »⁶³⁸. Les paysages de la région sont :

- Des paysages contrastés, diversifiés, fortement typés et modulés par de grandes variations saisonnières où la nature n'est jamais loin;
- Des paysages naturels puissants et grandioses marqués par une plaine, par le contrefort des Laurentides, par un vaste massif montagneux, arrosés par une mer intérieure, un fjord unique, de grandes rivières sauvages;
- Des paysages ruraux émaillés de villages, riches en patrimoines institutionnels et agricoles, formés d'une grande plaine cultivée ouverte, enclavée par le contrefort des Laurentides, ou répartis en îlots éparpillés entourés par la forêt;
- Des paysages urbains variés, concentrés au pourtour du lac Saint-Jean ou au bord du Saguenay;
- Des paysages industriels modernes ou témoins de patrimoines uniques, axés sur l'exploitation des ressources naturelles, reliés à d'importants cours d'eau et auxquels se greffent des quartiers et des villes planifiés par les compagnies;
- Des paysages marqués par la présence millénaire des nations autochtones, habités par la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh et une population majoritairement francophone, reconnues pour leur fort sentiment d'appartenance à la région⁶³⁹.

635 Conseil du loisir scientifique du Saguenay – Lac-Saint-Jean (CLS) (2008). *Des paysages patrimoniaux à protéger et à valoriser. Mémoire présenté dans le cadre de la consultation publique sur la proposition d'une Loi sur la protection du patrimoine culturel.* [En ligne]. http://www.mcccf.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/consultation-publique/memoires/s_Loisirs_Scient.pdf. Consulté le 25 novembre 2010.

636 Conseil du paysage québécois (CPQ) (2002). *Guide du paysage.* [En ligne]. http://www.paysage.qc.ca/guide/Application_charte.pdf. Consulté le 25 novembre 2010.

637 Fortin, M.-J. (2006). *Le paysage comme patrimoine collectif : De la découverte à la mobilisation citoyenne.* Groupe de recherche et d'intervention régionale, Université du Québec à Chicoutimi. 7 p. [En ligne]. http://sdeir.uqac.ca/doc_numerique/format/PDF/13827467.pdf. Consulté le 25 novembre 2010.

638 Conseil du loisir scientifique du Saguenay – Lac-Saint-Jean (CLS) (2008). *Paysages du Saguenay–Lac-Saint-Jean – Voir, regarder et découvrir.* 228 p.

639 Prud'Homme, C. (2010). *Plan d'action Paysage.* Comité Paysages du Saguenay–Lac-Saint-Jean. 23 p.

Au cours des dernières années, l'intérêt pour les paysages s'est grandement accru et résulte d'une prise de conscience collective pour leur préservation et leur mise en valeur, de même que de l'intérêt accru pour les sites naturels et la protection des milieux urbains et ruraux. Cette préoccupation se fait entendre surtout lors de démarches réactives en regard de projets d'infrastructures ou d'aménagement du territoire pouvant causer la transformation, la dégradation ou la perte d'un cadre de vie, d'un champ visuel, d'un environnement ou mettant en péril la pratique d'une activité ou contraignant l'accès au territoire. « Les paysages s'imposent de plus en plus comme un héritage à transmettre. Ils constituent une partie importante du patrimoine collectif du Saguenay–Lac-Saint-Jean »⁶⁴⁰.

5.1. Historique de gestion et de mise en valeur des paysages

Dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, une gamme d'acteurs publics, parapublics, privés, associatifs ou citoyens, notamment le Conseil du loisir scientifique du Saguenay–Lac-Saint-Jean (CLS) et plusieurs MRC, ont posé diverses actions visant la connaissance, la sensibilisation et l'interprétation des paysages de la région, tant naturels, ruraux, urbains qu'industriels. Les principaux éléments de l'historique de gestion et de mise en valeur des paysages dans la région ainsi que dans le reste de la province sont présentés par ordre chronologique au tableau 5.1.

Date	Intervenants	Actions pour la région O2 ⁶⁴¹	Actions pour le reste du Québec ⁶⁴²
1974	Ministère des Affaires culturelles du Québec (MACQ)	-	Création du fonds P.A.I.S.A.G.E. dont l'objectif est d'élaborer une méthodologie d'inventaire des sites et arrondissements naturels du Québec
1986	MTQ	-	Première méthode d'analyse visuelle du paysage
1995	12 associations et ordres professionnels du Québec	-	-
	CLS	Réalisation d'une exposition itinérante <i>Regards sur le lac Saint-Jean</i>	Création du Conseil du paysage québécois (CPQ) ayant pour but d'assurer le suivi des États généraux
1996	12 associations et ordres professionnels du Québec	-	Création de la Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal (CPEUM)
	Ministères concernés par les paysages et Hydro-Québec	-	Démarche d'opérationnalisation du statut de paysage humanisé au Québec
1997	CPEUM et plusieurs ministères	-	Publication de l'ouvrage <i>Paysages régionaux du Québec méridional</i> ⁶⁴³ .
1998	MRNF	-	Découpage écologique du territoire québécois en unités de paysage régional par une organisation récurrente des principaux facteurs écologiques permanents du milieu et de la végétation.
	CLS	Réalisation de l' <i>Inventaire préliminaire des paysages du Saguenay–Lac-Saint-Jean</i> (250 sites)	-

640 Conseil du loisir scientifique du Saguenay–Lac-Saint-Jean (CLS) (2008). *Paysages du Saguenay–Lac-Saint-Jean – Voir, regarder et découvrir*. 228 p.

641 Conseil du loisir scientifique du Saguenay–Lac-Saint-Jean (CLS) (2010). [En ligne]. <http://www.clssaglac.com/?idSecSection=281>. Consulté le 25 novembre 2010.

642 Commission des ressources naturelles et du territoire de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine (2009). *Portrait régional de la Gaspésie – Plan régional de développement intégré des ressources naturelles et du territoire*. PESCA Environnement, Conférence des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine. IX + 110 pages et 6 annexes.

643 Robitaille, A. et J.P. Saucier (1998). *Paysages régionaux du Québec méridional*. Gouvernement du Québec, ministère des Ressources naturelles du Québec, Direction de la gestion des stocks forestiers et Direction des relations publiques. Les Publications du Québec. 213 p.



Date	Intervenants	Actions pour la région 02 ⁶⁴¹	Actions pour le reste du Québec ⁶⁴²
2000	CPQ		Adoption de la <i>Charte du paysage québécois</i> et amorce d'un plan de sensibilisation auprès des régions du Québec
	CLS	Réalisation de la <i>Banque de données sur les sites et paysages du Saguenay–Lac-Saint-Jean</i> (187 sites)	-
		Formation du premier comité de mise en valeur des paysages du Saguenay–Lac-Saint-Jean	-
		Publication de l'article <i>Découvertes pour tous, les paysages se racontent</i> dans la revue <i>Téoros</i> (UQAM)	-
2002	CLS	Présentation à la Table des préfets du Saguenay–Lac-Saint-Jean du document <i>La protection et la mise en valeur des paysages du Saguenay–Lac-Saint-Jean</i>	-
2005	MDDEP	-	Vaste consultation publique sur le <i>Plan de développement durable du Québec</i> . La prise en compte des dimensions paysagères est le 2 ^e enjeu d'importance auprès de la population québécoise
	CLS	Publication du volume <i>Paysages du Saguenay–Lac-Saint-Jean – Voir, regarder et découvrir</i>	-
2006	CLS	Formation d'un 2 ^e comité de travail sur les paysages du Saguenay–Lac-Saint-Jean	-
2007	MRNF	-	Détermination des orientations d'aménagement au regard du développement durable de l'énergie éolienne
2008	CPEUM	-	Forum québécois sur la demande sociale en paysage – <i>Le Paysage en actions</i> ⁶⁴⁴ Publication du <i>Guide de gestion des paysages au Québec – Lire, comprendre et valoriser le paysage</i> ⁶⁴⁵
	MCCCF	-	Tournée de consultations sur la révision de la Loi sur les biens culturels visant l'adoption d'une loi sur la protection du patrimoine culturel comprenant la dimension « paysage » Publication du document <i>Un regard neuf sur le patrimoine culturel – Révision de la Loi sur les biens culturels, Document de réflexion</i> ⁶⁴⁶
	CLS	Dépôt du mémoire intitulé <i>Des paysages patrimoniaux à protéger et à valoriser</i> ⁶⁴⁷ , consultation sur le projet de Loi sur la protection du patrimoine culturel Dépôt du mémoire intitulé <i>Paysages insulaires du lac Saint-Jean - Des îles au naturel</i> ⁶⁴⁸	-
	Centre de recherche sur le développement territorial (CRDT)	-	Colloque de l'Association de science régionale de langue française : Territoire et action publique territoriale : nouvelle ressource pour le développement régional
2010	MCCCF	-	Dépôt du projet de loi n° 82, <i>Loi sur le patrimoine culturel</i> ⁶⁴⁹
	Comité Paysages du Saguenay–Lac-Saint-Jean	Ébauche du <i>Plan d'action Paysage - Identification des enjeux propres aux paysages régionaux et particuliers, projets prioritaires et objectifs visant à promouvoir et mettre en valeur les paysages de la région</i>	-

Tableau 5.1 Historique de la gestion et de la mise en valeur du paysage au Québec et dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean

644 Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal (CPEUM) (2008). 1^{er} Forum québécois sur la demande sociale en Paysage – *Le Paysage en Actions*. [En ligne]. <http://www.paysage.umontreal.ca/info-cpeum.html>. Consulté le 25 novembre 2010.

645 Paquette, S., P. Poullaouec-Gonidec et G. Domon (2009). *Guide de gestion des paysages au Québec – Lire, comprendre et valoriser le paysage*. Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal. 96 p. [En ligne]. <http://www.mcccf.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/publications/guide-gestion-paysage.pdf>. Consulté le 25 novembre 2010.

646 Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) (2008). *Un regard neuf sur le patrimoine culturel – Révision de la Loi sur les biens culturels – Document de réflexion*. Gouvernement du Québec. Bibliothèque et Archives nationales du Québec. [En ligne]. <http://www.mcccf.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/consultation-publique/livrevert.pdf>. Consulté le 25 novembre 2010.

647 Conseil du loisir scientifique du Saguenay–Lac-Saint-Jean (CLS) (2008). *Des paysages patrimoniaux à protéger et à valoriser*. Mémoire présenté dans le cadre de la consultation publique sur la proposition d'une Loi sur la protection du patrimoine culturel. [En ligne]. http://www.mcccf.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/consultation-publique/memoires/s_Loisirs_Scient.pdf. Consulté le 25 novembre 2010.

648 Conseil du loisir scientifique du Saguenay–Lac-Saint-Jean (CLS) (2008). *Paysages insulaires du lac Saint-Jean – Des îles au naturel*. Mémoire présenté dans le cadre du projet d'agrandissement du Parc national de la Pointe-Taillon. 4 p.

649 Assemblée nationale (2010). *Projet de loi n° 82 – Loi sur le patrimoine culturel*. Présenté par madame Christine Saint-Pierre, Ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine. 60 p. et annexe.

5.2. Mise en valeur et activités

La région du Saguenay–Lac-Saint-Jean regorge de paysages naturels intimement liés aux forêts, aux lacs et cours d'eau, aux montagnes et à la plaine qui couvrent ce territoire. Les paysages tout en douceur de la cuvette du lac Saint-Jean s'opposent aux formes escarpées du fjord du Saguenay, au contrefort et au massif montagneux des Laurentides qui les encerclent. L'intégrité des paysages naturels varie considérablement d'un endroit à l'autre. La préservation des paysages en territoire public se fait surtout par la réserve et la protection de territoires ou de sites spécifiques, reconnus sur les plans de la diversité biologique et des ressources naturelles et culturelles. Elle se fait notamment par le biais d'outils de planification et de mécanismes de gestion qui garantissent la protection permanente de sites naturels exceptionnels ou de territoires représentatifs de la région. « C'est à l'intérieur de ces espaces naturels protégés que la préservation de la beauté naturelle d'un territoire est la mieux assurée »⁶⁵⁰. Ces territoires ou sites spécifiques sont réservés et gérés au niveau provincial par certaines instances ministérielles à l'aide de législations, notamment :

- le MDDEP : *Loi sur la conservation du patrimoine naturel, Loi sur les parcs, Loi sur la qualité de l'environnement, Loi sur le développement durable;*
- le MRNF : *Loi sur les forêts, Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, Règlement sur les habitats fauniques, RNI;*
- le MCCCFC : *Loi sur les biens culturels.*

Les activités forestières peuvent avoir des effets négatifs sur la qualité des paysages. C'est pourquoi le RNI prévoit la conservation d'un encadrement visuel le long des circuits panoramiques et autour des arrondissements historiques, des arrondissements naturels, des infrastructures récréatives et touristiques. De plus, le maintien de la qualité visuelle des paysages forestiers est l'un des onze objectifs de protection et de mise en valeur (OPMV) des ressources du milieu forestier que le MRNF a adoptés préalablement à l'élaboration des plans généraux d'aménagement forestier (PGAF) 2008-2013. Les étapes menant à la prise en compte adéquate de cet OPMV dans les PGAF sont:

- « L'identification et la classification des secteurs d'intérêt majeur – paysages;
- L'établissement des stratégies visant à assurer l'intégration visuelle des interventions dans les paysages visuellement sensibles des secteurs d'intérêt majeur pour l'UAF via des ententes et des mesures d'harmonisation;
- La cartographie des paysages visuellement sensibles et des mesures d'harmonisation situées sur les superficies touchées par le programme quinquennal d'interventions forestières »⁶⁵¹.

La classification des paysages visuels sensibles, effectuée à ce jour pour la région O2, identifie 47 secteurs de sensibilité très élevée, 62 secteurs de sensibilité élevée et 1 649 secteurs de sensibilité modérée⁶⁵².

⁶⁵⁰ Conseil du loisir scientifique du Saguenay–Lac-Saint-Jean (CLS) (2008). *Paysages du Saguenay–Lac-Saint-Jean – Voir, regarder et découvrir*. 228 p.

⁶⁵¹ Consultants forestiers DGR inc. (2007, juin). *Plan général d'aménagement forestier de l'Unité d'aménagement forestier (027-51) - Période 2008-2013. Présenté au Ministère des Ressources naturelles et de la Faune*. 271 p.

⁶⁵² Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) du Saguenay–Lac-Saint-Jean (2010). *Portrait de la ressource forêt du Saguenay–Lac-Saint-Jean*. 253 p.



En territoire municipalisé, la gestion du territoire revient aux MRC et aux différentes municipalités. La *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* leur confère le pouvoir d'intervenir sur l'utilisation de leur territoire, d'encadrer son développement et de réglementer la protection de leur patrimoine. À cette fin, des outils de planification tels que le schéma d'aménagement et de développement et le plan d'urbanisme sont mis en place. Les schémas d'aménagement permettent l'identification des territoires présentant un intérêt d'ordre esthétique comme les paysages panoramiques, les perspectives visuelles, les corridors boisés et visuels, les cours d'eau et certains lieux spécifiques. De plus, la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* autorise également le gouvernement à créer des zones d'intervention spéciale visant la protection des sites qui présentent une valeur notable au point de vue du paysage, notamment des zones sensibles ou des ensembles patrimoniaux. Par ailleurs, les règlements d'urbanisme propres à chaque municipalité découlent du plan d'urbanisme et façonnent le paysage urbain. Des plans d'intervention et d'intégration architecturale servent, quant à eux, à encadrer l'évolution du cadre bâti. La *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* régit, quant à elle, l'utilisation du territoire agricole afin d'assurer la pérennité d'une base territoriale pour la pratique de l'agriculture dans les zones agricoles établies. Elle veille ainsi à la protection du patrimoine agricole québécois et au développement des activités et des entreprises agricoles. L'agriculture est l'une des activités économiques qui a largement contribué au modelage des paysages ruraux. Ceux-ci sont en constante évolution, soumis aux changements des pratiques agricoles, au développement des techniques agricoles et des modes de production.

En 2002, l'instauration d'un nouveau statut de paysage humanisé par le biais de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* permet maintenant la reconnaissance d'une « aire constituée à des fins de protection de la biodiversité d'un territoire habité, terrestre ou aquatique, dont le paysage et ses composantes naturelles ont été façonnés au fil du temps par des activités humaines en harmonie avec la nature et présentent des qualités intrinsèques remarquables dont la conservation dépend fortement de la poursuite des pratiques qui en sont à l'origine »⁶⁵³. À ce jour, ce statut n'a été attribué à aucun territoire dans la région.

Depuis 1998, le CLS a réalisé diverses actions en soutien à la valorisation des paysages de la région. De l'inventaire préliminaire des paysages du Saguenay–Lac-Saint-Jean à la publication d'un livre destiné au grand public présentant, décrivant et illustrant toute la richesse des paysages naturels, ruraux, urbains et industriels de la région, l'implication du CLS vise à sensibiliser la population à la qualité du paysage et à initier une démarche permettant la mise en valeur des ressources paysagères de la région. En 2006, un Comité de travail sur les paysages du Saguenay–Lac-Saint-Jean a amorcé une réflexion sur la qualité des paysages régionaux. Les actions du comité se déroulent au niveau régional, en complément des actions directes faites au niveau local (municipalités et organismes) et au niveau supralocal (MRC). Ce comité de travail réunit les MRC de Lac-Saint-Jean-Est, du Domaine-du-Roy, du Fjord-du-Saguenay, de Maria-Chapdelaine, la Ville de Saguenay, le CDMLSJ, le CLS, les directions régionales du MCCCCF et du MAMROT, l'ATR du Saguenay–Lac-Saint-Jean, les organismes Les Verts Boisés du fjord et le Service d'aide en rénovation patrimoniale (SARP), de même que la CRÉ⁶⁵⁴. Cette démarche a mis en évidence le besoin de structurer et de planifier des actions en matière de paysage ayant une portée régionale dans une perspective de mise en œuvre concertée.

Le tableau 5.2 présente les principaux intervenants ainsi que les outils de planification, de gestion et de mise en valeur des paysages disponibles dans la région.

⁶⁵³ L.R.Q Chapitre C-61.01 art. 2

⁶⁵⁴ Prud'Homme, C (2010). *Plan d'action Paysage. Comité Paysages du Saguenay–Lac-Saint-Jean*. 23 p.

Organisme	Outils de planification et de gestion des paysages	Échelle	Objectifs poursuivis
CPEUM	Le <i>Guide de la gestion des paysages au Québec</i> ⁶⁵⁵	Provinciale	En matière d'aménagement des paysages, ce document vise à fournir des balises sur le plan stratégique et à présenter un certain nombre d'outils sur le plan opérationnel.
CPQ	Le <i>Guide du paysage</i> ⁶⁵⁶	Provinciale	Outil pour l'élaboration d'une charte du paysage à l'échelle locale. Propose une démarche concrète visant la reconnaissance, la protection et la mise en valeur du paysage.
	La <i>Charte du paysage québécois</i> ⁶⁵⁷	Provinciale	Outil de sensibilisation et d'éducation. Soutient l'action locale et vise la création de paysages de qualité dans une perspective de développement durable.
MRNF	<i>Guide pour la réalisation d'une étude d'intégration et d'harmonisation paysagères – Projet d'implantation de parc éolien sur le territoire public</i> ⁶⁵⁸	Provinciale	Outils permettant d'associer les partenaires régionaux et gouvernementaux à la prise de décision en matière d'utilisation du territoire public.
	<i>Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État (RNI)</i>		
	<i>Plan régional de développement du territoire public (PRDTP) (section récréotourisme)</i>	Régionale	
MAMROT	<i>Guide d'intégration des éoliennes au territoire – Vers de nouveaux paysages</i> ⁶⁵⁹	MRC et municipale	Document de soutien visant l'élaboration d'une planification du territoire qui soit cohérente avec le développement éolien. Il prévoit notamment l'élaboration d'un inventaire des composantes du paysage et l'identification des territoires compatibles avec le développement éolien.
CLS	<i>Paysages du Saguenay–Lac-Saint-Jean – Voir, regarder et découvrir</i> ⁶⁶⁰	Régionale	Guide qui permet de sensibiliser le grand public aux principaux paysages de la région qu'ils soient naturels, ruraux, urbains ou industriels.
Comité Paysages du Saguenay–Lac-Saint-Jean	<i>Plan d'action Paysage</i> ⁶⁶¹	Régionale	Outil de réflexion visant l'identification des enjeux propres aux paysages régionaux et particuliers, identification des projets prioritaires et objectifs visant à promouvoir et mettre en valeur les paysages de la région.
Comité ACCORD Saguenay–Lac-Saint-Jean	<i>Plan d'action et plan financier détaillé 2008-2013 – Créneau d'excellence : Tourisme d'aventure et écotourisme</i> ⁶⁶²	Régionale	Stratégies et projets choisis par la région pour maximiser le développement du créneau d'excellence. Développer la complémentarité de l'exploitation des ressources naturelles avec l'écotourisme et le tourisme d'aventure, notamment par la mise sur pied d'un mécanisme d'harmonisation, la participation aux consultations sur les plans d'aménagement forestier, etc.
MRC	Schéma d'aménagement et de développement	MRC	Établir les lignes directrices de l'organisation physique du territoire d'une MRC.
MRC et municipalités	Règlement de contrôle intérimaire	Municipale	Permet à une MRC ou une municipalité de restreindre ou de régir la réalisation de nouveaux projets ou une nouvelle utilisation du territoire.
Municipalités	Plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA)	Municipale	Permet à une municipalité d'assurer la qualité de l'implantation et de l'intégration architecturale.

Tableau 5.2 Intervenants et outils de planification et de gestion en matière de protection et de mise en valeur des paysages

655 Paquette, S., P. Poullaouec-Gonidec et G. Domon (2009). *Guide de gestion des paysages au Québec – Lire, comprendre et valoriser le paysage*. Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal. 96 p. [En ligne]. <http://www.mcccf.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/publications/guide-gestion-paysage.pdf>. Consulté le 25 novembre 2010.

656 Conseil du paysage québécois (CPQ) (2002). *Guide du paysage*. [En ligne]. http://www.paysage.qc.ca/guide/Application_charte.pdf. Consulté le 25 novembre 2010.

657 Conseil du paysage québécois (CPQ) (2000). *Charte du paysage québécois*. [En ligne]. <http://www.paysage.qc.ca/cpq/charte.pdf>. Consulté le 25 novembre 2010.

658 Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2007). *Guide pour la réalisation d'une étude d'intégration et d'harmonisation paysagères – Projet d'implantation de parc éolien sur le territoire public*. Gouvernement du Québec, Direction générale de la gestion du territoire public. 24 p.

659 Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) (2007). *Guide d'intégration des éoliennes au territoire – Vers de nouveaux paysages*. Direction des politiques municipales et de la recherche. 38 p.

660 Conseil du loisir scientifique du Saguenay–Lac-Saint-Jean (CLS) (2008). *Paysages du Saguenay–Lac-Saint-Jean – Voir, regarder et découvrir*. 228 p.

661 Prud'Homme, C. (2010). *Plan d'action Paysage*. Comité Paysages du Saguenay–Lac-Saint-Jean. 23 p.

662 Comité régional ACCORD (2008). *Plan d'action et plan financier 2008-2013 – Créneau d'excellence : Tourisme d'aventure et écotourisme*. 27 p.



6. PROBLÉMATIQUES RÉGIONALES

Cette section traite des principales problématiques régionales plus spécifiques au domaine d'affaires « Territoire » du Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT).

6.1. Déclin démographique

La région fait face à une problématique de décroissance démographique depuis le milieu des années 90. Le vieillissement de la population, un faible taux de natalité, l'exode des jeunes et un ralentissement économique important sont à la base de cette problématique qui constitue assurément le plus grand défi auquel se voit confronter le Saguenay–Lac-Saint-Jean. Les principaux impacts du déclin démographique se traduisent notamment par⁶⁶³:

- la dévitalisation de plusieurs municipalités à caractère rural;
- une problématique de maintien de l'occupation du territoire et des services destinés à la population;
- l'effritement du bassin de main-d'œuvre et difficultés croissantes de recrutement de personnel qualifié pour les entreprises;
- le fléchissement du pouvoir attractif de la région et climat de morosité;
- les pressions croissantes sur les services de santé et les services sociaux;
- la décroissance de l'activité commerciale, modifications des habitudes de consommation, affaissement du marché immobilier;
- la fuite de l'épargne.

L'immigration représente une avenue de solution pour contrer ce phénomène. À cet égard, la région signait en 2003 une Entente spécifique de régionalisation de l'immigration et créait la Table régionale de concertation en immigration (TRCI). La hausse importante de nouveaux arrivants enregistrée sur une base annuelle, soit 861 individus pendant la période 2000-2004, aura conduit à la conclusion d'une nouvelle entente pour la période 2006-2009. Une troisième entente a été conclue en février 2011⁶⁶⁴. Par ailleurs, la région s'est dotée d'un plan d'action en 2005 dans lequel sont indiquées les initiatives et les mesures afin d'augmenter l'attraction et la rétention des personnes immigrantes dans la région. L'un des résultats attendus dans ce plan d'action est l'établissement de 250 personnes immigrantes par année dont la majorité serait des travailleurs qualifiés et des gens d'affaires⁶⁶⁵.

⁶⁶³ Conférence régionale des élus du Saguenay–Lac-Saint-Jean (2007). *Plan quinquennal de développement Saguenay–Lac-Saint-Jean 2007-2012*. 41 p.

⁶⁶⁴ Thibault, M. *Conseiller en développement régional*. Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC). Communication personnelle. 22 novembre 2010.

⁶⁶⁵ Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) (2005). *Des valeurs partagées, des intérêts communs – Pour assurer la pleine participation des Québécois des communautés culturelles au développement du Québec – Saguenay–Lac-Saint-Jean (Plan d'action, avril 2005)*. Direction des affaires publiques et des communications. Gouvernement du Québec. 18 p.

La Stratégie MigrAction 2007-2012 est une autre initiative régionale qui vise à inverser cette tendance de décroissance démographique. Portée par 36 partenaires du milieu, elle a pour objectif principal d'assurer la rétention et l'établissement des jeunes dans la région afin de profiter de leur potentiel⁶⁶⁶.

6.2. Développement économique

L'économie du Saguenay–Lac-Saint-Jean repose principalement sur l'exploitation des ressources forestières, agricoles et hydrauliques. L'exploitation des ressources naturelles et la transformation primaire sont concentrées autour de quelques grandes entreprises seulement dont les champs d'activité se situent dans la première transformation du bois, des pâtes et papier et de l'aluminium. La région est encore aux prises avec une faible diversification de ses activités économiques et une valorisation insuffisante de ses productions, ce qui la rend vulnérable à la conjoncture nord-américaine et mondiale. La crise majeure qui touche le secteur forestier depuis 2003 nous rappelle cette problématique propre aux régions ressources. Les événements entourant cette crise, qui se sont traduits notamment par la fermeture des usines de pâtes et papiers de La Baie et de Dolbeau-Mistassini et de certains complexes de sciage, ont eu pour effets d'augmenter significativement le taux de chômage au Saguenay–Lac-Saint-Jean et de diminuer les revenus de ses habitants. Afin de soutenir les efforts de diversification et de développement économique des régions en difficulté, les gouvernements du Québec et du Canada ont mis sur pied différents programmes d'aide financière, notamment :

- Contrats de diversification et de développement économique des MRC, période 2007-2012 (MAMROT et MDEIE);
- Programme Diversification des collectivités, période 2007-2012 (Développement économique Canada);
- Initiative ponctuelle de renforcement des économies forestières, période 2010-2013 (Développement économique Canada);
- Pactes et laboratoires ruraux découlant de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014 (MAMROT).

Le manque de culture et d'activité entrepreneuriale dans la région représente une autre problématique sur le plan économique. En effet, en 2004 l'indice d'activité entrepreneuriale s'élevait à seulement 3,1 %, soit l'un des plus faibles de la province après la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine. Pour la même période, la région obtenait le 15^e rang sur 16 au Québec en ce qui concerne la proportion de la population en voie de créer une entreprise⁶⁶⁷. Pour répondre à cette problématique, une Table régionale en entrepreneuriat a été mise sur pied en 2006 afin de développer un environnement propice à l'émergence d'une culture entrepreneuriale au Saguenay–Lac-Saint-Jean. Sa mission consiste plus spécifiquement à développer l'entrepreneuriat individuel et collectif chez les jeunes.

⁶⁶⁶ MigrAction (2010). *Stratégie MigrAction*. In *MigrAction, Stratégie MigrAction*, [En ligne]. <http://www.migraction.ca/>. Consulté le 22 novembre 2010.

⁶⁶⁷ Conférence régionale des élus du Saguenay–Lac-Saint-Jean (2007). *Plan quinquennal de développement Saguenay–Lac-Saint-Jean 2007-2012*. 41 p.



Plan Nord

Le Plan Nord, annoncé par le gouvernement du Québec en 2009, cible en partie le territoire du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Le plan vise, entre autres, la mise en valeur du potentiel minier, forestier, énergétique, faunique et touristique du Nord en partenariat avec les communautés nordiques, y compris les Premières Nations. Il porte sur le territoire du Québec situé au nord du 49^e parallèle. Au Saguenay–Lac-Saint-Jean, il vise une superficie de 75 294 km², soit près de 71 % du territoire régional, et englobe le territoire des municipalités de Notre-Dame-de-Lorette, Saint-Stanislas et Girardville.

Le gouvernement du Québec travaille présentement à l'élaboration de ce plan. Plusieurs séances de travail de la Table des partenaires ont eu lieu au cours de l'année 2010. La Table des partenaires a pour mandat⁶⁶⁸:

- d'obtenir l'adhésion des communautés à une vision commune;
- de définir une procédure de travail;
- de déterminer les priorités à mettre en œuvre sur les plans économique et social;
- de traiter des enjeux autochtones propres à la démarche du Plan Nord, dans le respect des ententes déjà conclues ou de celles en négociation.

Les travaux de la Table des partenaires ont permis de consulter les différents acteurs du milieu interpellés par le Plan Nord. Dans la région, une des préoccupations des intervenants réfère à l'engagement du gouvernement qui consiste « à soustraire 50 % de la superficie du Plan Nord de toute **activité industrielle** (forestière, minière, énergétique) dont 12 % sera alloué aux aires protégées présentes et à venir »⁶⁶⁹. Certains acteurs du milieu se demandent comment le gouvernement pourra répondre à cet engagement et quel sera l'impact de celui-ci sur les activités industrielles de la région. La Table des partenaires travaille présentement à circonscrire la notion d'activités industrielles.

Dans le **secteur de l'énergie**, cette notion réfère actuellement à :

- « la mise en place et l'exploitation des équipements, des infrastructures et des aménagements destinés à la production d'énergie et à l'exploitation minière sur titres miniers;
- la mise en eau. »⁶⁷⁰

Pour le **secteur des mines**, elle concerne:

- « les activités dont la réalisation est subordonnée à une autorisation délivrée en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;
- les activités d'exploitation minière sur un site nécessitant la délivrance de titres relatifs à l'exploitation minière. »⁶⁷¹

668 Gouvernement du Québec (2009). *Plan Nord*. In *Plan Nord, Table des partenaires*, [En ligne]. <http://www.plannord.gouv.qc.ca/partenaires/index.asp>. Consulté le 31 octobre 2010.

669 Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2009). *Plan Nord – Pour un développement économique socialement responsable et durable*. Document de travail. 38 p.

670 Gouvernement du Québec (2010). *Plan Nord – Document de consultation pour donner suite à l'engagement gouvernemental de réserver 50 % de la superficie du territoire du Plan Nord à des activités autres qu'industrielles, à la protection de l'environnement et à la sauvegarde de la biodiversité*. 21 p.

671 *Ibid.*

En ce qui a trait au **secteur forestier**, à ce stade-ci de la démarche, il est proposé par la Table des partenaires de reconnaître « comme activités industrielles celles qui ont des impacts directs et permanents sur la biodiversité et les écosystèmes, par exemple, les routes et les chemins (dont les catégories restent à préciser), les sites de construction de camps ou de transformation du bois. »⁶⁷²

Par ailleurs, plusieurs intervenants se questionnent au sujet de l'expansion et de l'entretien du réseau routier dans le cadre du Plan Nord puisque le gouvernement n'a pas encore dévoilé sa stratégie à cet égard. Cet aspect est important car la mise en valeur des différents potentiels ciblés par cette planification passe impérativement par une stratégie efficace sur le plan des transports.

6.3. Occupation du territoire

Dans le cadre des consultations du MAMROT en vue de l'élaboration du projet d'occupation des territoires, l'organisme Solidarité rurale du Québec (SRQ) a rendu public en juin 2010 son avis « *Occupation des territoires, pour un Québec fort de ses communautés* »⁶⁷³. Créée en 1991 pour assurer le suivi des états généraux du monde rural, SRQ a pour mission de promouvoir la revitalisation et le développement du milieu rural, de ses villages et de ses communautés, de manière à renverser le mouvement de déclin et de déstructuration des campagnes québécoises. La consultation menée par SRQ sur l'occupation des territoires a permis de dégager les principaux défis qui s'adressent à l'ensemble des territoires, qu'ils soient urbains ou ruraux. Ces défis sont les suivants :

L'évolution démographique

- la tendance vers un vieillissement rapide de la population;
- le rétrécissement du bassin de la population active (20-64 ans), qui fournit l'essentiel de la main-d'oeuvre;
- l'accroissement des disparités régionales (métropole et autres grandes villes versus les régions périphériques).

La lutte contre le réchauffement climatique

- la décentralisation de certaines actions du gouvernement en matière de lutte aux changements climatiques;
- la transition vers de nouvelles sources d'énergie (autres que le pétrole);
- la préservation de la ressource eau;
- la contribution des secteurs agricole et forestier à la lutte aux changements climatiques (ex. : transformation de la biomasse agricole en biocarburants, valorisation de la biomasse forestière, etc.).

⁶⁷² Ibid.

⁶⁷³ Solidarité rurale du Québec (SRQ) (2010). *Avis - L'occupation des territoires, pour un Québec fort de ses communautés*. 92 p.



Les mutations économiques

- les effets de la mondialisation et de la montée en puissance de pays émergents sur l'économie de la province et de ses régions;
- le manque de diversification économique et de valorisation des matières premières dans les communautés dont l'économie est basée en grande partie sur l'exploitation des ressources naturelles;
- le manque de relève entrepreneuriale;
- le développement d'une économie « verte » (énergie éolienne, énergie solaire, valorisation de la biomasse, etc.).

La vitalité sociale

- la revitalisation des localités en difficulté, notamment par le maintien et le développement de services de proximité;
- la lutte au décrochage scolaire;
- le maintien des écoles dans les communautés;
- l'accès aux nouvelles technologies (ex. : Internet haute vitesse) pour contrer la dévitalisation et redynamiser des milieux.

Pour relever ces défis, SRQ indique que les régions du Québec peuvent s'appuyer sur de nombreux leviers sectoriels, mobilisés autour des quatre grands enjeux suivants :

- habiter les territoires;
- développer de façon durable les territoires;
- desservir adéquatement les territoires;
- s'approprier collectivement les territoires.

Enfin, SRQ a formulé dans son avis sept recommandations au MAMROT qui se résument comme suit :

- conclure un pacte national sur l'occupation des territoires entre les représentants des collectivités, le gouvernement et les acteurs de la société civile permettant de renouveler les rapports entre les différents acteurs et de les mobiliser;
- convenir avec les représentants des collectivités et de la société civile d'une vision sociétale du développement des territoires, telle que promue dans la *Déclaration de Shawinigan*;
- moduler les interventions gouvernementales de manière proactive et systématique;
- accompagner le développement des collectivités territoriales de manière souple et à long terme via des ententes territoriales;
- élaborer un plan d'action intersectoriel de développement des territoires englobant les actions des acteurs sociaux et des différents ministères;
- inciter l'innovation sociale, en développement durable et en gouvernance et mettre en valeur les complémentarités territoriales;
- ouvrir un chantier sur la modernisation de la gouvernance territoriale.

6.4. Conservation

6.4.1. Aires protégées

Avec seulement 5 % (5 313 km²) d'aires protégées sur son territoire, le Saguenay–Lac-Saint-Jean accuse présentement un retard par rapport au portrait provincial (8,14 %). De plus, la répartition des ces aires protégées n'est pas uniforme sur le territoire régional. En effet, suite à l'analyse du *Cadre écologique de référence* (CER), le MDDEP signale qu'il existe des secteurs de faible présence d'aires protégées dans certains écosystèmes de la province naturelle des Laurentides centrales, au pourtour nord du Saguenay et du lac Saint-Jean⁶⁷⁴. La province naturelle des Laurentides méridionales présenterait également des zones de carence, plus précisément dans la partie nord du massif du lac Jacques-Cartier, secteur qui recoupe l'extrémité sud du territoire régional⁶⁷⁵.

Les projets d'aires protégées connus actuellement dans la région totalisent environ 4 794 km² dont près de 63 % réfèrent aux projets de parcs de la Première Nation de Mashteuiatsh (tableau 6.1). L'ajout de ces superficies porterait à 9,5 % la portion protégée du territoire régional, ce qui permettrait de dépasser la première cible de 8 % fixée par le gouvernement du Québec en 2000 et de se rapprocher du nouvel objectif de 12 %, annoncé en 2009. Il est important de préciser également que certains de ces territoires font l'objet de droits d'exploitation des ressources naturelles qui représentent des contraintes importantes à la création d'aires protégées. Le projet de parc ilnu des monts Otish est un bon exemple. En février 2010, 450 km² de titres miniers actifs, émis principalement pour l'exploration de gisements d'uranium, couvraient la portion nord de ce territoire⁶⁷⁶.

Type d'aire protégée projetée	Superficie (km ²)	Proportion (%)
Écosystème forestier exceptionnel	17,0	0,4
Habitat faunique (statut provisoire)	7,0	0,1
Habitat faunique (sans statut)	99,8	2,1
Agrandissement du parc national de la Pointe-Taillon	3,0	0,1
Réserve écologique	11,2	0,2
Territoires d'intérêt du MDDEP C-41, D-11 et D-23A	87,4	1,8
Refuge biologique	1 551,5	32,4
Parcs ilnus des monts Otish et du lac Connelly (EdPOG)	3 017,0	62,9
Total	4 793,9	100,0

Tableau 6.1 Superficies des projets connus d'aires protégées au Saguenay–Lac-Saint-Jean

⁶⁷⁴ Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) (2010). *Portrait du réseau d'aires protégées au Québec – période 2002-2009*. Gouvernement du Québec. 229 p.

⁶⁷⁵ Ibid.

⁶⁷⁶ Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean (CDMLSJ) (2010). *Projet de parc ilnu des monts Otish - Mise à jour de la documentation et étude de scénarios thématiques*. Rapport produit par le Groupe Conseil Nutshimit (GCN). 85 p.



Par ailleurs, l'atteinte de la nouvelle cible de 12 % pourrait passer par une adaptation des critères de sélection du MDDEP afin d'inclure certaines propositions des organismes locaux et régionaux qui n'ont pas été considérées jusqu'à présent dans le processus de création d'aires protégées, principalement parce qu'elles ne rencontraient pas l'ensemble des critères scientifiques de sélection. Signalons qu'à ce jour, le réseau d'aires protégées du Québec n'englobe que **23 %** de la superficie totale des territoires ciblés par des propositions des organismes du milieu⁶⁷⁷. Une plus grande souplesse dans la démarche permettrait de considérer sérieusement d'autres territoires proposés notamment par les MRC (ex. : sur TPI) et les industriels forestiers (ex. : forêts à haute valeur pour la conservation).

Le suivi et la surveillance dans les aires protégées de la région représente une autre problématique. Le suivi de l'intégrité écologique, le suivi de la biodiversité, l'encadrement des activités récréatives, le contrôle de l'occupation temporaire et du braconnage, à titre d'exemples, nécessitent des investissements de la part du gouvernement du Québec afin de s'assurer que les aires protégées remplissent pleinement leur rôle en matière de conservation. À l'heure actuelle, seuls les parcs nationaux du Québec et le parc marin Saguenay–Saint-Laurent font l'objet de programmes de suivi et de surveillance dans la région. Pour les autres catégories d'aires protégées, notamment les réserves de biodiversité projetées et les réserves aquatiques projetées qui comptent pour près de **83 %** de l'ensemble des territoires protégés du Saguenay–Lac-Saint-Jean, les ressources financières sont insuffisantes et les suivis et contrôles, quasi inexistantes.

6.4.2. Caribou forestier

La situation précaire du caribou forestier, qui s'est traduite par l'attribution des statuts d'espèce menacée par le gouvernement fédéral et d'espèce vulnérable par le gouvernement du Québec, justifie les mesures de protection identifiées au *Plan de rétablissement du caribou forestier (2005-2012)*. Les comportements et besoins en habitat de l'espèce à la base de ces mesures sont :

- Le caribou forestier est sensible au dérangement occasionné par l'intensification de la fréquentation de son habitat (randonneurs, véhicules, sites de villégiature, activités industrielles, etc.);
- Cette espèce privilégie un habitat en particulier, soit les pessières à lichens et à mousses;
- L'espèce est affectée par les modifications de son habitat engendrées par les activités de nature anthropique (exploitation forestière, production hydroélectrique, villégiature, etc.);
- Le caribou forestier est peu méfiant face aux humains, ce qui le rend plus vulnérable au braconnage.

La protection du caribou forestier aura des impacts sur les possibilités de développement et sur le niveau d'utilisation de certaines portions du territoire régional. En effet, plusieurs des mesures préconisées dans le plan de rétablissement de l'espèce visent un encadrement de l'aménagement et de l'utilisation du territoire. Les initiatives de protection ciblent particulièrement les activités d'exploitation des ressources naturelles, les activités récréotouristiques et le déploiement du réseau routier forestier. L'approche prévoit aussi l'établissement d'aires protégées dédiées à l'espèce. Dans la région, on en dénombre 4 qui totalisent 937 km²⁶⁷⁸.

⁶⁷⁷ Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) (2010). *Portrait du réseau d'aires protégées au Québec – période 2002-2009*. Gouvernement du Québec. 229 p.

⁶⁷⁸ Dussault, C. (2010). *Biologiste, M. Sc. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), Direction de l'expertise Énergie-Faune-Forêts-Mines-Territoire du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Communication personnelle. 19 novembre 2010.*

En novembre 2010, il s'est tenu à Saguenay le deuxième colloque provincial sur le caribou forestier. Les objectifs de ce colloque étaient les suivants⁶⁷⁹ :

- Transmettre les nouvelles connaissances acquises sur le caribou forestier au cours des dernières années aux intervenants du milieu œuvrant dans l'habitat de l'espèce;
- Identifier les nouveaux éléments à prendre en compte dans l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégrés 2013-2018;
- Assurer la protection du caribou lors de la planification et du développement du territoire, notamment dans le cadre du Plan Nord;
- Identifier les nouveaux éléments à prendre en compte pour la révision du plan de rétablissement du caribou forestier, dont la fin est prévue pour 2012;
- Favoriser l'adhésion des intervenants régionaux à la protection du caribou forestier.

Les principaux thèmes abordés au cours de l'évènement concernaient⁶⁸⁰ :

- les impacts de l'aménagement du territoire sur la sélection d'habitat du caribou;
- les impacts du développement anthropique sur le caribou;
- les impacts de l'aménagement du territoire sur la condition physique du caribou;
- les impacts de l'aménagement du territoire sur les relations entre le caribou et ses prédateurs;
- la révision des stratégies d'aménagement du territoire pour conserver le caribou.

6.5. Agriculture

Les MRC de la région font face à peu près aux mêmes problématiques dans le domaine agricole. Ces problématiques communes sont :

- la dévitalisation du territoire agricole et des communautés rurales;
- la faible représentativité de la population agricole et le manque de relève entrepreneuriale;
- la déstructuration du territoire agricole au profit d'autres usages qui présentent souvent un caractère irréversible (implantations résidentielles, commerciales et industrielles);
- l'abandon des activités agricoles sur les terres productives;
- la conversion de terres agricoles en superficies forestières;
- la protection de l'environnement (érosion des sols, contamination de l'eau, nuisances olfactives, etc.);
- l'adaptation aux changements climatiques.

⁶⁷⁹ Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2010). Colloque « Le caribou forestier : un enjeu de biodiversité et de développement durable ». In MRNF, Colloque sur le caribou forestier, [En ligne]. <http://www.mrnf.gouv.qc.ca/activite/caribou-forestier/>. Consulté le 17 décembre 2010.

⁶⁸⁰ Ibid.



Les moyens destinés à maintenir et à développer un secteur agricole dynamique ont été identifiés par certains intervenants régionaux (ex. : MRC). Les avenues privilégiées concernent principalement :

- la préservation de l'intégrité du territoire agricole pour les générations futures;
- la valorisation de la culture entrepreneuriale auprès des jeunes;
- le développement d'un mode de gouvernance favorisant la synergie et la communication entre les différentes organisations du domaine agricole;
- le développement de nouvelles productions végétales et animales ainsi que de nouveaux produits agroalimentaires;
- la mise en valeur des terres en friche et des terres publiques intramunicipales pour l'agriculture nordique (développement de nouveaux créneaux);
- le développement en territoire agricole d'activités autres qu'agricoles qui sont conformes aux dispositions des schémas d'aménagement et de développement en vigueur;
- l'augmentation de la transformation agroalimentaire (1^{re}, 2^e et 3^e transformation), pour conférer un maximum de valeur ajoutée à la production agricole régionale;
- l'amélioration de la mise en marché des produits locaux et régionaux;
- l'adoption de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement (reboisement de bande riveraine, implantation de haie brise-vent, plan agro-environnemental de fertilisation, bilan de phosphore, etc.);
- l'adaptation aux changements climatiques par de nouvelles pratiques agraires (nouvelles espèces, nouveaux cultivars, suivis des ravageurs).

6.6. Hébergement et récréotourisme

6.6.1. Villégiature

La villégiature privée est une activité importante sur les terres publiques et privées du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Les revenus de taxes foncières et les dépenses des propriétaires de chalets ont une incidence positive sur l'économie de la région et permettent d'atténuer les effets de la dévitalisation dans certaines collectivités. La villégiature peut ainsi contribuer à la diversification de l'économie régionale. De plus, elle permet à la population qui détient des droits d'occupation de profiter d'une expérience récréative sur le territoire. Cette activité pour laquelle la demande ne cesse d'augmenter peut toutefois engendrer divers impacts négatifs dans les municipalités, notamment⁶⁸¹ :

⁶⁸¹ Ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR). *Planification et gestion des lieux de villégiature (Guide)*. Direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue. Gouvernement du Québec. 63 p.

Services publics et gestion municipale

- des pressions des villégiateurs auprès des élus municipaux afin d'obtenir davantage de services municipaux (gestion des déchets, entretien des chemins, électricité, téléphone, etc.), ce qui a pour conséquence d'augmenter les dépenses des municipalités. Ce phénomène est en partie attribuable à la migration citadine ainsi qu'à la conversion des résidences saisonnières (chalets) en résidences permanentes;
- des difficultés à offrir des services municipaux en raison de la faible densité d'occupation et de la répartition éclatée des secteurs de villégiature;
- présence d'occupants illégaux ou itinérants (roulottes) sur le territoire.

Aménagement du territoire

- risques de créer de nouvelles zones résidentielles concentrées ou éparpillées à l'extérieur du périmètre urbain municipal avec des exigences de services et d'infrastructures difficiles à satisfaire;
- présence d'anciens développements de villégiature qui ne répondent pas toujours aux normes et aux exigences municipales actuelles, ce qui entraîne une gestion difficile des droits acquis;
- privatisation excessive des berges et perte d'accès public;
- possibilité de cohabitation difficile entre les différents utilisateurs :
 - producteurs agricoles (nuisances sonores et olfactives, plaintes des villégiateurs);
 - membres des Premières Nations (impacts sur la pratique d'Innu Aitun);
 - compagnies forestières (mesures d'harmonisation à prévoir afin de limiter les impacts des activités forestières sur l'encadrement visuel, la quiétude des lieux, les habitats fauniques, etc.);
 - pourvoyeurs sans droits exclusifs de chasse et de pêche (la présence de villégiateurs dans un secteur exploité par un pourvoyeur sans droits exclusifs de chasse et de pêche peut nuire aux activités de ce dernier).

Milieu naturel et santé publique

- problèmes potentiels de contamination et de dégradation du milieu naturel causés notamment par le déboisement excessif, la dénaturalisation des berges, le remblayage de milieux humides, la présence d'installations septiques non conformes, etc.;
- apparition de problèmes d'érosion des berges;
- détérioration de la qualité de l'eau de surface et souterraine;
- eutrophisation accélérée des plans d'eau et risque de prolifération d'algues bleues, à la suite d'apports en substances nutritives découlant des activités humaines en rive;
- dégradation des milieux aquatiques, perte d'habitats fauniques et floristiques;
- dégradation des paysages;
- pression accrue sur les ressources naturelles (chasse, pêche, bois de chauffage, sablières, etc.).



Ces répercussions potentielles de la villégiature sur l'organisation municipale et le milieu naturel invitent à la plus grande prudence lors de la planification et de la gestion des lieux dédiés à cette activité. Elles peuvent ainsi influencer les décisions à prendre sur les choix et les modalités de développement de la villégiature sur le territoire régional. Ces choix doivent tenir compte de la capacité de support du milieu et viser, entre autres, à assurer un développement durable du territoire et à maintenir l'accessibilité à celui-ci.

6.6.2. Territoires fauniques structurés

Certaines préoccupations et problématiques ont été soulevées par les gestionnaires des réserves fauniques, des zecs et des pourvoiries de la région, notamment :

- La cohabitation souvent difficile avec les détenteurs de droits forestiers et miniers. Ces activités de nature industrielle, de par leurs impacts sur les ressources fauniques (perte et fragmentation d'habitats, perte de biodiversité) et paysagères (détérioration de l'encadrement visuel), peuvent diminuer significativement la qualité de l'offre dans les territoires fauniques structurés;
- La cohabitation avec les membres des Premières Nations : la pratique d'Innu Aitun soulève des préoccupations chez certains gestionnaires, principalement chez les pourvoyeurs. Ces derniers considèrent que les activités traditionnelles des Innus sont incompatibles avec l'existence des pourvoiries à droits exclusifs⁶⁸²;
- Le développement du réseau routier forestier : la multiplication des accès par les compagnies forestières rend plus difficile le contrôle des entrées et sorties des autres utilisateurs sur les territoires fauniques structurés. Ce phénomène peut contribuer à l'amplification ou l'apparition de problèmes comme le braconnage, la surexploitation des ressources fauniques, le vol et le vandalisme, etc.;
- L'entretien des chemins forestiers : l'actuelle instabilité de l'industrie forestière qui entraîne un ralentissement des activités en forêt (dont celles de voirie forestière) ainsi que la répartition inégale
- des frais d'entretien du réseau routier engendrent beaucoup d'inquiétude auprès de certains gestionnaires;
- Le développement de la villégiature et les occupations illégales du territoire en périphérie ou à l'intérieur d'aires fauniques structurées (ex. : dans les zecs, près des réserves fauniques ou des pourvoiries sans droits exclusifs). Ces activités peuvent accroître la pression sur les ressources fauniques (dérangement de la faune, prélèvements non contrôlés, etc.) et contribuer à la problématique de multiplication des accès;
- La concurrence qui s'exerce entre les différents types de territoires fauniques structurés pour attirer la clientèle. Les zecs, qui sont des organismes à but non lucratif, ont amélioré depuis quelques années leur offre d'activités récréatives et d'hébergement, et viennent ainsi compétitionner les pourvoiries qui, elles, sont des entreprises privées.

⁶⁸² Association des pourvoiries du Saguenay-Lac-Saint-Jean (2010, mars). Plan de développement régional des pourvoiries du Saguenay-Lac-Saint-Jean (version préliminaire). 168 p.

6.6.3. Tourisme d'aventure et écotourisme

Par le biais du projet ACCORD, différents intervenants régionaux travaillent actuellement à faire du Saguenay–Lac-Saint-Jean une destination de calibre international pour la réalisation d'activités de tourisme d'aventure et d'écotourisme. La région possède certes des atouts indéniables pour le développement de ce créneau, entre autres :

- de vastes espaces naturels;
- la présence de nombreux cours d'eau et lacs d'importance (rivière Saguenay, lac Saint-Jean, grandes rivières tributaires du lac Saint-Jean);
- la présence du fjord du Saguenay, des monts Valin et de territoires vierges comme les monts Otish et les Montagnes Blanches;
- des conditions d'enneigement exceptionnelles pour la pratique d'activités hivernales;
- la présence autochtone;
- une ressource faunique abondante qui offre un bon potentiel d'observation;
- l'existence d'un réseau cyclable d'envergure (Véloroute des Bleuets, Route verte).

Toutefois, il faut savoir que le Saguenay–Lac-Saint-Jean n'est pas la seule région du Québec à développer ce créneau en expansion. En fait, la majorité des régions de la province mise sur le tourisme d'aventure et l'écotourisme pour séduire la clientèle touristique. De plus, il existe une forte concurrence internationale dans ce domaine. Les concurrents les plus menaçants pour la région sont ceux qui disposent de certaines similarités avec celle-ci au plan de la localisation géographique, du climat, des espaces naturels, du type de produits offerts et de la proximité par rapport à certains marchés traditionnels du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Ainsi, la concurrence proviendrait principalement de l'Ontario et des états américains limitrophes du Québec : Maine, New York, New Hampshire et Vermont⁶⁸³.

⁶⁸³ *Tourisme Québec (2002). Nature et écotourisme au Québec en 2002. 273 p.*



D'autres problématiques sont à considérer, entre autres⁶⁸⁴ :

- L'offre de produits est souvent peu structurée : la consolidation du secteur est nécessaire pour faire face à la compétition féroce des destinations de tourisme d'aventure et écotouristiques mondiales comme le Costa Rica, le Kenya, la Nouvelle-Zélande, l'Australie, l'Ouest canadien et le Sud-Ouest des États-Unis. Cette structuration difficile découle notamment de la multiplicité des acteurs en présence, de l'absence d'autorité effective, du manque de concertation et de coordination, du manque d'arrimage dans les projets et de l'absence de représentativité forte auprès des instances gouvernementales;
- On assiste à certains conflits d'usage et de cohabitation : les activités de plein air plus « contemplatives » (randonnée pédestre, vélo, ski de fond, canot, etc.) cohabitent mal avec les activités motorisées (motoquad, motoneige, motomarine, etc.). Aussi, les activités d'exploitation des ressources naturelles menacent l'accessibilité au territoire, l'intégrité du milieu naturel et la qualité des paysages, ce qui nécessite des mesures d'harmonisation de la part des industriels afin de préserver le potentiel du territoire pour la pratique d'activités de tourisme d'aventure et d'écotourisme;
- Il faut prendre en considération les facteurs d'éloignement et d'accessibilité qui engendrent des coûts supplémentaires et qui peuvent nécessairement limiter les possibilités de développement (ex : monts Otish et Montagnes Blanches : bon potentiel mais difficile à mettre en valeur).

6.6.4. Véhicules hors route (VHR)

La popularité grandissante des véhicules hors route (VHR) entraîne des retombées économiques et touristiques significatives pour les régions du Québec, mais suscite également diverses préoccupations quant à la protection de la santé et de l'environnement chez les citoyens demeurant à proximité des sentiers.

Au printemps 2006, au terme d'une démarche qui a débuté par une vaste consultation publique au printemps 2005, le gouvernement du Québec annonçait 34 mesures visant, d'une part, à améliorer la cohabitation entre les utilisateurs de VHR et les riverains demeurant à proximité des sentiers et, d'autre part, à améliorer la sécurité des utilisateurs.

⁶⁸⁴ Réseau de veille en tourisme, Chaire de tourisme Transat, École des sciences de la gestion, Université du Québec à Montréal (UQAM) (2007-2010). *Quand le tourisme d'aventure et de plein air devient une aventure pour l'entreprise*. In Réseau de veille en tourisme, *Enjeux, Produits et activités*, [En ligne]. <http://veilletourisme.ca/2004/09/27/quand-le-tourisme-daventure-et-de-plein-air-devient-une-aventure-pour-lentreprise/>. Consulté le 31 octobre 2010.

Plusieurs groupes, dont les élus locaux, municipaux et régionaux, ont demandé à l'époque la mise en place d'une instance de concertation régionale coordonnée par le milieu. Ainsi, une table de concertation sous la responsabilité des CRÉ, ou d'une autre instance régionale mandatée par celle-ci, a été mise sur pied dans chacune des régions du Québec. Ces tables, auxquelles participent tous les intervenants régionaux interpellés par la circulation des VHR, ont fait état de l'avancement de leurs travaux au MTQ, à l'automne 2009. Le bilan pour le Saguenay–Lac-Saint-Jean est le suivant : « Pour la motoneige, toutes les solutions ont été identifiées. Cependant, leur mise en œuvre dépend de la disponibilité du financement. En effet, des passages de VHR non sécuritaires sur certaines routes doivent être déplacés et certains tronçons de sentiers sur des cours d'eau doivent être démenagés pour améliorer la sécurité des utilisateurs. Pour le motoquad, la majorité du tracé est identifiée et en partie aménagée. Il subsiste toutefois des problématiques pour relier la région à la Mauricie, à la Côte-Nord et à la Capitale-Nationale. Toutefois, bien que ce ne soit pas des sentiers interrégionaux, la Table souhaite d'abord réfléchir au développement du réseau à l'intérieur même de la région afin d'offrir plus de possibilité aux utilisateurs. Il faut également mentionner que la circulation du motoquad n'est pas permise sur l'ensemble du territoire puisque certaines municipalités ne l'ont pas autorisée. De plus, à certains endroits, l'accès aux services est complexe »⁶⁸⁵.

Une problématique demeure quant à la permanence des accès et des droits de passage, surtout en territoire municipalisé. Cette absence de réseau permanent fragilise l'industrie du VHR. En effet, les négociations de certains droits de passage, année après année, et les multiples conflits (ex. : agriculteurs) mettent régulièrement en danger le réseau, ce qui génère beaucoup d'incertitudes auprès des promoteurs et des adeptes de cette activité. À titre d'exemple, le conflit opposant les agriculteurs et le gouvernement du Québec à l'automne 2010, qui s'est traduit par une invitation de la Fédération de l'Union des producteurs agricoles (UPA) du Saguenay–Lac-Saint-Jean, auprès de ses membres, à ne pas accorder de droits de passage aux clubs de motoneiges de la région, a risqué de compromettre la saison de motoneige 2010-2011 en raison de la fermeture de plusieurs tronçons de sentiers. La pérennisation du réseau de sentiers s'avère donc essentielle pour assurer la consolidation de l'industrie du VHR non seulement dans la région, mais également dans le reste de la province.

⁶⁸⁵ Ministère des Transports du Québec (MTQ) (2009). *Rapport sur les véhicules hors route – Vers un développement durable de la pratique*. Québec : Gouvernement du Québec, 69 p.



6.6.5. Activités nautiques

La région du Saguenay–Lac-Saint-Jean compte une densité importante de lacs et de cours d'eau qui permettent la pratique de différents types d'activités nautiques : canotage, kayak, rafting, navigation de plaisance, baignade, etc.

Certaines activités nautiques, principalement celles qui nécessitent l'utilisation d'embarcations motorisées, peuvent induire des pressions sur l'environnement et générer des nuisances pour les autres utilisateurs du milieu. Sur le plan environnemental, ces activités peuvent en effet provoquer des problématiques d'érosion des berges (ressac), la perturbation d'habitats aquatiques et riverains, le dérangement de la faune, ainsi qu'une détérioration de la qualité de l'eau qui peut contribuer, dans certains cas, à l'apparition de problématiques de prolifération de cyanobactéries. Quant aux perturbations humaines, on n'a qu'à penser au dérangement que peuvent occasionner ces activités sur les baigneurs, les chasseurs, les pêcheurs et des résidents riverains. La préservation de la qualité de l'eau et la minimisation des nuisances dans les principaux lacs et rivières de la région qui sont utilisés à des fins récréatives est essentielle, non seulement au maintien d'écosystèmes aquatiques et riverains en santé, mais également au maintien de la qualité de l'expérience récréative des usagers.

Bien que certains cours d'eau soient utilisés par quelques producteurs de tourisme d'aventure pour la pratique du canot, du kayak ou du rafting, le potentiel de la région à ce chapitre demeure encore très peu exploité, surtout que certaines rivières, comme la rivière Mistassibi, possèdent une renommée internationale. Le projet de **Route bleue**, décrit précédemment à la section 4.4.1.1.4, représente une avenue intéressante qui pourrait aider à améliorer l'offre et à structurer ce créneau sur une partie du territoire régional. En effet, le projet aiderait à rendre le lac Saint-Jean et certains de ses tributaires plus accessibles à la population en assurant leur mise en valeur par l'aménagement d'un réseau d'infrastructures d'accueil (sites de mise à l'eau, abris, aires de repos, balisage, etc.). La sélection du tracé optimal du réseau navigable devrait tenir compte notamment de l'accessibilité, des conditions de navigation et de la protection des milieux naturels sensibles le long du parcours.

Selon la Fédération québécoise du canot et du kayak (FQCK), la production hydroélectrique et l'exploitation forestière sont les deux activités qui entrent le plus en conflit avec la pratique du canot et du kayak. Les principales nuisances associées à l'exploitation hydroélectrique sont : la présence des barrages qui constituent des obstacles au parcours, la modification du débit, l'ennoisement de sections d'eaux vives situées en amont du barrage et la perturbation de l'encadrement visuel. Quant aux activités forestières, celles-ci peuvent avoir un impact important sur la qualité des paysages. La FQCK signale que les lisières boisées de 20 m laissées le long des cours d'eau suite aux travaux de récolte de matière ligneuse ne sont souvent pas suffisantes pour maintenir un écran visuel de qualité pour les canots-campeurs. De plus, l'étroitesse de ces bandes boisées entraîne souvent une problématique de chablis qui provoque l'encombrement des sentiers portages et des cours d'eau, ce qui peut représenter un risque pour la sécurité des pagayeurs⁶⁸⁶. La planification des activités industrielles sur le territoire régional doit donc intégrer les préoccupations de ce groupe d'utilisateurs afin de minimiser les impacts négatifs de telles activités sur la pratique du canot et du kayak.

⁶⁸⁶ Fédération québécoise du canot et du kayak (FQCK) (2010, septembre). *Mémoire présenté dans le cadre de la consultation sur la proposition du Plan d'affectation du territoire public de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Présenté à la direction générale du Saguenay–Lac-Saint-Jean du Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF). 64 p.*

6.7. Premières Nations

Prise en compte des droits et des intérêts des Premières Nations

À ce jour, la reconnaissance des Premières Nations elles-mêmes, de leur histoire, leur vision du monde, leurs façons de faire ainsi que leurs rôles et responsabilités à l'égard de la gestion de leur territoire ancestral et des ressources qui s'y trouvent, est relativement limitée. Les Premières Nations doivent impérativement participer aux processus décisionnels concernant la gestion des terres et des ressources naturelles afin de protéger leurs droits et intérêts. La gouvernance au sein des Premières Nations à l'égard de la gestion des terres et des ressources, ainsi que des activités de leurs membres, doit être mise en œuvre et reconnue. Les instances régionales doivent tenir compte du rôle des Premières Nations à ce niveau.

Décentralisation des pouvoirs par les gouvernements

Les initiatives gouvernementales de décentralisation touchant la gestion du territoire et des ressources naturelles – initiatives pour lesquelles l'implication des Premières Nations n'est pas clairement définie au regard des droits qu'elles possèdent – peuvent grandement affecter leurs relations avec le milieu régional, notamment avec les utilisateurs du territoire. La mise en place et le maintien de tables de travail et de concertation conjointes (Premières Nations et milieu régional) est de mise, en amont et au cours de telles initiatives, afin de s'assurer d'une compréhension commune des droits et intérêts des Premières Nations sur le territoire et les ressources.

Redevances en lien avec l'exploitation des ressources

Au-delà des discussions conduisant à un partage des redevances dans le cadre d'un Traité, l'utilisation des redevances provenant de l'exploitation des ressources et de l'occupation du territoire, dans le cadre d'initiatives régionales découlant de la décentralisation, est un enjeu important selon les Premières Nations. Pour ce faire, il faudra envisager une approche de gestion des redevances afin de permettre aux Premières Nations, en collaboration avec le milieu régional, de travailler à la mise en place d'un fonds de mise en valeur régional favorisant des projets de développement en lien avec le territoire, justes et équitables pour tous.



Occupation du territoire

L'utilisation et l'occupation du territoire (villégiature, baux commerciaux, etc.) de même que l'établissement de territoires structurés (parcs, aires protégées, pourvoies, zecs, etc.) limitent la pratique des droits reconnus aux Premières Nations. Les territoires exempts de droits d'occupation ou d'utilisation des ressources se retrouvent de plus en plus restreints et/ou éloignés. En conséquence, la pratique d'Innu Aitun est de plus en plus limitée sur les territoires de proximité et devient source de conflits. Le développement d'outils visant à mesurer les impacts de tels développements assurerait une conciliation des intérêts de tous les utilisateurs (Premières Nations et milieu régional). De tels outils devraient également considérer la capacité de support du milieu. Le maintien de la qualité et de l'accessibilité du territoire ainsi que de la pérennité des ressources est important afin d'assurer la continuité des pratiques Innu Aitun en recherchant l'harmonisation avec les autres activités, usages et affectations du territoire.

Protection et mise en valeur du patrimoine innu

Les nombreuses études réalisées sur l'occupation ancestrale et contemporaine du territoire et les inventaires sur le terrain mènent à la création de banques de données riches en information, en particulier pour tout ce qui concerne l'utilisation du territoire et le patrimoine innu. Le développement accéléré sur le territoire, notamment les projets de développement régionaux de plus petite envergure, ne prennent pas toujours en compte les droits et intérêts des Premières Nations. Les intervenants régionaux qui sont au fait des projets de développement n'ont pas encore le réflexe de consulter les Premières Nations, et ce, malgré la reconnaissance de leurs droits par les tribunaux. La mise en place de moyens de communication ou d'échanges en amont des projets pourrait éviter la perturbation de sites importants pour les Innus (ex. : portages historiques, sites de sépultures, sites archéologiques, sites actuels d'utilisation, etc.), lorsque ces projets ne font pas l'objet d'un processus d'évaluation des impacts environnementaux permettant de documenter et de prendre en considération ce genre de perturbations.

Chevauchement des territoires de Premières Nations

Le chevauchement des territoires ancestraux de différentes Nations peut entraîner une incertitude quant à la reconnaissance et la portée des droits et intérêts de ces dernières. Ce chevauchement peut également avoir une incidence sur le processus de participation et/ou de consultation des Premières Nations dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre du PRDIRT. Un règlement sur les chevauchements des territoires ancestraux devra voir le jour afin d'éviter les incertitudes et rendre clairs les processus de participation et de consultation des Premières Nations.

6.8. Accessibilité routière et sentiers récréatifs

Le déploiement du réseau routier en forêt engendre certaines problématiques sur les plans environnemental et socio-économique. Notons que dans l'ensemble du Québec, la longueur du réseau de chemins forestiers permanents a triplé depuis presque 30 ans, passant de 4 465 km en 1975-1976 à 16 647 km en 2005-2006⁶⁸⁷.

Sur le plan environnemental, les effets sont principalement liés à la perte et la fragmentation d'habitats, au dérangement faunique, à la mortalité due aux collisions avec les véhicules, à l'altération de l'environnement physique et chimique, ainsi qu'à l'utilisation anthropique croissante du territoire qui se traduit notamment par une hausse du braconnage⁶⁸⁸. De plus, le développement rapide du réseau routier dans les régions éloignées enlève la possibilité de protéger des territoires vierges.

Du point de vue socio-économique, l'étalement du réseau de chemins forestiers rend accessible l'ensemble du territoire, ce qui crée parfois des conflits entre les différents utilisateurs du milieu et complique la gestion des ressources fauniques sur certaines portions de territoire (ex. : dans les pourvoiries, les zecs et les réserves fauniques). En outre, l'absence d'une planification intégrée (gestion en silo) pour l'aménagement des chemins et des sentiers récréatifs ne permet pas un développement optimal du réseau de transport en milieu forestier. Dans ce contexte, la concertation entre les différents groupes d'utilisateurs s'impose pour en arriver à une meilleure coordination des actions de tous et chacun sur le territoire régional. La cohérence entre les différentes planifications en vigueur et une utilisation judicieuse des fonds destinés à l'expansion ou à l'entretien du réseau sont d'autres points à considérer.

L'évaluation des impacts réels de l'étalement du réseau routier forestier est difficile à réaliser si l'on ne dispose pas d'un portrait complet et à jour du réseau existant. Signalons qu'un tel portrait n'est présentement pas disponible dans la région.

⁶⁸⁷ Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2010). *Ressources et industries forestières – Portrait statistique* (édition 2010). Direction du développement de l'industrie des produits forestiers. 498 p.

⁶⁸⁸ Bourgeois, L. Kneeshaw, D. et Boisseau, G. (2005). *Les routes forestières au Québec : les impacts environnementaux, sociaux et économiques*. *VertigO – La revue en science de l'environnement* 16 (2) : p. 1-9.



La fermeture de chemins peut représenter une solution face à la problématique globale d'accessibilité accrue au territoire. Les articles 2 et 3 de la *Loi sur les forêts* (L.R.Q., chapitre F-4.1) prévoient que l'aménagement forestier qui comprend, entre autres, l'implantation, l'amélioration et la **fermeture** d'infrastructures, doit être autorisé sous forme d'un permis d'intervention émis par le ministère. La nouvelle *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (L.R.Q., chapitre A-18.1) reprend ce principe dans son article 4. Il s'agit actuellement de la seule réglementation qui autorise la fermeture permanente de chemins forestiers sur les terres du domaine de l'État. Par ailleurs, la mesure 14 du *Plan de rétablissement du caribou forestier au Québec (2005-2012)* prévoit que la législation soit modifiée afin de permettre, dans certains cas, la fermeture temporaire ou définitive de chemins forestiers. Selon la direction générale du Saguenay–Lac-Saint-Jean du MRNF, il est arrivé à quelques occasions que certains chemins forestiers, construits dans des zones d'aménagement de l'habitat du caribou forestier, soient fermés définitivement suite aux opérations forestières⁶⁸⁹. Il est important de préciser toutefois que ces chemins ne donnaient accès à aucun autre droit sur les terres publiques⁶⁹⁰. À ce jour, la fermeture permanente de chemins sur les terres du domaine de l'État demeure donc plutôt rare.

La *Loi sur les terres du domaine de l'État* (L.R.Q., chapitre T-8.1) stipule que tout chemin construit sur les terres publiques est accessible à tous. Cependant, cette accessibilité universelle est compromise à l'occasion par des particuliers qui procèdent à l'installation de barrières à l'entrée de certains chemins. Cette situation est observée principalement à proximité du milieu habité. Par ailleurs, durant la période de chasse à l'orignal, il n'est pas rare que des groupes de chasseurs bloquent les accès à d'autres usagers afin de limiter la circulation sur le territoire de chasse qu'ils fréquentent. Les activités d'exploitation des ressources naturelles peuvent également empêcher le libre accès à certaines portions du territoire régional. On n'a qu'à penser aux activités d'aménagement forestier qui obstruent ou endommagent à l'occasion des sentiers récréatifs au moment des travaux de construction de chemin et de récolte de matière ligneuse, ou alors aux grands projets hydroélectriques qui provoquent la fermeture définitive d'accès lors de la création des réservoirs.

En milieu forestier, l'entretien du réseau routier représente un autre enjeu puisque la poursuite des activités d'exploitation des ressources naturelles et le maintien de l'offre récréative sur le territoire passent impérativement par un réseau de chemins en bon état. À cet effet, le PRDTP indique : « Les nouveaux accès, qui se créent surtout dans la partie nord de la région, demeurent de bonne qualité pendant les quelques années suivant les travaux d'exploitation forestière. Cependant, le réseau en place vieillit et il revient aux différents utilisateurs (compagnies forestières, pourvoiries et villégiateurs) d'en assurer l'entretien et l'amélioration. Malgré des investissements importants consentis ces dernières années, notamment par la voie du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (PMVRMF), la situation globale de l'état du réseau routier demeure préoccupante pour un bon nombre d'utilisateurs. La grande étendue du réseau ainsi que les coûts élevés d'entretien constituent les principales difficultés rencontrées »⁶⁹¹.

⁶⁸⁹ *Ibid.*

⁶⁹⁰ *Ibid.*

⁶⁹¹ Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2005). *Plan régional de développement du territoire public du Saguenay–Lac-Saint-Jean (section récréotourisme)*. Direction régionale de la gestion du territoire public du Saguenay–Lac-Saint-Jean. 187 p.

La pérennité des infrastructures de transport récréatif (sentiers motorisés ou non motorisés) est une problématique qui s’observe tant sur terre publique que privée. En effet, même si des droits de passage ou d’usage ont été obtenus pour une activité donnée, ces droits restent fragiles dans la mesure où ils sont toujours susceptibles d’être remis en cause (ex : sentiers de motoneige en territoire agricole). La remise en cause ou la perte d’autorisation d’accès peuvent avoir des conséquences importantes sur la cohésion et la connexion des réseaux d’infrastructures de transport récréatif locaux, régionaux et même provinciaux. De plus, pour les clubs, entreprises ou autres organismes qui exploitent des réseaux de sentiers récréatifs, ces efforts consentis à maintenir les accès sont autant d’efforts qui ne servent pas à d’autres activités essentielles comme les activités de mobilisation, de promotion, de sensibilisation, de représentativité sociale et politique, etc.⁶⁹²

Enfin, les promoteurs de projets récréotouristiques ont accès à différentes sources de financement pour le développement de sentiers récréatifs (ex. : PMVRMF volet II). On constate toutefois un manque de financement récurrent pour les activités d’entretien et de suivi, ce qui peut compromettre la pérennisation des installations et peut entraîner une sous-exploitation ou une sous-utilisation des infrastructures ainsi développées.

6.9. Superposition des droits et cohabitation des usages

La superficie de l’ensemble des droits et statuts consentis sur le territoire public du Saguenay–Lac-Saint-Jean totalise plus de 197 000 km², soit près du double de la superficie de la région. À cela s’ajoutent les droits linéaires reliés à diverses infrastructures comme les chemins forestiers, les sentiers récréatifs, les infrastructures d’utilité publiques, etc. De manière générale, le développement du territoire et de ses ressources présente un défi d’intégration, de cohabitation et d’harmonisation entre les utilisations économiques, sociales et environnementales. Des choix doivent nécessairement être faits par les différents partenaires régionaux pour y permettre une cohabitation harmonieuse.

La conciliation des intérêts et la pluralité d’interlocuteurs accroissent l’importance des efforts à déployer dans les négociations et le maintien de rapports de qualité entre les différents intervenants. En effet, soutenir des efforts constants de négociation et de dialogue et participer de façon récurrente aux processus de consultation et de concertation, nécessite beaucoup d’énergie, de temps et de ressources. Il s’agit là d’un élément important à considérer surtout dans le contexte où le territoire public « s’ouvre » de plus en plus à une variété d’usages et qu’il est fréquenté par un nombre toujours croissant d’utilisateurs aux intérêts souvent divergents.

⁶⁹² Lequin, M. et Sarrasin, B. (2008). *Tourisme et territoires forestiers – Vers de nouvelles perspectives de mise en valeur*. Québec. Presses de l’Université du Québec. 247 p.



6.10. Paysage

« Au Québec, la question du paysage ne s'est pas exprimée initialement de manière autonome, elle s'est plutôt présentée en marge des revendications relatives à la protection des qualités environnementales et patrimoniales des milieux de vie »⁶⁹³. L'intérêt porté au paysage est le reflet direct des nouvelles demandes et des nouveaux regards que les individus et les groupes sociaux portent sur le territoire. Dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, comme ailleurs au Québec, la préservation et la mise en valeur des paysages font face à de nombreux enjeux liés à la complexité de la protection, de la gestion ou de l'aménagement des paysages.

Enjeux de préservation

L'élargissement des périmètres d'urbanisation, la densification des secteurs de villégiature, l'intensification des modes d'exploitation des ressources agricoles et forestières constituent, pour la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean et l'ensemble du territoire québécois, autant de menaces qui pèsent sur les paysages. « En réponse aux nombreuses transformations qui menacent l'intégrité des paysages, leur sauvegarde s'associe le plus souvent d'une forte tentation à vouloir figer le territoire et à le normaliser en fonction des valeurs paysagères »⁶⁹⁴. La Convention européenne du paysage propose plutôt de chercher un juste équilibre entre la protection, l'aménagement et la gestion du paysage⁶⁹⁵. L'évolution constante des paysages, tant sous l'effet de processus naturels, de l'action humaine que dans les regards qu'on lui porte, suggère d'accompagner les changements à venir tout en reconnaissant la grande diversité et la qualité des paysages hérités du passé et en s'efforçant de préserver, voire enrichir, cette diversité et cette qualité. Le développement durable sous-tend, quant à lui, l'idée de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à subvenir aux leurs. Ainsi, la prise en charge du changement constitue, de loin, un des enjeux les plus significatifs dans la conciliation, préservation et mise en valeur du territoire et des paysages qui en découlent. « L'intérêt pour les paysages s'inscrit de plus en plus dans les logiques de développement et de requalification des territoires »⁶⁹⁶.

693 Paquette, S. (2007). *Les enjeux de paysage au Québec entre logiques de préservation et de développement*. *Économie rurale* 1/2007 (n° 297-298), p. 41-54. [En ligne]. <http://www.cairn.info/revue-economie-rurale-2007-1-page-41.htm>. Consulté le 25 novembre 2010.

694 Tremblay et Poullaouec–Gonidec (2002), cité dans Paquette, S. (2007). *Les enjeux de paysage au Québec entre logiques de préservation et de développement*. *Économie rurale* 1/2007 (n° 297-298), p. 41-54. [En ligne]. <http://www.cairn.info/revue-economie-rurale-2007-1-page-41.htm>. Consulté le 25 novembre 2010.

695 Conseil de l'Europe. *Convention européenne du paysage (STE no 176) Rapport explication*. [En ligne]. <http://conventions.coe.int/Treaty/fr/Reports/Html/176.htm>. Consulté le 25 novembre 2010.

696 Paquette, S. (2007). *Les enjeux de paysage au Québec entre logiques de préservation et de développement*. *Économie rurale* 1/2007 (n° 297-298), p. 41-54. [En ligne]. <http://www.cairn.info/revue-economie-rurale-2007-1-page-41.htm>. Consulté le 25 novembre 2010.

Enjeux de développement

Le tourisme constitue une des industries importantes de la région et le paysage tend à devenir une ressource motrice pour le développement économique des communautés en regard de ce secteur d'activité. L'offre d'activités, de circuits et autres produits récréotouristiques est de plus en plus liée à la qualité des expériences offertes et à la qualité du paysage. Le PRDTP (section récréotourisme) reconnaît, entre autres, la beauté des paysages et des panoramas comme un critère important dans le choix du lieu pour la pratique d'une activité récréative. Cette observation est également citée dans l'*Enquête sur la demande d'utilisation récréative du territoire public du Saguenay–Lac-Saint-Jean*⁶⁹⁷, réalisée en 2003. En milieu rural, l'attrait qu'offre le paysage rural constitue une composante de premier ordre de l'offre agrotouristique. Les paysages participent ainsi au développement économique de la région.

Par ailleurs, le paysage se confirme de plus en plus comme une composante essentielle du cadre de vie des populations et influence les choix résidentiels effectués par les villégiateurs et les résidents permanents. Les zones de villégiature occupent une portion importante des berges du lac Saint-Jean et des grands lacs situés sur le territoire. Ces secteurs de villégiature et les espaces naturels deviennent progressivement des zones résidentielles permanentes. On observe également un phénomène d'urbanisation des rangs dans un mouvement de « retour à la campagne ». L'intérêt que suscite le paysage pour le développement immobilier sur le territoire est manifeste.

Plan d'action

Le Comité Paysages du Saguenay–Lac-Saint-Jean œuvre actuellement à l'élaboration d'un plan d'action visant l'identification des grands enjeux régionaux et des objectifs à atteindre en matière de préservation et de valorisation des paysages régionaux⁶⁹⁸. Une ébauche issue du processus retient trois grands enjeux régionaux et une liste d'enjeux particuliers propres à l'échelle locale (municipalités) et supralocale (MRC). Les enjeux régionaux sont :

- la portée collective du paysage;
- la valeur citoyenne du paysage;
- l'ancrage du paysage au territoire.

À ces enjeux sont associées des opportunités et des valorisations correspondant aux préoccupations régionales ou locales ainsi que des menaces énoncées par les représentants de la Ville de Saguenay et des MRC consultées. Pour chaque enjeu régional retenu, des objectifs et des projets sont suggérés. Le plan d'action est en processus d'élaboration et fera l'objet de discussions supplémentaires afin de mieux définir les projets et les actions s'y rattachant.

⁶⁹⁷ Zins Beauchesne et associés (2003). *Enquête sur la demande d'utilisation récréative du territoire public du Saguenay–Lac-St-Jean. Rapport présenté à : l'Association des CLD du Saguenay–Lac-Saint-Jean, MRC Le Domaine-du-Roy, MRC Le Fjord-du-Saguenay, MRC Lac-Saint-Jean-Est, MRC Maria-Chapdelaine, Ville de Saguenay, CLE de Lac-Saint-Jean-Est, CLE de Maria-Chapdelaine et CLE de Roberval*, 159 p.

⁶⁹⁸ Prud'Homme, C. (2010). *Plan d'action Paysage (version préliminaire)*. Comité Paysages du Saguenay–Lac-Saint-Jean. 23 p.



7. RÉFÉRENCES

Bibliographie

- Agrinova et DAA (2007). *Plan de développement agroalimentaire de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est. MRC de Lac-Saint-Jean-Est*. 106 p.
- Agrinova, Groupe IBI-DAA (2010). *Plan de développement de la zone agricole et de l'industrie agroalimentaire de la MRC du Domaine-du-Roy*. 142 p.
- Arsenault, C. (2007). *Perspectives sectorielles 2007-2009 (Saguenay–Lac-Saint-Jean)*. Service Canada. 24 p.
- Assemblée nationale (2010). *Projet de loi no 82 – Loi sur le patrimoine culturel*. Présenté par madame Christine Saint-Pierre, Ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine. 60 p. et annexe.
- Association des pourvoiries du Saguenay–Lac-Saint-Jean (2010, mars). *Plan de développement régional des pourvoiries du Saguenay–Lac-Saint-Jean (version préliminaire)*. 168 p.
- Aventure Écotourisme Québec (AEQ) (2004). *Étude sur la valeur économique de l'écotourisme et du tourisme d'aventure*. 16 p.
- Blouin, J. & Berger, J.-P. (2003). *Guide de reconnaissance des types écologiques des régions écologiques 4d – Hautes collines de Charlevoix et du Saguenay et 4e – Plaine du lac Saint-Jean et du Saguenay*. Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, Forêt Québec, Direction des inventaires forestiers, Division de la classification écologique et productivité des stations. Québec : Gouvernement du Québec.
- Bouchard, G. (1996). *Quelques arpents d'Amérique : Population, économie, famille au Saguenay 1838-1971*. p. 32.
- Bourgeois, L. Kneeshaw, D. et G. Boisseau (2005). *Les routes forestières au Québec : les impacts environnementaux, sociaux et économiques*. *Vertigo – La revue en science de l'environnement* 16 (2) : 1-9.
- Boyer-Lafontaine, A. (2010). Directeur des affaires publiques, Association des stations de ski du Québec (ASSQ). Communication personnelle. 16 septembre 2010.
- Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) (2004, novembre). *Projet de réserve aquatique de la rivière Ashuapmushuan – Rapport d'enquête et d'audience publique – Rapport* 197. 90 p.

- Camping Québec (2005). *La pratique du camping au Québec – Portrait de la situation*. Chaire de tourisme de l'École des sciences de la gestion de l'Université du Québec à Montréal. 104 p.
- Chabot, A. (2009). *Analyse des données télémétriques et stratégie générale d'aménagement de l'habitat des caribous forestiers du Nitassinan de la Première Nation Innue d'Essipit*. Groupe-conseil AGIR inc. Présenté au Conseil de la Première Nation des Innus d'Essipit. 60 p.
- Chion, C., Turgeon, S., Michaud, R., Landry, J.-A. & Parrott, L. (2009). *Portrait de la navigation dans le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent*. Caractérisation des activités sans prélèvement de ressources entre le 1^{er} mai et le 31 octobre 2007. Présenté à Parcs Canada. 86 p.
- CLD du Fjord (2005). *Plan d'action local pour l'économie et l'emploi 2005-2007*. Document de travail. 72 p.
- CLD Maria-Chapdelaine (2010). *Plan d'Action local pour l'économie et l'emploi 2010-2013*. MRC de Maria-Chapdelaine. 92 p.
- Comité régional ACCORD Saguenay–Lac-Saint-Jean (2007). *Créneau d'excellence de l'agriculture nordique*. 92 p.
- Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) (2009). *Rapport annuel de gestion 2008-2009*. Québec : Gouvernement du Québec, 56 p.
- Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) du Saguenay–Lac-Saint-Jean (2010). *Portrait de la ressource forêt du Saguenay–Lac-Saint-Jean*. 218 p. et annexes.
- Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) du Saguenay–Lac-Saint-Jean (2010). *Portrait énergétique du Saguenay–Lac-Saint-Jean (version préliminaire)*. 173 p.
- Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) du Saguenay–Lac-Saint-Jean (2010). *Portrait de la ressource eau de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean (version préliminaire)*. 101 p. et annexes.
- Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) du Saguenay–Lac-Saint-Jean (2010). *Portrait de la ressource minérale du Saguenay–Lac-Saint-Jean*. 144 p. et annexes.
- Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) du Saguenay–Lac-Saint-Jean (2010). *Portrait de la ressource faune du Saguenay–Lac-Saint-Jean*. 241 p. + cartes.
- Commission des ressources naturelles et du territoire de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine (2009). *Portrait régional de la Gaspésie – Plan régional de développement intégré des ressources naturelles et du territoire*. PESCA Environnement, Conférence des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine. IX + 110 pages et 6 annexes.



- Conférence régionale des élus du Saguenay–Lac-Saint-Jean (2009). *Plan de gestion des véhicules hors route (VHR) du Saguenay–Lac-Saint-Jean – Phase 2 : Portrait de la situation actuelle*. 66 p.
- Conférence régionale des élus du Saguenay–Lac-Saint-Jean (2007). *Plan quinquennal de développement Saguenay–Lac-Saint-Jean 2007-2012*. 41 p.
- Conférence régionale des élus du Saguenay–Lac-Saint-Jean (2005). *Le virage forestier – Plan d'action du Saguenay–Lac-Saint-Jean*. 88 p.
- Conseil de la Première Nation des Innus Essipit (CPNIE) (2009). *Essipit, rapport annuel 2008-2009*. 94 p.
- Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean (CDMLSJ) (2010). *Projet de parc ilnu des monts Otish - Mise à jour de la documentation et étude de scénarios thématiques*. Rapport produit par le Groupe Conseil Nutshimit. 85 p.
- Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean (CDMLSJ) (2004). *Plan de développement du Nitassinan des Pekuakamiulnuatsh (Portrait du territoire)*. Secteur négociation. Mashteuiatsh, 89 p.
- Conseil du loisir scientifique du Saguenay–Lac-Saint-Jean (CLS) (2008). *Paysages du Saguenay–Lac-Saint-Jean – Voir, regarder et découvrir*. 228 p.
- Conseil du loisir scientifique du Saguenay–Lac-Saint-Jean (CLS) (2008). *Paysages insulaires du lac Saint-Jean – Des îles au naturel*. Mémoire présenté dans le cadre du projet d'agrandissement du parc national de la Pointe-Taillon. 4p.
- Conseil du loisir scientifique Saguenay–Lac-Saint-Jean et Regroupement Loisirs et sports Saguenay–Lac-Saint-Jean (2001). *Guide de randonnée pédestre du Saguenay–Lac-Saint-Jean, une invitation à la marche et à la découverte*. 129 p.
- Conseil tribal Mamuitun (CTM) & Première Nation de Nutashkuan, Gouvernement du Québec & du Canada (2004). *Entente de principe d'ordre général entre les Premières Nations de Mamuitun et de Natashkuan et le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada*. 89 p.
- Consultants forestiers DGR inc. (2007, juin). *Plan général d'aménagement forestier de l'Unité d'aménagement forestier (027-51) - Période 2008-2013*. Présenté au Ministère des Ressources naturelles et de la Faune. 271 p.
- Corporation du circuit cyclable Tour du Lac-Saint-Jean (2010). *Véloroute des Bleuets : profil cyclo-touriste (évaluation 2009)*. 33 p.
- Daniel Arbour & Associés (DAA) (2007). *Portrait socio-économique de Saguenay*. CLD de la Ville de Saguenay et Promotion Saguenay. 45 p.

- Deloitte. *Plan stratégique de l'agroalimentaire au Saguenay–Lac-Saint-Jean - Table Agroalimentaire du Saguenay–Lac-Saint-Jean*. 70 p.
- Desjardins études économiques (2008). *Région administrative du Saguenay–Lac-Saint-Jean – Survol de la situation économique*. Vol. 6 Région 2, 16 p.
- Desjardins Marketing Stratégique et Le Groupe Leblond Bouchard (2004). *Étude de faisabilité et d'impact – Aménagement et développement d'une destination d'activités nordiques Monts-Valin inc.-Fjord/du-Saguenay*. Présenté à Aménagement des Monts-Valin inc., 73 p.
- Dessureault, R. (1975). *Hydrogéologie du lac Saint-Jean - Partie nord-est*. Ministère des Richesses naturelles.
- Désy, J., Girard, C., Lemieux, G.-H. & Nepton, A. (2004, juin). *Le potentiel récréotouristique du Moyen-Nord québécois. L'axe des monts Valin – monts Otish (Saguenay–Lac-Saint-Jean)*. Groupe de recherches et d'interventions régionales (GRIR) incluant une édition sur cédérom : texte intégral et cartes. Chicoutimi. 290 p.
- Développement Piekuakami Inuatsh (DPI) (2008). *Se réaliser dans le respect de la fierté*. Bulletin semestriel (8).
- Dussault, C. & Gravel, S. (2008). *Inventaire de l'original de la zone 28 à l'hiver 2006*. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Faune Québec, Direction de l'aménagement de la faune du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Québec : Gouvernement du Québec, 13 p.
- Dussault, C. et Gravel, S. (2008). *Inventaire du caribou forestier à l'hiver 2007 au Saguenay–Lac-Saint-Jean*. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Direction de l'aménagement de la faune du Saguenay–Lac-Saint-Jean. 9 p.
- Équipe de rétablissement des tortues du Québec (2005). *Plan de rétablissement de cinq espèces de tortues au Québec pour les années 2005 à 2010 : la tortue des bois (*Glyptemys insculpta*), la tortue géographique (*Graptemys geographica*), la tortue mouchetée (*Emydoidea blandingii*), la tortue musquée (*Sternotherus odoratus*) et la tortue ponctuée (*Clemmys guttata*)*. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Direction du développement de la faune. Québec, 57 p.
- Équipe de rétablissement du caribou forestier du Québec (2008). *Plan de rétablissement du caribou forestier (*Rangifer tarandus*) au Québec — 2005-2012*. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Faune Québec, Direction de l'expertise sur la faune et des habitats. Québec : Gouvernement du Québec, 78 p.
- Fédération des clubs motoneigistes du Québec (FCMQ) (2010). *Répartition des droits d'accès 2009-2010*. Fichier excel. 1 p.



- Fédération québécoise des clubs quads (FQCQ) (2010). *Clubs de VTT de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean (saison 2009/2010)*. 2 p.
- Fédération québécoise du canot et du kayak (FQCK) (2010, septembre). *Mémoire présenté dans le cadre de la consultation sur la proposition du Plan d'affectation du territoire public de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean*. Présenté à la Direction générale du Saguenay–Lac-Saint-Jean du ministère des Ressources naturelles et de la Faune. 64 p.
- Gauthier, A. (2010). Ingénieur forestier, Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire – Saguenay–Lac-Saint-Jean (CRRNT). *Couche numérique des refuges biologiques*. 23 août 2010.
- Gauthier, A. (2010). Ingénieur forestier, Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire – Saguenay–Lac-Saint-Jean (CRRNT). *Couche numérique des réserves à castor*. 19 août 2010.
- Gauthier, A. (2010). Ingénieur forestier, Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire – Saguenay–Lac-Saint-Jean (CRRNT). *Couche numérique des territoires fauniques structurés*. 16 novembre 2010.
- Gouvernement du Québec (2010). *Plan Nord – Document de consultation pour donner suite à l'engagement gouvernemental de réserver 50 % de la superficie du territoire du Plan Nord à des activités autres qu'industrielles, à la protection de l'environnement et à la sauvegarde de la biodiversité*. 21 p.
- Gouvernement du Québec (2005). *Cartographie des zones exposées aux glissements de terrain dans les dépôts meubles (Saguenay–Lac-Saint-Jean) – Guide d'utilisation des cartes de zones de contraintes et d'application du cadre normatif*. 68 p.
- Groupe Agéco – Financière Agricole du Québec (2010). *Valeur des terres agricoles dans les régions du Québec*. 8 p.
- Groupe Conseil Nutshimit (GCN) (2009). *Dérivation partielle de la rivière Manouane - Suivi environnemental 2008 - Utilisation du territoire par les communautés innues de Mashteuiatsh et de Betsiamites*. Mashteuiatsh. Présenté à Hydro-Québec, 55 p.
- Groupe de travail et de rédaction (GTR) (2008). *Proposition tripartite du Groupe de travail et de rédaction du 1^{er} décembre 2008 dont les mandats sont issus de la Table de négociation Mamuitun mak Nutashkuan*. 6 p.
- Groupe Performance Stratégique inc. (2007). *La production et la transformation laitière dans la MRC de Maria-Chapdelaine*. 8 p.
- Groupe Performance Stratégique inc. (2007). *L'impact économique de la communauté d'affaires de Mashteuiatsh*. 21 p.

- Hébert, S. (1995). *Qualité des eaux du Saguenay–Lac-Saint-Jean, 1979-1992*. Ministère de l'Environnement et de la Faune, Direction des écosystèmes aquatiques. Québec : Gouvernement du Québec, 58 p.
- Hélimax Énergie inc. et AWS Truewind, LLC (2005, juin). *Inventaire du potentiel éolien exploitable du Québec*. Montréal. Présenté au Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), 60 p. et de la Faune (MRNF), 60 p.
- Institut de la statistique du Québec (ISQ) (2008). *Analyse des structures économiques des 17 régions administratives québécoises en 2005*. Cahier technique et méthodologique. Québec : Gouvernement du Québec, 135 p.
- Jacques Choquette Communications (2004). *La communauté de Mashteuiatsh, un impact économique grandissant*. Société de Développement Économique Innu. 25 p.
- Labbé, P. & Déry, S. (2006). *Objectifs de protection et de mise en valeur des ressources du milieu forestier - Activités permises dans les refuges biologiques*. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Direction de l'environnement forestier. Québec : Gouvernement du Québec, 9 p.
- Lamontagne, G., Jolicoeur, H. & Lefort, S. (2006). *Plan de gestion de l'ours noir, 2006-2013*. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Direction du développement de la faune. Québec : Gouvernement du Québec, 487 p.
- LaSalle, P. & Tremblay, G. (1978). *Dépôts meubles Saguenay–Lac-Saint-Jean*. Ministère des Richesses naturelles du Québec. Québec : Gouvernement du Québec, 61 p.
- Laurin, A.F. & Sharma, K.N.M (1975). *Région des rivières Mistassini, Péribonka et Saguenay*. Ministère des mines et des ressources du Québec. Québec : Gouvernement du Québec, 89 p.
- Le Groupe Nippour (2010). Chemins forestiers - base de données numériques.
- Lequin, M. et Sarrasin, B. (2008). *Tourisme et territoires forestiers – Vers de nouvelles perspectives de mise en valeur*. Québec. Presses de l'Université du Québec. 247 p.
- Malenfant, A. (2010, 26 mai). *Orientations du MRNF en matière d'intensification de l'aménagement forestier et de la pratique sylvicole au Québec*. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF). Québec : Gouvernement du Québec, 28 p.
- Massé, S. (2010). Biologiste, Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction de l'expertise régionale. *Couche numérique des aires protégées*. 6 août 2010.
- Ministère de la Culture et des Communications (MCC) (2005). *La protection du patrimoine au Québec – À propos de la Loi sur les biens culturels*. Direction du patrimoine. Québec : Gouvernement du Québec, 33 p.



- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries, de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) (2010). *Bilan des réalisations de la Direction régionale du Saguenay–Lac-Saint-Jean 2009-2010*. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Direction régionale du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Québec : Gouvernement du Québec, 21 p.
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) (2010). *Répartition des superficies aménagées en bleuetière selon les régions administratives, 2002-2010*. Document préparé par P. Lavaute, 6 juillet 2010. 1 p.
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries, de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) (2009). *L'agriculture au Saguenay–Lac-Saint-Jean 2009*. Direction régionale du Ministère de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Québec : Gouvernement du Québec, 2 p.
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries, de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) (2009, 4 novembre). *Statistiques de production du bleuët au Québec, (actualisé par Pascal Lavaute, agronome)*. Données non publiées. 1 p.
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries, de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) (2007). *Profil 2005 de la production agricole du Saguenay–Lac-Saint-Jean*. Direction régionale du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Québec : Gouvernement du Québec, 102 p.
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) (2007). *Superficies totales aménagées en bleuetière au Saguenay–Lac-Saint-Jean 2002-2006*. Document interne mis à jour novembre 2007. 1 p.
- Ministère de l'Environnement du Québec (MENV) (2000). *Système informatisé sur l'eau potable municipale – données d'avril 2000*.
- Ministère de l'Environnement (MENV) (1999). *Cadre d'orientation en vue d'une stratégie québécoise sur les aires protégées*. Québec : Gouvernement du Québec, 20 p.
- Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) (2005). *Des valeurs partagées, des intérêts communs – Pour assurer la pleine participation des Québécois des communautés culturelles au développement du Québec – Saguenay–Lac-Saint-Jean (Plan d'action, avril 2005)*. Direction des affaires publiques et des communications. Gouvernement du Québec. 18 p.
- Ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR) (2007). *Politique nationale de la ruralité 2007-2014, une force pour tout le Québec*. Québec : Gouvernement du Québec, 84 p.
- Ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR). *Planification et gestion des lieux de villégiature (Guide)*. Direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue. Gouvernement du Québec. 63 p.

- Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) (2007). *Guide d'intégration des éoliennes au territoire – Vers de nouveaux paysages*. Direction des politiques municipales et de la recherche. 38 p.
- Ministère des Ressources naturelles (MRN) (1994). *Guide de développement de la villégiature sur les terres du domaine public*. Direction de la gestion du territoire public. Québec : Gouvernement du Québec, 70 p.
- Ministère des Ressources naturelles (MRN) & Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) (2002). *Rapport du Comité interministériel sur la contribution des terres du domaine de l'État au développement de l'industrie du bleuets*. Québec : Gouvernement du Québec. 56 p.
- Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs (MRNFP) (2004). *Portrait forestier des régions du Saguenay–Lac-Saint-Jean et du Nord du Québec (Chibougamau-Chapais)*. Direction régionale du Saguenay–Lac-Saint-Jean et du Nord du Québec (Chibougamau-Chapais). Québec : Gouvernement du Québec, 109 p.
- Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2010). *Consultation sur l'aménagement durable des forêts - Stratégie d'aménagement durable des forêts et modalités proposées pour le futur règlement sur l'aménagement durable des forêts*. Document de consultation. Québec : Gouvernement du Québec, 114 p.
- Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2010). *Couche numérique thématique des baux de villégiature (1/20 000)*. Géoboutique Québec.
- Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2010). *Plan d'affectation du territoire public du Saguenay–Lac-Saint-Jean – Proposition pour consultation (avril 2010)*. Direction des affaires régionales et du soutien aux opérations Énergie, Mines et Territoire. Québec : Gouvernement du Québec, 762 p.
- Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2010). *Répertoire des bénéficiaires de droits forestiers sur les terres du domaine de l'État (version du 30 septembre 2010)*. Direction de la gestion des stocks ligneux. Québec : Gouvernement du Québec, 61 p.
- Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2010). *Répertoire des usines de transformation primaire du bois (édition juillet 2010) – Région 02 : Saguenay–Lac-Saint-Jean*. Direction du développement de l'industrie des produits forestiers. Québec : Gouvernement du Québec, 6 p.
- Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2010). *Ressources et industries forestières – Portrait statistique (édition 2010)*. Direction du développement de l'industrie des produits forestiers. Québec : Gouvernement du Québec. 498 p.



- Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2010, mars). *Couche numérique thématique des composantes d'utilisation géographique régionale (CUGR) (1/20 000)*. Géoboutique Québec - août 2010.
- Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2009). *Estimation de la disponibilité de biomasse forestière par région administrative du Québec en 2007-2008 – Forêts publiques et privées*. 1 p.
- Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2009). *Plan Nord – Pour un développement économique socialement responsable et durable*. Document de travail. 38 p.
- Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2009). *Rapport sur les activités minières au Québec 2009*. Direction générale de Géologie Québec. Québec : Gouvernement du Québec, 88 p.
- Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2007). *Guide pour la réalisation d'une étude d'intégration et d'harmonisation paysagères – Projet d'implantation de parc éolien sur le territoire public*. Gouvernement du Québec, Direction générale de la gestion du territoire public. 24 p.
- Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2006). *Portrait territorial du Saguenay–Lac-Saint-Jean*. Direction générale du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Québec : Gouvernement du Québec, 82 p.
- Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2005). *Plan régional de développement du territoire public du Saguenay–Lac-Saint-Jean (section récréotourisme)*. Direction régionale de la gestion du territoire public du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Québec : Gouvernement du Québec, 187 p.
- Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2005). *Territoires ayant un statut particulier ou faisant l'objet d'une protection particulière*. Direction des territoires fauniques et de la réglementation. Québec : Gouvernement du Québec, 33 p.
- Ministère des Transports du Québec (MTQ) (2010). *Débit de circulation 2008 [document cartographique] 1 :505 000*. Québec : Gouvernement du Québec.
- Ministère des Transports du Québec (MTQ) (2009). *Rapport sur les véhicules hors route – Vers un développement durable de la pratique*. Québec : Gouvernement du Québec, 69 p.
- Ministère des Transports du Québec (MTQ) (2002). *Chapitre 5 – Le transport des marchandises*. Ministère des Transports du Québec. Plan de transport du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Miser ensemble sur les transports... C'est gagner pour la région, Diagnostic régional des transports. (p. 39-48). Bibliothèque nationale du Québec.

- Ministère des Transports du Québec (MTQ) (2002). *Le transport des personnes*. Ministère des Transports du Québec, Plan de transport du Saguenay–Lac-Saint-Jean, Miser ensemble sur les transports... C'est gagner pour la région (p. 25-38). Bibliothèque nationale du Québec.
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) (2010). *Portrait du réseau d'aires protégées au Québec – période 2002-2009*. Gouvernement du Québec. 229 p.
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) (2009). *Rapport d'audience publique sur le projet d'agrandissement du parc national de la Pointe-Taillon*. Direction du patrimoine écologique, Service des Parcs. Québec : Gouvernement du Québec, 28 p.
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) (2008). *Réserve aquatique projetée de la rivière Ashuapmushuan – Plan de conservation*. Direction du patrimoine écologique et des parcs. 16 p.
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) (2008). *Réserve aquatique projetée de la vallée de la rivière Sainte-Marguerite – Plan de conservation*. Direction du patrimoine écologique et des parcs. Québec : Gouvernement du Québec, 15 p.
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) (2008). *Réserve aquatique projetée du lac au Foin – Plan de conservation*. Direction du patrimoine écologique et des parcs. Québec : Gouvernement du Québec, 13 p.
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) (2008). *Réserve de biodiversité projetée Akumunan – Plan de conservation*. Direction du patrimoine écologique et des parcs. Québec : Gouvernement du Québec, 14 p.
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) (2008). *Réserve de biodiversité projetée Albanel-Témiscamie-Otish – Plan de conservation*. Direction du patrimoine écologique et des parcs. Québec : Gouvernement du Québec, 15 p.
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) (2008). *Réserve de biodiversité projetée des Buttes-et-Buttons-du-Lac-Panache – Plan de conservation*. Direction du patrimoine écologique et des parcs. Québec : Gouvernement du Québec, 15 p.
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) (2008). *Réserve de biodiversité projetée des drumlins du lac Clérac – Plan de conservation*. Direction du patrimoine écologique et des parcs. Québec : Gouvernement du Québec, 14 p.
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) (2008). *Réserve de biodiversité projetée des îles du Pipmuacan – Plan de conservation*. Direction du patrimoine écologique et des parcs. Québec : Gouvernement du Québec, 14 p.



- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) (2008). *Réserve de biodiversité projetée des Montagnes Blanches – Plan de conservation*. Direction du patrimoine écologique et des parcs. Québec : Gouvernement du Québec, 14 p.
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) (2008). *Réserve de biodiversité projetée du lac Onistagane – Plan de conservation*. Direction du patrimoine écologique et des parcs. Québec : Gouvernement du Québec, 15 p.
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) (2008). *Réserve de biodiversité projetée du lac Plétipi – Plan de conservation*. Direction du patrimoine écologique et des parcs. Québec : Gouvernement du Québec, 14 p.
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) (2008). *Réserve de biodiversité projetée du Plateau-de-la-Pierriche – Plan de conservation*. Direction du patrimoine écologique et des parcs. Québec : Gouvernement du Québec, 15 p.
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) (2008). *Réserve de biodiversité projetée du Plateau-du-Lac-des-Huit-Chutes – Plan de conservation*. Direction du patrimoine écologique et des parcs. Québec : Gouvernement du Québec, 15 p.
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) (2007). *Projet d'agrandissement du parc national de la Pointe-Taillon : document de consultation*. Direction du patrimoine écologique, Service des Parcs. Québec : Gouvernement du Québec, 18 p.
- Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) (2008). *ACCORD Saguenay–Lac-Saint-Jean - Stratégie de développement de l'Agriculture nordique axée sur le bleuet nain et la pomme de terre de semence*. 50 p.
- Ministère du Tourisme du Québec (2010). *L'hébergement au Québec en 2009*. Québec : Gouvernement du Québec, 90 p.
- Ministère du Tourisme du Québec (2010). *La fréquentation des terrains de camping du Québec – Étés 2005 à 2009*. Direction de l'évaluation et de l'analyse stratégique. Québec : Gouvernement du Québec, 70 p.
- Ministère du Tourisme du Québec (2008). *La fréquentation des terrains de camping du Québec – Étés 2001 à 2007*. Direction de la recherche et de la prospective. Québec : Gouvernement du Québec, 79 p.
- Ministère du Tourisme du Québec (2008). *Le tourisme au Québec en bref – Édition 2008*. Direction de l'évaluation et de l'analyse stratégique. Québec : Gouvernement du Québec, 17 p.
- Ministère du Tourisme du Québec (2008). *Portrait de l'offre d'hébergement touristique au Québec 2002-2008*. Québec : Gouvernement du Québec, 29 p.

- Ministère du Tourisme du Québec (2006). *Le tourisme, une industrie importante pour le Québec – Édition 2006*. Direction de la recherche et de la prospective. Québec : Gouvernement du Québec, 13 p.
- Ministère du Tourisme du Québec (2006). *Mesure de l'impact économique de la pratique récréotouristique de la motoneige et du quad au Québec – Rapport synthèse*. Direction de l'évaluation, de la recherche et de la prospective. Québec : Gouvernement du Québec, 43 p.
- Ministère du Tourisme du Québec (2002). *L'hôtellerie au Québec en 2001*. Québec : Gouvernement du Québec, 29 p.
- MRC de Lac-Saint-Jean-Est (2007). *Plan de développement agroalimentaire de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est*. 106 p.
- MRC de Lac-Saint-Jean-Est (2001). *Schéma d'aménagement révisé de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est*. 241 p.
- MRC de Maria-Chapdelaine (2008). *Route multiressources – document préliminaire*. 6 p.
- MRC de Maria-Chapdelaine (2007). *Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois*. Mémoire. 14 p.
- MRC de Maria-Chapdelaine (2007). *Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Maria-Chapdelaine*. 356 p.
- MRC du Domaine-du-Roy (2007). *Premier projet de schéma d'aménagement et de développement de la MRC du Domaine-du-Roy - Partie 2 Le premier projet*. 309 p.
- MRC du Fjord-du-Saguenay (2009). *Schéma d'aménagement révisé de la MRC du Fjord-du-Saguenay*. 736 p.
- Ouranos (2010). *Savoir s'adapter aux changements climatiques*. Rédaction : C. DesJarlais, M. Allard, D. Bélanger, A. Blondlot, A. Bouffard, A. Bourque, D. Chaumont, P. Gosselin, D. Houle, C. Larrivée, N. Lease, A.T. Pham, R. Roy, J.-P. Savard, R. Turcotte et C. Villeneuve. Montréal, 128 p.
- Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent (2007). *Rapport sur l'état du parc marin du Saguenay–Saint-Laurent 2007*. Parcs Canada et Parcs Québec, 81 p.
- Parent, G. (2010). Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Groupe de travail sur les écosystèmes forestiers exceptionnels, Direction de l'environnement et de la protection des forêts. Communication personnelle. 23 juillet 2010.
- Prud'Homme, C. (2010). *Plan d'action Paysage (version préliminaire)*. Comité Paysages du Saguenay–Lac-Saint-Jean. 23p.



- Regroupement régional des gestionnaires de zecs du Saguenay–Lac-Saint-Jean (RRGZ) (2008). *Plan de développement d'activités récréatives (PDAR) – Zec Mars-Moulin*. 52 p.
- Regroupement régional des gestionnaires de zecs du Saguenay–Lac-Saint-Jean (RRGZ) (2005). *Plan de développement d'activités récréatives (PDAR) – Zec Chauvin*. 101 p.
- Regroupement régional des gestionnaires de zecs du Saguenay–Lac-Saint-Jean (RRGZ) (2005). *Plan de développement d'activités récréatives (PDAR) – Zec de la Lièvre*. 84 p.
- Regroupement régional des gestionnaires de zecs du Saguenay–Lac-Saint-Jean (RRGZ) (2005). *Plan de développement d'activités récréatives (PDAR) – Zec de la Rivière-aux-Rats*. 111 p.
- Regroupement régional des gestionnaires de zecs du Saguenay–Lac-Saint-Jean (RRGZ) (2005). *Plan de développement d'activités récréatives (PDAR) – Zec des Passes*. 94 p.
- Regroupement régional des gestionnaires de zecs du Saguenay–Lac-Saint-Jean (RRGZ) (2003). *Plan de développement d'activités récréatives (PDAR) – Zec du Lac-Brébeuf*. 83 p.
- Regroupement régional des gestionnaires de zecs du Saguenay–Lac-Saint-Jean (RRGZ) (2003). *Plan de développement d'activités récréatives (PDAR) – Zec Martin-Valin*. 85 p.
- Regroupement régional des gestionnaires de zecs du Saguenay–Lac-Saint-Jean (RRGZ) (2002). *Plan de développement d'activités récréatives (PDAR) – Zec du Lac-de-la-Boiteuse*. 88 p.
- Robitaille, A. et J.P. Saucier (1998). *Paysages régionaux du Québec méridional*. Gouvernement du Québec, ministère des Ressources naturelles du Québec, Direction de la gestion des stocks forestiers et Direction des relations publiques. Les Publications du Québec. 213 p.
- Rouleau, A., Walter, J., Daignault, R., Lambert, M., Chesnaux, R., Germaneau, D. & Moisan, A. (2010). *Projet d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines du Saguenay–Lac-Saint-Jean*. Conférence présentée dans le cadre du Colloque sur les eaux souterraines du Québec 2010, Chicoutimi, 14 octobre 2010. Université du Québec à Chicoutimi (UQAC), Centre d'étude sur les ressources minérales (CERM).
- Roy, D.W., Schmitt, L., Woussen, G. & DuBerger, R. (1993). *Lineaments from airborne SAR Images and the 1988 Saguenay Earthquake, Québec, Canada* (p. 1299-1305). American Society for Photogrammetry and Remote Sensing, 59/8.
- Société de la Faune et des Parcs du Québec (FAPAQ) (2002). *Plan de développement régional associé aux ressources fauniques du Saguenay–Lac-Saint-Jean*. Direction de l'aménagement de la faune du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Jonquière : Gouvernement du Québec, 126 p.
- Solidarité rurale du Québec (SRQ) (2010). *Avis - L'occupation des territoires, pour un Québec fort de ses communautés*. 92 p.

- Tourisme Québec (2010). *Guide touristique officiel du Saguenay–Lac-Saint-Jean 2010-2011*. 199 p.
- Tourisme Québec (2002). *Nature et tourisme – L'écotourisme au Québec en 2002*. 273 p.
- Tourisme Saguenay–Lac-Saint-Jean (2001, mai). *Forum sur le développement de l'industrie touristique « J'ai affaires à y être »*.
- Tremblay, G. (1971). *Glaciation et déglaciation dans la région Saguenay–Lac-Saint-Jean, Québec, Canada*. Cahiers de géographie du Québec, vol. 15, n° 36, p. 467-494.
- Ville de Saguenay (2009). *Second projet de schéma d'aménagement révisé – Chapitre 1 Mise en contexte*. p. 21 à 24.
- Ville de Saguenay (2009, décembre). *À l'avant-garde de l'économie québécoise, au cœur d'un immense parc naturel. Second projet de Schéma d'aménagement révisé*. 305 p.
- Zins Beauchesne et associés (2003). *Enquête sur la demande d'utilisation récréative du territoire public du Saguenay–Lac-Saint-Jean*. Rapport présenté à : l'Association des CLD du Saguenay–Lac-Saint-Jean, MRC du Domaine-du-Roy, MRC du Fjord-du-Saguenay, MRC de Lac-Saint-Jean-Est, MRC de Maria-Chapdelaine, Ville de Saguenay, CLE de Lac-Saint-Jean-Est, CLE de Maria-Chapdelaine et CLE de Roberval, 159 p.



Sites Internet

- Aéroport d'Alma (2010). *À surveiller*. In Aéroport d'Alma, [En ligne]. www.aeroportalma.com. Consulté le 14 octobre 2010.
- Aéroport d'Alma (2010). *Présentation*. In Aéroport d'Alma. L'aéroport, [En ligne]. <http://www.aeroportalma.com/presentation.php>. Consulté le 2 août 2010.
- Agence de gestion intégrée des ressources (AGIR) (2010). *Produits forestiers non ligneux*. In Agence de gestion intégrée des ressources. Services et réalisations, [En ligne]. <http://www.groupeagir.com/Agroforesterie.html>. Consulté le 21 septembre 2010.
- Association des motoneigistes du Québec (ADMDQ) (2010). *Nombre de motoneiges immatriculées depuis 1990*. In Association des motoneigistes du Québec. Statistiques, [En ligne]. <http://www.admdq.org/statistiques.html>. Consulté le 6 septembre 2010.
- Atlas électronique du Saguenay–Lac-Saint-Jean (2010). *Bassins versants du Saguenay et du lac Saint-Jean*. In Atlas électronique du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Liste des cartes. Réseau hydrographique, [En ligne]. http://atlas.uqac.ca/saguenay-lac-saint-jean/?P=Liste%20des%20cartes&S=2_5_1&bas=texte&L=fr. Consulté le 16 juillet 2010.
- Atlas électronique du Saguenay–Lac-Saint-Jean (1998). *Réseau routier et ferroviaire 1998*. In Atlas électronique du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Accès aux cartes. Territoire. Infrastructures. Réseau routier et ferroviaire, [En ligne]. <http://atlas.uqac.ca/saguenay-lac-saint-jean/index.php>. Consulté le 28 juillet 2010.
- Atlas électronique du Saguenay–Lac-Saint-Jean. *Géologie de la région administrative*. In Atlas électronique du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Liste des cartes. Formations rocheuses, [En ligne]. http://atlas.uqac.ca/saguenay-lac-saint-jean/?P=Liste%20des%20cartes&S=2_3_1&bas=texte&L=fr#2_3_1. Consulté le 14 juillet 2010.
- Atlas électronique du Saguenay–Lac-Saint-Jean. *Relief de la région administrative*. In Atlas électronique du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Liste des cartes. Formations rocheuses, [En ligne]. http://atlas.uqac.ca/saguenay-lac-saint-jean/?P=Liste%20des%20cartes&S=2_3_4&bas=texte&L=fr#2_3_4. Consulté le 13 juillet 2010.
- Aventure Écotourisme Québec (2010). *Producteurs en tourisme d'aventure au Saguenay–Lac-Saint-Jean*. In Aventure Écotourisme Québec, [En ligne]. http://www.aventure-ecotourisme.qc.ca/recherche.php?q=&adv=1&lang=fr&page=recherche&s_producteurs=on&preion=15&pact. Consulté le 7 septembre 2010.
- Bell Canada (2010). Produits forestiers Arbec : 7,8 M\$ pour un projet de chauffage au biogaz. In Bell Canada. Les Nouvelles, [En ligne]. http://nouvelles.sympatico.ca/regions/saguenay_lac_saint_jean/produits_forestiers_arbec_78_m_pour_un_projet_de_chauffage_au_biogaz/8fa5f2b6. Consulté le 3 décembre 2010.

- Bourque, P.-A. (1997-2004). *La dynamique externe de la terre*. In Planète Terre. Géodynamique externe, [En ligne]. http://www2.ggl.ulaval.ca/personnel/bourque/intro.pt/planete_terre.html. Consulté le 15 juillet 2010.
- Canadien National (2009). *Compagnie de Chemin de fer Roberval – Saguenay (RS) Aperçu*. In CN Le chemin de fer de l'Amérique du Nord. À propos du CN. Information sur les CFIL. Liste des CFIL Région de l'Est. Compagnie de Chemin de fer Roberval – Saguenay (RS), [En ligne]. <http://www.cn.ca/fr/index.htm>. Consulté le 28 juillet 2010.
- Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal (CPEUM) (2008). *1^{er} Forum québécois sur la demande sociale en Paysage – Le Paysage en actions*. [En ligne]. <http://www.paysage.umontreal.ca/info-cpeum.html>. Consulté le 25 novembre 2010.
- Comité régional ACCORD Saguenay–Lac-Saint-Jean (2008). *Agriculture nordique axée sur le bleuet nain et la pomme de terre de semence. Stratégie de développement*. In Table agroalimentaire du Saguenay–Lac-Saint-Jean. [En ligne] <http://www.tableagro.com/userfiles/file/Agriculture%20nordique%20SLSJ%20Strat%C3%A9gie.pdf>. Consulté le 26 août 2010.
- Conseil de l'Europe. *Convention européenne du paysage (STE no 176) Rapport explication*. [En ligne]. <http://conventions.coe.int/Treaty/fr/Reports/Html/176.htm>. Consulté le 25 novembre 2010.
- Conseil du loisir scientifique du Saguenay–Lac-Saint-Jean (CLS) (2010). [En ligne]. <http://www.clssaglac.com/?idSecSection=281>. Consulté le 25 novembre 2010.
- Conseil du loisir scientifique du Saguenay–Lac-Saint-Jean (CLS) (2008). *Des paysages patrimoniaux à protéger et à valoriser*. Mémoire présenté dans le cadre de la consultation publique sur la proposition d'une *Loi sur la protection du patrimoine culturel*. [En ligne]. http://www.mcccf.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/consultation-publique/memoires/s_Loisirs_Scient.pdf. Consulté le 25 novembre 2010.
- Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean (CDMLSJ) (2010). *Actualités et évènements*. In Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean. Actualités et évènements, [En ligne]. <http://www.mashteuiatsh.ca/actualite.php>. Consulté le 26 novembre 2010.
- Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean (CDMLSJ) (2010). *Entente Manitukapatakan*. In Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean. Grands dossiers. Projet Péribonka, [En ligne]. http://www.mashteuiatsh.ca/pdf/dep_information.pdf. Consulté le 22 septembre 2010.
- Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean (CDMLSJ) (2010). *Parcs innus - Parc de la Pointe-Taillon*. In Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean. Carte du Nitassinan. Nitassinan de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh, [En ligne]. <http://www.mashteuiatsh.ca/carte.php>. Consulté le 22 septembre 2010.
- Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean (CDMLSJ) (2010). *Sécurité publique*. In Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean. Structure politique et administrative, [En ligne]. http://www.mashteuiatsh.ca/pol_sec_pub.php. Consulté le 22 septembre 2010.



- Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean (CDMLSJ) (2010). *Sites patrimoniaux*. In Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean. Carte du Nitassinan. Nitassinan de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh, [En ligne]. <http://www.mashteuiatsh.ca/carte.php>. Consulté le 22 septembre 2010.
- Conseil du paysage québécois (CPQ) (2002). *Guide du paysage*. [En ligne]. http://www.paysage.qc.ca/guide/Application_charte.pdf. Consulté le 25 novembre 2010.
- Conseil du paysage québécois (CPQ) (2000). *Charte du paysage québécois*. [En ligne]. <http://www.paysage.qc.ca/cpq/charte.pdf>. Consulté le 25 novembre 2010.
- Conseil de la Première Nation des Innus Essipit (CPNIE) (2009). *Développement économique*. In Conseil de la Première Nation des Innus Essipit. Conseil. Structure gouvernementale, [En ligne]. http://www.innu-essipit.com/page.php?rubrique=se_developpement_economique. Consulté le 26 novembre 2010.
- Conseil Tribal Mamuitun Mak Nutakuan (2010, avril). *Shash Petakuteu - Un horizon à notre portée*. In Conseil Tribal Mamuitun. Secteur négociations. Documents. Shash Petakuteu, [En ligne]. <http://www.mamuitun.com/negotiations/File/SHASH-PETAKUTEU-AVRIL-2010-FRANCAIS.pdf>. Consulté le 26 novembre 2010.
- Corporation de LACTivité Pêche Lac-Saint-Jean (CLAP) (2010). *Le territoire de l'aire faunique communautaire du lac Saint-Jean*. In Corporation de LACTivité Pêche Lac-Saint-Jean, [En ligne] http://www.claplacsaintjean.com/s3_territoire.php. Consulté le 7 septembre 2010.
- Cyberpresse.ca (2010). *Grande-Anse aura enfin son train*. In Cyberpresse.ca. Nos quotidiens. Le Quotidien. Grande-Anse aura enfin son train, [En ligne]. www.cyberpresse.ca/le-quotidien/201009/24/01-4326134-grande-anse-aura-enfin-son-train.php. Consulté le 14 octobre 2010.
- Cyberpresse.ca (2010, 22 octobre). *Sécuriser le réseau de Montréal*. In Le Quotidien, Le Quotidien du jour [En ligne]. <http://www.cyberpresse.ca/le-quotidien/201010/22/01-4334992-securiser-le-reseau-de-montreal.php>. Consulté le 7 janvier 2011.
- Cyberpresse.ca (2010, 26 avril). *Une « Route bleue » pour profiter du réseau navigable*. In Le Quotidien, Le Quotidien du jour, [En ligne]. <http://www.cyberpresse.ca/le-quotidien/le-quotidien-du-jour/201004/26/01-4274234-une-route-bleue-pour-profiter-du-reseau-navigable.php>. Consulté le 10 novembre 2010.
- Cyberpresse.ca (2009, 16 avril). *Péribonka IV : 557 M\$ en retombées pour les entreprises d'ici*. In Cyberpresse.ca. Le Quotidien. Le Quotidien du jour, [En ligne]. <http://www.cyberpresse.ca/le-quotidien/le-quotidien-du-jour/200904/16/01-847091-peribonka-iv-557-m-en-retombees-pour-les-entreprises-dici.php>. Consulté le 24 octobre 2010.

- Encyclobec (2003). *Le climat au Saguenay–Lac-Saint-Jean*. In Encyclobec. Régions historiques. Saguenay–Lac-Saint-Jean, [En ligne]. <http://www.encyclobec.ca/main.php?docid=332>. Consulté le 27 septembre 2010.
- Énergie Grande-Anse. *Nouvelles – Le rapport du comité consultatif est maintenant disponible en ligne*. In Énergie Grande-Anse, Nouvelles, [En ligne] http://www.energiegrandeanse.com/nouvelles_details.php?id=10 Consulté le 13 septembre 2010.
- Environnement Canada (2010). *Normales climatiques au Canada 1971-2000*. In Environnement Canada. Conditions atmosphériques et météorologie. Climat et conditions météorologiques historiques. Services climatiques spécialisés, [En ligne]. http://climat.meteo.gc.ca/climate_normals/stnselect_f.html. Consulté le 28 septembre 2010.
- Fédération des clubs motoneigistes du Québec (FCMQ) (2010). *Un réseau unique*. In Fédération des clubs motoneigistes du Québec. Le Québec en hiver, [En ligne]. [http://www.fcmq.qc.ca/Le Québecàmotoneige/Unréseauunique/tabid/191/language/fr-CA/Default.aspx](http://www.fcmq.qc.ca/Le_Qu%C3%A9bec%C3%A0motoneige/Unr%C3%A9seauunique/tabid/191/language/fr-CA/Default.aspx). Consulté le 6 septembre 2010.
- Fondation de la faune du Québec (FFQ) (2010). *Qui sommes-nous ?* In Fondation de la faune du Québec, [En ligne]. <http://www.fondationdelafaune.qc.ca/qui/>. Consulté le 26 août 2010.
- Forêt modèle du Lac-Saint-Jean (FMLSJ) (2010). *La Boréalie à son meilleur*. In Forêt modèle du Lac-Saint-Jean. À propos de la FMLSJ. Description du site, [En ligne]. <http://www.foretmodeledulacsaintjean.ca/index.php?id=11&lang=fr>. Consulté le 21 septembre 2010.
- Forêt modèle du Lac-Saint-Jean (FMLSJ) (2010). *Un partenariat unique et innovateur*. In Forêt modèle du Lac-Saint-Jean. À propos de la FMLSJ. Notre forêt modèle, [En ligne]. <http://www.foretmodeledulacsaintjean.ca/index.php?id=7&lang=fr>. Consulté le 21 septembre 2010.
- Fortin, M.-J. (2006). *Le paysage comme patrimoine collectif : De la découverte à la mobilisation citoyenne*. Groupe de recherche et d'intervention régionale, Université du Québec à Chicoutimi. 7 p. [En ligne]. http://sdeir.uqac.ca/doc_numerique/format/PDF/13827467.pdf. Consulté le 25 novembre 2010.
- Gouvernement du Québec (2010). *Axe routier 73/175*. In Nos infrastructures c'est 100 000 emplois. Projet par région. Saguenay–Lac-Saint-Jean. Axe routier 73/175, [En ligne]. www.infrastructures.gouv.qc.ca. Consulté le 14 octobre 2010.
- Gouvernement du Québec (2010) *Reconstruction du pont Carbonneau à Saint-Félicien*. In Nos infrastructures c'est 100 000 emplois. Projet par région. Saguenay–Lac-Saint-Jean. Reconstruction du pont Carbonneau à Saint-Félicien, [En ligne] www.infrastructures.gouv.qc.ca. Consulté le 14 octobre 2010.
- Gouvernement du Québec (2009). Plan Nord. In Plan Nord, Table des partenaires, [En ligne]. <http://www.plannord.gouv.qc.ca/partenaires/index.asp>. Consulté le 31 octobre 2010.



- Hydro-Québec (1996-2010). *PAE 2009-01 – Programme d’achat d’électricité provenant de petites centrales hydroélectriques de 50 MW et moins (Liste des soumissions retenues)*. In Hydro-Québec. Achats d’électricité – Marché québécois, [En ligne]. http://www.hydroquebec.com/4d_includes/depdoc/cpe/fr/PCH_Soumissions_retenues.pdf. Consulté le 21 octobre 2010.
- Hydro-Québec (1996-2010). *Projets de transport d’électricité (Ligne Chamouchouane – Bout-de-l’Île)*. In Hydro-Québec, Accueil projets de construction, [En ligne]. <http://www.hydroquebec.com/projets/chamouchouane.html>. Consulté le 7 janvier 2011.
- Hydro-Québec Équipement (2008). *Hydro-Québec inaugure l’aménagement hydroélectrique de la Péribonka*. In Hydro-Québec. Aménagement hydroélectrique de la Péribonka. À signaler. Archives. Communiqué de presse, [En ligne]. http://www.hydroquebec.com/4d_includes/surveiller/PcFR2007-180.htm. Consulté le 29 septembre 2010.
- Institut de la statistique du Québec (2010). *Caractéristique du marché du travail, population de 15 ans et plus, Saguenay–Lac-Saint-Jean et ensemble du Québec, 2005 et 2009*. In Institut de la statistique du Québec. Profils des régions et des MRC. Saguenay–Lac-Saint-Jean – 02. Travail et rémunération. Indicateurs du marché du travail, [En ligne]. http://www.stat.gouv.qc.ca/regions/profils/profil02/societe/marche_trav/indicat/tra_hist02.htm. Consulté le 24 août 2010.
- Institut de la statistique du Québec (2010). *Emploi par industries, selon les secteurs du SCIAN, Saguenay–Lac-Saint-Jean et ensemble du Québec, 2005 - 2009*. In Institut de la statistique du Québec. Profils des régions et des MRC. Saguenay–Lac-Saint-Jean – 02. Travail et rémunération. Indicateurs du marché du travail, [En ligne]. http://www.stat.gouv.qc.ca/regions/profils/profil02/societe/marche_trav/indicat/tra_industrie02.htm. Consulté le 24 août 2010.
- Institut de la statistique du Québec (2010). *Naissance, décès et accroissement naturel et mariages par région administrative, Québec 1986, 1991, 1996-2009*. In Institut de la statistique du Québec. Statistiques par domaine. Démographie. Données démographiques régionales. Régions administratives, [En ligne]. http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/dons_regnl/regional/206.htm. Consulté le 8 juillet 2010.
- Institut de la statistique du Québec (2010). *Population selon le groupe d’âge, sexes réunis, MRC et territoire équivalent du Saguenay–Lac-Saint-Jean, 1996, 2001 et 2004-2009*. In Institut de la statistique du Québec. Profils des régions et des MRC. Saguenay–Lac-Saint-Jean – 02. Profils comparatifs des MRC et du TE. Démographie. Données générales, [En ligne]. http://www.stat.gouv.qc.ca/regions/profils/profil02/societe/demographie/demo_gen/pop_age02_mrc.htm. Consulté le 8 juillet 2010.
- Institut de la statistique du Québec (2010). *Revenu personnel et ses composantes, MRC et territoire équivalent du Saguenay–Lac-Saint-Jean, 2004 - 2008*. In Institut de la statistique du Québec. Profils des régions et des MRC. Saguenay–Lac-Saint-Jean – 02. Profils comparatifs des MRC et du TE. Comptes économiques, [En ligne]. http://www.stat.gouv.qc.ca/regions/profils/profil02/econo_fin/conj_econo/cptes_econo/rev_compos02_mrc.htm. Consulté le 24 août 2010.

- Institut de la statistique du Québec (2010). *Valeur des marchandises exportées selon la destination mondiale, par région administrative, Québec, 2003-2007*. In Institut de la statistique du Québec. Statistiques. Par domaine. Commerce extérieur. Exportation mondiale par région. Régions administratives, [En ligne]. http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/econm_finnc/comrc_exter/export_mondiale/val_exp_destination.htm. Consulté le 24 août 2010.
- Institut de la statistique du Québec (2009). *Régions Bulletin statistique régional, édition 2009, Saguenay–Lac-Saint-Jean*. In Institut de la statistique du Québec. Profils des régions et des MRC. Publication. Bulletin statistiques régionales. Fichiers téléchargeables gratuitement. 02 Saguenay–Lac-Saint-Jean, [En ligne]. http://www.stat.gouv.qc.ca/regions/profils/bulletins/02_Saguenay_Lac_Saint_Jean.pdf. Consulté le 8 juillet 2010.
- Inventaire des lieux cultes du Québec. *Région : Saguenay–Lac-Saint-Jean (02) – Municipalité régionale de comté : Le Domaine-du-Roy*. In Inventaire des lieux cultes du Québec, [En ligne]. <http://www.lieuxdeculte.qc.ca/mrc.php?mrc=910>. Consulté le 23 septembre 2010.
- Li, T. & Ducruc, J. P. (1999). *Aires protégées au Québec – Les provinces naturelles – Niveau I du cadre écologique de référence du Québec*. In Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Biodiversité. Aires protégées. Vue d'ensemble. Un cadre écologique de référence, [En ligne]. http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/provinces/index.htm. Consulté le 16 août 2010.
- MigrAction (2010). *Stratégie MigrAction*. In MigrAction, Stratégie MigrAction, [En ligne]. <http://www.migracion.ca/>. Consulté le 22 novembre 2010.
- Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) (2010). *Foire aux questions*. In Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine. Répertoire du patrimoine culturel du Québec, [En ligne]. <http://www.mcccf.gouv.qc.ca/index.php?id=2160#c17378>. Consulté le 31 août 2010.
- Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) (2010). *Patrimoine – Archéologie*. In Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine. Saguenay–Lac-Saint-Jean, [En ligne]. <http://www.mcccf.gouv.qc.ca/index.php?id=1062>. Consulté le 31 août 2010.
- Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) (2010). *Patrimoine protégé par la Loi sur les biens culturels*. In Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine. Répertoire du patrimoine culturel du Québec, [En ligne]. <http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/RPCQ/rechercheProtege.do?methode=afficher>. Consulté le 31 août 2010.
- Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) (2008). *Un regard neuf sur le patrimoine culturel – Révision de la Loi sur les biens culturels – Document de réflexion*. Gouvernement du Québec. Bibliothèque et Archives nationales du Québec. [En ligne]. <http://www.mcccf.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/consultation-publique/livrevert.pdf>. Consulté le 25 novembre 2010.



- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries, de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) (2009). *L'agriculture au Saguenay-Lac-Saint-Jean*. Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles de l'année 2007 ou La Financière agricole du Québec. [En ligne] <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/Fr/Regions/saguenaylacsaintjean/VraiProfil/productionagricole/>. Consulté le 31 août 2010.
- Ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada (MAINC) (2008). *Profil des communautés*. In Ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada. À propos d'AINC. Secteurs et régions. Région du Québec. Autochtones au Québec, [En ligne]. <http://www.ainc-inac.gc.ca/ai/scr/qc/aqc/prof/index-fra.asp>. Consulté le 22 septembre 2010.
- Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) (2008). *Commercialisation des produits forestiers non ligneux (Fiche d'information - Laboratoire rural 2007-2014 sélection mars 2008)*. In Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, [En ligne]. http://www.mamrot.gouv.qc.ca/publications/regions/ruralite/Comm_prod_fore_non_lign.pdf. Consulté le 20 septembre 2010.
- Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2010). *Colloque « Le caribou forestier : un enjeu de biodiversité et de développement durable »*. In MRNF, Colloque sur le caribou forestier, [En ligne]. <http://www.mrnf.gouv.qc.ca/activite/caribou-forestier/>. Consulté le le 17 décembre 2010.
- Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2010). *Aménagement durable des forêts*. In Ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Gros plan sur les forêts. Les forêts, [En ligne]. <http://www.mrn.gouv.qc.ca/forets/amenagement/index.jsp>. Consulté le 21 septembre 2010.
- Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2010). *Carte générale des unités d'aménagement forestier et limite nordique des attributions commerciales de bois*. In Ministère des Ressources et de la Faune. Gros plan sur les forêts. Les forêts. Consultation du public et des partenaires. Délimitation des unités d'aménagement forestier et de la limite nord des attributions commerciales, [En ligne]. http://www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/forets/consultation/generale_uaf.pdf. Consulté le 20 septembre 2010.
- Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2010). *Détail des attributions par unité d'aménagement : UA 022-51 (28 juillet 2010)*. In Ministère des Ressources et de la Faune. Gros plan sur les forêts. Les forêts, [En ligne]. http://www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/amenagement/CAAF-pdf/territoire/022_51.pdf. Consulté le 20 septembre 2010.
- Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2010). *Écosystèmes forestiers exceptionnels classés depuis 2002*. In Ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Les forêts. Connaissances forestières et environnementales. Écosystèmes forestiers exceptionnels, [En ligne]. <http://www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/connaissances/connaissances-ecosystemes-liste.jsp>. Consulté le 18 août 2010.

- Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2010). *La convention d'aménagement forestier (CvAF)*. In Ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Gros plan sur les forêts. Les forêts. Aménagement des forêts. Planification forestière. Droits consentis, [En ligne]. <http://www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/amenagement/amenagement-planification-droits-cvaf.jsp>. Consulté le 20 septembre 2010.
- Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2010). *La pépinière de Normandin*. In Ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Gros plan sur les forêts. Les forêts. Production de semences et de plants de reboisement. Les pépinières. Les pépinières publiques, [En ligne]. <http://www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/semences/semences-pepinieres.jsp>. Consulté le 20 septembre 2010.
- Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2010). *Les droits consentis*. In Ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Gros plan sur les forêts. Les forêts. Aménagements des forêts. Planification forestière, [En ligne]. <http://www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/amenagement/amenagement-planification-droits.jsp>. Consulté le 20 septembre 2010.
- Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2010). *Les écosystèmes forestiers exceptionnels : éléments clés de la diversité biologique du Québec*. In Ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Gros plan sur les forêts. Les forêts. Connaissances forestières et environnementales. Écosystèmes forestiers exceptionnels, [En ligne]. <http://www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/connaissances/connaissances-ecosystemes.jsp>. Consulté le 23 août 2010.
- Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2010). *Les pépinières*. In Ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Gros plan sur les forêts. Les forêts. Production de semences et de plants de reboisement, [En ligne]. <http://www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/semences/semences-pepinieres.jsp>. Consulté le 20 / septembre 2010.
- Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2010). *Les refuges biologiques : des forêts mûres et surannées représentatives du patrimoine forestier du Québec*. In Ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Gros plan sur les forêts. Les forêts. Aménagement durable des forêts. Objectifs de protection et de mise en valeur des ressources du milieu forestier, [En ligne]. <http://www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/amenagement/amenagement-objectifs-refuges.jsp>. Consulté le 18 août 2010.
- Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2010). *Permis d'intervention pour la récolte de bois de chauffage à des fins domestiques*. In Ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Gros plan sur les forêts. Les forêts. Services aux entreprises et aux organismes. Permis d'intervention et autorisations, [En ligne]. <http://www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/entreprises/entreprises-permis-domestiques.jsp>. Consulté le 20 septembre 2010.
- Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2010). *Site géologique exceptionnel : Parc de la Petite Maison Blanche*. In Ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Produits et services en ligne. Sites géologiques exceptionnels. Liste des sites par région. 15 – Saguenay–Lac-Saint-Jean, [En ligne]. http://sigeom.mrnf.gouv.qc.ca/sge/classes/15102_fiche. Consulté le 15 septembre 2010.



Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2010). *Synthèse des conventions d'aménagement forestier (CvAF) selon la région*. In Ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Gros plan sur les forêts. Les forêts. Aménagement des forêts. Planification forestière. Droits consentis. La convention d'aménagement forestier (CvAF), [En ligne]. <http://www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/amenagement/CAAF-pdf/CvAF-PDF/caf02.pdf>. Consulté le 20 septembre 2010.

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2007). *Le tourisme lié à la chasse sportive : une contribution significative à l'économie régionale*. In Ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Gros plan sur la faune. La faune et la nature en chiffres, [En ligne]. <http://www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/faune/statistiques/tourisme-chasse.pdf>. Consulté le 7 septembre 2010.

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2007). *Le tourisme lié à la pêche sportive : une contribution significative à l'économie régionale*. Gouvernement du Québec. In Ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Gros plan sur la faune. La faune et la nature en chiffres, [En ligne]. <http://www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/faune/statistiques/tourisme-peche.pdf>. Consulté le 7 septembre 2010.

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2007). *Le tourisme lié aux activités fauniques sans prélèvement : une contribution significative à l'économie régionale*. In Ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Gros plan sur la faune. La faune et la nature en chiffres, [En ligne]. <http://www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/faune/statistiques/tourisme-activites.pdf>. Consulté le 7 septembre 2010.

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2003). *Zones de végétation et domaines bioclimatiques du Québec*. In Ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Gros plan sur les forêts. Les forêts. Connaissances forestières et environnementales. Inventaire forestier, [En ligne]. <http://www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/connaissances/connaissances-inventaire-zones-carte.jsp>. Consulté le 27 septembre 2010.

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) (2002). *Régularisation des crues du bassin versant du lac Kénogami. Résumé de l'étude d'impact sur l'environnement*. In Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Mandats. Enquêtes et audiences publiques. Projet de régularisation des crues du bassin versant du lac Kénogami par le Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs. La documentation déposée. Procédure. PR 3.5 Résumé de l'étude d'impact déposée au ministre de l'Environnement, novembre 2002, 31 pages et annexes, [En ligne]. http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/Lackenogami/documents/pr3-5-resume_final.pdf. Consulté le 4 novembre 2010.

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF). *Programme d'attribution des terres du domaine de l'État sous aménagement forestier à des fins de bleuetières*. In Ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Le territoire, [En ligne]. <http://www.mrnf.gouv.qc.ca/territoire/bleuetieres/index.jsp>. Consulté le 31 août 2010.

- Ministère des Transports du Québec (2007). *Lien routier Alma-La Baie*. In Ministère des Transports du Québec. Régions. Saguenay–Lac-Saint-Jean–Chibougamau. Projet routier. Lien routier Alma-La Baie, [En ligne]. www.mtq.gouv.qc.ca. Consulté le 14 octobre 2010.
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) (2010). *Aires protégées de la région administrative du Saguenay–Lac-Saint-Jean : Réserve écologique*. In Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Le ministre. En région. Dans votre région. Saguenay–Lac-Saint-Jean, [En ligne]. http://www.mddep.gouv.qc.ca/regions/region_02/aires-protegees.htm. Consulté le 18 août 2010.
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) (2010). *Aires protégées et désignations québécoises : Rivière à saumon (bande riveraine)*. In Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Biodiversité. Aires protégées. Vue d'ensemble. Informations de référence. Répertoire des aires protégées et des aires de conservation gérées au Québec (1999). Deuxième partie : Aires protégées et désignations québécoises, [En ligne]. http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/repertoire/partie2.htm. Consulté le 26 août 2010.
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) (2010). *Aires protégées : parcs nationaux*. In Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Biodiversité. Aires protégées. Terres publiques, [En ligne]. http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/terres-pub.htm#parcs. Consulté le 25 août 2010.
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) (2010). *Aires protégées : rétrospective depuis 1999*. In Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Biodiversité. Aires protégées, [En ligne]. http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/retrospective.htm. Consulté le 18 août 2010.
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) (2010). *Aires protégées sur terres privées : Réserves naturelles*. In Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Biodiversité. Aires protégées. Terres publiques, [En ligne]. <http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/prive/terres-priv.htm>. Consulté le 18 août 2010.
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) (2010). *Les aires protégées au Québec*. In Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Biodiversité. Aires protégées. Vue d'ensemble. Définition et informations générales, [En ligne]. http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/aires_quebec.htm. Consulté le 18 août 2010.
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) (2010). *Les réserves naturelles en milieu privé : Réserve naturelle des Monts-et-Merveilles*. In Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Biodiversité. Aires protégées. Terres privées. Réserves naturelles. Liste des réserves naturelles reconnues, [En ligne]. <http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/prive/naturelle/monts-merveilles/index.htm>. Consulté le 19 août 2010.



- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) (2010). *Portrait régional de l'eau - Saguenay-Lac-Saint-Jean (Région administrative 02)*. In Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Eau, [En ligne]. [http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/regions/region02/02-saglac\(suite\).htm](http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/regions/region02/02-saglac(suite).htm). Consulté le 18 août 2010.
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) (2010). *Registre des aires protégées*. In Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Biodiversité. Aires protégées. Registre, [En ligne]. http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/registre/index.htm. Consulté le 18 août 2010.
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) (2010). *Réserves de biodiversité / Réserves de biodiversité projetées*. In Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Biodiversité. Aires protégées. Terres publiques. Réserves de biodiversité, [En ligne]. <http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/reserves-bio/index.htm>. Consulté le 26 août 2010.
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) (2010). *Réserve écologique Couchepaganiche*. In Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Biodiversité. Aires protégées. Terres publiques. Réserves écologiques. Liste des réserves écologiques du Québec, [En ligne]. http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/reserves/couchepaganiche/res_09.htm. Consulté le 18 août 2010.
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) (2010). *Réserve écologique G.-Oscar-Villeneuve*. In Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Biodiversité. Aires protégées. Terres publiques. Réserves écologiques. Liste des réserves écologiques du Québec, [En ligne]. http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/reserves/goscar_villeneuve/res_22.htm. Consulté le 18 août 2010.
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) (2010). *Réserve écologique J.-Clovis-Laflamme*. In Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Biodiversité. Aires protégées. Terres publiques. Réserves écologiques. Liste des réserves écologiques du Québec, [En ligne]. http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/reserves/j-clovis_laflamme/res_31.htm. Consulté le 18 août 2010.
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) (2010). *Réserve écologique Louis-Ovide-Brunet*. In Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Biodiversité. Aires protégées. Terres publiques. Réserves écologiques. Liste des réserves écologiques du Québec, [En ligne]. http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/reserves/louis-ovide_brunet/res_23.htm. Consulté le 18 août 2010.
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) (2010). *Réserve écologique Marcelle-Gauvreau*. In Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Biodiversité. Aires protégées. Terres publiques. Réserves écologiques. Liste des réserves écologiques du Québec, [En ligne]. http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/reserves/marcelle_gauvreau/res_26.htm. Consulté le 18 août 2010.

- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) (2010). *Réserve écologique Victor-A.-Huard*. In Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Biodiversité. Aires protégées. Terres publiques. Réserves écologiques. Liste des réserves écologiques du Québec, [En ligne]. http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/reserves/victor-a_huard/res_25.htm. Consulté le 18 août 2010.
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) (2010). *Système d'information hydrogéologique (SIH)*. In Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Eau. Eaux souterraines, [En ligne]. <http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/souterraines/sih/index.htm>. Consulté le 18 août 2010.
- Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) (2010). *Saguenay–Lac-Saint-Jean : Créneau d'excellence Tourisme d'aventure et écotourisme*. In Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation. Régions. Projet ACCORD. Créneaux d'excellence, [En ligne]. http://www.mdeie.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/documents_soutien/regions/creneaux_excellence/creneaux/02_tourisme_aventure.pdf. Consulté le 7 septembre 2010.
- Ministère du Tourisme du Québec (2010). *Le tourisme en chiffres – Édition 2010*. In Tourisme Québec. Publication. Performance et prévisions touristiques. Le tourisme en chiffres. Le tourisme en chiffres – Édition 2010, [En ligne]. <http://www.tourisme.gouv.qc.ca/publications/media/document/etudes-statistiques/Tourisme-chiffres2010.pdf>. Consulté le 25 août 2010.
- MRC du Fjord-du-Saguenay (2010). *Reconnaissance du fjord du Saguenay par l'UNESCO*. In MRC du Fjord-du-Saguenay. Dossiers et projets, [En ligne]. http://www.mrc-fjord.qc.ca/index.php?option=com_content&view=article&id=53&Itemid=7. Consulté le 31 octobre 2010.
- Municipalité de Saint-Honoré (2009). *Aéroport Chicoutimi–Saint-Honoré*. In Municipalité de Saint-Honoré. Aéroport, [En ligne] <http://www.ville.sthonore.qc.ca/menucentre/Aéroport/tabid/5427/language/fr-CA/Default.aspx>. Consulté le 2 août 2010.
- Niobec mine (2009). *NI 43-101 Technical Report for Niobec Mine, Québec, Canada, February 2009*. In IAM GOLD. Niobec Niobium Mine. Québec, [En ligne]. http://www.iamgold.com/Theme/IAmGold/files/operations/43-101%20Technical%20Report%20Niobec,%20February18_2009.pdf. Consulté le 25 août 2010.
- Paquette, S. (2007). *Les enjeux de paysage au Québec entre logiques de préservation et de développement*. Économie rurale 1/2007 (n° 297-298), p. 41-54. [En ligne]. <http://www.cairn.info/revue-economie-rurale-2007-1-page-41.htm>. Consulté le 25 novembre 2010.
- Paquette, S., P. Poullaouec-Gonidec et G. Domon (2009). *Guide de gestion des paysages au Québec – Lire, comprendre et valoriser le paysage*. Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal. 96 p. [En ligne]. <http://www.mcccf.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/publications/guide-gestion-paysage.pdf>. Consulté le 25 novembre 2010.



- Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent (2010). *Protéger et mettre en valeur pour les générations actuelles et futures*. In Parc marin Saguenay–Saint-Laurent. Parc marin. Parc marin – Perspectives internationales, [En ligne]. http://www.parcmarin.qc.ca/894_fr.html. Consulté le 18 août 2010.
- Promotion Saguenay (2008). *Aéroport Bagotville Airport*. In Promotion Saguenay. Aéroport de Bagotville Airport. Accueil, [En ligne]. <http://www.aeroportbagotville.com/Accueil/tabid/560/Default.aspx>. Consulté le 2 août 2010.
- Promotion Saguenay (2008). *Une ville – Un fjord. Saguenay, filière aéronautique*. In Aéroport de Bagotville, [En ligne]. <http://www.aeroportbagotville.com/LinkClick.aspx?fileticket=Qcvm9DQd7Ll%3d&tabid=819&language=fr-CA>. Consulté le 14 octobre 2010.
- Radio-Canada.ca (2010, 12 janvier). *Réserve faunique Ashuapmushuan – Confirmation officielle de Québec*. In Radio-Canada. Information. Grands titres. Régional. Québec. Saguenay–Lac-Saint-Jean, [En ligne]. <http://www.radio-canada.ca/regions/saguenay-lac/2010/01/12/003-innus-ashuapmushuan.shtml>. Consulté le 22 septembre 2010.
- Radio-Canada.ca (2010, 23 novembre). *Contournement d'Isle-Maligne : L'étude d'impact est rendue publique*. In Radio-Canada.ca, Information, Régional, Saguenay–Lac-Saint-Jean, [En ligne]. <http://www.radio-canada.ca/regions/saguenay-lac/2010/11/23/002-etude-impact-isle-maligne.shtml>. Consulté le 26 novembre 2010.
- Réseau de veille en tourisme (2010). *Portrait du secteur de l'écotourisme au Québec en 2007*. In Réseau de veille en tourisme, [En ligne]. <http://veilletourisme.ca/2008/01/07/portrait-du-secteur-de-l%E2%80%99ecotourisme-au-quebec-en-2007/>. Consulté le 7 septembre 2010.
- Réseau de veille en tourisme (2010). *Tendances 2010 dans le tourisme d'aventure (Compte rendu de conférence)*. In Réseau de veille en tourisme, [En ligne]. <http://veilletourisme.ca/2009/12/01/tendances-2010-dans-le-tourisme-d%E2%80%99aventure-compte-rendu-de-conference/>. Consulté le 7 septembre 2010.
- Réseau de veille en tourisme (2010). *Tourisme d'aventure : de quoi parle-t-on au juste ?* In Réseau de veille en tourisme, [En ligne]. <http://veilletourisme.ca/2007/09/17/tourisme-d%E2%80%99aventure-de-quoi-parle-t-on-au-juste/>. Consulté le 7 septembre 2010.
- Réseau de veille en tourisme, Chaire de tourisme Transat, École des sciences de la gestion, Université du Québec à Montréal (UQAM) (2007-2010). *Quand le tourisme d'aventure et de plein air devient une aventure pour l'entreprise*. In Réseau de veille en tourisme, Enjeux, Produits et activités, [En ligne]. <http://veilletourisme.ca/2004/09/27/quand-le-tourisme-daventure-et-de-plein-air-devient-une-aventure-pour-lentreprise/>. Consulté le 31 octobre 2010.
- Ressources naturelles Canada (2009). *L'Atlas du Canada*. In Ressources naturelles Canada. Accueil de l'Atlas. Ressources éducatives. Faits sur le Canada. Lacs, [En ligne]. <http://atlas.nrcan.gc.ca/site/francais/learningresources/facts/lakes.html/#quebec>. Consulté le 3 juin 2010.

- Rio Tinto Alcan (2010). *Débit du lac Saint-Jean - sortant (Grande et Petite Décharge)*. In Rio Tinto Alcan, Accueil, [En ligne]. <http://www.energie.alcan.com/File/debits.php>. Consulté le 18 août 2010.
- Saint-Laurent Énergies (2010). *Projet de Rivière-du-Moulin*. In Saint-Laurent Énergies. Projets, [En ligne]. <http://www.stle.ca/fr/15/projet-riviere-du-moulin.html>. Consulté le 21 octobre 2010.
- Services Québec (2009). *Exploitation d'un terrain à bail de droits exclusifs de piégeage. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune*. In Portail Québec. Répertoire des programmes et services, [En ligne]. http://www.formulaire.gouv.qc.ca/cgi/affiche_doc.cgi?query=&dossier=437&table=0&table Org=0. Consulté le 23 septembre 2010.
- Services Québec (2009). *Tirage au sort : obtention d'un terrain de piégeage. Société des établissements de plein air du Québec*. In Portail Québec. Répertoire des programmes et services, [En ligne]. http://www.formulaire.gouv.qc.ca/cgi/affiche_doc.cgi?dossier=414&table=0#15. Consulté le 23 septembre 2010.
- Société de Développement Économique Innu (SDEI) (2010). *Mission de la SDEI*. In Société de Développement Économique Innu, [En ligne]. http://www.sdei.ca/services_entreprises.php. Consulté le 22 septembre 2010.
- Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ) (2010). *Parc national de la Pointe-Taillon – Portrait du parc*. In Société des établissements de plein air du Québec. Parcs Québec. Pointe-Taillon. Découvrir, [En ligne]. <http://www.sepaq.com/pq/pta/decouvrir/portrait.dot>. Consulté le 26 août 2010.
- Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ) (2010). *Parc national des Monts-Valin – Portrait du parc*. In Société des établissements de plein air du Québec. Parcs Québec. Monts-Valin. Découvrir, [En ligne]. <http://www.sepaq.com/pq/mva/decouvrir/portait.dot>. Consulté le 26 août 2010.
- Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ) (2010). *Parc national du Saguenay – Portrait du parc*. In Société des établissements de plein air du Québec. Parcs Québec. Saguenay. Découvrir, [En ligne]. <http://www.sepaq.com/pq/sag/decouvrir/portrait.dot>. Consulté le 26 août 2010.
- Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ) (2010). *Réserve faunique Ashuapmushuan*. In Société des établissements de plein air du Québec. Réserves fauniques, [En ligne]. <http://www.sepaq.com/rf/ash/>. Consulté le 7 septembre 2010.
- Société historique du Saguenay (2010). *Historique de la Statue de la Vierge*. In Société historique du Saguenay, [En ligne]. <http://www.shistoriquesaguenay.com/Statue.asp>. Consulté le 29 octobre 2010.



- Statistique Canada (2010). *Profils des communautés tirés de 2006*. In Statistique Canada. Données du recensement les plus récentes, [En ligne]. <http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2006/dp-pd/prof/92-591/index.cfm?Lang=F>. Consulté le 22 septembre 2010.
- Tremblay et Poullaouec–Gonidec (2002), cité dans Paquette, S. (2007). *Les enjeux de paysage au Québec entre logiques de préservation et de développement*. In *Économie rurale* 1/2007 (n° 297-298), p. 41-54. [En ligne]. <http://www.cairn.info/revue-economie-rurale-2007-1-page-41.htm>. Consulté le 25 novembre 2010.
- Vallée de l'aluminium (2010). *Vallée de l'aluminium – Un nid pour l'éclosion de grands projets*. In *Vallée de l'aluminium*. Accueil, [En ligne]. <http://www.valuminium.ca/index.php?id=8&lang=fr>. Consulté le 29 septembre 2010.
- Ville de Roberval (2008). *Aéroport de Roberval (CYRJ)*. In Ville de Roberval, Tourisme, Aéroport. [En ligne] <http://www.ville.roberval.qc.ca/aeroport.htm>. Consulté le 2 août 2010.
- Ville de Saguenay (2009). *Saguenay, l'agriculture*. In Ville de Saguenay. Ma Ville. Portrait de la ville. Historique, [En ligne]. <http://www.ville.saguenay.qc.ca/maville/Portrait+de+la+ville/portrait/historique.htm?contenu=portrait/historiqueAgriculture.htm>. Consulté le 1^{er} septembre 2010.

8. LISTE DES ORGANISMES CONSULTÉS

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Saguenay–Lac-Saint-Jean

3635, rue Panet

Jonquière (Québec) G7X 8T7

- Monsieur Jean Paquet, directeur général

Association des stations de ski du Québec

7665, rue Larrey, bureau 100

Anjou (Québec) H1J 2T7

- Monsieur Alexis Boyer-Lafontaine, directeur des affaires publiques

Association touristique régionale du Saguenay–Lac-Saint-Jean

412, boul. du Saguenay Est, bureau 100

Chicoutimi (Québec) G7H 7Y8

- Monsieur Marc Gagnon, directeur accueil et service aux membres

Conseil de la Première Nation des Innus Essipit

32, rue de la Réserve (Essipit)

Les Escoumins (Québec) G0T 1K0

- Monsieur Marc Saint-Onge, ing.f. M.ATDR, conseiller en ressources naturelles et territoire
- Madame Dominique Roussel, coordonnatrice Commission locale de la Première Nation, membership, terres et habitation

Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean

1671, rue Ouiatchouan

Mashteuiatsh (Québec) G0W 2H0

- Madame Hélène Boivin, coordonnatrice aux Affaires extérieures
- Madame Guylaine Simard
- Monsieur Carl Cleary, coordonnateur local – négociation territoriale

Conseil du loisir scientifique du Saguenay–Lac-Saint-Jean

414, rue Collard Ouest

Alma (Québec) G8B 1N2

- Monsieur Jocelyn Caron, directeur coordonnateur

Fédération des clubs motoneigistes du Québec

4545, avenue Pierre-De-Coubertin, C.P. 1000, Succursale M

Montréal (Québec) H1V 3R2

- Monsieur Michel Brault, directeur développement et services aux membres

Fédération des pourvoiries du Québec

5237, boul. Wilfrid-Hamel, bureau 270

Québec (Québec) G2E 2H2

- Monsieur Jonathan Leblond



Fédération québécoise des clubs quads
6025, boul. Pie-IX
Montréal (Québec) H1X 2C1
- Monsieur Danny Gagnon, directeur général

Fédération québécoise du canot et du kayak
4545, avenue Pierre-de-Coubertin, C.P. 1000, Station M
Montréal (Québec) H1V 3R2
- Monsieur Pierre Trudel, directeur général

Groupe Conseil Nutshimit
1738, rue Ouiatchouan, C.P. 239
Mashteuiatsh (Québec) G0W 2H0
- Madame Jessie Moreau, biologiste éco-conseillère diplômée

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
Direction régionale du Saguenay–Lac-Saint-Jean
801, chemin du Pont Taché Nord
Alma (Québec) G8B 5W2
- Madame Marie-Josée Gravel, géographe, conseillère en aménagement et développement rural
- Monsieur Pascal Lavaute, agronome, conseiller régional en économie et développement bioalimentaire

Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles
Direction régionale de la Capitale-Nationale et de l'Est-du-Québec
3885, boul. Harvey, bureau 206
Jonquière (Québec) G7X 9B1
- Monsieur Michel Thibault, Conseiller en développement régional

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Direction de l'analyse et de l'expertise régionale
3950, boulevard Harvey
Jonquière (Québec) G7X 8L6
- Madame Sophie Massé, biologiste

Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation
Direction régionale Saguenay–Lac-Saint-Jean/Nord-du-Québec
3950, boulevard Harvey, bureau 2.05
Jonquière (Québec) G7X 8L6
- Monsieur Gilbert Claveau, coordonnateur du projet ACCORD

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Direction des affaires régionales du Saguenay–Lac-Saint-Jean
3950, boulevard Harvey, 3^e étage
Jonquière (Québec) G7X 8L6
- Monsieur Bruno Girard, agent de recherche en développement régional
- Monsieur Thomas Morissette, ing.f.

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Direction de l'expertise Énergie-Faune-Forêts-Mines-Territoire du Saguenay–Lac-Saint-Jean
3950, boulevard Harvey, 4^e étage
Jonquière (Québec) G7X 8L6
- Monsieur Claude Dussault, biologiste, M. Sc.

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Direction de l'expertise Énergie-Faune-Forêts-Mines-Territoire du Nord-du-Québec
624, 3^e rue
Chibougamau (Québec) G8P 1P1
- Monsieur Patrick Houle, géologue régional

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Groupe de travail sur les écosystèmes forestiers exceptionnels
Direction de l'environnement et de la protection des forêts
880, chemin Sainte-Foy, 6^e étage
Québec (Québec) G1S 4X4
- Monsieur Guy Parent

MRC du Domaine-du-Roy
901, boulevard Saint-Joseph
Roberval (Québec) G8H 2L8
- Monsieur Danny Bouchard, responsable de l'aménagement du territoire

MRC de Lac-Saint-Jean-Est
625, rue Bergeron Ouest
Alma (Québec) G8B 1V3
- Madame Nathalie Audet, directrice du service d'aménagement
- Madame Anna Grenier, aménagiste, M. Sc.
- Monsieur Christian Dallaire, aménagiste

MRC de Maria-Chapdelaine
173, boulevard Saint-Michel
Dolbeau-Mistassini (Québec) G8L 4N9
- Monsieur Jacques Potvin, directeur général adjoint

MRC du Fjord-du-Saguenay
3110, boul. Martel
Saint-Honoré-de-Chicoutimi (Québec) G0V 1L0
- Monsieur Steeve Lemyre, coordonnateur à l'aménagement

Université du Québec à Chicoutimi
Centre d'études sur les ressources minérales (CERM)
555, boul. Université
Chicoutimi (Québec) G7H 2B1
- Monsieur Julien Walter, professionnel de recherche en hydrogéologie



Véloroute des Bleuets

1692, avenue du Pont Nord

Alma (Québec) G8B 5G3

- Monsieur David Lecointre, coordonnateur

Ville de Saguenay

Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme

216, rue Racine Est, C.P. 129

Chicoutimi (Québec) G7H 5B8

- Monsieur Luc Desbiens, directeur adjoint

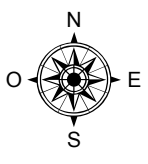
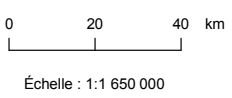
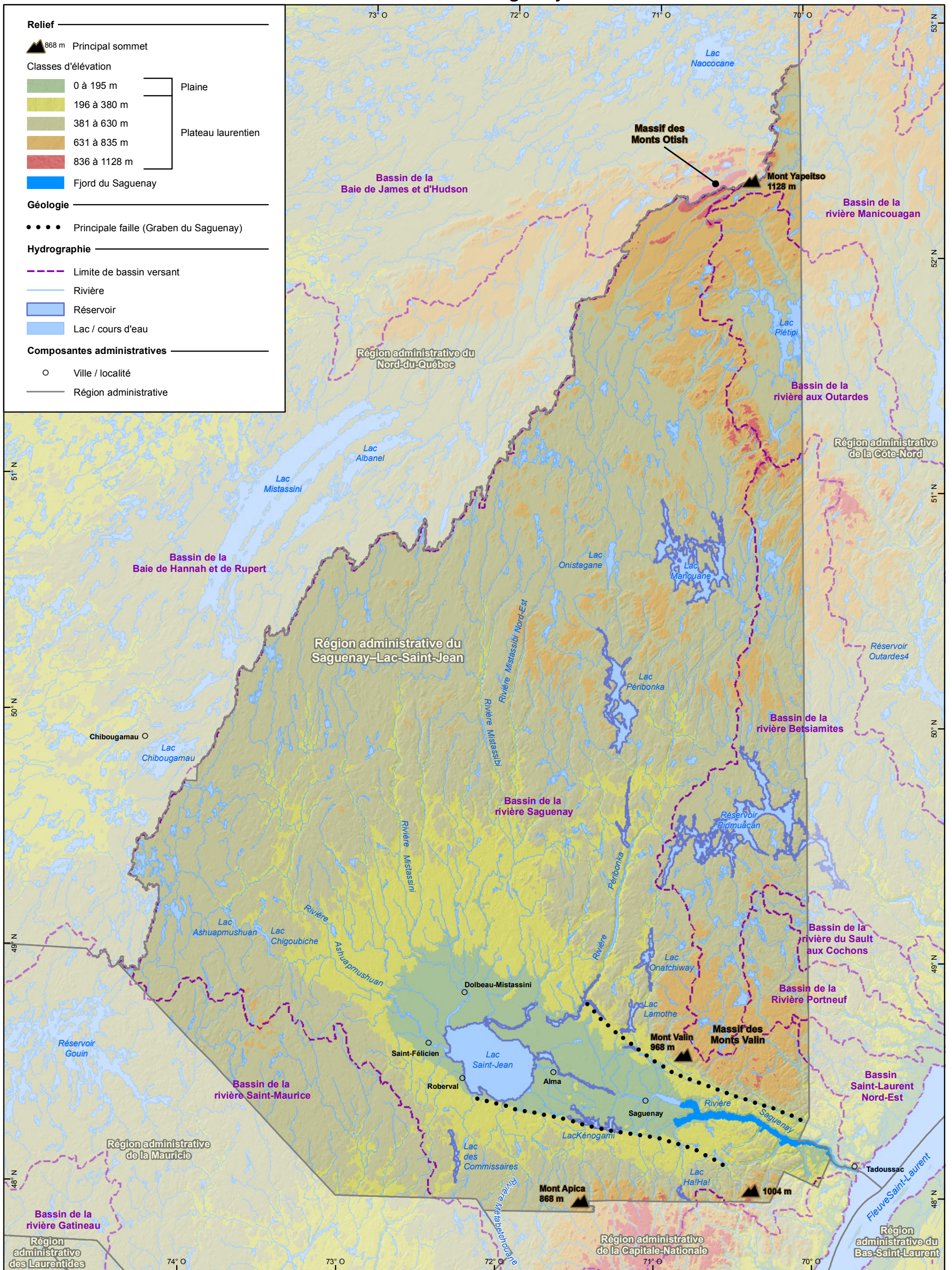
- Monsieur François Boivin, urbaniste

ANNEXE A

DOSSIER CARTOGRAPHIQUE CARTES 1 À 7

Carte 1 : Composantes physiques

Portrait du territoire du Saguenay–Lac-Saint-Jean



Projection cartographique :

Transverse mercator modifié (MTM)
 Datum : Nord-américain de 1983 (NAD83)
 Fuseau : 7

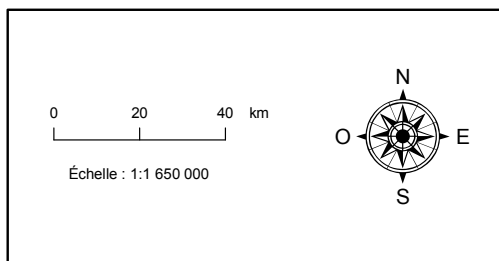
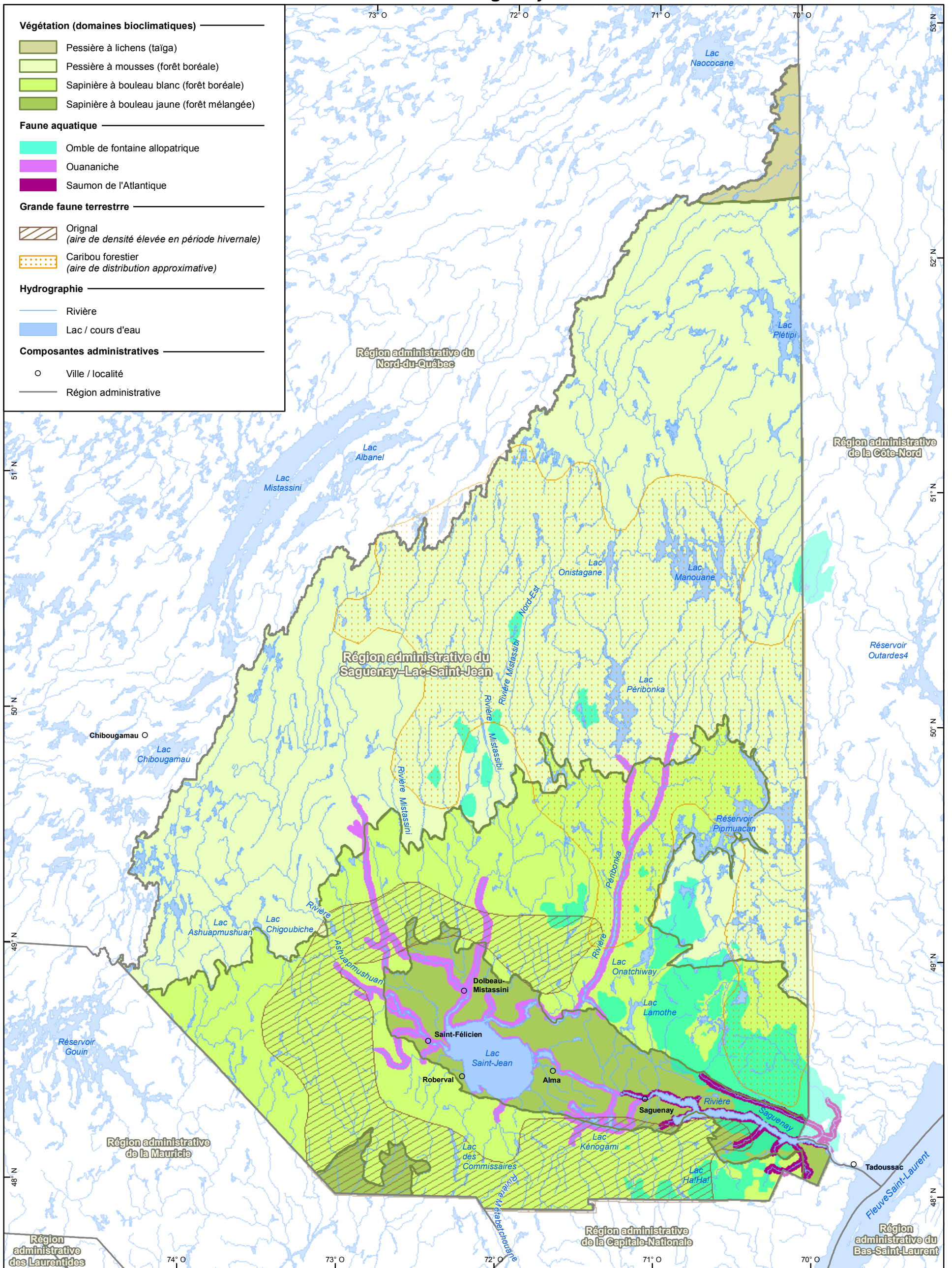
Sources :

Base de données géographique et administratives (BDGA), 1 : 1 000 000, MRNF-Québec, 2001
 Données numériques d'élévation du Canada (DNEC), 1 : 250 000, RNCan
 Le Québec en relief, MRNF, 1993
 Bassins hydrographiques, MRNF-Québec

Réalisation :
 Groupe Conseil Nutshimit
 Groupe Nippour



Carte 2 : Composantes biologiques Portrait du territoire du Saguenay–Lac-Saint-Jean



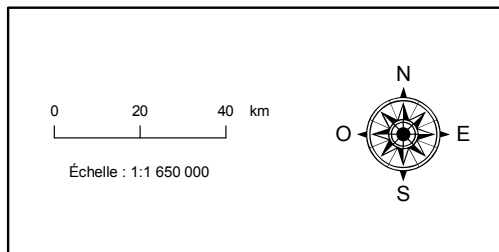
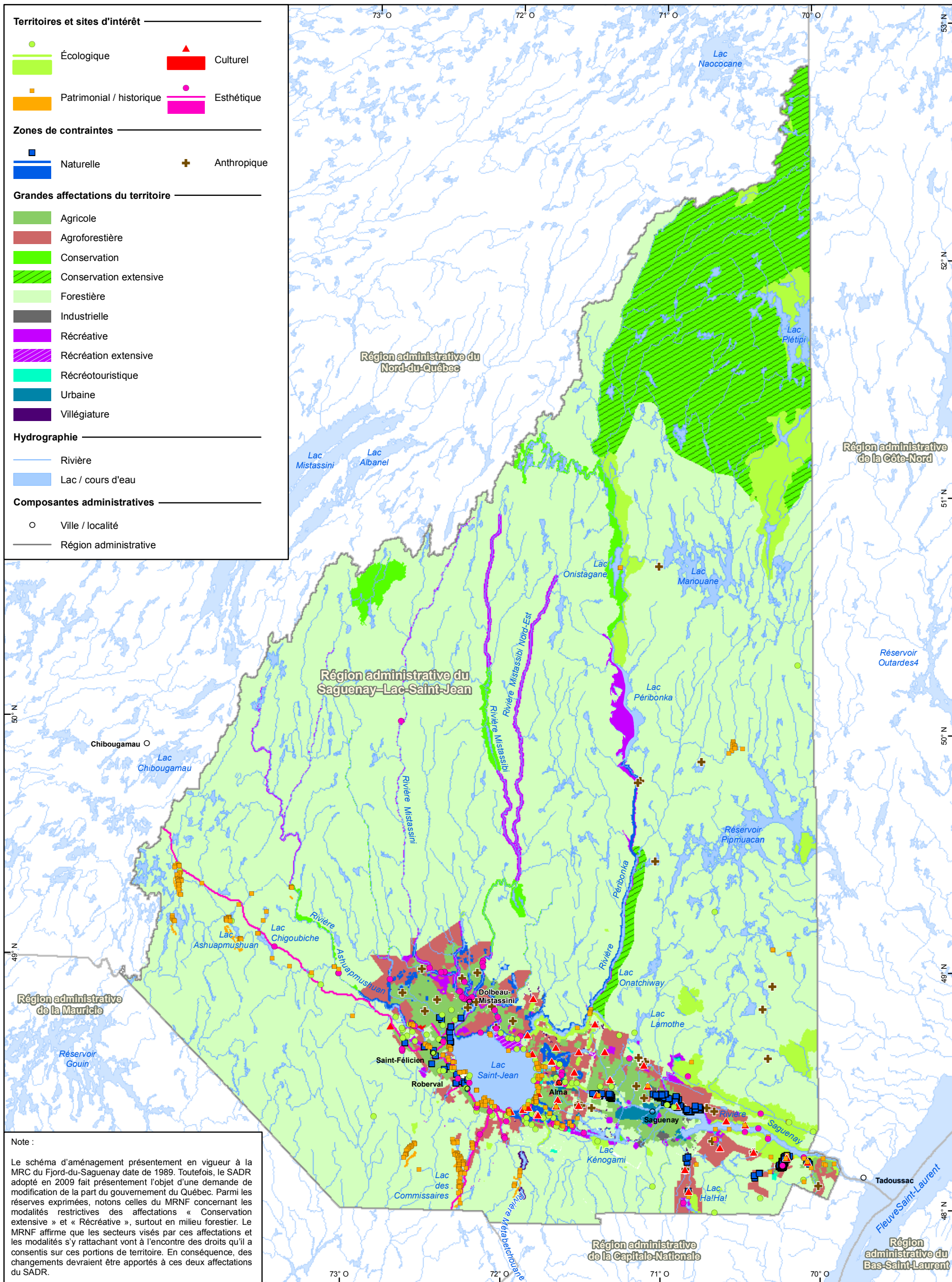
Projection cartographique :
 Transverse mercator modifié (MTM)
 Datum : Nord-américain de 1983 (NAD83)
 Fuseau : 7

Sources :
 Base de données géographique et administratives (BDGA), 1 : 1 000 000, MRNF-Québec, 2001
 Les domaines bioclimatiques, MRNF-Québec, 1998
 Plan de développement régional associé aux ressources fauniques, Société de la faune et des parcs du Québec, 2002

Réalisation :
 Groupe Conseil Nutshimit
 Groupe Nippour

Décembre 2010

Carte 3 : Grandes affectations du territoire (MRC) Portrait du territoire du Saguenay–Lac-Saint-Jean



Projection cartographique :

Transverse mercator modifié (MTM)

Datum : Nord-américain de 1983 (NAD83)

Fuseau : 7

Sources :

Base de données géographique et administratives (BDGA), 1 : 1 000 000, MRNF-Québec, 2001

Territoires et sites d'intérêt, zones de contraintes et affectations :

- MRC du Domaine-du-Roy, 2010
- MRC de Maria-Chapdelaine, 2010
- MRC du Fjord-du-Saguenay, 2010
- MRC de Lac-Saint-Jean-Est, 2010

Réalisation :

Groupe Conseil Nutshimit

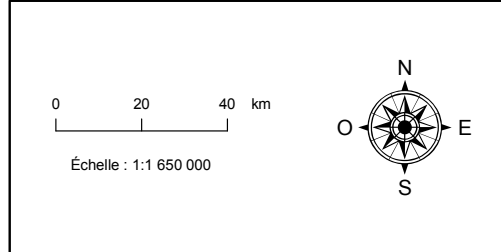
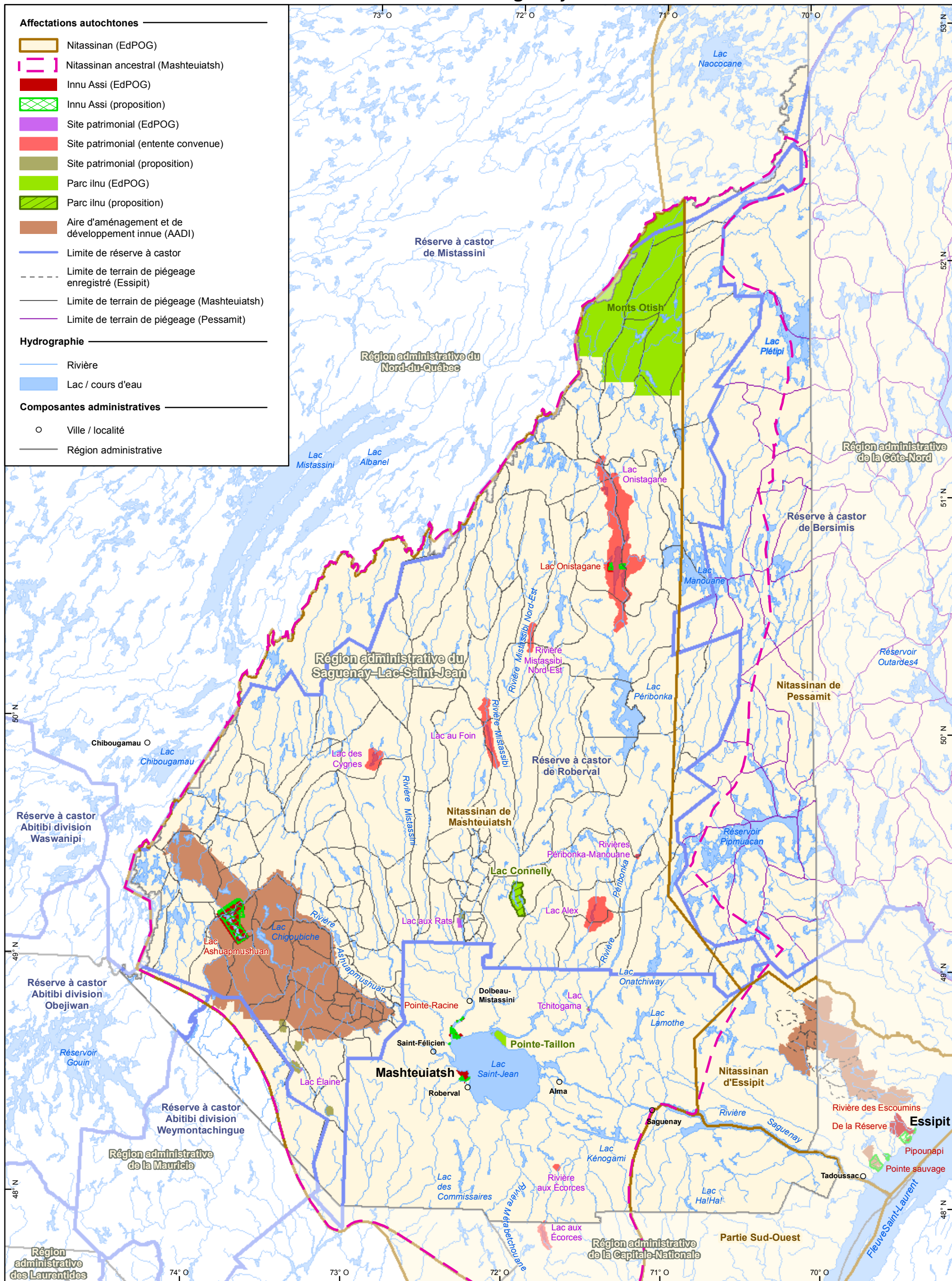
Groupe Nippour



Décembre 2010

Carte 4 : Affectations autochtones

Portrait du territoire du Saguenay–Lac-Saint-Jean



Projection cartographique :
 Transverse mercator modifié (MTM)
 Datum : Nord-américain de 1983 (NAD83)
 Fuseau : 7

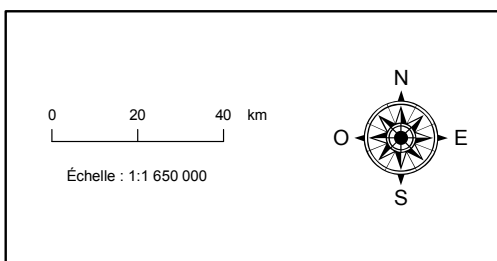
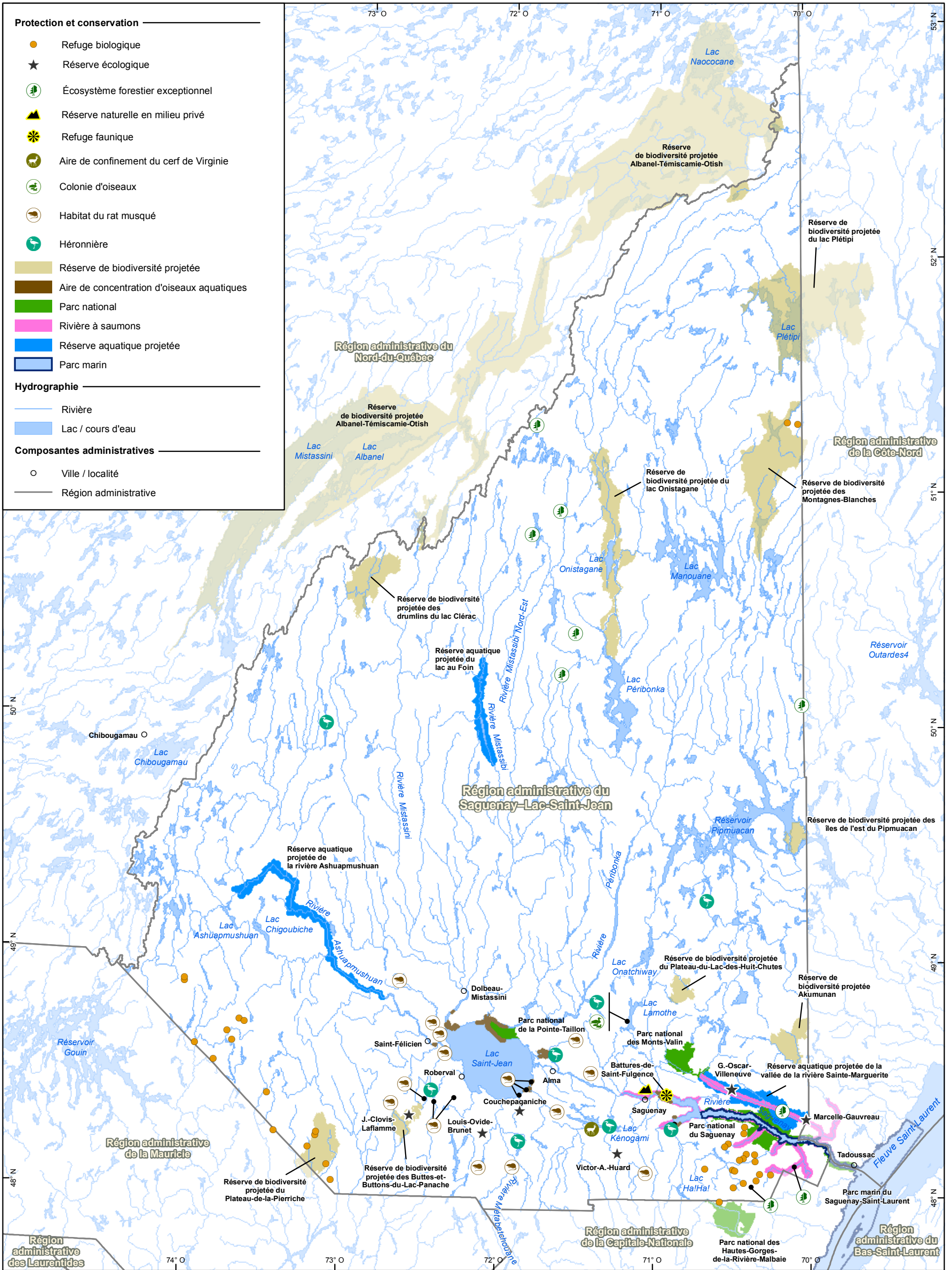
Sources :
 Base de données géographique et administratives (BDGA), 1 : 1 000 000, MRNF-Québec, 2001
 Affectations autochtones :
 Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean, 2010
 Conseil de la Première nation des Innus Essipit, 2010

Réalisation :
 Groupe Conseil Nutshimit
 Groupe Nippour



Décembre 2010

Carte 5 : Droits et statuts environnementaux Portrait du territoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean



Projection cartographique :
Transverse mercator modifié (MTM)
Datum : Nord-américain de 1983 (NAD83)
Fuseau : 7

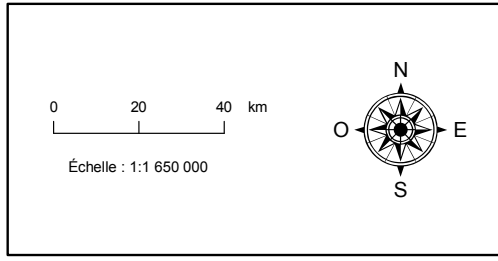
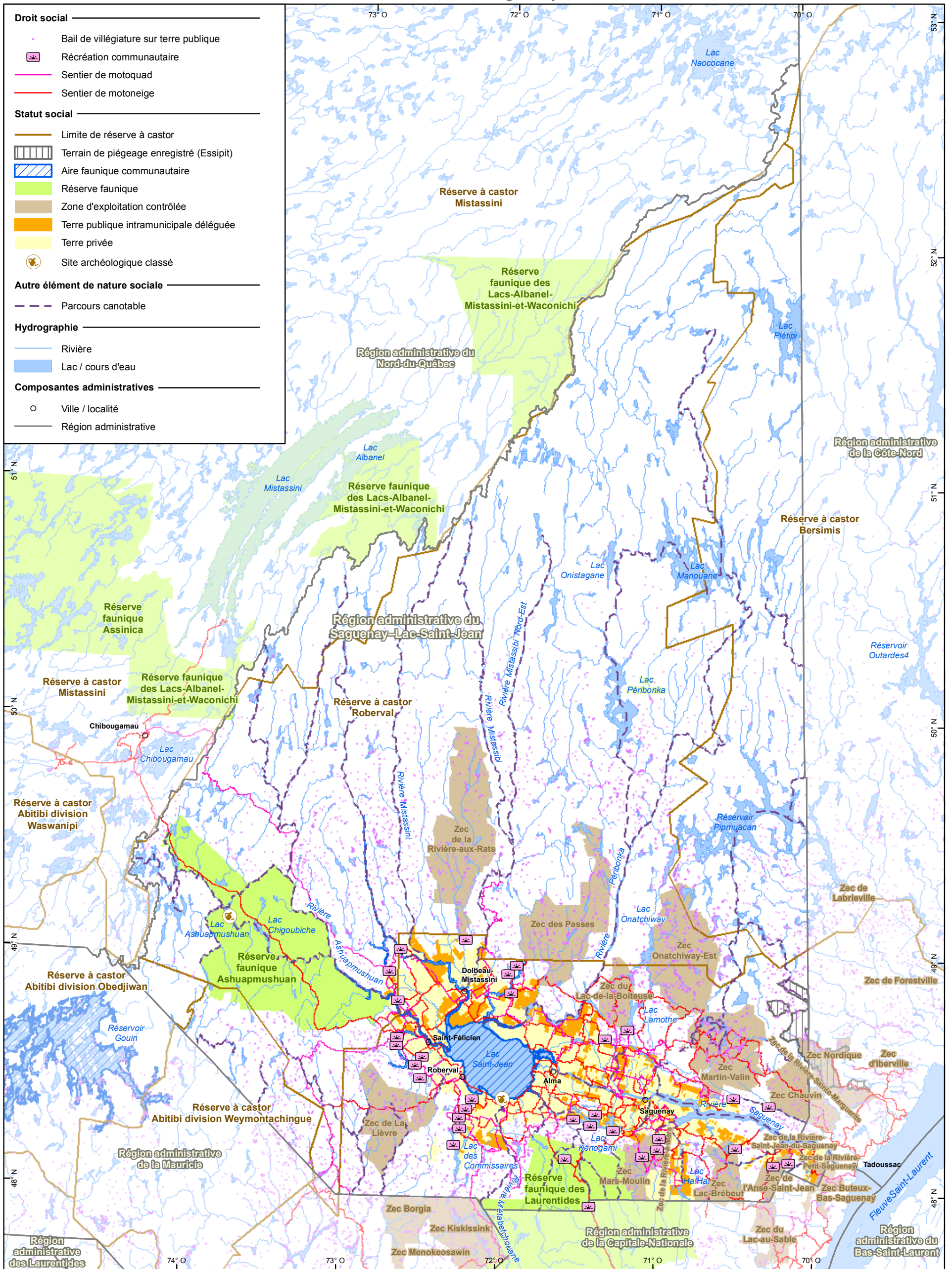
Sources :
Base de données géographique et administratives (BDGA), 1 : 1 000 000, MRNF-Québec, 2001
Territoires de conservation, MDDEP-Québec, 2010

Réalisation :
Groupe Conseil Nutshimit
Groupe Nippour

December 2010

Carte 6 : Droits et statuts sociaux

Portrait du territoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean



Projection cartographique :
Transverse mercator modifié (MTM)
Datum : Nord-américain de 1983 (NAD83)
Fuseau : 7

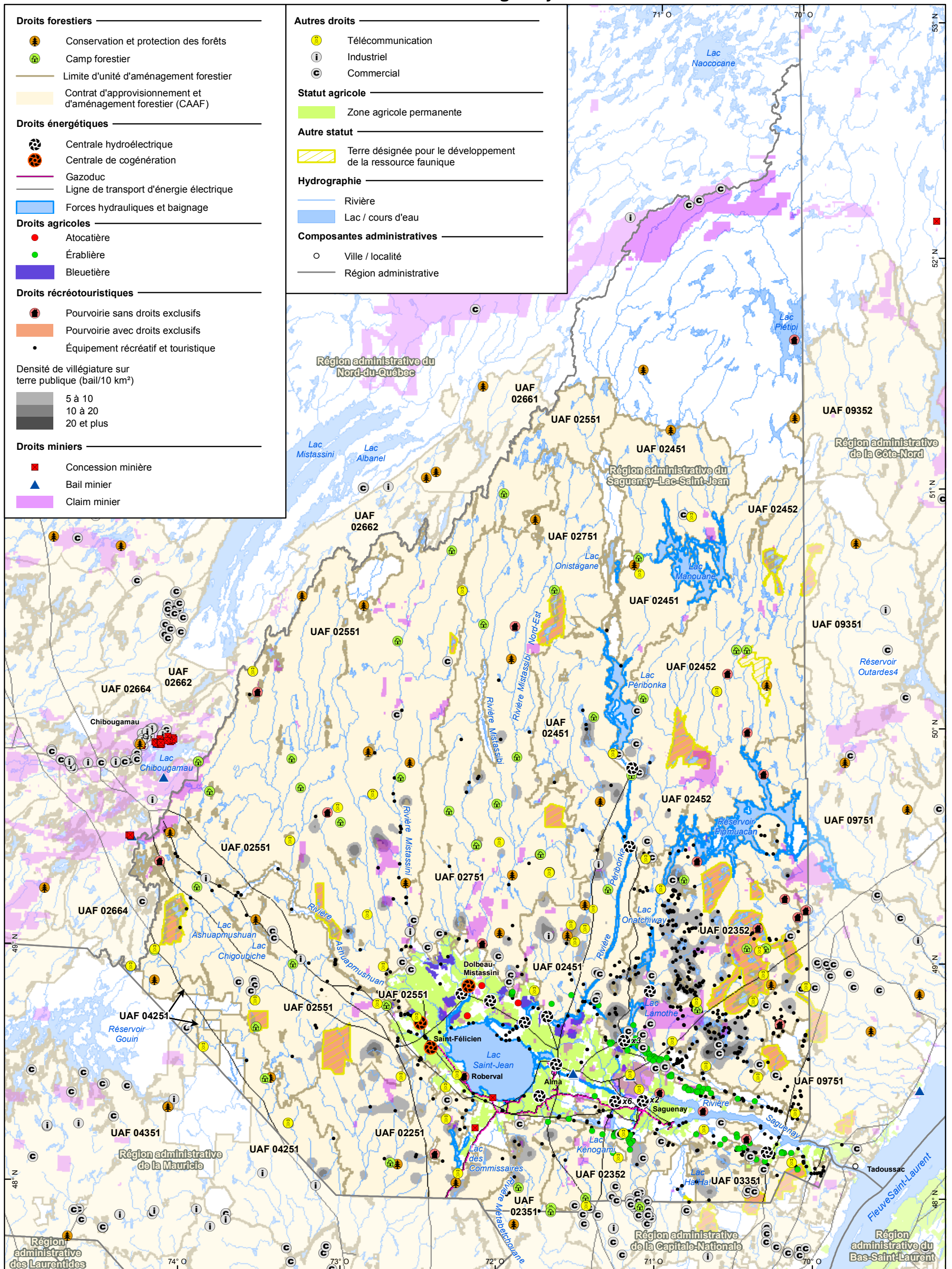
Sources :
Base de données géographique et administratives (BDGA), 1 : 1 000 000, MRNF-Québec, 2001
Sites de villégiature et récréatifs, MRNF-Québec, mai 2010
Sentier de motoneige, FCMQ, 2010
Sentier de motoquad, FCCQ, 2009
Territoires fauniques structurés, MRNF, 2010
Site archéologique, MCCC, 2010

Réalisation :
Groupe Conseil Nutshimit
Groupe Nippour

Décembre 2010

Carte 7 : Droits et statuts économiques

Portrait du territoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean



Droits forestiers

- Conservation et protection des forêts
- Camp forestier
- Limite d'unité d'aménagement forestier
- Contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF)

Droits énergétiques

- Centrale hydroélectrique
- Centrale de cogénération
- Gazoduc
- Ligne de transport d'énergie électrique
- Forces hydrauliques et baignage

Droits agricoles

- Atocatière
- Érabièrre
- Bleuetière

Droits récréotouristiques

- Pourvoirie sans droits exclusifs
- Pourvoirie avec droits exclusifs
- Équipement récréatif et touristique

Densité de villégiature sur terre publique (bail/10 km²)

- 5 à 10
- 10 à 20
- 20 et plus

Droits miniers

- Concession minière
- Bail minier
- Claim minier

Autres droits

- Télécommunication
- Industriel
- Commercial

Statut agricole

- Zone agricole permanente

Autre statut

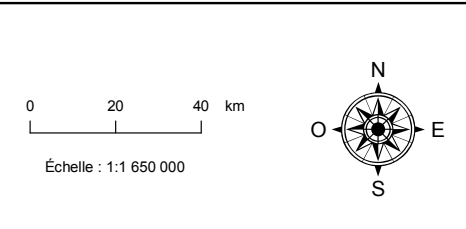
- Terre désignée pour le développement de la ressource faunique

Hydrographie

- Rivière
- Lac / cours d'eau

Composantes administratives

- Ville / localité
- Région administrative



Projection cartographique :
 Transverse mercator modifié (MTM)
 Datum : Nord-américain de 1983 (NAD83)
 Fuseau : 7

Sources :
 Base de données géographique et administratives (BDGA), 1 : 1 000 000, MRNF-Québec, 2001
 Droits miniers, GESTIM, MRNF-Québec, 2010
 Utilisation du territoire, MRNF-Québec, 2010
 Droits agricoles, MAPAQ, 2007
 Droits énergétiques, BGR, MRNF-Québec, 2010
 Autres droits, système de gestion des droits fonciers, MRNF-Québec, 2010
 Zone agricole permanente, CPTAQ, 2010

Réalisation :
 Groupe Conseil Nutshimit
 Groupe Nippour

Décembre 2010



La Commission sur les ressources naturelles et le territoire du Saguenay–Lac-Saint-Jean (CRRNT) a été créée au printemps 2007 suite à la mise en place de l’approche de gestion intégrée et régionalisée du ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

Cette approche vise à permettre aux régions de participer davantage au développement de leurs ressources naturelles et de leur territoire.

Sous la responsabilité conjointe de la Conférence régionale des élus et du Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean, la CRRNT a un pouvoir de recommandation auprès de ces deux instances décisionnelles.

La CRRNT est composée de neuf commissaires reconnus pour leur expertise et leur implication dans différents secteurs d’activité reliés à la gestion et la mise en valeur des ressources naturelles. Les commissaires sont soutenus par une équipe de professionnels multidisciplinaires.

Les buts

Établir et mettre en œuvre la vision du milieu régional pour son développement qui s’appuie sur la mise en valeur et la conservation des ressources naturelles et du territoire;

Harmoniser les usages des ressources du territoire dans une perspective de développement durable par:

- La création de la richesse;
- L’acceptabilité sociale;
- Le maintien de la biodiversité et la protection de l’environnement.

L’objectif

Le premier objectif de la CRRNT est de rédiger un Plan régional de développement intégré des ressources naturelles et du territoire du Saguenay–Lac-Saint-Jean (PRDIRT). Le PRDIRT dresse le portrait de la région et fait les constats pour chaque domaine d’affaires qui sont l’énergie, la faune, la forêt, les mines, le territoire, l’eau et l’agriculture. Il identifie les problématiques et les enjeux régionaux tout en définissant les orientations, les objectifs et les priorités d’actions de développement pour l’ensemble de la région.

